

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
									<input checked="" type="checkbox"/>		
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. XXIV.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

DU 19 JANVIER AU 18 MARS 1865,

LES DEUX JOURS INCLUSIVEMENT.

DANS LA VINGT-HUITIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA REINE VICTORIA.

ÉTANT LA 3^{ME} SESSION DU 8^{ME} PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

.....
SESSION 1865.
.....

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

IMPRIMÉS PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.



PROCLAMATIONS.

Province du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Neuvième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Trentième jour du mois de Juin dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au NEUVIÈME jour du mois d'AOUT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Secau de Notre dite Province du Canada ; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce SIXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Dix-neuvième jour du mois de Septembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Sixième jour du mois d'Août dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au DIX-NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, VENDREDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie

Province du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-huitième jour du mois d'Octobre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Dix-septième jour du mois de Septembre dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, MERCREDI, le SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Édouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront—SALUT :

JOHN A. MACDONALD, } ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Pro-
Procureur-Général. } vince du Canada, commencée et tenue en Notre Cité de
QUÉBEC, dans Notre dite Province, le DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER, dans la VINGT-
SEPTIÈME année de Notre Règne, et prorogée le TRENTIÈME jour de JUIN, dans la VINGT-
HUITIÈME année de Notre Règne, un certain bill intitulé : " Acte pour venir en aide à
James Benning," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été, à la proro-
gation de la dite Session, le dit Trentième jour de Juin, présenté au Très-Honorable
CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province,
pour Notre assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain
acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la
Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : " Acte
pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada,"
et dans sa discrétion déclara alors qu'il réservait le dit bill pour la signification de Notre
plaisir sur icelui ; SACHEZ MAINTENANT, que le dit bill intitulé : " Acte pour venir en
aide à *James Benning* " Nous ayant été soumis en Conseil, le premier jour de novembre,
maintenant dernier, il nous a plu donner à icelui Notre Sanction Spéciale : et par les pré-
sentes, et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, nous confirmons et ratifions spécialement, et finalement nous sta-
tuons et sanctionnons le dit bill : Ce dont nos sujets dévoués sont requis de prendre con-
naissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, le PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et dans la vingt-huitième année de Notre Règne.

Par Ordre,

WM. McDOUGALL, Secrétaire.

Province du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Septième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-deuxième jour du mois d'Octobre dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, LUNDI, le SEIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du }
Canada. }

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Seizième jour du mois de Janvier prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Seizième jour du mois de Janvier prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit Seizième jour de janvier prochain, et NOUS VOULONS EN CONSEQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; Vous Commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de QUÉBEC, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada; TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1865.

Jeudi, 19 Janvier 1865.

MESSAGE de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

M. l'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des Séances du Conseil Législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus dans la Salle des Séances du Conseil ;

Et étant de retour,

M. l'Orateur a informé la Chambre que durant la Vacance il a reçu les notifications suivantes, et qu'en conséquence il a adressé ses Mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux *Writs* pour l'Élection de Députés à l'effet de représenter dans l'Assemblée Législative : la Division Sud du Comté d'*Oxford* ; la Division Sud du Comté d'*Ontario* ; la Division Nord du Comté d'*Ontario* ; le Comté de *Peterborough* ; le Comté de *Jacques-Cartier* ; la ville de *Niagara* ; les comtés de *Chicoutimi* et *Saguenay* ; la Division Nord du Comté de *Lanark* ; et la Division Ouest du Comté d'*York*.

Québec, 30 Juin 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*, M. P. P.,
Orateur de l'Assemblée Législative,

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que l'Honorable M. *George Brown* a rendu vacant son siège à l'Assemblée Législative comme Représentant de la Division Sud d'*Oxford*, en acceptant une place lucrative sous la Couronne, savoir, celle de Président des Comités du Conseil Exécutif.

En foi de quoi, nos seings et sceaux.

JOHN A. MACDONALD,
GEO. ET. CARTIER.

Québec, 30 Juin 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*, M. P. P.,
Orateur de l'Assemblée Législative.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que l'Honorable M. *Oliver Mowat* a rendu vacant son siège à l'Assemblée Législative comme Représentant de la Division Sud du comté d'*Ontario*, en acceptant une charge lucrative sous la Couronne, savoir, celle de Maître-Général des Postes.

En foi de quoi, nos seings et sceaux.

JOHN A. MACDONALD,
GEO. ET. CARTIER.

Québec, 30 Juin 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*, M. P. P.,
Orateur de l'Assemblée Législative.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que l'Honorable M. *William McDougall* a rendu vacant son siège à l'Assemblée Législative comme Représentant de la Division Nord du Comté d'*Ontario*, en acceptant une charge lucrative sous la Couronne, savoir, celle de Secrétaire Provincial.

En foi de quoi, nos seings et sceaux.

JOHN A. MACDONALD,
GEO. ET. CARTIER.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*, M. P. P.,
Orateur de l'Assemblée Législative.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer du décès de *Wilson Seymour Conger*, Ecuyer, Membre de l'Assemblée Législative, représentant le Comté de *Peterborough*, et de vous prier d'émettre sans délai un nouveau *Writ* pour l'Élection d'un représentant du dit Comté à la place de feu M. *Conger*.

En foi de quoi, nos seings et sceaux, à Québec, ce six Août 1864.

JOHN A. MACDONALD,
JAMES COCKBURN.

Québec, 12 Août 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*, M. P. P.,
Orateur de l'Assemblée Législative, *Belleville*.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que le Dr. *Tassé*, Membre de l'Assemblée Législative du *Canada*, Représentant le Comté *Jacques-Cartier*, a accepté la charge d'Inspecteur des Prisons, charge qui est à la nomination de la Couronne en cette Province, et à laquelle est attaché un salaire annuel, et qu'en conséquence son siège à l'Assemblée Législative comme tel membre est devenu vacant.

Donné à Québec, ce dix Août 1864, sous nos seings et sceaux.

J. C. CHAPAIS,
Membre de l'Assemblée Législative du Canada, représentant le Comté de *Kamouraska*.
HECTOR L. LANGEVIN,
Membre de l'Assemblée Législative du Canada, représentant le Comté de *Dorchester*.

Québec, 12 Août 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*, M. P. P.,
Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

MONSIEUR,—Nous soussignés, deux Membres de l'Assemblée Législative du *Canada*, vous informons par les présentes qu'une vacance est survenue dans la représentation de

de la ville de *Niagara*, à l'Assemblée Législative, par l'acceptation d'une charge, savoir : de la charge d'Assistant Auditeur, par l'Honorable M. *John Simpson*, Représentant de la dite ville de *Niagara*, à l'Assemblée Législative.

Donné sous nos seings et sceaux, ce 12e jour d'Août 1864.

JOHN A. MACDONALD,
HECTOR L. LANGEVIN.

Québec, 4 Octobre 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*,
Orateur, Communes, du *Canada*.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous offrir ma résignation du siège que j'occupe comme représentant des Comtés de *Chicoutimi* et *Saguenay*, dans l'Assemblée Législative du *Canada*.

Je demeure, Monsieur, votre très-obéissant serviteur,
DAVID E. PRICE.

Témoins :

Robert Lomas, de *Québec*,
Chas. Pentland, de *Québec*.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*,
Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

Je, *Robert Bell*, du village *Carleton Place*, dans le Comté de *Lanark*, l'un des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, dans la Province du *Canada*, Ecuier, maintenant Représentant de la Division Nord du dit Comté de *Lanark* à l'Assemblée Législative, déclare par le présent, conformément aux dispositions du Chapitre Trois des Statuts Refondus du *Canada*, que c'est mon intention de résigner mon siège à la dite Assemblée Législative, comme Représentant de la Division Nord du dit Comté de *Lanark*, et je vous donne en conséquence avis maintenant que je résigne par le présent mon dit siège.

En foi de quoi, mon seing et ma déclaration, au village de *Carleton Place*, dans le Comté de *Lanark*, et dans la Province du *Canada*, ce septième jour d'Octobre 1864.

R. BELL.

Signé, Scellé et Déclaré, en présence de
James Poole,
R. W. Bell.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*,
Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

Nous, soussignés, Membres de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, vous notifions par le présent qu'il est survenu une vacance dans la dite Assemblée Législative, par l'acceptation d'une charge par l'un des Membres de la dite Assemblée, savoir : par l'Honorable M. *Wm. P. Howland*, ci-devant Représentant de la Division Ouest de *York*, lequel a accepté la charge de Maître-Général des Postes.

WM. McDUGALL,
Représentant de la Division Nord de *Lanark*.
HECTOR L. LANGEVIN,
Représentant du Comté de *Dorchester*.

M. l'Orateur a informé alors la Chambre que le Greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :—

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election,
SAVOIR : } en date du Trentième jour de Juin dernier, émis par Son
Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du Comté d'*Oxford* (*Andrew*

Ross Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Sud du Comté d'*Oxford*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Division dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *George Brown* qui, depuis son Election comme représentant de la dite division, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Président des Comités de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, l'Honorable *George Brown* a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit Writ d'Election en date du onzième jour de Juillet courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 15 Juillet 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

PROVINCE DU *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, SAVOIR : } tion, en date du cinquième jour de Juillet courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Registrateur du Comté d'*Ontario* (*John Ham Perry*, Ecuier,) Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Sud du Comté d'*Ontario*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Division, dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Oliver Mowat* qui, depuis Son Election comme Représentant de la dite Division, a accepté une charge lucrative sous la Couronne savoir : la charge de Maître-Général des Postes de la Province du *Canada*, l'Honorable *Oliver Mowat* a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par par le rapport du dit writ d'Election, en date du dix huitième jour de Juillet courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon Bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 30 Juillet 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

PROVINCE DU *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, SAVOIR : } du cinquième jour de Juillet dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du Comté d'*Ontario* (*Nelson Gilbert Reynolds*, Ecuier,) Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Nord du Comté d'*Ontario*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Division dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *William McDougall* qui, depuis son élection comme représentant la dite Division, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Secrétaire et Registrateur de la Province du *Canada*, *Mathew Crooks Cameron*, Ecuier, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit Writ d'Election, en date du trentième jour de Juillet dernier, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 23 Août 1864,

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

PROVINCE DU *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election, SAVOIR : } en date du quinziesme jour d'Août courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Registrateur pour la Division d'Enregistre-

ment de *Montréal* (*George H. Ryland*, Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour le Comté de *Jacques-Cartier*, pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit Comté de *Jacques-Cartier* dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de *François Zéphérin Tassé*, Ecuier, qui, depuis son Election comme Représentant le dit Comté, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge d'Inspecteur du Pénitencier Provincial, des Prisons Communes et des autres Prisons, des Asiles Publiques et Hôpitaux dans cette Province, *Guillaume Gamelin Gaucher*, Ecuier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Election, en date du vingt-sixième jour d'Août courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 29 Août 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election
SAVOIR : } en date du dix-septième jour d'Août dernier, émis par Son
Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du Comté de *Lincoln* (*Joseph Augustus Woodruff*, Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Ville de *Niagara*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Ville dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *John Simpson*, qui, depuis son Election comme Représentant de la dite Ville, a accepté une place lucrative sous la Couronne, savoir : la charge d'Assistant Auditeur, *Augus Morrison*, Ecuier, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Election, en date du septième jour de Septembre courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 10 Septembre 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election,
SAVOIR : } en date du onzième jour d'Août dernier, émis par Son Excellence
le Gouverneur Général, et adressé au Shérif du Comté de *Peterborough* (*James Hall*, Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour le Comté de *Peterborough*, pour l'Election d'un Membre pour représenter le dit Comté dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans le présent Parlement, en remplacement de *Wilson Seymour Conger*, Ecuier, qui, depuis son Election comme Représentant du dit Comté, est décédé, *Frédéric William Haultain*, Ecuier, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du Writ d'Election, en date du quatorzième jour de Septembre courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 17 Septembre 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election
SAVOIR : } en date du onzième jour d'Octobre dernier, émis par Son Excel-
lence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew* (*James Thompson* Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Nord

du Comté de *Lanark*, pour l'Élection d'un Membre pour représenter la dite Division dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de *Robert Bell*, Ecuier, qui, depuis son Élection comme Représentant de la dite Division du comté de *Lanark*, a résigné son siège, l'Honorable *William McDougall* a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Élection en date du quatrième jour de Novembre courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne de Chancellerie,
Québec, 14 Novembre 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

M. l'Orateur a alors informé la Chambre qu'il a subséquemment reçu les notifications suivantes, et qu'en conséquence il a adressé ses mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux Writs pour l'élection de Membres de l'Assemblée Législative pour représenter la Division Sud du Comté d'*Ontario*, et la Cité de *Trois-Rivières*, savoir :—

A l'Honorable M. l'Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

Nous, soussignés, deux Membres de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, vous notifions par le présent qu'une vacance est survenue dans l'Assemblée Législative par l'acceptation d'une charge, savoir : de la charge de Vice-Chancelier du *Haut-Canada*, par l'Honorable M. *Oliver Mowat*, ci-devant représentant de la Division Sud du comté d'*Ontario*.

En foi de quoi, nos seings et sceaux, ce vingt-sixième jour de Décembre 1864.

WM. MCDUGALL,
M. P. P. pour *Lanark Nord*
HECTOR L. LANGEVIN
M. P. P. pour *Dorchester*.

Toronto, 26 Décembre 1864.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*,
Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*, *Belleville*.

Monsieur,—Nous, soussignés, deux Membres de l'Assemblée Législative de la Province du *Canada*, vous notifions par le présent, conformément aux dispositions de la quatorzième section du chapitre trois des Statuts Refondus du *Canada*, qu'une vacance est survenue dans la représentation de la Division Sud du Comté d'*Ontario* à l'Assemblée Législative, par l'acceptation de la charge de Vice-Chancelier à la Cour de Chancellerie du *Haut-Canada*, par l'honorable M. *Oliver Mowat*, ci-devant représentant de la dite Division, afin que vous fassiez en sorte qu'il soit immédiatement émis un nouveau Writ pour l'élection d'un membre à l'effet de remplir la dite vacance.

En foi de quoi, nos seings et sceaux, ce vingt-sixième jour de Décembre 1864.

A. MORRISON,
M. C. CAMERON.

A l'Honorable M. *Lewis Wallbridge*,
Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

Monsieur,—Nous, soussignés, Membres de l'Assemblée Législative du *Canada*, vous certifions par le présent que l'Honorable *Joseph Édouard Turcotte*, représentant de la ville de *Trois-Rivières* à l'Assemblée Législative, est décédé, et qu'en conséquence son siège à l'Assemblée Législative est devenu vacant.

En foi de quoi, nos seings et sceaux, en la Cité de *Québec*, ce vingt-neuvième jour de Décembre 1864.

JOSEPH CAUCHON,
Représentant du Comté de *Montmorency*
CHARLES ALLEYN,
Représentant de *Québec Ouest*.

M. l'Orateur a alors informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants :—

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Élection,
SAVOIR : } en date du vingt-neuvième jour de Novembre dernier, émis par Son
Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif des Comtés-Unis de *York* et *Peel*,
(*Frédéric William Jarvis*, Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Ouest
du Comté de *York*, pour l'Élection d'un Membre pour représenter la dite Division dans
l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement
de l'Honorable *William Pearce Howland* qui, depuis son Élection comme Représentant
de la dite Division Ouest du Comté de *York*, a accepté une place lucrative sous la
Couronne, savoir : la charge de Maître-Général des Postes du *Canada*, l'Honorable
William Pearce Howland a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le
Rapport du dit Writ d'Élection, en date du quatorzième jour de Décembre courant, lequel
est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 19 Décembre 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A Wm. B. Lindsay, Jr., Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Élection.
SAVOIR : } en date du dix-huitième jour d'Octobre dernier, émis par Son
Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du Comté de *Chicoutimi*
(*Ovide Bossé*, Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour les Comtés de *Chicoutimi* et
Saguenay, pour l'Élection d'un Membre pour représenter les dits Comtés dans l'Assemblée
Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de *David*
Edward Price, Ecuier, qui, depuis son Élection comme Représentant des dits Comtés
de *Chicoutimi* et *Saguenay*, a résigné son siège, *Pierre Alexis Tremblay*, Ecuier, a été
rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Élection,
en date du troisième jour de Janvier courant, lequel est maintenant déposé dans les
archives de mon bureau

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 17 Janvier 1864.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A Wm. B. Lindsay, Jr., Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

L'Honorable *George Brown*, Membre pour la Division Sud du Comté de *Oxford* ;
l'Honorable *William McDougall*, Membre pour la Division Nord du Comté de *Lanark* ;
l'Honorable *William Pearce Howland*, Membre pour la Division Ouest du Comté de *York* ;
Frederic William Haultain, Ecuier, Membre pour le Comté de *Peterborough* ; *Guillaume*
Garnelin Gaucher, Ecuier, Membre pour le comté de *Jacques-Cartier* ; *Pierre Alexis*
Tremblay, Ecuier, Membre pour les Comtés de *Chicoutimi* et *Saguenay* ; et *Angus*
Morrison, Ecuier, Membre pour la Ville de *Niagara*, ayant préalablement prêté serment,
conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, ont pris
leur siège en Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration des Serments d'Office aux personnes nommées Juges de Paix en cette Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois ; et la seconde lecture en a été ordonnée pour lundi prochain.

M. l'Orateur a fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de

Son Excellence le Gouverneur-Général, dans la salle des Séances du Conseil Législatif, il a plu à Son Excellence de prononcer un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie, laquelle il a lue à la Chambre comme suit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

En vous réunissant pour la reprise de vos travaux constitutionnels, je désire exprimer ma reconnaissance à une bienfaisante Providence, qui me permet de vous féliciter de la prospérité et du contentement général du peuple de cette Province, et de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la paix.

Il a été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol Canadien.

Pour prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette Province, et aussi pour me mettre en état de remplir avec efficacité mes devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, j'ai cru devoir organiser un système de police secrète sur la ligne frontière des *Etats-Unis*, et, pour le même objet, j'ai appelé en service permanent une partie de la Force Volontaire de la Province.

Des considérations semblables ont fait naître l'idée d'armer l'Exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol Britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraine.

Il va être mis devant vous un Bill à cette fin, et je le recommande à votre prompt attention.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler le zèle et l'empressement qu'ont montrés les Membres de la Force Volontaire lors de leur appel en service actif.

Leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Les Commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, pour préparer un Code Civil, de même qu'un Code de Procédure Civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre ; les résultats de leurs travaux seront mis devant vous, et je suis informé que le Code de Procédure Civile est dans un état très-avancé.

La confection de la codification des lois Civiles dans les deux langues, Française et Anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue, qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits Civils.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

La dépense rendue nécessaire par l'appel des Volontaires en service actif, et qui était imprévue lors du vote du budget pour l'année courante, va exiger un vote supplémentaire pour ce service.

J'ai témoigné le désir qu'il fût mis devant vous un estimé à cette fin.

J'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que la législation financière de la dernière session a été suivie d'heureux résultats.

Il y a eu augmentation considérable dans le revenu, et à la fois extension du commerce de la Province.

J'ai donné ordre que le Budget pour la prochaine année fiscale fût mis devant vous, et vous verrez qu'il a été préparé de manière à combiner l'économie avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

A la clôture de la dernière Session du Parlement, je vous informai que j'avais inten-

tion, de concert avec mes Ministres, de préparer et de vous soumettre une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la Province depuis quelques années.

Une considération attentive de la position générale de l'*Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique Provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle Nationalité.

J'entamai des négociations Préliminaires avec les Lieutenants-Gouverneurs des autres Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et le résultat en a été qu'il s'est tenu, à Québec, dans le mois d'Octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces Colonies, représentant toutes les nuances de parti politique existant chez elles, nommés par les Lieutenants-Gouverneurs de leurs Provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la Couronne et sur mon invitation, pour conférer avec les membres du Ministère Canadien sur la possibilité d'effectuer une Union de toutes les Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Cette conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces Provinces était possible et désirable, et le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'Union proposée, contenu dans une série de résolutions que j'ai ordonné de mettre devant vous avec d'autres documents qui se rapportent au sujet.

Le plan général d'une Union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du Gouvernement Impérial.

Il faudra un acte du Parlement Impérial pour donner effet à l'Union projetée des Colonies, et le Secrétaire d'Etat m'a officiellement informé que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au Parlement Impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des Législatures représentant les différentes Provinces qu'elle concerne.

En recommandant à votre attention ce sujet, dont il est impossible d'exagérer l'importance pour vous-mêmes et pour vos descendants, je réclame pour lui de votre part une considération calme, sérieuse et impartiale.

Aux hommes publics de l'*Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat, combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constituantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'Empire; ou si les diverses Provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

Dans la discussion d'une question d'une telle importance, mes vœux fervents sont que vos esprits arrivent à des conclusions propres à faire honneur à Notre Souveraine, à assurer le bonheur de ses sujets, et à tourner à l'avantage de votre propre réputation comme patriotes et comme hommes d'état.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

Ordonné, Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature soit pris en considération Lundi prochain.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soit imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en ordonne l'impression; et que nul autre que celui qu'il désignera ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants:—1. Des Privilèges et Elections;—2. Des lois Expirantes;—3. Des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques;—4. Des Divers Bills Privés;—5. Des Ordres Permanents;—6. Des Impressions;—7. Des Dépenses Contingentes;—8. Des Comptes Publics;—9. Des Banques et du Commerce;—10. D'Immigration et de Colonisation; lesquels dits Comités auront respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Élection ou au rapport de l'Élection d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront, et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'Élection soit décidée.

Résolu, Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu, Que l'offre d'argent ou de toute autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passage d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement Provincial, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel a été lu comme suit :

Le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement,

REPRÉSENTE RESPECTUEUSEMENT :

Que durant l'année dernière, l'octroi annuel pour l'augmentation de la Bibliothèque a été dûment dépensé à l'achat de publications Européennes et Américaines, y compris un choix des ouvrages les plus intéressants et les plus précieux qui soient sortis de la presse durant cette période. Nous avons préparé un catalogue de ces ouvrages, qui est maintenant entre les mains de l'imprimeur.

Durant l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière session, la Bibliothèque a été très fréquentée par le public ; et nous avons la satisfaction de pouvoir dire qu'il ne paraît pas qu'aucun ouvrage illustré ait été endommagé comme cela est arrivé les années précédentes.

Ci-jointe est une Liste des dons faits à la Bibliothèque, et des ouvrages reçus sous l'Acte de la propriété littéraire.

A la date de notre dernier Rapport, on estimait que le nombre des volumes de la Bibliothèque était d'environ 53,300. Depuis lors, environ 1400 volumes y ont été ajoutés, faisant en tout maintenant 54,700 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire, Assemblée Législative.

Bibliothèque du Parlement, 19 Janvier 1865.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DEPUIS LE 19 FÉVRIER 1864.

Par le Sénat des Etats-Unis :

Senate Journal, Reports and Documents for the Session of 1862-3, and Documents for the Special Session of 1863. 8 volumes.

Par la Bibliothèque du Congrès :

Reports on American Commerce, Finance, etc. 4 volumes.

Par le Département de l'Intérieur des Etats-Unis :

President's Message to Congress, and Documents, for the Session of 1862-3. 5 volumes.

Par le Bureau des Patentes des Etats-Unis :

Patent Office Report, 1861. 2 volumes.

Par le Commissaire de l'Agriculture des Etats-Unis :

Reports on American Agriculture, for 1860 and 1862.

Par le Bureau du Recensement des Etats-Unis :

Census of Population, United States, 1860.

Par l'Etat de Massachusetts :

Gray's Reports, vols. 9, 10.

Allen's Reports, vols. 3, 4, 5.

Acts and Resolves, 1863.

- Public Documents for 1862. 3 vols.
 Education Reports, for 1862-3 and 1863-4.
 Reports on Agriculture for 1862 and 1863.
Par l'Etat de Pennsylvanie.
- State Law Reports, vols. 43, 44, and 45.
 Laws, 1864.
 Adjutant General's, School, and Railroad Reports. 4 vols.
 Report on the Soldiers' National Cemetery, 1864, and some pamphlets.
Par l'Etat de New-York.
- Adjutant General's Report, for 1863. 2 vols.
 Muster Rolls, *New-York* State Regiments. 2 vols.
Par l'Etat de Minnesota.
- State Law Reports, vol. 8.
 Executive Documents, 1863.
 Laws, 1864.
Par l'Etat de l'Ohio.
- State Law Reports, vols. 13 and 14.
 Executive Documents, 1862 and 1863. 4 vols.
 House and Senate Journals, 1863. 2 vols.
 Laws, 1863 and 1864. 2 vols.
Ohio Statistics, 1862 and 1863. 2 vols.
 Agricultural Report, 1862.
 Auditor's Report, 1863, and some pamphlets.
Par l'Etat du Maine.
- State Law Reports, vol. 49.
 Laws and Legislative Documents, 1864.
 Adjutant General's Report, 1863.
 Agricultural Report, 1863.
Par l'Etat de Connecticut.
- Senate and Representatives' Journals, for 1863-4 and 1864.
 Public Acts and Private Acts, 1863-4 and 1864.
 Legislative Documents, 1864.
 State Law Reports, vol. 31.
Par l'Institution Smithsonianne.
- Smithsonian Contributions to Knowledge, vol. 13.
 Miscellaneous Collections, vol. 5.
Par la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada.
- The Canadian Agriculturalist for 1862 and 1863. 2 vols. [Three copies.]
Par la Chambre des Arts et Manufactures pour le Haut-Canada.
- Journal of the Board, for 1864.
Par l'Observatoire Magnétique de Toronto.
- Meteorological Abstracts, *Toronto*. 2 vols.
Par la Nouvelle-Zélande.
- Statutes of *New Zealand*, 1863.
 Legislative Council and House of Representatives' Journals, with Appendices, 1863.
Par la Colonie du Cap.
- Statute Law of the *Cape of Good Hope*, 1714-1853. 1 vol.
Par l'Honorable W. H. Pope, Secrétaire-Provincial, Isle du Prince-Edouard.
- Topographical Map of the Island; by *Lake and Baker*. 1863.
Par Denis Godley, Ecr.
- Writings and Speeches of the late *John Robert Godley*, edited by *J. E. Fitzgerald*, 1863.
Par S. Phillips Day, Ecr.
- Bosworth's Hochelaga* Depicta.
Par E. A. Meredith, Ecr.
- Graves* on Apostolical Succession. 1854.
 ————*Daniel's* period of 2,300 days. 1854.
 ————Terminal Synchronism of *Daniel's* principal periods. 1858.

- Par le Révérend James Douglas.*
 Catalogue of Literary and Historical Society's Library, Québec.
 Transactions of the Society. 1864. [Three copies.]
- Par le Révérend Edmond Langevin.*
 Notice historique sur la mission de *Ste. Croix de Tadousac*, 1864.
- Par le Colonel Kingsmill.*
 His Addresses to the Prisoners in *Toronto Goal*.
- Par George Ticknor, Ecr. Boston.*
 Life of *W. H. Prescott*, by *George Ticknor*.
- Par le Révérend Dr. Scadding.*
 Various Sermons and Addresses, by himself. 1842—1864.
- Par William Rees, écr., M. D.*
 Views of the Cities of *St. Johns, Newfoundland; Halifax, Nova Scotia; and St. Johns, New Brunswick*.
- Map of *New Brunswick*, and of the proposed Union Canal.
Livres reçus sous l'Acte de la Propriété Littéraire.
- The Gold-Digger's Manual : by *J. Bailey*. Printed by *Hunter, Rose & Co., Québec*.
Blackstone's Commentaries on Real Property, adapted to the law in *Upper Canada* :
 by *Alexander Leith*. Published by *Chewett & Co., Toronto*.
- Tourist's Guide to *Quebec*, by *G. S. O'Brien*, Printed by *Hunter, Rose & Co., Québec*.
Jones' Report of Cases in Common Pleas, Upper Canada, vol 13. Printed by *H. Rowsell, Toronto*.
- Col. *Coffin* on the war of 1813. Printed by *John Lovell, Montreal*.
Boys on the Office of Coroners in Upper Canada. Printed by *Chewett & Co., Toronto*.
 Annuaire de *Ville-Marie*, 1re année, 1864. Par *L. A. Huguet-Latour*. Imprimé par
E. Sénécal, Montréal.
- Directions de Navigation pour le Golfe et le Fleuve *St. Laurent, &c.* Traduit de
 l'anglais par *T. T. Nesbitt*. Imprimé par *E. Vincent, Québec*.
- Keele's Provincial Justice*. Fifth Edition. Published by *H. Rowsell, Toronto*.
 Stamp Hand-Book : issued by *Middleton & Dawson, Québec*.
Jephthah's Daughter : A poem, by *Charles Heavysege*. Published by *Dawson
 Brothers, Montréal*.
- Cours de Pédagogie, par *Jean Langevin, prêtre. C. Darveau, imprimeur, Québec*.
Dun & Co. Mercantile Agency Reference Book for the British Provinces. Vol. 1 for
 1864. Published for the proprietors. *Montréal et Toronto*.
- De Gaspé, P. A.* The Canadians of Old. Translated by *Georgiana M. Pennie*.
 Printed by *G. & G. E. Desbarats, Québec*.
- Casgrain, l'Abbé H. R.* Histoire de la Mère *Marie de l'Incarnation*. Imprimée par
G. E. Desbarats, Québec.

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à
 Lundi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par
 l'Honorable M. *Brown*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi 23 Janvier 1865.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

Hamilton, 17 Janvier 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je désire retirer la Pétition que j'ai
 présentée contre l'Élection de l'Honorable *Isaac Buchanan*, comme représentant de cette
 cité, et je vous prie en conséquence de vouloir bien en donner avis au Président du Comité
 auquel a été renvoyée la dite Pétition.

Vous pouvez donc considérer la présente comme l'acte par lequel je retire ma dite pétition, et croire que je serai prêt en aucun temps à signer tout document final quelconque qui pourra être définitivement exigé en vertu des règles de cette Chambre pour mettre à effet la présente intention.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 ROBERT McELROY.

A l'Honorable

Orateur de l'Assemblée Législative, Québec.

Ordonné, Que la précédente lettre soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Cité d'Hamilton.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les Rapports des Registrateurs des Comtés de *Huron, Durham* (Division Est), *Lincoln, Peterborough, Simcoe, Wellington* et *Northumberland* (Division Ouest), indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à la 76e sec. du chap. 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, les Comptes de la Maison de la Trinité de Québec, pour l'année expirée le 30 Juin 1864, (y compris l'État du Fonds des Pilotes infirmes pour l'année expirée le 31 Décembre 1864). (*Documents de la Session, No. 8.*)

Et aussi, Rapports Annuels de la Compagnie d'Assurance du *Canada d'Hamilton*; de la Compagnie d'Assurance sur la vie et de placement de *Toronto*, et de l'Association d'Assurance Mutuelle contre le feu dite du *Castor, de Toronto*, pour l'année expirée le 30 Avril 1864. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table:—

Par M. *Ferguson (Frontenac)*,—La Pétition de *William Howard* et autres, du township d'*Amherst Island*.

Par l'Honorable M. *Dorion [Hochelaga]*,—La pétition de l'Institut des Sourds-Muets du *Côteau St. Louis*; deux Pétitions des Sœurs de l'Asile de la Providence de *Montréal*; la Pétition des Dames Religieuses de Notre Dame de Charité du Bon-Pasteur de *Montréal*; la Pétition de l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*; et la Pétition de la Sœur *J. M. Stocombe* et autres Sœurs de Charité, de l'Hôpital-Général de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Alleyne*,—La Pétition de *A. M. Delisle*, de la Cité de *Montréal*; trois Pétitions du Maire, Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*; et la Pétition de la Corporation de l'Asile du Bon-Pasteur de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—La Pétition de la Compagnie du *Richelieu*; et la Pétition de *E. Boudreau* et autres, Pilotes pour et au-dessous du Havre de *Québec*.

Par M. *Munro*,—La Pétition du Recteur et des Marguilliers de l'Eglise *St. Jean*, de la Ville de *Bowmanville*.

Par M. *Jones [Leeds Sud]*,—La Pétition de *Joseph P. Slack* et autres, du township de *Lansdowne*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de la Salle d'Asile Nazareth de *Montréal*; et la Pétition de la Salle d'Asile de *St. Joseph* de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *McGee*,—La Pétition de l'Asile des Orphelins de *St. Patrice* de *Montréal*.

Par M. *Wood*,—Deux Pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*; la Pétition de la Municipalité du Village du *Fort Erié*; la Pétition de la Municipalité du Village de *Clinton*; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Stratford*; la Pétition de la Municipalité du Village de *Dunville*; la Pétition de la Compagnie du Chemin de fer d'*Hamilton* et de *Port Dover*; la Pétition de la Municipalité du Village de *Caledonia*; et la Pétition de Messieurs *Noore* et *Adam*.

Par M. *Blanchet*,—La Pétition de *Joseph Labadie* et autres, de la Ville de *Lévis*.

Par M. *Gaucher*,—La Pétition de *F. Brunet* et autres.

M. *Smith* [Durham Est], du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Cité d'*Hamilton*, a informé la Chambre que *Donald Alexander Macdonald*, Ecuier, et *Alexander Mortimer Smith*, Ecuier, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, vendredi dernier ; et que le dit *Donald Alexander Macdonald*, Ecuier, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

M. *Caron*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *St. Hyacinthe*, a informé la Chambre que *Robert MacIntyre*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, Samedi dernier.

Ordonné, Que *Robert MacIntyre*, Ecuier, soit présent à sa place, dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

M. *Morris*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bonn*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, Vendredi dernier et aujourd'hui.

Ordonné, Que *John Young Bonn*, Ecuier, soit présent à sa place, dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

M. *Irvine*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *Richelieu*, a informé la Chambre que *John Jones Ross*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, Vendredi dernier et aujourd'hui.

Ordonné, Que *John Jones Ross*, Ecuier, soit présent à sa place, dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

L'Honorable M. *Evanturel*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *Joliette*, a informé la Chambre que *William McGiverin*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, Vendredi dernier et aujourd'hui.

Ordonné, que *William McGiverin*, Ecuier, soit présent à sa place, dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le comté de *Russell*, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Le pétitionnaire ayant, du consentement du Membre siégeant, abandonné sa contestation, le Comité a passé les résolutions suivantes comme étant sa décision définitive :

Résolu, Que le Membre siégeant, *Robert Bell*, Ecuier, a été ducement élu le Représentant du Comté de *Russell* à la dernière Election, et qu'il a droit à son siège comme tel Représentant.

Résolu, Que vû que le retrait de la Pétition a eu lieu du consentement du membre siégeant, et que celui-ci n'a point fait motion, mais au contraire s'est désisté de faire motion pour que la dite Pétition soit déclarée frivole et vexatoire, la Pétition ni l'opposition faite à la Pétition ne sont frivoles ou vexatoires.

M. *Tuschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la ville de *Brookville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, *Crowall Willson*, Ecuier, et *Pierre G.*

Huot, Ecuier, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité vendredi dernier, et que les dits *Thomas Roberts Ferguson* et *Crowell Willson*, Ecuiers, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, *Crowell Willson*, Ecuier, et *Pierre G. Huot*, Ecuier, soient présents à leur place, dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature Provinciale,

La Chambre a, en conséquence, procédé à prendre en considération le dit Discours.

M. *Robitaille* a proposé, secondé par M. *Haultain*,

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remercier Son Excellence de son Gracieux Discours à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial; et de plus, pour assurer Son Excellence que nous partageons avec Son Excellence le désir d'exprimer à une bienfaisante Providence notre reconnaissance de ce qu'en nous appelant à reprendre l'exécution de nos devoirs constitutionnels, Son Excellence soit en état de nous féliciter de la prospérité et du contentement général du peuple de cette Province, ainsi que de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la Paix.

2. Que nous regrettons profondément qu'il ait été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol Canadien.

3. Que nous apprenons avec satisfaction qu'afin de prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette Province, et aussi pour mettre Son Excellence en état de remplir avec efficacité ses devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, Son Excellence a cru devoir organiser un système de police secrète sur la ligne frontière des *Etats-Unis*, et appeler pour le même objet, en service permanent, une partie de la Force Volontaire de la Province.

4. Que nous apprenons avec un grand intérêt que des considérations semblables ont fait naître l'idée d'armer l'exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol Britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraine; et que tout bill à cette fin que Son Excellence fera mettre devant nous recevra notre prompte considération.

5. Que nous sommes heureux d'être informés du zèle et de l'empressement qu'ont montrés les membres de la force Volontaire lors de leur appel en service actif; et que nous sommes fiers de ressentir avec Son Excellence que leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

6. Que nous apprenons avec plaisir que les Commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada* pour préparer un Code Civil, de même qu'un Code de Procédure Civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre; que les résultats de leur travaux seront mis devant nous et que Son Excellence est informée que le Code de Procédure Civile est dans un état très-avancé.

7. Que nous croyons avec Son Excellence que la confection de la Codification des Lois Civiles, dans les deux langues Française et Anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits civils.

8. Que nous n'ignorons pas que la dépense rendue nécessaire par l'appel des Volontaires en service actif, et qui était imprévue lors du vote du budget pour l'année courante,

va exiger un vote supplémentaire pour ce service ; et que l'estimé à cette fin que Son Excellence fera mettre devant nous recevra notre prompte attention.

9. Que nous sommes heureux d'apprendre que Son Excellence puisse nous annoncer que la législation financière de la dernière Session a été suivie d'heureux résultats et qu'il y a eu augmentation considérable dans le revenu, et à la fois extension du commerce de la province.

10. Que le budget pour la prochaine année fiscale que Son Excellence a ordonné de mettre devant nous recevra notre considération la plus attentive, et que nous n'avons aucun doute que nous ne trouvions qu'il a été préparé de manière à combiner l'économie avec l'efficacité du service public.

11. Que nous n'avons pas oublié qu'à la clôture de la dernière Session du Parlement, Son Excellence voulut bien gracieusement nous informer de l'intention, qu'elle avait de concert avec ses ministres, de préparer et de nous soumettre une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la Province depuis quelques années.

12. Que nous apprenons de Son Excellence avec la plus profonde attention, qu'une considération attentive de la position générale de *l'Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique Provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle Nationalité ;—que des négociations préliminaires furent entamées par Son Excellence avec les Lieutenants-Gouverneurs des autres Provinces de *l'Amérique Britannique du Nord*, et que le résultat en a été qu'il s'est tenu, à *Québec*, dans le mois d'Octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces Colonies, représentant toutes les nuances de parti politiques existant chez elles, nommés par les Lieutenants-Gouverneurs de leurs Provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la Couronne et sur l'invitation de Son Excellence, pour conférer avec les Membres du Ministère Canadien sur la possibilité d'effectuer une Union de toutes les Provinces de *l'Amérique Britannique du Nord* ;—Que cette Conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une Union Fédérale de ces Provinces était possible et désirable, et que le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'Union proposée, contenu dans une série de résolutions que Son Excellence a ordonné de soumettre au Parlement avec d'autres documents qui se rapportent au sujet ; et que le plan général d'une Union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du Gouvernement Impérial.

13. Qu'attendu qu'il faudra un Acte du Parlement Impérial pour donner effet à l'Union projetée des Colonies, nous sommes heureux d'apprendre de Son Excellence qu'elle a été informée officiellement, par le Secrétaire d'Etat, que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au Parlement Impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des Législatures représentant les différentes Provinces qu'elle concerne :

14. Que Son Excellence peut-être assurée quand donnant notre attention à ce sujet dont il est impossible de s'exagérer l'importance pour nous-mêmes comme pour nos descendants, nous lui accorderons une considération calme, sérieuse et impartiale.

15. Que nous recevons avec respect l'expression de la conviction de Son Excellence qu'aux hommes publics de *l'Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur Nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constituantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'Empire ; ou si les diverses Provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

16. Et que nous faisons avec Son Excellence les vœux les plus ardents que dans la discussion d'une question d'une telle importance, nos esprits arrivent à des conclusions propres à faire honneur à notre Souveraine et à assurer le bonheur de ses sujets.

Et la question ayant été mise aux voix,

O. donné, que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix.

Et les onze premiers paragraphes ayant été lus de nouveau, ont été adoptés.

Le douzième paragraphe ayant été lu de nouveau, comme suit :

12. Que nous apprenons de Son Excellence, avec la plus profonde attention, qu'une considération attentive de la position générale de l'*Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle nationalité :—Que des négociations préliminaires furent entamées par Son Excellence avec les Lieutenants-Gouverneurs des autres Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et que le résultat en a été qu'il s'est tenu, à Québec, dans le mois d'Octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces Colonies, représentant toutes les nuances de parti politique qui existent chez elles, nommés par les Lieutenants-Gouverneurs de leurs Provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la Couronne et sur l'invitation de Son Excellence, pour conférer avec les Membres du ministère canadien sur la possibilité d'effectuer une Union de toutes les Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* :—Que cette Conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une Union Fédérale de ces Provinces était possible et désirable, et le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'Union proposée, contenu dans une série de Résolutions que Son Excellence a ordonné de mettre devant nous avec d'autres documents qui se rapportent au sujet :—Et que le plan général d'une Union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du Gouvernement Impérial.

L'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Laframboise*, que les mots : " Mais cette Chambre croit de son devoir d'exprimer respectueusement à Son Excellence sa conviction que le peuple de cette Province, appréciant parfaitement les avantages de leurs relations politiques actuelles avec le Grand Empire dont il fait partie, ne désire ni ne cherche à créer une nouvelle nationalité," soient ajoutés à la fin du dit paragraphe.

Et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Fouliot,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Dorion (Drum. Arth.)</i>	<i>Holton,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Wallbridge (Hast's, N.)</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Houde,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wright (C. d'Ottawa)</i>
<i>Duckett,</i>			—25

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Rose,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Macdonald Proc.-Gén.,</i>	<i>Ross (Prince Éd.)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wood.—64:</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.
Et le douzième paragraphe ayant été lu de nouveau,
Et des Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur a informé la Chambre, que le Greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, le certificat suivant :--
Province du Canada, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Élection, SAVOIR : } en date du troisième jour de Janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du District des *Trois-Rivières* [*Isaac Gouverneur Oyden*, Ecuier], Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Cité des *Trois-Rivières*, pour l'Élection d'un Membre pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de L'Honorable *Joseph Edouard Turcotte* qui, depuis son Élection comme Représentant de la dite Cité des *Trois-Rivières*, est décédé, *Charles Boucher de Niverville*, Ecuier, a été rapporté comme étant dûment élu, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Élection, en date du seizième jour de Janvier courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 23 Janvier 1865.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Et le douzième paragraphe ayant été lu de nouveau, et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Prince Édo'rd),</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie (Oxf' et N.),</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Évanswrel,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>White,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Wright (York E.)-70.</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Coupar,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Pouliot, et</i>
<i>Dorion (Drum. Arth.),</i>	<i>Houde,</i>	<i>Iajoie,</i>	<i>Thibaudeau-17.</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>			

Ainsi la Question a été résolue Affirmativement.

Le treizième paragraphe ayant été lu de nouveau, et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division qui précède.

Le quatorzième paragraphe ayant été lu de nouveau, a été adopté.

Le quinzième paragraphe ayant été lu de nouveau, et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Prince Ed.)</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén. Rymal,</i>	
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Macdonald (Tor'to. O.)</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galt,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier, (Proc.-Gén.)</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Curtwright,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>White,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright (York Est).</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Ross (ChAMPLAIN),</i>	—71.

CONTRE :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Ferrault,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Pouliot, et</i>
<i>Dorion (Drum. Arth.)</i>	<i>Houde,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Thibaudeau.—17.</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>			

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Le seizième et dernier paragraphe ayant été lu de nouveau, a été adopté.

Résolu, Que la dite Résolution soit renvoyée à un Comité Spécial, composé de M. *Robitaille*, M. *Haultain*, M. *Dufresne (Montcalm)*, M. *Jones (Leeds Sud)*, et M. *Stirton*, pour préparer et rapporter le projet d'une Adresse en réponse au Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Législature, en conformité de la dite Résolution.

M. *Robitaille*, du Comité Spécial nommé pour préparer une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, a fait rapport que le Comité avait préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblées

en Parlement Provincial, remercieons humblement Votre Excellence de Son Gracieux Discours du Trône à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial.

Nous partageons avec Votre Excellence le désir d'exprimer à une bienfaisante Providence, notre reconnaissance de ce qu'en nous appelant à reprendre l'exécution de nos devoirs constitutionnels, Votre Excellence soit en état de nous féliciter de la prospérité et du contentement général du peuple de cette Province, ainsi que de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la Paix.

Nous regrettons profondément qu'il ait été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol Canadien.

Nous apprenons avec satisfaction qu'afin de prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette Province, et aussi pour mettre Votre Excellence en état de remplir avec efficacité ses devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, Votre Excellence a cru devoir organiser un système de Police secrète sur la ligne-frontière des *Etats-Unis*, et appeler pour le même objet, en service permanent une partie de la Force Volontaire de la Province.

Nous apprenons avec un grand intérêt que des considérations semblables ont fait naître l'idée d'armer l'Exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol Britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraine, et tout Bill à cette fin que Votre Excellence fera mettre devant nous recevra notre prompt attention.

Nous sommes heureux d'apprendre le zèle et l'empressement qu'ont montré les Membres de la Force Volontaire lors de leur appel en service actif, et nous reconnaissons avec Votre Excellence que leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle nous informe que les Commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada* pour préparer un Code Civil, de même qu'un Code de procédure Civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre, et que le Code de procédure Civile est dans un état très-avancé ; et aussi de nous avoir assuré que le résultat des travaux des Commissaires sera soumis à cette Chambre.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence que la confection de la codification des lois Civiles, dans les deux langues Française et Anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois Civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits Civils.

Nous n'ignorons pas que la dépense rendue nécessaire par l'appel des Volontaires en service actif, et qui était imprévue lors du vote du budget pour l'année courante, va exiger un vote supplémentaire pour ce service ; et l'estimé à cette fin que Votre Excellence fera mettre devant nous recevra notre prompt attention.

Nous sommes heureux d'apprendre que Votre Excellence puisse nous annoncer que la législation financière de la dernière Session a été suivie d'heureux résultats, et qu'il y a eu augmentation considérable dans le revenu, et à la fois extension du commerce de la Province.

Le budget pour la prochaine année fiscale que Votre Excellence a ordonné de mettre devant nous recevra notre considération la plus attentive, et nous n'avons aucun doute que nous ne trouvions qu'il a été préparé de manière à combiner l'économie avec l'efficacité du service public.

Nous assurons Votre Excellence que nous nous rappelons avec satisfaction qu'elle a annoncé, à la clôture de la dernière Session du Parlement, qu'elle avait l'intention, de concert avec ses Ministres, de préparer et soumettre au Parlement une mesure pour la solu-

tion du problème constitutionnel dont la discussion agite la Province depuis quelques années.

Nous prêtons toute notre attention au fait signalé par Votre Excellence :—

Qu'une considération attentive de la position générale de *l'Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique Provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle Nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle nous informe que Votre Excellence a entamé des négociations préliminaires avec les Lieutenants-Gouverneurs des autres Provinces de *l'Amérique Britannique du Nord*, et que le résultat en a été qu'il s'est tenu, à *Québec*, dans le mois d'Octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces Colonies, représentant toutes les nuances de partis politiques existant chez elles, nommés par les Lieutenants-Gouverneurs de leurs Provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la Couronne et sur l'invitation de Votre Excellence, pour conférer avec les Membres du Ministère Canadien sur la possibilité d'effectuer une Union de toutes les Provinces de *l'Amérique Britannique du Nord*.

Nous avons appris avec un profond intérêt que cette conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces Provinces était possible et désirable, et que le résultat de ces travaux est un projet de constitution pour l'union proposée, contenu dans une série de résolutions que Votre Excellence a ordonné de soumettre au Parlement avec d'autres documents qui se rapportent au sujet;—

Et que le plan général d'une Union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du Gouvernement Impérial.

Attendu qu'un Acte du Parlement Impérial étant nécessaire pour donner effet à l'Union projetée des Colonies, cette Chambre est heureuse d'apprendre que Votre Excellence a été officiellement informée, par le Secrétaire d'Etat, que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au Parlement Impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des Législatures représentant les différentes Provinces qu'elle concerne.

Et nous assurons Votre Excellence que ce sujet qu'elle a bien voulu recommander à notre attention, et dont il est impossible d'exagérer l'importance pour nous-mêmes et pour nos descendants, recevra de cette Chambre la considération calme, sérieuse et impartiale que demande Votre Excellence.

Nous désirons exprimer à Votre Excellence le profond respect avec lequel cette Chambre l'a entendue énoncer la conviction qu'aux hommes publics de *l'Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat, combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur Nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constituantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'Empire; ou si les diverses Provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité Impériale.

Nous nous unissons au vœu fervent de Votre Excellence que, dans la discussion d'une question d'une telle importance, nous arrivions à des conclusions propres à faire honneur à notre Souveraine et à assurer le bonheur de Ses sujets.

La dite Adresse ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé de sa place et a informé M. l'Orateur et la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence à l'ouverture de la présente Session, demain, à trois heures et demie de l'après midi.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24 Janvier 1865.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le Certificat suivant:—

Province du *Canada*, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election
SAVOIR : } en date du vingt-huitième jour de Décembre dernier, émis par Son
Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Régistrateur du Comté d'*Ontario* (*John Ham Perry*, Ecuier), Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Division Sud du Comté d'*Ontario*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Division dans l'Assemblée Législative de cette Province dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable M. *Olivier Mowat* qui, depuis son élection comme représentant de la dite Division, a accepté une charge lucrative sous la Couronne, savoir : la charge de Vice-Chancelier de la Cour en Chancellerie pour le *Haut-Canada*, *Thomas Nicholson Gibbs*, Ecr., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du Writ d'Election en date du dix-huitième jour de Janvier courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 24 Janvier 1865.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A *Wm. B. Lindsay, Jr.*, Ecuier,
Greffier de l'Assemblée Législative, Québec.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par l'Honorable M. *Laframboise*,—la Pétition de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains de *Montréal*.

Par M. *Notman*,—la Pétition de *A. L. Smith* et *J. S. Smith*, administrateurs survivants de la succession de feu *John David Smith*, de son vivant de *Port Hope*.

Par M. *Gagnon*,—la Pétition de *J. Bouchard* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de l'Isle aux Coudres*, Comté de *Charlevoix*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—la Pétition de *Edward M. Hopkins* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *O'Halloran*,—la Pétition du Révérend M. *Townsend* et autres, de la Paroisse de *St. George de Clarenceville*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Denis*,—la Pétition du Très Révérend *A. F. Trudeau*, V. G., de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,—la Pétition de l'Union *St. Joseph de Montréal*; la Pétition de l'Union *St. Jacques de Montréal*; et la Pétition de l'Union *St. Roch de Montréal*.

Charles Boucher de Niverville, Ecuier, Membre pour la Cité des *Trois-Rivières*, ayant préalablement prêté Serment, conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le Rôle que le contient, a pris son siège en Chambre.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Ville de *Brockville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, et *Crowell Willson*, Ecuier, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, et *Crowell Willson*, Ecuier, soient présents à leur place, dans cette Chambre, à sa prochaine séance.

M. Smith (Durham Est), du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Cité d'*Hamilton*, a informé la Chambre que *Donald Alexander Macdonald*, Ecuier, Membre du Comité a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

L'Honorable *M. Evanturel*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le Comté de *Joliette*, a informé la Chambre que *William McGiverin*, Ecuier, Membre du Comité a été absent pendant une heure après le le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

M. Morris, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Sur motion de *M. Caron*, secondé par l'Honorable *M. Cauchon*,
Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Election du Comté de *St. Hyacinthe*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi, le 31 du courant, à onze heures, A.M., pour permettre aux Pétitionnaires d'assigner leurs témoins.

Résolu, Que cette Chambre s'ajourne maintenant pour l'espace de cinq minutes.
La Chambre s'est en conséquence ajournée.

Trois heures et vingt-trois minutes, P. M.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'Adresse de la Chambre.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec son Adresse en réponse au Discours de Son Excellence aux deux Chambres de la Législature, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :—

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie de cette Adresse. Je suis heureux d'apprendre que vous êtes prêts à entrer de suite dans la discussion des divers sujets importants que je vous aisoumis.

L'Honorable *M. Galt*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics de la Province du *Canada*, pour le semestre expiré le 30 Juin 1864. (*Documents de la Session, No. 1.*)

L'Honorable *M. Galt* a aussi mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Tableaux de la Navigation et du Commerce de la Province du *Canada*, pour le semestre expiré le 30 Juin 1864. (*Documents de la Session, No. 2.*)

L'Honorable *M. Galt* a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet à l'Assemblée Législative les Estimés des sommes additionnelles requises pour le service de la Province, durant l'année finissant le 30 Juin,

1865, et, conformément aux dispositions de la 57e section de l'Acte d'Union, Son Excellence recommande ces Estimés à l'Assemblée Législative.

Québec, 24 Juin 1865.

ESTIMÉS SUPPLÉMENTAIRES de Certains Services, pour l'année expirée le 30 Juin 1865.

SERVICE.	Montant.	MEMORANDUM.	
MILICE.	\$ cts.		\$ cts.
Force sur la Frontière.....	330,000 00	Paie et allocation des officiers et miliciens de trois bataillons en service permanent jusqu'au 1er mai, à raison de \$70,000 par mois, disons Équipement, Transport, Casernes et Hôpitaux.....	300,000 00
DIVERS.			30,000 00
Pour faire face à la somme inconsiderément remise dans l'affaire de Young et autres, réclamés par le gouvernement des <i>Etats-Unis</i> en vertu du traité d'extradition.....	50,000 00		\$ 330,000 00

Ordonné, Que M. *Dorion* [*Drummond et Arthabaska*] ait la permission d'introduire un Bill pour la protection des Squatters en certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois ; et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

Ordonné, Que M. *Dorion* [*Drummond et Arthabaska*] ait la permission d'introduire un Bill pour permettre de faire valoir la nullité des Patentes en certains cas devant les Tribunaux du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Jeudi prochain.

L'Honorable M. *Mc Dougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse [de la dernière Session] à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 23 Juin 1864, pour des informations au sujet des obstructions à la navigation de la Rivière Richelieu. [*Documents de la Session, No. 10.*]

L'Ordre de la Chambre d'hier pour la comparation de *Robert MacIntyre*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu,

M. *Caron* s'est levé de sa place et a informé la Chambre que M. *MacIntyre* l'avait prié de dire qu'il lui a été impossible de partir de chez lui avant le 21 Janvier courant, et que, pour cette raison, il n'a pu se trouver présent à la réunion du Comté de l'Élection contestée pour le Comté de *St. Hyacinthe*, samedi dernier.

Et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. *MacIntyre*,

Résolu, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparation de *John Jones Ross*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu,

M. *Irvine* s'est levé de sa place et a informé la Chambre que M. *Ross* l'avait prié de dire que vu l'indisposition sérieuse d'un membre de sa famille, il lui a été impossible de partir de chez lui à temps pour être présent à l'ouverture de la Chambre, et que, pour cette raison, il n'a pu se trouver à la réunion du Comité de l'Élection contestée pour le Comté de *Richelieu*, le vingtième et le vingt-troisième du courant.

Et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. *Ross*,

Résolu, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

L'Ordre de la Chambre d'hier, pour la comparation de *Pierre Gabriel Huot*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre aujourd'hui, étant lu,

M. *Taschereau* s'est levé de sa place et a informé la Chambre que M. *Huot* l'avait prié de dire qu'il n'a pas été présent à la réunion du Comité de l'Élection Contestée pour la Ville de *Brockville*, Vendredi le vingtième du courant, parce qu'il avait complètement oublié qu'il dût y avoir une réunion du Comité ce jour-là.

Et cet exposé avait été attesté sous serment par M. *Huot*,

Résolu, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 25 Janvier 1865.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Irvine*,—La Pétition des Très-Révérands Lords Evêques de *Montréal* et *Québec*.

Par M. *Walsh*,—La Pétition de Madame *C. McLaughlin*, veuve de feu *Lawrence McLaughlin*, et autres.

Par M. *Morris*,—La Pétition de *John Lorn McDougall*, administrateur de la Succession de feu *John Lorn McDougall*, de son vivant de *Renfrew*, et autres.

Par M. *Mackenzie (Lambton)*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Lambton*.

Par M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)*,—La Pétition de *John King* et autres, de *Warwick*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Kingston*.

Par M. *Wood*,—La Pétition de *J. W. Bowlby* et autres, Membres du Barreau du *Haut-Canada*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de la Maison de Refuge de *Montréal*; la Pétition de la Société Bienveillante des Dames de *Montréal*; et la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa et Prescott*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *William Howard* et autres, du Township de *Amherst Island*; demandant que le dit Township soit séparé du Comté de *Lennox et Addington* et annexé au Comté de *Frontenac* pour toutes fins quelconques.

De l'Institution des Sourds-muets du Côteau *St. Louis*; des Sœurs de l'Asile de la Providence, de *Montréal*,—des Dames Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de *Montréal*,—de la Sœur *J. M. Slocombe* et des autres Sœurs de Charité de l'Hopital-Général, dans la Cité de *Montréal*,—de la Corporation de l'Asile du Bon-Pasteur, de *Québec*,—de la Salle d'Asile *Nazareth*, de *Montréal*,—et de la Salle de *St. Joseph*, de *Montréal*; demandant de l'aide.

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de *Montréal*; demandant de l'aide pour la Salle d'Asile de *St. Vincent de Paul*.

De l'Asile des Orphelins de *St. Patrice, Montréal*; demandant une aide plus considérable.

De l'Union *St. Michel* des Saints, de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation.

De *A. M. Delisle*, de la cité de *Montréal*; se plaignant de certaines injustices en rapport avec la démission de l'office de shérif et en demandant la réparation.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour refondre et amender les Actes relatifs à l'Aqueduc de la dite Cité.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour consolider et amender les Actes relatifs à la Cour du Recorder, dans la dite Cité.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*, demandant la passation d'un Acte pour amender et consolider les Actes d'incorporation de la dite Cité.

De la Compagnie du *Richelieu*; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à augmenter son capital, et pour amender son Acte d'incorporation.

De *E. Boudreau* et autres, Pilotes pour le Havre de *Québec* et au-dessus; demandant des amendements à leur Acte d'incorporation.

Du Recteur et des Syndics de l'Église *St. Jean*, dans la ville de *Bowmanville*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la Société d'Église du Diocèse de *Toronto* à vendre les terrains appartenant à la dite Église et à en placer le produit en Débentures.

De *Joseph P. Slack* du Township de *Lansdowne*; alléguant certains griefs, et demandant justice.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du lac *Huron*; de la Municipalité du Village de *Port Erié*; de la Municipalité du Village de *Clinton*; du Conseil de Ville de la Ville de *Stratford*; et de la Municipalité du Village de *Dunnville*; demandant la passation d'un Acte pour l'égaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*,—et la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada*, et pour d'autres fins.

De la Municipalité du Village de *Caledonia*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*; et la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada*, et pour d'autres fins; et aussi pour étendre le délai pour terminer le Chemin de Fer d'*Hamilton* et de *Port Dover* d'une année.

De *Joseph Labadie* et autres, de la Ville de *Lévis*; demandant un Acte d'incorporation, sous le nom de "Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*."

De la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et de *Port Dover*; de Messieurs *Moore* et *Adam*, de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*; demandant la passation d'un Acte pour étendre le délai pour terminer le Chemin de Fer d'*Hamilton* et de *Port Dover* d'une année.

De *Brunet* et autres; demandant qu'aucune mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne loi.

M. Smith [*Durham Est*], du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Cité d'*Hamilton*, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Le Pétitionnaire ayant, du consentement du Membre siégeant, abandonné sa contestation, le Comité a passé les résolutions suivantes comme étant sa décision définitive:

Résolu, Que le Membre siégeant, l'Hon. *M. Isaac Buchanan*, a été dûment élu le Représentant de la Cité d'*Hamilton*, à la dernière Élection, et qu'il a droit à son siège comme tel Représentant.

Résolu, Que vû que le retrait de la Pétition a eu lieu du consentement du Membre siégeant, et que celui-ci n'a point fait motion, mais au contraire s'est désisté de faire motion pour que la dite Pétition soit déclarée frivole et vexatoire, la Pétition ni l'opposition faite à la Pétition ne sont frivoles ou vexatoires.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante:—

A l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative du *Canada*.

Hamilton, 17 Janvier 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer de mon intention de résigner mon siège dans l'Assemblée Législative de cette Province, et de vous prier en conséquence de considérer la présente comme étant ma résignation.

J'ai à vous prier en conséquence de vouloir bien faire en sorte qu'un nouveau Writ soit émis pour l'Élection d'un nouveau Membre à ma place.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble serviteur,
ISAAC BUCHANAN,
Député d'*Hamilton*.

Signé et scellé, ce 17 Janvier 1865,
en présence de
JAMES CUMMINGS,
PLUMMER DEWAR.

M. *Morris*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Ville de *Brockville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, et *Crowell Willson*, Ecuier, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

Ordonné, Que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, et *Crowell Willson*, Ecuier, soient présents à leur place, en cette Chambre, à sa prochaine séance.

L'Honorable M. *Evanturel*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *Joliette*, a informé la Chambre que *William McGiverin*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

M. *Irvine*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *Richelieu*, a présenté à la Chambre le Rapport final du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Considérant qu'il a été décidé par votre Comité que le témoignage produit au soutien de la Pétition d'Élection n'établit pas que le Membre siégeant a ou possède, entreprend ou exécute, directement ou indirectement, seul ou avec une autre personne, par lui-même ou par l'intermédiaire d'un syndic ou d'une tierce partie, un contrat ou marché avec Sa Majesté ou avec un officier ou département public, au terme de la 5e Section du Chapitre 3 des Statuts Refondus du *Canada* ;

Et considérant que le Pétitionnaire a abandonné le dernier chef de sa Pétition, dans lequel il est allégué que le Membre siégeant n'est pas dûment qualifié sous le rapport de la propriété foncière ; il est

1. Résolu, Que le Membre siégeant, *Joseph François Perrault*, Ecuier, a été dûment élu le Représentant du Comté de *Richelieu* à la dernière Élection Générale, et qu'il a droit à son siège comme tel Représentant.

2. Résolu, Que ni la Pétition d'Élection ni l'opposition faite à la dite Pétition ne sont frivoles ni vexatoires.

Questions soulevées, et sur lesquelles le Comité s'est divisé :—

CHAMBRE DE COMITÉ, 7 Juin 1865.

M. *Poulin* propose que l'affaire soit plaidée au mérite le 9 du courant.

M. *Joly* propose pour amendement qu'elle ne soit plaidée au mérite que le 10 du courant.

POUR :
M. *Joly*,
M. *Bourassa*.

CONTRE :
M. *Irvine*,
M. *Ross*,
M. *Poulin*.

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Et la question principale ayant été mise aux voix, le Comité se divise comme suit :

POUR :
M. *Irvine*,
M. *Ross*,
M. *Poulin*.

CONTRE :
M. *Joly*,
M. *Bourassa*.

Ainsi, elle a été résolue affirmativement.

CHAMBRE DE COMITÉ, 17 Juin 1865.

M. *Joly* propose, secondé par M. *Bourassa*, qu'il soit Résolu : Que le témoignage produit au soutien de la Pétition d'Élection n'établit pas que le Membre siégeant a ou possède, entreprend ou exécute, directement ou indirectement, seul ou avec une autre personne, par lui-même, par l'intermédiaire d'un syndic ou d'une tierce partie, un contrat ou marché avec Sa Majesté, ou avec un officier ou département public, aux termes de la 5e section du chapitre 3 des Statuts Refondus du *Canada*.

M. *Poulin* propose pour amendement, qu'attendu que *Joseph François Perrault*, Ecuier, le Membre siégeant dans l'Assemblée Législative de cette Province pour le Comté de *Richelieu*, a entrepris et exécuté certains contrats et marchés avec le Département Public connu et désigné sous le nom de "Chambre d'Agriculture du *Bas-Canada*," lesquels contrats et marchés étaient en force lors de son élection pour le dit Comté, il soit Résolu : Que le dit *Joseph François Perrault*, lors de la dite élection, n'était pas éligible comme Membre de l'Assemblée Législative, la 5e Section du Chapitre 3 des Statuts Refondus du *Canada* contenant une disposition spéciale au sujet de sa dite inéligibilité, et qu'en conséquence la dite Élection et le dit Rapport du dit *Joseph François Perrault* comme Membre élu pour le Comté de *Richelieu*, pour siéger et voter dans l'Assemblée Législative, soient déclarés nuls et de nul effet, et qu'il soit en conséquence fait à la Chambre un Rapport à ce sujet.

Et la question étant mise aux voix, le Comité se divise comme suit :

POUR :
M. *Poulin*.

CONTRE :
M. *Irvine*,
M. *Ross*,
M. *Joly*,
M. *Bourassa*.

Ainsi, elle a été résolue négativement.

Et la question principale ayant été mise aux voix, le Comité se divise comme suit :

POUR :
M. *Irvine*,
M. *Ross*,
M. *Joly*,
M. *Bourassa*,

CONTRE :
M. *Poulin*.

Ainsi, elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux subventions pour le transport des malles par Chemins de Fer, et à la fusion des Compagnies de Chemins de Fer, et pour amender autrement l'Acte des Chemins de fer.

Il a, en conséquence, présenté un Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour établir la validité de certains Actes accomplis en *Canada* par certains Membres du Clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour la punition des personnes qui vendent frauduleusement des produits.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour encourager la plantation d'Arbres Fruitiers et d'Embellissement le long des Grandes Routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété de ces Arbres aux possesseurs des terres avoisinant ces Routes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la taxation et au recouvrement des Honoraires des Arbitres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *White*, secondé par M. *Wright* (*York Est*),

Ordonné, Que M. l'Orateur adresse son Mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour préparer un nouveau Writ pour l'Election d'un Membre pour servir dans ce présent Parlement, pour la Cité d'*Hamilton*, en remplacement de l'Honorable *Isaac Buchanan*, qui a résigné son siège.

Ordonné, Que M. *McConkey* ait la permission d'introduire un Bill pour venir au secours des propriétaires primitifs de terres vendues prématurément pour taxes dans le *Haut-Canada*, par suite d'une fausse interprétation de l'Acte Refondu des Cotisations, et pour protéger les acquéreurs de ces terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Stirton* ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher la propagation des Chardons du *Canada* dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wood* ait la permission d'introduire un Bill pour mieux assurer la Liberté du Sujet.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Munro* ait la permission d'introduire un Bill pour assurer aux Femmes mariées le bénéfice des Assurances sur la vie de leurs Maris.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Cowan* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger le Chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Ault* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 57 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux clôtures de ligne et aux cours-d'eau.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Juges de Paix devant qui une sentence de condamnation est rendue pour la vente sans Licence de Liqueurs Spiritueuses dans le *Haut-Canada*, à emprisonner le délinquant s'il ne paie point l'amende ou s'il n'a pas de biens suffisants à saisir et vendre au montant de la dite amende.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill relatif aux condamnations sommaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour étendre la Juridiction des Magistrats de Police dans les Villes du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Mackenzie* (*Lambton*), secondé par M. *McKellar*,

Ordonné, Que le Greffier s'adresse aux officiers qu'il appartient des Compagnies connues sous les noms de Compagnies du Grand Chemin de Fer Occidental, de *Buffalo* et du Lac *Huron*, du Grand-Tronc et du Northern, pour en obtenir un état du montant reçu des voyageurs et pour fret sur chacun des dits Chemins respectivement, du 1er Janvier au 31 Décembre 1864 inclusivement; le dit état indiquant les sommes reçues en argent courant du *Canada* et en argent courant des *Etats-Unis* respectivement, et les sommes reçues pour trafic local et trafic étranger; le terme "local" ne devant comprendre que la partie des dits chemins qui se trouve sous le contrôle des dites Compagnies et dans les limites de cette Province.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Mackenzie* (*Lambton*),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de tous les Règlements de toute et chaque Compagnie de Chemin de Fer, passés à l'effet soit de fixer et régler son tarif, soit pour tout autre objet, et qui ont été ci-devant soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil; et copies de tous Ordres en Conseil approuvant ou révisant les dits tarifs, ou ayant rapport autrement aux dits Règlements ou aucun d'iceux; et copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Provincial, ou aucun de ses départements ou officiers, et toute Compagnie de Chemin de Fer ou autre partie, au sujet des dits tarifs ou Règlements.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *McKellar*, secondé par M. *Mackenzie* (*Lambton*),

Ordonné, Que l'entrée dans les Journaux de cette Chambre du 7 Juin 1864, relative au Rapport du Comité Spécial pour prendre en considération les Lois Municipales et de Cotisation du *Haut-Canada*, soit maintenant lue,

Et la dite entrée ayant été lue,

Résolu, Que toutes les Pétitions et autres papiers relatifs aux Lois Municipales et de Cotisation du *Haut-Canada*, soient renvoyés à un Comité Spécial composé de M. *McKellar*, l'Honorable M. Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. *Cameron*, l'Honorable M. *Curling*, M. *Ferguson* (*Simcoe Sud*), M. *Ferguson* (*Frontenac*), M. *Jackson*, M. *Macdonald* (*Glenurrary*), M. *Dichson*, M. *Dunsford*, M. *McConkey*, M. *Mackenzie* (*Lambton*), M. *McGiverin*, M. *Stirton*, M. *Wells*, M. *Walsh* et M. *Wright* (*York Est*), pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial de quatorze Membres pour préparer et rapporter, avec toute la diligence convenable, les listes des Membres devant composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Macdonald (Cornwall)*, l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*, l'Honorable M. *Holton*, l'Honorable M. *Laframboise*, M. *De Boucherville*, M. *McKellar*, M. *Pope*, M. *Walsh* et M. *Wallbridge (Hastings Nord)*, composent le dit Comité.

Ordonné, Que M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour prévenir et réprimer les outrages et la violation de la loi sur les Frontières de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Daoust* ait la permission de s'absenter durant la présente Session.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à l'administration du Serment d'Office aux personnes nommées Juges de Paix en cette Province, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le dit Bill soit retiré.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Janvier 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Smith (Durham Est)*, la Pétition de *Janathan Brand* et autres.

Par l'Honorable M. *Laframboise*,—La Pétition de *A. Gauthier* et autres, de la Paroisse de *St. Théodore d'Acton*; et la Pétition de *L. Dion* et autres, de la Paroisse de *St. André d'Acton*.

Par M. *Currier*,—La Pétition de l'Hôpital Général, Hospice des Pauvres et Maison d'Enseignement des Sœurs de la Charité à *Ottawa*.

Par M. *Wood*,—La Pétition de la Compagnie du chemin fer Grand Tronc du *Canada*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—La Pétition de *J. F. Sincennes* et autres, propriétaires de Remorqueurs-à-Vapeur, Marchands et autres, intéressés dans le commerce de la Province; et la Pétition de *H. L. Routh* et autres, de la Cité de *Montréal* et ses environs.

Par M. *Cornellier*,—La Pétition de la Corporation des Clercs de *St. Viateur*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De l'Asile des Orphelins Catholiques de *Montréal*; demandant de l'aide.

De *A. L. Smith* et *J. S. Smith*, Administrateurs survivants de la Succession de feu *John David Smith*, de son vivant de *Port Hope*; demandant un Acte pour les autoriser à régler les affaires de la dite Succession.

De *Edward M. Hopkins* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Placements de *Montréal*."

Le Révérend M. *Townsend* et autres, de la Paroisse de *St. George de Clarenceville*, Comté de *Missisquoi*; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "L'Académie *Clarenceville*."

Du Très-Révérend *A. E. Truteau, V. G.*, de la Cité de *Montréal*; demandant de l'aide en faveur de l'Hôpital *St. Patrice*, de *Montréal*.

De l'Union *St. Joseph* de *Montréal*; et de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*; demandant des amendements à leurs Actes d'incorporation.

De l'Union *St Roch* de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation.

Un Message du Conseil Législatif par *John Fenning Taylor*, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a nommé l'Honorable M. *Allan*, l'Honorable Sir *N. F. Belleau*, l'Honorable M. *Fergusson Blair*, l'Honorable M. *Campbell*, l'Honorable M. *De Bezujeu*, l'Honorable M. *Moore*, l'Honorable M. *Olivier*, l'Honorable M. *Panet*, l'Honorable M. *Quesnel*, l'Honorable M. *Ross*, l'Honorable M. *Ryan*, et l'Honorable Sir *E. P. Taché*, pour aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts du Conseil Législatif s'y trouvent concernés, et pour agir au nom de leur Chambre comme Membres d'un Comité Collectif des deux Chambres, au sujet de la Bibliothèque.

Le porteur du message s'est alors retiré.

M. *Morris*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Ville de *Brookville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, et *Crowell Willson*, Ecuier, Membres du Comité, ont été absents pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que M. *Dnnkin* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser d'autres parties que les Congrégations Religieuses à posséder des Cimetières dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wood* ait la permission d'introduire un Bill pour améliorer le mode de procédure en matières de Writs de Prohibition et de Mandamus dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Joly* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la conservation du bois.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Macdonald (Glengarry)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois Municipales du *Haut-Canada* quant aux droits de corvée sur les chemins de Comté et quant aux appropriations de deniers.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Irvine* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la Chasse du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie (Lambton)* ait la permission d'introduire un Bill pour refondre et amender les Lois de Cotisation du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Champro, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *McKellar* ait la permission d'introduire un Bill pour refondre et amender la Loi Municipale du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Irvine* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Pêcheries et défendre la destruction du petit poisson.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. *Evanturel*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *Joliette*, a informé la Chambre que *William Mc Giverin*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

Ordonné, Que M. *Ross (Dundas)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal du *Haut-Canada*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Bell*, de l'Honorable M. *Galt*, de l'Honorable M. *McDougall*, de l'Honorable M. *Macdonald (Cornwall)*, de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, M. *Wright (Comité d'Ottawa)*, M. *Irvine*, M. *Stirton*, M. *Pope*, M. *Ferguson (Frontenac)*, M. *Taschereau*, M. *Robitaille*, M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)*, et M. *Shanly*, pour obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des Terrains Aurifères du *Canada*, et aux moyens à prendre pour les mieux exploiter ; pour s'enquérir du fonctionnement de l'Acte de la dernière Session, intitulé : " Acte concernant les Mines d'Or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des Capitaux pour rendre plus productives ces Mines d'Or ; aussi, pour s'enquérir au sujet des octrois de lots de terre dans la Région Aurifère de la *Chaudière* jusqu'ici, et généralement de toutes matières quelconques se rattachant aux Terrains Aurifères ; et pour faire rapport avec toute la diligence convenable, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*, secondé par l'Honorable M. *Laframboise*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute correspondance, soit avec le Gouvernement Impérial ou avec les Gouvernements des différentes Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, y compris la *Colombie Anglaise* et de l'Île *Vancouver*, au sujet du projet de Confédération de ces Provinces.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Robitaille*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies des Rapports faits au Gouvernement, jusqu'à ce jour, par *C. L. de Bellefeuille*, Inspecteur des Mines d'Or à *St. François de la Beauce*, et aussi Copies des Rapports de *T. R. Gilman*, Inspecteur des Mines d'Or.

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général,

par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Mackenzie (Lambton)*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toutes Requêtes, Rapports, Commissions, Instructions des Commissaires, Correspondances et autres documents relatifs au Service Postal par Chemin de Fer, ou au paiement pour cet objet, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Mackenzie (Lambton)*, secondé par M. *McKellar*,

Résolu, Que Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération certaines Résolutions proposées au sujet des lois de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK.

Le Gouverneur-Général met devant l'Assemblée Législative le " Code Civil du *Bas-Canada*," tel que préparé par les Commissaires nommés en vertu du chapitre 2 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, ainsi que les Rapports, la Correspondance et autres papiers s'y rattachant.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 26 Janvier 1865.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Janvier 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Gagnon*,—La Pétition de *J. Bouchard* et autres, de la Paroisse de *St. Louis* de l'*Ile aux Coudres*, Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Cowan*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Sud du Comté de *Waterloo*.

Par M. *Scatcherd*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de *Middlesex* Ouest.

Par M. *Macdonald (Toronto* Ouest),—La Pétition de *F. H. Medcalf*, Maire de la Cité de *Toronto*, au nom des Citoyens, et de *Marcus Rossin*, au nom des Directeurs, pour la reconstruction du "*Rossin House*."

Par M. *Rymal*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de *Wentworth* Sud.

Par M. *McConkey*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de *Simcoe* Nord.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Des Très-Révérands Lords Evêques Anglicans de *Montréal* et *Québec* ; se plaignant de certains griefs et demandant justice.

De Dame *C. M. McLaughlin*, veuve de feu *Lawrence McLaughlin*, et autres ; deman-

dant la passation d'un Acte pour autoriser les Administrateurs à vendre les immeubles du dit feu *Laurence McLaughlin*, et pour d'autres fins.

De *John Lorn McDougall*, Administrateur de la succession de feu *John Lorn McDougall*, de son vivant de *Renfrew*, et autres ; demandant la passation d'un Acte pour les autoriser à régler les affaires de la dite succession, et pour d'autres fins.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lambton* ; demandant l'abrogation des Sections 147 et 148 du Chapitre 66 des Statuts Refondus du *Canada*, concernant les chemins de fer.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lambton* ; demandant des amendements à la 60e Section du Chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif au Bureau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture.

De *John King* et autres, de *Warwick* ; demandant des amendements à l'Acte 27 et 28 *Victoria*, pour ériger certaines Municipalités dans le Comté de *Drummond* sous le nom de Chutes de *Kingsey* et *Durham Sud*.

Du maire, des échevins et Citoyens de la Cité de *Kingston* ; demandant des amendements aux Lois Municipales et de Cotisation du *Haut-Canada*.

De *J. W. Bowlby* et autres, Membres du Barreau du *Haut-Canada* ; demandant la passation d'un Acte pour permettre à *G. T. Webster*, de la Ville de *Brantford*, de se faire admettre comme Avocat, Procureur et Solliciteur des Cours Supérieures de Loi et d'Équité de Sa Majesté dans le *Haut-Canada*.

De la Maison de Refuge de *Montréal* ; demandant de l'aide.

De la Société Bienveillante des Dames de *Montréal* ; demandant que leur octroi ordinaire soit augmenté.

De la Compagnie du Chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott* ; demandant des amendements aux Actes relatifs à la dite Compagnie.

M. McKellar, du Comité Spécial sur les Lois Municipales et de Cotisation du *Haut-Canada*, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité auquel ont été renvoyées toutes Pétitions et papiers relatifs aux Lois Municipales et de Cotisation du *Haut-Canada*, prend la liberté de recommander que son Quorum soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. Morris, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

M. Taschereau, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la ville de *Brockville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

L'Honorable *M. McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, une Copie des résolutions relatives à l'Union projetée des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, adoptées par les délégués à *Québec*, et une Copie de la correspondance sur ce sujet avec le Gouvernement de Sa Majesté et les Gouverneurs des différentes Provinces. (*Documents de la Session, No. 12.*)

Québec, 19 Janvier 1865.

Ordonné, Que M. *Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie (Lambton)* ait la permission d'introduire un Bill pour abroger les Sections 147 et 148 du Chapitre 66 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux Chemins de Fer."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Geoffrion* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 68 des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, relatif aux compgnies d'assurance mutuelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Macdonald (Cornwall)*, l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*, l'Honorable M. *McGee*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. *McDougall*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Dunkan*, et M. *Joly*, pour assister M. l'Orateur dans la direction de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour agir comme Membres du Comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif communiquant à leurs Honneurs la Résolution précédente.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cauchon* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Ordonné, Que M. *McKellar* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Municipalités de Township à acheter de la couronne des terres inondées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wright (York Est)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux institutions Municipales du *Haut-Canada*, de manière que dans les Townships divisés en quartiers, chaque électeur ait autant de votes qu'il y a de Conseillers à élire.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wright (York Est)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 75 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux Maîtres et Serviteurs."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter les Listes des Membres devant composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre, a fait rapport que le Comité avait préparé des Listes de Membres en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—L'Honorable M. le Procureur-Général *J. A. Macdonald*, l'Honorable M. le Procureur-Général *G. E. Cartier*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *J. H. Cameron*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *A. A. Dorion*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, M. *Labreche-Viger*, M. *Morris*, M. *Notman*, M. *O'Balloran*, M. *Poupore*, M. *Rémillard*, M. *Rymal*, M. *Scatcherd*, M. *Morrison*, M. *J. S. Smith*, M. *De Niverville*, M. *Ault*, M. *Bellerose*, M. *Blanchet*, M. *Denis*, M. *Tremblay*, M. *Dunkin*, M. *Huot*, M. *Irvine*, M. *Wright (York Est)*, M. *Walsh* et M. *Wallbridge*.—29.

2. LOIS EXPIRANTES.—L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *Huntington*, l'Honorable M. *Laframboise*, l'Honorable M. *Thibaudeau*, M. *Bown*, M. *Burwell*, M. *Cornellier*, M. *Coupal*, M. *Cowan*, M. *Dickson*, M. *Dufresne (Montcalm)*, M. *Dunsford*, M. *Ferguson (Frontenac)*, M. *Fortier*, M. *Gaucher*, M. *Gaudet*, M. *Harwood*, M. *Houde*, M. *Jones (Leeds Nord)*, M. *Jones (Leeds Sud)*, M. *Knight*, M. *Munro*, M. *Pâquet*, M. *Ferrault*, M. *Pinsonneault*, M. *Pouliot*, M. *Rémillard*, M. *Robitaille*, et M. *Thompson*.—31.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES, TÉLÉGRAPHIQUES.—L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Abbott*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Carling*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Cockburn*, l'Honorable M. *Galt*, l'Honorable M. *Holton*, l'Honorable M. *Laframboise*, l'Honorable M. *McDougall*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Bell*, M. *Bourassa*, l'Honorable M. *J. S. Macdonald*, M. *Brousseau*, M. *Currier*, M. *Chambers*, M. *DeBoucherville*, M. *Dickson*, M. *Dunsford*, M. *Dunkin*, M. *Harwood*, M. *Joly*, M. *Knight*, M. *Macdonald (Glengary)*, M. *Macdonald (Toronto Ouest)*, M. *Mackenzie (Lambton)*, M. *MacIntyre*, M. *McGiverin*, M. *McKellar*, M. *Morris*, M. *Morrison*, M. *O'Halloran*, M. *Shanly*, M. *Smith (Durham Est)*, M. *Street*, M. *Sylvain*, M. *Walsh*, M. *White*, M. *Wood*, M. *Wright (York Est)*, et M. *Robitaille*.—43.

4. DIVERS BILLS PRIVÉS.—M. *Morris*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. *Abbott*, l'Honorable M. *Cameron (Peel)*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*, l'Honorable M. *Laframboise*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Archambeault*, M. *Ault*, M. *Bellerose*, M. *Bourassa*, M. *Caron*, M. *Cartwright*, M. *Currier*, M. *Denis*, M. *Dufresne (Iberville)*, M. *Dufresne (Montcalm)*, M. *Dunkin*, M. *Geoffrion*, M. *Irvine*, M. *Joly*, M. *Macfarlane*, M. *Mackenzie (Oxford Nord)*, M. *McConkey*, M. *Morrison*, M. *Notman*, M. *O'Halloran*, M. *Pâquet*, M. *Parker*, M. *Powell*, M. *Rémillard*, M. *Ross (Dundas)*, M. *Scatcherd*, M. *Sturton*, M. *Smith (Toronto Est)*, M. *Smith (Durham Est)*, M. *Taschereau*, M. *Wallbridge*, M. *Webb*, et M. *Wood*.—41.

5. ORDRES PERMANENTS :—M. *Somerville*, M. *Archambault*, M. *Beaubien*, M. *Biggar*, M. *Bowman*, M. *Bown*, M. *Burwell*, M. *Caron*, M. *Cowan*, M. *DeBoucherville*, M. *DeNiverville*, M. *Duckett*, M. *Dufresne (Iberville)*, M. *Ferguson (Simcoe Sud)*, M. *Gagnon*, M. *Gaucher*, M. *Gaudet*, M. *Haultain*, M. *Higginson*, M. *Jones (Leeds Sud)*, M. *Lajoie*, M. *Macdonald (Glengarry)*, M. *Munro*, M. *Poulin*, M. *Powpore*, M. *Rankin*, M. *Ross (ChAMPLAIN)*, M. *Rymal*, M. *Scoble*, M. *Thompson*, M. *Wells*, M. *White*, et M. *Wright (Comté d'Ottawa)*.—33.

COMITÉ COLLECTIF DES IMPRESSIONS :—L'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Chapais*, l'Honorable M. *Evanturel*, M. *Bell*, M. *Brousseau*, M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)*, M. *McKellar*, M. *Mackenzie (Lambton)*, M. *Ferrault*, et M. *Stirton*.—10.

7. DÉPENSES CONTINGENTES : L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. *Carling*, l'Honorable M. *Evanturel*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Beaubien*, M. *Biggar*, M. *Bowman*, M. *Cornellier*, M. *Cowan*, M. *Ferguson (Frontenac)*, M. *Fortier*, M. *Jackson*, M. *Lajoie*, M. *Macdonald (Glengarry)*, M. *Macdonald (Toronto Ouest)*, M. *Mackenzie (Oxford Nord)*, M. *McConkey*, M. *McKellar*, M. *Raymond*, M. *Robitaille*, M. *Ross (Prince Edouard)*, M. *Shanly*, M. *Smith (Durham Est)*, M. *Somerville*, et M. *Walsh*.—25.

8. COMPTES PUBLICS :—L'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Carling*, l'Honorable M. *Chapais*, l'Honorable M. *Galt*, l'Honorable M. *Holton*, l'Honorable M. *Howland*, l'Honorable M. *Huntington*, l'Honorable M. *Thibaudeau*, M. *DeNiverville*, M. *Dufresne (Iberville)*, M. *Dunsford*, M. *Higginson*, M. *LeBoutillier*, M. *Macdonald (Toronto Ouest)*, M. *McConkey*, M. *McGiverin*, M. *MacIntyre*, M. *Morrison*, M. *Pope*, M. *Scoble*, M. *Smith (Toronto Est)*, M. *Somerville*, M. *Street*, M. *Sylvain*, M. *Walsh*, et M. *White*.—26.

9. BANQUES ET COMMERCE :—L'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Abbott*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *J. H. Cameron*, l'Honorable M. *McDougall*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Holton*, l'Honorable M.

Howland, l'Honorable M. *Thibaudeau*, M. *Cartwright*, M. *Dickson*, M. *Dunkin*, M. *Geoffrion*, M. *Knight*, M. *Labreche-Viger*, M. *McGiverin*, M. *MacIntyre*, M. *Powell*, M. *Raymond*, M. *Smith* (Toronto Est), M. *Street*, et M. *Thompson*.—23.

10. IMMIGRATION ET COLONISATION. — L'Honorable M. *McGee*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *Chapais*, l'Honorable M. *Evanturel*, l'Honorable M. *McDougall*, M. *Blanchet*, M. *Cartwright*, M. *Chambers*, M. *Currier*, M. *Dorion* (Drummond et Arthabaska), M. *Ferguson* (Frontenac), M. *Ferguson* (Simcoe Sud), M. *Gagnon*, M. *Haultain*, M. *Huot*, M. *Irvine*, M. *Jackson*, M. *Joly*, M. *Jones* (Leeds Nord), M. *Macfarlane*, M. *Mackenzie* (Lambton), M. *McKellar*, M. *Parker*, M. *Perrault*, M. *Pope*, M. *Poulin*, M. *Rankin*, M. *Robitaille*, M. *Ross* (Champlain), M. *Ross* (Dundas), M. *Ross* (Prince Edouard), M. *Scoble*, M. *Sylvain*, M. *Taschereau*, M. *Tremblay*, M. *Webb*, M. *Wells*, M. *Willson*, et M. *Wright* (Comté d'Ottawa).—39.

Ordonné, Que M. *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'Éducation.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Wright* (York Est) ait la permission d'introduire un Bill pour imposer une taxe sur les Chiens et mieux pourvoir à la protection des Moutons dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dickson* ait la permission d'introduire un Bill pour la perception plus expéditive des taxes dues par les non-résidents, et pour protéger les acquéreurs de bonne foi de propriétés grevées d'arrangements de taxes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Perrault* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 34 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux brevets d'invention.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Dickson* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, intitulé: "Acte relatif au Bureau de l'Agriculture et aux Sociétés de l'Agriculture."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que 3000 exemplaires en Anglais et 1500 exemplaires en Français du Message de Son Excellence le Gouverneur-Général au sujet de l'Union projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et tous les papiers y relatifs, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un Bill pour lever les doutes quant aux limites de certains comtés dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Scatcherd* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relativement aux frais de justice dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Biggar* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi Municipale du *Haut-Canada*, relative aux maisons de détention dans les Townships.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Biggar* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Qualification des Reeves.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Biggar* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs aux pêcheries et à la pêche dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Scatcherd* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre la juridiction des Cours de Division dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. *Brown*.

La Chambre a procédé à prendre en considération le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, prononcé aux deux Chambres de la Législature à l'ouverture de la présente Session.

Et motion ayant été faite, Que des subsides soient accordés à Sa Majesté.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre cette motion en considération.

Ordonné, Que la partie du Discours de Son Excellence qui a rapport aux Subsides, soit renvoyée au dit Comité.

L'Ordre de la Chambre de Lundi dernier, pour la comparution de *William McGiverin*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre, étant lu,

L'Honorable M. *Evanturel* s'est levé de sa place et a informé la Chambre que M. *McGiverin* l'avait prié de dire, que des affaires indispensables l'ont empêché de se trouver à l'ouverture de la présente Session; et, qu'en conséquence, il n'a pu être présent aux réunions du Comité de l'Election Contestée du Comté de *Joliette*, les vingtième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième jours de Janvier courant.

Et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. *McGiverin*.

Résolu, Que cet exposé soit considéré une excuse suffisante.

L'Ordre de la Chambre de Lundi dernier, pour la comparution de *Crowell Willson*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre, étant lu,

M. *Taschereau* s'est levé de sa place et a informé la Chambre que M. *Willson* l'avait prié de dire, qu'à cause de la maladie grave d'un membre de sa famille, il n'a pu se trouver présent aux réunions du Comité de l'Election Contestée pour la Ville de *Brockville*, les vingtième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième jours de Janvier courant.

Et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. *Willson*.

Résolu, Que cet exposé soit considéré une excuse suffisante.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 30 Janvier 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Victoria* et *York*, indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à la 76e Section du Chapitre 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Aussi, Rapport de l'Hôpital-Général de *Kingston*, pour l'année expirée le 31 Décembre 1864. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Comté de *Berthier*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Aussi, Etat des Meubles et Immeubles de la Corporation de l'École d'Industrie des petits Enfants de la Cité d'*Hamilton*, et de ses Recettes et Dépenses depuis le 30 Juin 1864, conformément à l'Acte 28 *Victoria*, Chapitre 145, Section 7. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Aussi, Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance de la Reine de *Liverpool*, le 31 Août 1864, conformément à la Section 11 du Chapitre 33 des Statuts Refondus du *Canada*; et de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de *Montréal*, pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à l'Acte 25 *Victoria*, Chapitre 66, Section 31. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Aussi, Etat relatif aux Biens des Jésuites pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 15.*)

Et aussi, Etat des Commutations effectuées dans les censives des Biens des Jésuites, la seigneurie de *Lauzon* et le Domaine de la Couronne à *Québec* et *Trois-Rivières*, en vertu de l'Acte 10 et 11 *Victoria*, Chapitre 111, (Chapitre 43 des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*), du 1er Février jusqu'au 31 Décembre 1864, lequel est comme suit :—

Aucune Commutation de Tenure n'a été effectuée dans aucune des censives appartenant ci-devant aux Jésuites dans le *Bas-Canada*, ni dans la Seigneurie de *Lauzon*, ni dans les censives du Domaine de la Couronne à *Québec* ou à *Trois-Rivières*, en vertu de l'Acte 10 et 11 *Victoria*, Chapitre 111, (Chapitre 43 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*), depuis le 1er Février jusqu'au 31 Décembre 1864.

ANDREW RUSSELL,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne.
Québec, 2 Janvier 1865.
F. T. JUDAH,
Préposé aux Biens des Jésuites, etc.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Currier*.—La Pétition de *J. M. Currier* et autres, de la Cité d'*Ottawa*; la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité d'*Ottawa*; et la Pétition des Dames de l'Hospice de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Mackenzie* (*Oxford Nord*).—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Woodstock*.

Par M. *Shanly*.—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Augusta*.

Par l'Honorable M. *Allyn*.—La Pétition de la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*; la Pétition de l'Asile des Orphelins, et la Pétition de l'Asile des Orphelines Protestantes, tous de la Cité de *Québec*.

Par M. *McGiverin*.—La Pétition de la Banque du District de *Niagara*.

Par M. *Walsh*.—La Pétition de *Jacob Chapman* et autres.

Par M. *Stirton*.—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Sud du Comté de *Wellington*.

Par M. *Biggar*.—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Est du Comté de *Northumberland*.

Par M. *Cartwright*.—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Lennox et Addington*.

Par M. *Notman*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de *Wentworth Nord*.

Par M. *Dufresne (Iberville)*,—La Pétition d'*Isaac Hogle* et autres, de la Paroisse de *St. George de Clarenceville*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition du Révérend *J. Hudon* et autres, de la Paroisse de Notre-Dame de *Laterrière*, Comté de *Chicoutimi*.

Par M. *Blanchet*,—La Pétition de *P. Brunelle*, et autres, de *St. Joseph de Lévis*.

Par M. *Street*,—La Pétition de *J. M. Kennebec* et autres, de *Woodstock*.

Par l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*,—La Pétition de l'Institut des Sourds et Muets de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Brown*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Sud d'*Oxford*.

Par M. *Wood*,—La Pétition du Bureau de Commerce d'*Hamilton*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Janathan Brand* et autres; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de *Thomas Tindall* à vendre ses Immeubles pour le paiement de ses dettes.

De *A. Gauthier* et autres, de la Paroisse de *St. Théodore d'Acton*,—et de *L. Dion* et autres, de la Paroisse de *St. André d'Acton*; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas Loi.

De l'Hôpital-Général, Hospice des Pauvres et Maison d'Enseignement de Sœurs de la Charité à *Ottawa*; demandant que son octroi annuel soit augmenté.

De la Compagnie du Chemins de Fer Grand-Tronc du *Canada*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer certain Arrangement conclu entre elle et la Compagnie du Chemins de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, et pour d'autres fins.

De *J. F. Sincennes* et autres, propriétaires de Remorqueurs à Vapeur, Marchands, et autres, intéressés dans le Commerce de cette Province; demandant la passation d'un Acte leur accordant une hypothèque sur les vaisseaux, radeaux ou autres embarcations remorqués par eux pour le montant de tel remorquage, et pour d'autres fins.

De la Corporation des Clercs de *St. Viateur*; demandant de l'aide.

De *H. Routh* et autres, de la Cité de *Montréal* et des environs; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La Compagnie du Chemin de Fer de *Mont-Royal*."

De *J. Bouchard* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de l'Isle-aux-Coudres*, Comté de *Charlevoix*; demandant des amendements à l'Acte concernant la Milice.

De la Société d'Agriculture de la Division Sud du Comté de *Waterloo*,—de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de *Middlesex Ouest*,—de la Société d'Agriculture de *Wentworth Sud*,—et de la Société d'Agriculture de *Simcoe Nord*; demandant un amendement à la Loi d'Agriculture, conforme au Bill présenté à la dernière Session pourvoyant à l'élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

De *F. H. Medcalf*, Maire de la Cité de *Toronto*, au nom des Citoyens; et de *Marcus Rossin*, pour les Directeurs, pour la reconstruction du "*Rossin House*"; demandant la passation d'un Acte pour exempter l'Hôtel qui fait partie du "*Rossin House*" de l'imposition et du paiement de taxes pour l'espace de cinq années.

M. *Morris*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité aujourd'hui.

L'Honorable M. *McGee*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du Ministre de l'Agriculture pour l'année 1864. (*Documents de la Sessions, No. 6.*)

L'Honorable M. *Evanturel*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Election pour le Comté de *Joliette*, a présenté à la Chambre le Rapport Final du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

1. *Résolu*, Que le Membre siégeant, *Hypolite Cornellier dit Grandchamp*, Ecuier, a été dûment élu le représentant du Comté de *Joliette* à la dernière élection, et qu'il a droit à son siège comme tel représentant.

2. *Résolu*, Que vu que le retrait de la Pétition a eu lieu du consentement du Membre siégeant, et que celui-ci n'a pas fait motion, mais au contraire s'est désisté de faire motion pour que la dite Pétition soit déclaré frivole et vexatoire, la Pétition ni l'opposition faite à la Pétition ne sont frivoles ou vexatoires.

Votre Comité fait aussi son rapport, conformément à la 90e clause du Chapitre 7 des Statuts Refondus du *Canada*, de toutes les questions sur lesquelles il s'est divisé, et des noms des Membres qui ont voté pour l'affirmative et la négative.

Questions soulevées, et sur lesquelles le Comité s'est divisé :—

CHAMBRE DE COMITÉ, 31 Mai 1865.

M. *McGiverin* propose, secondé par M. *Dickson*.

Que la motion de la part du Membre siégeant, filée devant le Comité le 6 Mai courant, pour faire mettre de côté les listes des voteurs objectés par les Pétitionnaires, soit rejetée, et que les dites listes soient reçues comme ayant été régulièrement filées devant le Comité.

Et la question étant mise aux voix, le Comité se divise comme suit :

POUR :

L'hon. M. *Evanturel*,
M. *McGiverin*,
M. *Dickson*.

CONTRE :

M. *Tassé*.

Ainsi, elle a été résolue affirmativement.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Ville de *Brockville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité Samedi dernier et aujourd'hui.

Ordonné, Que M. *Dufresne (Montcalm)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes relatifs à la construction et à la réparation des Églises, Presbytères et Cimetières.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie (Oxford Nord)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre 49 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, et du Chapitre 54 de la 23e *Victoria*, relatif aux Compagnies à Fonds Social.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Chambers* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative aux Brevets d'Invention.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'Éducation Supérieure et aux Ecoles Normales et Communes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Irvine* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 72 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif au Barreau du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Pâquet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Pâquet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 76 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie, et à l'Etude de l'Anatomie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des Membres devant composer les Comités Spéciaux Permanents ordonnés par cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Pâquet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de la Chasse du *Bas-Canada* quant aux Rats-Musqués.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Gagnon* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi de la Milice de 1863, quant au tirage au sort.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Pâquet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé : "Acte relatif à l'aide Provinciale pour l'Éducation Supérieure et les Ecoles Normales et Communes."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Fonds d'Emprunt Municipal Consolidé, quant à la distribution des deniers provenant des Réserves du Clergé.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Geoffrion* ait la permission d'introduire un Bill pour la protection du bois dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelega*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif aux Elections des Membres de la Législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelega*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 3 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : "Acte contenant des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Provincial."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Irvine* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre onze des Statuts Refondus du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Honorable M. *Mc Dougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport sur l'Etat de la Milice de cette Province. (*Documents de la Session, No. 16*).

Ordonné, Que M. *Pope* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif au Bureau de l'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à l'intérêt.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Perrault*, l'Honorable M. *Evanturel*, M. *Irvine*, M. *Beaubien*, M. *Blanchet*, M. *Bourassa*, M. *Dorion* (*Drummond et Arthabaska*), M. *Lujic* et M. *Robitaille*, pour s'enquérir des moyens à prendre pour encourager l'Instruction Agricole, Commerciale, Navale et Militaire dans le *Bas-Canada*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers, et records.

Sur motion de *Dufresne* (*Iberville*), secondé par M. *Labreche-Viger*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, une Liste de tous les officiers publics nommés depuis le 20 Mars dernier, avec la date de leur nomination, la nature de l'emploi, le salaire de chacun, ainsi que leur nom et le nom de ceux qu'ils ont remplacés; aussi, un état de toutes personnes employées, soit permanément ou temporairement, dans aucun des départements publics, avec le salaire accordé à chacun d'eux.

**Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Bellerose*, secondé par M. *Archambeault*,

Résolu, Que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération les Résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, Que la huitième Section du chapitre 15 des Statuts Refondus du *Canada*, qui s'applique aux paiements en monnaie d'argent, est par les présentes abrogée, et la suivante lui est substituée : " Mais les pièces de monnaie d'argent mentionnées dans les Sections six et sept précédant immédiatement celle maintenant abrogée, ne pourront servir comme offres réelles pour plus de deux cents piastres en un seul et même paiement."

2. Que les espèces de monnaie d'argent des *Etats-Unis d'Amérique* auront cours en cette Province, au taux de cinq par cent au-dessous de leur valeur nominale, et serviront comme offres réelles à ce taux pour le montant de deux cents piastres et pas plus, en un seul et même paiement.

3. *Résolu*, Que le porteur en possession de billets de toute personne ou personnes, ou corporations, au montant de plus de deux cents piastres, ne sera pas tenu de recevoir plus que ce montant en monnaie d'argent de toute espèce, en paiement de ces billets, s'il sont présentés en même temps pour être soldés, bien que chacun de ces billets soit pour un montant moindre que deux cents piastres.

Sur motion de M. *Chambers*, secondé par M. *Wood*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de tous les Papiers et Correspondances échangés entre le Gouvernement ou aucun de ses Membres, et la Corporation de la Ville de *Brockville* et celle du Township d'*Elizabeth*.

town, ou entre le Gouvernement et la Banque du *Haut-Canada*, ou avec qui que ce soit, au sujet du prêt fait par les dites Corporations à la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*; Copie de toute Correspondance relative à la dette des dites Corporations envers le Fonds d'Emprunt Municipal; un Etat du montant maintenant dû et réclamé par les dites Corporations, indiquant quel montant (s'il en est) a été payé par la dite Compagnie de Chemin de Fer au Gouvernement à compte du montant réclamé contre les dites Municipalités; un Etat du montant du revenu de la dite Compagnie du 1er Janvier 1864 au 1er Janvier 1865, indiquant les dépenses pour faire fonctionner le dit Chemin et les profits de la Compagnie pendant l'espace de temps en dernier lieu mentionné; le montant des Bons (*Extension Bonds*) émis, le prix qu'ils ont été vendus et à qui ils l'ont été; le montant des Bons émis pour faire face aux arrérages d'intérêts sur les Bons ordinaires; le montant des Bons émis en faveur des Créanciers judiciaires, et le nom de chaque créancier qui a reçu des Bons; le montant dû aux Créanciers judiciaires qui n'ont point reçu de Bons, et le nom de chacun; le montant payé à chaque membre du Bureau de Direction; le nombre de fois que chaque membre du Bureau de Direction a assisté au Bureau durant la dite année en dernier lieu mentionnée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Que la Réponse à une Adresse présentée à la Chambre le 23 Avril 1863, pour des informations au sujet du Bureau des Inspecteurs de Bois, soit renvoyée à un Comité Spécial composé de M. *Powell*, M. *Dunsford*, l'Honorable M. *Alley*, M. *Huot*, M. *Irvine*, M. *Poupore*, M. *Perrault*, M. *McKellar*, M. *Pope*, M. *Wright* (*Ottawa*), M. *Jackson*, et M. *Jones* (*Leeds Sud*), pour qu'il en examine le contenu et qu'il fasse connaître ses vœux sur la loi actuelle relative au Mesurage et à l'Inspection du Bois de construction, et qu'il fasse rapport par Bill ou autrement; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Bellerose*, secondé par M. *DeNiverville*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toute la Correspondance et autres Papiers, qui n'ont pas été mis devant la Législature, se rattachant aux réclamations des propriétaires des ponts sur la Rivière des Prairies, et à l'arbitrage d'icelles réclamations.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre, qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la protection des Squatters en certains cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu,

M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*) a proposé, secondé par M. *Fortier*,

Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question ayant été mise aux voix,

La Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Dorion (Drum. Arth.)</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Pouliot,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.,</i>	<i>Ross (ChAMPLAIN),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Scoble,</i>

<i>Cauchon,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Mc Givern,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Munro,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Parke,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>DeNiverville,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood.—68.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Hagginson,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Smith (Toronto O.),</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Jones (Leeds Nord),</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, (Peel),</i>	<i>Knight,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Macdonald (Corn'w'),</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Macdonald (Gleng'ry),</i>	<i>Powell,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Macdonald (Tor'to O.),</i>	<i>Rose,</i>	<i>Wells, et</i>
<i>Dunsford,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Prince Edo'rd),</i>	<i>Wood.—37.</i>
<i>Ferguson (Frontenac),</i>			

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*), l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, M. *Bourassa*, M. *Beaubien*, M. *Fortier*, M. *Dunkin*, M. *Ross* (*Champlain*), et M. *Labreche-Viger*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Subventions pour le transport des Malles par Chemins de Fer et à la fusion des Compagnies de Chemins de Fer, et pour amender autrement l'Acte des Chemins de Fer étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour valider certains Actes accomplis par des Membres de Clergé ordonnés en pays Etrangers, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Dunkin*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. *Cameron*, l'Honorable M. *Abbott* et M. *Irvine*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 25 Janvier 1865.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Dorion*,—La Pétition de la Société *St. Ignace* de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*,—La Pétition de l'Hospice de *St. Joseph* de la Maternité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Laframboise*,—La Pétition de *P. Chagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Dominique*, Comté de *Bagot*.

Par M. *Higginson*,—La Pétition de Madame *Marianne Doyle*, du Village d'*Aylmer*, Comté d'*Ottawa*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de la Compagnie de Bains de Mer de l'Hôtel de *Tadoussac*.

Par M. *Smith* (*Durham Est*),—La Pétition de *James Smith*, de la Ville de *Lindsay*.

Par M. *Blanchet*,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Lévis*.

Par M. *Mackenzie* (*Lambton*),—La Pétition de *Rowland Burr*, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *McKellar*,—La Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de *Kent*.

Par M. *Dunsford*,—La Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de *Victoria*.

Par M. *Shanly*,—La Pétition de *Joseph Kentarontié* et autres, Sauvages *Iroquois*, de *Caughnawaga*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition de *Joseph Watson* et autres, du *Township* de *Portland*, Comté de *Frontenac*.

Par M. *Irvine*,—La Pétition de *C. J. Brydges* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—La Pétition de *C. J. Brydges* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de l'Asie des Orphelins Protestants de *Montréal*.

M. l'Orateur a informé la Chambre que son Mandat pour la nomination des Membres pour servir dans le Comité Général des Elections était sur la Table, et le dit Mandat a été lu comme suit :—

Conformément à la trente-et-unième section du Chapitre sept des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : "Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées," je nomme l'Honorable *Charles Alley*, Membre de la Division Electorale de *Québec Ouest*; l'Honorable *Maurice Laframboise*, Membre du Comté de *Bagot*; *David Ford Jones*, Ecuyer, Membre de la Division Sud du Comté de *Leeds*; *Donald Alexander Macdonald*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Glengarry*; *Theodore Robitaille*, Ecuyer, Membre pour le Comté de *Bonaventure*, et *Thomas Sutherland Parker*, Ecuyer, Membre pour la Division Nord du Comté de *Wellington*, pour être Membres du Comité Général des Elections pour la présente Session.

Donné sous mon seing, ce 31^e jour de Janvier 1865.

(Signé),

L. WALLBRIDGE,
Orateur, Assemblée Législative.

Communes du *Canada*,
Chambre de l'Orateur.

M. *Somerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :— De Dame *C. McLaughlin*, veuve de feu *Lawrence McLaughlin*, et autres; de *Edward M. Hopkins* et autres, pour l'incorporation de la Compagnie de Placements de *Montréal*; de *A. L. Smith* et *J. S. Smith*, administrateurs survivants de la succession de feu *John David Smith*; de *Jonathan Brand* et autres, demandant un Acte pour donner le pouvoir aux exécuteurs testamentaires de feu *Thomas Tindall* de vendre ses propriétés foncières; de *H. L. Routh* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Mont-Royal*; du Maire, des Conseillers et Citoyens de *Québec*; demandant un Acte pour refondre et amender les Actes incorporant la dite Cité; et des mêmes, demandant un Acte pour refondre et amender les Actes relatifs à l'Aqueduc de la dite Cité.

Les Pétitions du Révérend M. *Townsend* et autres, pour l'incorporation de l'Académie de *Clarenceville*; de *Joseph Labadie* et autres, pour l'incorporation de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*; de l'Union *St. Roch* de *Montréal*, demandant un Acte d'incorporation; et de l'Union *St. Michel des Saints* de *Montréal*, demandant un Acte d'incorporation, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

Le Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

M. *Morris*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

Thomas Nicholson Gibbs, Ecuier, Membre pour la Division Sud du Comté d'*Ontario*, et *Mathew Crooks Cameron*, Ecuier, Membre pour la Division Nord du Comté d'*Ontario*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la Loi, et signé devant les Commissaires le rôle qui le contient, ont pris leur siège en Chambre.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Ville de *Brockville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

Ordonné, Que M. *Geoffrion* ait la permission d'introduire un Bill pour fixer la propriété des essaims d'abeilles, et pour les exempter de la saisie en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général *Cockburn* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre 30 des Statuts Befondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux Interlocutoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Union *St. Michel des Saints* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre plus surs les Titres des Immeubles dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Webb* soit ajouté au Comité Permanents des Impressions.

Ordonné, Que M. *Gibbs* soit ajouté aux Comités Permanent des Privilèges et Elections et des Comptes Publics.

Ordonné, Que M. *Cameron (Ontario Nord)* soit ajouté aux Comités Permanents des Ordres Permanents et d'Immigration et Colonisation.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Régistrateurs et aux Bureaux d'Enregistrement et à l'enregistrement des Actes relatifs aux terres dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Perrault* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les dispositions de la Loi pour l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les Honoraires d'Arbitres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Magistrats de Police

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Walsh* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Exécuteurs testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin*, à vendre les immeubles du dit *Lawrence McLaughlin*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi du Douaire et pour régler les procédures dans les actions pour le recouvrement du Douaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 27 et 28 *Victoria*, Chapitre 20, relatif à la nomination de Magistrats dans les parties reculées de la Province.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill relatif au Code Civil du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Béso lu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, et pour informer leurs Honneurs que les Membres du Comité Permanent des Impressions, savoir : les Honorables Messieurs *Brown*, *Chapais* et *Evanturel*, et Messieurs *Brousseau*, *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*), *McKellar*, *Mackenzie* (*Lambton*), *Perrault*, *Stirton* et *Webb*, agiront comme Membres du dit Comité Conjoint des Impressions.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* (*Lambton*) porte le dit Message au Conseil Législatif.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour prévenir et réprimer les Outrages et la Violation de la Loi sur les Frontières de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, que le Bill soit maintenant lu une seconde fois,

Et des Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mercredi, 1er Février 1865.

Et la question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Dorion (Drum. Arth.)</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dorion, (Hochelaga),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Ross (Prince Ed.)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald (Gleng'ry),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald (Tor'to. O.)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Evanturcl,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cartier, (Proc.-Gén.)</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Mc Kellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Houde,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cochburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>White,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Currier,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wood,</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (C. d' Ottawa),</i>
<i>De Niverville,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright (York E).—104</i>

CONTRE :

Messieurs

Cameron (Peel), Jones (Leeds Sud), Pope, et Shanly.—4.

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour demain, pour être alors le Premier Ordre du Jour, et avoir la préséance sur les Questions faites par les Membres au Ministère.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition de *Lewis W. Ashley* et autres, ci-devant du Comté de l'*Union*, Etat de l'*Illinois*, *Etats-Unis d'Amérique*; et la Pétition des Dames Protestantas de la Maison de Refuge de *London*.

Par M. *Dickson*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; et la Pétition de *P. B. Brown* et autres, du Township de *Culross*.

Par M. *Mackenzie* (*Lambton*),—la Pétition du Conseil Municipal du comté de *Lambton*.

Par M. *O' Halloran*,—La Pétition du *Dispensaire d'Yamaska*.

Par M. Willson,—La Pétition de la Société d'Agriculture de *Middlesex* Est.

Par M. Smith (*Durham* Est),—La Pétition de la Société d'Agriculture du Township de *Hope*.

Par l'Honorable M. Chapais,—La Pétition de C. Ouellet et autres, du Township de *Bégon*, Comté de *Temiscouata*.

Par M. Walbridge (*Hastings* Nord),—La Pétition de la Société d'Agriculture de *Hastings* Nord.

Par M. Macfarlane,—La Pétition de la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée).

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De J. M. Currier et autres, de la Cité d'*Ottawa* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "Club des Patineurs d'*Ottawa*."

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Woodstock* ; demandant la passation d'un Acte pour Consolider la Dette de la dite Ville.

De la Municipalité du Township d'*Augusta* ; demandant de l'aide pour améliorer la Rivière *Petite Nation*.

De la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent* ; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

De l'Asile des Orphelins de la Cité de *Québec*,—de l'Asile des Orphelines Protestantes de la Cité de *Québec*,—et de l'Institut des Sourds-Muets de *Montréal* ; demandant de l'aide.

De la Banque du District de *Niagara* ; demandant un amendement à son Acte d'incorporation.

De Jacob Chapman et autres ; demandant de la passation d'un Acte pour légaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du Township de *Bayham*, intitulé : "Règlement accordant un Prêt à la Compagnie du Chemin de *Bayham*, *Richmond* et *Port Burwell*," et pour d'autres fins.

De la Société d'Agriculture de la Division Sud du Comté de *Wellington*,—de la Société d'Agriculture de la Division Est du Comté de *Northumberland*,—de la Société d'Agriculture de la Division Sud d'*Oxford* ; demandant un amendement à l'Acte d'Agriculture, conforme au Bill introduit durant la dernière Session, pourvoyant à l'élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lennox* et *Addington* ; demandant que le Township de *Amherst Island* ne soit pas séparé du dit Comté.

D'Isaac Hogle et autres, de la Paroisse de *St. George* de *Clarenceville*, Comté de *Missisquoi* ; demandant des amendements à la 49e Section du chapitre 62 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : "Acte relatif aux Pêcheries et à la Pêche."

De la Chambre de Commerce d'*Hamilton* ; demandant la passation d'un Acte pour étendre le délai accordé, pour terminer le Chemin de Fer de *Hamilton* et *Port Dover* d'une année.

De G. T. Webster, de la Ville de *Brantford* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à se faire admettre comme Avocat, Procureur et Solliciteur de Sa Majesté dans les Cours Supérieures de Loi et d'Equité dans le *Haut-Canada*.

Du Révérend J. Hudon et autres, de la Paroisse de *Notre-Dame de Laterrière*, Comté de *Chicoutimi* ; demandant de l'aide pour construire un Pont sur la Rivière du Moulin.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'*Ottawa* ; demandant que la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, pour des amendements aux Actes relatifs à la dite Compagnie, soit bien accueillie.

De P. Brumelle et autres, de *St. Joseph de Lévis* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La Société de l'Union *St. Joseph*, de *St. Joseph de Lévis*."

De J. M. Kennedy et autres, de *Woodstock* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La Société des Missionnaires Baptistes libres du *Canada*."

Des Dames de l'Hospice de la Cité d'*Ottawa* ; demandant un Acte d'incorporation.

L'Honorable M. Chapais, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport Général du

Commissaire des Travaux Publics, pour le semestre expiré le 30 Juin, 1864. (*Documents de la Session*, No. 5.)

M. *Dunkin*, du Comité Spécial sur le Bill pour établir la validité d'Actes accomplis en *Canada* par certains Membres du Clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sous aucun amendement.

M. *Dorion* (*Drummond et Arthabaska*), du Comité Spécial sur le Bill pour la protections des Squatters en certains cas, dans le *Bas-Canada*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

M. *Morris*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, a informé la Chambre que *John Young Bown*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le temps fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Ville de *Brockville*, a informé la Chambre que *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, Membre du Comité, a été absent pendant une heure après le tems fixé pour la réunion du dit Comité, aujourd'hui.

M. *Macdonald* (*Glengarry*), du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :
 Votre Comité recommande que Son Quorum soit réduit à sept Membres.
 Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

L'Honorable M. *Abbott*, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :
 Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres.
 Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que M. *Smith* (*Durham Est*) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de feu *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Ordonné, Que M. *Dufresne* (*Iberville*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte intitulé : " Acte relatif aux Pêcheries et à la Pêche.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Jones* (*Leeds Sud*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender les sections 75 et 97 de l'Acte des Institutions Municipales du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Bellerose* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal refondu du *Bas-Canada*, Chapitre 24 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des terrains arrières du *Canada*, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Que M. *Willson* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative aux Municipalités possédant des actions dans des Compagnies à Fonds Social.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour venir au secours des Légataires et Administrateurs des biens de feu *John David Smith*, et autoriser les dits Administrateurs à régler les affaires de la succession.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *O'Holloran* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Académie de *Clarenceville*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Caron*, secondé par M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*),

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection du Comté de *St. Hyacinthe* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mercredi, le huit du courant, pour permettre aux Pétitionnaires de s'assurer de la présence de leurs Témoins, et ce, du consentement du Membre siégeant.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 53 des Statuts Refondus du *Canada* intitulé : " Acte relatif à certains Poids et Mesures

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte des Débiteurs Insolubles de 1864.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du *Mont Royal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *McKellar* ait la permission d'introduire un Bill pour l'élection des Reeves et Députés-Reeves par le vote direct du peuple dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Carling* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer l'acte relatif aux Chemins de Fer.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *McConkey* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative à l'Indemnité des Membres de la Législature, et pour réduire le montant de cette Indemnité.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formé en Comité sur le Bill pour prévenir et réprimer les outrages et la violation de la Loi sur les Frontières de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, Ecuier, l'un des Maîtres n Chancellerie :—

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif informe cette Chambre qu'il a nommé les Honorables Messieurs *Aikins, Alexander, Burnham, Christie, Cormier, E. Duchesnay, Dumouchel, Foster, McDonald, Reesor* et *Simpson*, pour agir de la part du Conseil Législatif comme Membres du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, tel que demandé par l'Assemblée dans son Message de ce jour.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Pope*.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Impérial et celui du *Canada*, ou entre le Gouvernement Provincial ou aucun de ses Départements ou Officiers, et le Ministre de Sa Majesté à *Washington*, ou toute autre partie, au sujet de l'établissement récent d'un système de passeports aux *Etats-Unis d'Amérique* pour les personnes qui s'y rendent de cette Province, ou à l'émission en cette Province de passeports pour les dites personnes, ou à tout défaut de qualification, de la part des sujets Anglais naturalisés ici, pour obtenir tels passeports, ou à l'Etat Civil et aux droits qui appartiennent autrement à tels sujets.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Jones (Leeds Sud)*, secondé par M. *Shanly*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de tous les Papiers et Correspondances se rattachant à la Navigation des Rivières *Gana-noque* et *Willsie*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour encourager la Plantation d'Arbres Fruitières et d'Embellissement le long des Grandes Routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété de ces Arbres aux possesseurs des terres avoisinant ces routes, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Wallbridge (Hastings Nord)*, M. *Dunkin*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Scoble*, M. *Scatherd*, M. *Ross (Prince Edouard)*, M. *Smith (Durham Est)*, et M. *Perrault*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour venir au secours des propriétaires primitifs de terres vendues prématurément pour Taxes dans le *Haut-Canada*, par suite d'une fausse interprétation de l'Acte Refondu des Cotisations, et pour protéger les acquéreurs des terres, étant lu ;

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que M. *Street* soit ajouté au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour empêcher la propagation des Chardons du *Canada* dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Stirton*, M. *Cowan*, M. *Dickson*, M. *Ferguson* (*Frontenac*), M. *Macdonald* (*Glengarry*), l'Honorable M. *McDougall*, M. *McKellar*, M. *Wells*, et M. *Wright* (*York Est*), devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour assurer aux Femmes mariées le bénéfice des Assurances sur la Vie de leurs Maris, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Munro*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *McDougall*, M. *Scatcherd*, M. *Mackenzie* (*Lambton*), M. *Cameron* (*Ontario*), M. *Webb* et M. *Taschereau*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 57 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux Clôtures de Ligne et aux Cours d'Eau, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Ault*, l'Honorable M. *Abbott*, M. *Willson*, M. *Walsh*, M. *Macdonald* (*Glengarry*), M. *Stirton*, M. *McConkey* et M. *Scatcherd*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour améliorer le mode de procédure en matière de Writs de Prohibition et de Mandamus dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Wood*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*), l'Honorable M. *Cameron*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Smith* (*Durham Est*), M. *Scatcherd*, M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*), M. *Cameron* (*Ontario Nord*), et M. *Macfarlane*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la conservation du bois, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Joly*, l'Honorable M. *Alleyn*, l'Honorable M. *Lufamboise*, M. *Dorion* (*Drummond et Arthabaska*), M. *Geoffrion*, M. *DeBoucherville*, M. *Gagnon*, M. *Robitaille* et M. *Pope*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Lois Municipales du *Haut-Canada*, quant au Droit de Corvée sur les Chemins de Comté, et quant aux appropriations de deniers, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger les sections 147 et 148 du chapitre 66 des Statuts Refondus du *Canada*, intitulé : " Acte relatif aux Chemins de Fer," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Municipalités de Township à acheter de la Couronne des Terres inondées, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Institutions Municipales du *Haut-Canada*, de manière que dans les Townships divisés en Quartiers, chaque électeur ait autant de votes qu'il y a de Conseillers à élire, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour lever les doutes quant aux limites de certains Comtés dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Beaubien*, M. *DeNiverville*, M. *Rémillard*, M. *Ross* (*Champlain*), et M. *Sylvain*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi Municipale du *Haut-Canada*, relative aux Maisons de détention dans les Townships, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la qualification des *reeves*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Ballerose*,—La Pétition de l'*Association de St. François Xavier de Montréal*.

Par M. *Currier*,—La Pétition de la Corporation du Collège d'*Ottawa*.

Par M. *Sylvain*,—La Pétition du Révérend A. *Chouinard* et autres, du Township de *St. Denis*, Comté de *Rimouski*.

Par M. *Webb*,—La Pétition de M. *Perrault* et autres, du Township de *Tinywick*, Comté d'*Arthabaska*.

Par M. *Scutcherd*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*.

Par M. *Bowman*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Nord du Comté de *Waterloo*.

Par M. *DeNiverville*,—La Pétition de A. *Gagnon* et autres, du Township de *Jonguère*, Comté de *Chicoutimi*; et la Pétition de la Municipalité du village de *Chicoutimi*.

Par l'Honorable M. *McDougall*,—La Pétition de la Municipalité du Village de *Lanark*, et la Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Nord de *Lanark*.

Par l'Honorable M. *Dorion (Hachelaga)*,—La Pétition de *F. Martineau* et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, Comté de *Berthier*.

Par M. *Bell*,—La Pétition de *James Graham* et autres.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De la Société *St. Ignace* de *Montréal* ; demandant une Acte d'incorporation.

De l'Hospice de *St. Joseph de la Maternité de Québec*,—et de l'Asile des Orphelins Protestants de *Montréal* ; demandant de l'aide.

De *P. Chagnon* et autres, de la Paroisse de *St. Dominique*, Comté de *Bagot* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De Mme. *Marianne Doyle*, du Village d'*Aylmer*, Comté d'*Ottawa* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à vendre certaines terres tenues en fidéicommiss par feu son mari.

De la Compagnie de Bains de Mer et de l'Hôtel de *Tadousac* ; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

De *James Smith*, de la Ville de *Lindsay* ; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer le règlement No. 128 de la Corporation de la Ville de *Port Hope*, et pour d'autres fins.

Du Conseil-de-Ville de la Ville de *Lévis* ; demandant des amendements aux Actes incorporant la dite Ville.

De *Rowland Burr*, de la Cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Conseils de township du *Haut-Canada* à couper et enlever le bois de construction sur les réserves de chemin, et 100 pieds de chaque côté, aux dépens des propriétaires des terres.

De la Société d'Agriculture du Comté de *Kent*,—et de la Société d'Agriculture du Comté de *Victoria* ; demandant un amendement à la Loi d'Agriculture, conforme au Bill présenté durant la dernière Session relatif à l'élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

De *Joseph Kendaronté* et autres, *Iroquois* de *Cuughnawaga* ; demandant l'abrogation de certaines clauses de l'Acte 13 et 14 *Victoria*, Chapitre 42, pour mieux protéger les terres des Sauvages dans le *Bas-Canada*.

De *Joseph Watson* et autres, du Township de *Portland*, Comté de *Frontenac* ; demandant un nouvel arpentage des lignes latérales dans le dit Township.

De *C. J. Brydges* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Banque des Ouvriers."

De *C. J. Brydges* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "La Compagnie d'Entrepôt de *Montréal*."

M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)*, du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité recommande que Son Quorum soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Walbridge (Hastings Nord)*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection pour la Division Nord du Comté de *Waterloo* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Lundi, le 27 de Février courant, pour la convenance et du consentement des parties.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Regus donnés aux Entrepôts et à l'Entreposage.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill relatif aux Courtiers.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour prendre en considération la réponse à une Adresse présentée à cette Chambre le 23 Avril 1863, pour des informations relatives au Bureau des Inspecteurs des Bois, ait la permission de faire rapport de temps à autre; et que M. *Jones* (*Leeds Nord et Grenville*), et M. *Currier* soient ajoutés au dit Comité.

M. *Taschereau*, du Comité Spécial nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour la Ville de *Brockville*, a présenté à la Chambre le Rapport Final du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Pétitionnaire ayant, du consentement du membre siégeant, abandonné sa contestation, le Comité a adopté les résolutions suivantes comme étant sa décision définitive :

1. *Résolu*, Que *Fitzwilliam Henry Chambers*, Ecuier, a été dûment élu le Représentant de la Ville de *Brockville* à la dernière Election, et qu'il a droit à son siège en Chambre comme tel Représentant.

2. *Résolu*, Que, vu que le retrait de la Pétition a eu lieu du consentement du Membre siégeant, et que celui-ci n'a point fait motion, mais au contraire s'est désisté de faire motion pour que la dite Pétition soit déclarée frivole et vexatoire, la Pétition ni l'opposition faite à la Pétition ne sont frivoles ou vexatoires.

Le Comité fait aussi rapport, en conformité de la 90^e section de l'Acte chapitre 7 des Statuts Refondus du *Canada*, de toutes les Questions sur lesquelles il s'est divisé, et des noms des Membres qui ont voté pour et contre sur ces Questions.

Question sur laquelle le Comité s'est divisé :—

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er Juin 1864.

Il est proposé que la production des objections préliminaires par le Membre siégeant soit ajournée jusqu'à ce que le Pétitionnaire ait prouvé que les ratures et changements dans sa Pétition ont été faits de son consentement et avant qu'il l'ait signée.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue négativement :—

POUR :	CONTRE :
M. <i>Wells</i> ,	M. <i>Taschereau</i> ,
	M. <i>Ferguson</i> ,
	M. <i>Huot</i> ,
	M. <i>Willson</i> .

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'inspection des Liqueurs spiritueuses et alcooliques et en prévenir la falsification.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Macfarlane* ait la permission d'introduire un Bill pour déclarer l'intention des sections 23, 24 et 25 du Chapitre 93 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 26 Janvier 1865 ; pour Copies de tous Rapports faits par *C. L. De Bellefeuille*, Inspecteur de Mines d'Or, et de *T. K. Gilman*, aussi Inspecteur de Mines d'Or. (*Documents de la Session, No. 17.*)

Ordonné, Que la réponse précédente soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des terrains aurifères du *Canada*.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Rymal*,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes Correspondances et Ordres en Conseil relatifs à la vente et au transport du Chemin d'*Hamilton et Port Dover*, les noms des parties qui ont soumissionné pour l'achat de ce Chemin, les montants offerts, les termes de paiements, l'espèce de garantie acceptée, et par qui et quand, le montant perçu et dépensé sur le dit Chemin depuis que le Gouvernement en est venu en possession, avec un état détaillé des montants perçus à chaque barrière.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par tels Membres de cette Chambre que forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par M. *Irvine*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre Copies de toutes requêtes ou autres papiers relatifs à l'établissement d'une succursale de l'Ecole Militaire et de tous Rapports Départementaux et autres sur le même sujet.

Et des débats s'étant élevés,

Et étant six heures, conformément à la règle de cette Chambre, M. l'Orateur a laissé le Fauteuil pour le reprendre à sept heures-et-demie.

Sept heures et demie P.M.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, (et la Règle ayant été suspendue, *nemine contradicente*), la dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'Ordre de la Chambre du 23 Janvier dernier, pour la comparution de *Thomas Roberts Ferguson*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre, étant lu,

M. *Taschereau* s'est levé de sa place, et a informé la Chambre que M. *Ferguson*, l'avait prié de dire qu'ayant été retenu chez lui pour affaires nécessaires, il n'a pu assister aux séances du Comité de l'Election Contestée pour la Ville de *Brockville*, le vingtième Janvier dernier, et les jours subséquents.

Et cet exposé ayant été attesté sous serment par M. *Ferguson*.

Résolu, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

L'Ordre de la Chambre du vingt-trois Janvier dernier, pour la comparution de *John Young Bown*, Ecuier, à sa place dans cette Chambre, étant lu,

M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*) s'est levé de sa place et a informé la Chambre que M. *Bown* l'avait prié de dire, qu'en conséquence de la maladie sérieuse d'un membre de sa famille il a été empêché de partir de chez lui assez tôt pour être présent aux réunions du Comité de l'Election Contestée pour la Division Nord du Comté de *Waterloo*, le vingtième Janvier dernier et les jours subséquents.

Et cette exposé ayant été attesté sous serment par M. *Bown*,

Résolu, Que le dit exposé soit considéré une excuse suffisante.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour prévenir et réprimer les Outrages et la Violation de la Loi sur les Frontières de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu,

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et des débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Street*, Membre pour le Comté de *Welland*, à le remplacer au Fauteuil durant son absence temporaire.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la question ayant été de nouveau proposée : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois,

L'Honorable M. *Cameron (Peel)* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Jones (Leeds Sud)*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soit retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé à un Comité de toute la Chambre afin d'amender la clause 1, ligne 3, en insérant après le mot 'écrit,' les mots sous serment ou affirmation devant un Juge de Paix, ou devant toute autre " personne autorisée à administrer le serment en vertu de toute Commission émanée de " toute Cour ayant le droit d'émettre des Commissions à l'effet de faire administrer le " serment ou de recevoir une affirmation."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion (Hohelaga),</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Louliot,</i>
<i>Cameron (Ontario N),</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald (Cornw'lt)</i>	<i>Street, et</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Wallbridge (Hast N.),</i>

—24.

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald Proc.-Gén.,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macdonald (Tr' to O.)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince-Ed.)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>MacKenzie (Oxford N.)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blunchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McComkey,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>White,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (York E.)-90.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Jackson,</i>		

Et la question ayant été de nouveau proposée : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Abbott* a proposé pour amendement, secondé par M. *Cameron (Peel)*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'il soient remplacés par les suivants : "renvoyé à un Comité de toute la Chambre afin d'en retrancher la première clause, et d'y substituer la suivante :—

"Chaque fois que le Gouverneur de cette Province aura raison de croire, d'après "des informations qui lui auront été données ou qui auront été données au Secrétaire de "la Province, par écrit, par toute personne y apposant sa signature ou y donnant son "adresse, que pour le maintien de la paix et la tranquillité de cette Province, il est

"expédient d'en éloigner tout aubain qui s'y trouvera, ou pourra ci-après y venir, le Gouverneur pourra, à sa discrétion, faire signifier un avis ou sommation, signé par le Secrétaire Provincial, à l'aubain en personne, ou à son dernier lieu de résidence, lui enjoignant de comparaître devant le Gouverneur en Conseil le ou avant le jour qui y sera fixé, ou il pourra, par warrant sous son seing, faire arrêter tel aubain de suite et le faire amener devant lui en Conseil afin qu'il soit dûment fait une investigation à son égar; et là-dessus le Gouverneur fera remettre à tel aubain un sommaire des matières alléguées contre lui; et si, après avoir donné à tel aubain un délai raisonnable pour sa défense, si tel délai est demandé, et après avoir entendu tel aubain personnellement ou par procureur ainsi que ses témoins (qu'il lui sera loisible d'assigner et interroger sous serment devant le Gouverneur en Conseil), il paraît que telle information est bien fondée, ou si, parce que tel aubain se cache ou reste caché, tel avis, sommation ou warrant ne peut lui être signifié, alors et dans chacun de ces cas il sera loisible au Gouverneur, par ordre sous son seing signifié au dit aubain, ou publié dans la *Gazette du Canada*, d'enjoindre à tel aubain de laisser la Province dans un délai qui sera mentionné dans l'ordre; et si, volontairement, tel aubain refuse ou néglige d'obéir au dit ordre, ou est trouvé en cette Province contrairement à tel ordre, après qu'il lui aura été signifié ou qu'il aura été publié comme susdit, et après le délai fixé dans le dit ordre, il sera loisible au Gouverneur ou à tout juge de paix de faire arrêter tel aubain et de le faire emprisonner dans la Prison Commune du comté, district ou lieu où il sera ainsi arrêté, pour y demeurer, sans pouvoir être admis à donner un cautionnement, jusqu'à ce qu'il puisse être mis entre les mains de quelqu'un chargé de le conduire hors de la Province en vertu de l'autorité ci-après mentionnée." Et aussi, avec instruction de retrancher le mot "Pourvu" dans la 35e ligne de la seconde page du Bill et la partie de la même clause qui suit le dit mot.

Et l'Amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Sdobie,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald (Cornw'U)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren)</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Street,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallbridge (East's N.),</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Ponliot</i>	<i>Webb.—25.</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Charrier,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Ault,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald, Proc Gén.</i>	<i>Ross (Champlain,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macdonald (Tor'to O.)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Edo'ard),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunlain,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Smith (Toronto Est.),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cameron (Ontario N.)</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tremblay,</i>

<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>White,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Wright (York E.)—87.</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Powell,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la question : que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Cameron (Peel)* a proposé pour amendement, secondé par M. *Jones (Leeds Sud)*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé à un Comité de toute la Chambre afin d'amender la clause 1, ligne 5, en insérant après le mot "adressé" les mots "telle personne étant un habitant ou un résident de cette Province."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale a ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Albott,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Alley,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren)</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Labriche-Viger,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dorion, (Hochelaga),</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ross (ChAMPLAIN),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Prince Éd.)</i>
<i>Bianchet,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald (Tor'to. O.)</i>	<i>Soble,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Hunsford,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>White,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Copial,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wright (York E.)—107.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Poupore,</i>	

CONTRE :

Messieurs

Cameron (Ontario N.), Jones (Leeds Sud), Macfarlane,
Cameron (Peel), Macdonald (Cornw'U), Scatcherd, et

Shanly.—7.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Le Bill a été amendé en insérant après la 5e clause les mots suivants : " Rien de contenu dans les sections qui précèdent ne s'appliquera aux aubains âgés de moins de quatorze ans ou qui auront résidé en cette Province pendant les cinq ans précédant immédiatement la passation du présent Acte."

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par M. l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, et la Question ayant été mise aux voix, que le Bill passe, et que le titre soit " Acte pour prévenir et réprimer les Déprédations commises en Violation de la Paix sur la Frontière de la Province, et pour d'autres fins."

La Chambre s'est divisée, et la question a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Joly*,—La Pétition de *Charles McCaffrey* et autres, de *St. Sylvestre* et autres Paroisses, Comté de *Lotbinière*.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand-Tronc, du *Canada*, de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, et de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Par M. *O'Halloran*,—La Pétition du Révérend *T. W. Musson* et autres, de *Farnham Ovest*.

Par M. *MacIntyre*,—La Pétition de la Société d'Agriculture du Comté de *Renfrew*.

Par M. *Webb*,—La Pétition de *G. Randall* et autres, du Township de *Stock*, Comté de *Richmond*.

Par M. *Denis*,—La Pétition de *W. Tuietsiavonsere* et autres, Sauvages *Iroquois* du *Sault St. Louis*.

Par M. *Munro*,—La Pétition de Mme. *Frances Sylvester*, veuve de feu *Boyd Sylvester*, et autres.

Par M. *Pâquet*,—La Pétition *J. B. Hétu* et autres ; la Pétition de *E. Turgeon* et autres ; et la Pétition de *J. E. Mousseau* et autres, tous de *Lavaltrie*, Comté de *Berthier* ; et la Pétition de *Louis Marois* et autres.

Par l'Honorable M. *Alleyne*,—La Pétition de *Thomas McGinn*, ci-devant Concierge de la Prison Commune du District de *Montréal* ; et la Pétition de la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition du Collège *Huron*.

Comformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *Lewis W. Ashley* et autres, ci-devant du Comté de l'*Union*, Etat de l'*Illinois*, *Etats-Unis d'Amérique* ; demandant la passation d'un Acte de Naturalisation.

De la Maison de refuge des Dames Protestantes de *London*,—et du Dispensaire d'*Yamaka* ; demandant de l'Aide.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce* ; demandant que l'Acte concernant la Chambre d'Agriculture et les Sociétés d'Agriculture soit amendé de manière que les dits comtés soient placés sur un pied plus uniforme avec les autres Comtés de la Province, à l'égard de l'octroi public.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce* ; demandant des logements plus étendus pour les aliénés.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Huron* et *Bruce*; demandant que la nomination des Greffiers des Cours de Division soit laissée aux Conseils de Comté.

De *P. B. Brown* et autres, du Township de *Culross*; demandant des amendements à l'Acte de la dernière Session relatif au chef-lieu du Comté de *Bruce*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Lambton*; demandant que toute mesure ayant pour objet la fusion de la Compagnie du Chemin de Fer du Lac *Huron* et *Buffalo* avec celle du Grand Tronc, ne devienne loi.

De la Société d'Agriculture de *Middlesex Est*,—de la Société d'Agriculture du Township de *Hop*,—et de la Société d'Agriculture de *Hastiny Nord*; demandant un amendement à la loi d'Agriculture, conforme aux termes d'un bill présenté durant la dernière Session, pourvoyant à l'élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

De *C. Ouellet* et autres, du Township de *Bégon*, Comté de *Témiscouata*; demandant de l'aide pour un Chemin.

De la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée); demandant la passation d'un Acte pour confirmer l'incorporation de la dite Compagnie, pour falciter la preuve de l'exécution, par la dite Compagnie, de Titres et autres Instruments en cette Province,—et aussi, pour faciliter l'enregistrement des Titres, Transports et autres Instruments ainsi exécutés par la dite Compagnie.

L'Honorable *M. Howland*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du Maître-Général des Postes, pour les neuf mois expirés le 30 Juin 1864. (*Documents de la Session*, No. 3.)

M. Bell, du Comité Spécial nommé pour obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des terrains aurifères du *Canada*, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à cinq Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à cinq Membres.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *E. Boudreau* et autres, pilotes pour et au-dessus du Havre de *Québec*, demandant des amendements à leur Acte d'incorporation; du Recteur et des Syndics de l'Eglise de *St. Jean, Bowmanville*; de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*; de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*; de *Jacob Chapman* et autres, demandant un Acte pour égaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du Township de *Bayham*; de *Dame Marianne Doyle*,—et de *Joseph Watson* et autres, demandant à faire arpenter de nouveau les lignes latérales du Township de *Portland*.

Quant à la Pétition du Conseil-de-Ville de *Lévis*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation, les avis sont suffisants pour des amendements ordinaires seulement.

Quant à la Pétition de la Compagnie des Vapeurs Remorqueurs du *St. Laurent*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation, les amendements spécifiés dans la Pétition correspondent avec l'avis, à l'exception d'une disposition pour exempter la Compagnie de toute responsabilité quant à la dépense encourue pour droit d'amarrage et droit de dock, ou pour dommage fait par un remorqueur quand il sera conduit par le propriétaire ou l'agent; cette disposition n'est pas mentionnée dans l'avis, et en conséquence votre Comité recommande qu'elle ne soit pas insérée dans le Bill.

Quant à la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, demandant la confirmation d'un certain arrangement à l'effet de transférer le contrôle de son Chemin à la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, l'avis se rapporte à des amendements à l'Acte d'incorporation; mais la demande ayant été faite à la connaissance des actionnaires et des porteurs de bons, et du consentement de la majorité d'entre eux, le Comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

À l'égard de la Pétition de *John Lorn McDougall* et autres, demandant un Acte pour les autoriser à régler les affaires de la succession de feu *John Lorn McDougall*, l'avis

ne sera complet que dans un mois d'ici ; mais le consentement par écrit des parties intéressées ayant été mis devant le Comité, le Comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Quant à la Pétition de *F. H. Medcalf*, Maire de la Cité *Toronto*, et de *Marcus Rossin*, demandant un Acte pour exempter l'Hôtel du *Rossin House*, de cotisations pour cinq ans, Votre Comité a trouvé que la demande est le résultat d'un arrangement entre les Directeurs pour la reconstruction du *Rossin House* et la Corporation de la Cité de *Toronto*, qui a formellement consenti à l'exemption. Sous ces circonstances, Votre Comité recommande la suspension de la 53e règle.

La Pétition de *C. J. Brydges* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie Mutuelle d'Emmagasinage de *Montréal*, n'est pas de nature à affecter les droits des particuliers. Votre Comité recommande, en conséquence, la suspension de la 53e règle dans ce cas.

Les Pétitions de *P. Brunelle* et autres, pour l'incorporation de la Société de l'Union *St. Joseph de Lévis* ; de *J. M. Kennedy* et autres, pour l'incorporation de la Société des Missionnaires *Baptistes* libres ; des Dames de "l'Hospice" d'*Ottawa*, demandant un Acte d'incorporation, et de la Société *St. Ignace* de *Montréal*, demandant un Acte d'incorporation, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

M. Powell, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération le contenu d'une Réponse à une Adresse présentée à cette Chambre, le 23 Avril 1863, pour des informations relatives au Bureau des Inspecteurs de Bois, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à cinq Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à cinq Membres.

M. Joly, du Comité Spécial sur le Bill pour pourvoir à la conservation du bois, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

M. Jackson, du Comité Permanent d'Immigration et de Colonisation, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité recommande que son Quorum soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que le Quorum du dit Comité soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que *M. Walsh* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le règlement No. 116 de la Corporation du Township de *Bayham*, et pour déclarer légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, les Débentures émises en vertu du dit règlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Higginson* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser Madame *Marianne Doyle* à disposer de certaines terres possédées en fidéicommiss par feu son mari.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour la vente ou la disposition de toute autre manière des terres appartenant à la succession de feu *John Lorn McDougall*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Wood* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie de Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que les Comptes Publics, pour le semestre expiré le 30 Juin 1864, soient renvoyés au Comité Permanent des Comptes Publics.

Ordonné, Que *M. Wood* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte

passé dans la 26e année du règne de Sa Majesté relatif à la Compagnie du Chemin de Fer de *Hamilton* et *Port Dover*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes Libres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Currier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le Rapport du Ministre d'Agriculture pour l'année 1864, soit renvoyé au Comité Permanent d'Immigration et de la Colonisation.

Ordonné, Que M. *Walsh* ait la permission d'introduire un Bill pour venir au secours de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que le Rapport du Maître-Général des Postes pour les neuf mois expirés le 30 Juin 1864, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron (Peel)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte de Procédure du droit Commun.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron (Peel)* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative aux Débiteurs de la Couronne dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Harwood* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 88 des Statuts Refondus du *Bas-Canada* intitulé : " Acte pour sauvegarder les droits de Corporation.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée Lundi prochain.

Ordonné, Que le Rapport du Commissaire des Travaux Publics pour le semestre expiré le 30 Juin 1864, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Bowassa* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Municipal du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph* de *Lévis*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité Général pour considérer certaines résolutions relatives aux honoraires des Régistrateurs de Titres dans le *Haut-Canada*.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour prévenir et réprimer les " déprédations commises en Violation de la paix sur la Frontière de la Province, et pour " d'autres fins" sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Ile du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenus en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864.

1. Une Union Fédérale sous la Couronne de la *Grande-Bretagne* aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'*Amérique Britannique du Nord*, pourvu qu'elle puisse s'effectuer à des conditions équitables pour les diverses Provinces.

2. Le meilleur système de Fédération pour les Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, le plus propre, dans les circonstances, à protéger les intérêts des diverses Provinces et à produire l'efficacité, l'harmonie et la stabilité dans le fonctionnement de l'Union, serait un Gouvernement chargé du contrôle des choses communes à tout le pays, et des Gouvernements Locaux pour chacun des deux *Canadas*, et pour la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick* et *l'Ile du Prince-Edouard*, lesquels seraient chargés du contrôle des affaires locales dans leurs sections respectives ; —des dispositions étant faites pour admettre dans l'Union, à des conditions équitables, *Terreneuve*, le *Territoire du Nord-Ouest*, la *Colombie Anglaise* et *Vancouver*.

3. En rédigeant une Constitution pour le Gouvernement Général, la Convention ayant en vue de resserrer autant que possible les liens qui nous unissent à la Mère-Patrie, et de servir les plus chers intérêts des habitants de ces Provinces, désire, autant que le permettront les circonstances, prendre pour modèle la Constitution Anglaise.

4. Le Pouvoir ou Gouvernement Exécutif résidera dans le Souverain du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et sera administré par le Souverain ou le Représentant du Souverain, suivant les principes de la Constitution *Britannique*.

5. Le Souverain ou le Représentant du Souverain sera le Commandant-en-Chef des Milices de Terre et de Mer.

6. Il y aura pour toutes les Provinces Fédérées une Législature ou Parlement Général, composé d'un Conseil Législatif et d'une Chambre des Communes.

7. Pour former le Conseil Législatif, les Provinces Fédérées seront considérées comme formant trois Divisions : 1o. Le *Haut-Canada* ; 2o. Le *Bas-Canada* ; 3o. La *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick* et *l'Ile du Prince-Edouard*, chaque division ayant un égal nombre de représentants dans le Conseil Législatif.

8. Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 members, le *Bas-Canada* par 24, et les trois Provinces Maritimes aussi par 24. dont dix pour la *Nouvelle-Ecosse*, dix pour le *Nouveau-Brunswick* et quatre pour *l'Ile du Prince-Edouard*.

9. La Colonie de *Terreneuve* aura droit d'entrer dans l'Union projetée avec une représentation de quatre membres dans le Conseil Législatif.

10. Les conditions d'admission dans l'Union du *Territoire du Nord-Ouest*, de la *Colombie Anglaise* et de *Vancouver*, seront déterminées par le Parlement Fédéral et approuvées par Sa Majesté; et en ce qui regarde l'admission et les conditions d'admission de la *Colombie Anglaise* ou de *Vancouver*, il faudra le consentement de la Législature Locale.

11. Les Conseillers Législatifs seront nommés à vie par la Couronne, sous le Grand Sceau du Gouvernement Général; mais ils perdront leurs sièges par le fait d'une absence continue de deux années consécutives.

12. Les Conseillers Législatifs devront être sujets *Britanniques* nés ou naturalisés, avoir au moins 30 ans, posséder et continuer à posséder, en propriétés foncières, une valeur de \$4,000, en sus de toute hypothèque, dettes et obligations; mais en ce qui a rapport à *Terreneuve* et à *l'Île du Prince-Edouard*, la propriété pourra être réelle ou personnelle.

13. Le Conseil Législatif décidera toute question relative à l'éligibilité ou à l'inéligibilité de ses membres.

14. Les premiers Conseillers Législatifs Fédéraux seront pris dans les Conseils Législatifs actuels des diverses Provinces, excepté pour ce qui regarde *l'Île du Prince-Edouard*. S'il ne s'en trouvait pas assez parmi ces Conseillers qui fussent éligibles ou qui voulussent servir, le complément devrait nécessairement être pris ailleurs. Ces Conseillers seront nommés par la Couronne, à la recommandation du Gouvernement Général, et sur la présentation des Gouvernements Locaux respectifs. Dans ces nominations on devra avoir égard aux droits des Conseillers Législatifs qui représentent l'opposition dans chaque Province, afin que tous les partis politiques soient, autant que possible, équitablement représentés.

15. Le Président du Conseil Législatif, à moins qu'il en soit autrement décidé par le Parlement, sera choisi parmi les Conseillers Législatifs et nommé par la Couronne, laquelle pourra, à volonté, lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

16. Chacun des vingt-quatre Conseillers Législatifs représentant le *Bas-Canada* dans le Conseil Législatif de la Législature Fédérale, sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre Collèges Electoraux nommés dans la Cédule A du 1er Chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, et ce Conseiller devra résider ou posséder son cens d'éligibilité dans le Collège dont la représentation lui sera assignée.

17. La représentation, dans la Chambre des Communes, aura pour base la population dont le chiffre sera déterminé par le recensement officiel fait tous les dix ans; et le nombre des représentants sera d'abord de 194, distribués comme suit:

<i>Haut-Canada</i>	82
<i>Bas-Canada</i>	65
<i>Nouvelle-Ecosse</i>	19
<i>Nouveau-Brunswick</i>	15
<i>Terreneuve</i>	8
<i>Île du Prince-Edouard</i>	5

18. Il ne pourra pas y avoir de changement dans le nombre des représentants des diverses Provinces avant le recensement de 1871.

19. Immédiatement après le recensement de 1871 et chaque autre recensement décennal, la représentation de chacune des Provinces, dans la Chambre des Communes, sera répartie de nouveau en prenant pour base la population.

20. Pour les fins de ces nouvelles répartitions, le *Bas-Canada* n'aura jamais ni plus ni moins que 65 représentants, et chacune des autres sections recevra, à chaque telle nouvelle répartition, pour les dix années qui suivront, le nombre de Membres auquel elle aura droit, en prenant pour base de calcul le nombre d'âmes représenté, suivant le recensement alors dernier, par chacun des 65 Membres du *Bas-Canada*.

21. Nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants élus pour une Province quelconque, à moins que le chiffre de sa population n'ait décré de 5 pour cent, ou plus, relativement à la population totale des Provinces fédérées.

22. En supputant, à chaque période décennale, le nombre de représentants auquel chaque section aura droit, on ne prendra en considération les fractions que lorsqu'elles

dépasseront la moitié du nombre qui donnera droit à un représentant, auquel cas ces fractions auront, chacune, droit à un représentant.

23. Les Législatures des diverses Provinces diviseront respectivement celle-ci en comtés et en définiront les limites.

24. Les Législatures Locales pourront, de temps à autre, changer les districts électoraux pour les fins de la représentation dans la Législature Locale, et distribuer, de la manière qu'elles le jugeront convenable, les représentants auxquels elles auront respectivement droit.

25. Le Parlement Fédéral pourra, quand il jugera convenable, augmenter le nombre des Membres, mais il devra conserver les proportions alors existantes.

26. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par le Parlement Fédéral, toutes les Lois qui, à la date de la proclamation de l'Union, seront en force dans les diverses Provinces relativement à l'éligibilité ou l'inéligibilité des personnes à siéger ou à voter dans les Assemblées Législatives de ces Provinces, ainsi qu'à la capacité ou à l'incapacité des Electeurs, aux serments exigés des votants, aux Officiers-Rapporteurs ou à leurs pouvoirs et devoirs, aux Elections, au temps que celles-ci peuvent durer, aux Elections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacations des Sièges en Parlement, à l'émission et à l'exécution des nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution du Parlement,—toutes ces Lois s'appliqueront aux Elections des représentants de la Chambre des Communes, suivant la Province pour laquelle ces représentants seront élus.

27. La durée de chaque Chambre des Communes sera de cinq ans, à compter du jour du Rapport des brefs d'Élection, à moins que le Parlement ne soit dissous plus tôt par le Gouverneur.

28. Il y aura une Session du Parlement Fédéral au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière Séance d'une Session et la première Séance de la Session suivante.

29. Le Parlement Général aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon Gouvernement des Provinces Fédérées (sans, toutefois, pouvoir porter atteinte à la Souveraineté de l'Angleterre), et en particulier sur les sujets suivants :

1. La dette et la propriété publiques.
2. Le commerce.
3. L'imposition ou le règlement des Droits de Douane sur les Importations et sur les Exportations,—excepté sur les Exportations du Bois Carré, des Billots, des Mâts, des Espars, des Madriers, du Bois Scié du *Nouveau-Brunswick*, et du Charbon et des autres minéraux de la *Nouvelle-Ecosse*.
4. L'imposition ou le règlement des Droits d'Accise.
5. Le prélèvement de deniers par tous autres modes ou systèmes de taxation.
6. Les emprunts d'argent sur le crédit public.
7. Le service postal.
8. Les Lignes de Bateaux à Vapeur ou d'autres bâtiments, les Chemins de Fer, les Canaux et autres travaux qui relieront deux ou plusieurs Provinces ou se prolongeront au-delà des limites de l'une d'elles.
9. Les Lignes de Bateaux à Vapeur entre les Provinces Fédérées et d'autres pays.
10. Les Communications Télégraphiques et l'Incorporation des Compagnies Télégraphiques.
11. Tous autres travaux qui, bien que situés dans une seule Province, seront spécialement déclarés, dans les Actes qui les autoriseront, être d'un avantage général.
12. Le Recensement.
13. La Milice,—le service Militaire et Naval, et la défense du pays.
14. Les Amarques, les Bouées et les Phares.
15. La Navigation et ce qui a rapport aux Bâtiments (*shipping*).
16. La Quarantaine.
17. Les Pêcheries des Côtes de la Mer et de l'Intérieur.
18. Les traverses entre une Province et un pays étranger ou entre deux des Provinces.
19. Le Cours Monétaire et le Monnayage.
20. Les Banques,—l'Incorporation des Banques et l'émission du Papier-Monnaie.
21. Les Caisses d'Épargnes.

22. Les Poids et Mesures.
23. Les Lettres de Change et les Billets Promisioires.
24. L'Intérêt.
25. Les Offres Légales.
26. La Banqueroute et l'Insolvabilité.
27. Les Brevets d'Invention et de Découverte.
28. Les Droits d'Auteur.
29. Les Sauvages et les Terres réservées pour les Sauvages.
30. La Naturalisation et les Aubains.
31. Le Mariage et le Divorce.
32. La Loi Criminelle, excepté la Constitution des Cours de Juridiction Criminelle, mais y compris la procédure en matière Criminelle.
33. Toute mesure tendant à rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans le *Haut-Canada*, la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick*, l'*Ile du Prince-Edouard* et *Terreneuve*, ainsi que la procédure de toutes les Cours de Justice dans ces Provinces. Mais nul Statut à cet effet n'aura force ou autorité dans aucune de ces Provinces avant d'avoir reçu la sanction de sa Législature locale.
34. L'Etablissement d'une Cour Générale d'Appel pour les Provinces Fédérées.
35. L'Immigration.
36. L'Agriculture.
37. Et généralement toutes les matières d'un caractère général qui ne seront pas spécialement et exclusivement réservées au contrôle des Législatures et des Gouvernements Locaux.

30. Le Gouvernement Général et le Parlement auront tous les pouvoirs dont ils auront besoin, comme portion de l'Empire Britannique, pour remplir, envers les Pays étrangers, les Obligations naissant des Traités qui existeront ou pourront exister enore la *Grande-Bretagne* et ces Pays.

31. Le Parlement Fédéral pourra aussi, quand il le jugera convenable, créer de nouveaux Juges et de nouveaux Officiers, si la chose paraît avantageuse au public ou nécessaire à la mise en force des lois du Parlement.

32. Toutes les Cours, les Juges et les Officiers des diverses Provinces devront aider le Gouvernement Général et lui obéir dans l'exercice de ses droits et de ses pouvoirs; et pour ces objets, ils seront considérés comme Cours, Juges et Officiers du Gouvernement Général.

33. Le Gouvernement Général nommera et paiera les Juges des Cours Supérieures dans les diverses Provinces, et des Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, et le Parlement déterminera leurs salaires.

34. Jusqu'à ce qu'on ait consolidé les Lois du *Haut-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, les Juges de ces Provinces, qui seront nommés par le Gouvernement Général, seront pris dans leurs barreaux respectifs.

35. Les Juges des Cours du *Bas-Canada* seront choisis parmi les Membres du barreau du *Bas-Canada*.

36. Les Juges de la Cour d'Amirauté, qui reçoivent maintenant des Salaires, seront payés par le Gouvernement Général.

37. Les Juges des Cours Supérieures conserveront leurs charges durant bonne conduite, et ne pourront être déplacés que sur une Adresse des deux Chambres du Parlement.

GOVERNEMENTS LOCAUX.

38. Chaque Province aura un Officier Exécutif appelé Lieutenant-Gouverneur, lequel sera nommé par le Gouverneur-Général en Conseil, sous le grand sceau des Provinces fédérées, et durant bon plaisir; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au Lieutenant-Gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi, par Message, aux deux Chambres du Parlement, dans la première semaine de la première Session qui suivra.

39. Les Lieutenants-Gouverneurs des Provinces seront payés par le Gouvernement Général.

40. La convention, en réglant ainsi les salaires des Lieutenants-Gouverneurs, ne prétend pas porter préjudice à la réclamation de l'Île du Prince-Edouard auprès du Gouvernement Impérial pour le salaire maintenant payé à son Lieutenant-Gouverneur.

41. Les Gouvernements et les Parlements des diverses Provinces seront constitués en la manière que leurs Législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir.

42. Les Législatures locales auront le pouvoir d'amender ou changer de temps à autre leur constitution.

43. Les Législatures Locales auront le pouvoir de faire des lois sur les sujets suivants :

1. La taxation directe, et dans le *Nouveau-Brunswick* l'imposition de Droits sur l'Exportation du Bois Carré, des Billots, Mâts, Espars, Madriers et Bois Sciés ; et dans la *Nouvelle-Ecosse*, du Charbon et des autres minéraux.
2. Les emprunts d'argent sur le crédit de la Province.
3. L'établissement de charges locales, et la manière dont elles seront tenues, la nomination et le paiement des officiers locaux.
4. L'Agriculture.
5. L'Immigration.
6. L'Éducation, (sauf les droits et privilèges que les minorités Catholiques ou Protestantes dans les deux *Canadas* posséderont par rapport à leurs Ecoles Séparées au moment de l'Union).
7. La vente et l'administration des Terres Publiques, moins celles qui appartiendront au Gouvernement Général.
8. Les Pêcheries des Côtes de la Mer et de l'Intérieur.
9. L'établissement, l'entretien et la régie des Pénitenciers et des Prisons de Réforme.
10. L'établissement, l'entretien et la régie des Hôpitaux, des Asiles, des Lazarets et des Institutions de Charité quelconques.
11. Les Institutions Municipales.
12. Les Licences de Boutiques, d'Auberges, d'Encanteurs et autres Licences.
13. Les Travaux Locaux.
14. L'Incorporation de Compagnies Privées ou Locales, excepté celles qui auront pour objet des matières assignées au Parlement Général.
15. La propriété et les droits civils, moins ce qui est attribué à la Législature Fédérale.
16. Les punitions par amendes, pénalités, emprisonnement ou autrement, pour contravention aux lois qui sont de leur compétence législative.
17. L'Administration de la Justice, y compris la Constitution, le soutien et l'organisation des Cours de Juridiction Civile et Criminelle, ainsi que la Procédure en matière Civile.
18. Et généralement toutes les matières d'une nature privée ou locale non assignées au Parlement Général.

44. Le pouvoir de pardonner aux Criminels, de commuer, ou de remettre en tout ou en partie leurs sentences, ou de surseoir à leur exécution, lequel pouvoir appartient de droit à la Couronne, résidera dans la personne des Lieutenants-Gouverneurs en Conseil ; mais ceux-ci devront se conformer aux instructions qui pourront leur être adressées de temps à autre, à cet égard, par le Gouvernement Général, ainsi qu'aux lois du Parlement Général.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

45. Pour tout ce qui regarde les Questions soumises concurremment au contrôle du Parlement Fédéral et des Législatures Locales, les lois du Parlement Fédéral devront l'emporter sur celles des Législatures Locales. Les lois de ces dernières seront nulles partout où elles seront en conflit avec celles du Parlement Général.

46. Les langues Anglaise et Française pourront être simultanément employées dans les délibérations du Parlement Fédéral ainsi que dans la Législature du *Bas-Canada*, et aussi dans les Cours Fédérales et les Cours du *Bas-Canada*.

47. On ne pourra taxer les terres ou propriétés qui appartiendront au Gouvernement Fédéral ou aux Gouvernements Locaux.

48. Tout Bill qui aura pour but d'approprier une portion quelconque du Revenu

Public, de créer de nouvelles Taxes ou de nouveaux Impôts, devra, suivant le cas, être présenté d'abord dans la Chambre des Communes Fédérales ou dans l'Assemblée Législative Locale, suivant le cas.

49. Tout Vote, Résolution, Adresse ou Bill des Communes Fédérales ou des Assemblées Législatives Locales qui aura pour but l'appropriation d'une partie quelconque du Revenu ou de la création d'une Taxe ou d'un Impôt pour un objet quelconque, devra, suivant le cas, être précédé d'un Message du Gouverneur-Général ou du Lieutenant-Gouverneur présenté durant la Session même où sera passé tel Vote, Résolution, Adresse ou Bill.

50. Tout Bill de la Législature Générale pourra être réservé en la manière ordinaire pour la Sanction de Sa Majesté, et les Bills des Législatures Locales pourront aussi, de la même manière, être réservés pour la considération du Gouverneur-Général.

51. Les Bills de la Législature Générale seront sujets au désaveu de Sa Majesté, durant les deux ans qui suivront leur passation, comme l'ont été jusqu'à présent les Bills passés par les Législatures des dites Provinces, et ceux des Législatures Locales seront sujets au désaveu du Gouverneur-Général durant les douze mois qui suivront leur adoption.

52. *Outaouais* sera le Siège du Gouvernement Fédéral, sauf l'exercice de la Prérrogative Royale.

53. Sauf les Mesures que pourront adopter par la suite les divers Gouvernements Locaux, le Siège du Gouvernement Local du *Haut-Canada* sera *Toronto*, et *Québec* sera celui du Gouvernement du *Bas-Canada*; rien n'est changé en ce qui regarde le Siège de chacun des Gouvernements Locaux des autres Provinces.

ACTIF ET PASSIF.

54. Tous Fonds, Argent en Caisse, Balances entre les mains des Banquiers et toutes autres valeurs appartenant à chaque Province, à l'époque de l'Union, appartiendront au Gouvernement Général, excepté en ce qui est ci-dessous mentionné.

55. Les Travaux et Propriétés Publiques de chaque Province, dont suit l'énumération, appartiendront au Gouvernement Général, savoir :

1. Les Canaux.
2. Les Havres Publics.
3. Les Phares et les Jetées ou Quais.
4. Les Bateaux à Vapeur, les Cures-Môles et les autres Vaisseaux Publics.
5. Les Améliorations des Rivières et des Lacs.
6. Les Chemins de Fer et actions de Chemin de Fer, les hypothèques ou autres dettes des Compagnies de Chemins de Fer.
7. Les Routes Militaires.
8. Les Maisons de Douane, les Bureaux de Poste et les autres Edifices Publics, excepté ceux qui seront réservés par le Gouvernement Général pour l'usage des Législatures et des Gouvernements Locaux.
9. Les Propriétés Transférées par le Gouvernement Impérial, et connues sous le nom de Propriétés de l'Ordonnance.
10. Les Arsenaux, les Salles d'Exercice, Habillements, Accoutrements Militaires, Munitions de Guerre, etc.
11. Et les Terres réservées pour les objets publics.

56. Toutes les Terres, Mines, Minéraux et réserves royales qui appartiennent à Sa Majesté dans les Provinces du *Haut-Canada*, du *Bas-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'usage de ces Provinces, appartiendront respectivement aux Gouvernements Locaux des territoires où ils sont situés; assujétis néanmoins aux fidéi commis et aux intérêts d'autres tiers qui pourront exister relativement à ces terres.

57. Toutes les sommes d'argent dues par les acquéreurs ou les locataires de ces terres, mines, minéraux, à l'époque de l'Union, appartiendront aussi aux Gouvernements Locaux.

58. Toutes valeurs ou propriétés se rattachant aux parties de la dette Publique d'une Province dont seront chargés les Gouvernements Locaux, appartiendront aussi à ces Gouvernements respectivement.

9. Les diverses Provinces demeureront respectivement en possession de toutes les autres propriétés Publiques situées dans leurs limites; mais la confédération aura le droit de prendre les Terres ou les Propriétés Publiques dont elle aura besoin pour les Fortifications ou la Défense du Pays.

60. Le Gouvernement Général devra prendre comme siennes toutes les dettes et les obligations des diverses Provinces.

61. La dette du Canada qui ne sera pas spécialement à la charge du *Haut* ou du *Bas-Canada* respectivement, ne devra pas, au temps de l'Union, dépasser \$62,500,000; la dette de la *Nouvelle-Ecosse* \$8,000,000, et celle du *Nouveau-Brunswick* \$7,000,000.

62. Dans le cas où la *Nouvelle-Ecosse* ou le *Nouveau-Brunswick* ne contracteraient pas d'obligations au-delà de celles auxquelles ces Provinces sont actuellement assujéties, et que leurs dettes seraient respectivement moindres que \$7,000,000 et \$8,000,000, à l'époque de l'Union, elles auront droit à cinq pour cent sur la différence qui existera entre les chiffres réels de leurs dettes et ceux de \$8,000,000 et \$7,000,000 respectivement, de la même manière qu'il est établi ci-dessous pour *Terreneuve* et l'*Île du Prince-Edouard*. Cette résolution n'a nullement pour but de restreindre les pouvoirs donnés aux Gouvernements respectifs de ces Provinces, par autorité Législative, mais seulement de limiter le maximum de la dette dont devra se charger le Gouvernement Général. Pourvu toujours que les pouvoirs ainsi conférés par les Législatures respectives seront exercés dans les cinq années qui suivront ce jour, sans quoi ils cesseront d'exister.

63. Comme *Terreneuve* et l'*Île du Prince-Edouard* n'ont pas contracté de dettes égales à celles des autres Provinces, leurs Gouvernements respectifs auront droit de recevoir, à l'avance, du Gouvernement Général, en paiements semi-annuels, l'intérêt de cinq pour cent sur la différence qui existera entre le montant de leurs dettes respectives, à l'époque de l'Union, et la moyenne du chiffre de la dette, par tête, en prenant la population du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

64. En considération de la transmission faite à la Législature Générale du pouvoir de taxer, les Provinces auront droit respectivement à un octroi annuel de 80 centins par chaque tête de la Population, d'après le recensement de 1861. La Population de *Terreneuve* est évaluée, pour cet objet à 130,000 âmes. Les Provinces ne pourront rien réclamer de plus à l'avenir du Gouvernement Général, pour les objets Locaux, et cette aide sera payée à chacune d'elles semi-annuellement, à l'avance.

65. Comme la position du *Nouveau-Brunswick* est telle que cette Province devra faire peser immédiatement des dépenses considérable sur son revenu local, elle recevra annuellement, durant dix ans, une somme additionnelle de \$63,000. Mais, tant que ses obligations resteront au dessous de \$7,000,000, on déduira, sur cette somme de \$63,000, un montant égal à l'intérêt, à cinq pour cent, sur la différence entre le chiffre réel de sa dette Provinciale et le chiffre de \$7,000,000.

66. *Terreneuve*, en considération de l'abandon de ses droits sur les Mines, les Minéraux et les Terres de la Couronne qui ne sont encore ni vendues ni occupées, recevra annuellement \$150,000 en paiements semi-annuels. Mais cette Colonie se réserve le droit d'ouvrir, construire et contrôler les Chemins et Ponts dans les limites de ses dites Terres, lesquels seront, cependant, soumis aux Lois que le Parlement Général croira devoir adopter à cet égard.

67. Le Gouvernement Général devra remplir tous les engagements qui pourront avoir été pris, avant l'Union, avec le Gouvernement Impérial, pour la défense des Provinces.

68. Le Gouvernement Général devra faire compléter, sans délai, le Chemin de Fer Intercolonial, de la *Rivière-du-Loup* à *Truro*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en le faisant passer par le *Nouveau-Brunswick*.

69. La Convention considère les communications avec les *Territoires du Nord-Ouest* et les améliorations nécessaires au développement du Commerce du *Grand-Ouest* avec la mer comme étant de la plus haute importance pour les Provinces Confédérées, et comme devant mériter l'attention du Gouvernement Fédéral, aussitôt que le permettra l'état des Finances.

70. L'on devra réclamer la sanction du Parlement Impérial et des Parlements Locaux, pour l'Union des Provinces sur les principes adoptés par la Convention.

71. Sa Majesté la Reine sera priée de déterminer le rang et le nom des Provinces fédérées.

72. Les délibérations de la Convention seront signées par les délégués, et soumises, par chaque Délégation Locale, à son Gouvernement respectif, et le Président de la Convention est autorisé à en soumettre une copie au Gouverneur-Général, pour que celui-ci puisse la transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

Et des Débats s'étant élevés,

Et objection ayant été faite que l'Adresse projetée demandant à la Couronne de

recommander au Parlement Impérial la passation d'un acte imposant de nouvelles charges sur le peuple de cette Province, la Loi du Parlement exige que telle Adresse soit basée sur des Résolutions proposées originairement en Comité Général.

M. l'Orateur a décidé la Question comme suit :

L'Honorable Député de *Chateauguay* a prétendu que la motion n'est pas dans l'ordre, " attendu que l'Adresse projetée demandant à la Couronne de recommander au Parlement Impérial la passation d'un Acte imposant de nouvelles charges sur le peuple de cette Province, et établissant des dispositions touchant la propriété publique et les derniers de cette Province, la loi du Parlement exige que la dite Adresse soit basée sur des Résolutions proposées originairement en Comité Général." Maintenant, la 4^e Clause du Chapitre 14 des Statuts Refondus du *Canada*, ainsi conçue : " L'Assemblée Législative ne pourra introduire ni passer aucune Résolution, Vote ou Bill relativement à l'appropriation d'aucune partie du dit Fonds Consolidé des Revenus, et d'aucune autre Taxe ou Impôt, pour un objet qui n'aura pas au préalable été recommandé par un Message du Gouverneur à la dite Assemblée Législative, durant la Session pendant laquelle tel Vote, Résolution ou Bill sera passé " ;—et la 88^e Règle de cette Chambre conçue comme suit : " Si une motion était faite dans la Chambre pour une aide publique, ou charge sur le public, la prise en considération et la discussion de cette motion peuvent ne pas avoir lieu de suite, mais être ajournées à tel jour subséquent que la Chambre juge à propos de fixer ; et alors la motion est renvoyée à un Comité Général de la Chambre avant qu'une Résolution ou un vote ne soit adopté sur la motion en question," laquelle règle paraît être basée sur la dite clause,—se rapportent à des Résolutions ou à des Adresses sur lesquelles cette Chambre doit baser ultérieurement son action. Je ne vois pas par la motion actuelle que cette Chambre doive rien faire après la passation de la présente Résolution. Comme cette question a été discutée un instant avant que j'aie laissé le Fauteuil à six heures, j'ai pu mettre par écrit mon opinion sur ce sujet. Je l'irai :—

" La motion a pour objet une Adresse à Sa Majesté dans laquelle les Résolutions sur la Confédération sont incorporées. En quoi cette Adresse diffère-t-elle d'une Adresse à Son Excellence, qui est toujours proposée par une motion dont il a été donné deux jours d'avis comme dans le cas actuel ? Je ne vois pas comment je pourrais traiter la question comme un point d'ordre autrement que comme dans le cas ordinaire d'une Adresse. On prétend qu'il ne convient pas de la traiter ainsi. Il ne s'agit donc pas alors d'une question d'ordre, mais d'une question de convenance. Le cas cité par l'Honorable Député de *Chateauguay*, de Résolutions se rattachant à un Bill ayant pour objet de pourvoir au Gouvernement de l'*Inde*, n'a aucune identité avec des Résolutions pour une Adresse, mais ne se rapporte qu'à des Résolutions contenant simplement les principes du Bill que l'on voulait introduire. On ne prétend pas, dans le cas actuel, que la Chambre a le droit de passer un pareil Bill, ou que l'on se propose d'en présenter un sur ce sujet. La raison pour laquelle il convient de discuter des questions présentées sous forme de Résolutions devant servir de base à un Bill qui doit être introduit plus tard, c'est que ces Résolutions se prêtent plus facilement à des changements. Or, le Gouvernement a exprimé sa détermination de n'admettre aucun changement à ces Résolutions ; il est donc évident que la même raison que l'on invoque pour obtenir que la Chambre se forme en Comité ne peut s'appliquer au cas actuel. Le Membre qui propose qu'il soit voté une Adresse peut exiger la votation sur sa motion telle qu'il l'a proposée, à moins que sa forme ne soit changée par un amendement, et il ne me paraît pas qu'il y ait dans ce cas-ci d'autre mode à suivre. Le fait est que le mot " Résolutions " aurait pu aussi bien être omis de la présente motion, et quel qu'eût été le résultat sur une question de pure convenance, il est certain que l'Orateur n'y pouvait rien. Son devoir est de maintenir l'Ordre et le décorum, et de décider des questions d'Ordre."

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés, et qu'ils soient le Premier Ordre du Jour Lundi prochain, pour être repris à sept heures-et-demie, P.M.

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer la motion qui a été faite Vendredi dernier, " Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté," La Chambre s'est formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Le Discours de Son Excellence le Gouverneur-Général est lu.

Résolu, Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté.

Résolution à rapporter:

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Street* a fait rapport, Que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Code Civil du *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et, avec le Code Civil du *Bas-Canada*, les Rapports et la Correspondance s'y rattachant, mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Alley*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*), l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Huntington*, l'Honorable M. le SOLLITEUR-Général *Langevin*, l'Honorable M. *Abbott*, l'Honorable M. *Laframboise*, l'Honorable M. *Evanturel*, M. *Dunkin*, M. *Archambeault*, M. *Webb*, M. *Geoffrion*, M. *Dufresne* (*Montcalm*), M. *Denis*, M. *Irvine*, M. *Joly*, M. *Taschereau*, M. *Harwood* et M. *DeNiverville*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et la 79e. Règle de cette Chambre a été suspendue quant à ce Bill.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 6 Février 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre les Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Norfolk* et *Durham* (Division Ouest), indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à la 76e section du Chap. 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session*, No. 7).

Aussi, les comptes de la Maison de la Trinité de Montréal (y compris l'Etat du Fonds des Pilotes Infirmes), pour l'année expirée le 31 Décembre 1864. (*Documents de la Session*, No. 8.)

Aussi, Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'*Ætna*, *Hartford*, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Acte 23 Vic., Chap. 33,—et Etat des affaires de la Banque d'Épargnes de *Northumberland* et *Durham*, le 1er Décembre 1864. (*Documents de la Session*, No. 9).

Aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le District de *Saguenay*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session*, No. 14).

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre a reçu un Etat de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental du *Canada*, indiquant ses recettes depuis le 1er Janvier 1864, jusqu'au 31 Décembre 1864, inclusivement, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 Janvier 1865. (*Documents de la Session*, No. 18).

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *William Goodall* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Gonzague*.

Par M. *Gagnon*,—La Pétition de M. *Dufour* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de l'Isle aux Coudres*, Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Burwell*,—La Pétition de *John McKay* et autres, Syndics et Possesseurs de Lots du Cimetière de *St. Thomas*, Comté d'*Elgin*.

Par l'Honorable M. *Holton*,—La Pétition du Révérend *F. Petry Sym* et autres, de la Ville de *Beauharnois*.

Par M. *Cartwright*,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Napanee*.

Par M. *Macdonald* (*Toronto Ouest*),—La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Perrault*,—La Pétition du Révérend *H. Millier*, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*.

Par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*),—La Pétition de *F. Lefebvre* et autres, de la Paroisse de *St. Jean de Matha*.

Par M. *Raymond*,—La Pétition des Sœurs de Charité, administratrices de l'Hôtel-Dieu de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Powell*,—La Pétition de *William Palen* et autres, Créanciers Judiciaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—La Pétition de *Thomas Letts* et autres, de l'Isle du *Culmet*; le Pétition de *James Park* et autres, de *Ste. Marthe, Côte St. Henri*; et la Pétition d'*Alexander Purdy* et autres, de la Paroisse de *Ste. Brigitte*.

Par M. *Cornuier*,—La Pétition de *John Barr*, D. M. et autres, de la Paroisse de *St. Scholastique*; et la Pétition de La Corporation des Clercs de *St. Viateur*.

Par M. *Morris*,—La Pétition de La Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De l'Association de *St. François Xavier* de *Montréal*,—et de la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*; demandant des amendements à leur Acte respectif d'Incorporation.

De la Corporation du Collège d'*Ottawa*; demandant une aide.

Du Révérend *A. Chouinard* et autres, du Township de *St. Denis*, Comté de *Rimouski*,—et de *G. Randall* et autres, du Township de *Stoke*, Comté de *Richmond*; demandant de l'aide pour un Chemin.

De *N. Perrault* et autres, du Township de *Tingwick*, Comté d'*Arthabaska*; demandant qu'une partie du dit Township soit annexée au Township de *Wotton*, Comté de *Wolfe*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Middlesex*; demandant des amendements aux Lois du Jury du *Haut-Canada*.

De la Société d'Agriculture de la Division Nord de *Waterloo*,—et de la Société d'Agriculture de la Division Nord de *Lanark*; demandant un amendement à la Loi d'Agriculture, conforme aux termes du Bill présenté durant la dernière Session pourvoyant à l'Élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

De *A. Gagnon* et autres, du Township de *Jonguère*, Comté de *Chicoutimi*; demandant que le dit Township soit érigé en une Municipalité sous le nom de "La Municipalité du Township de *Jonguère*."

De la Municipalité du Village de *Chicoutimi*; demandant des amendements à l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*.

De la Municipalité du Village de *Lanark*; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à vendre, par encan public ou privé, un certain bloc de terre dans le dit Village pour y ériger une Maison de Détention.

De *T. Martineau* et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, Comté de *Berthier*; demandant à être annexés au Comté de *Johette*.

De *James Graham* et autres; demandant de l'aide pour ouvrir un Chemin entre l'embouchure de la Rivière *Matawan* et l'embouchure de la Rivière *Montréal*, sur le Lac *Témistémingue*.

De *Charles McCaffrey* et autres, des Paroisses *St. Sylvestre*, *St. Giles* et *St. Agathe*, Comté de *Lotbinière*; demandant la passation d'un Acte pour unir les dites Paroisses pour les fins d'Enregistrement seulement, pour les constituer en une Division d'Enregistrement du dit Comté, et pour pourvoir à l'érection, dans telle division, d'un Bureau d'Enregistrement.

De la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc du *Canada*,—de la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Occidental,—et de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord; demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre les dites Compagnies, au sujet de leurs Chemins sur l'Esplanade de *Toronto*.

Du Révérend *Thomas W. Musson* et autres, de *Farnham Ouest*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante en *Bas-Canada*.

De la Société d'Agriculture du Comté de *Renfrew* ; demandant à être placée sur le même pied que celles du Comté de *Welland* et autres Comtés du *Haut-Canada*.

De *William Fairclough* et autres, Iroquois du *Sault St. Louis* ; demandant qu'aucun changement ne soit fait à l'Acte 14 et 15 Vic., Chap. 59, pour abroger en partie et amender un Acte intitulé : " Acte pour mieux protéger les terres et la propriété des Sauvages du *Bas-Canada*."

De Madame *Frances Sylvester*, veuve de feu *Boyd Sylvester*, et autres ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser, conjointement avec *S. Sheppard* et *W. H. Rogers*, à vendre un certain immeuble du dit feu *Boyd Sylvester*, pour le paiement de ses dettes.

De *Louis Marois* et autres, du Township de *Brandon* ; demandant de n'être pas annexés au district de *Joliette*.

De *J. P. Hétu* et autres, — de *E. Turgeon* et autres, — de *J. A. Mousseau* et autres, tous de *Lavaltrie*, Comté de *Berthier* ; demandant qu'aucune mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne loi.

De *Thomas McGinn*, ci-devant Concierge de la Prison Commune de District de *Montréal* ; alléguant certains griefs, et demandant justice.

Du Collège de *Huron* ; demandant de l'aide.

M. Beaubien, du Comité Spécial sur le Bill pour lever les doutes quant aux limites de certains Comtés dans le *Bas-Canada*, a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. Ault, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le Chapitre 57 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relatif aux Clôtures de Ligne et aux Cours d'Eau, a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

M. L'ORATEUR,

" Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre à la Salle des Séances du Conseil Législatif."

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se sont rendus dans la Salle des Séances du Conseil,

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux Ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la Salle des Séances du Conseil Législatif, où il a plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale au Bill Public suivant :

Acte pour prévenir et réprimer les déprédations commises en violation de la paix sur la Frontière de la Province, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à la Cour du Recorder de la Cité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Chambers* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte intitulé : " Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de *St. Ignace* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que la 53^e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de *C. J. Brydges* et autres, de la Cité de *Montréal*, conformément au Rapport du Comité Permanent des Ordres Permanents.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Abbott* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Entrepôt de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Perrault* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter le Macadamisage des Routes Postales dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Ferguson* (*Simcoe* Sud) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la punition des personnes qui vendent des liqueurs sans licence.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Ordonné, Que M. *Fortier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 26 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Honorable M. *Charles Alleyn*, l'Honorable *Maurice Laframboise*, *David Ford Jones*, Ecuier, *Théodore Robitaille*, Ecuier, et *Thomas Sutherland Parker*, Ecuier, étant les cinq Membres nommés par M. l'Orateur pour servir dans le Comité Général des Elections, et auxquels la Chambre n'a pas objecté, ont séparément prêté le serment qui suit :—

“ Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un Membre du Comité Général des Elections, et au meilleur de mon jugement et capacité, sans crainte ni faveur. Ainsi que Dieu me soit en aide.”

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'*Union St. Michel des Saints* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de feu *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Académie de *Clarenceville*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, étant lu,

M. *Wood* a proposé, secondé par M. *Currier*, que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Et des Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte passé dans la 26^e Année du Règne de Sa Majesté, relatif à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :—

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte intitulé : ' Acte relatif aux Cours de Comté.' "

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte Municipal du *Haut-Canada* en limitant, " la classe de votants sur les règlements relatifs à la création de dettes."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les Chemins de Fer."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondé par M. *Mackenzie (Lambton)*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte " intitulé, ' Acte relatif aux Cours de Comté,' " soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Walsh*, secondé par M. *Street*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte " Municipal du *Haut-Canada* en limitant la classe de votants sur les règlements relatifs à " la création de dettes," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par M. *Morris*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte " concernant les Chemins de Fer," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Wallbridge (Hastings Nord)*, secondé par M. *Macfarlane*,

Ordonné Que l'entrée dans les journaux de cette Chambre du 16 Avril 1863, relative au Rapport du Comité Spécial nommé au sujet d'un approvisionnement de grain de semence pour donner du secours aux habitants de certaines localités, soit lue,

Et la dite entrée ayant été lue, il est

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Wallbridge (Hastings Nord)*, M. *Biggar*, M. *Ross (Prince Edouard)*, M. *Cowan* et M. *Gibbs*, pour s'enquérir s'il ne serait pas à propos d'autoriser les autorités locales du Comté d'*Hastings* à prendre des mesures pour donner du secours aux habitants, du dit Comté, en passant un règlement à l'effet de prélever des fonds pour acheter du grain de Semence, devant en faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Gibbs* soit ajouté au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Sur motion de M. *Mackenzie (Lambton)*, secondé par M. *McKellar*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le montant des deniers payés par le Shérif ou le Trésorier de chaque Comté

et Cité dans le *Haut Canada* aux éditeurs de la *Gazette du Canada* pour avoir publié la liste des terres en vente pour taxes dans chaque tel Comté et Cité, pour les années 1862, 1863, et 1864; et aussi, le montant payé pour le même objet à chaque journal dans chaque tel Comté ou Cité, indiquant dans chaque cas le temps durant lequel chaque telle liste a été publiée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Stirton*, secondé par M. *Biggar*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant, pour l'année expirée le 30 Juin 1864 :

1. Le montant des salaires payés dans chaque Comté ou nouveau Comté du *Haut-Canada*, aux Juges de Comté, aux Juges Puînés ou Suppléants, ou aux Recorders tenant des Cours de Division, et le montant accordé pour leurs frais de voyage ;
2. Le nombre de Divisions dans lesquelles sont tenues des Cours pour chaque Comté ;
3. Le nombre de Cours tenues durant l'année par des Juges Suppléants nommés par des Juges, et les raisons assignées pour ces nominations ;
4. Le montant perçu pour le Fonds d'Honoraires dans chaque Comté ou Union de Comtés, distinguant le montant provenant des Cours de Comté, de la Cour dite Surrogatée, et des Cours de Division respectivement ;

5. Le montant de tous les salaires et allocations payés à même le Fonds d'Honoraires à toutes autres personne ou personnes qu'aux Juges de Comté ou aux Juges Puînés.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondé par M. *McKellar*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat des Terres achetées par le département des Sauvages pour les Sauvages d'*Oneida*, dans le Township de *Delaware*, avec les noms des vendeurs,—le numéro du lot et de la Concession—le nombre d'Acres contenu dans chaque lot,—le prix par acre et le nom de la personne à qui il a été payé; le montant des deniers reçus pour les Sauvages, de qui et quand, et qui est maintenant en possession du titre de chaque lot.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. *Evanturel*, l'Honorable M. *Chapais*, M. *Huot*, M. *Tremblay*, M. *Gagnon*, M. *Brousseau* et M. *Blanchet*, pour s'enquérir de la nature et du progrès des travaux qui ont été faits dans la vue d'ouvrir un Chemin direct de Colonisation entre *Québec* et le *Lac St. Jean*, et d'aviser aux moyens les plus faciles de compléter ce Chemin, avec autorité au dit Comité d'entendre des témoins, de consulter les rapports antérieurs, cartes, plans, et autres documents qui ont trait à ce sujet, et pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Sur motion de l'Honorable M. *Laframboise*, secondé par M. *Labreche-Viger*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copies de toutes Demandes faites par les autorités Américaines pour l'extradition des personnes accusées du vol des Banques de *St Albans*; copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Provincial ou quelqu'un de ses Membres avec le Gouvernement Impérial, ou avec les autorités Judiciaires en cette Province, concernant l'arrestation de *Bennett Young* et autres, accusés du dit vol; ainsi que copie de toute plainte contre M. le Juge *Coursol*, et de la Commission ordonnant une enquête sur sa conduite, et des instructions données aux Commissaires nommés pour faire cette enquête.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour établir la validité de certains Actes accomplis en *Canada* par des Membres de Clergé, ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins, et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier: qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de délégués des dites Colonies, en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions se trouvent dans les Journaux de Vendredi dernier.]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Street*, Membre du Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Rymal*,—La Pétition de la Compagnie d'Assurance Mutuelle et par Actions des Cultivateurs du *Canada Ouest*.

Par M. *Currier*,—La Pétition des Dames de l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Morris*,—La Pétition de *George Stephen*, de la Cité de *Montréal* et autres.

Par M. *Shanly*,—La Pétition de *Jacques Oteronliare*, Sauvage *Iroquois* de *Cunghnawaga*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de *John Frothingham* et autres, et la Pétition de *Robert Sims* et autres, tous de la Cité de *Montréal*; trois Pétitions du Bureau des Arts et Manufactures du *Bas-Canada*; et la Pétition de Messieurs *John Dougall* et *Fils*, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Scoble*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin*.

Par M. *Huot*,—La Pétition de *Jean Bélanger* et autres, de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec*; et deux Pétitions de la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud, et des habitants de cette municipalité.

M. *Wallbridge* (*Hastings* Nord), du Comité Spécial sur le Bill pour encourager la

plantation d'Arbres Fruitiers et d'Embellissement le long des grandes routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété de ces Arbres aux possesseurs des terres avoisinant ces routes, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. *Sommerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *J. M. Currier* et autres, demandant l'incorporation du Club des Patineurs d'*Ottawa* ; de la Compagnie du *Richelieu* ; de la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration ; de la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec* ; de *Charles McCaffrey* et autres, demandant un Acte pour unir les Paroisses *St. Sylvestre, St. Giles et Ste. Agathe (Lobinière)*, pour les fins d'enregistrement ; et de *G. T. Webster*, de *Brantford*.

Donald A. Macdonald, Ecuier, étant l'un des six Membres nommés par M. l'Orateur pour servir dans le Comité Général des Elections, auquel la Chambre n'a pas objecté, a prêté le serment qui suit :—

“ Je jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs qui sont dévolus à un Membre du Comité Général des Elections, et au meilleur de mon jugement et capacité “ sans crainte ni faveur. Ainsi, que Dieu me soit en aide.”

Ordonné, Que M. *Wood* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'admission de *George Thomas Webster*, comme Procureur, Solliciteur et Avocat, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Currier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Club des Patineurs et des Joueurs de Galets d'*Ottawa*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondé par M. *Mackenzie (Lambton)*,

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relativement aux Frais de Justice dans le *Haut-Canada*, soit déchargé.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable *James Shead*, un des Membres du dit Conseil, de comparaître et rendre témoignage devant le Comité Spécial nommé pour prendre en considération le contenu d'une réponse à une Adresse du 23 Avril 1863, pour des informations concernant le Bureau des Mesureurs de Bois.

Ordonné, Que M. *Powell* porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *McGiverin*, secondé par M. *Scoble*,

Résolu, Qu'il soit présentée une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat indiquant le montant des Importations et des Exportations, le revenu et la dépense des Provinces de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'année 1863, avec la Population, les dettes actives et passives de chacune des dites Provinces.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial sur le Bill relatif au Code Civil du *Bas-Canada*, soit réduit à sept Membres.

Ordonné, Que M. *Bourassa* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 26 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, intitulé : “ Acte relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.”

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. McGee, l'Honorable M. Chapais, M. McKellar, M. Dunkin, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Perrault, M. Pope, M. Stirton, M. Willson, M. Dickson et M. Wallbridge (Hastings Nord), pour s'enquérir et faire rapport des mesures à adopter pour l'avancement de l'Agriculture en cette Province; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'associer à cette Chambre dans la formation d'un Comité Collectif des deux Chambres chargé de s'enquérir et faire rapport des mesures à adopter pour l'avancement de l'Agriculture en cette Province, et informant leurs Honneurs que l'Honorable M. Brown, l'Honorable M. McGee, l'Honorable M. Chapais, M. McKellar, M. Dunkin, M. Dorion (Drummond et Arthabaska), M. Perrault, M. Pope, M. Stirton, M. Wallbridge (Hastings Nord), M. Willson et M. Dickson, agiront comme Membres du dit Comité Conjoint de la part de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. Brown porte le dit Message au Conseil Législatif.

L'Honorable M. McDougall, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée du 1er Février 1865, pour Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Impérial et celui du Canada, ou entre le Gouvernement Provincial ou aucun de ses Départements ou officiers, et le ministre de Sa Majesté à Washington, ou toute autre partie, au sujet de l'établissement récent d'un système de passeports aux Etats-Unis d'Amérique pour les personnes qui s'y rendent de cette Province, ou à l'émission en cette Province de passeports pour les dites personnes, ou à tout défaut de qualification, de la part des sujets anglais naturalisés ici, pour obtenir tels passeports, ou à l'Etat Civil et aux droits qui appartiennent autrement à tels sujets. (*Documents de la Session, No. 20.*)

Ordonné, Que la Question de prendre des arrangements pour l'impression des Débats sur les résolutions au sujet de la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, soit renvoyée au Comité-conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île Prince-Edouard en un seul Gouvernement, basée sur certaines résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de Québec, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi dernier,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée.

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Smith, Membre pour la Division Est du Comté de Durham, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. Smith a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés et qu'ils soient le premier ordre du jour, demain, pour être repris à sept heures et demi, P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Février 1865.

M. L'Orateur a mis devant la Chambre les Rapports Municipaux pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 19*).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Jones* (*Leeds Nord*),—La Pétition de *W. Gilliland* et autres, du Village de *Kemptville* et ses environs.

Par M. *Pouliot*,—La Pétition de *Jean-Baptiste Pinet* et autres, de la Paroisse de *St. George* de *Kakoua*, Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),—La Pétition de *James Montgomery* et autres, du Township de *Kingsey*, Comté de *Drummond*; la Pétition de *James Huston*, et autres, de *Stanford*; la Pétition de *P. Bruneau* et autres, de *Blanford*; et la Pétition de *F. Rousseau* et autres, de *St. Christophe d'Arthabaska*.

Par M. *Robitaille*,—La Pétition de la Municipalité du Township du *Port Daniel*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *William Goodall* et autres, de la Paroisse de *St. Louis de Gonzague*,—du Rév. *F. P. Sym* et autres, de la Ville de *Beauharnois*,—de *Thomas Letts* et autres, de l'*Ile du Calumet*,—de *James Park* et autres, de *Ste. Martha, Côte St. Henri*,—d'*Alexander Purdy* et autres, de la Paroisse de *Ste. Brigide*,—et de *John Barr, M.D.*, et autres, de la Paroisse de *Ste. Scholastique*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant au sujet de l'Éducation Protestante du *Bas-Canada*.

De *N. Dufour* et autres, de la Paroisse de *St. Louis* de l'*Ile aux Coudres*, Comté de *Charlevoix*; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De *John M. Kay* et autres, Syndics et possesseurs de Lots du Cimetière de *St. Thomas*, Comté d'*Elgin*; demandant que les dits Syndics soient incorporés.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Napanee*; demandant la passation d'un Acte pour ratifier les délibérations de la Municipalité du Village alors de *Napanee*, en divisant la dite Ville en quartiers, et pour confirmer les élections qui ont eu lieu à la suite de cette Division, et que les Règles exigeant un avis soient suspendues.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*; demandant qu'un octroi des terres publiques soit fait à la Compagnie du Canal de la *Baie Georgienne*, pour aider à la construction d'un Canal de la *Baie Georgienne* au *Lac Ontario*.

Du Révérend *H. Millier*, de la Paroisse de *St. Pierre de Sorel*; demandant de l'aide pour l'Hôpital-Général du District de *Richelieu*.

De *F. Lefebvre* et autres, de la Paroisse de *St. Jean de Matha*; demandant que la dite Paroisse soit détachée du Comté de *Berthier* et annexée au Comté de *Joliette*, pour toutes fins quelconques.

Des Sœurs de Charité, administratrices de l'Hôtel-Dieu de *St. Hyacinthe*; demandant que leur octroi annuel soit augmenté.

De *William Palen* et autres, créanciers judiciaires de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*; demandant que le bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott* ne devienne pas loi.

De la Corporation des Clercs de *St. Viateur*; demandant de l'aide pour le Collège de *Joliette*.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*; demandant un délai de cinq années pour terminer le Chemin de Fer d'*Arnrior* et *Pembroke*,—et aussi des amendements à l'Acte 19 et 20 *Vic.*, chapitre 112, et à l'Acte 27 *Vic.*, chapitre 57.

M. Wallbridge (*Hastings Nord*), du Comité Spécial nommé pour examiner la Question d'autoriser les autorités locales du Comté d'*Hastings* à prendre des mesures pour accorder du secours aux habitants de ce Comté, en passant un règlement à l'effet de prélever des fonds pour acheter du grain de semence, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

1. *Résolu*, Que nonobstant toute loi à ce contraire en force dans le *Haut-Canada*, le Conseil du Comté d'*Hastings* sera autorisé à passer un ou des Règlements pour prélever des fonds n'excédant pas en tout piastres, pour être employés à l'achat de grain de semence, et pour venir en aide aux personnes qui souffrent du manque de récoltes, et pour nulle autre fin, et que les Bons émis en vertu de ces Règlements soient à la charge du dit Comté.

2. *Résolu*, Que ces Règlements devront être conformes à la Cédule A de l'Acte 22 *Vic.*, chap. 7 ; et que les Sections, 222, 223, 224 et 225 de l'Acte Municipal du *Haut-Canada*, chapitre 99, 22 *Vic.*, de 1858, ne s'y appliqueront point.

3. *Résolu*, Que le Conseil du dit Comté sera, en vertu de ces Règlements, autorisé à prêter l'argent ainsi prélevé, en telles sommes qu'il jugera à propos, aux Conseils de Township qui demanderont à emprunter, et à imposer une taxe spéciale à la Municipalité empruntante en sus de toutes autres taxes de Comté, et à prélever cette taxe jusqu'à ce que l'emprunt et l'intérêt soient payés.

4. *Résolu*, Que les Conseils de Township seront autorisés à prêter l'argent ainsi emprunté, et aussi à prêter tout surplus de fonds de Township en leur possession qui ne seront point affectés autrement, aux personnes susdites, pour les fins en question.

5. *Résolu*, Que les Conseils des Townships seront autorisés, s'ils le jugent à propos, à acheter du grain et à le livrer aux personnes susdites au lieu d'argent.

6. *Résolu*, Que les Conseils de Township déclareront dans leurs Règlements le délai dans lequel les prêts seront remboursés, et qu'ils seront autorisés à imposer et prélever une taxe annuelle spéciale, en sus de toutes autres taxes, sur les meubles et immeubles de la partie empruntante, et tous les droits et recours qui existent maintenant ou qui seront donnés par la suite pour la perception de toute autre taxe imposée sur les terres, pourront être exercés pour la perception de la dite taxe spéciale ; ou les Conseils, s'ils le jugent à propos, pourront exiger d'autres sûretés, réelles ou personnelles, pour le remboursement de l'emprunt.

7. *Résolu*, Qu'aucune somme d'argent prélevée en vertu de semblables Règlements ne sera employée à aucune autre fin, et que tout surplus non employé sera ajouté au Fonds d'Amortissement pour le rachat des bons du Comté émis comme susdit.

8. *Résolu*, Qu'aucune somme d'argent prêtée ni le grain livré en vertu de cet Acte, ne seront saisis par exécution ou en main-tierce.

9. *Résolu*, Que nul Règlement ne sera fait, et que nuls bons ne seront émis en vertu d'aucun Règlement passé en conformité de cet Acte, après le premier Novembre 1865.

Ordonné, Que M. Macfarlane ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée).

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés, soit prolongé jusqu'au 23 du courant ;—pour recevoir des Bills Privés, jusqu'au 2 Mars prochain,—et pour recevoir des Rapports sur iceux, jusqu'au 16 Mars prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Cauchon ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Pilotes pour le Havre de Québec et au-dessus.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Message du Conseil Législatif par *John Fennings Taylor*, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR.

Le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. *Sheed*, un de ses Membres, de comparaître et rendre témoignage devant le Comité Spécial nommé pour prendre en considération le contenu de la réponse à une Adresse du 23 Avril 1863, pour des informations concernant le Bureau des Mesureurs de Bois.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Wallbridge* (*Hastings* Nord), secondé par M. *Macdonald* (*Glen-garry*),

Résolu, Que demain cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération le Rapport du Comité Spécial nommé pour examiner la question d'autoriser les autorités locales du Comté d'*Hastings* à prendre des mesures pour accorder du secours aux habitants de ce Comté, en passant un règlement à l'effet de prélever des fonds pour acheter du grain de semence.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Perrault*, l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*), M. *Taschereau*, M. *Joly* et M. *Wallbridge* (*Hastings* Nord), pour s'enquérir de l'administration de la Seigneurie de *Sorel* depuis l'époque de la concession de terres en franc et commun socage par le Gouvernement Impérial, devant faire Rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Pouliot*, secondé par M. *Kémillard*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie du dernier Rapport des Inspecteurs des Cours et Prisons en cette Province, relatif à la Cour et Prison de *Kamouraska*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Mackenzie* (*Lambton*), secondé par M. *McKellar*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat des Honoraires et Emoluments des Régistrateurs des Comtés de *Brant*, *Essex*, *Dundas*, *Carleton*, *Glenary*, *Halton*, *Hastings*, *Lambton*, *Kent*, *Oxford*, *Perth*, *Lennox* et *Addington*, *Prescott Russell*, *Northumberland*, *Waterloo*, *Wentworth*, *Lanark* et *Middlesex*, et des Cités de *Toronto*, *London* et *Ottawa*, pour les années 1863 et 1864.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Un Bill pour établir la validité d'Actes accomplis en *Canada*, par certains membres de Clergé ordonnés en Pays étrangers, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le Titre soit : " Acte pour établir la validité des Actes exécutés en *Canada* par certains membres de Clergé, ordonnés en Pays étrangers, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la protection des Squatters en certain cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu,

L'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Laframboise*, et la Question ayant été mise aux voix, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil, la Chambre s'est divisée ; et la Question a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Geoffrion* a fait rapport que le

Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport, sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour pourvoir à la conservation du bois ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Rémillard* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que le Bill soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour lever les doutes quant aux limites de certains Comtés dans le *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Ross* (*Champlain*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le Chapitre 57 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, relativement aux clôtures de ligne et aux cours-d'eau ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Cowan* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que le Bill soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour encourager la plantation d'arbres fruitiers et d'embellissement le long des grandes routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété de ces Arbres aux possesseurs des terres avoisinant ces routes ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil, et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour mieux assurer la liberté du sujet, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Wood*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, M. *Cameron* (*Ontario Nord*), M. *Smith* (*Durham Est*), M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*), l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*), et l'Honorable M. *Rose*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Juges de Paix, devant qui une sentence de condamnation est rendue pour vente sans Licence de Liqueurs Spiritueuses dans le *Haut-Canada*, à emprisonner le délinquant s'il ne paie point l'amende ou s'il n'a point de biens suffisants à saisir et vendre au montant de la dite amende, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*), M. *Dunkin*, M. *Cameron* (*Ontario Nord*), M. *Morris*, M. *Cartwright*, et M. *Macfarlane*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la chasse du *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Irvine*, l'Honorable M. *Rose*, l'Honorable M. *Abbott*, l'Honorable M.

Cauchon et *M. Perrault*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre la juridiction des Magistrats de Police dans les Villes du *Haut-Canada*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 68 des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, relatif aux Compagnies d'Assurances Mutuelles, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte relatif aux Maîtres et Serviteurs," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de *M. Wright* (*York Est*), l'Honorable *M. le Solliciteur-Général Cockburn*, *M. Cameron* (*Ontario Nord*), *M. Scatcherd* et *M. Muckenzie* (*Lambton*), devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'Education, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de *M. Taschereau*, l'Honorable *M. le Solliciteur-Général Langevin*, *M. Blanchet*, *M. Rémillard*, l'Honorable *M. Laframboise*, *M. Dunkin* et *M. Irvine*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 34 des Statuts Refondus du *Canada*, relatif aux Brevets d'Invention, étant lu,

M. Perrault a proposé, secondé par *M. Chambers*, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue négativement.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier: qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les journaux de Vendredi dernier, le 3 du courant],

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé *M. Street*, Membre pour le Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. Street a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 9 Février 1865,

Sur motion de l'Honorable *M. McGee*, secondé par l'Honorable *M. Galt*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés, et qu'ils soient le Premier Ordre du Jour demain, pour être repris à sept heures et demie P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Evantrel*,—La Pétition de *Charles Rhéaume* et autres, de la Paroisse de *Charlesbourg*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,—La Pétition de l'Union *St. Pierre de Montréal*.

Par M. *Morris*,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*.

Par M. *Jones* (*Leeds* Sud),—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Oxford* ; et la Pétition de la Municipalité du Village de *Kemptville*.

Par M. *O'Halloran*,—La Pétition de *G. L. Richard* et autres, de la Paroisse de *St. Armand* Ouest, et du Village de *Philipsburg*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Biggar*,—La Pétition du Révérend *Samuel D. Rice*, co-délégué du Révérend *W. S. Thornton*, M. D., Président de la Conférence de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*.

Par M. *McKellar*,—Trois Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Kent*.

Par M. *Mackenzie* (*Lambton*),—La Pétition de *Rowland Burr*, de la Cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition du Presbytère de *Montréal* de l'Eglise Presbytérienne du *Canada* ; et la Pétition des Gouverneurs, du Principal et des Agrégés Collège et de l'Université *McGill*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Cultivateurs du *Canada* Ouest ; demandant la passation d'un Acte lui conférant de plus amples pouvoirs.

Des Dames de l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa* ; demandant de l'aide.

De *George Stephen*, de la Cité de *Montréal*, et autres ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " La Compagnie d'Assurance du Soleil, de *Montréal*."

Du Conseil Municipal du Comté d'*Elgin* ; demandant que les dettes dues au Fonds d'Emprunt Municipal par les Municipalités du *Haut-Canada*, soient assumées par le Gouvernement-Général, dans le cas où il y aurait une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

De *Jacques Otonhiare*, *Iroquois* de *Caughawaga* ; demandant qu'une certaine somme d'argent lui soit accordée pour avoir découvert un chenal sûr pour descendre les Rapides de *Lachine*.

De *John Frothingham* et autres,—et de *Robert Simms* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant au sujet de l'Éducation Protestante du *Bas-Canada*.

De la Chambre des Arts et Manufactures pour le *Bas-Canada* ; demandant la passation d'un Acte pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pour encourager autrement les Arts et Manufactures.

De la Chambre des Arts et Manufactures pour le *Bas-Canada* ; demandant des amendements aux Lois des Brevets d'Invention.

De la Chambre des Arts et Manufactures pour le *Bas-Canada* ; demandant un cetroi plus considérable.

De MM. *John Dougall* et Fils, de la Cité de *Montreal* ; demandant que la vente des journaux aux stations de Chemins de Fer et dans les chars soit laissée assez libre pour que le "*Montreal Daily Witness*," ne soit pas exclu des Chemins de Fer du *Canada*.

De *Jean Bélanger* et autres, de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec* ; demandant la passation d'un Acte pour nommer des Commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la ci-devant "Caisse d'Economie de *St. Roch* de *Québec*."

De la Municipalité et des Habitants de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud ; demandant que la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Québec*, pour des amendements à leur Acte d'incorporation, soit rejetée.

De la Municipalité et des Habitants de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud ; demandant la passation d'un Acte pour étendre les pouvoirs de la Municipalité relativement à l'octroi des Licences d'Auberge et de Magasin, et pour d'autres fins.

M. Perrault, du Comité-Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a soigneusement examiné la Question de savoir s'il ne serait pas à propos de prendre des arrangements pour l'impression des Débats sur les résolutions au sujet de la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et, ayant soumis ce sujet à un Sous-Comité, il prend la liberté de recommander à la Chambre l'adoption du rapport suivant du dit Sous-Comité :—

Chambre du Comité, 9 Février 1865.

Le Sous-Comité nommé par le Comité-Conjoint des impressions, et auquel a été renvoyée la question de prendre des arrangements pour l'impression des Débats sur les Résolutions au sujet de la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, prend la liberté de faire rapport :

Que le *Morning Chronicle* s'offre de fournir 5000 exemplaires de tous les Discours en langue Anglaise, pour £530.

Que le *Canadien* s'offre de fournir 5000 exemplaires des mêmes Discours en langue Française, pour la même somme.

Le Sous-Comité a eu l'offre de certains Rapporteurs de fournir la copie manuscrite des Discours pour \$4 par colonne de matière imprimée de journal ; de certains traducteurs, de traduire ces Discours pour 10s. par colonne, et des Entrepreneurs des Impressions Parlementaires, de les imprimer pour 37 centins par mille ems, et 20 centins par *token*.

Le Sous-Comité recommande ce dernier arrangement comme étant, à son avis, le plus favorable aux intérêts publics,

M. Perrault a proposé, secondé par *M. Mackenzie (Lambton)*, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport ; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

M. Taschereau, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'éducation, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Alley*n ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances relatifs à l'incorporation de la Cité de *Québec*, et pour conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Alley*n ait la permission d'introduire un Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à l'Aqueduc de la Cité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Alley*n ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Chambers ait la permission d'introduire un Bill pour assurer aux ouvriers et aux personnes qui fournissent des matériaux pour la construction ou la réparation des édifices dans le *Haut-Canada*, le paiement de leur ouvrage et de leurs matériaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la nomination de Commissaires chargés de s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de *St. Roch de Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, en ce qui concerne les Sociétés d'Agriculture, la Chambre d'Agriculture et l'Association d'Agriculture du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Denis ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à la construction et à la réparation des Eglises.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill relatif aux marques de Commerce frauduleuses.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill relatif au pesage, au mesurage, et au jaugeage de certains articles de consommation générale.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. Rose ait la permission d'introduire un Bill pour régler le métier d'Arrimeur au Havre de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. Chambers ait la permission d'introduire un Bill pour amender le septième paragraphe de la première section du vingt-troisième chapitre des Statuts passés dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, concernant l'octroi de chartes d'incorporation aux Compagnies Manufacturières, Minières et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Scatcherd*, secondé par M. *Mackenzie (Lambton)*,

Résolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération certaines Résolutions proposées au sujet des frais de Justice dans les Cours de Loi Commune et de Chancellerie de Sa Majesté dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre " pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Lundi dernier : Que le Bill pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, soit maintenant lu une seconde fois," soit placé sur les Ordres du Jour de Lundi prochain, dans l'Ordre où il se trouvait quand la seconde lecture en a été d'abord proposée.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour la protection des Squatters en certains cas, dans le *Bas-Canada*, étant lu,

L'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)* a proposé, secondé par M. *Scatcherd*, et la Question ayant été mise aux voix, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour protéger les Colons en " certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Sur motion de M. *Macfarlane*, secondé par M. *Cowan*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant tous les deniers avancés et prêtés par toutes Municipalités du *Haut-Canada*, pour la construction ou l'entretien des travaux et du fonds roulant des Compagnies de Chemin de Fer de *Buffalo*, *Brantford* et *Goderich*, et de *Buffalo* et du *Lac Huron*.— Aussi, un Etat du fonds roulant employé sur le Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, avant le 4 Décembre 1863, appartenant à la Compagnie en dernier lieu mentionnée.— Aussi, un Etat de tel fonds roulant appartenant à la même Compagnie ou à toute autre Compagnie, et employé sur le dit chemin depuis la date-ci-dessus mentionnée, indiquant le dit Etat à quelles autres fins que celles pour lesquelles il est maintenant employé sur le dit Chemin, tel fonds roulant a été employé depuis telle date.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Un Bill pour encourager la plantation d'Arbres Fruitiers et d'Embellissement le long des Grandes Routes en cette Province, et pour donner droit à la propriété de ces Arbres aux possesseurs des terres avoisinant ces Routes, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour encourager la plantation " d'Arbres Forestiers, Fruitiers, Ombreux et d'Agrément sur les Routes Publiques en cette " Province, et pour conférer le droit de propriété sur ces Arbres aux possesseurs du sol le " long de ces Routes."

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre la Juridiction de Cours de Division dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Scatcherd*, M. *Smith (Durham Est)*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *MacKenzie (Lambton)*, M. *Macdonald (Toronto Ouest)*, et M. *Macfarlane*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes relatifs à la construction et à la réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Dufresne (Montcalm)*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, M. *Pinsonneault*, M. *Bellerose*, M. *Archambeault* et M. *Denis*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 49 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, et du chapitre 54 de la 23^e *Vict.*, relatif aux Compagnies à Fonds Social, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial

composé de M. Mackenzie (*Oxford Nord*), l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cochburn*, M. *Scatcherd*, M. *Willson*, M. *Powell*, M. *Chambers*, et M. *Smith* (*Toronto Ouest*), devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte intitulé : " Acte relatif aux Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 49 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, et du chapitre 54 de la 23e *Vict.*, relatif aux Compagnies à Fonds Social.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative aux Brevets d'Invention, étant lu,

M. *Chambers* a proposé, secondé par M. *Wood*, et la Question ayant été mise aux voix, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, la Chambre s'est divisée, et la Question a été résolue Négativement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte des Municipalités et Chemins du *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier : qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi dernier, le 3 du courant],

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Street*, Membre du Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre,

Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés jusqu'à Jeudi prochain, et qu'il soient alors le premier Ordre du Jour, pour être repris à sept heures et demie, P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Dunkin*.—La Pétition de *A. Allan* et autres, de *St. Eustache* ; et la Pétition *R. Marshall* et autres, du Comté de *Laval*.

Par l'Honorable M. *Laframboise*.—La Pétition de *J. L. Beaudry* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *DeNiverville*.—La Pétition de *E. Normand* et autres, de la Cité de *Trois-Rivières*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de *Joseph Dasilva* et autres, de la concession *Mary Grace*, Paroisse de la *Malbaie*, et la Pétition de *E. Boudreau*, M. D., et autres, de la *Baie St. Paul* et autres Paroisses, tous du Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Wells*,—La Pétition de *C. Doan* et autres, du Village d'*Aurora*, Comté de *York*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition de *D. J. Callen* et autres, de la Cité de *London*. C. O.

Par M. *Denis*,—La Pétition des Sœurs de la Miséricorde pour la régie de l'Hôpital de la Maternité de *Montréal*.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—La Pétition de *Jacobs Brooks* du Township de *Scarborough*, Comté de *York*.

Par M. *Powell*,—La Pétition de *Simon Fraser*, de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *J. M. Loy* et autres, de *Valleyfield*.

Par M. *Perrault*,—La Pétition de *J. G. Crébassa*, Président de la Chambre des Notaires pour le District de *Richelieu*.

Par M. *Dorion* (*Drummond et Arthabaska*),—La Pétition de *S. Piché* et autres, de *Bulstrode*; la Pétition de *E. Drouin* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*, et la Pétition de *C. Charpentier* et autres, de l'*Avenir*.

Par M. *Irvine*,—La Pétition de la Corporation de l'Asile *Finlay*, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Street*,—La Pétition de *Peter Gibbon* et autres, de *Port Colborne*, Comté de *Welland*.

Par l'Honorable M. *Howland*,—La Pétition de *Rowland Burr*, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Jackson*,—La Pétition de *James Hopkins* et autres.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de la Faculté Médicale du Collège *Mc Gill*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition des Officiers et Membres de l'Eglise *St. Paul*, et la Pétition des Officiers et des Membres de l'Eglise *St. James*, de la Cité de *Kingston*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. Gilliland* et autres, du Village de *Kemptville* et des environs; demandant que le Bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *I' rescott*, et pour assurer le bon fonctionnement de son Chemin et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De *Jean Baptiste Pinet* et autres, de la Paroisse de *St. George* de *Kakouma*, Comté de *Témiscouata*; demandant que le Bill pour amender l'Acte des Pêcheries et défendre la destruction du petit poisson, ne devienne pas loi.

De *James Montgomery* et autres, du Township de *Kingsey*, Comté de *Drummond*; demandant qu'une certaine partie du dit Township soit détachée de la Corporation du Township de *Kingsey* et annexée à la Corporation de la Municipalité des *Chutes* de *Kingsey*.

De *James Huston* et autres, de *Stanford*,—de *P. Bruneau* et autres, de *Blandford*,—et de *F. Rousseau* et autres, de *St. Christophe* d'*Arthabaska*; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

De la Municipalité du Township de *Port Daniel*; demandant de l'aide pour l'érection d'un Pont sur la Rivière du *Petit Port Daniel*.

M. *Somerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—

De *James Smith*, de *Lindsay*, demandant la passation d'un Acte pour légaliser et confirmer le Règlement No. 128 de la Corporation de *Port Hope*; de *Lewis W. Ashley* et autres, demandant un Acte de naturalization; de *John McKay* et autres, *Syndics*, etc.

du Cimetière de *St. Thomas*, demandant un Acte d'incorporation ; de la Compagnie du Chemin de Fer de *Brockville et Ottawa* ; des Compagnies des Chemins de Fer du Grand-Tronc, du Grand-Occidental et du Nord, relative à leurs Chemins sur l'Esplanade de *Toronto* ; de *George Stephen* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'Assurance du Soleil de *Montréal* ; et de la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec Sud*, demandant une extension de ses pouvoirs relativement à l'octroi de licences d'auberge et de magasin.

Quant à la Pétition du Conseil-de-Ville de la Ville de *Napance*, demandant un Acte pour ratifier les mesures prises par la Municipalité du ci-devant Village de *Napance*, en divisant la dite Ville en Quartiers, et pour confirmer les élections faites sous telle division, Votre Comité trouve que ces mesures étaient devenues nécessaires par l'absence de toute disposition pour une telle division dans l'Acte de la dernière Session incorporant la dite Ville, et que les mesures qu'on veut maintenant légaliser furent prises à la demande du Conseil Exécutif pour remédier à l'omission. Votre Comité recommande en conséquence que l'on se dispense de donner avis dans ce cas.

Les Pétitions de l'Union *St. Joseph* de *Montréal* ; de l'Union *St. Jacques* de *Montréal* ; et de l'Association de *St. François-Xavier* de *Montréal*, demandant des amendements à leurs Actes d'incorporation, ne sont pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

Ordonné, Que *M. Bellerose* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer l'Association *St. François-Xavier* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Smith* (*Durham Est*) ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le Règlement No. 128 de la Ville de *Port Hope*, et l'émission des Débentures y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer de *Brockville et Ottawa*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Cameron* (*Ontario Nord*) ait la permission de présenter un Bill pour légaliser et confirmer au arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, au sujet du placement de leurs voies sur l'Esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Morris* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Soleil de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Carling* ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que *M. Smith* (*Durham Est*) soit ajouté au Comité Spécial au sujet du Bill pour assurer aux Femmes mariées le bénéfice des Assurances sur la vie de leurs Maris.

Sur motion de l'Honorable *M. le Procureur-Général Macdonald*, secondé par l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*,

Ordonné, Que les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864, soient continués de jour en jour jusqu'à ce qu'il en ait été disposé, et qu'ils soient le premier Ordre du Jour à sept heures et demie, P.M.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du *Bas-Canada*, soit renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Paquet*, l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*), l'Honorable M. *Laframboise*, l'Honorable M. le Solliciteur Général *Langevin*, M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*), M. *Dunkin*, M. *Geoffrion*, M. *Denis*, M. *Cornellier*, M. *Archambeault*, M. *Gaucher*, M. *Sylvain*, M. *Rémillard*, M. *O'Halloran*, M. *Taschereau*, M. *Beaubien*, M. *Pope*, M. *Robitaille* et M. *Irvine*, pour faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records; et que la 79^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au dit Comité.

M. *Street*, du Comité auquel a été renvoyée la motion à l'effet que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté, a fait rapport d'une Résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté.

La dite Résolution ayant été lu une seconde fois,

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution, accordant des Subsidés à Sa Majesté.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Subsidés à accorder à Sa Majesté.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi que les Estimés des sommes additionnelles requises pour le service de la Province durant l'année expirant le 30 Juin 1865, mis devant la Chambre le 24 ultimo, soient renvoyés au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et étendre les dispositions du Chapitre 30 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux " interlocutoires," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité Général pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives aux Honoraires des Régistrateurs de Titres dans le *Haut-Canada*.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Premièrement, Que Chaque Régistrateur de titres aura droit aux honoraires suivants, pour les services énumérés ci-dessous, et à pas plus :—

1. Pour l'enregistrement de chaque sommaire ou autre instrument, *une piastre*; mais dans le cas où cet enregistrement, avec les inscriptions et certificats nécessaires, excéderait cinq cents mots, alors il sera payé au taux de *vingt centins* pour chaque cent mots de surplus ou une fraction de cents mots; et si le sommaire ou autre instrument comprend différents lots ou lopins de terre situés dans différentes localités dans le même comté, l'enregistrement et la copie, y compris toutes les inscriptions et certificats nécessaires dans les différents registres, seront considérés comme des enregistrements distincts et séparés de ces instruments, et payés aux taux de *vingt centins* pour chaque cent mots.

2. Pour faire la recherche d'un instrument enregistré, ou des livres d'enregistrement, ou de l'index des sommaires, relativement au titre d'aucun lot ou lopin de terre de la Couronne, tel que primitivement octroyé, ou tel que subséquemment subdivisé en lots plus petits, tel qu'indiqué par toute carte ou plan enregistré, n'excédant pas quatre recherches, *vingt-cinq centins*, et *vingt-cinq centins* pour chaque quatre recherches distinctes en

sus, ou toute fraction de ce nombre ; mais dans aucun cas une recherche générale du titre d'un lot, morceau ou lopin de terre en particulier ne devra excéder la somme de deux piastres ;

3. Pour rechercher dans l'index alphabétique des noms, si on le demande, un nom quelconque dans les livres d'un township ou autre municipalité légalement définie dans le comté, *vingt-cinq centins* ;

4. Pour chaque extrait ou copie tiré de chaque registre et instrument séparé et distinct, fourni par le régistreur, *vingt-cinq centins*, et quand l'un de ces extraits ou copies séparés ainsi fourni excède cent mots, *quinze centins* pour chaque cent mots de surplus contenus dans tel extrait ou copie distinct ;

5. Pour chaque certificat fourni par le régistreur, excepté ceux fait en vertu du premier paragraphe de la section 74, *vingt-cinq centins* ;

6. Pour le dépôt de tout plan de lot de ville ou village, y compris toutes les inscriptions nécessaires qui s'y rattachent, *une piastre* ;

7. Pour fournir certaines cédules et états et copies, payables par le trésorier du comté ou chamberlain de la cité auquel aucune ville, township ou place peut appartenir ou être annexé, la somme de *dix centins* pour chaque folio de cent mots contenus dans l'état ainsi fait ;

8. Pour entrer, conformément à la sec. 34 du présent Acte, les enregistrements, faits avant la passation du dit Acte, et jusqu'au premier août mil huit cent soixante-cinq, la somme de *dix centins* pour les diverses inscriptions et recherches concernant chaque instrument ainsi inscrit, payables de la même manière qu'il est prescrit dans la sec. 73.

9. Pour déposer et enregistrer chaque liste des mariages qui lui sera remise, en vertu du chapitre soixante-douze des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, *une piastre* ;

10. Pour rédiger chaque affidavit et administrer le serment au déposant, *vingt-cinq centins* ;

11. Pour exhiber dans le bureau chaque instrument original enregistré, *dix-centins* ;

12. Pour enregistrer chaque certificat de paiement de taxes, *vingt-cinq centins* ;

HONORAIRES DES INSPECTEURS.

13. Pour entrer un certificat de paiement d'une hypothèque, y compris toutes entrées et certificats s'y rattachant, *cinquante centins* ;

Résolu, Secondement, Que pour un inspecteur de bureaux d'enregistrement, il soit accordé une somme n'excédant point *deux mille piastres*.

Résolutions à être rapportées.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Régistresseurs et aux Bureaux d'Enregistrement, et à l'Enregistrement des Actes relatifs aux Terres dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Macfarlane*, l'Honorable M. *Carling*, M. *Dunsford*, M. *Shanly*, M. *McKellar*, M. *Morris*, M. *Street*, M. *Macdonald* (*Glengarry*), M. *Walsh*, M. *Wood*, M. *Chambers* et M. *Mackenzie* (*Lambton*), devant faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour régler les honoraires d'Arbitres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Cameron* (*Ontario Nord*), M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*), et M. *Wood*, devant faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour pourvoir à la taxation et au recouvrement des Honoraires des Arbitres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour régler les honoraires des Arbitres.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin* à vendre les immeubles du dit feu *Lawrence McLaughlin*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Message du Conseil Législatif, par *John Fenwings Taylor*, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie :—

M. L'ORATEUR,

L'Honorable Sir *E. P. Taché*, et les Honorables Messieurs *Aikins, Alexander, Armand, Blake, Burnham, E. H. Duchesnay, Letellier de St. Just, Olivier, Sanborn, Simpson, Christie, Moore* et *Allan*, ont instruction d'agir au nom du Conseil Législatif, de concert avec le Comité de l'Assemblée Législative, comme Comité-Conjoint des deux Chambres pour s'enquérir et faire rapport des mesures à adopter pour l'encouragement de l'Agriculture en cette Province, selon le désir exprimé par l'Assemblée Législative dans son Message de Mardi dernier.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour venir au secours des Légataires et Administrateurs des biens de feu *John David Smith*, et autoriser les dits Administrateurs à régler les affaires de la succession, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du Township de *Bayham*, et pour déclarer légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, les Débentures émises en vertu du dit Règlement, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la vente ou la disposition de toute autre manière des terres appartenant à la succession de feu *John Lorn McDougall*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes Libres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour venir au secours de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph* de *Lévis*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de *St. Ignace de Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'admission de *George Thomas Webster* comme Procureur, Solliciteur et Avocat, dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Club des Patineurs et des Joueurs de Galets d'*Ottawa*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 13 Février 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre un Etat Général et Rapport des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Comté de *Richelieu*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Aussi, les Rapports des Régistrateurs des Comtés de *York* (Division Nord), d'*Elgin*, et de la Cité de *Kingston*, indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, en conformité de la 76e Section du Chapitre 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Et aussi, le Rapport de la Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal*, et le Rapport de la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Jean d'Iberville*, pour l'année expirée le 31 Décembre 1864. (*Documents de la Session, No. 13.*)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Huot*,—La Pétition de *C. Brochu* et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Shanly*,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Prescott*, et la Pétition de *Thomas Henry* et autres.

Par M. *Bown*,—La Pétition de *James Weyms*, Président, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants de la Ville de *Brantford*.

Par M. *Macdonald* (*Toronto Ouest*),—La Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*.

Par M. *McGiverin*,—La Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de *E. Bouchard* et autres, de la Paroisse de *St. François-Xavier de la Petite-Rivière*; et quatre Pétitions de la Municipalité des *Escoumains*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*,—La Pétition de *W. Henderson* et autres, de *Frampton Est*, Comté de *Dorchester*; et la Pétition de la Société d'Education du District de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition du Bureau de Commerce de la Cité de *London*.

Par M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*),—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Hastings*.

Par M. Wood,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford*.

Par M. Dickson,—La Pétition de *W. Brown* et autres, du Comté de *Huron*.

Par M. Pâquet,—La Pétition de *L. Plante* et autres, et la Pétition du Révérend *V. Pinguet* et autres, de *l'Île Dupas*; et la Pétition de *L. Ferland* et autres, de *St. Norbert*, tous du comté de *Berthier*.

Par M. Dufresne (*Montcalm*),—La Pétition de *W. Fraser* et autres, du Township de *Kilhenry*.

Par M. Stirton,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Guelph*.

Par M. Ferguson (*Simcoe Sud*),—La Pétition de *F. H. Medcalf* et autres, de la Cité de *Toronto*; la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*; deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe*; la Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Canal de *Toronto* et de la *Baie Georgienne*; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Barrie*; la Pétition de la Municipalité du Township d'*Essa*; la Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Collingwood*; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Sunnidale*.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de *F. Myers* et autres, et la Pétition de *Henry Porter* et autres, tous de la Cité de *Montréal*; et la Pétition du Révérend *W. Simpson* et autres, de *Lachine*.

Par M. Mackenzie (*Oxford Nord*),—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville d'*Ingersoll*.

Par M. Smith (*Durham Est*),—La Pétition de *W. Frazer* de la Ville de *Port Hope*.

Par M. Parker,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de *Wellington Nord*.

Par M. Irvine,—La Pétition de la Municipalité Locale de la Paroisse de *Québec*; la Pétition de *A. Henderson* et autres, de *St. André*, Comté d'*Argenteuil*; et la Pétition de *James Henry* et autres, du Township d'*Inverness*.

Par M. McKellar,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Kent*.

Par M. Rymal,—La Pétition de *Robert Chisholm* et autres, Marchands et autres, de la Cité d'*Hamilton*.

Par M. Cartwright,—La Pétition des Officiers et Membres de l'Eglise *St. Jean* du Village de *Portmouth*, Township de *Kingston*; et la Pétition de *G. H. Low* et autres, Membres de l'Eglise d'*Angleterre*, résidant dans la Paroisse de *Darlington*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *Charles Rhéaume* et autres, de la Paroisse de *Charlesbourg*; demandant des amendements à l'Acte relatif à la Milice.

De l'Union *St. Pierre* de *Montréal*; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant que les dettes dues au Fonds d'Emprunt Municipal par les Municipalités du *Haut-Canada* soient assumées par le Gouvernement Général sous la Confédération projetée.

De la Municipalité du Township d'*Oxford*, et de la Municipalité du Village de *Kemptville*; demandant que le bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer et pour d'autres fins, devienne loi.

De *Simon Fraser*, de la Cité d'*Ottawa*; demandant que le Bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De *G. L. Rhicard* et autres, de la Paroisse de *St. Armand Ouest*, et du Village de *Philipsburg*, Comté de *Missisquoi*; demandant que le Bill pour amender l'Acte relatif aux Chemins de Fer ne devienne pas loi.

Du Révérend *Samuel D. Rice*, Co-délégué du Révérend *W. S. Thornton*, M.D., Président de la Conférence de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Syndics des Eglises appartenant à l'Eglise

Méthodiste Wesleyenne en *Canada*, à disposer des terres maintenant possédées ou qui pourront par la suite être acquises par eux pour la dite Eglise, et pour d'autres fins.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent*; demandant que le nombre de Coroners soit limité à un pour chaque Municipalité de Ville ou de Township.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent*; demandant des amendements aux Lois du Jury du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent*; demandant la passation d'un Acte pour donner pouvoir aux Autorités d'ordonner que les Criminels confinés dans la Prison du dit Comté, pour de petites offenses, soient employés aux travaux dans les Villes et ailleurs.

De *Rouland Burr*, de la Cité de *Toronto*; demandant des amendements à l'Acte des Ecoles de Grammaire du *Haut-Canada*.

Du Presbytère de *Montréal* de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*,—de *A. Allan* et autres, de *St. Eustache*,—de *R. Marshall* et autres, du Comté de *Laval*,—et de *G. M. Loy* et autres, de *Valleyfield*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Education Protestante dans le *Bas-Canada*.

Des Gouverneurs, du Principal et des Agrégés du Collège et de l'Université *McGill*; demandant une dotation permanente.

De *J. L. Beaudry* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "L'Académie de Musique de *Montréal*."

De *E. Normand* et autres, de la Cité des *Trois-Rivières*; demandant une aide en faveur des Sœurs de la Providence, dans la dite Cité.

De *Joseph Dasilva* et autres, de la Paroisse de la *Malbaie*, Comté de *Charlevoix*; demandant une aide pour un Chemin.

De *E. Boudreau*, M.D., et autres, de la *Baie St. Paul* et autres Paroisses du Comté de *Charlevoix*; demandant une aide pour construire des quais à la *Baie St. Paul*, à *St. Irénée* et à *St. François*.

De *C. Doan* et autres, du Village d'*Aurora*, Comté d'*York*; demandant la passation d'un Acte pour l'Election des *reeves* et députés-*reeves* par le vote direct du peuple du *Haut-Canada*.

Le *D. J. Callen* et autres, de la Cité de *London*, C. O.,—et de *Peter Gibbon* et autres, de *Fort Colborne*, Comté de *Welland*; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* jouisse des mêmes privilèges (quant à l'éducation) que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Des Sœurs de la Miséricorde pour la régie de l'Hôpital de la Maternité de *Montréal*; de l'Asile *Finlay*, de la Cité de *Québec*; et de la Faculté de Médecine de l'Université *McGill*; demandant de l'aide.

De *Jacob Brooks*, du Township de *Scarborough*, Comté de *York*; demandant qu'une pension lui soit accordée pour services rendus comme courrier.

J. G. Crébassa, Président de la Chambre des Notaires pour le District de *Richelieu*; demandant des amendements à l'Acte relatif à la Profession du Notariat.

De *S. Piché* et autres, de *Bulstrode*; de *E. Drouin* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*; de *E. Charpentier* et autres, de l'*Avenir*; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

Des Officiers et Membres de l'Eglise *St. Paul*, dans la Cité de *Kingston*; et des Officiers et Membres de l'Eglise *St. James* de *Kingston*; demandant la passation d'un Acte pour pouvoir à la vente de la dotation de la rectorerie de *St. Georges, Kingston*, et pour d'autres fins.

De *James Hopkins* et autres; demandant la passation d'un Acte pour construire un Chemin de Fer à partir d'un point sur le Chemin de Fer du Nord à aller jusqu'au Village de *Durham*, dans le Comté de *Grey*.

M. Wallbridge (*Hastings Nord*), du Comité Spécial sur le Bill pour autoriser les Juges de Paix devant qui une sentence de condamnation est rendue pour vente sans Licence de Liqueurs Spiritueuses dans le *Haut-Canada*, à emprisonner le délinquant s'il ne paie point l'amende ou s'il n'a point de biens suffisants à saisir et vendre au montant

de la dite amende, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Mackenzie (Lambton)*, du Comité-Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité recommande que, dans la mise à exécution des arrangements pour rapporter les Débats, les Discours soient rapportés respectivement dans l'Ordre qu'ils ont été prononcés, et d'après le plan des *Hansard's Parliamentary Debates*, et que chaque Orateur ait 24 heures à lui pour faire les corrections qu'il désire faire à son Discours, après qu'il aura reçu la copie des Rapporteurs.

Le Comité recommande aussi que le Comptable de chaque Chambre reçoive ordre d'ouvrir un compte spécial, sous le titre de "Rapport des Débats," et que tous les comptes s'y rattachant soient par eux payés sur le certificat du Greffier du Comité-Conjoint des Impressions, dans les proportions suivantes: l'Honorable Conseil Législatif payant un tiers, et l'Assemblée Législative deux tiers; que les dits Débats soient imprimés dans le même format et d'après le même système que les *Hansard's Parliamentary Debates*; et que chaque Membre reçoive 25 exemplaires des dits Débats en langue Anglaise et autant en langue Française.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

M. *Munro*, du Comité Spécial sur le Bill pour assurer aux femmes mariées le bénéfice des Assurances sur la vie de leurs maris, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que M. *Cartwright* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Ville de *Napanee* et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Burwell* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Compagnie du Cimetière de *St. Thomas*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Perrault* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le Chapitre 51 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'amélioration des cours d'eau.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative datée le 23 Juin 1864, pour Copies de tous Documents et communications transmis au Gouvernement et du Gouvernement, relativement au Bureau des Médecins du *Haut-Canada*, depuis le 1er Janvier 1860, avec un état indiquant les noms des Médecins composant le dit Bureau, les Ecoles ou Collèges de Médecine auxquels ils appartiennent, les noms de ceux qui ont été ajoutés depuis le 1er Janvier 1860, et par qui ou comment ils sont recommandés, avec la signification de leur consentement à remplir les devoirs qui leur sont imposés. (*Documents de la Session, No. 21.*)

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser Madame *Ann Doyle* à disposer de certaines Terres possédées en fidécommiss par feu son mari, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Entrepôt de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée), étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

M. *Currier* a proposé, secondé par M. *Wood*, qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Currier*, l'Honorable M. *Carling*, M. *Robitaille*, M. *Bell*, M. *Ross*, (*Champlain*), M. *Ferguson* (*Frontenac*), M. *Morris*, l'Honorable M. *McDougall*, M. *Wright* (*Ottawa*), M. *Shanly* et M. *Cartwright*, pour s'enquérir de la possibilité de régler l'approvisionnement de l'eau dans le Canal *Rideau* et aux Moulins qui y sont érigés, au moyen d'Ecluses sur divers Lacs qui alimentent la Rivière *Rideau*.

M. *Morris* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Cartwright*, que les mots " et aussi, de s'enquérir de la possibilité et des avantages d'ouvrir la navigation entre ces Lacs et le Canal *Rideau*," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la Question : que ces mots soient ajoutés, ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Currier*, l'Honorable M. *Carling*, M. *Robitaille*, M. *Bell*, M. *Ross* (*Champlain*), M. *Ferguson* (*Frontenac*), M. *Morris*, l'Honorable M. *McDougall*, M. *Wright* (*Ottawa*), M. *Shanly*, et M. *Cartwright*, pour s'enquérir de la possibilité de régler l'approvisionnement de l'eau dans le Canal *Rideau* et aux Moulins qui y sont érigés, au moyen d'écluses sur divers Lacs qui alimentent la Rivière *Rideau*; et aussi, de s'enquérir de la possibilité et des avantages d'ouvrir la navigation entre ces Lacs et le Canal *Rideau*, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Mackenzie* (*Lambton*), secondé par M. *McKellar*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute la Correspondance entre le Gouvernement et les Entrepreneurs des Edifices Publics à *Ottawa*, au sujet du règlement des comptes se rattachant aux premiers contrats; et

aussi Copies de toutes instructions transmises à l'arbitre nommé de la part du Gouvernement pour effectuer un règlement de comptes avec les dits entrepreneurs.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. Denis et M. Gibbs soient ajoutés au Comité Permanent des Dépenses Contingentes.

Sur motion de M. Wright (*York Est*), secondé par M. White,

Résolu, Que Mercredi prochain cette Chambre se formera en Comité Général, pour prendre en considération une certaine Résolution proposée relative à une taxe annuelle prélevable sur les Chiens dans les Townships du *Haut-Canada*.

Sur motion de M. Wallbridge (*Hastings Nord*), secondé par M. Macdonald (*Glen-garry*),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Correspondance échangée, durant les années 1857, 1858 et 1859, entre le Gouvernement du *Canada* et celui de la Province du *Nouveau-Brunswick*, ou entre le premier Gouvernement et tout agent accrédité du dernier Gouvernement, ou avec l'Honorable M. James Harding, de cette dernière Province, au sujet d'un union politique ou commerciale des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. Denis, M. Archambault, M. Scatcherd et M. Morrison soient ajoutés au Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Seigneurie de *Sorel* depuis l'époque des concessions en franc et commun socage par le Gouvernement Impérial.

Sur motion de M. Cameron (*Ontario Nord*), secondé par M. Gibbs,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de tous comptes indiquant en détail les recettes et les dépenses de toutes sortes par le Gouvernement, ou aucun Commissaire ou Officier du Gouvernement, en rapport avec les travaux connus sous le nom de Chemin et Havre de *Whitby*, pendant que ces travaux étaient sous le contrôle du Gouvernement, entre le mois d'Avril 1863 et le mois d'Avril 1864.— Indiquant aussi la balance entre les mains du Commissaire ou du Receveur des Péages sur les dits Chemin et Havre lorsqu'ils furent vendus par le Gouvernement, et quand cette balance a été payée au Gouvernement.—Aussi, une Copie du Rapport fait par *Alfred Brunel* au Bureau des Travaux Publics ou à tout Officier du Gouvernement au sujet des dits Chemin et Havre en 1863 ou 1864.—Aussi, une Copie du Rapport de l'Honorable *U. Tessier*, Commissaire des Travaux Publics, au Conseil Exécutif en l'année 1863, recommandant un certain compromis entre le Gouvernement et la Compagnie dite alors du Chemin de *Port Whitby* et des Lacs *Simcoe*, *Scuyog* et *Huron*.—Aussi, Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement ou tout Officier ou Membre du Gouvernement, et M. *Chester Draper* au sujet de la reprise des dits travaux ou à leur vente.—Aussi, Copies du cautionnement ou des cautionnements, ou autres garanties donnés ou offertes par le dit *Chester Draper* ou autre personne ou personnes, au Gouvernement ou à tout Officier du Gouvernement, Société ou Compagnie, pour l'achat des dits travaux, ou pour garantir le Gouvernement de toute perte dans le cas où le Gouvernement reprendrait les dits travaux.—Aussi, Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement et la dite Compagnie du Chemin et du Havre de *Port Whitby*, au sujet des dits travaux et du règlement des réclamations du Gouvernement contre la dite Compagnie.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Shanly*, secondé par M. *Jones* (*Leeds Sud*),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant le nombre de Rets de Pêche confisqués dans le bas du Fleuve St. Laurent durant les années 1863 et 1864, et donnant les raisons de ces confiscations, les noms des propriétaire ou propriétaires de chacun de ces rets ou partie de rets confisqués, ainsi que le nom des personne ou personnes employées à ces rets.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité Général sur le Bill pour pourvoir à la conservation du Bois ; et, après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Rémillard* a fait rapport. que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Rémillard* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé de nouveau, soit réimprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois, Jeudi prochain.

Alors, sur motion de M. *McKellar*, secondé par M. *Thompson*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 Février 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre,—Etat des affaires de la Compagnie d'Assurance contre le feu d'*Hartford*, le 1er Novembre 1864. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Et aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le Comté de *Joliette*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Dickson*,—La Pétition du Conseil Provisoire du Comté de *Bruce* ; et la Pétition de *J. V. Dettler*, Maire et autres, Marchands et autres, de la Ville de *Goderich*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de la Municipalité des *Escoumains*.

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *Daniel McFarlane*, Président, au nom d'une Assemblée Publique des habitants du Township d'*Elgin*.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition de *J. L. Rutherford* et autres, Marchands et autres de la Ville de *Stratford*.

Par M. *Morris*,—La Pétition de *W. F. Coffin*, de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Dunkin*.—La Pétition de *David Dunkerley* et autres, de *Durham*, Comté de *Drummond*.

Par M. *McKellar*,—La Pétition de *J. D. R. McLean* et autres, de *Ridgetown*, Comté de *Kent*.

Par M. *Stirton*,—La Pétition de la Société d'Agriculture de la Division Ouest du Comté de *York*.

Par M. *Jones* (*Leeds Sud*),—La Pétition des Officiers et Membres de l'Eglise Cathédrale de *St. Georges* de la Cité de *Kingston*.

Par M. *McConkey*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Vespra*, Comté de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition de la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines,—et la Pétition de la Compagnie d'entrepôt, des bassins et quais du *St. Laurent*.

Par M. Walsh,—La Pétition de la Municipalité du Village de Berlin.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambres étant découverts, et il est comme suit :—
MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, les copies ci-jointes de dépêches relatives à la Force Volontaire récemment incorporée pour le service de la Frontière.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 13 février 1865.

(Copie.)

QUÉBEC, 29 décembre 1864.

MONSIEUR,—Relativement à mes Dépêches indiquées à la marge, j'ai l'honneur de faire No. 199—17 dec. rapport qu'en conformité de l'Ordre Général du 19 Décembre, les trente Com-
" 202—20 " pagnies de Volontaires appelées pour faire le service ont été incorporées en
" 205—24 " trois Bataillons de dix Compagnies chacune, qui ont leurs Quartiers généraux respectifs à *Windsor*, *Niagara* et *Laprairie*.

Les Compagnies sont toutes de soixante-et-cinq hommes, non compris les Officiers.

Vous verrez, par les copies des divers Ordres Généraux, que les Compagnies ont été choisies de manière à donner à toutes les parties de la Province l'occasion de contribuer à la création de la force incorporée.

J'ai fait en sorte que la force Volontaire du *Canada Est* fût, autant que possible, stationnée dans le *Canada Ouest*, et *vice versa*.

Ces modes de procéder ont causé quelque délai pour faire parvenir la force à sa destination ; mais je pense que ce qui fait beaucoup d'honneur aux Volontaires et à ceux qui ont conduit les arrangements, c'est que la première nouvelle que leurs services seraient requis fut par eux reçue par l'Ordre Général du 19 Décembre, et que les trois Bataillons sont maintenant rendus à leurs destinations respectives, bien que quelques-unes des Compagnies dont ils se composent aient eu à parcourir une distance de près de sept cents milles pour se rendre à leur destination.

Si je n'eus point permis aux hommes de passer, comme je le désirais, le jour de Noël avec leurs familles, l'opération eût été accomplie en moins de temps encore.

Je n'ai été informé d'aucun cas de mauvaise conduite parmi les hommes dans le cours de leur trajet ; on m'a appris, au contraire, que tout s'était passé avec autant d'ordre et de régularité que si les Bataillons eussent été composés de troupes régulières.

J'ai eu des offres de service de la part d'un grand nombre de corps par toute la Province, et je suis convaincu qu'il me serait facile de lever une force considérable s'il en était besoin.

Ordre général,
30 décembre 1864.
Gazette, 31 décembre
1864. — Page
4,270.

J'ai l'honneur de vous transmettre une Copie de la *Gazette* contenant un Ordre Général complétant l'incorporation de la Force, et aussi un autre ordre plaçant cette Force sous le commandement Militaire du Lieutenant-Général commandant dans l'*Amérique Britannique du Nord*.

J'ai, etc.,

(Signé,)

MONCK.

Au Très-Honorable *E. Cardwell*, M. P., etc., etc., etc.

(Copie—*Canada*—No. 15.)

DOWNING STREET, 23 Janvier 1865.

No. 199—17 déc., 1864. MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de vos Dépêches indi-
" 202—20 " " quées à la marge, m'informant des diverses mesures que vous prenez,
" 205—24 " " de l'avis de votre Conseil, afin d'assurer la plus stricte neutralité sur
" 213—29 " " la Frontière des *Etats-Unis* et du *Canada*.

Le Gouvernement de Sa Majesté approuve entièrement toutes les mesures dont vous m'avez fait rapport ; et je remarque avec beaucoup de plaisir le bon esprit et la bonne

conduite des Volontaires Canadiens. Je me flatte que vous saisissez l'occasion favorable pour les informer que la promptitude avec laquelle ils ont répondu à votre appel est dûment appréciée par le Gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,
(Signé,)

EDWARD CARDWELL.

Au Gouverneur Vicomte MONCK, etc., etc., etc.

M. *Somerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés, quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *J. L. Beaudry* et autres, demandant un Acte d'incorporation pour l'Académie de Musique de *Montréal*,—de *James Hopkins* et autres, demandant la construction d'un Chemin de Fer du Village de *Durham* au Chemin de Fer du Nord,—de la Municipalité du Village de *Lanark*; demandant le pouvoir de vendre un certain lot de terre dans ce Village pour y ériger une Maison de Détention; du Conseil de Ville de *Woodstock*, demandant la passation d'un Acte pour consolider la dette de la dite Ville; et de *William Howard* et autres, demandant que l'*Isle Amherst* soit séparée du Comté de *Lennox* et *Addington* et qu'elle soit annexée au Comté de *Frontenac*.

A l'égard de la Pétition de la Compagnie de l'Hôtel de *Tadoussac*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation, votre Comité trouve qu'entre autres pouvoirs, la Compagnie désire avoir celui d'émettre des bons privilégiés, et de prélever de l'argent sur hypothèque. Ces choses ne sont pas spécifiées dans l'avis. Votre Comité suggère en conséquence qu'il soit inséré dans le Bill une clause pourvoyant à ce que le dit Bill n'entre point en opération avant qu'il n'ait été approuvé par la majorité des Actionnaires, à une Assemblée Générale convoquée pour cet objet suivant la Loi.

La Pétition de l'*Union St. Pierre de Montréal*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation n'est pas de nature à exiger d'avis.

M. *Macdonald (Glengarry)*, du Comité Permanent des dépenses contingentes, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les livres et les pièces justificatives du comptable depuis la dernière audition, le 31 Décembre 1863, jusqu'au 31 Décembre 1864, et il trouve les recettes et les paiements comme suit :—

RECETTES.

Argent en main, le 31 Décembre 1863.....		\$19,410 48
Reçu, Warrants pour Indemnité.....	\$30,000 00	
do do	15,000 00	
do do	15,000 00	
do do	26,000 00	
		86,000 00
do pour Dépenses Contingentes.....	40,000 00	
do do	20,000 00	
do do	16,955 93	
		76,955 93
do Lettres de Crédit pour Dépenses Contingentes...	40,064 07	
do do do	40,000 00	
		80,064 07
De M. <i>Todd</i> sur 57 Bills Privés.....		3,360 00
do Impressions do		432 92
De la Compagnie d'Assurance Provinciale, pour Documents détruits par le feu.		3,000 00
		<u>\$269,223 40</u>

PAIEMENTS.

Indemnité des Membres.....	\$85,699 70
Salaires	72,262 87
Service Extra.....	16,429 12

Messagers.....	\$13,894 00
Dépenses des Comités.....	913 25
Papeterie.....	6,831 44
Frais de Port et Télégrammes.....	3,891 33
Eau, Combustible et Gaz.....	2,493 28
Pensions.....	840 06
Assurance.....	1,686 85
Journaux et Annonces.....	3,519 68
Ouvriers.....	2,564 57
Impressions et Reliure.....	30,871 77
Divers.....	3,237 22
Balance en main le 31 Décembre 1864.....	22,087 51
	<u>\$269,223 40</u>

Votre Comité recommande qu'à l'avenir tous Comptes de la Chambre soient publiés chaque Session, sous la direction du Comité, et qu'ils indiquent les sommes d'argent dépensées, à qui elles ont été payées, et pour quel objet.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Laframboise* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Ferguson* (*Frontenac*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la Division Territoriale du *Haut-Canada*, quant à ce qui concerne le Township de l'*Isle Amherst*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Jackson* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Grey et Simcoe*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Blanchet* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Actes incorporant la Ville de *Lévis*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Mackenzie* (*Oxford Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Ville de *Woodstock* à consolider sa dette et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. *Morris*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération certaines Résolutions proposées relatives aux Honoraires des Régistrateurs de titres dans le *Haut-Canada*, a fait rapport de plusieurs Résolutions, les quelles ont été lues comme suit :—

Résolu, Premièrement, Que Chaque Régistrateur de titres aura droit aux honoraires suivants, pour les services énumérés ci-dessous, et à pas plus :—

1. Pour l'enregistrement de chaque sommaire ou autre instrument, *une piastre* ; mais dans le cas où cet enregistrement, avec les inscriptions et certificats nécessaires, excéderait cinq cents mots, alors il sera payé au taux de *vingt centins* pour chaque cent mots de surplus ou une fraction de cents mots ; et si le sommaire ou autre instrument comprend différents lots ou lopins de terre situés dans différentes localités dans le même comté, l'enregistrement et la copie, y compris toutes les inscriptions et certificats nécessaires dans les différents registres, seront considérés comme des enregistrements distincts et séparés de ces instruments, et payés aux taux de *vingt centins* pour chaque cent mots.

2. Pour faire la recherche d'un instrument enregistré, ou des livres d'enregistrement, ou de l'index des sommaires, relativement au titre d'aucun lot ou lopin de terre de la Couronne, tel que primitivement octroyé, ou tel que subséquemment subdivisé en lots plus petits, tel qu'indiqué par toute carte ou plan enregistré, n'excédant pas quatre recherches, *vingt-cinq centins*, et *vingt-cinq centins* pour chaque quatre recherches distinctes en sus, ou toute fraction de ce nombre ; mais dans aucun cas une recherche générale du titre d'un lot, morceau ou lopin de terre en particulier ne devra excéder la somme de *deux piastres* ;

3. Pour rechercher dans l'index alphabétique des noms, si on le demande, un nom quelconque dans les livres d'un township ou autre municipalité légalement définie dans le comté, *vingt-cinq centins* ;

4. Pour chaque extrait ou copie tiré de chaque registre et instrument séparé et distinct, fourni par le régistrateur, *vingt-cinq centins*, et quand l'un de ces extraits ou copies séparés ainsi fourni excède cent mots, *quinze centins* pour chaque cent mots de surplus contenus dans tel extrait ou copie distinct ;

5. Pour chaque certificat fourni par le régistrateur, excepté ceux faits en vertu du premier paragraphe de la section 74, *vingt-cinq centins* ;

6. Pour le dépôt de tout plan de lot de ville ou village, y compris toutes les inscriptions nécessaires qui s'y rattachent, *une piastre* ;

7. Pour fournir l'état et les copies requises en vertu des Sections 23, 26 et 27, du présent Acte, et payables par le trésorier du comté ou chamberlain de la cité auquel aucune ville, township ou place peut appartenir ou être annexé, la somme de *dix centins* pour chaque folio de cent mots contenus dans l'état ainsi fait ;

8. Pour entrer, conformément à la sec. 34 du présent Acte, les enregistrements faits avant la passation du dit Acte, et jusqu'au premier août mil huit cent soixante-cinq, la somme de *dix centins* pour les diverses inscriptions et recherches concernant chaque instrument ainsi inscrit, payables de la même manière qu'il est prescrit dans la sec. 73.

9. Pour déposer et enregistrer chaque liste des mariages qui lui sera remise, en vertu du chapitre soixante-douze des statuts refundus pour le *Haut-Canada*, *une piastre* ;

10. Pour rédiger chaque affidavit et administrer le serment au déposant, *vingt-cinq centins* ;

11. Pour exhiber dans le bureau chaque instrument original enregistré, *dix-centins* ;

12. Pour enregistrer chaque certificat de paiement de taxes, *vingt-cinq centins*.

HONORAIRES DES INSPECTEURS.

13. Pour entrer un certificat de paiement d'une hypothèque, y compris toutes entrées et certificats s'y rattachant, *cinquante centins* ;

Résolu, Secondement, Que pour un inspecteur de bureaux d'enregistrement, il soit accordé une somme n'excédant point *deux mille piastres* par année, laquelle devra comprendre tous les frais de voyage et autres dépenses.

Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, et ont été adoptées.

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité des Subsides, la Chambre s'est formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer les dépenses pour la force sur la Frontière. (Memorandum.— Paie et allocation des officiers et miliciens de trois bataillons en service permanent jusqu'au 1er Mai, à raison de \$70,000, disons \$300,000 ; équipement, transport, casernes et hôpitaux, \$30,000).

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la somme inconsidérément remise dans l'affaire de *Young* et autres, réclamés par le Gouvernement des *Etats-Unis* en vertu du traité d'extradition.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Street* a fait rapport, Que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

M. *Street* a aussi informé la Chambre, qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Alors, sur motion M. *Macfarlane*, secondé par M. *Macdonald* (*Glengarry*), La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Holton*,—La Pétition du Révérend *L. C. Lussier* et autres, de la Paroisse de *St. Joachim* de *Chateauguay*.

Par M. *Cowan*,—La Pétition de *W. Osborne* et autres, de la Ville de *Galt*.

Par M. *Rankin*,—La Pétition de *E. B. Hood* et autres, de la Cité de *Québec*.

Par M. *Fergusson* (*Simcoe* Sud),—La Pétition de la Municipalité du Township de *d'Innisfil*; la Pétition de la Municipalité du Township de *Tecumseth*; et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Oro*, tous du Comté de *Simcoe*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de *A. S. Fisher* et autres, Marchands et autres, du Village de *Clinton* et ses environs.

Par M. *Mackenzie* (*Lambton*),—La Pétition de la Société d'Agriculture Succursale de *Warwick*; et la Pétition de la Société d'Agriculture du Township de *Moore*, Comté de *Lambton*.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition de *John Ryan* et autres, de la Ville de *Stratford*.

Par l'honorable M. *McGee*,—La Pétition de la Société Allemande de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition du Bureau des Visiteurs de l'Observatoire de *Kingston*.

Par M. *Wood*,—La Pétition du Bureau de Commerce d'*Hamilton*.

Par M. *McConkey*,—De la Municipalité du Township de *Nottawasaga*, Comté de *Simcoe*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *C. Brochu* et autres, de la Cité de *Québec*; demandant des amendements à l'Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif aux Droits de Douane et à leur perception, et pour modifier les droits sur certains articles.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Prescott*,—et de *Thomas Henry* et autres; demandant que le Bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement du dit Chemin et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De *James Weymes*, Président, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants de la Ville de *Brantford*,—de la Chambre de Commerce de la Cité de *Toronto*,—de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental,—de la Chambre de Commerce de la Cité de *London*,—de *W. Brown* et autres; du Comté de *Huron*,—du Conseil de Ville de la Ville de *Guelph*,—et de *Robert Chisholm* et autres, de la Cité d'*Hamilton*; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et celle du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lake Huron*, ne devienne pas loi.

De *E. Bouchard* et autres, de la Paroisse de *St. François Xavier* de la *Petite Rivière*,—de *W. Henderson* et autres, de *Frampton Est*, Comté de *Dorchester*,—de *W. Frazer* et autres, du Township de *Kilkenny*,—et de *James Henry* et autres, du Township d'*Iverness*; demandant de l'aide pour un Chemin.

De la Municipalité des *Escoumains*; demandant qu'un phare soit érigé à *Portneuf* en bas.

De la Municipalité des *Escoumaius* ; demandant un octroi de terres.

De la Municipalité des *Escoumains* ; demandant des amendements à l'Acte des pêcheries du *Bas-Canada*.

De la Municipalité des *Escoumains* ; demandant de l'aide pour terminer le Chemin de *Tadousac* aux *Escoumains*.

De la Société d'Éducation du District de *Québec* ; demandant l'abrogation de la 6e section de l'Acte incorporant la dite Société.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Hastings* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Conseils de Comté à emprunter de l'argent pour acheter du grain de semence pour être vendu aux cultivateurs pour leur permettre d'ensemencer leurs terres.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Brantford* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et celle du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron* devienne loi, pourvu qu'une clause y soit insérée à l'effet de conserver à la Corporation de la dite Ville, à l'égard des bons hypothécaires possédés par elle, dans le cas de non-paiement d'iceux ou de l'intérêt sur iceux, tous les droits, pouvoirs et recours qu'elle aurait eus contre la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, si le dit arrangement n'eût pas eu lieu ou si le dit Acte n'eût pas été passé.

Des Officiers et Membres de l'Église *St. Jean*, dans le Village de *Portsmouth*, dans le Township de *Kingston* ; demandant la passation d'un Acte pour pourvoir à la vente de la Dotation de la Rectorie de *St. George, Kingston*, et pour d'autres fins.

G. H. Low et autres, membres de l'Église d'*Angleterre*, résidant dans la Paroisse de *Darlington* ; demandant qu'aucun Acte ne soit passé pour permettre la vente des Terrains appartenant à la dite Église, etc.

De *L. Plante* et autres,—du Révérend *V. Plinquet* et autres, de l'*Ile Dupas*,—et de *L. Ferland* et autres, de *St. Norbert*, tous du Comté de *Berthier* ; demandant que nulle mesure ayant pour objet de Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* ne devienne loi.

De *F. H. Medcalf* et autres, de la Cité de *Toronto* ; demandant des amendements à la charte de la Compagnie du Canal de *Toronto* et de la *Baie Georgienne*, et aussi un octroi de terres publiques pour aider à construire un Canal conduisant de la *Baie Georgienne* au Lac *Ontario*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*,—et du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe* ; demandant qu'un octroi de terres publiques soit fait à la Compagnie du Canal de la *Baie Georgienne*, pour l'aider à construire un Canal depuis la *Baie Georgienne* jusqu'au Lac *Ontario*.

Des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Canal de *Toronto* et de la *Baie Georgienne* ; demandant à se retirer de charge, et que d'autres Directeurs soient nommés à leur place.

Du Conseil Municipal du Comté de *Simcoe* ; demandant des amendements à la loi relative à la vente de Liqueurs Enivrantes.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Barrie*,—de la Municipalité du Township d'*Essa*,—du Conseil de Ville de la Ville de *Coolingwood*,—et de la Municipalité du Township de *Sunnidale* ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de "Banque du Comté de *Simcoe*."

Du Révérend *W. Simpson* et autres, de *Lachine*,—de *F. Myers* et autres,—de *Henry Porter* et autres, tous de la Cité de *Montréal*,—et de *A. Henderson* et autres, de *St. André*, Comté d'*Argenteuil* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante dans le *Bas-Canada*.

Du Conseil de Ville de la Ville d'*Ingersoll* ; demandant la passation d'un Acte pour consolider la dette de la dite Ville.

De *W. Fraser*, de la Ville de *Port Hope* ; demandant la passation d'un Acte pour légaliser le règlement N. 128 du Conseil de Ville de la Ville de *Port Hope*, et pour d'autres fins.

De la Société d'Agriculture de la division Nord du Comté de *Wellington* ; demandant un amendement à la Loi d'Agriculture conforme aux termes d'un Bill présenté durant la dernière Session pour l'Élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

De la Municipalité Locale de la Paroisse de *Quebec* ; demandant que la dite Municipalité soit érigée en une Municipalité de Comté.

Du Conseil Municipal du Comté de *Kent* ; demandant que des mesures soient adoptées pour le draguage de la Barre à l'Embouchure de la Rivière *Thames*.

M. *Smith* (*Durham Est*), du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre, savoir :

Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de feu *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes.

Bill pour incorporer l'Académie de *Clarenceville*.

Bill pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*.

Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*.

Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph de Lévis*.

Bill pour incorporer la Société *St. Ignace* de *Montréal*.

Bill pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*.

Bill pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes Libres.

Ordonné, Que M. *Tremblay* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Charte de la Compagnie de l'Hôtel et des Bains de Mer de *Tadousac*, incorporée en vertu de l'Acte des Compagnies à Fonds Social, Statuts Refondus du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Couchon* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Richelieu, et l'Acte qui l'amende.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Huot* ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les pouvoirs de la Municipalité Locale de *St. Roch* de *Québec Sud*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, relatifs à la Cour de Chancellerie.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de M. *White*, secondé par M. *Wright* (*York Est*),

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement du *Canada* et les *Etats-Unis*, ou l'Ambassadeur Anglais à *Washington*, et de toutes dépêches du Gouvernement Impérial, et de tous Ordres en Conseil, au sujet du Traité de Réciprocité.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*), secondé par l'Honorable M. *Cauchon*,

Résolu, Que Lundi prochain cette Chambre se formera en Comité Général pour prendre en considération une certaine Résolution devant servir de base à une Adresse à Son

Excellence, le priant de vouloir bien recommander que des Deniers Publics soient affectés à la Construction d'un monument convenable à la mémoire de feu l'Honorable *William Hamilton Merritt*, pour les services éminents par lui rendus en encourageant les améliorations publiques en cette Province.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*, secondé par l'Honorable M. *Holton*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de toutes Dépêches et Correspondances entre le Gouvernement Impérial, et le Gouvernement Provincial, depuis le 1er Janvier 1864, au sujet de la Défense de la Province.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence, de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Etat du revenu et de la dépense du premier Juillet au 31 Décembre dernier.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat des arrérages dus sur les ventes des terres de la Couronne, dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre toute la Correspondance entre le Gouvernement de cette Province et ceux du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*, et toutes les instructions données à M. *Fleming*, et les Rapports faits par lui relativement à l'exploration de la route du Chemin de Fer Intercolonial.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Morris*, M. *Scoble*, M. *Mackenzie (Lambton)*, M. *Cartwright*, M. *Ferguson (Frontenac)*, M. *Cameron (Ontario Nord)*, M. *Bowman*, M. *Walsh*, M. *Burwell* et l'Honorable M. *McGee*, pour s'enquérir et faire Rapport des moyens d'assurer un meilleur système d'enregistrement des Naissances, Mariages et Décès dans le *Haut-Canada*, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que cinq membres composent le Quorum.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. *Dunkin*, de l'Honorable M. *Abbott*, l'Honorable M. *Carling* l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Street*, M. *Pope*, M. *Bowman*, M. *Somerville* et M. *Cowan*, pour prendre en considération la Réponse à une Adresse mise devant la Chambre le 7 Février courant, relative à l'Etat Civil des personnes naturalisées en *Canada*, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes papiers et records.

Ordonné, Que quatre membres composent le Quorum.

Sur motion de M. *Bourassa*, secondé par M. *Fortier*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un Tableau Synoptique et par ordre alphabétique indiquant les noms et description des Diocèses, Districts, Comtés, Paroisses, Townships ou Missions de *Bas-Canada*, avec leurs populations respectives lors du dernier Recensement, et la date de l'Erection canonique et civile des dites Paroisses, Townships ou Missions.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Qu'il soit donné instruction au Comité Permanent des Dépenses Continues de préparer et soumettre à cette Chambre un Rapport faisant voir les Dépenses encourues par les divers Comités nommés pour examiner des sujets d'un intérêt spécial

durant les trois dernière Sessions, spécifiant particulièrement les sommes payées aux témoins assignés devant chacun des dits Comités, et le nombre de témoins examinés devant chacun des dits Comités.

Sur motion de M. *Macfarlane*, secondé par M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*).

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre reçoive instruction d'obtenir de la Compagnie du Grand-Tronc, et de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron* :—

1o. Les noms des parties qui possèdent les bons hypothécaires mentionnés dans la cédule annexée à l'arrangement cité dans le Bill intitulé : "Acte pour régler et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*."

2o. La même information quant aux Bons différés.

3o. Les sommes dues pour intérêt à chacun des porteurs de Bons différés.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :—

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : 'Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Provincial.'"

Bill intitulé : "Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du District de *Niagara*."

Bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*. Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Macfarlane*, secondé par M. *Chambers*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *McGiverin*, secondé par M. *Bourassa*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du District de *Niagara*, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelega*), secondé par l'Honorable M. *Holton*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : 'Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement Provincial,' soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 30 Janvier 1864, pour une liste des Employés Publics nommés depuis le 20 Mars dernier; aussi, une liste de toutes les personnes employées permanemment ou temporairement dans chacun des Départements Publics. (*Documents de la Session, No. 22.*)

Un Bill pour lever les doutes quant aux limites de certains Comtés dans le *Bas-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Beaubien*, secondé par M. *Street*, le Bill est amendé en retranchant tous les mots dans la première ligne du premier paragraphe jusqu'aux mots "ont toujours toujours été" dans la quatrième ligne du même paragraphe et qu'ils soient remplacés par les mots suivants : "l'Acte établissant la Municipalité de la Paroisse de *St. Antoine* de *l'Isle aux Grues* en Municipalité séparée, et l'Acte fixant les limites Sud Ouest du Comté

“ de *Montmagny*, c'est-à-dire l'Acte passé dans la vingt-deuxième année du Règne de Sa Majesté (Session de 1859), chapitre huit, et l'Acte passé dans la même année du Règne de Sa Majesté (Session 1858), chapitre onze.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : “ Acte pour lever tous doutes quant aux limites de certains Comtés dans le *Bas-Canada*.”

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que M. *Ault* soit ajouté au Comité Spécial sur les Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

La Chambre, en conformité de, l'Ordre s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 15 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à l'Education, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Rabitaille* a fait rapport que que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts, et Manufactures, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Cowan*, l'Honorable M. *McGee*, l'Honorable M. *McDougall*, M. *Dickson*, M. *McKellar*, M. *Dunsford*, M. *Stirton*, M. *White*, M. *Perrault*, M. *Pope*, M. *Dunkin*, M. *Dorion* (*Drummond* et *Arihabaska*), M. *Somerville* et M. *Lajoie*, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la perception plus expéditive des taxes dues par les non-résidents, et pour protéger les acquéreurs de bonne foi de propriétés grevées d'arrérages de taxes, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour la protection du bois dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du *Bas-Canada*.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre onze des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Irvine*, l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Évarturel*, M. *Taschereau* et M. *Joly*, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour fixer la propriété des essaims d'abeilles, et pour les excepter de la saisie en certains cas, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Geoffrion*, M. *Gaudet*, M. *Perrault*, M. *De Boucherville*, et M. *Dufresne* (*Iberville*), et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les dispositions de la loi pour l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les sections 75 et 97 de l'Acte des Institutions Municipales du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*, chapitre 24 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du *Bas-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour l'élection des *reeves* et députés-*reeves* par le vote direct du peuple dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la Loi relative à l'Indemnité des Membres de la Législature et pour réduire le montant de cette Indemnité, étant lu,

M. *McConkey* a proposé, secondé par M. *Ross* (*Prince-Edouard*), Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois; et la question étant mise aux voix, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren.)</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Iajoie,</i>	<i>Ross (Prince Ed.)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Fortier,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Honde,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>White, et</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wright (York E).—44.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Shanty,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Street,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Evanturel,</i>	<i>Macdonald (Cornw'lt),</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wells, et</i>
<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Macdonald (Gleng'ry),</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wood.—43.</i>
<i>Gibbs,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Robitaille,</i>	

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

M. *McConkey* a proposé, secondé par M. *Ross* (*Prince-Edouard*), que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. *Rankin* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Scoble*, Que le mot "maintenant" soit retranché, et remplacé par les mots "de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Rymal, et</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Scoble.—9.</i>
<i>Cauchon,</i>			

CONTRE :
Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Macdonald (Cornw'U)</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Macdonald (Glenga'y)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Prince Edo'ard),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>MacKenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Houde,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Wallbridge (Hast's N.),</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren)</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>De Bourcherville,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>White,</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Dunkin,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright (York E.)—78.</i>
<i>Evanturel,</i>	<i>Macdonald, Proc. Gén.</i>		

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que le Bill soit maintenant lu troisième fois.

M. Jones (Leeds Nord) a proposé pour amendement, secondé par M. Powell, Que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé à un Comité Général, avec instruction de l'amender en abolissant totalement l'indemnité des Membres, et en pourvoyant à ce que les avances faites durant la présente Session soient remboursées."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Cornellier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Ross (Prince Edo'ard),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Jones (Le'ds N. et Gr.),</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wood.—50.</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Lajoie,</i>		

CONTRE :

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Sharly,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Holton,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Howland,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Street,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald (Cornw'U),</i>	<i>Poulin,</i>	<i>White, et</i>
<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald (Gleng'ry),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Wright (York E.)—37.</i>
<i>Fortier,</i>			

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en Comité sur le Bill, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. *McDougall*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 16 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Irvine*,—La Pétition de l'Honorable M. *Albyn* et autres, Actionnaires de la Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée), et la Pétition du Bureau Canadien de régie, représentant "la Compagnie Minière Anglo-Canadienne" (responsabilité limitée).

Par M. *Cartwright*,—La Pétition de *John McGinness* et autres, du Township d'*Amherst Island*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition de *Patrick McGuire* et autres, de la Mission de *Cobourg*.

Par M. *Powell*,—La Pétition des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Chemin de Fer Central du *Canada*.

Par M. *Rymal*,—La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité d'*Hamilton*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition de *John Shearer* et autres, de *Hastings*, Comté de *Peterborough*.

Par M. *Macdonald (Toronto Ouest)*,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés Unis de *York* et *Peel*; la Pétition de *Samuel Gunn* et autres, Marchands et autres, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Morris*,—Deux Pétitions de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de *Lanark Sud*.

Par M. *Wood*,—La Pétition de *William Lynn Smart*, de la Cité de *Toronto*.

Par l'Honorable, M. *Rose*,—La Pétition de *H. Mathewson* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Du Conseil Provisoire du Comté de *Bruce*; demandant la passation d'un Acte déclarant le Village de *Paisley* le Chef-lieu du dit Comté.

De *J. V. Detler*, Maire, et autres, Marchands et autres, de la Ville de *Goderich*,—et de *J. L. Rutherford* et autres, Marchands et autres, de la Ville de *Stratford*; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, ne devienne pas loi.

De la Municipalité des *Escoumains* ; demandant la nomination d'un Coroner résidant dans les limites du Comté de *Saguenay*.

De *Daniel McFarlane*, Président, au nom d'une Assemblée Publique des Habitants du Township d'*Elgin* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* ne devienne pas loi.

De *W. F. Coffin*, de la Cité d'*Ottawa* ; demandant que la Chambre souscrive à un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage publié par *John Lovell*, de la Cité de *Montréal*, intitulé : "1812—*The War and its Moral*."

De *David Dunkerley* et autres, de *Durham*, Comté de *Drummond* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante en *Bas-Canada*.

De *J. D. R. McLean* et autres, de *Ridgetown*, Comté de *Kent* ; demandant l'établissement d'une Banque Nationale pour le *Canada*.

De la Société d'Agriculture de la Division Ouest du Comté d'*York* ; demandant un amendement à la loi d'Agriculture conforme aux termes d'un Bill présenté durant la dernière Session, pour l'élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

Des Officiers et Membres de l'Église Cathédrale de *St. Georges* de la Cité de *Kingston* ; demandant que la Pétition des Officiers et Membres de l'Église *St. Paul* de la Cité de *Kingston*, pour un Acte à l'effet de pourvoir à la vente de la Dotation de la Rectorerie de *St. Georges de Kingston*, et pour d'autres fins, soit rejetée.

De la Municipalité du Township de *Vespra*, Comté de *Simcoe* ; demandant un Acte pour incorporer la "Banque du Comté de *Simcoe*."

De la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines ; demandant la passation d'un Acte pour conférer à la dite Compagnie une charte nouvelle avec de plus amples pouvoirs et un plus fort Capital, et pour d'autres fins.

De la Compagnie d'Entrepôt, des Bassins et des Quais du *St. Laurent* ; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

De la Municipalité du Village de *Berlin* ; demandant qu'aucun changement ne soit fait aux limites du dit Village.

Ordonné, Que *M. Smith* (*Durham Est*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender et étendre la 5e clause du chapitre 87 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif au Bureau d'Agriculture et aux Sociétés d'Agriculture, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Spécial sur le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, soit réduit à six Membres.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il ne conviendrait pas d'autoriser les autorités Municipales du Comté d'*Hastings* à prendre les mesures nécessaires pour accorder du secours aux habitants du dit Comté, en passant un Règlement pour prélever de l'argent pour l'achat de grain de semence.

(EN COMITE.)

1. Résolu, Que, notwithstanding toute Loi à ce contraire en force dans le *Haut-Canada*, le Conseil du Comté d'*Hastings* sera autorisé à passer un ou des Règlements pour prélever des fonds n'excédant pas en tout vingt mille piastres, pour être employés à l'achat de grain de semence et pour venir en aide aux personnes qui souffrent du manque de récoltes, et pour nulle autre fin, et que les bons émis en vertu de ces règlements soient à la charge du Comté.

2. *Résolu*, Que ces Règlements devront être conformes à la Cédule A de l'Acte 22 Vict., chapitre 7, et que les Sections 222, 223, 224 et 225 de l'Acte Municipal du *Haut-Canada*, chapitre 99, de 1858, ne s'y appliqueront point.

3. *Résolu*, Que le Conseil du dit Comté sera, en vertu de ces Réglements, autorisé à prêter l'argent ainsi prélevé, en telles sommes qu'il jugera à propos, aux Conseils de Township qui demanderont à emprunter, et à imposer une taxe spéciale à la Municipalité empruntante en sus de toutes autres taxes de Comté, et à prélever cette taxe jusqu'à ce que l'emprunt et l'intérêt soient payés.

4. *Résolu*, Que les Conseils de Township seront autorisés à prêter l'argent ainsi emprunté, et aussi à prêter tout surplus du fonds de Township en leur possession qui ne seront point affectés autrement, aux personnes susdites, pour les fins en question.

5. *Résolu*, Que les Conseils de Township seront autorisés, s'ils le jugent à propos, à acheter du grain et à le livrer aux personnes susdites au lieu d'argent.

6. *Résolu*, Que les Conseils de Township déclareront dans leurs Réglements le délai dans lequel les prêts seront remboursés, et qu'ils soient autorisés à imposer et prélever une taxe annuelle spéciale, en sus de toutes autres taxes, sur les meubles et immeubles de la partie empruntante, et tous les droits et recours qui existent maintenant ou qui seront donnés par la suite pour la perception de toute autre taxe imposée sur les terres, pourront être exercés pour la perception de la dite taxe spéciale ; et les Conseils, s'ils le jugent à propos, pourront exiger d'autres sûretés, réelles ou personnelles, pour le remboursement de l'emprunt.

7. *Résolu*, Qu'aucune somme d'argent prélevée en vertu de semblables Réglements ne sera employée à aucune autre fin, et que tout surplus non employé sera ajouté au Fonds d'Amortissement pour le rachat des Bons du Comté émis comme susdit.

8. *Résolu*, Qu'aucune somme d'argent prêtée ni le grain livré en vertu de cet Acte ne seront saisis par exécution ou en main-tierce.

9. *Résolu*, Que nul Règlement ne sera fait, et que nul bons ne seront émis en vertu d'aucun Règlement passé en conformité de cet Acte, après le premier Novembre 1865.
Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser les Juges de Paix devant qui une sentence de condamnation est rendue pour vente sans licence de Liqueurs Spiritueuses dans le *Haut-Canada*, à emprisonner le délinquant s'il ne paie point l'amende ou s'il n'a point de biens suffisants à saisir et vendre au montant de la dite amende ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Dunkin* a fait rapport, que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Dunkin* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre soixante-seize des Statuts Refondus du *Canada*, relatif à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie et à l'étude de l'Anatomic, étant lu,

M. *Pâquet* a proposé, secondé par M. *Lajoie*, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Robitaille* a proposé, pour amendement à la Question, secondé par M. *Dunkin*, Que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants :—" de ce jour en six mois,"

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Coupal,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Macdonald Proc.-Gén.,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Bell,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Macdonald (Cornw'U)</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Cameron (Ontario N),</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>White.—55.</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Poupore,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Ross (Prince-Ed.)</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Mc Kellar,</i>	<i>Smith (Durham E.),</i>
<i>Caron,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Évaturcel,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Fortier,</i>	<i>Macdonald (Glenga'y)</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Wallbridge (Hast's N.)</i>
<i>Gagnon,</i>	<i>Macdonald (Tor'to O.)</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wells.—37.</i>
<i>Geoffrion,</i>			

Ainsi la question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que le Bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de Chambre le Message la suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Association
" de Placements de *Montréal*," et demande à cette Chambre d'y donner son concours.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Irvine*, secondé par M. *Rose*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour incorporer l'Associa-
" tion de Placements de *Montréal*, soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été
ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte de la chasse du
Bas-Canada, quant aux Rats-Musqués, étant lu,

M. *Pâquet*, a proposé, secondé par M. *Houde*, Que le dit Bill soit maintenant lu une
seconde fois.

M. *Fortier* a proposé pour amendement à la Question, secondé par M. *Pope*, Que le mot
" maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants " de ce jour en six mois."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et la Question
a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur
le Bill pour amendar l'Acte de la Chasse du *Bas-Canada*.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 13 Février 1865, pour Copie de la Correspondance avec le Gouvernement du *Nouveau Brunswick*, en 1857, 1858 et 1859, au sujet d'une Union Politique ou Commerciale des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (*Documents de la Session, No. 23*).

Ordonné, Que la dite Réponse soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre, et que la 9^e règle soit suspendue en autant qu'elle a rapport à cette réponse.

L'Ordre du Jour pour la seconde du Bill pour déclarer l'intention des sections 23, 24 et 25 du chapitre 93 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Macfarlane*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Bell*, M. *Shanly*, M. *Jones* (*Leeds Nord*), M. *Wood*, M. *Morris*, M. *Cameron* (*Ontario Nord*), et devant faire rapport avec toute la diligence convenable et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 26 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif aux abus préjudiciables à l'Agriculture, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Portier*, l'Honorable M. *Chapais*, M. *Dorion* (*Drummond et Arthabusca*), M. *Paquet*, M. *Bourrassa*, M. *Cornellier*, M. *Houde*, M. *Pinsonneault* et M. *Poulin*, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte relatif aux Cours de Comté," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de M. *Scatcherd*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, M. *Smith* (*Durham Est*), M. *Wood* et M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*), et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte Municipal du *Haut-Canada*, en limitant la classe des votants sur les règlements relatifs à la création de dettes étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte relatif aux Chemins de Fer," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Télégraphes.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le Chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, en ce qui concerne les Sociétés d'Agriculture, la Chambre d'Agriculture et l'Association d'Agriculture du *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada* et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au pesage, au mesurage et au jaugeage de certains articles de consommation générale, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour régler le Métier d'Arrimeur au Havre de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte intitulé : "Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les "deux Chambres du Parlement Provincial," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Lundi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le Trois du courant, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île du Prince Edouard* en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines résolutions qui ont été adoptées à une conférence de délégués des dites Colonies, en la Cité de Québec, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi le 3 Février courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Street*, Membre du Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, Que les Débats soient ajournés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 17 Février 1865,

Et la Question ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de M. *Joly*, secondé par M. *Dunkin*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*,—La Pétition de la Chambre de Commerce de *Québec*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition de M. *McDermid* et autres, Marchands et autres, du Village de *Harpurhay*.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition de *E. P. Ford* et autres, Marchands et autres, du Village de *Mitchell*.

Par M. *Irvine*,—La Pétition de la Chambre de Commerce de *Québec*.

Par M. *Cornellier*,—La Pétition du Révérend *W. M. Seaborn* et autres, de *Kildare* et *St. Alphonse* ; et la Pétition de *James Read* et autres, de *Ramsay*, tous du Comté de *Joliette*.

Par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),—La Pétition du Révérend *L. E. Dauth* et autres, du Township de *Bulstrode*, Comté de *Arthabaska* ; la Pétition de *J. Connolly* et

autres, de *Wotton* ; la Pétition de *F. H. Roy* et autres, de *Kingsey* ; la Pétition de *Jean Côté* et autres, de *Wickham* ; et la Pétition de *F. H. Beaudette*, et autres, de *Victoria-ville*.

Par *M. Willson*,—La Pétition de la Société Permanente de Construction, d'Épargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié*.

Par l'Honorable *M. le Procureur-Général Cartier*,—La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable *M. Rose*,—La Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Par l'Honorable *M. McGee*,—La Pétition de l'Hospice de la Maternité de l'Université de *Montréal*.

Comformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

Du Révérend *L. C. Lussier*, et autres, de la Paroisse de *St. Joachim* de *Chateauguay* ; demandant de l'aide pour ériger un Pont sur la Rivière *Chateauguay*.

De *W. Osborne* et autres, de la Ville de *Galt* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Galt*."

De *E. B. Hood* et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de Réciprocité pour l'exploitation des Mines."

De la Municipalité du Township d'*Innisfil*,—de la Municipalité du Township de *Tecumseth*,—et de la Municipalité du Township d'*Oro*, tous du Comté de *Simcoe* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la " Banque du Comté de *Simcoe*."

De *A. S. Fisher* et autres, Marchands et autres, du Village de *Clinton* et des environs ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce d'*Hamilton* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron* devienne loi, et aussi la passation d'un Acte pour prolonger d'une année le délai fixé pour achever le Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*.

De la Société d'Agriculture du Township de *Moore*, Comté de *Lambton*,—et de la Société d'Agriculture de *Warwick* ; demandant des amendements à l'Acte relatif aux Sociétés d'Agriculture du *Haut-Canada*.

De *John Ryan* et autres, de la Ville de *Stratford* ; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

De la Société Allemande de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'incorporation.

Du Bureau des Visiteurs de l'Observatoire de *Kingston* ; demandant de l'aide.

De la Municipalité du Township de *Nottawasaga*, Comté de *Simcoe* ; demandant des amendements aux Lois de la Cotation du *Haut-Canada*.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—Du Révérend *Samuel D. Rice*, Co-Délégué du Révérend *W. S. Thornton*, Président de la Conférence de l'Église Wesleyenne Méthodiste en *Canada*,—de *F. H. Medcalf* et autres, relative à la partie de la Pétition au sujet d'amendements à la charte de la Compagnie du Canal de *Toronto* et de la *Baie Georgienne*,—de la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines,—de la Compagnie d'Assurances Mutuelles et par actions des Cultivateurs du *Canada Ouest*.

La Pétition de la Société d'Éducation du District de *Québec*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation, n'est pas de nature d'exiger la publication d'un avis.

M. Wood, du Comité Spécial sur le Bill pour améliorer le mode de procédure en matière de Writ de Prohibition et de Mandamus dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements :

Ordonné, Que M. *Macfarlane* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à l'enregistrement des Titres et Instruments créant des Dettes en faveur de la Couronne.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Rymal* ait la permission d'introduire un Bill pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurances Mutuelles et par actions des Cultivateurs du *Canada-Ouest*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif pour prier leurs Honorables de permettre à l'Honorable *Jean Bte. Gubvremont*, un des Membres du dit Conseil, de comparaître et rendre témoignage devant le Comité Spécial nommé par cette Chambre pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *St. Hyacinthe*.

Ordonné, Que M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*) porte le dit Message au Conseil Législatif.

Sur motion de M. *Caron*, secondé par M. *Ferguson* (*Simcoe Sud*),

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection du Comté de *St. Hyacinthe* ait la permission de s'ajourner jusqu'à Vendredi, le trois Mars prochain, pour permettre au membre siégeant d'assigner ses témoins.

Ordonné, Que M. *Ferguson* (*Simcoe Sud*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la Compagnie du Canal de *Toronto* et de la *Baie Georgienne*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, du Comité Spécial sur le Bill relatif aux Régistrateurs et aux Bureaux d'Enregistrement, et à l'Enregistrement des Actes relatifs aux terres dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,

Ordonné, Que les Résolutions adoptées par cette Chambre, Mardi dernier, relatives aux Honoraires des Régistrateurs de Titres dans le *Haut-Canada*, soient renvoyées au Comité de toute la Chambre sur le Bill relatif aux Régistrateurs et aux Bureaux d'Enregistrement, et à l'Enregistrement des Actes relatifs aux terres dans le *Haut-Canada*.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la Société de l'Union *St. Pierre* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Société de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable M. *Galt*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Diverses Statistiques du Canada, pour l'année 1864 (1ère Partie). (*Documents de la Session*, No. 24.)

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 Février courant, pour Informations relatives aux Rets de Pêche confisqués dans le bas du Fleuve *St. Laurent* durant les années 1863 et 1864.

Année.	Noms des propriétaires.	Pourquoi confisqués.	Nombre de rets confisqués.	Noms des personnes employées aux rets.
1863.....	Frs. Godeau.....	Tendus à une distance moindre que ne le permet la loi.	Un	Le propriétaire et un certain nombre d'hommes.
1864.....	Ed. Gauthier.....	do do ...	Un	do
do	Wm. Corbett.....	do do ...	Un	do
do	Edward Quigley.....	Transgress. de la loi.	Treize	do
do	Jules Samson.....	Pour avoir pris du saumon avec des rets après le 1er Août.	Un	do

Département des Terres de la Couronne, Branche des Pêcheries,
Québec, 16 Février 1865.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 30 Janvier 1865, pour Copie de toute la Correspondance et autres Papiers, qui n'ont pas encore été mis devant la Législature, se rattachant aux réclamations des propriétaires de Ponts sur la Rivière des *Prairies*, et à l'arbitrage d'icelles réclamations. (*Documents de la Session*, No. 25.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 15 Février courant, pour Copie de toute la Correspondance entre le Gouvernement du Canada et les *Etats-Unis*, ou l'Ambassadeur Anglais à *Washington*, et des dépêches du Gouvernement Impérial et des Ordres en Conseil au sujet du traité de réciprocité. (*Documents de la Session*, No. 26.)

M. *Street*, du Comité des Subsidés, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour payer les dépenses pour la Force sur les Frontières. (Memorandum ; Paie et allocation des officiers et miliciens de trois bataillons en service permanent jusqu'au 1er Mai, à raison de \$70,000, disons \$300,000 ; équipement, transport, casernes et hôpitaux, \$30,000.)

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face à la somme inconsiderément remise dans l'affaire de *Young* et autres, réclamés par le Gouvernement des *Etats-Unis* en vertu du *Traité d'Extradition*.

Ordonné, Que les dites Résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Et la Question ayant été proposée que la première Résolution soit maintenant lue une seconde fois.

L'Honorable M. *Dorion* (*Hochelega*) a proposé pour amendement à la Question, secondé par l'Honorable M. *Laframboise*, Que les mots " mais la Chambre désire exprimer son opinion que l'emploi des Volontaires appelés pour faire le service sur la Frontière devrait cesser le plus tôt possible, conformément aux conditions de leur engagement," soient ajoutés à la fin de la résolution.

Et la Question ayant été mise aux voix, savoir : Que ces mots soient ajoutés ; la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Perrault, et</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Scatcherd.—15.</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lajoie,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald (Tor' to O.),</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.)</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Wells,</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Luckett,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (York E.)—86.</i>
<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>		

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix.

Ordonné, Que la dite Résolution soit maintenant lue une seconde fois.

La Résolution a été, en conséquence, lue une seconde fois, et adoptée.

Et la Question : Que la seconde Résolution soit maintenant lue une seconde fois, ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dunkin,</i>	<i>Macdonald, Proc.Gén.</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Macdonald (Tor' to O.)</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd. N.)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thompson,</i>

<i>Chapais,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White,</i>
<i>De Boucherville,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Wright (York E.).—83</i>
<i>Dorion (Drum. & Arth) Joly,</i>		<i>Raymond,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Cameron (Ontario, N.)</i>	<i>Jones (L'Is N. & Gren),</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Scatcherd et</i>
<i>Caron,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Wallbridge (Hast' N.)</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>		—14.

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

La seconde Résolution a été, en conséquence, lue seconde fois et adoptée.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 20 Février 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le rapport du Régistrateur du Comté de *Frontenac*, indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à la section 76 du chapitre 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Et aussi, un Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le Comté de *Montcalm*, *Soulanges* et *Chateauguay*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Et aussi, Etat Général des affaires de la Société de l'*Union St. Joseph d'Outaouais*, le 1er Février 1865. (*Documents de la Session, No. 13.*)

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre qu'en conformité de la 140e section de l'Acte concernant les Elections Parlementaires Contestées, il a, dans la Contestation de l'Élection Contestée du Comté de *Richelieu*, taxé les frais en faveur des témoins, comme suit :—

A payer par l'Honorable M. *Jean Baptiste Guévremont*, le Pétitionnaire :—à *John Lovell*, dix piastres ; à *William Lovell*, douze piastres ; et à *T. E. Campbell*, douze piastres.

Et aussi, qu'il a, dans la Contestation de l'Élection Contestée du Comté de *Russell*, taxé les frais en faveur des témoins, comme suit :—

A payer par *Robert Hunter*, Ecuier, le Pétitionnaire :—*A. P. N. Dorion*, vingt-neuf piastres et quarante centins ; à *Damase Côté*, cinq piastres et cinquante centins ; à *Bruno Côté*, cinq piastres et cinquante centins ; à *F. X. Janelle*, cinq piastres et cinquante centins ; à *Moïse Janelle*, cinq piastres et cinquante centins ; à *R. Millar*, Régistrateur, treize piastres et trente centins, et à *Moïse Martel*, cinq piastres et cinquante centins.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Holton*,—La Pétition de *J. C. Bowman* et autres, de *St. Valentin* ; la Pétition de *J. Mitchell* et autres, de *Chambly* ; et la Pétition du Révérend *W. R. Parker* et autres, de la Paroisse de *Lacolle*.

Par M. *Wells*,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Wright (York Est)*,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Gibbs*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Charlevoix* ; et la Pétition de la Municipalité de *Bagotville*.

Par M. *Wood*,—La Pétition de *James Weyms*, Président, au nom d'une assemblée des Contribuables de la Ville de *Brantford*.

Par M. *Pâquet*,—La Pétition de *N. B. Provost* et autres, de *St. Gabriel de Brandon*.

Par M. *Currier*,—La Pétition de *R. W. Scott* et autres, de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de *James* et *John Millar*, de *Montréal* ; la Pétition de *T. McCaig* et autres, du Township de *Wickham* ; et la Pétition de *D. Brown* et autres, de *Napierville*.

Par l'Honorable M. *McGee*,—La Pétition de *John Doran* et autres, de la Ville de *Perth* et ses environs.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de *Josiah Bruce* et autres ; et la Pétition de *J. Ferrier* et autres, de la Cité de *Montréal* ; la Pétition de *B. Chamberlin*, Président, et autres, Membres de la Société de l'Université *McGill* et autres gradués de la dite Université ; et la Pétition de la Bourse des Céréales de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Howland*,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De l'Honorable *C. Allyn* et autres, actionnaires de " La Compagnie Minière Anglo-Canadienne " (responsabilité limitée),—et du Bureau Canadien de Régie représentant " La Compagnie Minière Anglo-Canadienne " (responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la dite Compagnie en *Canada*.

De *John McGinness* et autres, du Township d'*Amherst Island* ; demandant que le dit Township ne soit pas séparé du Comté de *Lennox* et *Addington*.

De *Patrick McGuire* et autres, de la Mission de *Cobourg* ; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'Éducation, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Chemin de Fer Central du *Canada* ; demandant que les droits et pouvoirs des diverses compagnies mentionnées dans l'Acte incorporant la dite Compagnie soient mieux définis, et que le délai fixé par le dit Acte pour le commencement de leurs opérations respectivement soit prolongé.

De la Société d'Agriculture de la Division Electorale de *Lanark* Sud ; demandant un amendement à la Loi d'Agriculture, conforme aux termes d'un Bill présenté durant la dernière Session, pour l'élection de la Chambre d'Agriculture par les Districts.

De *H. Mathewson* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " Société Bienveillante des Irlandais Protestants de *Montréal*."

De *William Lynn Smart*, de la Cité de *Toronto* ; demandant des amendements à l'Acte pour expliquer l'Acte relatif aux Chemins de Fer.

De *John Shearer* et autres, de *Hastings*, Comté de *Peterborough* ; relative aux cours des Billets de Banque.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis d'*York* et *Peel* ; du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité d'*Hamilton* ; de *Samuel Gunn* et autres, Marchands et autres, de la Cité de *Toronto* ; de *E. P. Ford* et autres, Marchands et autres, du Village de *Mitchell* ; et de *M. McDermid* et autres, du Village d'*Harpurhay* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer du Grand-Tronc du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, de devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de *Québec* ; représentant que sous les Articles No. 44 du Titre des Obligations, et No. 1. du Titre de la Vente du " Code Civil du *Bas-Canada*," on propose l'amendement qui suit à la loi existante : " le contrat d'aliénation d'une chose certaine et déterminée rend l'acquéreur propriétaire de la chose par le seul consentement

des parties, quoi que la tradition n'en ait pas lieu," et demandant que le dit amendement ne devienne pas loi.

De la Chambre de Commerce de Québec; demandant que le contrôle de l'Aqueduc de la Cité de de Québec soit ôté à la Corporation et confié à trois Commissaires; l'un devant être nommé par le Gouvernement, un autre par la Corporation, et le troisième par la Chambre de Commerce.

De F. H. Roy et autres, de Kingsey,—de Jean Côté et autres, de Wickham,—de J. Connolly et autres, de Wotton—et de F. H. Baudette et autres, de Victoriaville; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

Du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de Montréal; demandant la passation d'un Acte pour expliquer et étendre certaines dispositions des Actes d'incorporation de la dite Cité.

De la Société d'Histoire Naturelle de Montréal,—et de l'Hospice de la Maternité de l'Université, Montréal; demandant de l'aide.

Du Révérend W. M. Seaborn et autres, de Kildare et St. Alphonse,—et de James Reul et autres, de Ramsay, tous du Comté de Joliette; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante en Bas-Canada.

Du Révérend L. E. Dauth et autres, du Township de Bulstrode, Comté d'Arthabaska; demandant la passation d'un Acte pour confirmer le présent arpentage de la partie du dit Township située entre les lots Nos. 16 et 18 inclusivement.

De la Société Permanente de Construction et d'Épargnes de London, et de la Société d'Épargnes et de Prêts d'Huron et Erié; demandant la passation d'un Acte pour la fusion des dites Sociétés.

M. Irvine, du Comité Spécial sur le Bill pour amender le chapitre onze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. Irvine, du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir:—

Bill pour autoriser les exécuteurs testamentaires de feu Lawrence McLaughlin à vendre ses immeubles.

Bill pour venir au secours des Légataires et Administrateurs des biens de feu John David Smith, et autoriser les dits Administrateurs à régler les affaires de la Succession.

Bill pour la vente, ou la disposition de toute autre manière, des terres appartenant à la succession de feu John Lorn McDougall.

Bill pour autoriser l'admission de George Webster comme Procureur, Solliciteur et Avocat dans le Haut-Canada.

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour incorporer le Club des Patineurs et des Joueurs de Galets d'Outaouais, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

M. Wood, du Comité Spécial sur le Bill pour mieux assurer la liberté du sujet, a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que M. Dickson soit ajouté au Comité Spécial sur le Bill pour étendre la juridiction des Cours de Division dans le Haut-Canada, et que la règle de cette Chambre requérant deux jours d'avis soit suspendue.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de M. Dunkin, l'Honorable M. Holton, l'Honorable M. McGee, l'Honorable M. le Solliciteur-Général Langevin, M. Pope, M. Somerville, M. Robitaille et M. Irvine, pour s'enquérir et faire rapport de l'opportunité

d'amender le système en force dans le *Bas-Canada*, relatif à l'enregistrement des Naissances, Mariages et Décès parmi la population Protestante ; et avoir pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill relatif à la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de Feu *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Chambers* à fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Académie de *Clarenceville*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur à repris le Fauteuil ; et M. *Chambers* à fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Labreche-Viger* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur à repris le Fauteuil ; et M. *Archambeault* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur à repris le Fauteuil ; et M. *Bellerose* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général : Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 25 Janvier 1865, pour Copies des Règlements fixant les Tarifs des Compagnies de Chemin de Fer, et Copies des Ordres en Conseil et des papiers y relatifs (*Documents de la Session, No. 27*).

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 15 Février 1865, pour un Etat des arrérages dues sur les ventes de terres de la Couronne dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, respectivement, comme suit :—

Jusqu'au 31 Décembre 1864.	<i>Haut-Canada.</i>	<i>Bas-Canada.</i>	Total.
Terres de la Couronne.....	\$2,404,893	\$849,582	\$3,254,475

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 20 Février 1865.

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 7 Février 1865, pour des informations touchant le commerce, le revenu et la dépense des Provinces Maritimes pour l'année 1863, comme suit :—

	Importations.	Exportations.	Revenu.	Dépense.	Population d'après le dernier Recensement.	Date de ce Recensement.	Dettes.
	\$	\$	\$	\$			\$
<i>Nouvelle-Ecosse</i>	10,201,391	8,420,968	1,185,629	1,072,274	330,857	1861.	4,868,547
<i>Nouveau-Brunswick</i> ...	7,764,824	8,964,784	899,991	884,613	252,047	1861.	5,702,991
<i>Terrenceuve</i>	5,242,720	6,002,212	480,000	479,420	*124,288	1857.	946,000
<i>Ile du Prince-Edouard</i>	1,428,028	1,627,540	197,384	171,718	80,857	1861.	240,573

*Population en 1861 estimée à 130,000.

Il ne se trouve, dans le Département, aucune information exacte relative à l'actif de ces Provinces.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

Département des Finances, 18 Février 1865.

La Chambre, en conformité de l'Ordre s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société de *St. Ignace de Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Bourassa* à fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Bell* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Message du Conseil Législatif par *John Fenning's Taylor*, Ecuier, l'un des Maîtres en Chancellerie :

M. L'ORATEUR,

Le Conseil Législatif permet à l'Honorable *Jean Bte. Guévremont* de comparaître et rendre témoignage devant le Comité Spécial de l'Assemblée Législative, nommé pour juger et décider du mérite de la Pétition se plaignant de l'illégalité de l'Élection pour le Comté de *St. Hyacinthe*, s'il le juge à propos.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société des Missionnaires *Baptistes Libres*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Dunkin* à fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la Société d'Église du Diocèse de *Toronto* à " vendre certains terrains d'Église dans *Darlington*, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte d'amendement de l'Acte de Cotisation de 1865."

Bill intitulé : " Acte pour permettre aux Sociétés d'Église et aux Synodes incorporés des Diocèses de l'Église Anglicane en *Canada*, de vendre les terres des Rectories dans les dits Diocèses."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Munro*, secondé par M. *Bowman*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour autoriser la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto* à vendre certains Terrains d'Eglise dans *Darlington*, et pour d'autres fins," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Mackenzie (Lambton)*, secondé par M. *McKellar*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte d'amendement de l'Acte de Cotisation de 1865," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

Sur motion de M. *Dunkin*, secondé par l'Honorable M. *Holton*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour permettre aux Sociétés d'Eglise et aux Synodes incorporés des Diocèses de l'Eglise Anglicane en *Canada*, de vendre les terres des rectories dans les dits Diocèses," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mercredi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Lundi, le 6 du courant : Que le Bill pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et la Compagnie du Chemin de Fer de Buffalo et du Lac *Huron*, soit maintenant lu une seconde fois,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et les débats ayant continué jusqu'à six heures,

M. l'Orateur a déclaré les dits Débats ajournés.

Sept heures et-demi, P.M.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 du courant : Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de Québec, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 du courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé l'Honorable M. *Thibaudeau*, Membre pour la Division Electorale de Québec Centre, à le remplacer temporairement.

L'Honorable M. *Thibaudeau* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, Que les Débats soient ajournés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 21 Février 1865,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,
La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 Février 1865.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Bourassa*,—La Pétition de *L. Roussy* et autres, de La Grande Ligne, Comté de *St. Jean*.

Par M. *Burwell*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Bayham*.

Par M. *Gagnon*,—Deux Pétitions de *N. Givard* et autres, de la Paroisse de *St. Hilarion* de *Settrington*, Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Fortier*,—La Pétition de *A. Lozeau* et autres, de la Paroisse de *St. Antoine de la Baie du Febvre* ; et la Pétition du Révérend *L. Paradis* et autres.

Par M. *Cartwright*,—La Pétition de *E. H. Perry* et autres, du Township de *Barrie*, et la Pétition de *J. B. Mills* et autres, du Township de *Kennebec*, tous du Comté de *Frontenac*.

Par M. *Wood*,—La Pétition de *E. Stinson* et autres, de la cité d'*Hamilton*.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition de *John J. E. Linton*, de la Ville de *Stratford*, Comté de *Perth*.

Par M. *Bowman*,—La Pétition de *Jacob M. Clemens* et autres ; et la Pétition de *W. H. Boulby*, tous du Village de *Berlin* ; et la Pétition de *Jacob Y. Shantz* et autres, du Township de *Waterloo*, tous du Comté de *Waterloo*.

Par M. *McKellar*,—La Pétition de *D. D. Williston* et autres, de la Ville de *Dresden*, Comté de *Kent*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de *W. Easton* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario*.

Par M. *Rankin*,—La Pétition d'*Arthur Rankin*, de *Thornfield*, Comté d'*Essex*.

M. *Stirton*, du Comité Spécial sur le Bill pour empêcher la propagation des Chardons du *Canada* dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Bill, tel qu'amendé, soit imprimé de nouveau pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Somerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir ; de *W. Osborne* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Galt* ; de *E. B. Hood* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie Minière de Réciprocité ; de la Banque du District de *Niagara* ; de *C. J. Brydges* et autres, demandant l'incorporation de la Banque des Artisans ; des Directeurs Provisoires de la Compagnie du Chemin de Fer Central du *Canada* ; de l'Honorable *C. Allyn* et autres, Actionnaires de la Compagnie des Mines Anglo-Canadienne (responsabilité limitée), et du Bureau Canadien de régie de la dite Compagnie, demandant un Acte d'incorporation en cette Province.

Quant à la Pétition du Conseil Provisoire du Comté de *Bruce*, demandant un Acte pour déclarer *Paisley* le chef-lieu de ce Comté, Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis ; et quant à la Pétition de *P. B. Brown* et autres, demandant un Acte à l'effet de faire décider par un vote si *Paisley* ou *Kincardine* sera le chef-lieu du dit Comté, l'avis est insuffisant, aucun avis local n'ayant été donné.

Quant à la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de *Montréal*, demandant la passation d'un Acte pour expliquer et étendre certaines clauses de l'Acte incorporant la dite Cité, etc., Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis : cependant, il est

convaincu que toutes les parties intéressées sont informées de cette Pétition, et il recommande en conséquence la suspension de la 53e Règle quant à la dite Pétition.

Les Pétitions de la Société Allemande de *Montréal*,—et de *H. Mathewson* et autres, demandant l'incorporation de la Société Bienveillante Irlandaise de *Montréal*, ne sont pas de nature à exiger la publication d'un avis.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender l'Acte passé dans la 26e année du Règne de Sa Majesté, relatif au Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*, et il est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill pour amender le Chapitre 68 des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, relatif aux Compagnies d'Assurances Mutuelles,—et Bill relatif au pesage, au mesurage et au jaugeage de certains articles de consommation générale.

Vote Comité a aussi examiné le Bill pour régler le métier d'Arrimeur au Havre de *Montréal*, et il est convenu de le rapporter sans amendement.

Ordonné, Que M. *Irvine* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Banque des Artisans.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Irvine* ait la permission d'introduire un Bill pour conférer à la Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée) les droits de Corporation en *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *McGee* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*,

Résolu, Que Vendredi prochain cette Chambre se formera en Comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsidés accordés à Sa Majesté.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi du Douaire, et régler la procédure dans les actions en recouvrement de Douaire, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*); M. *Cameron* (*Ontario Nord*), M. *Smith* (*Durham Est*), M. *Wood* et M. *Morris*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, relatifs à la Cour de Chancellerie, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte 27 et 28 Vic., chapitre 20, relatif à la nomination de Magistrats dans les parties reculées de la Province, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Vendredi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la Société de l'Union *St. Pierre* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Société de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif à la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines, étant lu.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Un Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de Feu *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Académie de *Clarenceville*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Union *St. Michel* des *Saints* de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Michel* des *Saints* de *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société de ' l'Union St. Joseph de la Ville de Lévis.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société de *St. Ignace de Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer ' La Société *St. Ignace de Montréal*.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph de St. Joseph de Lévis*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société de ' l'Union *St. Joseph de St. Joseph de Lévis*.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes libres, a été, en conformité de l'Ordre, lu la Troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société des ' Missionnaires Baptistes Libres du *Haut-Canada*.' "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

M. Street, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Question s'il ne serait pas a propos d'autoriser les autorités locales du Comté d'*Hastings* à prendre des mesures pour donner du secours aux Habitants du dit Comté, en passant un règlement à l'effet de prélever des fonds pour acheter du Grain de Semence, a fait Rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Que, nonobstant toute Loi à ce contraire en force dans le *Haut-Canada*, le Conseil du Comté d'*Hastings* sera autorisé à passer un ou des Règlements pour prélever des fonds n'excédant pas en tout vingt mille piastres, pour être employés à l'achat de Grain de semence et pour venir en aide aux personnes qui souffrent du manque de récoltes, et pour nulle autre fin, et que les Bons émis en vertu de ces règlements soient à la charge du Comté.

2. *Résolu*, Que ces Règlements devront être conformes à la Cédule A de l'Acte 22 *Vict.*, chapitre 7, et que les Sections 222, 223, 224 et 225 de l'Acte Municipal du *Haut-Canada*, chapitre 99, de 1858, 22 *Vict.*, ne s'y appliqueront point.

3. *Résolu*, Que le Conseil du dit Comté sera, en vertu de ces Règlements, autorisé à prêter l'argent ainsi prélevé, en telles sommes qu'il jugera à propos, aux Conseils de Township qui demanderont à emprunter, et à imposer une taxe spéciale à la Municipalité empruntante en sus de toutes autres taxes de Comté, et à prélever cette taxe jusqu'à ce que l'emprunt et l'intérêt soient payés.

4. *Résolu*, Que les Conseils de Township seront autorisés à prêter l'argent ainsi emprunté, et aussi à prêter tout surplus de fonds de Township en leur possession qui ne seront point affectés autrement, aux personnes susdites, pour les fins en question.

5. *Résolu*, Que les Conseils de Township seront autorisés, s'ils le jugent à propos, à acheter du grain et à le livrer aux personnes susdites au lieu d'argent.

6. *Résolu*, Que les Conseils de Township déclareront dans leurs Régléments le délai dans lequel les prêts seront remboursés, et qu'ils soient autorisés à imposer et prélever une taxe annuelle spéciale, en sus de toutes autres taxes, sur les meubles et immeubles de la partie empruntante, et tous les droits et recours qui existent maintenant ou qui seront donnés par la suite pour la perception de toute autre taxe imposée sur les terres, pourront être exercés pour la perception de la dite taxe spéciale ; et les Conseils, s'ils le jugent à propos, pourront exiger d'autres sûretés, réelles ou personnelles, pour le remboursement de l'emprunt.

7. *Résolu*, Qu'aucune somme d'argent prélevée en vertu de semblables Régléments ne sera employée à aucune autre fin, et que tout surplus non employé sera ajouté au Fonds d'Amortissement pour le rachat des Bons du Comté émis comme susdit.

8. *Résolu*, Qu'aucune somme d'argent prêtée ni le grain livré en vertu de cet Acte ne seront saisis par exécution ou en main-tierce.

9. *Résolu*, Que nul Règlement ne sera fait, et que nul bons ne seront émis en vertu d'aucun Règlement passé en conformité de cet Acte, après le premier Novembre 1865. Les dites Résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, Que M. Wallbridge (*Hastings Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le Conseil du Comté d'*Hastings* à prélever de l'argent pour aider certaines personnes à ensemercer leurs terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de Feu *Lawrence McLaughlin* à vendre les immeubles du dit Feu *Lawrence McLaughlin* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Wood* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu pour la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour venir au secours des Légataires et Administrateurs des biens de Feu *John David Smith*, et autoriser les dits Administrateurs à régler les affaires de la succession ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Wood* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour la vente ou la disposition de tout autre manière des Terres appartenant à la succession de Feu *John Lorn McDougall* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Cartwright* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Orde, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser l'admission de *George Thomas Webster* comme Procureur, Solliciteur et Avocat dans le *Haut-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Cameron (Ontario Nord)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer le club des Patineurs et des Joueurs de Galets d'*Ottawa* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Walsh* a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill et lui avait enjoint d'en faire Rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté

conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général,—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 8 Février 1865, pour copie du dernier rapport des Inspecteurs des Cours et Prisons en cette Province, relatif à la Cour et Prison du District de *Kamouraska*, comme suit :—

BUREAU DES INSPECTEURS DES ASILES, PRISONS, ETC.

Québec, 11 Février 1865.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer en réponse à l'Adresse de la Chambre, qui m'a été communiquée le 9 du courant, que le Dernier Rapport des Inspecteurs des Asiles et Prisons, etc., au sujet de la Prison du District de *Kamouraska*, est contenu dans le Rapport Annuel du Bureau des Inspecteurs soumis au Parlement le 1er Avril, de l'année dernière. Il se trouve dans le Rapport séparé (non imprimé) du Dr. *Taché*.

Il est peut-être à propos d'ajouter que le dit Bureau n'a aucune surveillance à exercer sur les Cours de Justice.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. A. MERREDITH,

Inspecteur et Secrétaire du Bureau.

A l'Honorable Secrétaire Provincial.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Lundi, le 6 du courant, que le Bill pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, soit maintenant lu une seconde fois,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et les Débats ayant continué jusqu'à six heures, P. M.,

M. l'Orateur a déclaré les Débats ajournés.

Sept heures et demie, P. M.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 du courant, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial, une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 du courant],

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Irvine*, Membre pour le Comté de *Mégantic*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Irvine* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mercredi, 22 Février 1865,

Et les Débats continuant,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *McKellar*, Membre du Comté de *Kent*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *McKellar* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.
Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Sur motion de l'Honorable M. *Cauchon*, secondé par l'Honorable M. *Dunkin*,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 22 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Holton*,—La Pétition de *John Simpson* et autres, de *Lachute*, Comté d'*Argenteuil* ; la Pétition de *John A. Cameron* et autres ; et la Pétition de *E. Cole* et autres, de *Papineauville*, Comté d'*Ottawa*.

Par M. *Webb*,—La Pétition de *A. P. Bishop* et autres, de *Dudswell*, Comté de *Wolfe*.

Par M. *Scoble*,—La Pétition de *Thomas Dick*, de la Cité de *Toronto* ; et la Pétition de *J. Topping*, Préfet du Comté d'*Oxford*.

Par M. *Smith* (*Durham Est*),—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Port Hope*.

Par M. *Currier*,—La Pétition de *R. Skead* et autres, Fabricants de Bois Carré et de Bois Scié de Construction, et autres intéressés dans le Commerce du Bois de Construction du *Canada*.

Par M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*),—La Pétition de l'Association d'Agriculture du Comté d'*Addington* ; et la Pétition de *J. D. Ham* et autres, des Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*.

Par M. *DeBoucherville*,—La Pétition de *John McCutcheon*, du Comté de *Chambly*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. C. Bowman* et autres, de *St. Valentin*,—de *J. Mitchell* et autres, de *Chambly*,—du Révérend *W. R. Parker* et autres, de la Paroisse de *Lacolle*,—de *T. McCaig* et autres, du Township de *Wickham*,—de *D. Brown* et autres, de *Napierville*,—et de *Josiah Bruce* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante du *Bas-Canada*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis d'*York* et *Peel* ; demandant des amendements aux Lois de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis d'*York* et *Peel* ; demandant la passation d'un Acte pour placer les Chemins entre les Townships et les Comtés sous le contrôle des Municipalités Locales.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario* ; demandant la passation d'un Acte pour l'élection des Reeves et Député-Reeves par le vote direct des Electeurs Municipaux.

Du Conseil Municipal du Comté de *Charlevoix* ; demandant de l'aide pour un Chemin.

De la Municipalité de *Bagotville* ; demandant de l'aide pour un quai dans la dite Municipalité.

De *James Weyms*, Président, au nom d'une assemblée des Contribuables de la Ville de *Brantford* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc du Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, soit passé, avec l'addition d'une clause à l'effet de sauvegarder les droits des possesseurs de Bons portant Hypothèques de 1ère et 2nde classes, et pour l'exécution d'un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer et la Ville de *Brantford*.

De *N. B. Prévost* et autres, de *St. Gabriel de Brandon* ; demandant qu'aucune mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne loi.

De *R. W. Scott* et autres, de la Cité d'*Ottawa* ; demandant que le Bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer, et pour d'autres fins, devienne loi.

De *James* et *John Miller*, de la Cité de *Montréal* ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " La Compagnie du *Canada* pour l'exploitation des Ecorces."

De *John Doran* et autres, de la Ville de *Perth* et des environs ; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'Education, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

De la Bourse des Céréales de *Montréal* ; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie d'Emmagasinage de *Montréal*, ne devienne pas loi.

De *B. Chamberlin*, Président, et autres, Membres de la Société de l'Université *McGill*, et autres gradués de la dite Université,—et de *J. Ferrier* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant la dotation permanente du Collège et de l'Université *McGill*, et du Lycée affilié de *Montréal*.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis d'*York* et *Peel* ; demandant que l'octroi annuel fait à l'Hôpital-Général de *Toronto* soit augmenté.

M. Smith (*Durham Est*), du Comité Permanent des divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements, qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill relatif à la " Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration " ;

Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la Société de l'Union *St. Pierre* de *Montréal* ;

Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Société de l'Union *St. Jacques* de *Montréal* ;

Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal* ;

Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *Montréal* ;

Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres.

M. Mackenzie (*Lambton*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a soigneusement examiné les Documents mentionnés dans les motions suivantes, savoir :—

De *M. Bell*,—Réponse à une Adresse demandant Copies de tous Rapports faits par *C. L. de Bellefeuille*, Inspecteur de Mines d'Or, et de *T. R. Gilman*, aussi Inspecteur de Mines d'Or. Le Comité recommande que les Rapports seulement soient imprimés.

De *M. Dunkin*,—Réponse à une Adresse relative à l'Etat Civil des Aubains en cette Province.

De l'Honorable *M. Letellier de St. Just*,—Réponse à une Adresse relative à l'Acte pour la reddition des Délinquants Fugitifs et pour l'extradition des Félons.

De l'Honorable *M. Christie*,—Réponse à une Adresse demandant la Correspondance entre le Gouvernement du *Canada* et les *Etats-Unis*, etc., et toutes les Dépêches du Gouvernement Impérial et les Ordres en Conseil au sujet du Traité de Réciprocité.

Le Comité recommande que les trois dernières Réponses soient imprimées pour l'usage des Membres.

De *M. Street*,—Diverses Statistiques du *Canada*, pour l'année 1864. Le Comité recommande que ce Document ne soit pas imprimé.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

M. Mackenzie (*Lambton*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 1.*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Mackenzie (*Lambton*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité prend la liberté de soumettre, comme étant son Sixième Rapport, le Second Rapport du Sous-Comité nommé à l'effet de prendre des arrangements pour la publication des Débats sur les Résolutions ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, lequel Rapport le Comité recommande respectueusement à l'adoption des deux Chambres :—

Chambre de Comité, 21 Février 1865.

Le Sous-Comité nommé pour prendre des arrangements pour l'impression des Débats sur le projet de Confédération, prend la liberté de faire son second Rapport comme suit :—

Le troisième Rapport du Comité-Conjoint des Impressions a déjà recommandé qu'il soit fourni 25 exemplaires, dans chaque langue, des Débats sur la Confédération ; mais plusieurs Membres ayant rencontré des difficultés pour échanger leurs exemplaires contre d'autres publiés dans la langue qu'ils préfèrent, chaque Membre a été prié de dire quel nombre d'exemplaires en chaque langue il désirait, pourvu que ce nombre n'excède point 50 en tout. Pour rencontrer les vues des Membres, on a trouvé qu'il faudrait faire publier 6000 exemplaires des dits Débats en langue Anglaise, et 3272 en langue Française.

Le Sous-Comité recommande que, dans le but de mieux conserver les dits Débats, ils soient considérés comme Documents de la Session, et qu'ils soient reliés et distribués comme tels, et qu'à cette fin, aussi bien que pour fournir les dits Débats aux Journaux, à la Bibliothèque, aux Départements et aux Bureaux Publics, il en soit publié 75000 exemplaires en langue Anglaise, et 4000 en langue Française : et le Sous-Comité recommande en conséquence que ce nombre d'exemplaires soit imprimé.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le dit Rapport.

Ordonné, Que M. Dufresne (Montcalm) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour établir une Institution de Crédit Foncier dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. McDougall ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Corporation du Village de Lanark à vendre une certaine pièce de terre et à en appliquer le produit à la construction d'une Maison de Détention.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. Beaubien ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du Bas-Canada, relatif à la Division du Bas-Canada en Comtés, quant à ce qui concerne les Comtés de Rimouski et Gaspé.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que le Comité Spécial nommé pour s'enquérir des moyens à prendre pour mieux encourager l'Instruction Commerciale, Agricole, Navale et Militaire dans le Bas-Canada, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

L'Honorable M. Macdonald (*Cornwall*) a proposé, secondé par l'Honorable M. Holton, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies de tous Rapports faits par M. Sandford Fleming sur l'Exploration du Chemin de Fer Intercolonial ; aussi, Copies de toutes Instructions ou Communications Officielles à lui adressées, et de ses réponses à icelles ; aussi, Copie de toute la Correspondance avec les Gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sur le même sujet.

Et des débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après-midi,

M. l'Orateur a déclaré les Débats ajournés.

Sept heures et demie, P.M.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi le 3 du courant; qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 Février courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Sur motion de M. *Mackenzie (Lambton)*, secondé par M. *McKellar*,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 23 Février 1865.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

PROVINCE DU CANADA, } Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un Writ d'Election,
SAVOIR : } en date du vingt-septième jour de Janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général, et adressé au Shérif du Comté de *Wentworth (E. Cartwright Thomas, Ecuier)*, Officier-Rapporteur *ex-officio* pour la Cité d'*Hamilton*, pour l'Election d'un Membre pour représenter la dite Cité dans l'Assemblée Législative de cette Province, dans ce présent Parlement, en remplacement de l'Honorable *Isaac Buchanan*, qui, depuis son Election comme Représentant la dite Cité, a résigné son siège comme Membre de la dite Cité, *Charles Magill, Ecuier*, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le Rapport du dit Writ d'Election, en date du vingt-unième jour de Février courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de mon Bureau.

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 23 Février 1865.

EDOUARD J. LANGEVIN,

A *Wm. B. Lindsay, Jr., Ecuier*, Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Greffier de l'Assemblée Législative, *Québec*.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Burwell*,—La Pétition de *Daniel Row* et autres, du Township de *Bayham*.

Par M. *Somerville*,—La Pétition de *J. Scriver* et autres, et la Pétition de *O. Philion* et autres, tous de la Paroisse d'*Hemmingford*, Comté d'*Huntingdon*.

Par M. *McKellar*,—Deux Pétitions du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham*.

Par M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)*,—La Pétition de *F. X. Beaudette* et autres, de la Paroisse de *Ste. Victoire*, Comté d'*Arthabaska*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition du Révérend *John Bethune, D. D.*, et autres; et la Pétition de *H. G. Vennor* et autres, tous de la Cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Evanturel*,—La Pétition de *Joseph Laurin*, Président de la Société d'Agriculture pour le Comté de *Québec*.

Par M. *Macdonald (Glengary)*,—La Pétition de Madame *Elizabeth Macdonell*, de la Cité d'*Ottawa*, veuve de feu *Donald Macdonell*, Colonel et Député Adjudant-Général de Milice.

Comformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *L. Roussy* et autres, de la *Grande Ligne*, Comté de *St. Jean* ; demandant des amendements aux Lois des Ecoles de *Bas-Canada*.

De la Municipalité du Township de *Bayham* ; demandant que le Bill pour légaliser le Règlement No 116 de la Corporation du dit Township, et pour déclarer les Débentures émises en vertu du dit règlement, légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, ne devienne pas loi.

De *N. Girard* et autres, de la Paroisse de *St. Hilarion* de *Settrington*, Comté de *Charlevoix* ; demandant des amendements aux Actes relatifs à la Milice.

De *N. Girard* et autres, de la Paroisse de *St. Hilarion* de *Settrington*, Comté de *Charlevoix*,—et de *A. Lozcau* et autres, de la Paroisse de *St. Antoine* de la *Baie du Febvre* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

Du Révérend *L. Paradis* et autres ; demandant la passation d'un Acte pour déclarer que les poids d'étalon fixés par le chapitre 53 des Statuts Refondus du *Canada*, soient les seuls poids légaux.

De *E. H. Perry* et autres, du Township de *Barrie*, Comté de *Frontenac* ; demandant que le dit Township soit annexé au Comté de *Lennox* et *Addington*.

De *W. B. Mills* et autres, du Township de *Kennebec*, Comté de *Frontenac* ; demandant que le dit Township soit annexé au Comté de *Lennox* et *Addington*.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario* ; demandant l'exploration d'une route pour un canal devant relier les eaux des Lacs *Huron* et *Ontario*, dans le Comté d'*Ontario*.

Du Conseil Municipal du Comté d'*Ontario* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser la vente des terres des non-résidents, pour taxes non-payées et dues pour deux ans.

De *E. Stinson* et autres, de la Cité d'*Hamilton* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, devienne loi ; et aussi la passation d'un Acte pour étendre d'une année le délai pour l'achèvement du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*.

De *John J. E. Linton*, de la Ville de *Stratford*, Comté de *Perth* ; demandant la passation d'un Acte pour amender les lois relatives à la vente des Liqueurs Enivrantes et à l'octroi des Licences pour cet objet, et pour réprimer autrement les abus résultant de cette vente.

De *W. H. Bowlby* et autres, du Village de *Berlin*, Comté de *Waterloo* ; demandant qu'aucun changement ne soit fait dans les limites de la Corporation du dit Village.

De *Jacob Y. Shantz* et autres, du Township de *Waterloo*,—et de *Jacob M. Clemens* et autres, du Village de *Berlin*, Comté de *Waterloo* ; demandant la passation d'un Acte pour changer les limites de la Corporation du Village de *Berlin*, dans le dit Comté.

De *D. D. Williston* et autres, de la Ville de *Dresden*, Comté de *Kent* ; relative au Cours des Billets de Banque.

De *W. Easton* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Education des Protestants dans le *Bas-Canada*.

De *Arthur Rankin*, de *Thornfield*, Comté d'*Essex* ; demandant la passation d'un Acte pour lui permettre d'obtenir une Patente pour une méthode nouvelle et améliorée pour faire du Sucre, du Syrop et de la Mélasse avec du Maïs.

M. Macdonald (Glengarry), du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 2.*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en Considération Mercredi prochain, et qu'il soit alors le Premier Ordre du Jour.

M. Macdonald (Glengarry), du Comité des Dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 2.*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre
Ordonné, Que le dit Rapport soit pris en considération Mercredi prochain, et qu'il soit alors le Premier Ordre du Jour.

M. Macdonald (*Glengarry*), du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, a déposé sur la Table, en conformité de l'Ordre de cette Chambre du 15 du courant,—un Etat faisant voir les dépenses encourues par les divers Comités nommés pour prendre en considération des sujets d'un intérêt spécial durant les trois dernières Sessions. (*Appendice No. 2.*)

L'Honorable M. *Evanturel*, du Comité Spécial nommé dans le but de connaître la nature et le progrès des travaux qui ont été faits dans la vue d'ouvrir un Chemin direct de Colonisation entre Québec et le Lac St. Jean, et d'aviser aux moyens les plus faciles de compléter ce Chemin, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 3.*)

Ordonné, Que M. *Pouliot* et M. *Beaubien* soient ajoutés au Comité Permanent d'Immigration et de Colonisation.

Ordonné, Que les Diverses Pétitions des Sociétés d'Agriculture de Comté, demandant des amendements à l'Acte d'Agriculture, soient renvoyées au Comité Spécial sur le Bill pour abroger le chapitre 32 des Statuts Refondus du Canada, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures.

L'Honorable M. *Holton* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Macdonald (Cornwall)*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat de toutes les Dettes Actives et Passives qui doivent être assignées au Haut et au Bas-Canada respectivement, sous la Confédération projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord,—et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Macdonald (Gleng'ry),</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Macdonald (Tor'to. O.)</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Houde,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Perrault,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ross (Prince Ed.)</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Currier,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wright (C. d' Ottawa),</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Macdonald (Cornw'U),</i>	<i>Scatcherd,</i>	<i>Wright (York E).—33.</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rankin,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Cornellier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Street,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh,</i>

<i>Carling,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Munro,</i>	<i>White,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wood.—61.</i>
<i>Chapais,</i>			

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Sur motion de M. *Street*, secondé par M. *Beaubien*,

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre reçoive instruction de se procurer une Liste Alphabétique de tous les Actionnaires des différentes Banques incorporées de cette Province, à la date du 1er Janvier dernier, avec indication du nombre des actions et du montant de capital qu'ils possèdent chacun, ainsi que du lieu de leur résidence, distinguant quel montant du dit capital il reste encore à payer, s'il en est.

Sur motion de M. *Pouliot*, secondé par M. *Joly*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copies des Correspondances qui ont eu lieu entre le Bureau des Travaux Public, les Officiers de ce Département et autres personnes, ainsi que de tous autres documents, depuis le mois de Juin dernier, relatifs aux travaux qui doivent être faits sur les Chemins de *Métapédia* et *Témiscouata*, avec les appropriations de 1863 et 1864 pour ces Chemins.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat indiquant les noms des Officiers de Douane qui ont été déchargés depuis le 2 Juin dernier, dans les Districts de *Montmagny*, *Kamouraska*, *Rimouski*, et *Saguenay*,—les noms de ceux qui sont encore employés dans ces Districts,—le montant des salaires qu'ils reçoivent,—les places où il sont employés, et la nature de leur emploi.

Ordonné, Que les dites Adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que cette partie de la Pétition des Très-Révérands Lords Evêques Anglicans de *Montréal* et *Québec*, reçue et lue le 27 Janvier dernier, et qui a trait à l'enregistrement des Naissances, Mariages et Sépultures, et à l'octroi des Licences de Mariage, soit renvoyée au Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'amender le système en force dans le *Bas-Canada* relatif aux Naissances, Mariages et Décès parmi la population Protestante.

M. *Parker* a proposé, secondé par M. *McGiverin*, Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'Honorable M. *Rose*, M. *Shanly*, M. *Smith* (*Toronto Est*), M. *Dickson*, M. *Mackenzie* (*Lambton*), M. *Dunkin*, et du moteur, pour s'enquérir et faire rapport, d'une manière générale, sur la condition et la perspective de la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et, d'une manière particulière, sur l'état des divers Chemins de Fer que possède ou que fait fonctionner la dite Compagnie; aussi, sur l'étendue et l'efficacité du roulant employé sur les dits Chemins, et sur les prix comparatifs du fret par chemin de Fer exigés pour la même classe d'effets quand ils sont transportés aux stations et des stations Canadiennes; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Et des débats s'étant élevés,

Et les débats ayant été continué jusqu'à six heures de l'après midi,

M. l'Orateur a déclaré les Débats ajournés.

Sept heures et demie, P. M.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de Chambre le Message la suivant:—
Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la

“Loi relative aux Compagnies d'Assurances Mutuelles dans le *Haut-Canada*,” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Stirton*, secondé par M. *Morris*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé: “Acte pour amender de nouveau la Loi relative aux Compagnies d'Assurances Mutuelles dans le *Haut-Canada*,” soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour étant lu, pour reprendre les Débats ajournés] sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 du courant, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864.

[Ces Résolutions apparaissant dans les Journaux de Vendredi, le 3 du courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Joly*, Membre du Comté de *Lotbinière*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Joly* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Sur motion de M. *Cameron* (*Ontario Nord*), secondé par M. *Gibbs*,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Galt*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 Février 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Shanly*,—La Pétition de *Thomas Raycraft*, de *Matilda*, Comté de *Dundas*.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition du Conseil Municipal du Township de *Mornington*, Comté de *Perth*; et la Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Perth*.

Par M. *Pouliot*,—La Pétition du Révérend *F. M. Fournier* et autres, de la Paroisse de *St. Jean de Dieu*; et la Pétition du Révérend *F. J. Paradis* et autres de *Dégely*, tous du Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de *H. Hudon* et autres, de la Paroisse de *St. Etienne* de la *Malbaie*; et la Pétition de *L. C. Clément* et autres, de la Paroisse des *Eboulements*, tous du Comté de *Charlevoix*.

Par M. *Walsh*,—La Pétition de *Michael McDonald* et autres.

Par l'Honorable M. *Alley*,—La Pétition des Directeurs du Lycée de la Cité de *Québec*.

Par M. *Morris*,—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*.

Par M. *Mc Conkey*,—La Pétition de *E. Webster* et autres, des Townships de *Nottawaga* et *Sunnidale*.

Par M. *Poulin*,—La Pétition du Révérend *F. H. Provençal* et autres, de la Paroisse de *St. Césaire*, Comté de *Rouville*.

Par M. *Morrison*,—La Pétition de la Compagnie de Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest.

Comformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *John Simpson* et autres, de *Lachute*, Comté d'*Argenteuil*; et de *E. Cole* et autres, de *Papineauville*, Comté d'*Ottawa*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante dans le *Bas-Canada*.

De *John A. Cameron* et autres; demandant des amendements aux Lois des Écoles Communes.

De *A. P. Bishop* et autres, de *Dudswell*, Comté de *Wolfe*; demandant qu'il ne soit pas accordé de nouveaux privilèges à la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.

Thomas Dick, de la Cité de *Toronto*; demandant que la Pétition de *F. H. Medcalf*, Maire, au nom des Citoyens de la dite Cité, et de *Marcus Rossin*, au nom des Directeurs pour la reconstruction du "*Rossin House*," pour un Acte à l'effet d'exempter l'Hôtel du "*Rossin House*" de l'impôt et du paiement des taxes pour le terme de cinq ans, ne soit pas accueillie.

De *J. Topping*, préfet du Comté d'*Oxford*; demandant la passation d'un Acte accordant aux Conseils de Comté dans le *Haut-Canada* le pouvoir d'établir des dispositions générales pour les pauvres.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Port Hope*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser un arrangement conclu entre la Corporation de la dite Ville et la Banque du *Haut-Canada*; et que les règles exigeant qu'avis soit donné de cette demande soient suspendues à cet égard.

De *R. Skead* et autres, Fabricants de Bois Carré et de Bois Scié de Construction, et autres, intéressés dans le Commerce des Bois de Construction du *Canada*; représentant que par les Résolutions devant servir de base à la Confédération projetée des *Canadas* et des Provinces Maritimes, l'on propose de confier aux Gouvernements Locaux l'administration des Terres Publiques et de leur donner le droit de vendre et d'imposer des droits sur l'exportation du Bois de Construction, etc., en un mot de régler et contrôler le Commerce des Bois,—et demandant qu'en ce qui concerne le *Haut* et le *Bas-Canada*, le contrôle de ce Commerce soit laissé au Gouvernement Général, et que le revenu de cette branche d'industrie soit distribué à chacune des dites Provinces respectivement.

De l'Association Agricole du Comté d'*Addington*,—et de *J. D. Ham* et autres, des Comtés-Unis de *Lennox* et *Addington*; demandant la passation d'un Acte pour autoriser les Conseils de Comté à emprunter des fonds pour acheter du grain de semence pour le vendre aux Cultivateurs, afin qu'ils puissent ensemençer leurs terres.

De *John Mc Cutcheon*, du Comté de *Chambly*; faisant connaître ses vucs sur le sujet de la Confédération, et demandant qu'il lui soit permis de les développer davantage plus tard.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisant l'avis donné quant à la Pétition de *Jacob Y. Shantz* et autres, demandant un Acte pour changer les limites du Village de *Berlin*.

Quant à la Pétition de *James* et *John Miller*, de *Montréal*, demandant l'incorporation de la Compagnie du *Canavia* pour l'exploitation des Ecorces, Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis; cependant, il recommande la suspension de la 53^e Règle dans ce cas, attendu que les intérêts des particuliers ne peuvent pas être affectés par cette demande.

Ordonné, Que le délai pour recevoir des Pétitions pour des Bills Privés, soit prolongé jusqu'au 9 Mars; pour recevoir des Bills Privés, jusqu'au 16 Mars; et pour recevoir des Rapports sur iceux, jusqu'au 30 Mars prochain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au Bill pour incorporer la Compagnie du *Canada* pour l'exploitation des Ecorces.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du *Canada* pour l'exploitation des Ecorces.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de la Municipalité du Township de *Bayham*, et la Pétition de *Daniel Row* et autres, du Township de *Bayham*, soient renvoyées au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que le "Document sur les Diverses Statistiques du *Canada*, pour l'année 1864," mentionné dans le Quatrième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, comme ne devant pas être imprimé, soit renvoyé de nouveau au dit Comité pour être repris en considération.

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour établir d'autres dispositions pour la régie des Sociétés Permanentes de Construction dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Cameron* (*Ontario Nord*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre dix-neuf des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, relatif aux Cours de Division.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Cameron* (*Ontario N.*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre trente cinq des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, relatif à l'admission des Procureurs en Loi.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 6 Février 1865, pour un Etat des terres achetées par le Département des Sauvages pour les Sauvages d'*Oneida*, dans le Township de *Delaware*, avec les noms des vendeurs, — le numéro du Lot et de la Concession, le nombre d'acres contenu dans chaque Lot, — le prix par acre et le nom de la personne à qui il a été payé, — le montant des deniers reçus pour les Sauvages, — de qui et quand, — et qui est maintenant en possession du titre de chaque Lot. (*Documents de la Session, No. 29.*)

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *Montréal*.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour expliquer certaines dispositions des Actes d'Incorporation de la Cité de *Montréal*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Mardi prochain.

La Chambre, en conformité, de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la Société de l'Union *St. Pierre de Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautuil; et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Orde, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Société de l'Union *St. Jacques de Montréal* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formé en Comité sur le Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch de Montréal* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph de Montréal* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte 27 et 28 Victoria, chapitre 20, relatif à la nomination de Magistrats dans les parties reculées de la Province ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Taschereau* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour rendre plus sûrs les titres des Immeubles dans le *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Mardi prochain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif aux Magistrats de Police, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour Mardi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte passé dans la 26e Année du Règne de Sa Majesté, relatif à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton et Port Dover* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Rankin* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois Lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif à la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée) ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a pris le Fauteuil ; et M. *Wood* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour étant lu pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé au Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Réponse à une Adresse mise devant la Chambre le 7 Février courant, relative à l'Etat Civil des personnes naturalisées en *Canada*.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, a repris les Débats ajournés sur la Question

qui a été proposée Lundi le 6 courant, Que le Bill pour légaliser et confirmer un certain arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, soit maintenant lu une seconde fois.

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation des Pilotes pour le Havre de *Québec* et au-dessus, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer l'Association *St. François Xavier de Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa* et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, au sujet du placement de leurs voies sur l'Esplanado de *Toronto* et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Soleil de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent de Banques et du Commerce.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière de *St. Thomas*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à la Division Territoriale du *Haut-Canada*, quant à ce qui concerne le Township de *l'Isle Amherst*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Grey* et *Simcoe*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender les Actes incorporant la Ville de *Lévis*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Ville de *Woodstock* à consolider sa dette et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour étendre les pouvoirs de la Municipalité Locale de *St. Roch* de *Québec* Sud, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif pour amender les Actes relatifs à la Banque du District de *Niagara*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Association de Placements de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'Eglise dans *Darlington*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser le Conseil de Comté de *Hastings* à prélever de l'argent pour aider certaines personnes à ensemercer leurs terres, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la Corporation du Village de *Lanark* à vendre une certaine pièce de terre et à en appliquer le produit à la construction d'une Maison de Détention, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 du courant, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 du courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. *Street*, Membre du Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

M. *Dunkin* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Holton*,

Que les Débats soient ajournés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 25 Février 1865,

Et la Question ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 27 Février 1865.

Charles Magill, Ecuyer, Membre pour la Cité d'*Hamilton*, ayant préalablement prêté serment, conformément à la Loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège en Chambre.

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. *Smith*, Membre pour la Division Est du Comté de *Durham*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Smith* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

M. l'Orateur (Suppléant) a mis devant la Chambre :—Etats des affaires de la Compagnie du *Richelieu*, le 17 Février 1864 et le 8 Février 1865. (*Documents de la Session*, No. 9).

Et aussi, Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les Comtés de *Vaudreuil*, *Yamaska* et *L'Assomption*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session*, No. 14).

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Alleyne*,—La Pétition des Directeurs du Lycée de la Cité de *Québec*.

Par M. *Powell*,—Deux Pétitions du Conseil Municipal du Comté de *Carleton*.

Par M. *Bown*,—La Pétition de *James Kerby* de la Ville de *Brantford*.

Par M. *DeNiverville*,—La Pétition du Révérend *H. Baillargeon* et autres, de la Cité de *Trois-Rivières*.

Par l'Honorable M. *Cameron (Peel)*,—La Pétition de la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et du Très-Révérend Lord Evêque Anglican du dit Diocèse ; et la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *York* et *Peel*.

Par M. *Dufresne (Montcalm)*,—La Pétition du Révérend *J. Lauzon* et autres, de *Wexford* et autres Townships.

Par M. *Currier*,—La Pétition de la Chambre de Commerce de la Cité d'*Ottawa*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition du Révérend *A. Bernier* et autres, des Townships de *Tadousac* et *Albert*, Comté de *Saguenay*.

Par M. *Irvine*,—La Pétition des Gouverneurs du Collège *Morrin*, de la Cité de *Québec* ; et la Pétition de *George Smith* et autres, de *St. Dunstan*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *Daniel Row* et autres, du Township de *Bayham* ; demandant que le Bill pour légaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du dit Township, et pour déclarer les Débitures émises en vertu du dit Règlement, légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, ne devienne pas loi.

De *J. Sriver* et autres, de la Paroisse d'*Hemmingford*, Comté d'*Huntingdon* ; demandant la passation d'un Acte pour déclarer que les Poids d'Étalon fixés par le chapitre 53 des Statuts Refondus du *Canada*, seront les seuls Poids légaux.

De *O. Pillion* et autres, de la Paroisse d'*Hemmingford*, Comté d'*Huntingdon*,—et du Révérend *F. H. Provençal* et autres, de la Paroisse de *St. Césaire*, Comté de *Rouville* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par tout autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham* ; demandant que des mesures soient adoptées pour le Dragage de l'Embouchure de la Rivière *Thames*.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham* ; demandant la passation d'un Acte pour donner pouvoir aux autorités d'ordonner que les criminels confinés dans la Prison du dit Comté, pour la commission des petite offenses, soient mis aux travaux forcés dans les Villes ou ailleurs.

De *F. X. Beaudette* et autres, de la Paroisse de *Ste. Victoire*, Comté d'*Arthabaska* ; demandant de l'aide pour un Chemin.

Du Révérend *John Bethune*, D. D., et autres,—et de *H. G. Vennor* et autres, tous tous de la Cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certain griefs se rattachant à l'Éducation Protestante en *Bas-Canada*.

De *Joseph Laurin*, Président de la Société d'Agriculture pour le Comté de *Québec* ; demandant la passation d'un Acte déclarant qu'à l'avenir les expositions Agricoles Provinciales pour le *Bas-Canada* seront tenues à *Québec*, *Montréal*, *Trois-Rivières* et *Sherbrooke*, alternativement.

De Mde. *Elizabeth Macdonell*, de la Cité d'*Ottawa*, veuve de feu *Donald Macdonell*, Colonel et Député-Adjudant-Général de la Milice ; demandant un Octroi pour les services rendus par son défunt Mari.

De *Thomas Raycraft*, de *Matilda*, Comté de *Dundas* ; demandant que le Bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De la Municipalité du Township de *Mornington*, Comté de *Perth* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie de Chemin du Grand Tronc et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, ne devienne pas loi.

Du Révérend *F. M. Fournier* et autres, de la Paroisse de *St. Jean de Dieu*, Comté de *Témiscouata* ; demandant de l'aide pour leur permettre d'ensemencer leurs terres.

Du Révérend *F. J. Paradis* et autres, de *Dégely*, Comté de *Témiscouata* ; demandant de l'aide pour un Chemin de Colonisation.

De *H. Huson* et autres, de la Paroisse de *St. Etienne* de la *Malbaie*,—et de *L. O. Clément* et autres, de la Paroisse des *Eboulements*, Comté de *Carleton* ; demandant que le Bill pour amender l'Acte des Pêcheries, et pour empêcher la destruction du Petit Poisson, ne devienne pas loi.

De *Michael McDonald* et autres ; demandant que la Minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la Minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Perth* ; demandant des amendements à la Loi de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Des Directeurs du Lycée de la Cité de *Québec* ; demandant une dotation permanente.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew* ; demandant la passation d'un Acte pour permettre au Conseil Provisoire du Comté de *Renfrew* de se séparer du Comté de *Lanark*, malgré que les édifices de Comté ne soient point terminés.

De *E. Webster* et autres, des Townships de *Nottawasaga* et *Sunnidale* ; demandant

la passation d'un Acte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis quelque point sur le Chemin de Fer du Nord jusqu'au Village de *Durham*, dans le Comté de *Grey*.

De la Compagnie de Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un Acte pour prolonger le délai fixé pour commencer les travaux et opérations de la dite Compagnie.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a soigneusement examiné le Document mentionné dans la motion suivante pour en demander l'Impression, savoir :—

De *M. Mc Giverin*,—Réponse à une Adresse demandant des informations sur le Commerce, le Revenu et la Dépense, etc., des Provinces Maritimes, pour l'année 1863.—Le Comité recommande que ce Document soit imprimé.

A l'égard du renvoi au Comité, par l'Assemblée Législative, de cette partie de son quatrième Rapport qui recommande de ne pas imprimer les "Diverses Statistiques du Canada, pour 1864, 1ère Partie," pour être repris en considération, votre Comité recommande que ce Document soit imprimé.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre, savoir :

Bill pour autoriser *Dame Marianne Doyle* à disposer de certaines terres possédées en fidéicommiss par feu son mari.

Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto* à vendre certains lots de terre d'Eglise dans *Darlington*, et pour d'autres fins."

Votre Comité a aussi examiné le Bill pour amender l'Acte pour incorporer l'Association *St. François-Xavier* de *Montréal*, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Laframboise* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 109 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif aux Maisons de Correction et aux Cours de Justice et Prisons.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin* à vendre les immeubles du dit feu *Lawrence McLaughlin*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* (Suppléant) a repris le Fauteuil; et *M. Wood* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Wood a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour permettre aux Exécuteurs Testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin* de vendre certains immeubles du dit "Testateur."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour la vente ou la disposition de toute autre manière des terres appartenant à la succession de feu *John Lorn McDougall*, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur (Suppléant) a repris le Fauteuil; et M. *Cameron* (*Ontario Nord*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Cameron* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte à l'effet de permettre que les terres appartenant à la succession de feu *John Lorn McDougall* soient vendues ou qu'il en soit autrement disposé."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour autoriser l'admission de *George Thomas Webster* comme Procureur, Solliciteur et Avocat dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour permettre à *George Thomas Webster* de pouvoir être admis comme Procureur, Solliciteur et Avocat dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer le Club des Patineurs et des Joueurs de Galets d'*Ottawa*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour incorporer le Club des Patineurs et Joueurs de Galets d'*Ottawa*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte passé dans la vingt-sixième année du Règne de Sa Majesté, relatif à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender l'Acte passé dans la vingt-sixième année du Règne de Sa Majesté, relatif à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à l'Aqueduc de la Cité de *Québec*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

Sur motion de M. *Robitaille*, secondé par M. *Beaubien*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie du Rapport de *Pierre Fortin*, Equier, commandant l'Expédition pour la protection des Pêcheries du Golfe, sur sa Croisière durant l'été de 1864.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Sur motion de M. *Parker*, secondé par M. *McGiverin*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de tous les Rapports faits par la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada* au Gouvernement ou au Bureau des Chemins de Fer, de tous les Accidents sur ses lignes de Chemin de Fer, depuis le 1er Janvier 1864, jusqu'à présent; aussi, Copie de tous les Rapports faits par les Inspecteurs des Chemins de Fer au Gouvernement ou aux Commissaires des Chemins de Fer durant la même période; aussi, un Etat de tous les Tarifs ou prix de fret soumis par la dite Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer au Gouvernement, et indiquant ce qu'a fait le Gouvernement à cet égard.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Alley*, Que la Résolution entre les mains de M. l'Orateur, relative à l'Union en un seul Gouvernement des Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, soit discutée de jour en jour, immédiatement après les Affaires de Routine, depuis trois heures P.M., et comme premier Ordre du Jour, jusqu'à ce qu'il en soit définitivement disposé ainsi que de l'Adresse qui devra être basée sur icelle.

Et des Débats s'étant élevés,

Et les Débats ayant continué jusqu'à Six heures de l'après-midi,

M. l'Orateur (Suppléant) a déclaré les Débats ajournés.

Sept heures et-demi, P.M.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 du courant: Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies tenue en la Cité de Québec le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journeaux de Vendredi, le 3 du courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la question ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 28 Février 1865,

Sur motion de l'Honorable M. *Cauchon*, secondé par M. *Dunkin*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Cauchon*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 Février 1865.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par l'Honorable M. *Alley*,—La Pétition de *H. Dubord* et autres, Marchands et autres, intéressés dans le Commerce du *St. Laurent*.

Par M. *Magill*,—La Pétition de *J. H. Hill* et autres, de la Cité d'*Hamilton*, Manufacturiers de Tabac.

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—La Pétition de l'Honorable *Edward Bowen*, D.L.C., Juge en Chef de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le *Bas-Canada*, et autres, Electeurs de la Cité de *Québec*.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—La Pétition de la Compagnie des Manufactures Générales de *Peel*.

Par M. *McKellar*,—La Pétition du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham*.

Par M. *Biggar*,—La Pétition de *James Muir* et autres.

Par M. *Street*,—La Pétition du Révérend *T. B. Fuller*, D. D., et autres, Membres de l'Eglise Unie d'*Angleterre* et d'*Irlande*, dans la Paroisse de *St. George le Martyr*, dans la Cité de *Toronto*.

Par M. *Dickson*,—La Pétition du Conseil Provisoire du Comté de *Bruce*.

Par M. Lajoie,—La Pétition de M. Blais et autres, d'*Yamachiche*.

Par l'Honorable M. Rose,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer à Passagers de la Cité de *Montréal*.

Par M. Dufresne (*Iberville*),—La Pétition de J. Loupret et autres, de la Paroisse de *St. Athanase*; et la Pétition de J. B. Chevalier et autres, de *St. Grégoire le Grand*, tous du Comté d'*Iberville*.

Par M. Dorion (*Drummond et Arthabaska*),—La Pétition de L. Raiche et autres, de *St. Monique*; et la Pétition de C. Morin et autres, de *Champlain*.

Par l'Hon. M. Dorion (*Hochelaga*),—La Pétition de M. Girard et autres, de la Paroisse de *St. Jean de Matha*; et la Pétition de J. Picotte et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, tous du Comté de *Joliette*; la Pétition de C. S. Cherrier et autres, du *Sault au Récollet*; et la Pétition de l'Honorable M. L. J. Papineau et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. Wood,—La Pétition de E. B. Wood et J. Y. Bown, de la Ville de *Brantford*.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable M. L. J. Papineau et autres, de la Cité de *Montréal*, soit maintenant reçue et lue.

Et la dite Pétition, demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* soit rejetée, est reçue et lue.

M. *Sommerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisant l'avis donné quant à la Pétition du Conseil de la Ville d'*Ingersoll*, demandant un Acte pour consolider la dette de la dite Ville.

Quant à la Pétition du Conseil de la Ville de *Port Hope*, demandant un Acte pour légaliser un arrangement conclu entre la Corporation de la dite Ville et la Banque du *Haut-Canada*, Votre Comité trouve que le dit arrangement n'a été complété que tout récemment, et qu'il était en conséquence impossible de donner l'avis ordinaire; mais comme un Règlement pour donner effet au dit arrangement a été soumis et approuvé par les contribuables à une assemblée convoquée après avis donné, votre Comité recommande la suspension de la 53 Règle dans le cas actuel.

M. *Geoffrion*, du Comité Spécial sur le Bill pour fixer la propriété des essaims d'Abeilles, et pour les exempter de la saisie en certains cas, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier a reçu les lettres suivantes des Compagnies des Chemins de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron* et du *Grand-Tronc du Canada*, en réponse à ses lettres contenant Copies de l'Ordre de la Chambre du 15 Février courant :—

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BUFFALO ET DU LAC HURON,
Brantford, Canada Ouest, 21 Février 1865.

W. B. LINDSAY, Ecr., Jr.,

Greffier de l'Assemblée Législative, *Québec*.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 du courant, contenant copie d'un Ordre de l'Assemblée Législative relatif aux porteurs de Bons Hypothécaires de cette Compagnie, et de vous informer que j'ai écrit au Directeur-Gérant de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer à ce sujet.

Je suis, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

W. MACLEAN,

Secrétaire,

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA,
Bureau du Directeur-Gérant,

Québec, 27 Février 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 du courant, adressée au Secrétaire de cette Compagnie, contenant Copie d'un Ordre de l'Assemblée Législative relatif à des informations requises par la Chambre. En réponse, je dois vous dire qu'il est impossible de vous fournir les informations demandées.

Les bons de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, qui étaient originairement ceux de la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo*, *Brantford* et *Goderich*, sont payables au porteur, et sont passés de main en main sans avoir été enregistrés dans les Bureaux de la Compagnie. Il est, par conséquent, absolument impossible de dire quels sont les porteurs des bons, car tous ces bons, à l'exception d'un d'environ £80,000, sont possédés par des personnes qui demeurent en *Angleterre*. Le bon pour le montant de £80,000 est possédé par la Ville de *Brantford*, qui est réellement le seul porteur de bons que la Compagnie connaisse, tous les autres bons étant, comme je l'ai dit, payables au porteur, et passés de main en main sans avoir été enregistrés.

Les mêmes remarques s'appliquent à la seconde question, savoir : à celle relative aux bons différés. Pour la même raison, il est impossible de vous donner aucune information quant aux noms des parties qui ont droit à des intérêts qui n'ont pas été payés. Ces parties, comme de raison, sont celles qui possèdent les bons. Elles retiennent les coupons, et, s'ils sont présentés et qu'ils ne soient point payés, elles les gardent en leur possession jusqu'à ce qu'il soit pris quelque arrangement au moyen duquel il en puisse être disposé. C'est une chose absolument inusitée que d'enregistrer les noms des porteurs de bons. Les bons sont toujours faits payables au porteur comme je l'ai dit, et se transmettent de main en main sans qu'il y ait nécessité de les faire passer par le Bureau de la Compagnie.

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

W. B. LINDSAY, Ecr., Jr.,
Greffier de l'Assemblée Législative.

M. l'Orateur, Conformément au chapitre Quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Smith*, Membre pour la Division Est du Comté de *Durham*, à le remplacer temporairement.

M. *Smith* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par M. *Biggar*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de la Division Nord du Comté de *Waterloo*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mercredi à midi, le 8 Mars prochain, à la demande et du consentement des deux parties.

Ordonné, Que M. *Rankin* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie Minière de Réciprocité.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Geoffrion* ait la permission d'introduire un Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, et pour annexer certaines Iles au Comté de *Verchères*, pour les fins Electorales, Municipales et d'Enregistrement.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que la 53e Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à un Bill pour légaliser le Règlement No. 200 de la Corporation de la Ville de *Port Hope*, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que M. *Street* ait la permission d'introduire un Bill pour légaliser le Règlement No. 200 de la Corporation de la Ville de *Port-Hope*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Brown* ait la permission d'introduire un Bill pour consolider la dette de la Ville d'*Ingersoll*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *Ross* (*Dundas*) ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter l'arrestation et la conviction des Voleurs de Chevaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Brown*, Que la Résolution entre les mains de M. l'Orateur, relative à l'Union en un seul Gouvernement des Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, soit discutée de jour en jour, immédiatement après les Affaires de Routine, depuis trois heures, P.M., et comme Premier Ordre du Jour, jusqu'à ce qu'il en soit définitivement disposé ainsi que de l'Adresse qui devra être basée sur icelle.

Et objection ayant été faite, que la dite motion n'est pas dans l'Ordre, attendu qu'une motion semblable et absolument dans les mêmes termes a été faite hier, et quelle se trouve sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui.

M. l'Orateur (Suppléant) dit que, sachant que cette motion devait être proposée, il y avait donné toute son attention, et qu'il en était venu à la conclusion qu'elle est dans l'Ordre, et qu'en cela il était appuyé de l'opinion de l'Orateur et des Officiers de la Chambre.

Et des débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après-midi,

M. l'Orateur a déclaré les Débats ajournés.

Sept heures et demie, P.M.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi le 3 du courant : qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 Février courant,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Sur motion de l'Hon. M. *Holton*, secondé par l'Hon. M. *Huntington*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *McGee*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Mars 1865.

L'Orateur a mis devant la Chambre la Liste des Propriétaires de la Banque de l'*Amérique du Nord Britannique*, le 2 Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 Février dernier. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Aussi, Rapports des Régistrateurs des Comtés de *Bruce*, *Grey* et *Prince-Edouard*, indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à la sec. 76 du chap. 89 des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*. (*Documents de la Session*, No. 7.)

Aussi, Rapport du Grand Temple de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers du *Canada*, le 6 Février 1865, conformément à l'Acte 27 et 28 Vict., chap. 140. (*Documents de la Session*, No. 13.)

Aussi, Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans les Comtés de *Beauce* et *Mégantic*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session*, No. 14.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *O'Halloran*,—La Pétition de *T. R. Roberts* et autres, du Township de *Stanbridge*, Comté de *Missisquoi*.

Par M. *Mackenzie* (*Lambton*),—La Pétition de *S. Hitchcock* et autres, du Comté de *Lambton*.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition de *John Pearson*, au nom de la Municipalité du Township d'*Ellice*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition du Révérend *James Elliot* et autres ; et la Pétition du Révérend *W. Taylor*, D.D., et du Révérend *A. F. Kemp*, M. A., tous de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Dunkin*,—La Pétition de *J. Johnston* et autres, de *Farnham Centre*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Des Directeurs de Lycée de la Cité de *Québec* ; demandant la passation d'un Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la dite Ecole.

Du Conseil Municipal du Comté de *Carleton* ; demandant des amendements aux Lois du Jury du *Haut-Canada*.

Du Conseil Municipal du Comté de *Carleton* ; représentant que dans le mois de Juillet 1864, le feu se déclara dans les bois du Township de *Marlborough*, et détruisit dans sa course les maisons, les clôtures et les moissons d'un grand nombre de familles, qu'il réduisit à la misère, et demandant pour elles du secours.

De *James Kerby*, de la Ville de *Brantford* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand-Tronc du *Canada* et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, soit passé, avec l'addition d'une Clause pour la protection des intérêts des Possesseurs de Bons portant hypothèque de seconde classe au montant de £542,800 sterling.

Du Révérend *H. Baillargeon* et autres, de la Cité de *Trois-Rivières* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*.

De la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto*, et du Très-Révérend Evêque Anglican du dit Diocèse ; demandant des amendements à l'Acte d'incorporation de la dite Société.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis d'*York* et *Peel* ; demandant que le Gouvernement soit aidé dans l'établissement d'un meilleur système d'Agriculture.

Du Révérend *J. Lauzon* et autres, de *Wexford* et autres Townships ; demandant de l'aide pour un Chemin.

De la Chambre de Commerce de la Cité d'*Ottawa* ; demandant des amendements à l'Acte concernant le mesurage et l'inspection des bois.

Du Révérend *A. Bernier* et autres, des Townships de *Tadousac* et *Albert*, Comté de *Saguenay* ; demandant de l'aide pour un Chemin.

Des Gouverneurs du Collège *Morrin*, de la Cité de *Québec* ; demandant un octroi annuel en faveur du dit Collège.

De *George Smith* et autres, de *St. Dunstan* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Education Protestante dans le *Bas-Canada*.

M. *Morris*, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill suivant, et y fait des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir : Bill relatif à la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines.

Le Comité a aussi pris en considération le Bill pour légaliser le Règlement No. 116 de la Corporation du Township *Bayham*, et pour déclarer les Débentures émises en vertu du dit Règlement légales, valides et obligatoires pour la dite Corporation, et a trouvé que le Préambule du dit Bill n'est point prouvé, vu qu'il n'y a point de preuve à l'appui d'icelui pour justifier l'intervention de la Législature.

Ordonné, Que M. *Joly* ait la permission d'introduire un Bill pour constituer une seconde Division d'Enregistrement dans le Comté de *Lobinière*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Dévis*, secondé par M. *Bellerose*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie du Rapport fait par M. *Baillargé*, et de toute Correspondance adressée par lui à l'Honorable Commissaire des Travaux Publics concernant les dommages causés par l'érection d'une digue ou *dame* à la tête du Canal de *Beauharnois*, dans le Comté de *Beauharnois*; et du Rapport de M. *Baillargé* sur les dommages faits dans le Comté de *Glengarry*.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, — Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 15 Février 1865, pour un Etat du revenu et de la dépense de la Province du *Canada*, pour le semestre expiré le 31 Décembre 1864. (*Documents de la Session, No. 30.*)

M. *Dufresne (Iberville)* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Laframboise*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, Copie de tous Ordres donnés par le Gouvernement, ou aucun des Départements Publics, à *A. Côté*, pour Papeterie, Impressions ou tous autres services, avec un Etat du montant déjà payé ou du montant probable à payer pour ces services.

M. *Robitaille* a proposé pour amendement, secondé par M. *Dévis*, que tous les mots après "Chambre," jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "un Etat des Comptes payés pour Papeterie et Impressions pour les "Départements Publics, depuis le 1er Janvier 1862 jusqu'à présent, et Copies de tous "Ordres donnés à cet égard, et de toutes Lettres et Ordres sur ces sujets en la possession "des Shérifs, Greffiers de la Paix et autres Officiers Publics."

Et des débats s'étant élevés,

Et les débats ayant continué jusqu'à six heures de l'après midi,

M. l'Orateur a déclaré les Débats ajournés.

Comme M. l'Orateur est sur le point de laisser le Fauteuil,

L'Honorable M. *J. S. Macdonald*, Député de la Ville de *Cornwall*, se lève de son siège et informe la Chambre qu'au moment où M. l'Orateur allait laisser le Fauteuil, et avant qu'il l'ait laissé, l'Honorable M. *Cauchon*, le Député du Comté de *Montmorency*, a échangé quelques paroles désagréables avec M. *Dufresne*, le Député du Comté d'*Iberville*; et que, pendant qu'ils se tenaient près l'un de l'autre en cette Chambre, il a vu l'Honorable Député du Comté de *Montmorency* donner un coup de poing ou un soufflet sur la figure de l'Honorable Député du Comté d'*Iberville*.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Currier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cauchon*, Membre pour le Comté de *Montmorency*, soit maintenant entendu à son siège en réponse à la dite déclaration.

L'Honorable M. *Cauchon* s'est alors levé de son siège et a dit : qu'à la suite de paroles qui avaient été lancées d'un côté à l'autre de la Chambre, et qui ont été répétées par derrière le Fauteuil de M. l'Orateur, il est allé trouver l'Honorable Député d'*Iberville*, et que cet Honorable Membre lui ayant demandé des explications à propos de certaines paroles dont il s'était servi, lui a dit qu'il mentait. Il n'a pas donné un soufflet à l'Honorable Député d'*Iberville* ; il n'a fait que lui effleurer le nez avec les doigts. Il comprend qu'il s'est rendu grandement coupable d'infraction des privilèges de la Chambre, et il demande en conséquence à la Chambre de vouloir bien accepter ses excuses pour avoir agi de la sorte, et de croire qu'il désavoue le langage dont il s'est servi envers l'Hon. Membre.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

Ordonné, Que la déclaration de l'Honorable M. *Macdonald*, Député de la Ville de *Cornwall*, soit entrée dans les Journaux de cette Chambre.

Ordonné, Que la déclaration faite par l'Honorable M. *Cauchon*, Député du Comté de *Montmorency*, soit entrée dans les Journaux de cette Chambre.

Résolu, Que l'Honorable M. *Cauchon* est grandement coupable d'infraction des privilèges de cette Chambre.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Brown*, Que l'explication et l'apologie contenues dans la déclaration de l'Honorable M. *Joseph Cauchon*, Député du Comté de *Montmorency*, faite devant la Chambre, ce jour, soient considérées comme étant une explication et une apologie suffisantes et satisfaisantes pour cette Chambre.

L'Honorable M. *Holton* a proposé pour amendement, secondé par M. *Scatcherd*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "qu'avant que la Chambre exprime son opinion quant à la suffisance ou à l'insuffisance de l'apologie offerte par l'Honorable M. *Cauchon*, Député de *Montmorency*, une déclaration par écrit par l'Honorable M. *Laframboise*, Député du Comté de *Bagot*, expliquant ce qui s'est passé en sa présence entre les parties immédiatement avant le soufflet donné à l'Honorable Député d'*Iberville*, soit entrée dans les Journaux de cette Chambre.

Et l'amendement ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Cameron</i> (Ontario N.),	<i>Holton</i> ,	<i>Macdonald</i> (Gleng'ry),	<i>Pouliot</i> ,
<i>Coupal</i> ,	<i>Houde</i> ,	<i>Macdonald</i> (Tor'to.O.)	<i>Ross</i> (Prince Ed.)
<i>Cowan</i> ,	<i>Huntington</i> ,	<i>Macfarlane</i> ,	<i>Rymal</i> ,
<i>Dorion</i> (Dr'm. et Arth.)	<i>Joly</i> ,	<i>McConkey</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Dorion</i> (Hochelaga),	<i>Labreche-Viger</i> ,	<i>O'Halloran</i> ,	<i>Shanly</i> ,
<i>Dunkin</i> ,	<i>Laframboise</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	<i>Smith</i> (Durham Est),
<i>Fortier</i> ,	<i>Lafjote</i> ,	<i>Parker</i> ,	<i>Wallbridge</i> (Hast. N.),
<i>Geoffrion</i> ,	<i>Macdonald</i> (Cornw'lt),	<i>Perrault</i> ,	<i>Wood</i> .—32.

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Cartier</i> , Proc.-Gén.,	<i>Howland</i> ,	<i>Powell</i> ,
<i>Archambeault</i> ,	<i>Chapais</i> ,	<i>Jones</i> (Leeds Sud),	<i>Raymond</i> ,
<i>Ault</i> ,	<i>Cockburn</i> ,	<i>Knight</i> ,	<i>Robitaille</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>DeBoucherville</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Ross</i> (Dundas),
<i>Bell</i> ,	<i>Denis</i> ,	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Street</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>DeNiverville</i> ,	<i>Mackenzie</i> (Oxf'rd N.)	<i>Sylvain</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Dufresne</i> (Montcalm),	<i>Magill</i> ,	<i>Walsh</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Dunsford</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Webb</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Evanturel</i> ,	<i>McGee</i> ,	<i>Wells</i> ,

<i>Brousseau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wright (York E).—47.</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Poulin,</i>	

Ainsi la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la question principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Powell,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Le Boutillier,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bell,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Street,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wood.—47.</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Howland,</i>	<i>Pouliot,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Holton,</i>	<i>Macdonald (Gleng'ry),</i>	<i>Ross (Prince Edw'rd),</i>
<i>Coupa,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Macdonald (Tor'to O.),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Dorion (Drum. Arth.)</i>	<i>Joly,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Dorion (Hochelaya),</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Dunkin,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Fortier,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Wright (York E.)—31.</i>
<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Cornw'U),</i>	<i>Perrault,</i>	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour lever tout doute quant aux limites de certains Comtés dans le *Bas-Canada*," sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 du courant, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 de Février dernier]

L'Honorable M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Archambeault*,

Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Brown*, Que les mots " pour être le premier Ordre du Jour demain, après " les Affaires de Routine," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et des Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a

appelé M. *Bown*, Membre pour la Division Est du Comté de *Brant*, à le remplacer temporairement.

M. *Bown* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Alley</i> ,	<i>Cowan</i> ,	<i>Knight</i> ,	<i>Ross (Dundas)</i> ,
<i>Archambeault</i> ,	<i>De Bourcherville</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Ross (Prince Edouard)</i> ,
<i>Ault</i> ,	<i>Denis</i> ,	<i>LeBoutillier</i> ,	<i>Shanly</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>DeNiverville</i> ,	<i>Mackenzie (Lambton)</i> ,	<i>Smith (Durham Est)</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Mackenzie (Oxf'd N.)</i> ,	<i>Smith (Toronto Est)</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>Dufresne (Montcalm)</i> ,	<i>Magill</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Biggar</i> ,	<i>Dunsford</i> ,	<i>McConkey</i> ,	<i>Stirton</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Evanturel</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Thompson</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>McGee</i> ,	<i>Webb</i> ,
<i>Bown</i> ,	<i>Gaucher</i> ,	<i>McKellar</i> ,	<i>Wells</i> ,
<i>Brousseau</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>Morrison</i> ,	<i>White</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Gibbs</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,	<i>Willson</i> ,
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Higginson</i> ,	<i>Pope</i> ,	<i>Wood</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Howland</i> ,	<i>Poulin</i> ,	<i>Wright (C. d' Ottawa)</i> ,
<i>Cochburn</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Raymond</i> ,	<i>Wright (York E.)</i> —63.
<i>Cornélius</i> ,	<i>Jones (Leeds Sud)</i> ,	<i>Robitaille</i> ,	

CONTRE :

Messieurs

<i>Cameron (Ontario N.)</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Lajoie</i> ,	<i>Perrault</i> ,
<i>Coupal</i> ,	<i>Houde</i> ,	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Pouliot</i> ,
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Huntington</i> ,	<i>Macdonald (Glenfay)</i>	<i>Reymal</i> ,
<i>Dorion (Hochelega)</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>O'Halloran</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Dufresne (Iberville)</i> ,	<i>Joly</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	<i>Sylvain, et</i>
<i>Dunkin</i> ,	<i>Labreche-Viger</i> ,	<i>Parker</i> ,	<i>Wallbridge (East's N.)</i> ,
<i>Geoffrion</i> ,	<i>Laframboise</i> ,		—26.

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix, elle a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre le Rapport de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, indiquant les Recettes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, conformément à l'Ordre de la Chambre du 25 Janvier dernier. (*Documents de la Session, No. 18.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Currier*,—La Pétition du Révérend *John L. O'Connor* et autres, de la Cité d'*Ottawa*.

Par l'Honorable M. *Laframboise*,—La Pétition des Commissaires d'Ecole de la Ville

de *St. Hyacinthe* ; la Pétition de *E. Mathieu* et autres, des Paroisses de *St. Bernabé* et *St. Jude* ; et la Pétition de *A. Larue* et autres, de la Paroisse de *St. Denis*, Comté de *St. Hyacinthe*.

Par *M. Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),—La Pétition de *J. Paradis* et autres, de la Paroisse de *St. Germain de Grantham* ; et la Pétition de *L. A. Sénécal* et autres, de *St. Guillaume*.

Par *M. Knight*,—La Pétition de *J. H. White* et autres ; et la Pétition du Révérend *A. McLeod* et autres, de la Ville d'*Iberville*.

Par l'Honorable *M. Rose*,—La Pétition de *James Hardman* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par *M. Geoffrion*,—La Pétition de *A. Pigeon* et autres, de *St. Marc*, Comté de *Verchères*.

Par l'Honorable *M. Dorion* (*Hochelaga*),—La Pétition de *S. Valois* et autres, de la *Longue Pointe*, Comté d'*Hochelaga* ; la Pétition de *J. G. Bibeau*, M.D., et autres, de la Cité de *Montréal*, et de la *Côte des Neiges* ; la Pétition de *T. Braşy* et autres, de la Cité de *Montréal* ; la Pétition de *F. L. Genaud*, M.D., et autres, du Comté de *Montcalm* ; la Pétition de *L. N. Norbert Chamberland*, M.D. et autres, de la Paroisse du *St. Esprit*, Comté de *Montcalm* ; la Pétition de *J. B. A. Riendeau* et autres, de *St. Bruno*, Comté de *Chambly* ; et la Pétition de *Casimir Moquin* et autres, du Comté de *Laprairie*.

Par *M. Lajoie*,—La Pétition de *Louis Lemay* et autres, de *St. Sévère*.

Par l'Honorable *M. Chapais*,—La Pétition de la Corporation du Collège de *Ste. Anne de la Pocatière*.

Par *M. Irvine*,—La Pétition de la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec* ; et la Pétition de *Donald McKimmon* et autres, de *Ste. Julie de Somerset*, Comté de *Mégantic*.

Par *M. Huot*,—La Pétition de *Pierre Giguère* et autres, Charretiers et autres, de la Cité de *Québec*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *H. Dubord* et autres, Marchands, et autres intéressés dans le Commerce du *St. Laurent* ; demandant que le Bill pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour et au-dessus du Havre de *Québec*, ne devienne pas loi.

De *J. H. Hill* et autres, de la Cité de *Hamilton*, fabricants de Tabac ; demandant que le montant du droit par eux payé sur le Tabac leur soit remboursé, attendu que le Tabac a été acheté avant l'Acte d'Accise (1er Janvier 1864).

De l'Honorable *M. Edward Bowen*, D.C.L., Juge-en-Chef de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le *Bas-Canada*, et autres, Electeurs de la Cité de *Québec* ; demandant que les Bills relatifs à la Corporation de la dite Cité, à l'Aqueduc et à la Cour du Recorder, ne deviennent pas loi ; et que la dite Corporation soit privée de ses présents pouvoirs et que ces mêmes pouvoirs soient conférés à des Commissaires qui devront être nommés par la Couronne.

De la Compagnie des Manufactures de *Peel* ; demandant des amendements à son Acte d'incorporation.

Du Conseil de Ville de la Ville de *Chatham* ; demandant que le présent système d'Electon des Maires continue à faire partie de la Loi Municipale, et que le changement proposé à l'Acte des Institutions Municipales du *Haut-Canada* à cet égard, ne soit pas adopté.

De *James Muir* et autres ; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de " L'Association Homœopathique de *Montréal*."

Du Révérend *T. B. Fuller*, D.D., et autres, Membres de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, dans la Paroisse de *St. George le Martyr*, dans la Cité de *Toronto* ; demandant que le Bill pour autoriser les Sociétés d'Eglise et les Synodes Incorporés des Diocèses de l'Eglise d'Angleterre en *Canada* à vendre les Terres Rectoriales dans les dits Diocèses, devienne loi avec certains amendements.

Du Conseil Provisoire du Comté de *Bruce* ; demandant l'abrogation de l'Acte pour rendre nulle la proclamation déclarant *Walkerton* le Chef-Lieu du Comté de *Bruce*, et pour autoriser les Electeurs Municipaux du dit Comté à choisir le Chef-Lieu ; et aussi la passation d'un Acte nommant *Walkerton* Chef-Lieu du dit Comté, et pour d'autres fins.

De M. Girard et autres, de la Paroisse de *St. Jean de Matha*,—de J. Picotte et autres, de la Paroisse de *St. Félix de Valois*, tous du Comté de *Joliette*,—de C. S. Cherrier et autres, du *Sault au Récollet*,—de M. Blais et autres, de *Yamachiche*,—de J. Loupret et autres, de la Paroisse de *St. Athanase*,—et de J. B. Chevalier et autres, de la Paroisse de *St. Grégoire le Grand*, tous du Comté d'*Iberville* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* soit rejetée.

De la Compagnie du Chemin de Fer à passagers de la Cité de *Montréal* ; demandant que dans tout Acte qui pourra être passé pour incorporer L. H. Routh et autres, de la Cité de *Montréal* et des environs, sous le nom de "La Compagnie du Chemin de Fer du *Mont-Royal*," il ne soit rien inséré de contraire aux droits et privilèges actuellement acquis par la dite Compagnie de Chemin de Fer à passagers de la Cité de *Montréal*.

De L. Raiche et autres, de *Ste. Monique*,—et de C. Morin et autres, de *Champlain* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le parlement jugera à propos d'adopter.

De E. B. Wood et J. Y. Bowen, de la Ville de *Brandford* ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le Conseil de Ville de la dite Ville à s'approprier une assez grande partie d'un certain lot de terre situé dans le Quartier Est de la dite Ville pour y ériger un apprentis pour y faire l'exercice.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill en faveur de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa et Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin et pour d'autres fins, et y a fait des amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

Ordonné, Que M. *Dunkin* ait la permission de s'absenter pour l'espace de quinze jours, pour cause de santé.

Ordonné, Que M. *DeNiverville* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph de Trois-Rivières*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre de Vendredi dernier, renvoyant le Bill pour autoriser le Conseil du Comté d'*Hastings* à prélever de l'argent pour aider certaines personnes à enseigner leurs terres, soit rescindé.

Ordonné, Que le Bill soit renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

Résolu, Que cette Chambre se forme immédiatement en le dit Comité.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité ; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Macdonald (Glengarry)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant reçu.

M. *Macdonald (Glengarry)* a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les Règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles y ont rapport.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser certains Conseils de Comté dans le *Haut-Canada* à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à enseigner leurs Terres.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 Février dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissant dans les Journaux de Vendredi, le 3 Février dernier,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés,
Et la Question ayant été de nouveau proposée,
Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé l'Honorable M. *Thibaudeau*, Député de *Québec* Centre, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

L'Honorable M. *Thibaudeau* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.
Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 3 Mars 1865,

L'Honorable M. *Dorion* (*Hochelega*) a proposé, secondé par l'Honorable M. *Holton*, Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Brown*, que les mots " pour être pris comme Premier Ordre du Jour à la prochaine séance de cette Chambre, ce Jour, après les Affaires de Routine," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et la Question a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés, et qu'ils soient pris comme Premier Ordre du Jour à la prochaine séance de cette Chambre, ce jour, après les Affaires de Routine.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Vendredi, 3 Mars 1865.

M. l'Orateur a fait rapport à la Chambre qu'il a, dans l'affaire de l'Élection contestée pour le Comté de *Russell*, taxé les frais et dépens en faveur du Commissaire nommé pour prendre des témoignages, à la somme de quarante-quatre dollars et quatre-vingt centus, payables par *Robert Bell*, Ecuier, le Membre siégeant, à *Christopher Armstrong*, Ecuier, le dit Commissaire.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Dufresne* (*Iberville*),—La Pétition de *H. Larocque* et autres, de la Paroisse de *St. George de Henryville*.

Par M. *Mackenzie* (*Lambton*),—La Pétition des Pilotes commissionnés pour le havre de *Québec* et au-dessus, et la Pétition de *W. S. Brown* et autres, de la Cité d'*Erié*, dans l'État de *Pensylvanie*, l'un des États-Unis de l'*Amérique*, tuteur de *Hattie Sanborn*, fille et héritière légitime de feu *W. E. Sanborn*, et autres.

Par M. *Coupl*,—La Pétition de *J. Blain* et autres, du Comté de *Napierville*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*),—La Pétition de *F. Pilette* et autres, de la Paroisse de *Ste. Geneviève*, et la Pétition de *G. Mitchell* et autres, de la Paroisse de *Poinie Claire*, tous du Comté de *Jacques-Cartier*; la Pétition de *O. Hébert* et autres, de la Paroisse de *St. Charles*, Comté de *St. Hyacinthe*; la Pétition de *E. Horteau* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph de Soulanges*; la Pétition *L. A. Fortier* et autres, de la Paroisse de *St. Clet*; et la Pétition de *J. Lalonde* et autres, de la Paroisse de *Vaudreuil*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *T. R. Roberts* et autres, du Township de *Stanbridge*, Comté de *Missisquoi*; demandant que l'Acte pour amender l'Acte relatif aux Chemins de Fer, ne devienne pas loi.

De *Samuel Hitchcock* et autres, du Comté de *Lambton*; demandant que certains changements soient faits aux trois Bills devant la Chambre à l'effet d'amender l'Acte de la Pêche, de manière à convenir aux Pêcheries de la Rivière *Ste. Claire* et de la Rive Sud du Lac *Huron*.

De *John Pearson*, au nom de la Municipalité du Township d'*Ellice*; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, ne devienne pas loi.

Du Révérend *James Elliott* et autres, de la Cité de *Montréal*,—et de *J. Johnston* et autres, de *Farnham Centre*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante en *Bas-Canada*.

Du Révérend *W. Taylor*, D. D., et du Révérend *A. F. Kemp*, M. A., de la Cité de *Montréal*; demandant un Acte d'incorporation sous le nom de "Le Collège Presbytérien de *Montréal*."

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—Des Directeurs du Lycée de la Cité de *Québec*; du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Lanark* et *Renfrew*, demandant la séparation des dits Comtés; de la Société d'Église du Diocèse de *Toronto*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation; de la Compagnie de Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest; et du Révérend *W. Taylor* et du Révérend *A. F. Kemp*, demandant l'incorporation du Collège Presbytérien de *Montréal*.

Quant à la Pétition de *E. B. Wood* et *J. Y. Bown*, demandant que le Conseil-de-Ville de *Brantford* soit autorisé à permettre la construction d'un apprentis pour l'Exercice Militaire sur un terrain qu'il occupe actuellement pour des fins publiques, Votre Comité trouve qu'il n'en a point été donné avis; mais, comme les intérêts d'aucun particulier ne peuvent être affectés dans ce cas-ci, Votre Comité recommande la suspension de la 53^e Règle quant à cette Pétition.

Quant à la Pétition de la Compagnie des Manufactures de *Peel*, demandant des amendements à son Acte d'incorporation, Votre Comité trouve l'avis suffisant pour des amendements ordinaires. L'un des amendements, cependant, est d'une nature spéciale, et Votre Comité désire en conséquence attirer l'attention de la Chambre sur ce même amendement, lequel décerne que toutes les personnes qui deviendront actionnaires de la Compagnie pourront prendre des lettres patentes pour la protection de leurs inventions quand elles s'en serviront en rapport avec la dite Compagnie.

La Pétition du Révérend *H. Baillargeon* et autres, demandant l'incorporation de la Société de l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*, n'est pas de nature à exiger la publication d'aucun avis.

Quant à la Pétition de *E. H. Perry* et autres, du Township de *Barrie*,—et de *W. B. Mills* et autres, du Township de *Kennebec*, demandant que ces Townships soient séparés du Comté de *Frontenac* et annexés au Comté de *Lennox* et *Addington*, Votre Comité trouve qu'il n'en a point été donné avis.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Cameron* (*Peel*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Société d'Église du Diocèse de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Alley* ait la permission d'introduire un Bill pour amender "l'Acte pour incorporer le Lycée de Québec," et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a examiné attentivement les Documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :

De M. *Macdonald* (*Glengarry*),—Etat faisant voir les dépenses encourues par les divers Comités de la Chambre nommés pour prendre en considération des sujets d'un intérêt spécial durant certaines Sessions. Le Comité recommande que cet état soit imprimé.

De l'Honorable M. *Evanturel*,—Rapport du Comité spécial de la Chambre nommé pour s'enquérir de la nature et du progrès des travaux qui ont été faits dans le but d'ouvrir un Chemin de Colonisation entre Québec et le Lac St. Jean, etc. Le Comité recommande que le Rapport seulement soit publié, et non les témoignages.

Le Comité prend aussi la liberté de rapporter la Résolution suivante comme recommandation :—

Résolu, Que le Comité regrette de voir que la Règle adoptée à l'égard de l'Impression des Débats sur la Confédération, et qui exige que les Membres remettent la copie de leur discours aux Rapporteurs, pour les Imprimeurs, dans les vingt-quatre heures après leur réception pour les corriger, n'ait pas été observée, et il prend la liberté de recommander qu'à l'avenir les Imprimeurs n'attendent point les Membres qui n'auront point corrigé leurs discours dans le délai prescrit, mais qu'ils procèdent à les imprimer dans l'ordre qu'ils leur auront été donnés autant que possible.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Cameron* (*Peel*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte relatif aux Procureurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *McIntyre* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter la séparation du Comté de *Renfrew* d'avec le Comté de *Lanark*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Smith* (*Durham Est*) ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions du Statut de la dernière Session du Parlement, intitulé : "Acte pour autoriser l'acceptation de certaines Compagnies incorporées comme cautions des Officiers Publics."

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer Central du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*), secondé par M. *McIntyre*,

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection du Comté de *St. Hyacinthe*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à Mardi, le sept du courant, à onze heures de l'avant midi, pour permettre au Membre siégeant d'assigner ses témoins.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Second Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir : Bill du Conseil Législatif, pour amender les Actes relatifs à la Banque du District de *Niagara* ; Bill relatif à la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée), pour faciliter la preuve de son incorporation, pour l'exécution de ses actes et instruments, et pour d'autres fins.

Ordonné, Que M. *Rose* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer le Collège Presbytérien de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*, soit déchargé.

Ordonné, Que M. *DeNiverville* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Archangeault* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte relatif à la profession de Notaire.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant : Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec plusieurs amendements à chacun, auxquels il demande le concours de cette Chambre :

Bill intitulé : " Acte pour établir la validité des Actes exécutés en *Canada* par certains Membres de Clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la Ville de *Lévis*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes libres du *Haut-Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph* de *Lévis*."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, avec un amendement à chacun, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société *St. Ignace* de *Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie de *Clarenceville*."

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph* de *Lévis*," et ils ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 21—Après "*Lévis*," insérez " pour les fins susdites."

Page 2, ligne 29—Après "*Législature*," insérez la " Clause A."

Clause A.—" Nulle somme d'argent accordée par la dite Corporation en vertu de sa Constitution ou de quelqu'un de ses Règlements, à titre d'aide ou de secours à quelqu'un

“ de ses membres, lorsqu’il sera malade, ou à la veuve ou aux orphelins d’un membre
 “ décédé, ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement ; pourvu toujours que rien
 “ en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par
 “ rapport à une somme due par la Corporation à quelqu’un de ses membres en conséquence
 “ d’un contrat ou d’une entreprise conclue entre la dite Corporation et tel membre.”

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le
 Conseil Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Société de l’Union *St. Joseph*
 “ de la Ville de *Lévis*,” et ils ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 16—Après “ *Lévis*,” insérez “ pour les fins susdites.”

Page 2, ligne 15—Après “ *Législature*,” insérez “ Clause A.”

Clause A.—“ Nulle somme d’argent accordée par la dite Corporation en vertu de sa
 “ Constitution ou de quelqu’un de ses Règlements, à titre d’aide ou de secours à quelqu’un
 “ de ses membres lorsqu’il sera malade, ou à la veuve ou aux orphelins d’un membre
 “ décédé, ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement ; pourvu toujours que rien
 “ en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par
 “ rapport à une somme due par la Corporation à quelqu’un de ses membres en conséquence
 “ d’un contract ou d’une entreprise conclue entre la dite Corporation et tel membre.”

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le
 Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour établir la validité des Actes exécutés en *Canada*
 “ par certains membre de Clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d’autres fins,” et
 ils ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 39—Retranchez “ de la *Grande-Bretagne*,” et insérez “ d’*Angleterre*.”

Page 1, ligne 44—Retranchez “ de la *Grande-Bretagne*,” et insérez “ d’*Angleterre*.”

DANS LE PRÉAMBULE.

Page 1, ligne 29—Retranchez “ de la *Grande Bretagne*,” et insérez “ d’*Angleterre*.”
Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois, Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil
 Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer ‘ l’Union *St. Michel des Saints* de
Montréal,” lesquels ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 26—Après “ *Parlement* ” insérez la “ *Clause A.* ”

Clause A.—“ Nulle somme d’argent accordée par la dite Corporation en vertu de sa
 “ Constitution ou de quelqu’un de ses Règlements, à titre d’aide ou de secours à quelqu’un
 “ de ses membres lorsqu’il sera malade, ou à sa veuve ou aux orphelins d’un membre
 “ décédé, ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement : pourvu toujours que rien
 “ en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par
 “ rapport à une somme due par la Corporation à quelqu’un de ses membres en conséquence
 “ d’un contrat ou d’une entreprise conclue entre la dite Corporation et tel membre.”

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil
 Législatif au Bill intitulé : “ Acte pour incorporer ‘ La Société *St. Ignace* de *Montréal*,”
 lesquels ont été lus comme suit :—

Page 2, ligne 26—Après “ *Parlement* ” insérez la “ *Clause A.* ”

Clause A.—“ Nulle somme d’argent accordée par la dite Corporation en vertu de sa
 “ constitution ou de quelqu’un de ses Règlements, à titre d’aide ou de secours, à quel-
 “ qu’un de ses membres lorsqu’il sera malade, ou à la veuve ou aux orphelins d’un membre
 “ décédé, ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement : pourvu toujours que rien
 “ en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par
 “ rapport à une somme due par la Corporation à quelqu’un de ses membres en consé-
 “ quence d’un contrat ou d’une entreprise conclue entre la dite Corporation et tel membre.”

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer 'La Société des Missionnaires Baptistes Libres du Haut-Canada,'" lesquels ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 21—Après "Canada" insérez "pour les fins susdites.

Page 1, ligne 24—Après "actuelle" insérez "les dits immeubles ne devant pas excéder en valeur annuelle la somme de deux mille piastres."

Page 1, ligne 36—Après "Corporation" insérez "comme susdit."

Ordonné, Que les dits amendements soient lus une seconde fois Lundi prochain.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie de Clarenceville," lequel a été lu comme suit :

Page 1, ligne 14—Après "Clarenceville" insérez "pour les fins de l'éducation générale."

Ordonné, Que le dit amendement soit lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi le 3 Février dernier : Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Ile du Prince-Edouard en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence des Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de Québec le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 Février dernier,]

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. Smith, Membre du Comté de Durham Est, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. Smith a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Samedi, 4 Mars 1865,

L'Honorable M. Allyn a proposé, secondé par M. Morris, Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. le Procureur-Général Cartier a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. Brown, Que les mots, "pour être pris comme Premier Ordre du Jour Lundi prochain, après les Affaires de Routine," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue affirmativement.

Alors la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés et pris comme Premier Ordre du Jour Lundi prochain, après les Affaires de Routine.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général Cartier, secondé par l'Honorable M. Brown,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 6 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre la Liste des Actionnaires de la Banque de Molson, le 31 Décembre 1864 ; et de la Banque de la Cité de Montréal, le 31 Janvier

1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 Février dernier. (*Documents de la Session, No 9.*)

Aussi, Etat des Affaires de La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, pour l'année expirée le 31 Mai 1864. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Et aussi, Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de *Trois-Rivières*, dans les Comtés d'*Arthabaska*, *Chicoutimi*, *Beauharnois*, *Bonaventure*, *Huntingdon*, *Drummond* et *Iberville*, et dans la Paroisse de *St. Michel des Saints*, Comté de *Berthier*, District de *Richelieu*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Bown*,—La Pétition de *G. W. Malloch*, de la Ville de *Brantford*, Comté de *Brant*,

Par l'Honorable M. *Laframboise*,—La Pétition de *G. T. Dessaulles* et autres, de *St. Hyacinthe*; et la Pétition de *J. F. Legendre* et autres, de *Ste. Cécile* de *Milton*, Comté de *Shefford*.

Par M. *Coupal*,—La Pétition de *V. Perras* et autres, de *St. Michel Archange*, Comté de *Laprairie*; et la Pétition de *P. Benoit* et autres, du Comté de *Napierville*.

Par l'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)*,—La Pétition de *Peter Robinson* et autres, de la Paroisse *St. Henri* de *Mascouche*; la Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *L'Assomption*; la Pétition de *A. Deschamps* et autres, de la Paroisse de *Repentigny*; la Pétition de *J. Laurier* et autres, de la Paroisse de *Lachenaie*, et la Pétition de *C. E. Courteau*, M.D., et autres, de la Paroisse de *St. Roch* de *l'Achigan*, tous du Comté de *L'Assomption*; la Pétition de *A. Lamoureux* et autres, de la Paroisse de *Boucherville*; la Pétition de *B. Perrault* et autres, de la Paroisse de *St. Paul*, Comté de *Joliette*; la Pétition de *A. Trudeau* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno*, Comté de *Chambly*; la Pétition de *M. Ménard* et autres, de *St. Jacques le Mineur*, et la Pétition de *A. Prévost* et autres, de *St. Philippe*, Comté de *Laprairie*.

Par M. *Magill*,—La Pétition de l'Ecole d'Industrie des Petits Enfants de la Cité de *Hamilton*.

Par M. *Smith (Toronto Est)*,—La Pétition de *J. McMurrich* et autres, de la Cité de *Toronto*.

Par M. *Jackson*,—La Pétition de la Municipalité du Township d'*Artemesia*, Comté de *Grey*.

Par M. *Poulin*,—La Pétition de *F. Lemonde* et autres, de la Paroisse de *St. Jean-Baptiste* de *Rouville*.

Par M. *Perrault*,—La Pétition du Révérend *J. B. Bélanger* et autres, de *St. Ours*; et la Pétition de *J. B. Lafèche* et autres, de la Paroisse de *St. Roch*, tous du Comté de *Richelieu*.

Par M. *Ranckin*,—La Pétition du révérend *P. D. Laurent* et autres, d'*Amherstburgh*, et autres Townships.

Par M. *Pouliot*,—Deux Pétitions de *A. Dubé* et autres, de la Paroisse du *Détour du Lac*, Comté de *Témiscouata*.

Par M. *Morris*,—La Pétition d'*Alexandre Guill*, du Township de *Ramsay*, Comté de *Lanark*.

Par M. *Knight*,—La Pétition de *J. Duncan* et autres, de *St. Germain* de *Grantham*, Comté de *Drummond*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La Pétition du Maire, des Conseillers et Citoyens de la Cité de *London*, *C. O.*

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Révérend *John L. O'Connor* et autres, de la Cité d'*Ottawa*; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'Education, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Des Commissaires d'Ecole de la Ville de *St. Hyacinthe*; demandant des amendements à l'Acte relatif à l'Education dans le *Bas-Canada*.

De *J. Paradis* et autres, de la Paroisse de *St. Germain de Grantham*,—et de *L. A. Senécal* et autres, de *St. Guillaume* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

De *S. H. White* et autres, du Comté d'*Iberville*,—de *James Hardman* et autres, de la Cité de *Montréal*,—du Révérend *A. McLeod* et autres, de la Ville d'*Iberville*,—et de *Donald McKinnon* et autres, de *Ste. Julie de Somerset*, Comté de *Mégantic* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante dans le Bas-Canada.

De *A. Pigeon* et autres, de *St. Marc*, Comté de *Verchères* ; de *S. Valois* et autres, de la *Longue Pointe*, Comté d'*Hochelaga* ; de *J. G. Bibaud*, M.D., et autres, de la Cité de *Montréal* et de la *Côtes des Neiges*, Comté d'*Hochelaga* ; de *T. Brady* et autres, de la Cité de *Montréal* ; de *F. L. Genand* M.D., et autres ; de *L. N. Norbert Chamberland*, M.D., et autres, de la Paroisse du *St. Esprit*, tous du Comté de *Montcalm* ; de *J. B. A. Riendeau* et autres, du *St. Bruno*, Comté de *Chambly* ; de *Louis Lemay* et autres, de *St. Sévère* ; de *Casimir Moquin* et autres, du Comté de *Laprairie* ; de *E. Mathieu* et autres, des Paroisses de *St. Barnabé* et *St. Jude* ; de *A. Larue* et autres, de la Paroisse de *St. Denis* ; de *O. Hébert* et autres, de la Paroisse de *St. Charles*, tous du Comté de *St. Hyacinthe* ; de *F. Pilette* et autres, de la Paroisse de *Ste. Geneviève* ; de *G. Mitchell* et autres, de la Paroisse de la *Pointe Claire*, tous du Comté de *Jacques Cartier* ; de *J. Lalonde* et autres, de la Paroisse de *Vaudreuil* ; de *E. Hurteau* et autres, de la Paroisse de *St. Joseph de Soulanges* ; de *L. A. Fortier* et autres, de la Paroisse de *St. Clet* ; de *H. Larocque* et autres, de la Paroisse de *St. George de Henryville* ; et de *J. Blain* et autres, du Comté de *Napierville* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De la Corporation du Collège de *St. Anne de Lapocatière* ; demandant que le Bill pour amender les dispositions de la loi pour l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures dans le *Bas-Canada*, ne devienne pas loi.

De la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec* ; demandant un amendement au Bill maintenant devant la Chambre pour amender son Acte d'incorporation.

De *Pierre Giguère* et autres, Charretiers et autres, de la Cité de *Québec* ; demandant un amendement au Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances concernant l'incorporation de la Cité de *Québec*, et pour donner de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité.

De *W. S. Brown*, de la Cité d'*Erié*, dans l'État de *Pennsylvanie*, l'un des États-Unis d'*Amérique*, tuteur de *Hattie Sanborn*, fille et héritière légitime de feu *W. E. Sanborn*, et autres ; demandant la passation d'un Acte pour autoriser le dit *W. E. Brown* à vendre le demi-lot Ouest, No. 18, dans la 2^{me} Concession du Township d'*Enniskillen*, Comté de *Lambton*, ainsi que tous les droits de la dite Mineure à toutes autres terres que possédait le dit feu *W. E. Sanborn*, dans le dit Township, au moment de son décès.

De la Chambre de commerce de *Montréal* ; demandant que le Bill pour incorporer la Compagnie d'Emmagasinage de *Montréal*, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Des Pilotes Commissionnés pour le Havre de *Québec* et au-dessus ; demandant que le Bill pour amender l'Acte pour incorporer les Pilotes pour le Havre de *Québec* et au-dessus ne devienne pas loi.

L'Honorable *M. Macdonald (Cornwall)*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du Chemin de Fer de *Brockville* et *Ottawa*, et y a fait des amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

M. Morris, du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*.

Bill pour autoriser la Corporation du Village de *Lanark* à vendre une certaine pièce de terre et à en appliquer le produit à la construction d'une Maison de détention.

Bill pour autoriser la Ville de *Woodstock* à consolider sa dette et pour d'autres fins.

Bill pour étendre les pouvoirs de la Municipalité Locale de *St Roch de Québec Sud*.

Et il rapporte les Bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière de *St. Thomas*.

Bill pour amender les Actes incorporant la Ville de *Lévis*.

Ordonné, Que M. *Parker* ait la permission d'introduire un Bill pour régler les qualifications des Médecins et Chirurgiens pratiquant dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Cowan* ait la permission d'introduire un Bill pour changer les limites du Village incorporé de *Berlin*, dans le Comté de *Waterloo*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Huitième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général :—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 25 Janvier 1865, pour Copies de tous les Règlements de toute et Chaque Compagnie de Chemin de Fer, passés à l'effet, soit de fixer et régler son Tarif, soit pour tout autre objet, et qui ont été ci-devant soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil ; Copies de tous Ordres en Conseil approuvant ou révisant les dits tarifs, ou ayant rapport autrement aux dits Règlements ou aucun d'iceux ; et Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement Provincial, ou aucun de ses Départements ou Officiers, et toute Compagnie de Chemin de Fer ou autre partie, au sujet de tous tels Tarifs ou Règlements. (*Documents de la Session, No. 27.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 23 Février 1865, pour certaines informations au sujet des Officiers de Douane dans les Districts de *Montmagny, Kamouraska, Rimouski, et Saguenay*. (*Documents de la Session, No. 31.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 Février 1865 ; pour Copies de tous Comptes indiquant en détail les recettes et les dépenses de toutes sortes par le Gouvernement, ou aucun Commissaire ou Officier du Gouvernement, en rapport avec les travaux connus sous le nom de Chemin et Havre de *Whitby*, pendant que ces travaux étaient sous le contrôle du Gouvernement, entre le mois d'Avril 1863 et le mois d'Avril 1864 ; indiquant aussi la balance entre les mains du Commissaire ou du Receveur des Péages sur les dits Chemin et Havre lorsqu'ils furent revendus par le Gouvernement, et quand cette balance a été payée au Gouvernement. Aussi, une Copie du Rapport fait par *Alfred Brunel* au Bureau des Travaux Publics ou à tout Officier du Gouvernement, au sujet des dits Chemin et Havre en 1863 ou 1864. Aussi, une Copie du Rapport de l'Honorable *U. J. Tessier*, Commissaire des Travaux Publics, au Conseil Exécutif, en l'année 1863, recommandant un certain compromis entre le Gouvernement et la Compagnie dite alors du Chemin de *Port Whitby* et des Lacs *Simcoe, Scugog* et *Huron*. Aussi, Copie de toute Correspondance entre le Gouvernement ou tout Officier ou Membre du Gouvernement, et M. *Chester Draper*, au sujet de la reprise des dits travaux ou à leur revente. Aussi, Copies des cautionnements ou autres garanties donnés ou offerts par le dit *Chester Draper* ou autres personne ou personnes, au Gouvernement ou à tout Officier du Gouvernement, pour former une Compagnie pour l'achat des dits travaux, ou pour garantir le Gouvernement de toute perte dans le cas où le Gouvernement reprendrait les dits travaux. Aussi, Copie de toute Corres-

pondance entre le Gouvernement et la dite Compagnie du Chemin et du Havre de *Port Whiby* au sujet des dits travaux et du réglemant des réclamations du Gouvernement contre la dite Compagnie. (*Documents de la Session, No. 32.*)

Le Greffier du Conseil Législatif remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—
Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :—Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant la Société d'Education du District de *Québec*."

Bill intitulé : "Acte pour la punition des personnes convaincus à plusieurs reprises d'offenses mineures."

Bill intitulé : "Acte concernant les Municipalités Locales dans le *Bas-Canada*, situées partie dans les Seigneuries et partie dans les *Township*."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant la Société d'Education du District de *Québec*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte concernant les Municipalités Locales dans le *Bas-Canada*, situées partie dans les Seigneuries et partie dans les *Townships*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 Février dernier : Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies tenue en la Cité de Québec le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 Février dernier,]

Et la question ayant été de nouveau proposée,

La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. l'Orateur, conformément au chapitre Quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Street*, Membre pour le Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 7 Mars 1865,

M. *Parker* a proposé, secondé par M. *Haultain*, Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, Que les mots "pour être pris comme Premier Ordre du Jour à la prochaine séance de cette Chambre, ce jour, après les Affaires de Routine," soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée; et elle a été résolue affirmativement.

Alors, la Question principale, telle qu'amendée, ayant été mise aux voix,
Ordonné, Que les Débats soient ajournés pour être repris comme premier Ordre du
 Jour à la prochaine Séance de cette Chambre, ce Jour, après les affaires de Routine.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par
 l'Honorable M. *Brown*,
 La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre:—Etat des recettes et dépenses de la Compagnie
 du Chemin de Fer du Nord, pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, avec un Etat
 classifié du Tonnage et des Passagers transportés sur le dit Chemin, durant la même
 période. (*Documents de la Session, No. 18*).

Aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de
 Québec, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14*).

M. l'Orateur a fait Rapport à la Chambre, qu'il a, dans l'affaire de l'Élection contestée
 du Comté de *Joliette*, taxé les frais et dépens en faveur des témoins comme suit:—A
 être payés par *Maxime Crépeau, Michel Séraphin Boulet, George A. Champagne, Charles
 Édouard Scallon, et Antoine Dessert*, les Pétitionnaires:—A *Berthélemy Vézina*, quinze
 piastres et soixante-et-quinze centins, et à *Olivier Vignault*, onze piastres et vingt-cinq
 centins.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table:—

Par M. *Gagnon*,—La Pétition de *J. Savard* et autres, Colons du Canton *Callière* ;
 et la Pétition de *J. Gosselin* et autres, de la Paroisse de *St. Irénée*, dans le Comté de
Charlevoix.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—La Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis
 de *York* et *Peel* ; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Toronto*, Comté de
Peel ; et la Pétition de la Municipalité du Village de *Streetsville*.

Par M. *White*,—La Pétition de *Robert Bell* et autres.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de
 Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du
 dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de
Grey et *Simcoe*, et y a fait des amendements qu'ils soumet à la considération de Votre
 Honorable Chambre.

M. *Somerville*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre
 le Onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions
 suivantes, savoir:—De *James Montgomery* et autres, de *Kingsey*, demandant qu'une partie
 de ce Township soit annexée à la Municipalité de *Kingsey Falls* ; de *John King* et autres,
 demandant que l'Acte de la dernière Session établissant les nouvelles Municipalités de
Kingsey Falls et *Durham Sud*, soit amendé de manière à réunir certains lots au Township
 de *Warwick* ; du Révérend *L. E. Dault* et autres, demandant un Acte pour confirmer
 l'arpentage existant d'une certaine partie du Township de *Bulstrode* ; de *W. S. Brown*,
 de la Cité d'*Erié, Pennsylvanie*, demandant l'autorisation de disposer de certains immeubles
 de feu *W. E. Sanborn* ; de la Société Permanente de Construction et d'Épargnes de
London, et de la Société d'Épargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié* ; de *Dame Frances
 Sylvester*, veuve de feu *Boyd Sylvester* et autres ; et de *James Muir* et autres, demandant
 l'incorporation de l'Association Homœopathique de *Montréal*.

La Pétition de la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec, demandant certains

amendements au Bill actuellement devant la Chambre pour amender son Acte d'incorporation. L'un de ces amendements décrète que seulement les Actionnaires qui ne résident pas à *Québec* auront le droit de voter par procureur ; cette disposition n'est pas mentionnée dans l'avis ; votre Comité, cependant, trouve qu'il a été passé une Résolution à la dernière Assemblée Générale de la Compagnie, déclarant qu'il est expédient d'adopter cette disposition, et il recommande en conséquence qu'elle soit insérée dans le Bill, suivant le désir de ceux qui demandent la passation du dit Bill.

Quant aux Pétitions suivantes, votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis, savoir :—Du Conseil Provisoire du Comté de *Bruce*, demandant que *Walkerton* soit choisi pour être le Chef-Lieu de ce Comté ; de *F. Lefebvre* et autres, demandant que la Paroisse de *St. Jean de Matha* soit annexée au Comté de *Joliette* ; de *N. Perrault* et autres, demandant qu'une partie du Township de *Tingwick* soit annexée à *Wotton* ; de *A. Gagnon* et autres, demandant que le Township de *Jonguère* soit érigé en une Municipalité ; et des Officiers et Membres des Eglises *St. Jacques*, *St. Paul* et *St. Jean*, de *Kingston*, demandant un Acte pour pourvoir à la vente de la Dotation de la Rectorerie de l'Eglise *St. George de Kingston*.

M. Mackenzie (Lambton), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :—

Réponse à une Adresse,—Etat des terres achetées par la Département des Sauvages pour les Sauvages d'*Oneida*, dans le Township de *Delaware*.

Réponse à une Adresse,—Etat du Revenu et de la Dépense de la Province du *Canada*, pour le semestre expiré le 31 Décembre 1864.

Réponse à une Adresse,—Correspondance entre les Commissaires de l'Asile des Aliénés à *Beauport* et le Gouvernement, durant les trois dernières années.

Et il recommande que les suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à une Adresse,—Informations relatives aux obstructions à la Navigation de la Rivière *Richelieu*.

Etat-Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans certains Districts du *B.-Canada*.

Réponse à une Adresse,—Recettes et Dépenses sur le Chemin et le Havre de *Port Whitby*.

Rapports Municipaux pour le *Bas-Canada*.

Réponse à une Adresse—Informations au sujet de certains Officiers de Douane dans les Districts de *Montmagny*, etc.

Réponse à une Adresse,—Réclamations des Propriétaires de Ponts sur la Rivière *Des Prairies*.

Réponse à une Adresse,—Liste des employés temporaires ou permanents dans les Départements Publics.

Sur motion de *M. Morris*, secondé par *M. Cartwright*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Résolu, Qu'il soit nommé un Comité, composé de l'Honorable *M. Cameron*, *M. Bown*, *M. Macfarlane*, *M. Blanchet*, *M. Jones (Leeds Sud)*, *M. Dufresne (Iberville)*, et *M. McGeverin*, pour s'enquérir s'il est expédient de prendre des arrangements pour que l'Index Général des Journaux de cette Chambre, qui s'étend maintenant jusqu'à la Session de 1865, inclusivement, soit continué jusqu'à la fin du présent Parlement, et devant faire rapport avec toute la diligence convenable, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la Cité d'*Ottawa*, lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 10—Après "*Eaton*," insérez "*Louise Burritt, Minerva Shorp Bate.*"

Page 1, ligne 14—Après "*d'Outaouais*," insérez " pour tous et chacun les objets " mentionnés au Préambule du présent Acte."

Page 1, ligne 38—Retranchez depuis "*Corporations*," jusqu'à la fin de la clause.

DANS LA PRÉAMBULE.

Page 1, ligne 1—Retranchez depuis " pour," jusqu'au second " et " dans la 2ème ligne, et insérez " le secours, l'entretien et l'éducation des Orphelins et autres enfants dans " l'indigence, et le secours et l'entretien des veuves dans l'indigence."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question qui a été proposée Vendredi, le 3 Février dernier, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864,

[Ces Résolutions apparaissent dans les Journaux de Vendredi, le 3 Février dernier,]

Et la Question ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, que cette Question soit maintenant mise aux voix,

Et des Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Smith*, Membre pour la Division Est du Comté de *Durham*, à le remplacer temporairement.

M. *Smith* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mercredi, 8 Mars 1865,

Et la Question préalable ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés.

M. *Geoffrion* a proposé, secondé par M. *Lajoie*, Que les Débats soient ajournés :—Et la Question a été résolue Affirmativement.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Brown*, Que les Débats soient repris à la prochaine séance de la Chambre ce Jour, comme Premier Ordre du Jour, après les Affaires de Routine.

L'Honorable M. *Holton* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*), Que tous les mots après " Débats " jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " soient ajournés jusqu'à " Lundi prochain, et qu'il soit voté une Adresse à Son Excellence, demandant qu'il lui " plaise faire mettre devant la Chambre, dans l'intervalle, toutes les informations soumises à

“ la Conférence, ainsi que toutes celles qui peuvent être venues en la possession du Gouver-
 “ nement, touchant les divers sujets importants mentionnés dans les Résolutions de la Con-
 “ férence ; et, particulièrement, toutes les informations relatives au Chemin de Fer Interco-
 “ lonial projeté, au coût de ce chemin, à la distribution projetée des propriétés et des dettes
 “ passives entre les différents Gouvernements ; à la nature, à l'étendue et au coût des
 “ améliorations que l'on se propose de faire à nos communications intérieures par Eau, aux
 “ droits du Canada au Territoire du Nord-Ouest, et aux sommes qu'il y aurait à dépenser
 “ pour ouvrir ce Territoire à la Colonisation ; au montant que les Provinces auraient à
 “ payer pour la défense du Pays, et à l'étendue et à la valeur des Terres Publiques de
 “ Terre neuve, afin que cette Chambre soit en état de mieux juger de l'effet des changements
 “ Constitutionnels proposés sur les intérêts matériels et la condition future du pays.”

Et objection ayant été faite que la dite motion en amendement n'était pas dans l'ordre, M. l'Orateur a décidé que la dite motion n'était pas dans l'ordre, attendu qu'aucun amendement ne peut être fait à une motion d'ajournement, excepté quant au temps de l'ajournement.

Et Appel ayant été fait de la décision de M. l'Orateur, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR LA DÉCISION DE M. L'ORATEUR.

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cockburn,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Poulin,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Cornellier,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Boun,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Street,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mc Dugall,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gall,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Wilton, et</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wright (York E.)—59.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	

CONTRE LA DÉCISION DE M. L'ORATEUR.

Messieurs

<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Parker,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Houde,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Scatcherd, et</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Thibaudeau.—20.</i>

Ainsi, la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, Que les Débats soient repris à la prochaine séance de la Chambre, ce jour, comme Premier Ordre du Jour, après les Affaires de Routine,

L'Honorable M. *Dorion (Hochelaga)* a proposé pour amendement, secondé par M. *Cameron (Ontario Nord)*, Que tous les mots après “ Débats ” jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : “ sur cette Résolution comprenant des changements fondamentaux dans les institutions et les relations politiques de cette Province, changements que le peuple n'avait point en vue à la dernière élection générale, devraient, dans l'opinion de cette Chambre, être ajournés pour l'espace d'un mois ou jusqu'à ce que le peuple de cette Province ait eu l'occasion de se prononcer constitutionnellement sur le sujet en question, dans une élection générale.”

Et objection ayant été faite que la dite motion en amendement n'était pas dans l'Ordre, M. l'Orateur a décidé que la dite motion en amendement n'est pas dans l'Ordre.

Et la Question ayant été mise aux voix, savoir : Que les Débats soient repris à la prochaine séance de la Chambre, ce jour, comme Premier Ordre du Jour, après les Affaires de Routine :—Elle a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Mars 1865.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Pâquet*,—La Pétition de *F. X. Laurendeau* et autres, de *St. Barthélémy*, Comté de *Berthier*.

Par l'Honorable M. *Luframboise*,—La Pétition de *L. Langevin* et autres.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—La Pétition de la Municipalité du Township de *Reach*, Comté d'*Ontario*.

Par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*),—La Pétition de *A. Jodoin* et autres, de la Paroisse de *Longueuil*, Comté de *Chambly* ; la Pétition de *J. T. Franchère* et autres, de *St. Marie de Monnoir* ; et la Pétition de *E. Royal* et autres, de la Paroisse de *St. Paul l'Hermite*, Comté de *l'Assomption*.

Par M. *Webb*,—La Pétition du Rév. *H. C. Hamelin* et autres, du Township de *Wotton*, Comté de *Wolfe*.

Par M. *Ferguson* (*Simcoe Sud*),—La Pétition de *T. R. Ferguson* et autres, du Comté *Simcoe*,—et la Pétition de la Municipalité du Township de *Tossorontio*, Comté de *Simcoe*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*,—La Pétition du Révérend *E. Paradis* et autres, de *St. Edouard de Frampton*, et la Pétition du Révérend *L. Rousseau* et autres, tous du Comté de *Dorchester*.

Par M. *Lajoie*,—La Pétition de *E. Godin* et autres, de la Paroisse du *Cap de la Magdeleine*, Comté de *Champlain*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de *Montréal* ; et la Pétition de la Chambre de Commerce de *Montréal*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *C. E. Courteau*, M. D., et autres, de la Paroisse de *St. Roch de l'Achigan*,—d'*A. Deschamps* et autres, de la Paroisse de *Repentigny*,—de la Municipalité de la Paroisse de *l'Assomption*,—de *Peter Robinson* et autres, de la Paroisse de *St. Henri de Mascouche*,—de *J. Laurier* et autres, de la Paroisse de *Lachenaie*, tous du Comté de *l'Assomption*,—de *V. Perras* et autres, de *St. Michel Archange*,—d'*A. Provost* et autres, de *St. Philippe*,—de *M. Ménard* et autres, de *St. Jacques le Mineur*, tous du Comté de *Laprairie*,—de *J. B. Lafêche* et autres, de la Paroisse de *St. Roch de Richelieu*,—du Révérend *J. B. Bélanger* et autres, de *St. Ours*, tous du Comté de *Richelieu*,—d'*A. Trudeau* et autres, de la Paroisse de *St. Bruno*, Comté de *Chambly*,—de *B. Perrault* et autres, de la Paroisse de *St. Paul*, Comté de *Joliette*,—de *P. Benoit* et autres, du Comté de *Napierville*,—de *G. T. Dessaulles* et autres, de *St. Hyacinthe* et autres Paroisses, Comté de *St. Hyacinthe*,—de *J. F. Legendre* et autres, de *St. Cécile de Milton*, Comté de *Shefford*—d'*A. Lamoureux* et autres, de la Paroisse de *Boucherville* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De *J. Duncan* et autres, de *St. Germain de Grantham*, Comté de *Drummond* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Education Protestante dans le *Bas-Canada*.

De *G. W. Malloch*, de la Ville de *Brantford*, Comté de *Brant* ; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron*, ne devienne pas loi.

De *F. Lemonde* et autres, de la Paroisse de *St. Jean-Baptiste de Rouville* ; demandant

qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

Du Révérend P. D. Laurent et autres, d'*Amherstburg* et autres Townships ; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

De l'École d'Industrie des Petits Enfants de la Cité d'*Hamilton* ; demandant de l'aide.

D'A. Dubé et autres, de la Paroisse du *Détour* du Lac, Comté de *Témiscouata* ; demandant de l'aide pour le Chemin de *Témiscouata*.

D'A. Dubé et autres, de la Paroisse du *Détour* du Lac, Comté de *Témiscouata* ; demandant de l'aide pour un Chemin dans la dite Paroisse.

De la Municipalité du Township d'*Artemesia*, Comté de *Grey* ; demandant des amendements à l'Acte de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *London, C.-O.* ; demandant qu'une Prison Centrale soit établie dans la dite Cité.

De J. McMurrich et autres, de la Cité de *Toronto*, au nom des Citoyens, et de *Marcus Rossin*, au nom des Directeurs pour la reconstruction du "*Rossin House*," demandant un Acte pour exempter l'Hôtel du "*Rossin House*" de l'imposition et du paiement de taxes pour le terme de cinq ans, soit rejetée.

D'*Alexander Guill*, du Township de *Ramsay*, Comté de *Lanark* ; représentant que, durant l'année 1855, il avait, en dedans de l'Estacade du Gouvernement, à l'embouchure de la Rivière *Madawaska*, une certaine quantité de billots, et que, le 26 Avril de la même année, une tempête a brisé l'Estacade, et que ses billots ont été perdus dans la Rivière des *Outaouais*, et demandant qu'il soit nommé un Comité chargé de s'enquérir de sa réclamation pour obtenir une indemnité du Département des Travaux Publics, en conséquence du mauvais état dans lequel se trouvait la dite Estacade.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte passé dans la vingt-sixième année du Règne de Sa Majesté, relatif à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Hamilton* et *Port Dover*."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer le Club des Patineurs et Joueurs de Galets d'*Outaouais*."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :—

Bill intitulé : "Acte à l'effet d'obtenir des Rapports Statistiques des Compagnies d'Assurance."

Bill intitulé : "Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'Acte concernant les Aubergistes et la Vente des Liqueurs Enivrantes."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Galt*."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Bellerose*, secondé par l'Hon. M. le Solliciteur-Général *Langevin*, Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'Acte concernant les Aubergistes et la vente des Liqueurs Enivrantes," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Cowan*, secondé par M. *Smith* (*Durham Est*), Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Galt*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonné pour demain.

Sur motion de M. *Morris*, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*),
Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte à l'effet d'obtenir des
 " Rapports Statistiques des Compagnies d'Assurance," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Hon. M. *Holton* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. *Powell*, du Comité Spécial nommé pour prendre en considération le contenu de la Réponse à une Adresse présentée à cette Chambre le 23 Avril 1863, pour des informations concernant le Bureau du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 4.*)

Sur motion de M. *Morris*, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*),

Ordonné, Que le Comité Spécial sur la Pétition d'Élection de la Division Nord du Comté de *Waterloo* ait la permission de s'ajourner jusqu'au troisième jour de la prochaine Session, à midi, à la demande et du consentement de ces deux parties.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question préalable qui a été proposée hier : Que cette Question [Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terrenceuse* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de *Québec*, le 10 Octobre 1864,] soit maintenant mise aux voix,

Et la Question préalable ayant été de nouveau proposée,
 La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Smith*, Membre pour la Division Est du Comté de *Durham*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

L'Honorable M. *Smith* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et au bout de quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Judi, 9 Mars 1865,

Et la Question préalable ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Sur motion de M. *Jones* (*Leeds Sud*), secondé par M. *Jackson*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Brown*, et la Question ayant été mise aux voix, savoir : Que les Débats soient repris à la prochaine séance de la Chambre ce jour, après les Affaires de Routine, la Chambre s'est divisée, elle a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Listes des Actionnaires de la Banque Commerciale du Canada, de la Banque du Haut-Canada, et de la Banque du District de Niagara, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 Février dernier. (*Documents de la Session, No. 9*)

Aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le District d'Ottawa pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Et aussi, Rapport Municipaux pour le Bas-Canada, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 19.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. Cauchon,—La Pétition de A. Côté et autres ; la Pétition de L. Charland et autres ; la Pétition de Z. Levasseur et autres ; la Pétition de John Darlington et autres ; la Pétition de John Walker et autres ; la Pétition de John Provan et autres ; la Pétition de A. Gagnon et autres ; la Pétition de A. Rosa et autres ; la Pétition de J. W. Henry et autres ; la Pétition de C. Hough et autres ; la Pétition de J. Hamel et autres ; la Pétition de F. Gauvreau et autres ; la Pétition de T. P. Bédard et autres ; la Pétition de G. Matte et autres ; la Pétition de J. Pâquet et autres ; la Pétition de F. H. Belland et autres ; la Pétition de J. Richard et autres ; la Pétition de G. H. Simard et autres ; et la Pétition de F. Rivet et autres, tous de la Cité de Québec.

Par M. Rémillard,—La Pétition de L. Lafontaine et autres, de la Paroisse de St. Charles, Comté de Bellechasse.

Par M. Dickson,—La Pétition de T. Henderson et autres, du Township d'Arran, Comté de Bruce.

Par M. Ferguson (Simcoe Sud),—La Pétition de la Municipalité des Townships de Tiny et Tvy ; la Pétition de la Municipalité du Township de Mono ; la Pétition de la Municipalité du Township de Nottawasaga ; la Pétition de la Municipalité des Townships d'Orilla et Matchedash ; la Pétition de la Municipalité du Village de Bradford ; la Pétition de la Municipalité du Township d'Adjala ; la Pétition de la Municipalité du Township de Medonte ; la Pétition de la Municipalité des Townships-Unis de Morrison et Muskoka ; et la Pétition de la Municipalité du Township Guillimbury Ouest, tous du Comté de Simcoe.

Par M. Powell,—La Pétition de William Lynn Smart, de la Cité de Toronto.

Par M. Haultain,—La Pétition de la Société de Kingston pour l'Observation du Dimanche.

Par M. Bourassa,—La Pétition de L. Godin et autres, de Ste. Marguerite de Blairfindie, Comté de St. Jean.

Comformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De J. Savard et autres, Colons du Canton de Callière, Comté de Charlevoix ; demandant de l'aide pour un Chemin.

De J. Gosselin et autres, de la Paroisse de St. Irénée, Comté de Charlevoix ; demandant que le Bill pour amender l'Acte des Pêcheries, et pour défendre la destruction du petit poisson, ne devienne pas loi.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de York et Peel,—de la Municipalité du Township de Toronto, Comté de Peel,—et de la Municipalité du Village de Streetsville ; demandant que le Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie des Manufactures de Peel, ne devienne pas loi.

De Robert Bell et autres ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer "La Compagnie du Chemin de Fer de Témiscaming et du Lac Huron."

L'Honorable M. Cameron (Peel), du Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il est expédient de prendre des arrangements pour que l'Index Général des Journaux de cette Chambre, qui s'étend maintenant jusqu'à la Session de 1865 inclusivement, soit continué jusqu'à la fin du présent Parlement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :

Votre Comité a donné toute son attention au sujet qui lui a été renvoyé, et il trouve qu'un Index Général des Journaux de l'Assemblée du *Haut-Canada* fut fait en vertu d'un Ordre de Votre Honorable Chambre du 8 Septembre 1841. Subséquemment, savoir : le 25 Août 1851, la compilation d'un Index Général des Journaux de Votre Honorable Chambre, depuis la date de l'Union jusqu'à la Session de 1851 inclusivement, fut ordonnée.

Votre Comité considère la continuation de cet Index absolument nécessaire pour faciliter la consultation des délibérations ultérieures de la Chambre, et il recommande respectueusement que M. l'Orateur soit autorisé à prendre des arrangements pour la compilation du dit Index, à partir de la Session de 1852-3, et embrassant chaque Session subséquente jusqu'à la fin du présent Parlement. Votre Comité est entré en communication avec M. *Todd*, du Bureau des Bills Privés, qui a été le compilateur des deux premiers Index, et il est convenu d'entreprendre l'ouvrage aux mêmes conditions que pour le dernier Index, savoir : £50 par Session. Votre Comité considère cette offre raisonnable, et il recommande en conséquence qu'elle soit acceptée, et que le Greffier soit autorisé à lui faire des avances à mesure que l'ouvrage progressera. Il recommande aussi qu'il soit pris des arrangements par Votre Honorable Chambre, à la prochaine Session, pour l'impression et la distribution de l'Index, lorsqu'il sera terminé.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender la Charte de la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Votre Comité a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif pour incorporer l'Association des Placements de *Montréal*, et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre avec les délibérations du Comité sur le dit Bill.

Ordonné, Que M. *Walsh* ait la permission d'introduire un Bill pour amender les Lois de la Chasse du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : "Acte pour confirmer certains Règlements et Débitures des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Ferguson* (*Frontenac*), secondé par M. *Jackson*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour confirmer certains Règlements et Débitures des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question préalable, qui a été proposée Mardi dernier, Que cette Question : [Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864,] soit maintenant mise aux voix,

Et la Question Préalable ayant été de nouveau proposée,
La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du Canada, a appelé M. *Thibaudeau*, Membre pour la Division Electoral de Québec Centre, à le remplacer temporairement.

L'Honorable M. *Thibaudeau* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Vendredi, 10 Mars 1865.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Question Préalable ayant été de nouveau proposée,

Et de nouveaux Débats s'étant élevés,

Sur motion de M. *Taschereau*, secondé par M. *Robitaille*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, Que les Débats soient repris à la prochaine séance de la Chambre ce jour, comme Premier Ordre du Jour après les Affaires de Routine : Et cette question ayant été mise aux voix, elle a été résolue Affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Liste des Actionnaires de la Banque de Montréal, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 Février dernier. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Aussi, Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le Comté de *Mackinongé*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Et aussi, Rapport des Régistrateurs des Comtés de *Renfrew* et *Welland*, indiquant les Honoraires et Émoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1864, en conformité de la 76e Section du chapitre 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Joly*,—La Pétition des Président, Vice-Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de Québec.

Par M. *Ferguson* (*Frontenac*),—La Pétition du Révérend M. *Stafford* et autres, du Township de *l'Île Wolf* ; et la Pétition du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*.

Par l'Honorable M. *Laframboise*,—La Pétition de *B. Ouimet* et autres, de la Paroisse de *St. Ephrem d'Upton*, Comté de *Bagot* ; la Pétition de *P. Allaire* et autres, de la Paroisse de *St. Valérien*, Township de *Milton*, Comté de *Shefford* ; et la Pétition de l'Honorable *L. T. Drummond* et autres, de la Cite de *Montréal*.

Par M. *Jones* (*Leeds Sud*),—La Pétition de *James Doyle* et autres, de la Ville de *Gananoque* et ses environs.

Par M. *Macfarlane*,—La Pétition de la Municipalité du Township de *Easthope Nord*, Comté de *Perth* ; et la Pétition de *W. F. McCulloch*, Président, au nom d'une Assemblée Publique des contribuables de la Ville de *Stratford*.

Par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelega*),—La Pétition de *G. Larocque* et autres ; et la Pétition de *C. Fournier* et autres, tous de la Paroisse de *Chambly* ; et la Pétition de *Thomas Lynch* et autres, de la Paroisse de *Beauharnois*, Comté de *Beauharnois*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*,—La Pétition du Très-Révérend *A. MacDonell*, V.G., et autres, de la Cité de *Kingston*.

Par M. *Bourassa*,—La Pétition de l'Honorable *C. J. Laberge*, et *J. B. Moreau* Préfet du Comté de *St. Jean*, et autres, de la Ville de *St. Jean* et des Paroisses de *St. Jean* et *St. Luc* ; et la Pétition de *P. Lavoie* et autres, de la Paroisse de *St. Valentin*.

Par M. *Harrowood*,—La Pétition de *A. Gauthier* et autres, des Comtés de *Soulanges* et *Vaudreuil* ; et la Pétition de *P. J. David*, Notaire, de la Paroisse de *St. Ignace* du *Côteau du Lac*.

Par M. *Cameron* (*Ontario Nord*),—La Pétition du Très Révérend Evêque Catholique Romain de la Cité de *Toronto*, et autres de la dite Cité.

Par M. *Shanly*,—La Pétition du Révérend *J. R. Meade* et autres, du Comté de *Dundas*.

Par M. *Gaudet*,—La Pétition de *C. Massé* et autres,—la Pétition du Révérend *P. De Villers* et autres,—et la Pétition de *J. Gaudet* et autres, tous de la Paroisse de *Ste. Gertrude*, District des *Trois-Rivières*.

Par M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*),—La Pétition de *M. Adamson* et autres, de la Ville de *Belleville*,—et la Pétition de *M. Mackey* et autres, de la partie Sud de *Tyendinaga*, tous du Comté de *Hastings*.

Par M. *Macdonald* (*Glengarry*),—La Pétition du Très Révérend *John Macdonald* et autres, de la Paroisse de *St. Raphael* ; la Pétition du Révérend *J. J. Chisholm*, D. D., et autres, du Village d'*Alexandria* et ses environs ; la Pétition du Révérend *J. J. Mc Carthy* et autres, de la Paroisse de *Williamstown* ; la Pétition de *Owen Quigley* et autres, de la Mission de *St. Alexander*, dans les Townships de *Lochiel* et *Kenyon*, Comté de *Glengarry* ; et la Pétition du Révérend *M. Lalor* et autres, du Comté du *Prince-Edouard*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition du Révérend *J. B. Villeneuve* et autres, d'*Hébertville* ; et la Pétition de la Municipalité du Township de *Roberval*.

Par M. *Chambers*,—La Pétition de *T. O' Connor* et autres, de la Ville de *Brockville*, Comté de *Leeds*.

Par l'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*),—La Pétition du Révérend *G. A. Hay* et autres, de la Paroisse de *St. André*, Comté de *Stormont* ; et la Pétition du Révérend *J. L. O' Connor* et autres, de la Paroisse de *Cornwall*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition du Révérend *G. Warner* et autres ; la Pétition du Révérend *R. P. Duclos* et autres ; et la Pétition de *John Gordon* et autres, tous de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Rankin*,—La Pétition de *A. B. McIntosh* et autres, de *Chatham*, Comté de *Kent* ; et la Pétition de la Municipalité du Township d'*Anderdon*, Comté d'*Essex*.

Par M. *Haultain*,—La Pétition du Révérend *M. Lynch* et autres, du Township de *Douro* ; et la Pétition du Révérend *O. Kelly* et autres, de la Ville de *Peterborough*.

Par M. *Dunsford*,—La Pétition du Révérend *James Farrelly* et autres, de la Ville de *Lindsay* et du Township de *Ops* ; et la Pétition de *William Lehane* et autres, du Township d'*Emily*, Comté de *Victoria*.

Par M. *Biggar*,—La Pétition de *W. Kennedy* et autres, d'*Asphodel* et autres Townships.

Par M. *Powell*,—La Pétition du Révérend *E. Vaughan*, et autres, du Comté de *Carleton*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *F. X. Laurendeau* et autres, de *St. Barthélemi*, Comté de *Berthier*,—De *L. Langevin* et autres,—de *A. Jodoin* et autres, de la Paroisse de *Longueuil*, Comté de *Chamblly*,—de *J. T. Franchère* et autres, de *Ste. Marie de Monnoir*,—et de *E. Royal* et autres, de la Paroisse de *St. Paul l'Ermite*, Comté de l'*Assomption* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De *E. Godin* et autres, de la Paroisse du *Cap de la Magdeleine*, Comté de *Champlain* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit fait sans consulter le peuple, soit par la dissolution de l'Assemblée Législative, ou par quelque autre mode que le Parlement jugera à propos d'adopter.

De la Municipalité du Township de *Reach*, Comté d'*Ontario* ; demandant qu'il soit fait une exploration d'une route pour un canal devant unir les eaux de la *Baie Georgienne*, sur le Lac *Huron*, avec le Lac *Ontario*, dans le dit Comté.

Du Révérend *H. C. Hamelin*, et autres, du Township de *Wotton*, Comté de *Wolfe* ; demandant de l'aide pour des Chemins.

De *T. R. Ferguson* et autres, et de la Municipalité du Township de *Tossorontio*, du Comté de *Simcoe* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer " la Banque du Comté de *Simcoe*."

Du Révérend *E. Paradis* et autres, de *St. Edouard de Frampton*, Comté de *Dorchester* ; demandant de l'aide pour un Chemin.

Du Révérend *L. Rousseau* et autres, du Comté de *Dorchester* ; demandant de l'aide pour un Chemin et un Pont.

De la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de *Montréal* ; demandant un amendement à son Acte d'incorporation.

De la Chambre de Commerce de *Montréal* ; demandant que le Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessus, ne devienne pas loi.

L'Honorable *M. Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance dite du Soleil de *Montréal*, et y a fait des amendements, qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

L'Honorable *M. Rose*, du Comité Spécial nommé pour aider *M. l'Orateur*, dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et agir de la part de cette Chambre dans le Comité Conjoint des deux Chambres au sujet de la Bibliothèque, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité s'est occupé des salaires que reçoivent actuellement le Bibliothécaire et l'Assistant-Bibliothécaire de Votre Honorable Chambre, et il trouve qu'ils ne sont pas proportionnés aux services que ces Officiers rendent au public.

Les connaissances étendues de *M. Todd*, le Bibliothécaire, en fait d'usages Parlementaires et de Droit Constitutionnel, sont bien connues et dûment appréciées ; mais, jusqu'ici, la rémunération à laquelle ces connaissances et les services qu'ils a rendus pendant si longtemps et si fidèlement lui donnaient un droit, dans l'opinion de Votre Comité, il ne l'a pas encore obtenue. Votre Comité recommande donc que son salaire soit porté de cinq cents à six cents louis par année, et qu'il soit bien entendu que l'augmentation de cent louis est particulièrement en reconnaissance de ses services, et que dans tout arrangement qui pourrait avoir lieu relativement au salaire de son successeur, cette augmentation ne devra pas être invoquée comme précédent.

M. Lajoie, l'Assistant-Bibliothécaire, n'est pas non plus, dans l'opinion de Votre Comité, suffisamment rémunéré pour le zèle et la capacité avec lesquels il remplit les devoirs de sa charge. Depuis l'année 1856, époque à laquelle il a été transféré du Département des Traducteurs Français à celui de la Bibliothèque, son salaire est resté ce qu'il était alors, tandis que celui de ses anciens collègues, et d'autres Officiers de même rang que lui, a été augmenté à £450 par année. De plus, *M. Lajoie* est favorablement connu du public Canadien par ses écrits, ayant acquis un rang distingué parmi les hommes de lettres de cette Province. Le Comité recommande en conséquence que son salaire soit porté de £400 à £450 par année.

En faisant son rapport en faveur de ces Officiers de mérite, Votre Comité désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les devoirs des Bibliothécaires ne se terminent pas avec les Sessions, mais exigent leurs services tout le long de l'année, attendu que, durant la Vacance, la Bibliothèque reste ouverte pour les Membres de la Chambre aussi bien que pour le public en général.

Ordonné, Que la Pétition des Président, Vice-Président et Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de *Québec*, présentée ce jour, soit maintenant reçue et lue,

Et la dite Pétition, demandant un amendement à la charte de la Compagnie, a été reçue et lue.

Ordonné, Que M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*) ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte pour l'érection de la Municipalité des *Chutes de Kingsey*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte Seigneurial refondu, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour faciliter la conviction et la punition des personnes qui engagent des sujets de Sa Majesté à prendre du service à l'étranger contrairement à l'Acte d'enrôlement à l'étranger.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Chapais* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du Havre de *Montréal* et au creusement du Chenal entre le dit Havre et le Port de *Québec*, et pour amender l'Acte maintenant en force pour les dites fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Ordonné, Que M. *Somerville* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi relative à l'inspection du Cuir et des Peaux Crues.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour autoriser certains Conseils de Comté dans le *Haut-Canada* à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à enseigner leurs terres," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, auxquels il demande le concours de cette Chambre :—

Bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la Compagnie du Chemin de Fer des *Rues de Québec*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif à la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit pour le *Bas-Canada*."

Bill intitulé : " Acte pour permettre à la Société Permanente de Construction et d'Épargnes de *London* de s'amalgamer avec la Société d'Épargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié*."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Dufresne* (*Moncalm*), secondé par M. *Labreche-Viger*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte relatif à la procédure ordinaire dans les Cours Supérieure et de Circuit pour le *Bas-Canada*," soit maintenant lu pour la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

Sur motion de M. *Willson*, secondé par M. *Ferguson* (*Frontenac*),

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour permettre à la Société Permanente de Construction et d'Épargnes de *London* de s'amalgamer avec la Société d'Épargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Lundi prochain.

L'Ordre du Jour étant lu pour reprendre les Débats ajournés sur la Question Préable qui a été proposée Mardi dernier : Que cette Question [Qu'il soit présenté une humble Adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté qu'il lui plaise gracieusement soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, basée sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence des Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de *Québec* le 10 Octobre 1864,] soit maintenant mise aux voix.

Et objection ayant été faite que la motion : Que la Question Préable soit maintenant mise aux voix," est, de sa nature, une espèce d'amendement, et qu'étant proposée par l'Honorable Procureur-Général pour le *Haut-Canada*, qui a proposé aussi la motion originaire, elle n'est pas dans l'Ordre, parce qu'un Membre ne peut pas proposer d'amendement à sa propre motion,

M. l'Orateur a décidé la Question comme suit :—" La Motion originaire proposée par l'Honorable Procureur-Général du *Haut-Canada* est à l'effet que cette Chambre adopte certaines Résolutions relatives à une Union Fédérale des Provinces. Cette motion ayant donné lieu à des Débats, l'Honorable Procureur-Général du *Haut-Canada* a proposé, 'que la Question soit maintenant mise aux voix ;' ce qui n'est pas, à mon avis, un amendement à la motion originaire, attendu que l'objet d'un amendement est de modifier la question originaire. Cette motion modifie-t-elle de fait la proposition originaire ? Loin de là, elle tend à faire décider immédiatement la Question qui est devant la Chambre. Les autorités qu'on a citées pour faire voir que cette motion est un amendement, prouvent tout le contraire, suivant moi. Elle disent bien, il est vrai, que 'la Question Préable est, de sa nature, une espèce d'amendement,' mais si elle était réellement un amendement, ou si on devait en faire usage comme amendement, les auteurs diraient que de fait c'est un amendement. La motion pour l'ajournement est pareillement mentionnée comme étant, de sa nature, une espèce d'amendement ; mais elle n'est pas un amendement, car, comme 'la question préalable,' si elle est adoptée, elle n'écarte pas la proposition originaire. D'où je conclus que 'la question préalable' n'est pas un amendement. Par conséquent, l'objection que l'Honorable Procureur-Général du *Haut-Canada* ne peut pas proposer 'la question préalable,' parce qu'il a proposé la motion originaire, n'est pas valide, dans mon opinion."

Et la Question Préable ayant été de nouveau proposée,
La Chambre a repris les dits Débats ajournés.

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Street*, Membre du Comté de *Welland*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Street* a, en conséquence, pris le Fauteuil.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit,

Samedi, 11 Mars 1865,

Et les Débats continuant,

M. l'Orateur, conformément au chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Morris*, Membre pour la Division Sud du Comté de *Lanark*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Morris* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et après quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et la Question Préable ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Curier,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Macdonald, Proc.Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Ault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeNiverville,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd. N.)</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McGee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Howland,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren)</i>	<i>Rankin,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright (Ottawa Co.),</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright (York E.).—85.</i>
<i>Cowan,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Gagnon,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Fouliot,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Conwall),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald (Glenga'y)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Dorion (Drum. & Arth)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Macdonald (Thr'to O.)</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Houde,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Duckett,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Tremblay, et</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Huot,</i>	<i>Parcer,</i>	<i>Wallbridge (Hast's N.)</i>
<i>Evanturel,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Perrault,</i>	—39.

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

Et la Question Principale ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeNiverville,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bell,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Edo'ard),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron, (Peel),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>

<i>Cartier</i> , Proc.-Gén.	<i>Haultain</i> ,	<i>Morrison</i> ,	<i>Walsh</i> ,
<i>Cartwright</i> ,	<i>Higginson</i> ,	<i>Parker</i> ,	<i>Webb</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Howland</i> ,	<i>Pope</i> ,	<i>Wells</i> ,
<i>Chambers</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>Poulin</i> ,	<i>White</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Irvine</i> ,	<i>Poupore</i> ,	<i>Willson</i> ,
<i>Cockburn</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Powell</i> ,	<i>Wood</i> ,
<i>Cornellier</i> ,	<i>Jones (Le'ds N. et Gr.)</i> ,	<i>Rankin</i> ,	<i>Wright (C. d' Ottawa)</i> ,
<i>Cowan</i> ,	<i>Jones (Leeds Sud)</i> ,	<i>Raymond</i> ,	<i>Wright (York E.)-91.</i>
<i>Currier</i> ,	<i>Knight</i> ,	<i>Rémillard</i> ,	

CONTRE :

Messieurs

<i>Biggar</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>Laframboise</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Gagnon</i> ,	<i>Lajoie</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Cameron (Ontario N.)</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Macdonald (Cornw'U)</i> ,	<i>Rymal</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Macdonald (Glenga'y)</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Coupal</i> ,	<i>Houde</i> ,	<i>Macdonald (Tor'to O.)</i> ,	<i>Taschereau</i> ,
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i> ,	<i>Huntington</i> ,	<i>O' Halloran</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>Dorion (Hochelaga)</i> ,	<i>Joly</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	<i>Tremblay</i> , et
<i>Duckett</i> ,	<i>Labreche-Viger</i> ,	<i>Perrault</i> ,	<i>Wallbridge (Hast's N.)</i> ,
<i>Dufresne (Iberville)</i> ,			—83.

Ainsi, la question a été résolue affirmativement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 13 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etat Généraux et Rapports des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans le District de *Montmagny*—et dans le Comté de *St. Jean*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session*, No. 14.)

Et Aussi :—Listes des Actionnaires de la Banque du Peuple,—et de la Banque de *Gore*, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 Février dernier. (*Documents de la Session*, No. 9.)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *LeBoutillier*,—La Pétition de *James Smith* et autres, du *Cap des Rosiers*, Comté de *Gaspé*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de *D. Roy* et autres, du Comté de *Charlevoix*.

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—La Pétition de *S. A. Myrand* et autres ; la Pétition de *F. Têtu* et autres ; et la Pétition de *J. K. Boswell* et autres, tous de la Cité de *Québec*.

Par M. *Ross (Champlain)*,—La Pétition de *George Henry Macaulay*, de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Huntington*,—La Pétition de *M. Lynch* et autres, de *Granby* et ses environs ; la Pétition de *John McDonald* et autres, de la Paroisse de *St. Anicet* ; et la Pétition de *T. Newington* et autres, de *St. Paul d'Abbotsford*.

Par M. *Wright (Comté d'Ottawa)*,—La Pétition de Messieurs *Thompson* et Compagnie et autres, de *Buckingham* ; la Pétition du Conseil Provisoire du Comté de *Renfrew* ; et la Pétition de *John McCallivray* et autres, du Township de *Lachaber*, Comté d'*Ottawa*.

Par M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)*,—La Pétition du Révérend *J. W. Truesdell* et autres de *Warwick*.

Par M. *Macdonald* (*Toronto Ouest*),—Deux Pétitions du Maire, des Echevins et Citoyens, de la Cité de *Toronto*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—La Pétition de *H. Dobell* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Archambeault*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *L'Assomption*.

Par l'Honorable M. *Holton*,—La Pétition de *John Molson* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *O'Halloran*,—La Pétition de *C. Martindale* et autres, de la Municipalité du Township de *Stanbridge*.

Par l'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*),—La Pétition de *J. Grenier* et autres, de la Paroisse de *St. Maurice* et autres, Comté de *Champlain* ; la Pétition de *J. B. Poulin* et autres, du Comté de *Vaudreuil* ; et la Pétition de *L. St. Roch* et autres, de *St. Antoine*, Comté de *Verchères*.

Par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*—La Pétition de *A. Kern* et autres, de *Godérich*.

Par M. *Pope*,—La Pétition de *S. Todd* et autres.

Par M. *Bell*,—La Pétition de *F. McGee* et autres, du Comté de *Russell*.

Par M. *Knight*,—La Pétition de *S. Hoyt* et autres, du Township de *Magog* ; et la Pétition de *E. Parker* et autres, du Township de *Barnston*.

Par l'Honorable M. *Carling*,—La pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *London*, *C. O.*

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *A. Côté* et autres,—de *L. Charland* et autres,—de *Z. Levasseur* et autres,—de *John Darlington* et autres,—de *John Walker* et autres,—de *John Provan* et autres—de *A. Gagnon* et autres,—de *N. Ross* et autres,—de *J. W. Henry* et autres,—de *C. Hough* et autres,—de *J. Hamel* et autres,—de *F. Gauvreau* et autres,—de *T. P. Bédard* et autres,—de *G. Matte* et autres,—de *J. Pâquet* et autres,—de *F. H. Belland* et autres,—de *J. Richard* et autres,—de *G. H. Simard* et autres,—et de *F. Rivet* et autres, tous de la Cité de *Québec* ; demandant la passation d'un Acte pour substituer (pour l'espace de cinq ans ou plus) au principe existant d'une Corporation électorale, une Commission composée de Membres nommés par la Couronne pour l'administration des affaires de la Cité.

De *L. Lafontaine* et autres, de la Paroisse de *St. Charles*, Comté de *Bellechasse* ; de *L. Godin* et autres, de *Ste. Marguerite de Blainfardie*, Comté de *St. Jean* ; et de *P. Lavoyé* et autres, de la Paroisse de *St. Valentin* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit adopté jusqu'à ce que le peuple ait été consulté, soit par une dissolution de l'Assemblée Législative, soit de toute autre manière qu'il plaira au Parlement d'adopter.

De *T. Henderson* et autres, du Township d'*Arran*, Comté de *Bruce* ; demandant que le Gouvernement accorde un *bonus* suffisant pour engager quelque Compagnie responsable à construire une ligne de Chemin de Fer de *Guelfh* ou *Stratford* à *Southampton*.

De la Municipalité des Townships de *Tiny* et *Tay*,—de la Municipalité du Township de *Nottawasaga*,—de la Municipalité des Townships d'*Orilia* et *Matchedash*,—de la Municipalité du Village de *Bradford*,—de la Municipalité du Township d'*Adjala*,—de la Municipalité du Township de *Medonte*,—de la Municipalité des Township-Unis de *Morrison* et *Muskoka*,—et de la Municipalité du Township de *Gwillimbury Ouest*, toutes du Comté de *Simcoe* ; demandant la passation d'un Acte pour incorporer " La Banque du Comté de *Simcoe*."

De *William Lynn Smart*, de la Cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à se faire admettre comme Avocat, Procureur et Solliciteur dans les Cours Supérieures de Loi et d'Équité de Sa Majesté pour le *Haut-Canada*.

De la Société de *Kingston* pour l'Observation du Dimanche ; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observation du Jour du Seigneur.

Du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*; demandant la passation d'un Acte pour légaliser certains Règlements passés par le dit Conseil avant le deuxième jour Janvier dernier, et pour d'autres fins.

De *C. Massé* et autres, de la Paroisse de *Ste. Gertrude*, District de *Trois-Rivières*; demandant de l'aide pour un Chemin dans le Dixième Rang du Township de *Maddington*.

Du Révérend *P. De Villers* et autres, de la Paroisse de *Ste. Gertrude*, District de *Trois-Rivières*; demandant de l'aide pour un Chemin dans le Quatorzième rang du Township de *Maddington*.

De *J. Gaudet* et autres, de la Paroisse de *Ste. Gertrude*, District de *Trois-Rivières*; demandant de l'aide pour un Chemin dans le Douzième rang du Township de *Maddington*.

De la Municipalité du Township de *Roberval*; demandant que le Chemin de *Kinogami* soit terminé.

Du Révérend *J. B. Villeneuve* et autres, d'*Hébertville*; demandant de l'aide pour un Chemin.

De *A. Gauthier* et autres, des Comtés de *Soulanges* et *Vaudreuil*; demandant de l'aide pour leur permettre d'ensemencer leurs terres.

Du Révérend *G. Werner* et autres,—de *John Gordon* et autres,—et du Révérend *R. P. Duclos* et autres, tous de la Cité de *Montréal*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante dans le *Bas-Canada*.

De la Municipalité du Township de *Easthope-Nord*, Comté de *Perth*, et de *W. F. McCulloch*, Président, au nom d'une Assemblée Publique des contribuables de la Ville de *Stratford*; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron*, ne devienne pas loi.

De *G. Larocque* et autres,—de *C. Fournier* et autres, tous de la Paroisse de *Chambly*,—de *Thomas Lynch* et autres, de la Paroisse de *Beauharnois*, Comté de *Beauharnois*,—de *P. Allaire* et autres, de la Paroisse de *St. Valérien*, Township de *Milton*, Comté de *Shefford*,—de l'Honorable *C. J. Laberge* et *J. B. Moreau*, Préfet du Comté de *St. Jean*, et autres, de la Ville de *St. Jean* et des Paroisses de *St. Jean* et *St. Luc*, Comté de *St. Jean*,—et de *B. Ouimet* et autres, de la Paroisse de *Ste. Ephrem d'Upton*, Comté de *Bagot*; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

Du Révérend *J. J. McCarthy* et autres, de la Paroisse de *Williamstown*,—de *M. Adams* et autres, de la Ville de *Belleville*, Comté de *Hastings*,—du Révérend *M. Lator* et autres, du Comté du *Prince-Édouard*,—du Révérend *James Farrelly* et autres, de la Ville de *Lindsay* et du Township de *Ops*,—du Révérend *J. L. O'Connor* et autres, de la Paroisse de *Cornwall*,—de *T. O'Connor* et autres, de la Ville de *Brockville*, Comté de *Leeds*,—de *Owen Quigley* et autres, de la Mission de *St. Alexandre*, dans le Township de *Lochiel* et *Kenyon*, Comté de *Glengarry*,—du Révérend *G. A. Hay* et autres, de la Paroisse de *St. André*, Comté de *Stormont*;—de *James Doyle* et autres, de la Ville de *Gananoque* et des environs,—du Révérend *M. Lynch* et autres, du Township de *Douro*,—de *W. Kennedy* et autres, d'*Asphodel* et autres Townships,—du Révérend *J. R. Meade* et autres, du Comté de *Dundas*,—du Très-Révérend *John Macdonald* et autres, de la Paroisse de *St. Raphaël*,—du Révérend *O. Kelly* et autres, de la Ville de *Peterborough*,—de *M. MacLery* et autres, de la partie Sud de *Tyendinaga*, Comté d'*Hastings*,—du Révérend *J. J. Chisholm*, D. D., et autres, du Village d'*Alexandria* et des environs,—du Révérend *M. Stafford* et autres, du Township de l'*Île Wolfe*;—de *William Lehané* et autres, du Township d'*Emily*, Comté de *Victoria*—et du Très-Révérend *A. MacDonell*, V. G., et autres, de la Cité de *Kingston*; demandant que la Loi des Ecoles Séparées soit amendée de manière à leur assurer des Ecoles et Institutions d'Instruction efficaces dans le *Haut-Canada*.

D'*A. B. McIntosh* et autres, de *Chatham*, Comté de *Kent*,—du Très-Révérend Evêque Catholique Romain de *Toronto*, et autres, de la Cité de *Toronto*,—et du Révérend *E. Vaughan* et autres, du Comté de *Carleton*; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

De la Municipalité du Township d'*Anderdon*, Comté d'*Essex* ; se plaignant de certains griefs, et en demandant le redressement.

De *P. J. David*, de la Paroisse de *St. Ignace* du *Côteau du Lac*, Notaire ; demandant le paiement d'une somme de £60 avec intérêt, étant le montant pour le rachat des *lots et ventes* sur le lot No. 36, situé du côté sud de la *Côte Ste. Marie*, dans la Seigneurie de *Rigaud*.

De l'Honorable *L. T. Drummond* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant que les clauses 1, 2, 3 et 4 du Bill pour expliquer certaines clauses de l'Acte d'incorporation de la Cité de *Montréal*, et pour d'autres fins, ne deviennent pas loi.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, du Comité Spécial auquel a été renvoyé le Bill concernant le Code Civil du *Bas-Canada*, ainsi que le Code, les Rapports et la Correspondance s'y rattachant, mis devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill en question, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Votre Comité a de plus pris en considération le Code Civil du *Bas-Canada*, les Rapports et la Correspondance qui s'y rattachent, et les amendements qui y ont suggérés par les Commissaires chargés de le préparer, et soumis pour remplacer différentes dispositions qu'ils ont représentées comme étant la loi en force. Quelques-uns des amendements ainsi suggérés n'ont pu rencontrer les vues de Votre Comité et ont, en conséquence, été laissés de côté. Les autres amendements dans lesquels Votre Comité a concouru, quelques-uns auxquels il a fait subir des amendements, et d'autres amendements qu'il suggère aux dispositions du Code, sont incorporés dans les Résolutions contenues en la Cédule ci-annexée et à laquelle il est renvoyé dans le Bill soumis.

M. Mackenzie (*Oxford Nord*), du Comité Permanent des dépenses Contingentes, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité prend la liberté de recommander qu'il soit présenté une Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien ordonner qu'il soit émis un mandat en faveur de *Williams Burns Lindsay, Jr.*, Ecuier, le Greffier de cette Chambre, pour la somme de huit mille piastres, pour le Rapport des Débats à l'Assemblée Législative au sujet de la Confédération, pour lequel objet le Comité a passé une Résolution qui accompagne son rapport.

M. Somerville, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *Robert Bell* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer de *Témiscaming* et du *Lac Huron*,—du Président, du Vice-Président et des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de *Québec*,—de *T. R. Ferguson* et autres, demandant l'incorporation de la Banque du Comté de *Simcoe*,—et du Conseil Municipal des Comtés-Unis de *Frontenac, Lennox* et *Addington*, demandant un Acte pour légaliser certains Règlements du dit Conseil Municipal.

M. Dorion (*Drummond* et *Arthabaska*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Dixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a examiné les Documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :

De *M. Powell*,—Rapport du Comité chargé de s'enquérir du contenu de la Réponse à une Adresse relative au Bureau du Surintendant des Mesureurs de Bois. Le Comité recommande que cette Réponse soit imprimée sans les Témoignages qui l'accompagnent.

De *M. Dunkin*,—Réponse à une Adresse relative aux Tarifs des Chemins de Fer ; aussi, Réponse à une Adresse relative aux Règlements des Compagnies de Chemins de

Fer, etc., qui peuvent avoir été ci-devant soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil. Le Comité recommande que ces deux Réponses ne soient pas imprimées.

Le Comité recommande en outre que la Réponse à une Adresse relative au Bureau des Médecins du *Haut-Canada*, ne soit pas imprimée.

Le Comité prend de plus la liberté de soumettre la Résolution suivante comme étant sa recommandation :

Résolu, Que dans le cas où la Chambre ordonnera que les procédures sur les Bills qui ont été présentés durant cette Session, dans l'une ou l'autre Chambre, soient suspendues le jour de la prorogation du Parlement, afin de permettre aux Membres de procéder avec leurs dits Bills à la prochaine Session, ces mêmes Bills soient réimprimés durant la vacance pour qu'il en puisse être disposé sans retard à la prochaine Session du Parlement ; et, afin qu'il n'y ait point de difficulté quant aux numéros des dits Bills, il est recommandé que les dits Bills soient introduits dans l'Ordre qu'ils occupent maintenant.

Sur motion de l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, secondé par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour amender l'Acte " incorporant la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de *Québec*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la Règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle y a rapport.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, et la Règle de cette Chambre est suspendue quant à ce Bill.

Ordonné, Que M. *Ferguson* (*Simcoe* Sud) ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer une Banque sous le nom de la Banque du Comté de *Simcoe*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Laframboise* ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte 27 *Victoria*, chapitre 11, relatif à la perception des Contributions Scolaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Howland* ait la permission d'introduire un Bill relatif au service de la Malle Océanique.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour autoriser les Exécuteurs et l'Exécutrice Testamentaires de *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes, soit remboursé.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour autoriser les Exécuteurs Testamentaires de Feu *Lawrence McLaughlin* à vendre les immeubles du dit Testateur, soit remboursé.

Ordonné, Que l'Honoraire payé sur le Bill pour autoriser l'admission de *George Thomas Webster* comme Procureur, Solliciteur et Avocat dans le *Haut-Canada*, soit remboursé.

Sur motion de M. *Mackenzie* (*Oxford* Nord), secondé par M. *Somerville*,

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien émettre son mandat en faveur de *William Burns Lindsay*, Junior, Ecuier, Greffier de la Chambre, pour la somme de Huit mille

piastres pour le Rapport des Débats à l'Assemblée Législative au sujet de la Confédération, et assurant Son Excellence que cette Chambre en tiendra compte.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Ordonné, Que M. *Macfarlane* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'emprisonnement dans certains cas de convictions sommaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour incorporer la Compagnie d'Emmagasinage de *Montréal*, et y a fait des amendements, qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : "Acte pour autoriser un nouvel Arpentage d'une partie du Township de *Portland*, dans le Comté de *Frontenac*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Ferguson* (*Frontenac*), secondé par M. *Willson*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour autoriser un nouvel Arpentage d'une partie du Township de *Portland*, dans le Comté de *Frontenac*," soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément à des Adresses à Son Excellence le Gouverneur Général :— Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 13 Février 1865, pour Copie de toute la Correspondance entre le Gouvernement et les Entrepreneurs des Edifices Publics à *Ottawa*, au sujet du Règlement des Comptes se rattachant aux premiers Contrats ; et aussi, Copies de toutes Instructions transmises à l'Arbitre nommé de la part du Gouvernement pour effectuer un règlement de comptes avec les dits entrepreneurs. (*Documents de la Session*, No. 33.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 2 Février 1865, pour Copies de toutes Correspondances et Ordres en Conseil relatifs à la vente et au transport du Chemin d'*Hamilton* et *Port Dover*, les noms des parties qui ont soumissionné pour l'achat de ce chemin, les montants offerts, les termes de paiements, l'espèce de garantie acceptée, et par qui et quand, le montant perçu et dépensé sur le dit chemin depuis que le Gouvernement en est venu en possession, avec un état détaillé des montants perçus à chaque barrière. (*Documents de la Session*, No. 32.)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 27 Février 1865, pour des Informations au sujet des Accidents arrivés sur la ligne du Grand Tronc de Chemin de Fer, et pour les Tarifs de Fret depuis Janvier 1864. (*Documents de la Session*, No. 27.)

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Robitaille*, M. *Haultain* et du Moteur, pour préparer le projet d'une Adresse à Sa Majesté, basée sur les Résolutions adoptées, Vendredi dernier, à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terre-Neuve* et de l'*Île du Prince-Edouard*, en un seul Gouvernement.

L'Honorable M. *Cameron* (*Peel*) a proposé pour amendement, secondé par M. *Cameron* (*Ontario Nord*), Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question, soient

retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence la priant de vouloir bien, en vue des grands intérêts dont il s'agit dans les Résolutions pour une Union des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, lesquelles changent entièrement la Constitution de cette Province, ordonner qu'il soit fait un appel au peuple avant que le Parlement Impérial ne confirme ou décrète la dite mesure."

Et objection ayant été faite que la dite motion en amendement n'était pas dans l'ordre.—M. l'Orateur a décidé qu'elle était dans l'ordre.

Et le dit amendement ayant été proposé,

Et des Débats s'étant élevés,

M. l'Orateur, conformément au Chapitre quatre des Statuts Refondus du *Canada*, a appelé M. *Smith*, Membre pour la Division Est du Comté de *Durham*, à le remplacer temporairement au Fauteuil.

M. *Smith* a, en conséquence, pris le Fauteuil de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mardi, 14 Mars 1865,

M. l'Orateur a repris le Fauteuil.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Biggar</i> ,	<i>Dufresne (Iberville)</i> ,	<i>Joly</i> ,	<i>Perrault</i> ,
<i>Bourassa</i> ,	<i>Fortier</i> ,	<i>Labreche-Viger</i> ,	<i>Pouliot</i> ,
<i>Cameron (Ontario N.)</i> ,	<i>Gagnon</i> ,	<i>Laframboise</i> ,	<i>Ross (Prince Edw'rd)</i> ,
<i>Cameron (Peel)</i> ,	<i>Gaudet</i> ,	<i>Lajoie</i> ,	<i>Rymal</i> ,
<i>Caron</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Macdonald (Cornw'li)</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Coupa</i> ,	<i>Gibbs</i> ,	<i>Macdonald (Tor'to O.)</i> ,	<i>Thibaudeau</i> ,
<i>DeBoucherville</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Morrison</i> ,	<i>Wallbridge (Hast. N.)</i> ,
<i>Dorion (Drum. Arth.)</i> ,	<i>Houde</i> ,	<i>O'Halloran</i> ,	<i>Webb.—35.</i>
<i>Dorion (Hochelaga)</i> ,	<i>Huntington</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott</i> ,	<i>Denis</i> ,	<i>Le Boutillier</i> ,	<i>Robitaille</i> ,
<i>Alley</i> ,	<i>De Niverville</i> ,	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Rose</i> ,
<i>Archambeault</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>Macfarlane</i> ,	<i>Ross (Champlain)</i> ,
<i>Ault</i> ,	<i>Duckett</i> ,	<i>Mackenzie (Lambton)</i> ,	<i>Ross (Dundas)</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>Dufresne (Montcalm)</i> ,	<i>Mackenzie (Oxf'd N.)</i> ,	<i>Scoble</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>Dunsford</i> ,	<i>Magill</i> ,	<i>Shanly</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Evanturel</i> ,	<i>McConkey</i> ,	<i>Smith (Durham Est)</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Ferguson (Frontenac)</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Smith (Toronto E.)</i> ,
<i>Bown</i> ,	<i>Ferguson (Simcoe S.)</i> ,	<i>McGee</i> ,	<i>Somerville</i> ,
<i>Brousseau</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>McGivern</i> ,	<i>Stirton</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Gaucher</i> ,	<i>McIntyre</i> ,	<i>Street</i> ,
<i>Burwell</i> ,	<i>Harwood</i> ,	<i>McKellar</i> ,	<i>Sylvain</i> ,
<i>Carling</i> ,	<i>Haultain</i> ,	<i>Morris</i> ,	<i>Thompson</i> ,
<i>Cartier, Proc. Gén.</i>	<i>Higginson</i> ,	<i>Parker</i> ,	<i>Tremblay</i> ,
<i>Cartwright</i> ,	<i>Houland</i> ,	<i>Pinsonneault</i> ,	<i>Walsb</i> ,
<i>Cauchon</i> ,	<i>Huot</i> ,	<i>Pope</i> ,	<i>Wells</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Irvine</i> ,	<i>Poulin</i> ,	<i>White</i> ,
<i>Cockburn</i> ,	<i>Jackson</i> ,	<i>Poupore</i> ,	<i>Willson</i> ,
<i>Cornellier</i> ,	<i>Jones (Leeds Sud)</i> ,	<i>Powell</i> ,	<i>Wood</i> ,
<i>Cowan</i> ,	<i>Knight</i> ,	<i>Raymond</i> ,	<i>Wright (C. d' Ott'a)</i> ,
<i>Currier</i> ,	<i>Langevin</i> ,	<i>Rémillard</i> ,	<i>Wright (York E.)—84.</i>

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée : Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Robitaille*, M. *Haultain* et du Moteur, pour préparer le projet d'une Adresse à Sa Majesté, basée sur les Résolutions adoptées par cette Chambre Vendredi dernier, à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terre-Neuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement.

L'Honorable M. *Holton* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable M. *Dorion* (*Hachelaga*), Que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" la dite Résolution soit renvoyée à un Comité général, afin qu'elle y soit amendée de manière à exprimer l'espoir de cette Chambre qu'aucun Acte (fondé sur les Résolutions de la Conférence des Délégués tenue à *Québec* en Octobre dernier) qui pourra être passé par le Parlement Impérial, n'entrera en opération avant que le Parlement du *Canada* n'ait eu l'occasion d'en examiner les dispositions, et n'ait, après la prochaine Election Générale, prié Sa Majesté de lancer " Sa Proclamation Royale pour donner effet au dit Acte."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Figgar,</i>	<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Ferrault,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>	<i>Thibaudreau,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Macdonald (Tor'to.O.)</i>	<i>Tremblay, et</i>
<i>DeBoucherville,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Houde,</i>	<i>O' Halloran,</i>	—31.

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macfarlade,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>DeNiverville,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Ross (Prince Ed.)</i>
<i>Ault,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Smith (Toronto E.),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Street,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Holland,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Powell,</i>	<i>White,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright (York E).—79.</i>
<i>Currier,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Rose,</i>	

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée : Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Robitaille*, M. *Haultain*, et du Moteur, pour préparer le projet d'une Adresse à Sa Majesté, basée sur les Résolutions adoptées par cette Chambre Vendredi dernier, à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terre-Neuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement,

L'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*) a proposé pour amendement, secondé par M. *Scatcherd*, Que les mots " et qu'il soit donné instruction au dit Comité d'examiner si " aucune restriction constitutionnelle qui enlèvera à la Législature Locale du *Haut-Canada* " l'entier contrôle et la direction de l'Éducation, sujet seulement à l'approbation ou à la " désapprobation du Parlement Général, n'aura pas l'effet de créer beaucoup de mécontentement et de jalousie entre les divers corps religieux dans cette section de la Province," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Biggan,</i>	<i>Macdonald</i> (<i>Cornwall</i>)	<i>Ross</i> (<i>Prince-Ed.</i>)	<i>Scatcherd</i> et
<i>Burwell,</i>	<i>Macdonald</i> (<i>Tor'to O.</i>)	<i>Rymal,</i>	<i>Wallbridge</i> (<i>Hast's N.</i>)

—8.

POUR :

CONTRE :

<i>Abbott,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Jones</i> (<i>Leeds Sud</i>),	<i>Poupore,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dorion</i> (<i>Dr'm. et Arth.</i>)	<i>Lajoie,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dorion</i> (<i>Hochelaga</i>),	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Ross</i> (<i>Champlain</i>),
<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne</i> (<i>Iberville</i>),	<i>Macdonald</i> Proc.-Gén.,	<i>Ross</i> (<i>Dundas</i>),
<i>Bowman,</i>	<i>Dufresne</i> (<i>Montcalm</i>),	<i>Mackenzie</i> (<i>Lambton</i>),	<i>Scoble,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie</i> (<i>Oxford N.</i>)	<i>Shanly,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Smith</i> (<i>Durham Est</i>),
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson</i> (<i>Frontenac</i>),	<i>McConkey,</i>	<i>Smith</i> (<i>Toronto Est</i>),
<i>Cameron</i> (<i>Ontario, N.</i>)	<i>Fortier,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Sturton,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartier</i> , Proc.-Gén.	<i>Gaudet,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Tompson,</i>
<i>Cantwright,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Parker,</i>	<i>White,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Ferrault,</i>	<i>Willson,</i> et
<i>Cowan,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Wood.</i> —95.
<i>Currier,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poulin,</i>	

Ainsi la question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée : Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Robitaille*, M. *Haultain* et du Moteur, pour préparer le projet d'une Adresse à Sa Majesté, basée sur les Résolutions adoptées par cette Chambre Vendredi dernier, à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement.

M. *Bourassa* a proposé pour amendement, secondé par M. *Dufresne* (*Iberville*), Que les mots " et qu'il soit donné instruction au dit Comité de pourvoir à ce que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la " minorité Protestante du *Bas-Canada*, sous les Gouvernements Locaux de la Confédération " des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Ferrault,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Pinsonneault,</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Holton,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Rymal, et</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Houde,</i>	<i>O'Balloran,</i>	<i>Scatcherd.—20.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Alley,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc. Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Ault,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Macdonald (Tor'to O.),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Durham E.),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McGee,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.)</i>
<i>Cartier, Proc. Gén.</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Chockburn,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wood, et</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright (York E.)—85.</i>
<i>Cowan,</i>			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix, savoir : Qu'il soit nommé un Comité Spécial composé de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, l'Honorable M. *Brown*, l'Honorable M. *Galt*, M. *Robitaille*, M. *Haultain* et du Moteur, pour préparer le projet d'une Adresse à Sa Majesté, basée sur les Résolutions adoptées par cette Chambre Vendredi dernier, à l'effet d'unir les Colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Ile du Prince-Edouard en un seul Gouvernement.

La Chambre s'est divisée :—Et la Question a été résolue affirmativement.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, du dit Comité, a fait rapport que le Comité a préparé une Adresse en conséquence, laquelle a été lue comme suit :

A SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Très-Gracieuse Souveraine,

Nous, les Très-Fidèles et Loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement réunis, approchons humblement de Votre Majesté pour prier Votre Majesté qu'il lui plaise de faire soumettre au Parlement Impérial une mesure ayant pour objet l'Union des Colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Ile du Prince-Edouard sous un même Gouvernement, la dite mesure devant être basée sur les résolutions ci-jointes qui ont été adoptées à une Conférence des Délégués de ces Colonies, tenue en la Cité de Québec, le 10 Octobre 1864.

Et nous, les Communes du Canada, prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre le tout en Votre gracieuse et favorable considération.

RAPPORT de Résolutions adoptées à une Conférence de Délégués des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et des Colonies de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Edouard, tenue en la cité de Québec, le 10 octobre 1864, comme base d'une Confédération projetée de ces Provinces et Colonies.

1. Une Union Fédérale sous la Couronne de la Grande-Bretagne aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord, pourvu qu'elle puisse s'effectuer à des conditions équitables pour les diverses Provinces.

2. Le meilleur système de Fédération pour les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, le plus propre, dans les circonstances, à protéger les intérêts des diverses Provinces et à produire l'efficacité, l'harmonie et la stabilité dans le fonctionnement de l'Union, serait un Gouvernement chargé du contrôle des choses communes à tout le pays, et des Gouvernements Locaux pour chacun des deux Canadas, et pour la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, lesquels seraient chargés du contrôle des affaires locales dans leurs sections respectives; — des dispositions étant faites pour admettre dans l'Union, à des conditions équitables, Terre-Neuve, le Territoire du Nord-Ouest, la Colombie Anglaise et Vancouver.

3. En rédigeant une Constitution pour le Gouvernement Général, la Convention ayant en vue de resserrer autant que possible les liens qui nous unissent à la Mère-Patrie, et de servir les plus chers intérêts des habitants de ces Provinces, désire, autant que le permettront les circonstances, prendre pour modèle la Constitution Anglaise.

4. Le Pouvoir ou Gouvernement Exécutif résidera dans le Souverain du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et sera administré par le Souverain ou le Représentant du Souverain, suivant les principes de la Constitution Britannique.

5. Le Souverain ou le Représentant du Souverain sera le Commandant-en-Chef des Milices de Terre et de Mer.

6. Il y aura pour toutes les Provinces Fédérées une Législature ou Parlement Général, composé d'un Conseil Législatif et d'une Chambre des Communes.

7. Pour former le Conseil Législatif, les Provinces Fédérées seront considérées comme formant trois Divisions : 1o. Le Haut-Canada ; 2o. Le Bas-Canada ; 3o. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, chaque division ayant un égal nombre de représentants dans le Conseil Législatif.

8. Le Haut-Canada sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres, le Bas-Canada par 24, et les trois Provinces Maritimes aussi par 24, dont dix pour la Nouvelle-Ecosse, dix pour le Nouveau-Brunswick et quatre pour l'Île du Prince-Edouard.

9. La Colonie de Terre-Neuve aura droit d'entrer dans l'Union projetée avec une représentation de quatre membres dans le Conseil Législatif.

10. Les conditions d'admission dans l'Union du Territoire du Nord-Ouest, de la Colombie Anglaise et de Vancouver, seront déterminées par le Parlement Fédéral et approuvées par Sa Majesté; et en ce qui regarde l'admission et les conditions d'admission de la Colombie Anglaise ou de Vancouver, il faudra le consentement de la Législature Locale.

11. Les Conseillers Législatifs seront nommés à vie par la Couronne, sous le Grand Sceau du Gouvernement Général; mais ils perdront leurs sièges par le fait d'une absence continue de deux années consécutives.

12. Les Conseillers Législatifs devront être sujets Britanniques nés ou naturalisés, avoir au moins 30 ans, posséder et continuer à posséder, en propriétés foncières, une valeur de \$4,000, en sus de toute hypothèque, dettes et obligations; mais en ce qui a rapport à Terre-Neuve et à l'Île du Prince-Edouard, la propriété pourra être réelle ou personnelle.

13. Le Conseil Législatif décidera toute question relative à l'éligibilité ou à l'inéligibilité de ses membres.

14. Les premiers Conseillers Législatifs Fédéraux seront pris dans les Conseils Législatifs actuels des diverses Provinces, excepté pour ce qui regarde l'Île du Prince-Edouard. S'il ne s'en trouvait pas assez parmi ces Conseillers qui fussent éligibles ou qui voulussent servir, le complément devrait nécessairement être pris ailleurs. Ces Conseillers seront nommés par la Couronne, à la recommandation du Gouvernement Général, et sur la présen-

tation des Gouvernements Locaux respectifs. Dans ces nominations on devra avoir égard aux droits des Conseillers Législatifs qui représentent l'opposition dans chaque Province, afin que tous les partis politiques soient, autant que possible, équitablement représentés.

15. Le Président du Conseil Législatif, à moins qu'il en soit autrement décidé par le Parlement, sera choisi parmi les Conseillers Législatifs et nommé par la Couronne, laquelle pourra, à volonté, lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

16. Chacun des vingt-quatre Conseillers Législatifs représentant le *Bas-Canada* dans le Conseil Législatif de la Législature Fédérale, sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre Collèges Electoraux nommés dans la Cédula A du Ier Chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, et ce Conseiller devra résider ou posséder son cens d'éligibilité dans le Collège dont la représentation lui sera assignée.

17. La représentation, dans la Chambre des Communes, aura pour base la population dont le chiffre sera déterminé par le recensement officiel fait tous les dix ans ; et le nombre des représentants sera d'abord de 194, distribués comme suit :

<i>Haut-Canada</i>	82
<i>Bas-Canada</i>	65
<i>Nouvelle-Ecosse</i>	19
<i>Nouveau-Brunswick</i>	15
<i>Terreneuve</i>	8
<i>Ile du Prince-Edouard</i>	5

18. Il ne pourra pas y avoir de changement dans le nombre des représentants des diverses Provinces avant le recensement de 1871.

19. Immédiatement après le recensement de 1871 et chaque autre recensement décennal, la représentation de chacune des Provinces, dans la Chambre des Communes, sera répartie de nouveau en prenant pour base la population.

20. Pour les fins de ces nouvelles répartitions, le *Bas-Canada* n'aura jamais ni plus ni moins que 65 représentants, et chacune des autres sections recevra, à chaque telle nouvelle répartition, pour les dix années qui suivront, le nombre de Membres auquel elle aura droit, en prenant pour base de calcul le nombre d'âmes représenté, suivant le recensement alors dernier, par chacun des 65 Membres du *Bas-Canada*.

21. Nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants élus pour une Province quelconque, à moins que le chiffre de sa population n'ait déchu de 5 pour cent, ou plus, relativement à la population totale des Provinces fédérées.

22. En supputant, à chaque période décennale, le nombre de représentants auquel chaque section aura droit, on ne prendra en considération les fractions que lorsqu'elles dépasseront la moitié du nombre qui donnera droit à un représentant, auquel cas ces fractions auront, chacune, droit à un représentant.

23. Les Législatures des diverses Provinces diviseront respectivement celles-ci en comtés et en définiront les limites.

24. Les Législatures Locales pourront, de temps à autre, changer les districts électoraux pour les fins de la représentation dans la Législature Locale, et distribuer, de la manière qu'elles le jugeront convenable, les représentants auxquels elles auront respectivement droit.

25. Le Parlement Fédéral pourra, quand il le jugera convenable, augmenter le nombre des Membres, mais il devra conserver les proportions alors existantes.

26. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par le Parlement Fédéral, toutes les Lois qui, à la date de la proclamation de l'Union, seront en force dans les diverses Provinces relativement à l'éligibilité ou l'inéligibilité des personnes à siéger ou à voter dans les Assemblées Législatives de ces Provinces, ainsi qu'à la capacité ou à l'incapacité des Electeurs, aux serments exigés des votants, aux Officiers-Rapporteurs ou à leurs pouvoirs et devoirs, aux Elections, au temps que celles-ci peuvent durer, aux Elections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacations des Sièges en Parlement, à l'émission et à l'exécution des nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que

la dissolution du Parlement,—toutes ces Lois s'appliqueront aux Elections des représentants de la Chambre des Communes, suivant la Province pour laquelle ces représentants seront élus.

27. La durée de chaque Chambre des Communes sera de cinq ans, à compter du jour du Rapport des brefs d'Élection, à moins que le Parlement ne soit dissous plus tôt par le Gouverneur-Général.

28. Il y aura une Session du Parlement Fédéral au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière Séance d'une Session et la première Séance de la Session suivante.

29. Le Parlement Général aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon Gouvernement des Provinces Fédérées (sans, toutefois, pouvoir porter atteinte à la Souveraineté de l'Angleterre), et en particulier sur les sujets suivants :

1. La dette et la propriété publiques.
2. Le commerce.
3. L'imposition ou le règlement des Droits de Douane sur les Importations et sur les Exportations,—excepté sur les Exportations du Bois Carré, des Billots, des Mâts, des Espars, des Madriers, du Bois Scié du *Nouveau-Brunswick*, et du Charbon et des autres minéraux de la *Nouvelle-Ecosse*.
4. L'imposition ou le règlement des Droits d'Accise.
5. Le prélèvement de deniers par tous autres modes ou systèmes de taxation.
6. Les emprunts d'argent sur le crédit public.
7. Le service postal.
8. Les Lignés de Bateaux à Vapeur ou d'autres bâtiments, les Chemins de Fer, les Canaux et autres travaux qui relieront deux ou plusieurs Provinces ou se prolongeront au-delà des limites de l'une d'elles.
9. Les Lignes de Bateaux à Vapeur entre les Provinces Fédérées et d'autres pays.
10. Les Communications Télégraphiques et l'Incorporation des Compagnies Télégraphiques.
11. Tous autres travaux qui, bien que situés dans une seule Province, seront spécialement déclarés, dans les Actes qui les autoriseront, être d'un avantage général.
12. Le Recensement.
13. La Milice, le service Militaire et Naval, et la défense du pays.
14. Les Amarques, les Bouées et les Phares.
15. La Navigation et ce qui a rapport aux Bâtimens (*shipping*).
16. La Quarantaine.
17. Les Pêcheries des Côtes de la Mer et de l'Intérieur.
18. Les traverses entre une Province et un pays étranger ou entre deux des Provinces.
19. Le Cours Monétaire et le Monnayage.
20. Les Banques, l'Incorporation des Banques et l'émission du Papier-Monnaie.
21. Les Caisses d'Épargnes.
22. Les Poids et Mesures.
23. Les Lettres de Change et les Billets Promissoires.
24. L'Intérêt.
25. Les Offres Légales.
26. La Banqueroute et l'Insolvabilité.
27. Les Brevets d'Invention et de Découverte.
28. Les Droits d'Auteur.
29. Les Sauvages et les Terres réservées pour les Sauvages.
30. La Naturalisation et les Aubains.
31. Le Mariage et le Divorce.
32. La Loi Criminelle, excepté la Constitution des Cours de Juridiction Criminelle, mais y compris la procédure en matière Criminelle.
33. Toute mesure tendant à rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans le *Haut-Canada*, la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick*, l'*Ile du Prince-Edouard* et *Terreneuve*, ainsi que la procédure de toutes les Cours de Justice dans ces Provinces. Mais nul Statut à cet effet n'aura force ou autorité dans aucune de ces Provinces avant d'avoir reçu la sanction de sa Législature locale.

34. L'Établissement d'une Cour Générale d'Appel pour les Provinces Fédérées.
35. L'Immigration.
36. L'Agriculture.
37. Et généralement toutes les matières d'un caractère général qui ne seront pas spécialement et exclusivement réservées au contrôle des Législatures et des Gouvernements Locaux.
30. Le Gouvernement Général et le Parlement auront tous les pouvoirs dont ils auront besoin, comme portion de l'Empire Britannique, pour remplir, envers les Pays étrangers, les Obligations naissant des Traités qui existeront ou pourront exister enore la *Grande-Bretagne* et ces Pays.
31. Le Parlement Fédéral pourra aussi, quand il le jugera convenable, créer de nouveaux Tribunaux Judiciaires, et le Gouvernement Général nommer en conséquence de nouveaux Juges et de nouveaux Officiers, si la chose paraît avantageuse au public ou nécessaire à la mise en force des lois du Parlement.
32. Toutes les Cours, les Juges et les Officiers des diverses Provinces devront aider le Gouvernement Général et lui obéir dans l'exercice de ses droits et de ses pouvoirs; et pour ces objets, ils seront considérés comme Cours, Juges et Officiers du Gouvernement Général.
33. Le Gouvernement Général nommera et paiera les Juges des Cours Supérieures dans les diverses Provinces, et des Cours de Comté dans le *Haut-Canada*, et le Parlement déterminera leurs salaires.
34. Jusqu'à ce qu'on ait consolidé les Lois du *Haut-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, les Juges de ces Provinces, qui seront nommés par le Gouvernement Général, seront pris dans leurs barreaux respectifs.
35. Les Juges des Cours du *Bas-Canada* seront choisis parmi les Membres du barreau du *Bas-Canada*.
36. Les Juges de la Cour d'Amirauté, qui reçoivent maintenant des Salaires, seront payés par le Gouvernement Général.
37. Les Juges des Cours Supérieures conserveront leurs charges durant bonne conduite, et ne pourront être déplacés que sur une Adresse des deux Chambres du Parlement.

GOUVERNEMENTS LOCAUX.

38. Chaque Province aura un Officier Exécutif appelé Lieutenant-Gouverneur, lequel sera nommé par le Gouverneur-Général en Conseil, sous le grand sceau des Provinces fédérées, et durant bon plaisir; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au Lieutenant-Gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi, par Message, aux deux Chambres du Parlement, dans la première semaine de la première Session qui suivra.
39. Les Lieutenants-Gouverneurs des Provinces seront payés par le Gouvernement Général.
40. La convention, en réglant ainsi les salaires des Lieutenants-Gouverneurs, ne prétend pas porter préjudice à la réclamation de l'*Ile du Prince-Edouard* auprès du Gouvernement Impérial pour le salaire maintenant payé à son Lieutenant-Gouverneur.
41. Les Gouvernements et les Parlements des diverses Provinces seront constitués en la manière que leurs Législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir.
42. Les Législatures locales auront le pouvoir d'amender ou changer de temps à autre leur constitution.
43. Les Législatures Locales auront le pouvoir de faire des lois sur les sujets suivants :
1. La taxation directe, et dans le *Nouveau-Brunswick* l'imposition de Droits sur l'Exportation du Bois Carré, des Billots, Mâts, Espars, Madriers et Bois Sciés; et dans la *Nouvelle-Ecosse*, du Charbon et des autres minéraux.
 2. Les emprunts d'argent sur le crédit de la Province.
 3. L'établissement de charges locales, et la manière dont elles seront tenues, la nomination et le paiement des officiers locaux.
 4. L'Agriculture.
 5. L'Immigration.
 6. L'Éducation, (sauf les droits et privilèges que les minorités Catholiques ou Protestantes dans les deux *Canadas* posséderont par rapport à leurs Ecoles Séparées au moment de l'Union).

7. La vente et l'administration des Terres Publiques, moins celles qui appartiennent au Gouvernement Général.
 8. Les Pêcheries des Côtes de la Mer et de l'Intérieur.
 9. L'établissement, l'entretien et la régie des Pénitenciers et des Prisons de Réforme.
 10. L'établissement, l'entretien et la régie des Hôpitaux, des Asiles, des Lazarets et des Institutions de Charité quelconques.
 11. Les Institutions Municipales.
 12. Les Licences de Boutiques, d'Auberges, d'Encanteurs et autres Licences.
 13. Les Travaux Locaux.
 14. L'Incorporation de Compagnies Privées ou Locales, excepté celles qui auront pour objet des matières assignées au Parlement Fédéral.
 15. La propriété et les droits civils, moins ce qui est attribué à la Législature Fédérale.
 16. Les punitions par amendes, pénalités, emprisonnement ou autrement, pour contravention aux lois qui sont de leur compétence législative.
 17. L'Administration de la Justice, y compris la Constitution, le soutien et l'organisation des Cours de Juridiction Civile et Criminelle, ainsi que la Procédure en matière Civile.
 18. Et généralement toutes les matières d'une nature privée ou locale non assignées au Parlement Général.
44. Le pouvoir de pardonner aux Criminels, de commuer, ou de remettre en tout ou en partie leurs sentences, ou de surseoir à leur exécution, lequel pouvoir appartient de droit à la Couronne, résidera dans la personne des Lieutenants-Gouverneurs en Conseil ; mais ceux-ci devront se conformer aux instructions qui pourront leur être adressées de temps à autre, à cet égard, par le Gouvernement Général, ainsi qu'aux lois du Parlement Général.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

45. Pour tout ce qui regarde les Questions soumises concurremment au contrôle du Parlement Fédéral et des Législatures Locales, les lois du Parlement Fédéral devront l'emporter sur celles des Législatures Locales. Les lois de ces dernières seront nulles partout où elles seront en conflit avec celles du Parlement Général.
46. Les langues Anglaise et Française pourront être simultanément employées dans les délibérations du Parlement Fédéral ainsi que dans la Législature du *Bas-Canada*, et aussi dans les Cours Fédérales et les Cours du *Bas-Canada*.
47. On ne pourra taxer les terres ou propriétés qui appartiendront au Gouvernement Fédéral ou aux Gouvernements Locaux.
48. Tout Bill qui aura pour but d'approprier une portion quelconque du Revenu Public, de créer de nouvelles Taxes ou de nouveaux Impôts, devra, suivant le cas, être présenté d'abord dans la Chambre des Communes Fédérales ou dans l'Assemblée Législative Locale, suivant le cas.
49. Tout Vote, Résolution, Adresse ou Bill des Communes Fédérales ou des Assemblées Législatives Locales qui aura pour but l'appropriation d'une partie quelconque du Revenu ou la création d'une Taxe ou d'un Impôt pour un objet quelconque, devra, suivant le cas, être précédé d'un Message du Gouverneur-Général ou du Lieutenant-Gouverneur présenté durant la Session même où sera passé tel Vote, Résolution, Adresse ou Bill.
50. Tout Bill de la Législature Générale pourra être réservé en la manière ordinaire pour la Sanction de Sa Majesté, et les Bills des Législatures Locales pourront aussi, de la même manière, être réservés pour la considération du Gouverneur-Général.
51. Les Bills de la Législature Générale seront sujets au désaveu de Sa Majesté, durant les deux ans qui suivront leur passation, comme l'ont été jusqu'à présent les Bills passés par les Législatures des dites Provinces, et ceux des Législatures Locales seront sujets au désaveu du Gouverneur-Général durant les douze mois qui suivront leur adoption.
52. *Outacouis* sera le Siège du Gouvernement Fédéral, sauf l'exercice de la Prérrogative Royale.
53. Sauf les Mesures que pourront adopter par la suite les divers Gouvernements Locaux, le Siège du Gouvernement Local du *Haut-Canada* sera *Toronto*, et *Québec* sera

celui du Gouvernement du *Bas-Canada* ; rien n'est changé en ce qui regarde le Siège de chacun des Gouvernements Locaux des autres Provinces.

ACTIF ET PASSIF.

54. Tous Fonds, Argent en Caisse, Balances entre les mains des Banquiers et toutes autres valeurs appartenant à chaque Province, à l'époque de l'Union, appartiendront au Gouvernement Général, excepté en ce qui est ci-dessous mentionné.

55. Les Travaux et Propriétés Publiques de chaque Province, dont suit l'énumération, appartiendront au Gouvernement Général, savoir :

1. Les Canaux.
2. Les Havres Publics.
3. Les Phares et les Jetées ou Quais.
4. Les Bateaux à Vapeur, les Cures-Môles et les autres Vaisseaux Publics.
5. Les Améliorations des Rivières et des Lacs.
6. Les Chemins de Fer et actions de Chemin de Fer, les hypothèques ou autres dettes des Compagnies de Chemins de Fer.
7. Les Routes Militaires.
8. Les Maisons de Douane, les Bureaux de Poste et les autres Edifices Publics, excepté ceux qui seront réservés par le Gouvernement Général pour l'usage des Législatures et des Gouvernements Locaux.
9. Les Propriétés transférées par le Gouvernement Impérial, et connues sous le nom de Propriétés de l'Ordonnance.
10. Les Arsenaux, les Salles d'Exercice, Habillements, Accoutrements Militaires, Munitions de Guerre, etc.
11. Et les Terres réservées pour les objets publics.

56. Toutes les Terres, Mines, Minéraux et réserves royales qui appartiennent à Sa Majesté dans les Provinces du *Haut-Canada*, du *Bas-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Île du Prince-Edouard*, pour l'usage de ces Provinces, appartiendront respectivement aux Gouvernements Locaux des territoires où ils sont situés ; assujétis néanmoins aux fidéi commis et aux intérêts d'autres tiers qui pourront exister relativement à ces terres.

57. Toutes les sommes d'argent dues par les acquéreurs ou les locataires de ces terres, mines, minéraux, à l'époque de l'Union, appartiendront aussi aux Gouvernements Locaux.

58. Toutes valeurs ou propriétés se rattachant aux parties de la dette Publique d'une Province dont seront chargés les Gouvernements Locaux, appartiendront aussi à ces Gouvernements respectivement.

59. Les diverses Provinces demeureront respectivement en possession de toutes les autres propriétés Publiques situées dans leurs limites ; mais la confédération aura le droit de prendre les Terres ou les Propriétés Publiques dont elle aura besoin pour les Fortifications ou la Défense du Pays.

60. Le Gouvernement Général devra prendre comme siennes toutes les dettes et les obligations des diverses Provinces.

61. La dette du Canada qui ne sera pas spécialement à la charge du *Haut* ou du *Bas-Canada* respectivement, ne devra pas, au temps de l'Union, dépasser \$62,500,000 ; la dette de la *Nouvelle-Ecosse* \$8,000,000, et celle du *Nouveau-Brunswick* \$7,000,000.

62. Dans le cas où la *Nouvelle-Ecosse* ou le *Nouveau-Brunswick* ne contracteraient pas d'obligations au-delà de celles auxquelles ces Provinces sont actuellement assujéties, et que leurs dettes seraient respectivement moindres que \$7,000,000 et \$8,000,000, à l'époque de l'Union, elles auront droit à cinq pour cent sur la différence qui existera entre les chiffres réels de leurs dettes et ceux de \$8,000,000 et \$7,000,000 respectivement, de la même manière qu'il est établi ci-dessous pour *Terreneuve* et l'*Île du Prince-Edouard*. Cette résolution n'a nullement pour but de restreindre les pouvoirs donnés aux Gouvernements respectifs de ces Provinces, par autorité Législative, mais seulement de limiter le maximum de la dette dont devra se charger le Gouvernement Général. Pourvu toujours que les pouvoirs ainsi conférés par les Législatures respectives seront exercés dans les cinq années qui suivront ce jour, sans quoi ils cesseront d'exister.

63. Comme *Terreneuve* et l'*Île du Prince-Edouard* n'ont pas contracté de dettes égales à celles des autres Provinces, leurs Gouvernements respectifs auront droit de recevoir,

à l'avance, du Gouvernement Général, en paiements semi-annuels, l'intérêt de cinq pour cent sur la différence qui existera entre le montant de leurs dettes respectives, à l'époque de l'Union, et la moyenne du chiffre de la dette, par tête, en prenant la population du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

64. En considération de la transmission faite à la Législature Générale du pouvoir de taxer, les Provinces auront droit respectivement à un octroi annuel de 80 centins par chaque tête de la Population, d'après le recensement de 1861. La Population de *Terre-Neuve* est évaluée, pour cet objet à 130,000 âmes. Les Provinces ne pourront rien réclamer de plus à l'avenir du Gouvernement Général, pour les objets Locaux, et cette aide sera payée à chacune d'elles semi-annuellement, à l'avance.

65. Comme la position du *Nouveau-Brunswick* est telle que cette Province devra faire peser immédiatement des dépenses considérable sur son revenu local, elle recevra annuellement, durant dix ans, une somme additionnelle de \$63,000. Mais, tant que ses obligations resteront au dessous de \$7,000,000, on déduira, sur cette somme de \$63,000, un montant égal à l'intérêt, à cinq pour cent, sur la différence entre le chiffre réel de sa dette provinciale et le chiffre de \$7,000,000.

66. *Terre-Neuve*, en considération de l'abandon de ses droits sur les Mines, les Minéraux et les Terres de la Couronne qui ne sont encore ni vendues ni occupées, recevra annuellement \$150,000 en paiements semi-annuels. Mais cette Colonie se réserve le droit d'ouvrir, construire et contrôler les Chemins et Ponts dans les limites de ses dites Terres, lesquels seront, cependant, soumis aux Lois que le Parlement Général croira devoir adopter à cet égard.

67. Le Gouvernement Général devra remplir tous les engagements qui pourront avoir été pris, avant l'Union, avec le Gouvernement Impérial, pour la défense des Provinces.

68. Le Gouvernement-Général devra faire compléter, sans délai, le Chemin de Fer Intercolonial, de la *Rivière-du-Loup* à *Truro*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en le faisant passer par le *Nouveau-Brunswick*.

69. La Convention considère les communications avec les *Territoires du Nord-Ouest* et les améliorations nécessaires au développement du Commerce du *Grand-Ouest* avec la mer comme étant de la plus haute importance pour les Provinces Confédérées, et comme devant mériter l'attention du Gouvernement Fédéral, aussitôt que le permettra l'état des Finances.

70. L'on devra réclamer la sanction du Parlement Impérial et des Parlements Locaux, pour l'Union des Provinces sur les principes adoptés par la Convention.

71. Sa Majesté la Reine sera priée de déterminer le rang et le nom des Provinces fédérées.

72. Les délibérations de la Convention seront signées par les délégués, et soumises, par chaque Délégation Locale, à son Gouvernement respectif, et le Président de la Convention est autorisé à en soumettre une copie au Gouverneur-Général, pour que celui-ci puisse la transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* a proposé, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, Que la dite Adresse soit maintenant lue une seconde fois; et la Question ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

La dite Adresse a été, en conséquence, lue une seconde fois, et adoptée.

Et la Question: Que la dite Adresse soit grossoyée, ayant été mise aux voix, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, informant Son Excellence que cette Chambre a voté une humble Adresse à Sa Majesté, à l'effet d'unir les Colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terre-Neuve* et de l'*Île du Prince-Edouard* en un seul Gouvernement, et priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'Adresse ci-dessus au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour être déposée au pied du Trône.

Ordonné, Que la dite Adresse soit grossoyée.

Ordonné, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par toute la Chambre.

Ordonné, Que tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec les dites Adresses.

L'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, s'est levé de sa place et a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général recevra la Chambre avec ses Adresses, au sujet de l'Union des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, aujourd'hui, à trois heures et demie, P. M.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Résolu, Que pour le reste de la Session, il y ait deux séances par jour; la première, de 3 heures à 6 heures p. m., et la deuxième, de 7.30 p. m., jusqu'à l'ajournement, et qu'à ces séances, les mesures du Gouvernement aient la préséance.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 Mars 1865.

Trois heures, P.M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par M. *Jones* (*Leeds* Nord),—La Pétition de *W. Harty* et autres, de *Kemptville*.

Par M. *Trembley*,—La Pétition de *N. Simard* et autres, du Township de *Callière*, Comté de *Charlevoix*; et la Pétition de *M. Dufourd* et autres, du Township de *Saguenay*, Comté de *Saguenay*.

Par M. *Pouliot*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *St. Arsène*, Comté de *Témiscouata*.

Par l'Honorable M. *Eabramboise*,—La Pétition de *N. Rémillard* et autres, de *St. André d'Acton*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*,—La Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*.

Par l'Honorable M. *Chapais*,—La Pétition de *T. Roy* et autres, du Township de *Woodbridge*, Comté de *Kamouraska*.

Par M. *Pinsonneault*,—La Pétition de *Oasimir Moquin* et autres.

Par M. *McGiverin*,—La Pétition de *R. A. Clarke*, de la Ville de *St. Catherines*, Comté de *Lincoln*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—La Pétition de *P. Vernier* et autres, de la *Pointe aux Trembles*; et la Pétition de *A. Beauchamp* et autres, de *Grenville*.

M. *McKellar*, du Comité Spécial sur les Lois Municipales et de Cotisation du *Haut-Canada*, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Clauses des différent Bills qui lui ont été renvoyés, et il est convenu de rapporter le Bill pour rendre les *Reeves* et Députés *Reeves* électifs par le vote direct du peuple, dans le *Haut-Canada*, avec des amendements.

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif pour amender l'Acte d'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de *Québec*, et y a fait un amendement qu'il soumet à Votre Honorable Chambre

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*, et il est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que M. *Bell* ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Témiscaming*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Loi de la Propriété et des Fidei-commis dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

M. *Perrault*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir des moyens à prendre pour promouvoir l'Instruction Agricole, Commerciale, Navale et Militaire dans le *Bas-Canada*, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice*, N^o 5.)

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec leurs Adresses à Sa Majesté et à Son Excellence au sujet de l'Union des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Et étant de retour, M. l'Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence avec leur Adresse à Sa Majesté au sujet de l'Union des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et leur Adresse à Son Excellence, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre la dite Adresse au Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, à laquelle il a plu à Son Excellence de faire la Réponse suivante :—

M. l'Orateur et Messieurs :

J'apprends avec beaucoup de satisfaction que vous avez adopté une Adresse à Sa Majesté, demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner qu'il soit soumis au Parlement Impérial une mesure pour l'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Je me ferai un plaisir de la transmettre au Secrétaire d'Etat pour les Colonies, afin qu'elle soit présentée à la Reine.

14 Mars 1865.

L'Honorable M. *Galt*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambres étant découverts, et il est comme suit :—
MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet les Estimés des sommes requises pour le complètement du service de l'année expirant le 30 Juin 1865, et à compte du service de l'année 1865-1866 ; et, conformément aux dispositions de l'Acte d'Union, il recommande ces Estimés à l'Assemblée Législative.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 14 Mars 1865.

ESTIMÉS.

Pour le complètement des divers services du Gouvernement non autrement pourvus, pour le reste de l'année fiscale expirant le 30 Juin 1865, et pour le premier trimestre de l'année expirant le 30 Juin 1866.....	\$2,000,000.00
Pour la défense permanente du pays.....	1,000,000.00
	<hr/>
	\$3,000,000.00

Ordonné, Que le dit Message, avec les Estimés qui l'accompagnent, soient renvoyés au Comité des Subsidés.

Un Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la Société de l'Union *St. Pierre de Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Pierre de Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Société de l'Union *St. Jacques de Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *Montréal*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et le titre soit : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un bill pour amender l'Acte 27 et 28 *Vic.*, chap. 20, relatif à la nomination des Magistrats dans les parties reculées de la Province, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : Acte pour amender l'Acte vingt-sept et " vingt-huit *Victoria*, chapitre vingt, concernant la nomination des Magistrats dans les " parties éloignées de la Province."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Subsides, étant lu.

L'Honorable M. *Galt* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Brown*, et la Question ayant été mise aux voix : Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil, la Chambre s'est divisée, et elle a été résolu affirmativement.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité.

(EN COMITÉ.)

Le Message de Son Excellence et les Estimés sont lus.

Le Comité devant faire rapport de progrès, et demander la permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Street* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Qu'à sa seconde séance aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en le dit Comité.

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie, aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P.M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Evanturel*,—La Pétition du Conseil Municipal du Comté de *Québec*.

Par M. *Jones* (*Leeds* Sud),—La Pétition du Très Révérend *Angus Macdonell*, V.G., et autres, de *Westport*.

Par M. *Morrison*,—La Pétition de *W. Conway Keele*, de la Cité de *Toronto*.

M. *Currier*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité de régler l'approvisionnement de l'Eau dans le Canal *Rideau* et aux Moulins qui y sont érigés, au moyen d'écluses sur les divers Lacs qui alimentent la Rivière *Rideau*, et aussi de s'enquérir de la possibilité et des avantages d'ouvrir la Navigation entre ces Lacs et le Canal

Rideau, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice, No. 6.*)

Ordonné, Que le dit Rapport avec les Témoignages qui l'accompagnent soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est de nouveau formée en Comité des Subsidés.

(EN COMITÉ.)

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé, pour le complètement des divers services du Gouvernement non autrement pourvus, pour le reste de l'année fiscale expirant le 30 Juin 1865, et pour le premier trimestre de l'année expirant le 30 Juin 1866, une somme n'excedant pas..... \$2,000,000.00
 2. *Résolu*, Qu'il soit accordé pour la défense permanente du pays, une somme n'excedant pas..... \$1,000,000.00
- Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Street* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

M. *Street* a aussi informé la Chambre, qu'il lui était enjoint de demander que le Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, Que demain cette Chambre se formera en le dit Comité.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif aux Magistrats de Police ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Morris* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passé et que le titre soit : " Acte concernant les Magistrats de Police.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Statuts Refondus pour le *Haut-Canada* relatifs à la Cour de Chancellerie ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passé et que le titre soit : " Acte pour amender le Statut Refondu " concernant la Cour de Chancellerie."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif à la Compagnie Canadienne d'Engins et de Machines ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Corporation du Village de *Lanark*, à vendre une certaine pièce de terre, et à en appliquer le produit à la construction d'une Maison de Détenation ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer des Rues de " *Québec*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. *Walsh* a fait rapport, Que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Walsh* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 1, ligne 38—Après " prélevés" insérez " mais elle ne posera aucune Lisse de " Chemin de Fer dans aucune telle Rue, ou sur aucun tel Chemin, sans le consentement " de la Corporation, de la Municipalité ou des Syndics des Chemins à Barrières de la Rive " Nord, selon le cas."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois,

Résolu, Que le Bill avec l'amendement passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue quant au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte incorporant la Ville de *Napanee*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue quant au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour expliquer certaines dispositions des Actes d'incorporation de la Cité de *Montréal*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable *L. T. Drummond* et autres, de la Cité de *Montréal*, relative à certaines dispositions des Actes d'incorporation de la Cité de *Montréal*, et pour d'autres fins, soit renvoyée au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

L'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour consolider la dette de la Ville d'*Ingersoll*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue quant au dit Bill.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant la Société d'Éducation du District de Québec," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue quant au dit Bill.

Un Bill pour venir en aide aux Fidéicommissaires et aux Légataires de feu *John David Smith*, et pour permettre aux dits Fidéicommissaires de régler les affaires de la succession, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser Madame *Mary Ann Doyle* à disposer de certaines terres possédées en Fidéicommis par feu son Mari, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour permettre à Madame *Marianne Doyle* de transporter certaines Terres possédées en fidéicommis par feu son mari."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour autoriser la Société d'Église du Diocèse de *Toronto* à vendre certains Terrains d'Église dans *Darlington*, et pour d'autres fins," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *McKellar* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *McKellar* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 35—Après "*Bowmanville*" insérez "fondée sur un vote de la majorité de l'Assemblée des Paroissiens de la dite Église alors pris, acceptant une offre pour l'acquisition des dits terrains."

Page 1, ligne 43—Après "susdite" ajoutez "et ses successeurs."

Page 1, ligne 45—Après "Acte" ajoutez "Pourvu toujours, que si aucune partie du prix d'acquisition n'est pas payée à l'époque de la vente, elle pourra rester hypothéquée sur les dits Terrains aux conditions et pour le temps dont il pourra être convenu entre les parties."

Dans le Préambule :—Page 1, ligne 2,—Après "*Bowmanville*," insérez "et le Township de *Darlington*."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer l'*Association St. François Xavier de Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Denis* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Association St. François Xavier de Montréal."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour venir au secours de la Compagnie du Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer et pour d'autres fins, étant lu,

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par M. *Powell*, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil, et la Question ayant été mise aux voix,

M. *Shanly* a proposé pour amendement, secondé par M. *Macfarlane*, Que tous les mots après " Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'il soient remplacés par les suivants : " il soit donné instruction au Comité de toute la Chambre d'ajouter les mots suivants à la première section du dit Bill :—

" Pourvu toujours que cette clause n'aura point son effet avant que les créanciers de la Compagnie, qui n'ont point pétitionné en faveur de la passation de ce Bill, savoir : la Municipalité de la Ville de Prescott, et les Créanciers Judiciaires et non privilégiés, n'aient signifié par écrit à la Compagnie qu'ils consentent à accepter le mode de paiement ci-après indiqué dans les sections 6 et 7 ; et après que ce consentement aura été ratifié par le vote de la majorité des contribuables de Prescott, et par le vote d'au moins les deux tiers (en valeur, des Créanciers Judiciaires et non privilégiés, aucun Créancier Judiciaire ou autre créancier de la Compagnie ayant une réclamation actuellement contre la Compagnie, n'aura de recours contre la dite Compagnie ou contre ses biens ou revenus, excepté pour telles actions privilégiées qu'il sera convenu d'accepter en règlement de ses réclamations."

Et des débats s'étant élevés,

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Mercredi, 15 Mars 1865.

L'Honorable M. *Holton* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Macdonald* (*Cornwall*), Que les Débats soient ajournés, et la Chambre s'étant divisée, elle a été résolue négativement.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par M. *Powell*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant, et la Chambre s'étant divisée, elle a été résolue négativement.

Et l'amendement ayant été de nouveau proposé,

Et les Débats continuant,

Sur motion de l'Honorable M. *Galt*, secondé par l'Honorable M. *McGee*,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du District de *Niagara* ;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Morris* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit :

Page 1, ligne 12.—Biffez " cinq" et insérez " deux."

Page 1, ligne 12.—Biffez depuis " années" jusqu'à la fin, et insérez " à compter du douzième jour de Mai prochain."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leur Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif à la

Compagnie Cauadienne des Terres et d'Emigration (responsabilité limitée); et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et l'Honorable M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

L'Honorable M. *Cauchon* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *O'Halloran* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la Ville de *Woodstock* à consolider sa dette et pour d'autres fins; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *McGiverin* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport, sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour étendre les pouvoirs de la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Blanchet* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender les Actes incorporant la Ville de *Lévis*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Powell* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Powell* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Grey* et *Simcoe*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et l'Honorable M. *Cauchon* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*; et après y siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'Association de Placements de *Montréal*;" et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Bowman* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Bowman* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus comme suit:—

Page 1, ligne 21—Après "foncières" insérez "mais non des."

Page 1, ligne 30—Après "fin" insérez "pourvu que des actions au montant de \$100,000 seront souscrites et versées avant que l'Association ne commence ses opérations."

Page 2, ligne 47—Biffez depuis "attachés" jusqu'au mot "nul" dans la ligne 4 de la page suivante, et insérez à la place: "Pourvu que la totalité de la somme ou des sommes ainsi empruntées ne devra jamais excéder le montant du capital souscrit de l'Association pour le temps et non versé, et,"

Page 2, ligne 15—Effacez depuis "pourvu" jusqu'à la fin de la clause.

Page 2, ligne 22—Remplacez le mot "dix" par le mot "cinq"

Page 2, ligne —Biffez clause 8, et insérez clause A:

Clause A.—"L'Association pourra avoir un bureau à *Londres, Angleterre*, pour les objets que les Directeurs détermineront, et les bons, coupons ou dividendes de l'Association pourront être faits payables à tout endroit de *Londres* susdit, et en argent sterling "ou courant."

Page 2, ligne 42—Remplacez les mots "la Compagnie" par "l'Association."

Page 2, ligne 44—Remplacez les mots "la Compagnie" par "l'Association."

Page 3, ligne 20—Après "huitième" insérez "neuvième."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'Assurance du Soleil de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et l'Honorable M. *Rose* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie d'Entrepôt de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris son Fauteuil; et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Morris* a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour

amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec ; et après y avoir siégé quelques temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil ; et M. Blanchet a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime de Québec."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph de St. Joseph de Lévis," étant lu,

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph de la Ville de Lévis," étant lu,

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union St. Michel des Saints de Montréal," étant lu,

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de St. Ignace de Montréal," étant lu,

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois, et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes Libres du Haut-Canada," étant lu,

Les dits amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture de l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie de Clarenceville," étant lu,

Le dit amendement a été, en conséquence, lu une seconde fois et adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Mont-Royal, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

Ordonné, Que la Pétition de John Molson et autres, de la Cité de Montréal, soit renvoyée au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les Actes relatifs à la Cour du Recorder de la Cité de *Québec*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des divers Bills Privés.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender et refondre les dispositions contenues dans les Actes et Ordonnances relatifs à l'incorporation de la Cité de *Québec*, et pour conférer de plus amples pouvoirs à la Corporation de la dite Cité, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés.

Ordonné, Que toutes les Pétitions présentées à cette Chambre durant cette Session, demandant la passation d'un Acte pour substituer (pour l'espace de cinq ans au plus) au principe existant d'une Corporation électorale, une Commission composée de Membres nommés par la Couronne, pour l'administration des Affaires de la Cité de *Québec*, soient renvoyées au dit Comité.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du *Richelieu* et l'Acte qui l'amende, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour conférer certains pouvoir additionnels à la Compagnie d'Assurances Mutuelles et par Actions des Cultivateurs du *Canada* Ouest, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Banque des Artisans, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour conférer à la Compagnie Minière Anglo-Canadienne (responsabilité limitée), les droits de Corporation en *Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à la Division du *Bas-Canada* en Comtés, quant à ce qui concerne les Comtés de *Rimouski* et *Gaspé*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le Règlement No. 200 de la Corporation de la Ville de *Port-Hope*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent

des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour constituer une seconde division d'enregistrement dans le Comté de *Lotbinière*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Eglise du Diocèse de *Toronto*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour incorporer le Lycée de *Québec*, et pour d'autres fins, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la séparation du Comté de *Renfrew* d'avec le Comté de *Lanark*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer le Collège Presbytérien de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie de la Navigation et du Chemin de Fer du Nord-Ouest, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour changer les limites du Village incorporé de *Berlin*, dans le Comté de *Waterloo*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte " pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Galt*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour confirmer certains Règlements et Débentures des Comtés-Unis de *Frontenac*, "*Lennox et Addington*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour permettre à la Société Permanente de Construction et d'Épargne de "*London* de s'amalgamer avec la Société d'Épargne et des Prêts de *Huron et Erié*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : "Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du Township de *Portland*, dans "le Comté de *Frontenac*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue en autant qu'elle a rapport à icelui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour refondre et amender les Lois de la Cotisation du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

Ordonné, Que le Quorum du Comité Permanent des Banques et du Commerce soit réduit à sept Membres, pour le reste de la Session.

Ordonné, Que l'Ordre de cette Chambre du 24 Février dernier, renvoyant le Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres, au Comité Spécial nommé pour prendre en considération la Réponse à une Adresse mise devant cette Chambre le 7 Février dernier, relative à l'état civil des personnes naturalisées en *Canada*, soit rescindé.

Ordonné, Que le dit Bill soit replacé sur les Ordres du Jour pour que la Chambre l'examine en Comité Général.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour refondre et amender la Loi Municipale du *Haut-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*," étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Spécial sur le Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 49 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, et du Chapitre 54 de la 23e *Vict.*, relatifs aux Compagnies à Fonds Social.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 Mars 1865.

Trois heures, P.M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etat Général des Baptêmes, Mariages et Sépultures, dans le Comté de *Gaspé* et dans le District de *Bedford*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 14.*)

Et aussi,—les Listes des Actionnaires de la Banque de *Québec*,—et de la Banque d'*Ontario*, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 de Février. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—

Par l'Honorable M. *Dorion (Hochelega)*,—La Pétition de *C. Lawrier* et autres, de la Paroisse de *St. Lin*, Comté de *L'Assomption*.

Par M. *Pâquet*,—La Pétition de *D. Filteau* et autres, et la Pétition de *E. Charbonneau* et autres, tous de *St. Cuthbert*, Comté de *Berthier*.

Par M. *Bowman*,—La Pétition de *James Glennie*, du Township de *Woolwich*, Comté de *Waterloo*.

Par M. *Rymal*,—La Pétition de *A. Brown* et autres, du Comté de *Wentworth*.

Par M. *Wallbridge (Hastings Nord)*,—La Pétition de *Rufus Holden*, Maire, au nom d'une Assemblée Publique des habitants de la Ville de *Belleville*.

Par l'Honorable M. *Abbott*,—La Pétition de *W. H. Cutten*, de la Cité de *London*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :

De *James Smith* et autres, du *Cap des Rosiers*, Comté de *Gaspé*; demandant de l'aide pour un Pont.

De *D. Roy* et autres, du Comté de *Charlevoix*; demandant de l'aide pour un Quai à la *Malbaie*.

De *S. A. Myrand* et autres; de *F. Têtu* et autres; de *J. K. Boswell* et autres, tous de la Cité de *Québec*; demandant la passation d'un Acte pour substituer (pour l'espace de cinq ans ou plus) au principe existant d'une Corporation électorale, une Commission composée de membres nommés par la Couronne, pour l'administration des affaires de la dite Cité.

De *George Henry Macaulay*, de la Cité de *Québec*; représentant qu'il a traduit et publié une brochure sur "L'Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord", par l'Honorable *Joseph Cauchon*, et qu'il désire être autorisé à fournir un certain nombre d'exemplaires de la dite brochure pour l'usage de la Bibliothèque du Parlement, et demandant que sa présente Pétition soit, à cet effet, renvoyée au Comité de la Bibliothèque du Parlement.

De *M. Lynch* et autres, de *Granby* et des environs,—de *T. Newington* et autres, de *St. Paul d'Abbotsford*,—de *John MacDonald* et autres, de la Paroisse de *St. Anicet*,—de MM. *Thompson et Cie.*, et autres, de *Buckingham*,—de *H. Dobell* et autres, de la Cité de *Montréal*,—et de *C. Martindale* et autres, de la Municipalité du Township de *Stanbridge*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante dans le *Bas-Canada*.

De *John Mc Gillivray* et autres, du Township de *Lochaber*, Comté d'*Ottawa*; demandant une enquête sur la conduite de *F. S. McKay*, Greffier de la Cour de Circuit dans et pour le Comté d'*Ottawa*, à *Papineauville*.

Du Conseil Provisoire du Comté de *Renfrew*; demandant que le dit Comté soit séparé du Comté de *Lanark*, pour toutes fins quelconques.

Du Révérend *J. W. Truesdell* et autres, de *Warwick*; demandant la passation d'un Acte pour étendre les limites de la nouvelle Municipalité des Chutes de *Kingsey* en arrière des lots No. 17, dans les 1er, 2me, 3me, 4me, 5me et 6me Rangs de *Warwick*.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*; demandant des amendements aux lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*, et aussi à l'Acte de la Commission du Havre de *Toronto*.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*; relative à certaines terres

imparfaitement Cotisées, et demandant la passation d'un Acte pour légaliser les dites Cotisations.

De la Municipalité de la Paroisse de *L'Assomption*,—de *L. St. Roch* et autres, de *St. Antoine*, Comté de *Verchères*,—et de *J. B. Poulin* et autres, du Comté de *Vaudreuil*; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De *J. Grenier* et autres, de la Paroisse de *St. Maurice* et autres places, Comté de *Champlain*,—de *S. Todd* et autres,—de *S. Hoyt* et autres, du Township de *Magog*,—et de *E. Parker* et autres, du Township de *Barnston*; demandant qu'aucun changement Constitutionnel ne soit adopté jusqu'à ce que le peuple ait été consulté, soit par une dissolution de l'Assemblée Législative, soit de toute autre manière qu'il plaira au Parlement d'adopter.

De *John Molson* et autres, de la Cité de *Montréal*; demandant que le Bill pour incorporer "La Compagnie du Chemin de Fer du *Mont-Royal*" ne devienne pas loi.

De *A. Kerr* et autres, de *Goderich*,—et de *F. McGee* et autres, du Comté de *Russell*; demandant que la minorité Catholique Romaine du *Haut-Canada* soit mise sur le même pied, quant à l'éducation, que la minorité Protestante du *Bas-Canada*, dans le cas d'une Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Du Maire, des Echevins et Citoyens de la Cité de *London, Canada Ouest*; demandant que le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer et la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du Lac *Huron* ne devienne pas loi.

M. Smith (Durham Est), du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Huitième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à la division du *Bas-Canada* en Comtés, quant à ce qui concerne les Comtés de *Rimouski* et *Caspé*, et il trouve que ce Bill, quoiqu'étant un Bill Privé, n'a pas été présenté comme tel, n'étant pas fondé sur une Pétition, et conséquemment non-rapporté par le Comité des Ordres Permanents. Il recommande donc qu'il ne soit pas disposé de ce Bill.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre, savoir :—

Bill pour légaliser le règlement No. 200 de la Corporation de la Ville de *Port-Hope*, et pour d'autres fins.

Bill pour consolider la dette de la Ville de *Ingersoll*.

Bill pour amender l'Acte incorporant la Ville de *Napanee*, et pour d'autres fins.

Bill pour amender l'Acte incorporant la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto*.

Bill pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*.

Bill pour incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*.

Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*.

Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants de *Montréal*.

Bill pour faciliter la séparation du Comté de *Renfrew* d'avec le Comté de *Lanark*.

Bill pour incorporer le Collège Presbytérien de *Montréal*.

Votre Comité a aussi examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill pour amender l'Acte pour incorporer le Lycée de *Québec*, et pour d'autres fins.

Bill du Conseil Législatif pour amender l'Acte pour incorporer la Société d'Education du District de *Québec*.

Bill du Conseil Législatif pour légaliser certains Règlements et Débentures des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*.

Bill du Conseil Législatif pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du Township de *Portland*, dans le Comté de *Frontenac*.

L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn*, du Comité Permanent des Lois

Expirantes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné la Liste des Lois Expirantes telle que préparée par le Rédacteur des Lois, et il a préparé un Bill conforme à cette Liste, que le Président du Comité a été chargé de présenter à votre Honorable Chambre.

M. *Cowan*, du Comité Spécial sur le Bill pour abroger le Chapitre 32 des Statuts Refondus du *Canada*, et pourvoir autrement à l'encouragement de l'Agriculture, des Arts et Manufactures, et autres ordres de renvoi, a fait rapport que vu que la Session est sur le point de se terminer, il considère qu'il lui est impossible de faire un Rapport satisfaisant sur la mesure qui lui a été soumise, mais il espère que le même Comité sera nommé à la prochaine Session, et qu'alors il sera en état de terminer ses travaux.

L'Honorable M. *Rose*, du Comité Permanent des Banques et du Commerce, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les Bills suivants, et y a fait des amendements qu'il soumet à la Chambre, savoir :—Bill pour amender la Charte de la Compagnie du *Richelieu* ; Bill pour incorporer la Banque des Artisans ; Bill du Conseil Législatif, pour autoriser la Société Permanente de Construction et d'Epargnes de *London* à s'unir à la Société d'Epargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié* ; Bill pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et par actions des Cultivateurs de l'Ouest.

M. *Scatcherd*, du Comité Spécial sur le Bill pour étendre la juridiction des Cours de Division dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

M. *Scatcherd*, du Comité Spécial sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour amender l'Acte intitulé : ' Acte concernant les Cours de Comté,' " a fait rapport du Bill sans aucun amendement.

M. *McKellar*, du Comité Spécial sur les Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les clauses des différents Bills qui lui ont été renvoyés, et il est convenu de rapporter le Bill pour refondre et amender les Lois de la Cotisation du *Haut-Canada*, avec des amendements.

M. *McKellar*, du Comité Spécial sur les Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné les clauses des différents Bills qui lui ont été renvoyés, et il est convenu de rapporter le Bill pour refondre et amender les Lois Municipales du *Haut-Canada*, avec des amendements.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a présenté, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général :—Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 6 Février 1865 ; pour des Etats indiquant le montant des deniers payés par le Shérif ou le Trésorier de chaque Comté et Cité dans le *Haut-Canada*, aux éditeurs de la *Gazette du Canada*, pour avoir publié la liste des terres en vente pour taxes dans chaque tel Comté et Cité, pour les années 1862, 1863 et 1864 ; et aussi, le montant payé pour le même objet à chaque journal dans chaque tel Comté ou Cité, indiquant dans chaque cas le temps durant lequel chaque telle liste a été publiée. (*Documents de la Session, No. 34.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée le 8 Février 1895 ; pour un Etat des Honoraires et Emoluments des Régistrateurs des Comté de *Brant, Essex, Dundas, Carleton, Glengarry, Halton, Hastings, Lambton, Kent, Oxford, Perth, Lennox et Addington, Prescott, Russell, Northumberland, Waterloo, Wentworth, Lanark et Middlesex*, et des Cités de *Toronto, London et Ottawa*, pour les années 1863 et 1864. (*Documents de la Session, No. 7.*)

Réponse à une Adresse de l'Assemblée Législative, datée 15 Février 1865 ; pour un Etat indiquant les noms et la description des Diocèses, Districts, Comtés, Paroisses, Townships, ou Missions du *Bas-Canada* ; et aussi, leurs Populations respectives lors du dernier Recensement, et la date de l'érection canonique et civile des dites Paroisses, Townships ou Missions. (*Documents de la Session, No. 35.*)

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Ordonné, Que deux mille exemplaires du Bill pour refondre et amender les Lois de la Cotisation du *Haut-Canada*, et deux mille exemplaires du Bill pour refondre et amender la Loi Municipale du *Haut-Canada*, tels qu'amendés par le Comité Spécial des Lois Municipales et de la Cotisation du *Haut-Canada*, soient imprimés pour être distribués parmi les diverses Municipalités de *Haut-Canada*.

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Dixième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill pour abolir la peine de mort en certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour Vendredi prochain.

Ordonné, Que la Pétition de *George Henry Macaulay*, de la Cité de *Québec*, soit renvoyée au Comité Conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Résolu, Que toute Procédure relative à des Bills qui ont été présentés devant cette Chambre, durant la présente Session, soit suspendue le jour de la prorogation du Parlement, afin de permettre aux Membres qui en sont chargés de procéder avec les mêmes Bills à la prochaine Session du Parlement.

Résolu, Qu'une Liste Alphabétique de tous ces Bills, indiquant la phase à laquelle ils étaient rendus quand la procédure y relative a été suspendue, soit préparée par le Greffier de cette Chambre et imprimée.

Résolu, Qu'une Liste de ces Bills, accompagnée du certificat du Greffier de cette Chambre, attestant la phase à laquelle les procédures y relatives ont été suspendues, soit déposée sur le Bureau de la Chambre à la prochaine session du parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

Résolu, Qu'à l'égard de tout Bill ainsi déposé sur le Bureau de la Chambre, la Pétition en demandant la passation, et l'Ordre permettant de le présenter durant la présente Session, soient lus, et que sur ce, le Bill soit lu une première fois, et une seconde fois (si le Bill a été lu une seconde fois avant que la procédure y relative ait été suspendue) ; et si ce Bill a été rapporté par un comité durant la présente Session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un Comité, et il sera ordonné que le Bill reste sur le Bureau de la Chambre pour être renvoyé à un Comité général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

Résolu, Que toutes les Pétitions présentées durant cette Session pour ou contre la passation de Bills Privés, et qui ont été renvoyées aux Comités auxquels ces Bills mêmes l'ont été, restent à la disposition des mêmes Comités pour être par eux examinés à la prochaine Session du Parlement.

Résolu, Que toutes les instructions données durant cette Session à des Comités chargés d'examiner des Bills à l'égard desquels les procédures auront été suspendues avant d'être rapportés, soient des instructions auxquelles devront, à la prochaine Session, se conformer les Comités saisis de ces Bills.

Résolu, Que les dits ordres soient considérés des Ordres Sessionnels de cette Chambre, devant être en force jusqu'à la fin de la prochaine Session, et qu'ils soient imprimés.

Ordonné, Que la Pétition de *W. F. Coffin*, de la Cité d'*Ottawa*, soit renvoyée au Comité Conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque du Parlement.

M. Street, du Comité des Subsidés, a fait rapport de plusieurs Résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé, pour le complètement des divers services du Gouvernement non autrement pourvus, pour le reste de l'année fiscale expirant le 30 Juin 1865, et pour le premier trimestre de l'année expirant le 30 Juin 1866, une somme n'excédant pas.....\$2,000,000 00
2. *Résolu*, Qu'il soit accordé, pour la Défense permanente du Pays, une somme n'excédant pas..... 1,000,000 00

L'Honorable *M. Galt* a proposé, secondé par l'Honorable *M. Brown*, Que la première Résolution soit maintenant lue une seconde fois.

L'Honorable *M. Holton* a proposé pour amendement, secondé par l'Honorable *M. Dorion* (*Hochelaga*), Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "bien que cette Chambre soit disposée à accorder de bon cœur les Subsidés requis pour le service public, cependant elle regrette qu'on se soit départi de la pratique constitutionnelle sagement établie depuis longtemps d'inviter la Chambre à baser les appropriations de deniers publiques pour le service ordinaire de l'année sur des Estimés détaillés soumis par la Couronne; et que cette Chambre ne peut faire autrement que de désapprouver entièrement un procédé qui tend à faire disparaître la meilleure sauvegarde des droits et des libertés du Sujet, savoir: l'entier contrôle des dépenses publiques par les représentants du peuple."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd,</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Honde,</i>	<i>Macdonald (Cornw'll),</i>	<i>Sylwain, et</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Thibaudeau.—23.</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>	

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>DeNiverville,</i>	<i>Macdonald (Tor'to.O.)</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Ed.)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Oxf'rd N.)</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Toronto E.),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Somerville,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>MacIntyre,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>

<i>Carling,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.),</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Howland,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Inot,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>White,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jones (L'ds N. & Gren),</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wood,</i>
<i>Cornellier,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (C. d' Ott'a), et</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright (York E.)—93.</i>
<i>Currier,</i>			

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix, Que la Première Résolution soit maintenant lue une seconde fois; la Chambre s'est divisée: et la Question a été résolue affirmativement.

La Première Résolution a été, en conséquence, lue une seconde fois et adoptée.

L'Honorable M. *Galt* a proposé, secondé par l'Honorable M. *Brown*, Que la seconde Résolution soit maintenant lue une seconde fois.

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre jusqu'à sept heures et demie, aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P.M.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues:—

De *W. Harty* et autres, de *Kemptville*; demandant que la Loi des Ecoles Séparées soit amendée de manière à assurer au *Haut-Canada* des écoles et des institutions d'éducation efficaces.

De *N. Simard* et autres, du Township de *Callière*, Comté de *Charlevoix*; demandant de l'aide pour les mettre en état d'ensemencer leurs terres.

De *M. Dufourd* et autres, du Township de *Saguenay*, Comté de *Saguenay*; demandant de l'aide pour un Pont.

De la Municipalité de la Paroisse de *St. Arsène*, Comté de *Témiscouata*; demandant de l'aide pour ouvrir le "Chemin *Taché*."

De *N. Rémillard* et autres, de *St. André d'Acton*; et de *Casimir Moquin* et autres; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne devienne pas loi.

De la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*; demandant la passation d'un Acte pour la construction d'un Chemin à Rails Plats ou d'un Chemin de Fer depuis les Forges de *Marmora* jusqu'à la Rivière *Trent* ou le Lac *Rice*, et pour d'autres fins.

De *T. Roy* et autres, du Township de *Woodbridge*, Comté de *Kamouraska*; représentant que dans le mois de Juillet 1864, dans le dit Township, le feu a détruit un Moulin à Scie appartenant à *M. J. B. Dionne*, de *St. Paschal*, et demandant de l'aide pour le reconstruire.

De *R. A. Clarke*, de la Ville de *St. Catharines*, Comté de *Lincoln*; demandant certains arrangements de salaire dus à son père, feu le Révérend *James Clarke*.

De *P. Vernier* et autres, de la *Pointe-aux-Trembles*,—et de *A. Brauchamp* et autres, de *Grenville*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Education Protestante dans le *Bas-Canada*.

La Chambre a repris les dits Débats ajournés sur la Question qui a été proposée, ce jour, Que la Seconde Résolution (rapportée aujourd'hui du Comité des Subsidés) soit maintenant lue une seconde fois.

L'Honorable M. *Dorion* (*Hochelaga*) a proposé pour amendement, secondé par M. *O'Halloran*, Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "les sommes déjà octroyées pour la Milice et pour les Volontaires employés sur la Frontière, pour l'année courante et pour le premier trimestre de la prochaine année fiscale, excèdent \$1,000,000, et que cette Chambre, tout en déclarant

qu'elle sera toujours disposée à voter les sommes nécessaires pour la défense du pays, croit néanmoins qu'elle ne pourrait, sans abdiquer son droit de contrôler les dépenses publiques, autoriser une dépense additionnelle considérable pour les défenses permanentes de la Province, tant que le Gouvernement n'aura pas fait connaître à cette Chambre les travaux de défense qu'il entend faire, quel en sera le coût probable, et quelle proportion devra en être payée par la Province.

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Houde,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Scatcherd, et</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>O'Halloran,</i>	<i>Thibaudeau.—21.</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott,</i>	<i>De Boucherville,</i>	<i>Macdonald Proc.-Gén.,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Alleyn,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald (Cornw'ill),</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archambeault,</i>	<i>De Niverville,</i>	<i>Macdonald (Tor'to O.),</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie (Oxf'd N.),</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Magill,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>McConkey,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Durham E.),</i>
<i>Bown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McGee,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>McGiverin,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>McIntyre,</i>	<i>Street,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Cameron [Peel,]</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Wallbridge (Hast. N.)</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Howland,</i>	<i>Pinsonneault,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chambers,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Pouliot,</i>	<i>White,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wright (C. d' Ottawa),</i>
<i>Cowan,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (York E.)—93.</i>
<i>Currier,</i>			

Ainsi, la Question a été résolue négativement.

Et la Question ayant été de nouveau proposée, que la Seconde Résolution soit maintenant lue une seconde fois.

L'Honorable M. Macdonald (Cornwall) a proposé pour amendement, secondé par M. Scatcherd, que les mots " que bien que cette Chambre soit disposée à accorder, pour la défense du pays, la somme qui a été recommandée par les Officiers Responsables de la Couronne, elle désire cependant exprimer son regret de ce que des informations plus amples n'aient pas été données au Parlement pour expliquer la nécessité qu'il y a de faire une si énorme dépense qui a sa raison d'être dans une politique que la Législature Provinciale est maintenant appelée à adopter pour la première fois, et qui entraînera inévitablement avec elle plus tard d'autres vastes dépenses pour le pays; et que cette Chambre est de plus d'opinion qu'aucune partie du dit octroi ne devrait être dépensée avant que des États détaillés, faisant connaître la nature et le coût des divers travaux à entreprendre, aient été soumis au Parlement," soient ajoutés à la fin de la résolution.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit,

Jeudi, 16 Mars 1865,

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Caron,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Perrault,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Scatcherd, et</i>
<i>Fortier,</i>	<i>Joly,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Thibaudeau.—17.</i>
<i>Geoffrion,</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Lajoie,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeNiverville,</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dorion (Dr'm. et Arth.)</i>	<i>Macdonald (Tor' to O.),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Ross (Prince Edo'rd),</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dufresne (Iberville.)</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Kellar,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (Co. d' Ott'a) et</i>
<i>Currier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright (York E).—84.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et la Question Principale ayant été mise aux voix, savoir : Que la Seconde Résolution soit maintenant lue une seconde fois, la Chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Alleyn,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc. Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Beaubien,</i>	<i>DeNiverville,</i>	<i>Macdonald (Cornw'li),</i>	<i>Ross (Dundas),</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macdonald (Tor' to O.)</i>	<i>Ross (Prince Edouard)</i>
<i>Biggar,</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>Dunsford,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Shanly,</i>
<i>Bown,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Magill,</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Smith (Toronto E.),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>McDougall,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Gaucher,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Street,</i>
<i>Cameron (Ontario, N.)</i>	<i>Gaudet,</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Mc Kellar,</i>	<i>Thompson,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Tremblay,</i>

<i>Cartier, Proc.-Gén.,</i>	<i>Haultain,</i>	<i>Parker,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Cartwright,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howland,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White,</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Rémillard,</i>	<i>Wright (Co. d' Ott'a) et</i>
<i>Currier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Wright (York E.)—84.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Dorion (Hochelaga),</i>	<i>Houde,</i>	<i>Lajoie,</i>
<i>Caron,</i>	<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Joly,</i>	<i>O' Halloran,</i>
<i>Coupal,</i>	<i>Fortier,</i>	<i>Labreche-Viger,</i>	<i>Pâquet, et</i>
<i>Dorion (Drum. et Art.),</i>	<i>Geoffrion,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Perrault.—16.</i>

Ainsi, la Question a été résolue affirmativement.

La Seconde Résolution a été, en conséquence, lue une seconde fois et adoptée.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux Bills suivants, sans aucun amendement :—

Bill intitulé : “ Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de “ Fer des Rues de Québec.”

Bill intitulé : “ Acte pour amender les Actes relatifs à la Banque du District de “ Niagara.”

Et aussi, le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé : “ Acte pour donner plus de “ liberté aux Syndics de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada* dans l'administration “ et l'aliénation des Biens possédés à titre de fidéicommiss (*in Trust*),” auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Biggar*, secondé par M. *Smith (Durham Est)*,

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : “ Acte pour donner plus de “ liberté aux Syndics de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*, dans l'administration et “ l'aliénation des Biens possédés à titre de fidéicommiss (*in Trust*),” soit maintenant lu la première fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Divers Bills Privés, et la 62e Règle de cette Chambre a été suspendue quant à ce Bill.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*; le Bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'Acte incorporant la Société d'Education du District de *Québec*; et le Bill pour consolider la dette de la Ville d'*Ingersoll*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait séparément examiné les dits Bills, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour amender l'Acte “ incorporant la Société d'Education du District de *Québec*, soit maintenant lu la troisième “ fois,

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendements.

Ordonné, Que le Bill pour consolider la dette de la Ville d'*Ingersoll*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 30 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, intitulé : " Acte relatif aux Interlocutoires ; " et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender et étendre les dispositions du chapitre trente des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : " " Acte concernant les Interlocutoires. " "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour assurer aux Femmes mariées le bénéfice des Assurances sur la vie de leurs Maris ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour empêcher la propagation des Chardons du *Canada* dans le *Haut-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Cowan* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Cowan* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour autoriser la Société d'Eglise du " Diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'Eglise dans *Darlington*, et pour d'autres " fins, " a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour amender les Actes incorporant la Ville de *Lévis*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender les différents Actes qui incorporent la Ville de *Lévis*. " "

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre a repris les Débats ajournés sur l'amendement qui a été proposé Mardi dernier, à la Question, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil (pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour venir au secours du Chemin de Fer d'Ottawa et Prescott, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer, et pour d'autres fins, et lequel amendement était : Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et remplacés par : "il soit donné instruction au Comité Général d'ajouter les mots suivants à la section première du dit Bill :—Pourvu toujours que cette Clause n'aura point son effet avant que les Créanciers de la Compagnie, qui n'ont point pétitionné contre la passation de ce Bill, savoir : la Municipalité de la Ville de Prescott, et les Créanciers Judiciaires et non privilégiés, n'aient signifié par écrit à la Compagnie qu'ils consentent à accepter le mode de paiement ci-après indiqué dans les Sections 6 et 7 ; et après que ce consentement aura été ratifié par le vote de la majorité des contribuables de Prescott, et par le vote d'au moins les deux tiers (*en valeur*) des Créanciers Judiciaires et non privilégiés, aucun Créancier Judiciaire ou autre Créancier de la Compagnie ayant une réclamation actuellement contre la Compagnie, n'aura de recours contre la dite compagnie ou contre ses biens ou revenus, excepté pour telles actions privilégiées qu'il sera convenu d'accepter en règlement de ses réclamations."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Haultain,</i>	<i>Laframboise,</i>	<i>Mackenzie (Lambton),</i>	<i>Rymal,</i>
<i>Holton,</i>	<i>Macdonald (Cornwall)</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Shanly, et</i>
<i>Huntington,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ross (Dundas),</i>	<i>Street.—12.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Alley,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Joly,</i>	<i>Pope,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Poupore,</i>
<i>Blanchet,</i>	<i>DeBoucherville,</i>	<i>Knight,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Macdonald, Proc. Gén.</i>	<i>Smith (Durham Est),</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Dufresne (Montcalm),</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Cartier, Proc. Gén.,</i>	<i>Dufresne (Simcoe S.),</i>	<i>Mc Dougall,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mc Gee,</i>	<i>Walsh,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Willson, et</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Wright (Co. d' Ott'a)-40</i>

Ainsi la question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que M. l'Orateur laisse maintenant le Fauteuil.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. Powell a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Powell a fait rapport du Bill, en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour légaliser le Règlement No. 200 de la Corporation de la Ville de Port-Hope, et pour d'autres fins ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. McKellar a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour

amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada* relatif à la Division du *Bas-Canada* en Comtés, quant à ce qui concerne les Comtés de *Rimouski* et *Gaspé*; le Bill pour amender l'Acte incorporant la Ville de *Napanee*, et pour d'autres fins; le Bill pour amender l'Acte incorporant la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto*; le Bill pour incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*; le Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*; le Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants de *Montréal*; le Bill pour incorporer le Collège Presbytérien de *Montréal*; le Bill pour amender l'Acte pour incorporer le Lycée de *Québec*, et pour d'autres fins; le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer certains Règlements et Dében-
" tures des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*; le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du Township de *Portland*,
" dans le Comté de *Frontenac*;" le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Com-
pagnie du *Richelieu* et l'Acte qui l'amende; le Bill pour incorporer la Banque des
Artisans; le Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour permettre à la Société
Permanente de Construction et d'Epargnes de *London* de s'amalgamer avec la Société
d'Epargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié*;" et le Bill pour conférer certains pouvoirs
additionnels à la compagnie d'Assurance Mutuelle et par actions des Cultivateurs du
Canada-Ouest; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil;
et M. *McKellar* a fait rapport que le Comité avait séparément examiné le Bill pour amender
le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif à la division du *Bas-Canada*
en Comtés quant à ce qui concerne les Comtés de *Rimouski* et *Gaspé*; le Bill pour
amender l'Acte incorporant la Ville de *Napanee*, et pour d'autres fins; le Bill pour
amender l'Acte incorporant la Société d'Eglise du diocèse de *Toronto*; le Bill pour
incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*; le Bill pour incorporer l'Union
St. Joseph de *Trois-Rivières*; le Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais
Protestants; le Bill pour incorporer le Collège Presbytérien de *Montréal*; le Bill pour
amender l'Acte pour incorporer le Lycée de *Québec* et pour d'autres fins; le Bill du
Conseil Législatif, intitulé: "Acte pour confirmer certains Règlements et Décentures des
Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*;" le Bill du Conseil Législatif, intitulé:
"Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du Township de *Portland*, dans le
Comté de *Frontenac*;" le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du
Richelieu et l'Acte qui l'amende; le Bill pour incorporer la Banque des Artisans; et le
Bill pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et
par actions des Cultivateurs du *Canada-Ouest*; et lui avait enjoint d'en faire rapport sans
aucun amendement.

M. *McKellar* a aussi fait rapport que le Comité avait examiné le Bill du Conseil
Législatif, intitulé: "Acte pour permettre à la Société Permanente de Construction et
d'Epargnes de *London*, de s'amalgamer avec la Société d'Epargnes et de Prêts du *Huron*
et *Erié*, et y avait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *McKellar* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus
comme suit:—

Page 2, ligne 40—Après "mois" insérez ce qui suit comme Clause A:—

Clause A.—Le présent Acte n'aura force ni effet qu'après avoir été approuvé par le
voto des deux tiers des Actionnaires de chaque Société, présents personnellement ou par
procureur à une Assemblée qui sera convoquée spécialement à cette fin.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec les amendements, passe.

Ordonné, que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Hon-
neurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur
concours.

Ordonné, Que le Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*,
relatif à la Division du *Bas-Canada* en Comtés, quant à ce qui concerne les
Comtés de *Rimouski* et *Gaspé*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender le chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant la division du *Bas-Canada* en Comtés, en ce qui se rattache aux Comtés de *Rimouski* et *Gaspé*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte incorporant la Ville de *Napanee*, et pour d'autres fins, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour légaliser un Règlement de la Ville de *Napanee*, à l'effet de diviser la dite Ville en Quartiers, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte incorporant la Société d'Église du Diocèse de *Toronto*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Société Ecclésiastique du Diocèse de *Toronto*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois,

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Société Bienveillante des Irlandais Protestants, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la Société de Bienfaisance Protestante Irlandaise de *Montréal*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer le Collège Presbytérien de *Montréal*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour amender "l'Acte pour incorporer le Lycée de *Québec*," et pour d'autres fins, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender l'Acte incorporant le Lycée (High School) de *Québec*," et pour d'autres fins.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du Township de *Portland*, dans le Comté de *Frontenac*," soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du *Riche-lieu*, et l'Acte qui l'amende, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour incorporer la Banque des Artisans, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill pour conférer certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et par actions des Cultivateurs du *Canada Ouest*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Cultivateurs du *Canada Ouest*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Ordonné, Que le Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour confirmer certains Règlements et Débentures des Comtés-Unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*," soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 16 Mars 1865.

Trois heures M.P.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par l'Honorable M. *Cauchon*,—La Pétition de *J. A. Mailloux* et autres ; la Pétition de *C. Jobin* et autres ; la Pétition de *A. J. Plumket* et autres ; la Pétition de *H. Pelletier* et autres ; et la Pétition de *L. Bertrand* et autres, tous de la Cité de *Québec*.

Par l'Honorable M. *Rose*,—La Pétition de *George Perry* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Par M. *Tremblay*,—La Pétition de *A. Lemieux* et autres, du Township *De Sales*, Comté de *Charlevoix*.

Par l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*,—La Pétition du Révérend *L. Rousseau* et autres, des Townships de *Buckland* et *Frampton*.

Par M. *LeBoutillier*,—La Pétition de la Municipalité de la Paroisse de *Notre-Dame de la Grande-Rivière*.

Par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),—La Pétition de la Municipalité de *Durham Sud*, Comté de *Drummond* ; et la Pétition de *A. Gibson*, Maire, et autres, de *Kingsey Falls*.

Par M. *Pope*,—La Pétition de *S. A. Hurd* et autres, du Township de *Eaton* ; et la Pétition de *G. E. Brown* et autres, du Township de *Compton*.

Par M. *Wilson*,—La Pétition de *T. Kelly* et autres, de *Middlesex Est* et *Elgin*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

Du Conseil Municipal du Comté de *Québec* ; demandant que le Bill pour étendre le pouvoirs de la Municipalité Locale de *St. Roch* de *Québec Sud*, ne devienne pas loi.

Du Très Révérend *Angus Macdonell*, V. G., et autres, de *Westport* ; demandant que la Loi des Ecoles Séparées soit amendée de manière à assurer des écoles et des institutions d'éducation efficaces dans le *Haut-Canada*.

De *Wm. Conway Keele*, de la Cité de *Toronto* ; demandant à la Chambre sa souscription pour un certain nombre d'exemplaires d'un ouvrage publié par lui et ayant pour titre : "*The Provincial Justice*."

L'Honorable M. le Procureur Général *Cartier*, du Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques, présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, au sujet de la pose de leurs voies sur l'Esplanade de la Cité de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées, et y a fait des amendements. Votre Comité a aussi examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Galt*," et y a fait un amendement.

Le tout humblement soumis à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. *Cowan*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Treizième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux Pétitions de *William Lynn Smart*, et de la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough*.

A l'égard de la Pétition de la Municipalité Locale de la Paroisse de *Québec*, demandant à être érigée en Municipalité de Comté, Votre Comité trouve que l'avis a été publié pendant tout le temps requis dans la *Gazette* Officielle, mais qu'il n'a paru dans les journaux locaux que depuis le 20 Février dernier. Votre Comité considère cet avis insuffisant.

Quant aux Pétitions du Maire, des Bohevins et Citoyens de la Cité de *Toronto*, relatives à certains arrérages de cotisation,—et de la Société d'Ecole Anglo-Canadienne de *Montréal*, Votre Comité trouve qu'il n'en a pas été donné d'avis.

M. *Bell*, du Comité Spécial chargé d'obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des terrains aurifères du *Canada*, et aux moyens à prendre pour les mieux exploiter ; de s'enquérir du fonctionnement de l'Acte de la dernière Session, intitulé : "Acte concernant les Mines d'Or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des capitaux pour rendre plus productives ces Mines d'Or ; aussi, chargé de s'enquérir au sujet des octrois de lots de terre dans la région aurifère de la Chaudière jusqu'ici, et généralement de toutes matières quelconques se rattachant aux terrains aurifères, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu. (*Appendice No. 7.*)

Ordonné, Que cette partie du Dixième Rapport du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature relative à l'impression du Rapport du Comité chargé de s'enquérir du contenu de la Réponse à une Adresse concernant le Bureau du Surintendant des Inspecteurs de Bois, soit renvoyée de nouveau au dit Comité pour être réexaminée.

L'Honorable M. le Solliciteur-Général *Langevin*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'Assemblée Législative, le Rapport de *David B. Read*, Ecuier, Commissaire nommé dans l'affaire de l'Élection Parlementaire pour le Comté d'Essex.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 16 Mars 1865.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Cockburn* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la Compagnie du Chemin de Fer de *Cobourg* et *Peterborough* à construire un Chemin à Rails Plats ou un Chemin de Fer conduisant des Forges de *Marmora* à la Rivière *Trent*, sur le Lac *Rice*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier* ait la permission d'introduire un Bill relatif à l'inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

Ordonné, Que M. *Powell* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'admission de *William Lynn Smart*, comme Avocat dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour demain.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour faciliter la conviction et la punition des personnes qui engagent des sujets de Sa Majesté à prendre du service à l'étranger, contrairement à l'Acte d'Enrôlement à l'Étranger, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Mackenzie (Lambton)* a fait Rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Mackenzie (Lambton)* a fait rapport du Bill, en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Service de la Malle Océanique, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour aujourd'hui.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour autoriser la punition des personnes qui vendent des liqueurs sans licence, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre, pour aujourd'hui.

Un Bill pour empêcher la propagation des Chardons du *Canada* dans le *Haut-Canada*, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour préserver les terres dans le *Haut-Canada* de l'envahissement des Chardons Canadiens."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé : " Acte pour établir la validité des Actes exécutés en *Canada* par certains Membres du Clergé, ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins, étant lu,

Les amendements ont été, en conséquence, lus une seconde fois, et adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Un Bill pour légaliser le Règlement No. 200 de la Corporation de la Ville de *Por Hope*, et pour d'autres fins, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill relatif à " la Compagnie Canadienne des Terres et d'Emigration " (responsabilité limitée), étant lu,

Et la Question : Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois, ayant été mise aux voix,

L'Honorable M. *Holton* a proposé pour amendement, secondé par M. *Dorion* (*Drummond et Arthabaska*), Que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en trois mois."

Et l'Amendement ayant été mis aux voix ; la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

<i>Bourassa</i> ,	<i>Dufresne (Iberville)</i> ,	<i>Holton</i> ,	<i>Laframboise</i> , et
<i>Caron</i> ,	<i>Geoffrion</i> ,	<i>Houde</i> ,	<i>Perrault</i> .—9.
<i>Dorion (Drum. Arth.)</i>			

CONTRE :

Messieurs

<i>Abbott</i> ,	<i>Cockburn</i> ,	<i>Mackenzie (Lambton)</i> ,	<i>Ross (Dundas)</i> ,
<i>Archambeault</i> ,	<i>Cowan</i> ,	<i>Mackenzie (Oxf'd N.)</i> ,	<i>Ross (Prince Edouard)</i> ,
<i>Ault</i> ,	<i>Currier</i> ,	<i>Mc Conkey</i> ,	<i>Scatcherd</i> ,
<i>Beaubien</i> ,	<i>Dunsford</i> ,	<i>McDougall</i> ,	<i>Scoble</i> ,
<i>Bell</i> ,	<i>Evanturel</i> ,	<i>Mc Gee</i> ,	<i>Shanty</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>Ferguson (Frontenac)</i> ,	<i>Mc Geverin</i> ,	<i>Smith (Toronto Est)</i> ,
<i>Blanchet</i> ,	<i>Galt</i> ,	<i>MacIntyre</i> ,	<i>Stirton</i> ,
<i>Bowman</i> ,	<i>Gibbs</i> ,	<i>McKellar</i> ,	<i>Thompson</i> ,
<i>Bown</i> ,	<i>Haultain</i> ,	<i>Morris</i> ,	<i>Tremblay</i> ,
<i>Brousseau</i> ,	<i>Howland</i> ,	<i>Parker</i> ,	<i>Webb</i> ,

<i>Brown,</i>	<i>Irvine,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Wells,</i>
<i>Burwell,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>White,</i>
<i>Cameron (Ontario N.),</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Willson,</i>
<i>Cameron (Peel),</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Rose,</i>	<i>Wright (C. d' Ottawa),</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Macdonald, Proc.-Gén.,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>	<i>Wright (York E.)-62.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald (Cornwall),</i>		

Ainsi, la question a été résolue négativement.

Alors la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour faciliter la preuve de l'incorporation de ' La Compagnie Canadienne des Terres et d'Immigration (responsabilité ' limitée)' en vue de l'exécution d'instruments, et pour d'autres fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill du Conseil Législatif intitulé : " Acte pour incorporer l'Association de Placements de *Montreal,*" étant lu,

M. Irvine a proposé, secondé par l'Honorable *M. Rose,*

Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Dorion (Drummond et Arthabaska) a proposé pour amendement, secondé par *M. Bourassa,* Que le mot " maintenant " soit retranché, et qu'il soit remplacé par les suivants : " de ce jour en six mois."

Et l'Amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et la Question a été résolue négativement.

Alors, la Question principale ayant été mise aux voix,

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill avec les amendements passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

Un Bill pour incorporer la Compagnie d'Entrepôt de *Montréal,* a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie d'Emmagasinage de *Montréal,*"

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour venir au secours de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa et Prescott,* et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer, et pour d'autres fins, étant lu,

L'Honorable *M. Rose* a proposé, secondé par *M. Powell,*

Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et objection ayant été faite que le Bill devrait être renvoyé au Comité Permanent des Ordres Permanents, parce que les amendements faits en Comité Général au dit Bill vont au-delà de l'avis ; *M. l'Orateur* a décidé, que la pratique à suivre est de renvoyer les amendements proposés au Comité des Ordres Permanents, afin qu'il s'assure que les amendements n'outrepassent pas les Ordres Permanents quant aux avis.

Sur motion de l'Honorable *M. Rose,* secondé par *M. Powell,*

Ordonné, Que les dits amendements soient renvoyés de nouveau au Comité Permanent des Ordres Permanents avec instruction au Comité de faire rapport si l'avis est suffisant, et s'il ne serait pas à propos de suspendre la 53e Règle de cette Chambre.

Un Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour confirmer certains Règlements et Débentures des Comtés-Unis de *Frontenac, Lennox et Addington,*" a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bille passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans aucun amendement.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour légaliser le Règlement No. 128 de la Ville de *Port-Hope*, et l'émission des Débentures y mentionnées, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Ordonné, Que le Bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour incorporer la Compagnie du Cimetière de *St. Thomas*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil, et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif à la Compagnie du Canal de *Toronto* et de la Baie *Georgienne*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour améliorer le mode de procédure en matière de Writs de Prohibition et de *Mandamus* dans le *Haut-Canada*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil; et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit: "Acte pour simplifier les procédures en matières de Prohibition et de *Mandamus* dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en comité sur le Bill pour mieux assurer la liberté du sujet; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil; et M. *Smith (Durham Est)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au pesage, au mesurage et au jaugeage de certains articles de consommation générale; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fautueil; et M. *Powell* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour régler le métier d'Arrimeur au Havre de *Montréal*; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Cameron* (*Ontario* Nord) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour fixer la propriété des Essaims d'Abeilles, et pour les exempter de la saisie en certains cas; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Pâquet* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que titre soit: "Acte pour fixer la propriété des Essaims d'Abeilles, et les rendre insaisissables en certains cas."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill du Conseil Législatif, intitulé: "Acte d'amendement de l'Acte de Cotisation de 1865," étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte pour établir une Institution de Crédit Foncier dans le *Bas-Canada*, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 109 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, relatif aux Maisons de Correction et aux Cours de Justice et Prisons, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant renvoyé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est, en conséquence, formée en le dit Comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil; et M. *Labreche-Viger* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit: "Acte pour amender le chapitre cent neuf des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les Maisons de Correction, les Cours de Justice et Prisons.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender l'Acte relatif aux Procureurs, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour légaliser et confirmer un arrangement conclu entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental et la Compagnie du

Chemin de Fer du Nord du *Canada*, au sujet du placement de leurs voies sur l'Esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et l'Honorable M. *Huntington* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le titre soit : " Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, relativement à l'Esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres, étant lu,

Ordonné, Que le dit Ordre soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Carling*, secondé par l'Honorable M. *Rose*,

Ordonné, Que l'Honorable de soixante piastres payé sur le Bill pour naturaliser *Lewis White Ashley* et autres, soit remboursé.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de *Doon* et *Gall*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Scoble*, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Scoble* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 7,—Après "Acte" insérez la Clause A :—

Clause A.—Le Capital de la dite Compagnie n'excédera pas quatre cent mille piastres, divisés en huit mille Actions de cinquante piastres chacune, lequel montant pourra être prélevé par aucune des personnes ci-dessus nommées, ou par telles autres personnes ou Corporations qui pourront être Actionnaires.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé, avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre onze des Statuts Refondus du *Bas-Canada* ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Bown* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : " Acte pour amender le chapitre onze des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les journaux et autres publications du même genre."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre 68 des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, relatif aux compagnies d'assurances mutuelles ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ;

et M. *Dufresne (Iberville)* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour amender le chapitre soixante-et-huit des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les Compagnies d'Assurances Mutuelles."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

L'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill pour amender le chapitre 75 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*, et pour annexer certaines Iles au Comté de *Verchères*, pour les fins Electorales, Municipales et d'Enregistrement, étant lu,

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un Comité de toute la Chambre pour aujourd'hui.

M. *Mackenzie (Oxford Nord)*, du Comité Spécial sur le Bill pour amender et étendre les dispositions du chapitre 49 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*, et du chapitre 54 de la 23ième *Victoria.*, relatifs aux Compagnies à Fonds Social et autres ordres de renvoi, a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*," et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Et étant Six heures de l'après-midi, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, jusqu'à Sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P.M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etat Général des Baptêmes, Mariages, et Sépultures dans le Comté de *Dorchester*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session No. 14.*)

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la Table :—

Par M. *Wright* (Comté d'*Ottawa*),—La Pétition de *P. Ayleu* et autres, du District d'*Ottawa* ; la Pétition de M. *Morrin* et autres, du Comté des *Deux Montagnes* ; et les Pétitions de la Municipalité du Township de *Portland*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *C. Laurier* et autres, de la Paroisse de *St. Lin*, Comté de *L'Assomption*,—de *D. Filteau* et autres,—et de *E. Charbonneau* et autres, tous de *St. Cuthbert*, Comté de *Berthier* ; demandant que toute mesure ayant pour objet la Confédération des Provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, ne devienne pas loi.

De *James Glennie*, du Township de *Woolwich*, Comté de *Waterloo* ; demandant la passation d'un Acte pour dissoudre le mariage contracté entre lui et sa femme, *Jessie Ritchie*.

De *A. Brown* et autres, du Comté de *Wentworth* ; demandant des amendements à l'Acte des Pêcheries du *Haut-Canada*.

De *Rufus Holden*, Maire, au nom d'une assemblée publique des habitants de la Ville de *Belleville* ; demandant un octroi de certaines terres incultes de la Province en faveur de toute Compagnie qui sera formée pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la dite Ville jusqu'aux Forges de *Marmora*, dans le Comté d'*Hastings*.

De *W. H. Cutten*, de la Cité de *London* ; demandant la passation d'un Acte pour l'autoriser à se faire admettre comme Procureur et Solliciteur des Cours Supérieures de Loi et d'Équité de Sa Majesté dans le *Haut-Canada*.

M. *Cowan*, du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quatorzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill pour venir au secours de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Presscott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin, et pour d'autres fins, dans l'état où il se trouvait après avoir été amendé en Comité de toute la Chambre, et rapporté à la Chambre.

L'effet de ce Bill, tel qu'il est maintenant, est d'autoriser la saisie et vente du Chemin par tout Créancier hypothécaire ou judiciaire, de manière à assurer le fonctionnement du Chemin de Fer sans interruption. Ceci, quoique déviant du plan mentionné dans la Pétition, rencontre cependant les vues des Pétitionnaires, et de tous les auteurs du Bill primitif, qui sont comparus devant votre Comité et qui se sont déclarés satisfaits du Bill tel qu'il se trouve aujourd'hui. Sous ces circonstances, votre Comité est d'avis que le Bill, dans sa forme actuelle, est suffisamment conforme à l'avis donné par les Pétitionnaires relativement au Bill primitif, et à la Pétition sur laquelle il était fondé. En conséquence, votre Comité ne voit aucune raison de changer d'opinion à l'égard de l'avis, et il recommande que cet avis soit considéré suffisant.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité des Voies et Moyens.

(EN COMITÉ.)

Résolu, Que pour faire face aux Subsidés accordés à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois millions, trois cents quatre-vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté à même le Fonds des Revenus Consolidés de cette Province.

Résolution à être rapportée.

M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Street* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Street* a fait rapport de la Résolution en conséquence, laquelle a été lu comme suit:—

Résolu, Que pour faire face aux Subsidés accordés à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trois millions, trois cents quatre-vingt mille dollars, soit accordée à Sa Majesté à même le Fonds des Revenus consolidés de cette Province.

Ordonné, Que la dite Résolution soit maintenant lu une seconde fois.

La dite Résolution a été, en conséquence, lue une seconde fois, et adoptée *nemine contradicente*.

Ordonné, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que l'Honorable M. *Galt* ait la permission d'introduire un Bill pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année 1865, et à certains autres besoins en rapport avec le Service Public.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la premier fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill relatif au Service des Malles Océaniques, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Smith* (*Durham Est*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour autoriser la punition des personnes qui vendent des Liqueurs sans licence ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Dunsford* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, Que le Bill soit lu la troisième fois demain.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Cultivateurs du Canada Ouest," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a communiqué à cette Chambre les Résolutions suivantes adoptées par leurs Honneurs :—

1. *Résolu*, Que toute procédure relative à des Bills qui ont été présentés devant cette Chambre, durant la présente Session, soit suspendue le jour de la prorogation du Parlement, pour permettre aux Membres qui en sont chargés de procéder avec les mêmes Bills à la prochaine Session du Parlement.

2. *Résolu*, Qu'une Liste Alphabétique de tous ces Bills, indiquant la phase à laquelle ils étaient rendus quand la procédure y relative a été suspendue, soit préparée par le Greffier de cette Chambre et imprimée.

3. *Résolu*, Qu'une Liste de ces Bills, accompagnée du certificat du Greffier de cette Chambre, attestant la phase à laquelle les procédures y relatives ont été suspendues, soit déposée sur le Bureau de la Chambre à la prochaine session du parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

4. *Résolu*, Qu'à l'égard de tout Bill ainsi déposé sur le Bureau de la Chambre, la Pétition en demandant la passation, et l'Ordre permettant de le présenter durant la présente Session, soient lus, et que sur ce, le Bill soit lu une première fois, et une seconde fois (si le Bill a été lu une seconde fois avant que la procédure y relative ait été suspendue) ; et si ce Bill a été rapporté par un comité durant la présente Session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un Comité, et il sera ordonné que le Bill reste sur le Bureau de la Chambre pour être renvoyé à un Comité général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

5. *Résolu*, Que toutes les Pétitions présentées durant cette Session pour ou contre la passation de Bills Privés, et qui ont été renvoyées aux Comités auxquels ces Bills mêmes l'ont été, restent à la disposition des mêmes Comités pour être par eux examinées à la prochaine Session du Parlement.

6. *Résolu*, Que toutes les instructions données durant cette Session à des Comités chargés d'examiner des Bills à l'égard desquels les procédures auront été suspendues avant d'être rapportés, soient des instructions auxquelles devront, à la prochaine Session, se conformer les Comités saisis de ces bills.

7. *Résolu*, Que les dits Ordres soient considérés des Ordres Sessionnels de cette Chambre, devant être en force jusqu'à la fin de la prochaine Session, et qu'il soient imprimés.

8. *Résolu*, Que les Résolutions ci-dessus soient communiquées par Message à l'Honorable Assemblée Législative.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, Que l'Honoraire de Soixante Piastres payé sur le Bill pour conférer certains nouveaux pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle et Mobilière des Cultivateurs du Canada Ouest, soit remboursé.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message à l'Honorable Conseil Législatif, communiquant à leurs Honneurs les Résolutions adoptées par cette Chambre, au sujet de la suspension des procédures sur Bills, etc., le jour de la prorogation de la présente Session.

Ordonné, Que l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald* porte le dit Message au Conseil Législatif.

L'Ordre du Jour pour la troisième lecture du Bill pour autoriser les Juges de Paix devant qui une sentence de condamnation est rendue pour vente sans license de Liqueurs spiritueuses dans le *Haut-Canada*, à emprisonner le délinquant s'il ne paie point l'amende ou s'il n'a point de biens suffisants à saisir et vendre au montant de la dite amende, étant lu,

M. *Wallbridge* (*Hastings* Nord) a proposé, secondé par M. *Haultain*, et la Question ayant été mise aux voix, que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue Affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Wallbridge* (*Hastings Nord*), secondé par l'Honorable M. *Holton*, le Bill a été amendé en retranchant les mots "dispositions de la 254e section du chapitre "cinquante-quatre des Statuts Refondus du *Haut-Canada*" dans la première clause, et en y insérant le mot "loi" à la place.

Et cette Question ayant été mise aux voix savoir : Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour punir les personnes qui vendent des Liqueurs sans licence, et pour d'autres fins y mentionnées," la Chambre s'est divisée, et elle a été résolue affirmativement.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les Compagnies à Fonds Social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Morris* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Morris* a fait rapport du Bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 10.—Remplissez le blanc par le mot "cinquante."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill, a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill pour amender le chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, et pour annexer certaines Iles au Comté de *Verchères*, pour les fins Electorales, Municipales et d'Enregistrement ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil, et M. *Dufresne* (*Iberville*) a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill et y avait fait des amendements

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. *Dufresne* (*Iberville*) a fait rapport du Bill en conséquence, et les amendements ont été lus et adoptés.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe et que le titre soit : "Acte pour expliquer le chapitre "soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, et déclarer que certaines "Iles forment partie du Comté de *Verchères* pour toutes les fins."

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Un Bill pour venir au secours de la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, et pour mieux assurer le fonctionnement de son Chemin de Fer, et pour d'autres fins, étant lu,

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par M. *Powell*, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Holton* a proposé pour amendement, secondé par M. *Shanly*, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé de nouveau au Comité des Chemins de Fer, Canaux et Télégraphes, pour qu'il en examine les clauses qu'il n'a pas encore examinées, et qui ne sont pas fondées sur une Pétition, et qui affectent les droits individuels d'une manière que les parties intéressées ne prévoyaient pas quand le Bill était devant le dit Comité, et lors qu'elles ont été entendues sur le dit Bill."

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Biggar,</i>	<i>Houde,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Wallbridge (Hast'gN.)</i>
<i>Bourassa,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>Rymal,</i>	<i>Wells.—11.</i>
<i>Holton,</i>	<i>Jones (L' dsN. et Gren.)</i>	<i>Shanly,</i>	

CONTRE :
Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Currier,</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Ault,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Macdonald, Proc.Gén.</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Duckett,</i>	<i>Mackenzie (OxfordN.)</i>	<i>Rose,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Mc Conkey,</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>Mc Giverin,</i>	<i>Scoble,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>McKellar,</i>	<i>Smith (Toronto Est),</i>
<i>Brown,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Stirton,</i>
<i>Cameron (Ontario N.)</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Street,</i>
<i>Carling,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Tremblay,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Powell,</i>	<i>Wright (Co.d' Ottawa),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Jones (Leeds Sud),</i>	<i>Raymond,</i>	<i>Wright (York E.)—54.</i>
<i>Cowan,</i>	<i>Langevin,</i>		

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et cette Question ayant été de nouveau proposée, savoir : Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Holton* a proposé pour amendement, secondé par M. *Shanly*, que tous les mots après " soit " jusqu'à la fin de la Question soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " renvoyé de nouveau à un Comité Général, avec instruction " au Comité de l'amender de manière à pourvoir à ce que la Compagnie du Grand-Tronc " de Chemin de Fer du *Canada* n'achète point le Chemin de Fer d'*Ottawa* et *Prescott*, en " vertu d'aucune disposition du dit Bill,"

Et l'amendement ayant été mis aux voix, la Chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR :
Messieurs

<i>Bourassa,</i>	<i>Holton,</i>	<i>Morris,</i>	<i>Scoble, et</i>
<i>Brown,</i>	<i>Huntington,</i>	<i>O' Halloran,</i>	<i>Shanly.—10.</i>
<i>Dufresne (Iberville),</i>	<i>Mc Giverin,</i>		

CONTRE :
Messieurs

<i>Ault,</i>	<i>Cowan,</i>	<i>Huot,</i>	<i>Powell,</i>
<i>Bell,</i>	<i>Currier,</i>	<i>Jackson,</i>	<i>Raymond,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Denis,</i>	<i>Jones (L' dsN. et Gren.)</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Bowman,</i>	<i>Evanturel,</i>	<i>Langevin,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Brousseau,</i>	<i>Ferguson (Frontenac),</i>	<i>LeBoutillier,</i>	<i>Rose,</i>
<i>Cameron (Ontario N.)</i>	<i>Ferguson (Simcoe S.),</i>	<i>Macdonald, Proc.Gén.</i>	<i>Ross (Champlain),</i>
<i>Carling,</i>	<i>Galt,</i>	<i>Mackenzie (Oxford N.)</i>	<i>Street,</i>
<i>Cartier, Proc.-Gén.</i>	<i>Gibbs,</i>	<i>Morrison,</i>	<i>Sylvain,</i>
<i>Cauchon,</i>	<i>Harwood,</i>	<i>Pope,</i>	<i>Webb, et</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Higginson,</i>	<i>Poulin,</i>	<i>Wright (Co.d' Ottawa),</i>
<i>Cockburn,</i>	<i>Houde,</i>	<i>Poupore,</i>	<i>—43.</i>

Ainsi la Question a été résolue négativement.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit,

Vendredi, 17 Mars 1865.

Et cette Question ayant été mise aux voix, savoir : Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois ; la Chambre s'est divisée,—et elle a été résolue affirmativement.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif, et demande son concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement :

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la Ville de *Woodstock* à consolider la Dette de la Ville, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Jacques de Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour venir en aide aux Fidéicommissaires et aux Légataires de feu *John David Smith*, et pour permettre aux dits Fidéicommissaires d'opérer la liquidation de la Succession."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Pierre de Montréal*."

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie Canadienne pour la fabrication de Locomotives et Machines."

Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte vingt-sept et vingt-huit *Victoria*, chapitre vingt, concernant la nomination des Magistrats dans les parties éloignées de la Province."

Bill intitulé : " Acte pour amender le Statut Refondu concernant la Cour de Chancellerie."

Bill intitulé : " Acte relatif aux Magistrats de Police."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre aux Bills suivants, sans aucun amendement :—

Bill intitulé : " Acte pour autoriser la Société d'Eglise du Diocèse de *Toronto* à vendre certains Terrains d'Eglise dans *Darlington*, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Association de Placements de *Montréal*."

Et ensuite il s'est retiré.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Brown*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Mars 1865.

Trois heures, P. M.

Les Pétitions suivantes ont été séparément présentées et déposées sur la table :—
Par M. *Dorion* (*Drummond* et *Arthabaska*),—La Pétition de *G. Brunelle* et autres, de *Butscan*.

Par M. *Dufresne* (*Iberville*),—La Pétition de *J. B. Lecompte* et autres, de la Paroisse de *St. Sébastien*.

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. A. Mailloux* et autres,—de *C. Jobin* et autres,—de *A. J. Plunkett* et autres,—de *H. Pelletier* et autres,—et de *L. Bertrand* et autres, tous de la Cité de *Québec* ; demandant la passation d'un Acte pour substituer (pour l'espace de cinq ans ou plus) au principe existant d'une Corporation Elective, une commission composée de Membres nommés par la Couronne.

De *George Perry* et autres, de la Cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Education Protestante dans le *Bas-Canada*.

De *A. Lemieux* et autres, du Township *De Sales*, Comté de *Charlevoix* ; demandant de l'aide pour un Chemin dans le dit Township.

Du Révérend *L. Rousseau* et autres du Township de *Buckland et Frampton* ; et de la Municipalité de *Durham Sud*, Comté de *Drummond* ; demandant de l'aide pour un Chemin.

De la municipalité de la Paroisse de *Notre Dame de la Grande Rivière* : demandant de l'aide pour des Ponts dans la dite Paroisse.

De *A. Gibson*, Maire, et autres, des *Chutes de Kingsey* ; demandant que la nouvelle Municipalité des *Chutes de Kingsey* soit séparée du Comté d' *Drummond* et annexée au Comté d' *Arthabaska*.

De *S. A. Hurd* et autres, du Township d' *Eaton*,—de *G. E. Brown*, et autres, du Township de *Compton* ; demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit adopté jusqu'à ce que le peuple ait été consulté, soit par une dissolution de l'Assemblée Législative, soit de toute autre manière qu'il plaira au Parlement d'adopter.

De *T. Kelly* et autres, de *Middlesex Est* et *Elgin* ; demandant que la loi des Ecoles séparées soit amendée de manière à assurer au *Haut-Canada* de bonnes Ecoles et de bonnes Institutions d'Education.

M. Smith (*Durham Est*), du Comité Permanent des Divers Bills Privés, a présenté à la Chambre le Neuvième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné le Bill du Conseil Législatif, intitulé : “ Acte pour autoriser “ les syndics de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*, à administrer et aliéner plus “ librement les biens de la dite Eglise qu'ils possèdent en fidéicommis,” et il est convenu de le rapporter sans amendements.

M. Jones (*Leeds Sud*), du Comité Permanent des Ordres Permanents, a présenté à la Chambre le Quinzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisant l'avis donné quant à la Pétition de *W. H. Cullen*, de la Cité de *London*.

M. Mackenzie (*Lambton*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Onzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a examiné attentivement les Documents mentionnés dans les motions suivantes pour en demander l'impression, savoir :

De *M. Bourassa*,—Etats des Districts, Diocèses, Comtés, Etc., dans le *Bas-Canada*, indiquant leurs populations respectives. Le Comité recommande que cet Etat soit publié pour faire partie des Documents de la Session seulement, et dans une seule langue.

De *M. Perrault*,—Rapport du Comité au sujet d'Ecoles Spéciales d'Agriculture, de Commerce, de Navigation et d'Art Militaire. Le Comité recommande que ce rapport ne soit pas imprimé.

De *M. Mackenzie* (*Lambton*),—Sommes payées par les Shérifs du *Haut-Canada* à la *Gazette du Canada*, etc. Le Comité recommande que ce Document soit imprimé d'une manière condensée.

De *M. Bell*,—Rapport du Comité au sujet des Terrains Aurifères du *Canada*. Le Comité recommande que ce Rapport, avec les Témoignages et les Cartes, soit publié.

De *M. Mackenzie* (*Lambton*),—Etat des Honoraires et Emoluments des Régistrateurs de certains Comtés dans le *Haut-Canada*. Le Comité recommande que cet Etat soit imprimé dans une forme condensée, pour faire partie des Documents de la Session.

A l'égard de l'instruction donnée au Comité de reprendre en considération cette partie de son Dixième Rapport recommandant que le Rapport du Comité nommé pour examiner le contenu de la Réponse à une Adresse relative au Bureau du Surintendant des Inspecteurs des Bois, soit imprimée sans les Témoignages qui l'accompagnent,—le Comité prend maintenant la liberté de recommander que les dits Témoignages soient aussi imprimés.

Le Comité recommande aussi que la Réponse à une Adresse relative à la vente du Chemin d'*Hamilton et Port Dover* ne soit pas imprimée, et que la Réponse à une Adresse demandant la Correspondance entre le Gouvernement et les Entrepreneurs des Edifices Publics à *Ottawa*, soit imprimée dans une forme condensée.

A l'égard de la Réponse à une Adresse relative aux accidents sur le Grand Tronc de Chemin de Fer, et aux Tarifs de fret depuis le mois de Janvier 1864, le Comité recommande que l'état seulement indiquant les accidents, soit imprimé.

Le Comité recommande que les divers états des Compagnies d'Assurances et des Banques d'Epargnes ne soient point publiés, vu qu'ils sont incomplets.

Quant au Rapport du Surintendant de l'Éducation du *Bas-Canada* pour 1864, le Comité recommande qu'il soit imprimé, les Tableaux ayant des entêtes en Anglais et en Français, et que 500 exemplaires additionnels en langue Anglaise en soient aussi publiés.

Ordonné, Que M. Jones (*Leeds Sud*) ait la permission d'introduire un Bill pour l'admission de *W. H. Cutten*, comme Procureur et Solliciteur dans les Cours de Loi et d'Équité dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en a été ordonnée pour la prochaine séance de cette Chambre.

Sur motion de M. *Higginson*, secondé par M. *Currier*,

Ordonné, Que l'Honorable payé sur le Bill pour permettre à Madame *Mary Ann Doyle* de transporter certaines terres possédées en fidéicommiss par feu son mari, soit remboursé.

Sur motion de l'Honorable M. *Brown*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

Résolu, Que lorsque la Chambre s'ajournera à sa seconde Séance aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à demain midi.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs de la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch de Québec Sud*," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs de la Municipalité de la Paroisse de *St. Roch de Québec Sud*," lesquels ont été lus comme suit :—

Page 1, ligne 45—Retrancher le second "de" et insérez "d'autre."

Page 2, ligne 46—Après "Actes," insérez "Pourvu toujours que tous terrain qui aura plus de cinq acres en superficie soit exempt de taxes pour les fins des cinquième, septième et huitième paragraphes de cette section."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'Honorable M. *McDougall*, l'un des Conseillers Exécutifs de Sa Majesté, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général :—Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1864. (*Documents de la Session, No. 37.*)

Ordonné, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'Ordre, s'est formée en Comité sur le Bill du Conseil Législatif, intitulé : "Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Église Méthodiste Wesleyenne en *Canada* dans l'administration et l'aliénation des biens possédés à titre de fidéicommiss (*in trust*)," et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le Fauteuil ; et M. *Scatcherd* a fait rapport que le Comité avait examiné le Bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

M. Scatcherd a fait rapport du Bill en conséquence et l'amendement a été lu comme suit :—

Page 2, ligne 12.—Biffez depuis "faire" jusqu'à la fin de la clause.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois a été adopté.

Ordonné, Que le Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le Bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, Que le Bill, avec l'amendement, passe.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement, auquel elle demande leur concours.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans amendements, savoir :

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Grey et "Simcoe."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance de Montréal dite du "Soleil."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer l'Association St. François-Xavier de Montréal."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Académie de Musique de Montréal."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Roch de Montréal."

Bill intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés."

Bill intitulé : "Acte pour légaliser le Règlement No. 200 de la Corporation de la "Ville de Port Hope, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Société d'Eglise du "Diocèse de Toronto."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société Allemande de Montréal."

Bill intitulé : "Acte pour consolider la dette de la Ville d'Ingersoll."

Bill intitulé : "Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de Montréal."

Bill intitulé : "Acte pour autoriser la Corporation du Village de Lanark à vendre "un certain lopin de terre et en appliquer les produits à construire une Maison de Détention."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance "Maritime de Québec."

Bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant le Lycée (High School) de "Québec, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires "pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent "soixante et cinq, et à certains autres besoins en rapport avec le service public."

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : "Acte pour incorporer la "Société de l'Union St. Joseph de Trois-Rivières," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait par cette Chambre au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Doon et Galt," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté l'amendement fait par cette Chambre au Bill intitulé : "Acte pour permettre à la Société Permanente de Construction et d'Epargnes "de London de s'amalgamer avec la Société d'Epargnes et de Prêts de Huron et Erié," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : "Acte concernant les Compagnies à fonds Social pour la construction de Chemins et autres ouvrages dans le Haut-Canada," sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph de "Trois-Rivières," lequel a été lu, comme suit :—

Page 1, ligne 20—Après “Corporation” insérez “n’excédant pas en valeur annuelle la somme de deux mille piastres.”

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'Honorable M. *Rose* a proposé, secondé par M. *Bell*, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir de la part de cette Chambre comme Membre du Comité Conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Et des débats s'étant élevés,

Ordonné, Que les Débats soient ajournés.

L'Honorable M. *Cameron (Peel)* a proposé, secondé par M. *Blanchet*, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il est expédient de prendre des arrangements pour que l'Index Général des Journaux de cette Chambre; qui s'étend maintenant jusqu'à la Session de 1855 inclusivement, soit continué jusqu'à la fin du présent Parlement.

M. *Ferguson (Simcoe Sud)* a proposé pour amendement, secondé par M. *Parker*, Que tous les mots après “Que” jusqu'à la fin de la Question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “la considération ultérieure du dit Rapport soit remise.”

Et des Débats s'étant élevés,

Et étant six heures de l'après midi, M. l'Orateur a ajournée la Chambre jusqu'à sept heures et demie aujourd'hui, sans que la Question ait été mise aux voix.

Sept heures et demie, P. M.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, une Liste des Actionnaires de la Banque Nationale, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 de Février dernier. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Conformément à l'Ordre du Jour, les Pétitions suivantes ont été lues :—

De *P. Ayles* et autres, du District d'*Ottawa*; demandant une enquête sur la conduite de l'Honorable *Aimé Lafontaine*, juge de la Cour Supérieure dans et pour le dit District.

De *W. Morrin* et autres, du Comté des *Deux-Montagnes*; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'Éducation Protestante dans le *Bas-Canada*.

De la Municipalité du Township de *Portland*; demandant un arpentage de certaines terres dans le dit Township.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants sans aucun amendement :—

Bill intitulé : “Acte pour incorporer la Société de Bienfaisance Protestante Irlandaise de *Montréal*.”

Bill intitulé : “Acte pour faciliter la preuve de l'incorporation de la Compagnie Canadienne des Terres et d'Immigration (responsabilité limitée), et pour d'autres fins.”

Bill intitulé : “Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la Compagnie du Grand-Tronc de Chemin de Fer du *Canada*, la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental et la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, relativement à l'Esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées.”

Bill intitulé : “Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de Compagnie d'Emmagasinage de *Montréal*.”

Bill intitulé : “Acte pour légaliser un Règlement de la Ville de *Napanee*, à l'effet de diviser la dite Ville en Quartiers, et pour d'autres fins.”

Bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Association Homœopathique de *Montréal*."

Bill intitulé : " Acte pour amender le Chapitre onze des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les Journaux et autres publications du même genre."

Bill intitulé : " Acte pour fixer la propriété des essaims d'Abeilles et les rendre insaisissables en certains cas."

Bill intitulé : " Acte concernant le Service des Malles Océaniques."

Bill intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions du chapitre trente des Statuts Refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : ' Acte concernant les Interlocutoires.'"

Bill intitulé : " Acte pour expliquer le chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, et déclarer certaines Plés formant partie du Comté de *Verchères* pour toutes les fins."

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-et-huit des Statuts Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les Compagnies d'Assurance Mutuelle."

Bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre cent neuf des Statuts-Refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les Maisons de Correction, et les Cours de Justice et Prisons."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Wallbridge* (*Hastings* Nord), secondé par l'Honorable M. *Holton*, Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat de la part des Députés-Greffiers de la Couronne, des Députés-Maitres et Député-Régistrateurs en Chancellerie, et des Procureurs de Comté qui, avant la mise à effet de la loi pour la perception des Honoraires sur les Procédures Judiciaires au moyen de Timbres, n'avaient pas rendu compte des Honoraires reçus sur les dites procédures; avec un Etat indiquant pendant quel espace de temps les dits Honoraires sont restés entre leurs mains sans qu'il en fût rendu compte.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un Etat faisant voir les Navires de mer enregistrés comme possédés en *Canada*, durant l'année 1864, avec le tonnage de ces Navires, tel qu'indiqué par les Registres; aussi, le nombre et le tonnage des Navires de mer construits en *Canada* durant l'année 1864.

Résolu, Que les dites Adresses soient présentées à son Excellence le Gouverneur-Général par tels Membres de cette Chambre qui forment partie de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte d'incorporation de la Compagnie du *Richelieu* et l'Acte qui l'amende," sans aucun amendement. Et ensuite il s'est retiré.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre la lettre suivante :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR.

Québec 17 Mars 1865.

MONSIEUR,—J'ai ordre du Gouverneur-Général de vous informer que c'est l'intention de Son Excellence de se rendre à la Salle des Séances du Conseil Législatif, Samedi, le 18 du courant, à trois heures, pour proroger la Session de la Législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

A l'Honorable Orateur
de l'Assemblée Législative,
Etc., etc., etc.

DENIS GODLEY,
Secrétaire du Gouverneur.

M. *Mackenzie* (*Lambton*), du Comité Conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions de la Législature, a présenté à la Chambre le Douzième Rapport du dit Comité, lequel a été lu comme suit :—

Le Comité a soigneusement examiné le Document suivant :—Rapport de *David B. Read*, Ecuier, Commissaire dans l'affaire de l'Election Parlementaire pour le Comté d'*Essex*,—et il recommande qu'il ne soit pas imprimé.

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*, secondé par l'Honorable M. *Howland*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à midi.

Samedi, 18 Mars 1865.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Liste des Actionnaires de la Banque *Jacques-Cartier* ; de la Banque des Townships de l'Est ; et de la Banque de *Toronto*, le 1er Janvier 1865, conformément à l'Ordre de la Chambre du 23 de Février dernier. (*Documents de la Session, No. 9.*)

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans aucun amendement :

Bill intitulé : " Acte pour punir les personnes qui vendent des Liqueurs sans Licence, " et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque des Artisans."

Bill intitulé : Acte pour régler le métier d'Arrimeurs dans le Havre de *Mont-réal*."

Bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du Cimetière de *St. Thomas*."

Bill intitulé : " Acte pour venir en aide à la Compagnie du Chemin de Fer d'*Ottawa* " et *Prescott*, assurer le bon fonctionnement de son Chemin de Fer, et pour d'autres fins."

Bill intitulé : " Acte pour faciliter la condamnation et le châtiement des personnes qui induisent les sujets de Sa Majesté à prendre du Service à l'Etranger, contrairement aux dispositions de l'Acte d'Enrôlement à l'Etranger."

Bill intitulé : " Acte concernant le pesage, mesurage et jaugeage de certains articles " de consommation générale."

Bill intitulé : " Acte pour simplifier les procédures en matière de Prohibition, et de " *Mandamus* dans le *Haut-Canada*."

Et aussi, le Conseil Législatif a adopté les amendements faits par cette Chambre au Bill intitulé : " Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada* dans l'administration et l'aliénation des biens possédés à titre de " fidéicommiss (*in trust*)," sans aucun amendement.

Et aussi, le Conseil Législatif a passé le Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les Procureurs," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette " Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

La Chambre a procédé à prendre en considération l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant les Procureurs," lequel a été lu comme suit :—

Page 3, ligne 5—Retranchez depuis " commun " jusqu'à la fin du Bill.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, Que le Greffier reporte le Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adoptée leur amendement.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecuier, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. l'ORATEUR,

J'ai l'Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général d'informer cette Honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès de Son Excellence dans la salle des Séances du Conseil Législatif,

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, qui a donné alors, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics et Privés suivants, savoir :

- Acte pour incorporer le club des patineurs et joueurs de galets d' *Outaouais*.
- Acte pour amender l'acte passé dans la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, relativement à la compagnie du chemin de fer de *Hamilton et Port Dover*.
- Acte pour incorporer " l'Hospice des orphelins de la cité d' *Outaouais*."
- Acte pour lever tout doute quant aux limites de certains comtés dans le *Bas-Canada*.
- Acte pour autoriser certains conseils de comté, dans le *Haut-Canada*, à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à ensemercer leurs terres.
- Acte pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*.
- Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph de Lévis*.
- Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec*.
- Acte pour incorporer la Société *St. Ignace* de *Montréal*.
- Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la ville de *Lévis*.
- Acte pour amender les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*.
- Acte pour incorporer la Société des missionnaires Baptistes libres du *Haut-Canada*.
- Acte pour incorporer l'académie de *Clarenceville*.
- Acte relatif aux magistrats de police.
- Acte pour amender le statut refondu concernant la cour de chancellerie.
- Acte pour amender l'acte vingt-sept et vingt-huit *Victoria*, chapitre vingt, concernant la nomination des magistrats dans les parties éloignées de la province.
- Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins.
- Acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*.
- Acte pour autoriser la société d'église du diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'église dans *Darlington*, et pour d'autres fins.
- Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*.
- Acte pour permettre à la société permanente de construction et d'épargnes de *London* de s'amalgamer avec la société d'épargnes et de prêts de *Huron et Erié*.
- Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Doon et Galt*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Pierre* de *Montréal*.
- Acte pour amender l'acte incorporant le Lycée (*High School*) de *Québec*, et pour d'autres fins.
- Acte pour venir en aide aux administrateurs et légataires de feu *John David Smith*, et pour permettre aux dits administrateurs de régler les affaires de la succession.
- Acte pour confirmer certains régloments et débentures des comtés-unis de *Frontenac, Lennox et Addington*.
- Acte pour amender l'acte incorporant la Société d'Education du district de *Québec*.
- Acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication de Locomotives et Machines.
- Acte pour autoriser la ville de *Woodstock* à consolider la dette de la ville, et pour d'autres fins.
- Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Montréal*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*.
- Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Association *St. François-Xavier* de *Montréal*.
- Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*.
- Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Grey et Simcoe*.
- Acte pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*.
- Acte pour consolider la dette de la ville d' *Ingersoll*.
- Acte pour amender l'acte incorporant la Société Ecclésiastique du diocèse de *Toronto*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil.
- Acte pour incorporer le collège presbytérien de *Montréal*.

Acte pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*.

Acte pour légaliser le règlement numéro deux cents de la corporation de la ville de *Port Hope*, et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser la corporation du village de *Lanark* à vendre un certain lopin de terre et en appliquer les produits à construire une maison de détention.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés.

Acte pour incorporer la société de bienfaisance irlandaise protestante de *Montréal*.

Acte concernant le pesage, mesurage et jaugeage de certains articles de consommation générale.

Acte pour punir les personnes qui vendent des liqueurs sans licence, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour amender le chapitre onze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les journaux et autres publications de même genre.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les compagnies d'Assurance mutuelle.

Acte pour simplifier les procédures en matières de prohibition et de *mandamus* dans le *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph de Trois-Rivières*.

Acte pour étendre les pouvoirs de la municipalité de la paroisse de *St. Roch* de *Québec Sud*.

Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise méthodiste wesléyenne, en *Canada*, dans l'administration et l'aliénation des biens possédés à titre de fidéicommiss (*in trust*).

Acte pour amender le chapitre cent neuf des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les maisons de correction, et les cours de justice et prisons.

Acte pour faciliter la condamnation et le châtement des personnes qui engagent les sujets de Sa Majesté à prendre du service à l'étranger, contrairement aux dispositions de l'Acte d'enrôlement à l'étranger.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du *Richelieu* et l'acte qui l'amende.

Acte pour incorporer la banque des Artisans.

Acte pour légaliser un règlement de la ville de *Napanee*, pour la division de la dite ville en quartiers, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer l'association homœopathique de *Montréal*.

Acte concernant le service des malles océaniques.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie d'entrepôt de *Montréal*."

Acte pour amender et étendre les dispositions du chapitre trente des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : "Acte concernant les interlocutoires."

Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Saint Thomas*.

Acte pour régler le métier d'arrimeur dans le havre de *Montréal*.

Acte pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa et Prescott*, assurer le bon fonctionnement de son chemin de fer, et pour d'autres fins.

Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, la compagnie du grand chemin de fer Occidental et la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, relativement à l'esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour faciliter la preuve de l'incorporation de la compagnie canadienne des terres et d'immigration [responsabilité limitée].

Acte pour fixer la propriété des essaims d'abeilles et les rendre insaisissables en certains cas.

Acte pour expliquer le chapitre soixante-et-quinze des statuts refondus pour le *B.-C.*, et déclarer que certaines îles forment partie du comté de *Verchères* pour toutes les fins.

Acte pour amender l'Acte concernant les procureurs.

Abrs, l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La session de la législature qui vient de se terminer sera à jamais mémorable dans les

annales de ce pays, à raison de la gravité des questions qui ont engagé l'attention du parlement.

Le grand projet d'une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et la nécessité d'établir des dispositions convenables pour nos défenses militaires, sont des questions de la plus haute importance, et qui devront exercer la plus grande influence sur les destinées futures du *Canada*.

En réponse à l'invitation faite par Votre Excellence, l'Assemblée Législative s'est empressée de donner la plus sérieuse attention à ces questions, et a consenti à clore prématurément la session, afin que le résultat de ses délibérations fût transmis, avec le moins de délai possible, au gouvernement impérial.

En établissant des dispositions pour la protection de notre frontière contre les desseins de personnes mal intentionnées qui voudraient nous brouiller avec la république voisine, et en conférant au gouvernement de plus amples pouvoirs pour empêcher ceux qui se sont prévalus du droit sacré d'asile que la mère-patrie et les colonies accordent aux opprimés de toutes nations, de faire de cette province la base de leurs démonstrations hostiles, plutôt qu'un lieu de refuge, nous avons donné les plus amples garanties que le *Canada* est préparé à maintenir, autant qu'il est en son pouvoir, la stricte neutralité que Sa Majesté nous a ordonné de maintenir dans le conflit qui malheureusement prévaut en ce moment chez nos voisins.

Vu l'urgence des affaires publiques sous les présentes circonstances, et la nécessité pressante qu'il y avait pour les membres de l'administration de Votre Excellence d'entrer personnellement en communication avec les autorités impériales, l'Assemblée Législative a consenti à dévier de la pratique ordinaire du parlement quant à l'octroi des subsides, et a autorisé l'avance des sommes requises pour le service public par un vote de crédit, au lieu d'insister sur l'observance des règles constitutionnelles relatives aux appropriations des deniers publics. La confiance qu'on a par là montrée dans la fidélité et la modération du gouvernement de Votre Excellence sera, j'en suis sûr, dûment appréciée, et dans la dépense des sommes votées pour les fins ordinaires du gouvernement, ainsi que pour la défense de la province, le gouvernement aura le même respect pour les vœux bien entendus de la législature que si les subsides eussent été accordés en la manière ordinaire.

L'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a alors présenté le bill suivant :—
"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1865, et pour certaines autres fins se rattachant au service public."

La Sanction Royale a alors été donnée à ce bill dans les termes suivants :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

En mettant fin pour le présent à vos travaux parlementaires, je me réjouis de pouvoir vous féliciter d'avoir posé les fondements d'une union plus étroite des possessions de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*.

Je suis heureux de penser que la marche que vous avez adoptée a été de nature à prouver combien vous êtes sincères et sérieux dans votre adhésion à la politique de Sa Majesté vis-à-vis des pays étrangers, et que vous êtes prêts à passer toutes mesures qui pourront devenir nécessaires pour faire prévaloir cette politique dans la province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la manière dont vous avez pourvu au service public de la province.

Nos co-sujets d'Angleterre ne peuvent manquer de voir dans la somme que vous avez mise à la disposition du gouvernement pour la défense permanente de la province, une preuve de la sérieuse disposition des Canadiens à accepter les charges de la connexion britannique, en même temps qu'ils en réclament les avantages.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

Il a été jugé à propos qu'une députation du gouvernement du *Canada* se rendît à *Londres* pour conférer avec les ministres de Sa Majesté sur des questions de grande importance pour la colonie.

Au retour de ces messieurs, je ne perdrai pas de temps à recourir de nouveau à vos conseils et à mettre devant vous le résultat de leur mission.

Alors, l'honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Jeudi, le Vingt-septième jour d'Avril prochain, pour être alors ici tenu ; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à Jeudi, le Vingt-septième jour d'Avril prochain.

LISTE DES APPENDICES.

- No. 1.—IMPRESSIONS :—CINQUIÈME RAPPORT du comité conjoint des impressions.
- No. 2.—DÉPENSES CONTINGENTES :—TROISIÈME et QUATRIÈME RAPPORTS du comité des dépenses contingentes ;—aussi, état fourni par le comptable de l'Assemblée Législative, faisant voir les dépenses encourues par les divers comités nommés pour prendre en considération des sujets d'un intérêt spécial, durant la 2e session du 7e parlement, 1865,—et durant les 1ère et 2e sessions du 8e parlement, 1864.
- No. 3.—CHEMIN DE COLONISATION DE QUÉBEC AU LAC ST. JEAN :—RAPPORT du comité chargé de s'enquérir de la nature et du progrès de l'ouvrage qui a été fait dans le but d'ouvrir un chemin direct de colonisation, conduisant de Québec au Lac St. Jean, et de constater quel serait le moyen le plus facile de le faire.
- No. 4.—SURINTENDANT DES INSPECTEURS DES BOIS :—SECOND RAPPORT du comité nommé pour examiner la réponse à une adresse du 23 avril 1863, relative au bureau du dit surintendant.
- No. 5.—INSTRUCTION, BAS-CANADA :—RAPPORT du comité nommé pour s'enquérir des moyens à prendre pour avancer l'instruction agricole, commerciale, navale et militaire dans le Bas-Canada.—[*Pas imprimé.*]
- No. 6.—CANAL RIDEAU :—RAPPORT du comité chargé de s'enquérir de la possibilité de régler l'approvisionnement de l'eau dans le canal Rideau et aux moulins qui y sont érigés, au moyen d'écluses sur les divers lacs qui alimentent la rivière Rideau ; et de la possibilité d'ouvrir la navigation entre ces lacs et le canal Rideau, et des avantages qu'il y aurait de le faire.
- No. 7.—TERRAINS AURIFÈRES DU CANADA :—RAPPORT du comité chargé d'obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des terrains aurifères du Canada, et aux moyens à prendre pour les mieux exploiter ; de s'enquérir du fonctionnement de l'acte de la dernière session, intitulé : " Acte concernant les mines d'or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des capitaux pour rendre plus productives ces mines d'or ; aussi, chargé de s'enquérir au sujet des octrois de lots de terre dans la région aurifère de la Chaudière jusqu'ici, et généralement de toutes matières quelconques se rattachant aux terrains aurifères.

CINQUIÈME RAPPORT

DU

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS.

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter, comme son cinquième rapport, le rapport de son sous-comité sur les comptes d'impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service d'impressions pendant l'année dernière, dont le comité signale respectueusement la nature satisfaisante à l'attention des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 février 1865.

Le sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions des deux Chambres et auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur les transactions de l'année dernière, a l'honneur de présenter ce qui suit comme résultat de ses recherches :

Il a confronté le bilan des impressions de 1864 avec les comptes déposés chez les comptables, et l'a trouvé exact. Il a aussi comparé les comptes d'impressions, un à un, avec les pièces justificatives qui en font preuve, et les a trouvés exacts.

Le sous-comité désire exprimer sa satisfaction de la manière et du système qui préside à la tenue des différents comptes. Ces comptes font voir que le coût total de l'impression, de la reliure et du papier à imprimer a été, en 1864,

Pour l'honorable Conseil Législatif.....	\$3,520 11
Pour l'Assemblée Législative.....	28,581 21
Formant un total de.....	\$32,101 32
Ce qui, déduction faite de la somme payée, pour réimpression des feuilles détruites par l'incendie.....	5,336 03

Donne pour coût des impressions en 1864..... \$26,765 29

Quant à cette partie du rapport du greffier où il est dit que la reliure n'a pas été exécutée d'une manière satisfaisante, le sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné l'ouvrage et l'a trouvé tel. L'entrepreneur, qui a comparu devant le sous-comité, a reconnu que l'ouvrage n'avait pas été exécuté d'une manière convenable, et consent à réduire de dix pour cent le prix stipulé par son contrat, ce que le sous-comité recommande d'accepter.

L'ouvrage exécuté en vertu du contrat se montait à.....	\$961 84
A déduire 10 %	96 18
Reste.....	\$865 66
Payé à compte	555 87
Reste au compte des impressions et de la reliure de 1865.....	\$309 79

que le sous-comité recommande de payer.

Le sous-comité attire l'attention sur l'économie apportée dans la réimpression des feuilles détruites par l'incendie dans l'atelier du relieur. Ces feuilles faisaient partie pour la plupart des rapports départementaux. L'épargne réalisée montre que l'on pourrait économiser beaucoup sur l'impression de ces rapports, particulièrement sur les tableaux, et le sous-comité recommande fortement comme règle permanente du comité-conjoint que toutes les fois que la chose sera possible, on ne fasse qu'une édition des tableaux, avec les titres en français et en anglais, ce qui assurera plus d'exactitude, d'économie et d'expédition. En terminant, le comité désire faire remarquer qu'après cinq ans d'expérience sur l'opération du comité-conjoint des impressions, l'état suivant, extrait des journaux, des diverses sommes dépensées depuis 1856 pour les impressions de la législature, fait voir que le résultat obtenu a été très satisfaisant :

Montant payé en 1856	\$133,051 58
“ “ 1857	204,859 43
“ “ 1858	159,547 91
“ “ 1859	110,645 23
“ “ 1860	26,000 00
“ “ 1861	21,493 19
“ “ 1862	33,101 71½
“ “ 1863 (comprenant deux sessions).....	41,541 54
“ “ 1864	\$26,765 29

Il a été de plus payé en 1864, pour faire réimprimer
les feuilles détruites par un incendie..... 5,336 03

\$32,101 32

Le tout respectueusement soumis.

J. B. E. DORION,
A. MACKENZIE.

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 février 1865.

Aux présidents et membres du comité-conjoint des impressions.

MESSIEURS,—En conformité de la résolution du comité, je présente les comptes d'impressions, de reliure et du papier à imprimer pour l'année 1864. A la suite des premiers, on trouvera, comme pièces à l'appui, une liasse complète des documents imprimés, sur le dos de chacun desquels est inscrit le prix exact de l'impression.

Les pièces justificatives sont numérotées : celles de l'honorable Conseil Législatif, de 1 à 445, et celles de l'Assemblée Législative, de 1 à 1476, inclusivement, ce qui fait en tout 1921 pièces justificatives.

Les contrats pour l'impression et le papier à imprimer ont été, suivant mon opinion, équitablement exécutés ; mais celui de la reliure a été si mal rempli, que j'ai cru de mon devoir de suspendre le paiement d'une certaine somme, sauf la décision du comité.

Le bilan ci-annexé fait voir que les impressions parlementaires pour l'année dernière, y compris la réimpression des feuilles détruites par l'incendie dans l'établissement de reliure, le 20 mai dernier, s'élèvent à \$32,101 32. En déduisant de ce montant le coût de la réimpression mentionnée (\$5,336 03), le coût des impressions de la législature, en 1864, n'est que de \$26,765 29.

La valeur des feuilles détruites par cet incendie est supposée être de	\$7,213 42
Valeur des feuilles trouvées ensuite et des documents non-imprimés	395 12
	<hr/>
Coût total de réimpression.....	\$6,818 30
	<hr/>
Economie dans la réimpression.....	5,336 03
	<hr/>
Sur le coût de la réimpression.....	\$1,482 27
Il faut déduire.....	<hr/>
somme reçue de la Compagnie d'Assurance Provinciale.	\$5,336 03
Ce qui porte la perte totale à	3,000 00
	<hr/>
	\$2,336 03

Je dois aussi mentionner que les personnes qui ont offert d'entreprendre les impressions, la reliure et la fourniture du papier à imprimer, et dont les offres ont été acceptées à la dernière session, ont fourni les cautionnements voulus, et qu'on a, en conséquence, passé contrat avec eux.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité-conjoint des impressions.



COMPTE D'IMPRESSIONS—BILAN DE 1864.

Dr.

CONSEIL LEGISLATIF.

1864.		Av.	
Décembre 31	cts.	\$	cts.
Montant porté sur les livres du comptable	11	3,520	16
			25
			70
		\$43	70
		\$3,520	11

Décembre 31 ... Montant porté sur les livres du comptable

Impressions, Thompson et Cie.....
Reliure, succession F. C. Dredge.....
Papier, Buntin et Cie..... \$714 72
do fourni par les imprimeurs..... 128 98
Coût total du papier

Coût total, Conseil Législatif.....

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

1864.		cts.		\$		cts.	
Décembre 31	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Valeur du papier resté en mains de l'année dernière.....	78	2,375	78	22,461	91	22,461	91
Montant remboursé par la succession F. C. Dredge	238 00						
Montant porté sur les livres du compte-ble							
A DEUIRE—Somme reçue de la compagnie d'assurance provinciale.....	3,000 00	27,871	77	789	55	789	55
				45	00	45	00
				6,890	74	6,890	74

Valeur du papier resté en mains de l'année dernière..... \$2,137 78
Montant remboursé par la succession F. C. Dredge

Impressions, Thompson et Cie..... \$1,195 52
Reliure, succession F. C. Dredge.....
Réservé à la décision du comité... 405 97
Payé

do A. Mortimer.....
Papier, Buntin et Cie..... \$7,363 50
do en mains de l'année dernière

Non justifiés et déduits du compte de l'imprimeur

En mains pour l'année prochaine... 1,666 34
2,610 54
Coût total du papier employé.....

1er janvier 1865		cts.		\$		cts.	
Balance, papier restant en mains	493 rames Royal à \$3.38.....	\$1,666 34		385 <th>70 <th>385 <th>70 </th></th></th>	70 <th>385 <th>70 </th></th>	385 <th>70 </th>	70
				380	00	380	00
				200	00	200	00
				400	00	400	00
				28	81	28	81
				31,581	21	31,581	21
				3,000	00	3,000	00
				28,581	21	28,581	21
				1,666	34	1,666	34
				\$30,247	55	\$30,247	55

1er janvier 1865—Balance, papier restant en mains

Dépense totale du Conseil Législatif

Dépense totale de l'Assemblée Législative.....

\$32,101 32

Examiné et trouvé correct,
J. SIMPSON,
J. B. E. DORION.

HENRY HARTNEY,

Greffier du Comité-conjoint des Impressions.

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er janvier 1865.

Papier de Manille et papiers fins.....
Lithographies, Rae Smith.....
do Chevert et Cie.....
Payé au greffier en conformité du 9e rapport.....
Charroys, Reynolds

Dépense totale, Assemblée Législative.....

MORIS—Reçu de la compagnie de l'assurance provinciale

Coût total, Assemblée Législative.....

Valeur du papier en mains.....

TROISIÈME ET QUATRIÈME RAPPORTS

DU

COMITÉ PERMANENT DES DÉPENSES CONTINGENTES.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 23 février 1865.

Le comité permanent des dépenses contingentes demande la permission de soumettre son

TROISIÈME RAPPORT.

D'après les livres du comptable, la somme de huit mille cent huit piastres et cinquante-six centins est due par certains officiers y mentionnés, pour une avance qui leur a été faite, il y a six ou sept ans, sans la sanction de la Chambre. Cette avance n'aurait point été remboursée comme elle devait l'être au moyen de déductions sur leurs salaires, conformément aux conditions auxquelles elle paraîtrait avoir été faite, pour la raison, paraît-il, qu'une avance semblable, faite par le gouvernement dans les mêmes circonstances, n'a pas été remboursée.

Le comité prend donc la liberté de faire les recommandations suivantes à cet égard :

Premièrement.—Qu'en ce qui concerne les officiers décédés portés sur la liste, au nombre de six, la dette soit considérée comme étant acquittée.

Deuxièmement.—Qu'à l'égard des autres, le comptable soit requis de retenir sur leurs salaires, mensuellement, à partir du 1er jour de juillet prochain, un douzième du montant dû par chacun, jusqu'à ce que toute l'avance soit remboursée.

Troisièmement.—Qu'à l'avenir, le comptable ne paie aucune somme d'argent quelconque sans l'autorisation préalable de la loi, ou un vote de la Chambre, ou à moins que ce ne soit pour des dépenses encourues et certifiées par des officiers ou des comités autorisés à les faire.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

D. A. MACDONALD,
Président.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 23 février 1865.

Le comité permanent des dépenses contingentes demande la permission de soumettre son

QUATRIÈME RAPPORT.

Le comité s'est sérieusement occupé du nombre d'officiers et serviteurs surnuméraires employés à la Chambre, et étant parfaitement convaincu qu'avec une bonne administration des affaires, le personnel permanent est capable de faire tout l'ouvrage de la Chambre, le comité recommande que nul officier ou serviteur surnuméraire ne soit employé à l'avenir que lorsque tout le personnel permanent sera complètement occupé, et qu'à moins de nécessité absolue, aucun officier ou serviteur surnuméraire ne soit employé qu'après que demande en aura été faite par le greffier ou le sergent-d'armes, suivant le cas, au comité des dépenses contingentes, et que sur un rapport de ce comité, adopté par la Chambre, recommandant telle nomination, et spécifiant les devoirs à accomplir et la rémunération qui sera payée.

Le tout, néanmoins, respectueusement soumis.

D. A. MACDONALD,
Président.

RAPPORT.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Février, 1865.

Le comité spécial nommé dans le but de connaître la nature et le progrès des travaux qui ont été faits dans la vue d'ouvrir un chemin direct de colonisation entre Québec et le Lac St. Jean, d'aviser aux moyens les plus faciles de compléter ce chemin, avec autorité au dit comité d'entendre des témoins, de consulter les rapports antérieurs, cartes, plans et autres documents qui ont trait à ce sujet, et de faire rapport à la chambre sous le plus court délai,—à l'honneur de présenter à votre honorable chambre le rapport suivant :

Votre comité, convaincu de l'importance du sujet qui lui était référé, après s'être organisé, s'est aussitôt mis à l'œuvre afin d'arriver le plus tôt possible à la connaissance des faits qu'il désirait constater au moyen de cette enquête.

A cette fin, il a fait venir pour les examiner les personnes mêmes qui ont travaillé à l'ouverture du dit chemin, comme étant les plus en état de lui fournir les renseignements désirés à ce sujet.

Au moyen de leurs témoignages, votre comité a pu constater, et il est heureux de pouvoir le rapporter à votre honorable chambre, que, grâce au zèle et à la persévérance déployée par le révérend messire Tremblay, curé de Beauport, et au généreux concours accordé par messieurs Picard et Hallé, citoyens de Québec, et bon nombre d'amis dévoués à la colonisation, le problème depuis si longtemps débattu de l'ouverture d'un chemin conduisant directement de Québec au lac Saint-Jean est en partie résolu.

Les obstacles considérés comme insurmontables et consignés dans les rapports de ceux qui ont visité cette partie de notre territoire, ont pu être évités, et cette chaîne des Laurentides qui paraissait être si redoutable aux hommes de l'art a été franchie sans difficulté par quelques cultivateurs animés du véritable désir et de la volonté ferme d'ouvrir une voie de communication devant conduire à la belle et fertile vallée du lac Saint-Jean.

Dans le cours de l'automne des années 1863 et 1864, un bon chemin pour des voitures d'hiver a été déblayé au sein d'une épaisse forêt depuis les derniers établissements de Stoneham jusqu'au lac Jacques-Cartier, la distance entre ces deux points étant d'environ 18 lieues.

D'après tous les rapports qui ont été faits jusqu'à présent sur le territoire compris entre Québec et le lac Saint-Jean, la partie que traverse le chemin actuel a toujours été considérée comme offrant les plus grandes difficultés, vu l'élévation rapide du terrain, l'escarpement des montagnes entrecoupées de gorges étroites et profondes, et la nature rocailleuse du sol; mais, grâce à l'habileté des conducteurs, dans tout ce parcours de 18 lieues, on ne rencontre pas une seule côte plus forte que la côte connue ici à Québec sous le nom de Côte d'Abraham, et à peine sur toute cette distance peut-on en compter une dizaine, courtes et longues. Du lac des Roches au petit lac Jacques-Cartier, il y a un espace continu de 6 à 7 lieues où l'on ne trouve pas un seul coteau, le terrain présentant une surface absolument plane.

Tous les témoins entendus s'accordent à dire que sur la très grande partie du chemin il y a possibilité de former des établissements de colonisation, et que même le sol est préférable à celui des terres qui bordent le lac Saint-Charles.

La partie connue sous le nom de "grande coulée" et qui comprend à partir du point de départ du chemin, un espace d'environ trois lieues, présente une vallée d'environ un mille de largeur où l'on trouve les diverses espèces de bois franc et de bois mou, savoir : l'érable, le mérisier, le bouleau, le frêne, l'orme, l'épinette et le sapin. Au-de là, les bois dominants sont l'épinette et le sapin entremêlés de bouleau. Partout la pousse vigoureuse des arbres prouve que le sol est propre à la culture. En divers endroits il y a des touffes considérables d'épinette rouge dont l'exploitation pourra être faite plus tard avec avantage par les colons établis le long du chemin tout en satisfaisant les besoins de la consommation dans nos constructions navales. Plusieurs des travailleurs ont choisi des lots sur lesquels ils se proposent d'aller s'établir aussitôt qu'ils auront l'assurance qu'un chemin d'été y sera fait. Les renseignements précis donnés par divers témoins constatent qu'un bon chemin d'été peut être fait depuis Stoneham jusqu'au lac Jacques-Cartier, avec peu de frais, vu la nature du sol et le petit nombre de cours d'eau que ce chemin traverse. Les trois ponts les plus considérables qui ont été faits pour servir de passage aux voitures d'hiver ont chacun une longueur de cinquante à soixante pieds. Dix maisons de refuge ont été construites de distance en distance le long de la route ; chacune de ces maisons peut abriter vingt à vingt-cinq voyageurs ; sept sont munies de poêles. Le coût des travaux d'ouverture du chemin, y compris les bâtisses, s'élève à mille sept cent quatre-vingt-neuf piastres. Dans la lettre qui accompagne le compte de ces déboursés, le révérend messire Tremblay atteste comme suit la véracité des témoins qui ont été entendus :—" Les conducteurs qui doivent paraître devant le comité feront connaître eux-mêmes la nature des travaux exécutés dans l'ouverture de cette première partie du chemin, ainsi que la nature du sol sur tout son parcours et les accidents du terrain. Ces hommes sont d'une probité reconnue ; leur témoignage, par conséquent, ne peut être récusé."

Animé par les succès qui ont accompagnés ses premiers efforts dans l'ouverture du chemin qui conduit actuellement au lac Jacques-Cartier, monsieur le curé de Beauport, avec les faibles moyens mis à sa disposition par des amis de cette entreprise nationale, a résolu de couronner noblement une œuvre aussi bien commencée. D'après ses ordres l'un des membres du comité, le représentant actuel du comté de Chicoutimi, et l'un des arpenteurs choisis en 1862 par l'honorable ministre de l'agriculture pour explorer cette contrée, fidèle à une promesse faite l'automne dernier, a organisé un parti d'explorateurs qui doit se mettre en route vers la fin du présent mois, et tracer la ligne que devra suivre le chemin depuis le lac Jacques-Cartier jusqu'aux bords du lac Saint-Jean. Si le succès répond à l'attente des promoteurs de ce projet, le gouvernement devra certainement apprécier à leur valeur les sacrifices de ceux qui, par pur patriotisme, par amour pour cette partie de la jeunesse canadienne qui chaque jour menace de laisser le sol natal, seront parvenus à trouver une voie pour l'écoulement vers la vallée du lac Saint-Jean du surcroît de population des paroisses qui avoisinent Québec.

Pour constater l'importance de cette voie de communication, il suffit de remarquer que la vallée seule du lac Saint-Jean a une étendue suffisante pour la formation de dix-huit ou vingt paroisses, et que dans vingt-cinq ans, ces dix-huit ou vingt paroisses renfermeront une population d'au moins cinquante mille âmes. L'avantage d'établir des rapports directs entre une population aussi nombreuse et la cité de Québec, devrait certainement compenser amplement les dépenses que la province encourrait pour faire la confection de ce chemin.—Une précieuse acquisition pour le marché de cette ville, sera celle du bétail que la nature fourrageuse des terres du Lac Saint-Jean, promet de fournir en immense quantité et dont le transport pourra s'effectuer très-facilement et sans frais pour le colon, par la route projetée.

Si le rapport qui sera fait sur la partie qui doit être bientôt explorée est favorable, et que le gouvernement prenne la décision de faire ouvrir cette voie de communication,—et c'est ce sur quoi il n'est pas possible d'entretenir le moindre doute,—votre comité prend la liberté de recommander qu'il serait convenable de confier la direction des travaux à ceux qui, par les démarches coûteuses qu'ils ont déjà faites et par le dévouement dont ils ont fait preuve pour assurer le succès de cette entreprise, ont acquis des droits incontestables à l'exercice d'un contrôle dont le gouvernement devra étendre autant que possible les limites.

L'économie dont ils ont fait preuve dans l'exécution des travaux qui ont déjà été faits est un sûr garant que l'entreprise ne saurait être confiée à des mains plus habiles.

En terminant, votre comité croit devoir remarquer que si jamais des particuliers ont mérité de trouver auprès du gouvernement un appui généreux, un concours efficace, ce sont ceux qui ont entrepris l'œuvre si belle et si patriotique d'ouvrir un nouveau champ à la colonisation, de diriger vers la vallée du lac St.-Jean, cette nombreuse jeunesse qui menace d'encombrer nos faubourgs ou de passer sur une terre étrangère. De plus, votre comité croirait manquer aux devoirs de l'équité s'il ne recommandait pas avec instance à votre honorable chambre d'accorder un octroi suffisant pour rencontrer toutes les dépenses faites dans le but d'ouvrir une voie de communication qui intéresse à un haut degré tout le district de Québec, et que l'on peut considérer comme l'une des grandes artères qui doit répandre la vie, le mouvement et la prospérité dans l'intérieur de notre immense territoire.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

F. EVANTUBEL,
Président.

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

CHARGÉ DE S'ENQUÉRIR DE L'ÉTAT DU

BUREAU DU SURINTENDANT DES MESUREURS DE BOIS.

Le comité spécial chargé de s'enquérir du contenu de la réponse à une adresse du 23 avril 1863, relativement au bureau du surintendant des mesureurs de bois, a l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a minutieusement examiné les différents documents qui lui ont été communiqués ainsi que les renseignements qu'ils contiennent au sujet de la loi actuelle qui régit l'inspection et le mesurage du bois de construction.

Que dans le but d'obtenir les renseignements les plus complets et de mettre votre honorable chambre en état d'arriver à des conclusions exactes au sujet d'un système d'une aussi grande importance pour cette branche de l'industrie canadienne, votre comité a recueilli les témoignages au long d'individus représentant les divers intérêts en jeu, et les a annexés au présent rapport.

Votre comité est d'opinion qu'il ressort évidemment de ces témoignages que le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois est défectueux et loin d'être satisfaisant, et que les prix exigés pour ce service sont excessifs.

Le témoignage des personnes intéressées, soit à titre d'acheteurs, de vendeurs ou de mesureurs, est unanime sur le premier point, et sur le dernier la seule divergence d'opinion provient d'un petit nombre de mesureurs qui persistent à maintenir les hauts prix actuellement exigés.

Votre comité, après un minutieux examen des modifications proposées, recommande respectueusement les amendements suivants à la loi actuelle, comme étant les plus propres à remédier aux griefs dont on se plaint, et à placer le système sur un pied qui protégera également les intéressés :

Premièrement. — La création d'un bureau indépendant d'examineurs, — lequel remplira en même temps les fonctions d'un bureau de révision, — composé de trois membres ayant une connaissance pratique des opérations du commerce de bois, et dont le surintendant des mesureurs sera, d'office, membre et président, les deux autres devant être choisis par les chambres de commerce de Québec et Outaouais respectivement. Ce bureau devra être composé d'officiers permanents devant rester en charge durant bonne conduite, et recevoir un salaire annuel payable sur les honoraires exigibles pour l'inspection et le mesurage du bois. Comme bureau d'examineurs, son devoir devrait être de faire subir un examen à tous ceux qui demanderaient des licences comme mesureurs, et de ne recommander à des

commissions que ceux qui feraient preuve d'habileté, d'expérience, d'âge, de bonnes mœurs et de la connaissance de la loi, et qui seraient pratiquement au fait de chaque branche du mesurage et de l'inspection pour laquelle la licence est sollicitée. Comme bureau de révision, il serait tenu d'exercer une surveillance générale sur l'inspection et le mesurage du bois, et de régler tous les différends pouvant en surgir.

Secondement.—Amender la loi, en permettant à celui qui requiert les services d'un mesureur, d'employer tout mesureur licencié qu'il jugera à propos. La loi prescrit que les mesureurs feront le service à tour de rôle. Or, les déclarations unanimes de tous les témoins établissent que de fait ce système est éludé. Les témoignages des fabricants de bois démontrent à l'unanimité qu'une pareille modification est désirable et qu'il vaut mieux laisser à l'individu, qui a besoin d'un mesureur, d'en choisir un lui-même. Le témoignage de la plus grande partie des acheteurs est en faveur de ce plan, et un rapport du comité de la chambre de commerce de Québec qui propose cette modification, a été unanimement approuvé à une assemblée de cette corporation. Si ce changement était adopté, votre comité est d'avis qu'il n'y aurait plus que des hommes capables et honnêtes d'employés. Le mesureur ne tarderait pas à voir que dans ce genre d'occupation, comme dans toute autre profession, ses succès dépendront de l'exactitude, de l'habileté et de l'intégrité qu'il déploiera, et il en résultera indubitablement que le choix des mesureurs sera plus souvent l'objet d'une convention mutuelle entre acheteurs et vendeurs.

Troisièmement.—Amender la loi qui exige que le contenu cube entier du bois carré soit donné, et le réduire à des termes définis qui en garantiront mieux l'adoption qu'aujourd'hui.

L'acte concernant les mesureurs de bois prescrit qu'en mesurant le bois carré en radeau, le contenu cube entier sera donné. Cette disposition si juste de la loi est systématiquement violée, toutes les fractions de pied sur la longueur et de pouce sur la circonférence, étant omises. Pour en donner un exemple ; supposons une pièce de bois de 75 pieds de long, 17×18 pouces, le contenu alloué serait le même que pour une pièce de $75\frac{1}{12}$ pieds, $17\frac{11}{12} \times 18\frac{11}{12}$, bien que le contenu réel de cette dernière soit de 22 pieds de plus que pour la première.

L'on ne peut dire que ce soit là un système équitable pour le vendeur, car dans certains radeaux la différence pourrait parfois s'élever à 10 p. 100 sur le tout ; il n'est pas non plus uniforme, comme on le prétend, vu que la diminution du contenu réel dépend du nombre de pièces à l'égard desquelles se présentent ces fractions.

Comme le calcul des fractions entraînerait un grand embarras, votre comité recommande, comme le mode le plus équitable d'évaluer approximativement le contenu réel, que l'on compte comme un pouce sur le carré et un pied sur la longueur, toutes les parties des neuf douzièmes et au-dessus selon le cas.

Quatrièmement.—Détacher le bureau du surintendant du département des terres de la couronne, et conférer au nouveau bureau de révision le pouvoir d'octroyer des licences aux mesureurs, et d'employer les assistants nécessaires pour faire l'ouvrage du bureau.

Les vices du système actuel proviennent de l'incorporation de ce bureau dans le département des terres de la couronne. Des influences politiques ont contribué à accroître le nombre des mesureurs commissionnés et des employés de bureau au-delà du chiffre nécessaire, et comme conséquence il faut rétribuer deux ou trois individus occupés à faire l'ouvrage d'un seul, ce qui fait que les honoraires sont portés à un taux aussi extravagant.

Cinquièmement.—Une réduction générale de vingt-cinq pour cent dans le tarif actuel des honoraires, sur les bois carrés, et de cinquante pour cent sur les espars et les mâts.

Le but de la loi actuelle est évidemment de faire en sorte que le bureau du surintendant puisse faire face à ses propres dépenses. Votre comité est convaincu qu'avec le tarif ainsi réduit l'on obtiendra également bien ce résultat, sans compromettre l'efficacité du système, quand même le bureau de révision projeté greverait davantage le fonds du surintendant.

L'on opérerait une réduction considérable dans les dépenses, en diminuant le personnel des commis permanents, et en donnant plus de développement au système partiellement suivi de faire faire à l'entreprise les travaux de spécification, ou en employant des commis surnuméraires. Le percepteur actuel des droits de la couronne pourrait avec avantage remplir les devoirs officiels du surintendant, dont tous les instants seraient pleinement

occupés aux travaux du dehors incombant au nouveau bureau de révision, et pour lesquels il a beaucoup plus d'aptitude ; l'on pourrait également se dispenser des services d'un secrétaire.

Depuis la passation de l'acte, le tarif des honoraires payables aux mesureurs a augmenté de 25 p. 100, le pouvoir de le modifier étant réservé au gouverneur en conseil.

Votre comité ignore les raisons qui ont pu donner lieu à cette augmentation, mais il constate qu'elle n'a certainement pas contribué à rehausser le système dans l'opinion publique.

Dans le but d'exemplifier de la manière la plus évidente possible quel chiffre exorbitant ont atteint ces honoraires, votre comité prend la liberté de soumettre à votre honorable chambre deux cas qui sont venus à sa connaissance en interrogeant des témoins :—

Dans le premier, il s'agissait du mesurage d'un radeau de mâts et d'espars, propriété de MM. McLaren et Cie. Le montant exigé fut de \$215.90, sur lequel le mesureur reçut \$165.40, et le bureau du surintendant \$50.50. Le mesureur reçut l'ordre de mesurer ce radeau à 6 h. P. M. ; il se rendit au Cap Rouge, où se trouvait le radeau, fit le mesurage et revint en ville le lendemain à 10 h. A. M. Les travaux de spécification ou de bureau pouvaient se faire probablement en trois heures au plus. L'on prétend même que ce mesureur ne savait pas écrire, bien que la loi prescrive que ceux qui obtiennent des licences doivent posséder au moins un certain degré d'éducation.

Dans le second, il s'agissait d'opérer le mesurage d'un radeau appartenant à M. Walton Smith ; la somme exigée fut de \$127.40 ; le mesureur reçut pour sa part \$98, et ne fut employé que pendant le court espace de deux heures.

Dans son témoignage, le surintendant des mesureurs de bois dit que le temps nécessaire à un mesureur assisté de deux garçons, pour mesurer un radeau de pin blanc, contenant 1500 morceaux de 80 pieds en moyenne, est d'une journée et demie, et qu'un commis ordinaire peut faire les spécifications en deux jours. Le mesureur, pour son travail, reçoit \$93.75, et le prix des spécifications est de \$43.75, ce qui porte le total à \$137.50.

Il ressort de plus des témoignages que, l'an dernier, le nombre des mesureurs de bois carré s'est élevé à 46, qui ont reçu \$791 pour 32 jours d'ouvrage en moyenne ; le plus fort montant payé à un mesureur fut de \$1727, et le plus bas \$527. Nominalelement, la saison s'ouvre au premier mai, mais de fait en juin seulement, et l'on peut dire que l'ouvrage cesse vers le commencement de septembre. Pendant le reste de l'année, les mesureurs peuvent facilement se livrer à d'autres occupations ; plusieurs trouvent de l'emploi dans les chantiers, et d'autres ont des fermes. Le surintendant affirme que 20 mesureurs de bois carré suffiraient pour l'ouvrage, bien que l'an dernier l'on en comptait 46 de cette classe. Il a fortement recommandé, dans ses rapports au commissaire des terres de la couronne, l'opportunité de diminuer le personnel des mesureurs appartenant aux différentes classes, suggérant en même temps de réserver 15 p. cent de leurs honoraires pour former un fonds de retraite pour ceux qui seraient incapables de travailler en certains cas. Votre comité désire attirer l'attention de votre honorable chambre sur le fait que, même de l'avis du surintendant, le tarif des honoraires pourrait, sans inconvénient, subir une diminution. Quant à la création d'un fonds de retraite, votre honorable chambre pourra elle-même décider si le principe est bon ou non.

Votre comité désire observer qu'en consultant les témoignages, l'on ne tardera pas à se convaincre qu'il n'est pas dans le service public une classe d'hommes qui ait moins de droit, que les mesureurs de bois, à des privilèges particuliers.—D'après M. Quinn, la grande majorité de ces employés sont des hommes de troisième classe.—Peu d'entre eux ont fait l'apprentissage nécessaire pour leur permettre d'exercer leurs fonctions, et tous ont acquis les connaissances qu'ils possèdent en travaillant comme engagés ou journaliers dans les anses et les estacades.—Votre comité est convaincu que le nouveau système proposé donnera beaucoup plus de satisfaction, et il soumet l'opportunité d'opérer cette réduction minime avec le plein espoir que l'expérience ne tardera pas à démontrer à votre honorable chambre que le tarif pourra encore subir une plus grande diminution sans aucunement compromettre l'efficacité du système.

A l'appui de cette assertion, votre comité désire appeler l'attention sur le fait que, pour le mesurage du bois carré seulement, vingt mesureurs,—nombre suffisant pour l'ouvrage à faire,—recevraient pour le travail d'un été, la somme de \$1781, en moyenne.

La réduction proposée dégreverait cette branche importante de l'industrie canadienne, d'une taxe imposée sans nécessité qui s'élève chaque année au chiffre de \$20,000 à \$30,000, et qui loin de contribuer à grossir le revenu, est tout simplement affectée au maintien d'un système vicieux qui, tout extravagant qu'il est, n'a pas même le mérite de satisfaire ceux qu'il intéresse le plus.

Enfin.—Amender la loi actuelle dans ses détails de moindre importance ; fixer un étalon pour les billots de sciage ; établir des dispositions pour l'inspection et le mesurage du bois dégrossi (*waney*),—toutes mesures propres à mettre à effet l'esprit et l'intention de la loi actuelle.

Le tout humblement soumis.

(Signé,)

WM. F. POWELL,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, }
8 Mars 1865. }

APPENDICE.

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 février 1865.

En comité, sur l'ordre de renvoi No. 17.

MEMBRES PRÉSENTS :—

M. POWELL,	M. POUPORE,
M. DUNSFORD,	M. PERRAULT,
M. HUOT,	M. JACKSON,
M. IRVINE,	M. JONES.

L'ordre de renvoi étant lu :

M. Powell est appelé au fauteuil,

Résolu,—Sur motion de M. Huot, secondé par M. Dunsford,—Que le président demande à la chambre de réduire le quorum à trois membres.

Résolu,—Sur motion de M. Irvine, secondé par M. Huot,—Que le président et MM. Irvine et Poupore forment un sous-comité pour préparer des questions pour l'interrogatoire des témoins, lesquelles devront être approuvées par le comité.

Le comité s'ajourne alors à lundi prochain, le six, à 10 heures A. M. *

W. F. POWELL,
Président.

6 février 1865.

PRÉSENTS :—

W. F. POWELL, Ecuyer, Président,

D. F. JONES, Ecuyer,	A. WRIGHT, Ecuyer,
G. JACKSON, Ecuyer,	J. PERRAULT, Ecuyer.

Ajourné, faute de quorum.

7 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :—

W. F. POWELL, Ecuyer, Président.

M. D. JONES, (Leeds Sud),	M. JONES,
M. IRVINE,	M. CURRIER,
L'hon. CHAS. ALLEYN,	M. PERRAULT.
M. G. JACKSON,	

Le greffier est notifié d'assigner les personnes suivantes comme témoins :—

M. Connolly,	M. Robert Hamilton,
M. Stevenson,	M. C. R. O'Connor,
M. P. R. Poitras,	M. Gilchen,
M. John Thomson,	M. Kelly,
M. W. W. Scott,	M. George Donaghue,
M. T. H. Dunn,	M. Thomas Spence, Portage-du-Fort.
M. John Gilmour,	

} Inspecteurs
et mesureurs
de bois.

Samuel Huntington, écuyer, est appelé et répond aux questions suivantes :—

1°.—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois comme fabricant, et depuis combien de temps ?

Je suis engagé dans la fabrication du bois, principalement du bois carré, pin rouge et blanc, depuis les trente dernières années, et j'ai toujours eu l'habitude de descendre des radeaux de bois à Québec.

2°.—Connaissez-vous le système actuellement suivi dans le bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois ; êtes-vous satisfait de ce système ; et si non, sous quel rapport est-il défectueux, et quels changements recommanderiez-vous d'y apporter ?

Je connais le système actuellement en usage, et je ne le considère pas comme satisfaisant. Il ne donne généralement pas satisfaction aux personnes engagées dans l'exploitation du bois. En premier lieu, je crois qu'il y a un trop grand nombre d'employés. Je pense que l'ouvrage du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois pourrait être fait par le percepteur des droits de la couronne, et que par ce moyen l'on effectuerait une grande économie. Je crois aussi qu'il devrait y avoir un bureau de révision indépendant du bureau des inspecteurs et mesureurs de bois. Suivant moi, il devrait être composé de trois personnes, dont une serait nommée par la chambre de commerce de Québec, l'une par la chambre de commerce d'Outaouais, et la troisième par les deux personnes ainsi nommées. Je crois que ce bureau devrait aussi agir comme bureau des examinateurs des inspecteurs et mesureurs de bois. Je pense aussi que le système actuellement en usage d'employer des mesureurs à tour de rôle, est mauvais. Au lieu de ce système, je crois que la personne déposant une réquisition, devrait avoir le choix parmi les mesureurs non employés, et que la charge d'inspecteur et mesureur de bois devrait être donnée à toute personne qui pourrait subir un examen satisfaisant. Je crois que le bureau de révision que je recommande, devrait avoir le pouvoir de faire des règlements pour punir les mesureurs, en les suspendant de leurs fonctions ou autrement, suivant que l'occasion l'exigerait.

3°.—Pensez-vous qu'il soit à désirer que le bureau des inspecteurs et mesureurs de bois continue d'être sous le contrôle du département des terres de la couronne, et si non, pour quelle raison ?

Je crois qu'il ne devrait pas rester sous le contrôle du département des terres de la couronne. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'il fût indépendant de toute influence politique en tant qu'il s'agit de la nomination des inspecteurs et mesureurs de bois vu qu'il est reconnu que des influences sont souvent mises en jeu auprès du bureau des terres pour faire nommer des inspecteurs et mesureurs lorsqu'il n'y en a pas besoin. Le nombre de ceux portés sur la liste étant excessif, tant que le système de rotation sera suivi, les prix élevés maintenant exigés pour inspecter et mesurer le bois ne pourront être réduits.

4°.—Avez-vous eu occasion de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Dans une circonstance, j'ai demandé qu'une révision eût lieu sur un radeau de cent mille pieds de bois, et la révision a donné dix-neuf cents pieds de plus que le premier mesurage ; mais l'un des inspecteurs m'a dit que j'aurais dû avoir quatre mille pieds de plus que le premier mesurage. La raison de cette différence est que lorsqu'il est fait une révision, il est nommé un inspecteur par la personne qui la demande, une par le premier mesureur, et un arbitre par le surintendant ; et lorsqu'il y a divergence d'opinion sur le mesurage entre les deux inspecteurs, l'arbitre en divise la différence et incline, autant que possible, vers le premier mesurage ; et j'ai toujours entendu dire, par les mesureurs de bois, que lorsqu'une révision est demandée pour un mesurage trop faible, le résultat est toujours de donner au radeau un contenu moindre que s'il avait été bien mesuré en premier lieu.

5°.—Le présent système de rotation est-il régulièrement mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Je crois qu'il est généralement éludé, en ce sens : les mesureurs ont généralement une copie de la liste de rotation, et le fabricant de bois retarde sa demande, ou en fait une d'avance, avant que son radeau ne soit arrivé, afin de se procurer un mesureur de bois à son choix. Le système récemment adopté dans le bureau du surintendant, de faire tirer les mesureurs au sort, est, je crois, très mauvais, on ce qu'il peut avoir l'effet d'imposer aux parties intéressées un mesureur incapable, et dans le mesurage duquel l'on n'aurait

aucune confiance. J'ai vu des mesureurs envoyés sur des radeaux dans un tel état d'ivresse que, lorsqu'ils se baissaient pour mesurer le bois, ils tombaient par dessus.

6°.—Approuvez-vous le principe de la loi qui rend obligatoire l'inspection et le mesurage du bois, par un officier public, et donnez les raisons de votre réponse ?

Mes principales raisons de croire que l'on doit s'attacher au présent système, sont : que je ne vois aucun autre moyen de percevoir les droits de la couronne ; mais je ne vois pas, non plus, aucune raison pour qu'un homme qui fabrique du bois sur des terres particulières soit obligé de le faire mesurer.

8 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :—

W. P. POWELL, Ecuyer, Président,

M. GEO. IRVINE,

M. WRIGHT,

M. GEO. JACKSON,

M. PERRAULT.

M. CURRIER,

L'honorable M. Skead est appelé, et répond aux questions suivantes :—

1°.—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et depuis combien de temps ?

Je suis engagé dans le commerce de bois depuis plus de vingt-quatre ans, et j'en ai fabriqué de trois cent mille à un million de pieds par année.

2°.—Connaissez-vous le système d'administration actuellement en usage dans le bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, et le considérez-vous comme satisfaisant ? Si non, sous quel rapport est-il défectueux, et quels changements recommanderiez-vous d'y apporter ?

Oui, et je suis mécontent du système maintenant suivi ; l'emploi des mesureurs de bois à tour de rôle est, dans mon opinion blâmable, vu qu'un grand nombre de ces mesureurs sont incapables de mesurer le bois correctement. Je recommanderais la nomination d'un bureau d'examineurs, dont l'un serait nommé par le gouvernement, disons le surintendant en charge, un par la chambre de commerce de Québec, et le troisième par celle d'Outaouais ; son devoir serait d'examiner toutes les demandes faites pour des commissions d'inspecteurs et mesureurs de bois, et d'agir comme bureau de révision dans le cas où quelque difficulté surviendrait entre l'acheteur et le vendeur ou le propriétaire du bois. Tous les inspecteurs et mesureurs de bois ayant des commissions et faisant leur demande au bureau du surintendant, le ou avant le premier mai de chaque année, pourraient être employés par les personnes requérant leurs services ; le choix des mesureurs serait laissé à ceux qui en auraient besoin. Le bureau des examineurs devrait avoir plein pouvoir de faire des règlements pour empêcher les inspecteurs et mesureurs de bois, ayant des commissions et attachés au bureau, d'être employés privément par des expéditeurs, ou commerçants et fabricants de bois, durant la saison qu'ils seraient ainsi attachés au bureau, disons durant l'été ; aussi, de les suspendre pour la saison, ou pour un temps plus court, suivant qu'il le jugerait à propos, pour les erreurs commises, volontairement ou autrement, dans le mesurage ou l'inspection du bois, et de les contraindre à remplir leur devoir sous tous les rapports ; enfin, de faire exécuter à la lettre la loi relative aux inspecteurs et mesureurs de bois.

9 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

W. F. POWELL, Ecr., Président.

M. PERRAULT,

M. HUOT,

M. DUNSFORD,

M. WRIGHT,

M. JACKSON,

M. CURRIER.

M. JONES (Leeds Nord),

Ordonné, — Que le greffier assigne les MM. suivants comme témoins :

M. John Simmony et M. Dickson.

M. Morris met devant le comité ses réponses aux questions écrites qui lui ont été soumises.

L'honorable M. Skead est présent et répond aux questions 3, 4 et 5, comme suit :

3°.—Pensez-vous qu'il soit désirable que le bureau des inspecteurs et mesureurs de bois continue d'être sous le contrôle du département des terres de la couronne; et si non, pour quelle raison ?

Je pense que le bureau devrait être détaché du département des terres de la couronne, excepté en autant qu'il sera trouvé nécessaire dans le but de fournir les statistiques mensuelles, trimestrielles ou annuelles. Entre toutes les raisons que je pourrais donner pour justifier cette recommandation, il est seulement nécessaire à présent de mentionner le fait que, pendant plusieurs années après que le bureau a été établi, les dépenses étaient moindres, et les devoirs étaient remplis avec plus d'efficacité.

4°.—Avez-vous eu occasion de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Oui, j'ai demandé plusieurs révisions. Une, dont je vais parler, et qui se rattache particulièrement à la question, a eu lieu il y a quelques années. Un mesureur, M. Watterson, m'a mesuré un radeau dans le havre de Québec. J'ai demandé qu'il fût fait une révision de son mesurage, et elle a duré à peu près une semaine. Le résultat m'a donné environ quinze ou seize cents pieds de plus que le premier mesurage officiel; malgré tout, il se trouvait au-delà de quinze ou seize cents pieds de moins que la quantité contenue dans le radeau, telle qu'établie par un mesurage particulier soigneusement fait.

5°.—Le présent système de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Il ne l'est pas; une personne ayant besoin d'un mesureur de bois peut facilement connaître l'ordre de rotation. Elle évitera d'employer des mesureurs dont les mesurages ont été sujets à révision; conséquemment, le système de rotation conduit à des retards inutiles. Si le système était aboli, je n'ai aucun doute qu'une grande réduction pourrait être faite dans le tarif de l'inspection et mesurage du bois, vu qu'il n'y aurait que le nombre nécessaire d'hommes compétents placés dans le département des inspecteurs et mesureurs de bois. Si le choix des mesureurs était laissé aux parties ayant besoin de leurs services, les personnes incapables ne seraient naturellement pas employées, et abandonneraient nécessairement le bureau du surintendant.

10 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :—

W. F. POWELL, Ecuyer, Président,

M. CURRIER,	M. JACKSON,
M. DUNSFORD,	M. POPE,
M. WRIGHT,	M. PERRAULT.
M. JONES (Leeds Nord),	

M. Robert Skead met devant le comité ses réponses aux questions, par écrit, qui lui ont été soumises,

Ordonné, Que le greffier assigne les messieurs suivants comme témoins :—

Messrs. D. D. YOUNG,	Messrs. T. C. LEE,
“ C. SHARPLES,	“ JAMES GILLESPIE,
“ J. DEAN,	“ WM. QUINN, Sur. des I. et M. de bois,
“ R. H. SMITH,	“ MATTHEW HARBESON, D. Sr. des Me.
“ BENSON BENNETT,	“ JACQUES JOBIN,
“ D. C. THOMSON,	“ OL. GAUVREAU, { inspect. de bois.
“ JOS. B. FORSYTH,	“ ED. VERRAULT. }

L'honorable M. Skead est présent et répond aux questions 6, 7, 8 et 9, comme suit :—

6°.—Si le droit de choisir un mesureur de bois, comme vous le suggérez, était donné à la personne requérant ses services, est-ce que ce mesureur n'aurait pas intérêt à favoriser la personne qui l'emploierait,—et quelle protection existerait-il pour protéger l'acheteur ?

Je ne crois pas qu'il aurait un intérêt suffisant pour le porter à faire un mesurage incorrect. Il y aurait protection en ce sens : le mesureur de bois étant un officier assermenté, assujéti à la stricte surveillance du bureau indépendant des reviseurs, et sujet à être suspendu ou démis pour toute malversation, il serait, par conséquent, attentif à remplir son devoir. Secondement, la profession étant ouverte à tout inspecteur et mesureur de bois capable et licencié, qui pourrait entrer au bureau du surintendant au 1er mai, le mesureur aurait un intérêt direct à s'établir une réputation de capacité, d'intégrité et de régularité, qui lui obtiendrait la confiance de chacun. Ceci, comme dans toute autre profession, serait le meilleur moyen d'obtenir du succès et de l'emploi. L'acheteur n'achèterait que lorsqu'il serait satisfait du mesurage, et il est plus que probable qu'il en résulterait que l'acheteur et le vendeur, comme règle générale, s'entendraient sur le choix d'un mesureur.

7°.—Approuvez-vous le principe de la loi qui rend obligatoire l'inspection et le mesurage du bois, par le bureau du surintendant, et donnez les raisons de votre réponse ?

Je l'approuve. Tout le bois amené sur le marché devrait, dans mon opinion, être mesuré sous la surveillance du bureau du surintendant, par un inspecteur et mesureur de bois dûment commissionné. La spécification d'un lot de bois, désignant sa quantité et qualité, mesuré par un mesureur indépendant de l'acheteur et du vendeur, facilite le commerce, et garantit l'exactitude du mesurage. Une spécification officielle a le même effet qu'un "reçu d'entrepôt" pour les propriétaires; au lieu que la spécification individuelle d'un mesureur de bois non-attaché au département, n'offrirait qu'une simple garantie personnelle, et à moins qu'il ne soit tenu de donner des sûretés bien plus fortes que l'on ne peut en attendre d'un employé de cette classe, elle serait comparativement inutile. Cette partie de la trente-sixième clause qui donne le pouvoir au surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois d'accorder la permission à tout mesureur licencié non employé par lui, de s'engager aux marchands et autres, excepté de la manière ordinaire prévue par l'acte, est, dans mon opinion, injustifiable et devrait être abrogée.

8°.—Pensez-vous que le tarif des prix exigés pour le mesurage soit trop élevé ?

Je le crois, et je suis d'opinion qu'il pourrait être diminué considérablement. Le tarif sur le bois carré devrait être réduit d'au moins un tiers, sur les mâts et les espars de moitié, et sur les espars de moins de douze pouces, des deux-tiers.

9°.—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à ce sujet ?

Oui; vers la fin de la dernière saison, le système du scrutin a été adopté par le surintendant au lieu du système de rotation, et je le regarde comme étant une infraction à l'acte concernant les inspecteurs et mesureurs de bois et le bureau du surintendant, et il devrait être abandonné.

11 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

W. F. POWELL, Ecuyer, Président.

M. J. M. CURRIER,	M. D. F. JONES (Leeds Nord),
M. J. W. DUNSFORD,	M. J. POUPORE,
M. GEO. JACKSON,	M. P. G. HUOT,
M. J. PERRAULT,	M. ALONZO WRIGHT.

M. Perrault fait une motion à l'effet d'obtenir copies des rapports adressés aux départements par le surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois à Québec, durant l'année 1864, au sujet du commerce de bois de cette province, l'administration de ce bureau, l'emploi des inspecteurs et mesureurs de bois, le mode actuellement suivi et celui proposé pour le mesurage et l'inspection du bois.

M. McLaughlin est appelé et répond aux questions suivantes :—

1°.—Etes-vous engagé dans le commerce de bois, et depuis combien de temps y êtes-vous engagé ?

Je suis engagé dans le commerce de bois depuis 1827.

2°—Connaissez-vous le système actuellement en usage dans le bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, et le considérez-vous comme satisfaisant? Si non, sous quel rapport est-il défectueux, et quels changements proposeriez-vous d'y apporter?

Je connais le système de rotation, et je ne le considère pas comme satisfaisant. Premièrement, je pense qu'il est la cause qu'un trop grand nombre de mesureurs de bois sont employés, ce qui fait que le tarif est bien plus élevé qu'il ne devrait l'être; secondement, le système de rotation a pour effet de garder un grand nombre de mesureurs incapables de remplir ce devoir. Je suggérerais que le système de rotation fût aboli, et qu'il fut nommé un bureau indépendant de reviseurs, composé de trois personnes, dont le devoir serait d'examiner les demandes de commission faites par tout inspecteur et mesureur de bois, et aussi d'examiner tous les mesurages contestés qui ne seraient pas satisfaisants soit pour l'acheteur soit pour le vendeur; et la personne demandant qu'un mesurage soit fait devrait avoir le privilège de choisir son mesureur.

3°—Pensez-vous que le bureau des inspecteurs et mesureurs de bois devrait continuer d'être sous le contrôle du département des terres de la couronne, et si non, pour quelle raison?

Je préférerais voir le bureau indépendant du département des terres, afin que le surintendant puisse employer des hommes capables.

4°—Avez-vous eu occasion de demander la révision du mesurage des inspecteurs et mesureurs de bois, et quels en ont été les résultats?

Je n'ai demandé qu'une seule révision; le résultat en a été que j'ai gagné dix-huit cents pieds sur un radeau de soixante mille pieds, mais la différence entre les deux spécifications a été de huit mille pieds; il y avait des erreurs pour et contre.

5°.—Le présent système de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment?

Il ne l'est pas, car presque toujours celui qui demande un mesurage, peut avoir le mesureur qu'il désire, en attendant son tour.

6°.—Si le droit de choisir un mesureur, comme vous le suggérez, était donné à la personne requérant ses services, est-ce que ce mesureur n'aurait pas intérêt à favoriser la personne qui l'emploierait, et quelle protection aurait l'acheteur?

Je crois que le contrôle du bureau indépendant des reviseurs serait suffisant pour protéger les intérêts soit de l'acheteur soit du vendeur.

7°.—Approuvez-vous le principe de la loi qui rend obligatoire l'inspection et le mesurage du bois, par le bureau du surintendant, et donnez les raisons de votre réponse?

Je crois que tout le bois venant sur ce marché devrait passer à l'inspection du bureau du surintendant.

8°.—Pensez-vous que les prix exigés pour le mesurage du bois sont trop élevés?

Je le crois, et je pense qu'ils sont le double de ce qu'ils devraient être.

9°.—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à ce sujet?

Oui, je sais qu'il a été adopté dans le bureau vers la fin de la dernière saison, et je le crois injuste, car il met les mesureurs incapables sur le même pied que ceux qui sont compétents, et ce système est encore moins satisfaisant que le système de rotation.

Réponses de WILLIAM HARRIS, Ecr.

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier?

Oui, comme fabricant de bois carré, depuis 1837.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant; si non, en quoi est-il défectueux?

Oui; et je le considère très-défectueux. En premier lieu, il y a un grand nombre de mesureurs attachés au bureau qui sont tout-à-fait incompétents. Plusieurs d'entr'eux avaient bien peu d'expérience dans le mesurage du bois avant de faire partie du bureau. J'aimerais à voir s'établir un bureau indépendant d'examineurs chargé de faire subir, à chaque mesureur, un examen sur ses aptitudes pour la situation.

3°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne; si non, pour quelle raison?

Le bureau des mesureurs devrait être indépendant du département des terres de la couronne, pour la raison surtout qu'un grand nombre de mesureurs ont été nommés, grâce à des influences politiques, quand d'ailleurs ils n'avaient pas la compétence voulue.

4°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats?

J'ai fait faire, à plusieurs reprises, la révision des mesurages de mon propre bois, et, une ou deux fois, le résultat me fut favorable. Depuis quelques années, je n'ai pas fait faire de révision, vu que, d'après le système actuel, c'était inutile, pour la raison que les arbitres étant des mesureurs attachés au bureau, donnent généralement leur décision en faveur du mesureur en défaut, incertains qu'ils sont que leurs propres mesurages ne seront pas, un jour ou l'autre, également soumis à la révision.

5°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment?

Le système de rotation, tel qu'autrefois mis en pratique, est défectueux, pour la raison que vous pouvez, pendant la même saison, plusieurs fois employer un mesureur qui ne vous aurait pas rendu justice antérieurement. Le vendeur ou l'acheteur devrait avoir la liberté d'employer tout mesureur juré qu'il pourra juger à propos, comme la chose existe pour les inspecteurs de potasse, de lard, farine, etc.

6°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse?

Tout le bois vendu par le fabricant, à Québec, devrait être mesuré par le bureau du surintendant; mais cette obligation ne devrait pas exister pour les fabricants qui exportent.

7°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois?

Oui; ils devraient être réduits de un tiers.

8°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à ce sujet?

Il l'a été tard dans l'été, après mes opérations terminées, mais ceux à qui j'en ai parlé s'en sont montrés mécontents.

Recommandations.

Il devrait y avoir un bureau indépendant, composé de trois personnes connaissant bien le métier de mesureur, et nommées, l'une par la chambre de commerce de Québec, l'autre par la chambre de commerce d'Outaouais, et la dernière par le gouvernement. Les devoirs et fonctions de ce bureau devraient être en dehors du contrôle du bureau des mesureurs; il ferait subir à tous les mesureurs un examen sur leurs aptitudes comme mesureurs, et s'il les trouvait compétents, il leur accorderait des certificats de capacité, après quoi ils se présenteraient devant la chambre de commerce pour prêter serment. Toutes les décisions rendues par ce bureau seraient définitives; au cas où il trouverait un mesureur en défaut, il pourrait le démettre pour le reste de la saison, ou entièrement, à sa discrétion.

(Signé,)

WILLIAM MORRIS.

Réponses de M. ROBERT SKEAD.

1o. Etes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier?

Oui, en qualité de fabricant de bois carré, depuis vingt ans.

2o—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant; si non, à quel égard est-il défectueux, et quelles modifications proposeriez-vous d'y apporter?

Je connais le système actuellement suivi dans le bureau du surintendant des mesureurs de bois à Québec, et je le crois défectueux. Je crois que le système de rotation n'est pas satisfaisant, parce que le fabricant qui porte son bois au marché est

obligé d'employer des hommes qui ne sont pas capables de faire leur ouvrage comme il convient, ce qui est une injustice pour lui et pour l'acheteur. Tous les commerçants de bois se plaignent de ce système, en conséquence des vexations et des pertes auxquelles ils sont exposés. Pour remédier à cet état de choses et pour rendre justice à toutes les parties, je pense qu'il devrait y avoir un bureau d'examineurs, dont les membres seraient nommés comme suit : un par la chambre de commerce de Québec, un par celle d'Outaouais, et le dernier par le gouvernement. Les mesureurs devraient subir un examen sur leurs aptitudes à remplir les devoirs qui leur sont assignés ; et nul ne devrait être autorisé à agir comme mesureur avant que d'avoir obtenu un certificat de ce bureau.

3^e—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; si non, pour quelle raison ?

Je pense que le bureau des mesureurs de bois ne devrait pas continuer à rester sous le contrôle de ce département. Dans le cours de mon expérience, j'ai souvent eu occasion de constater que cette modification est nécessaire. Il arrive trop fréquemment que des personnes incapables sont nommées seulement à cause de leurs relations avec des hommes publics influents. Je ne désire pas particulariser, mais il est incontestable que le commerce en souffre beaucoup, et que le système a été condamné depuis plusieurs années. Je suis d'avis que pour l'avantage du commerce et pour un grand nombre d'autres bonnes raisons, entr'autres le fonctionnement efficace de la loi, le bureau devrait être sous le contrôle d'un fonctionnaire tout-à-fait indépendant du département des terres de la couronne, en dehors de l'influence des partis politiques.

4^e—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Je n'ai pas eu occasion de faire la révision de mesurages, pour la raison que le système est tel que les deux mesureurs qui agissent comme arbitres dans un cas peuvent, le jour suivant, avoir comme juges de leurs propres mesurages, les mesureurs mêmes dont ils inspectent les opérations ; se trouvant ainsi placés dans la nécessité de se soutenir les uns les autres, il suit de là que, sous de pareilles circonstances, il n'est guère facile de se faire rendre justice. J'ai, dans certains cas, été lésé, mais croyant qu'il me serait impossible d'obtenir le redressement auquel j'avais droit, je crus qu'il valait mieux, pour ne pas empirer les choses, m'abstenir de demander de révision.

5^e—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Je pense que le système actuel de rotation est généralement mis en pratique.

6^e—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Je pense qu'un bureau de la nature de celui que prescrit la loi devrait exister, pour la protection du fabricant et de l'acheteur. Je crois qu'il serait avantageux aux fabricants, de même qu'au commerce de bois en général, que le bois fut classifié ; si un pareil arrangement était adopté pour ce port, il est indubitable qu'il profiterait à la réputation de l'article exporté aussi bien qu'à celle du port lui-même. Bien que je sois opposé à la manière en laquelle le bureau est actuellement administré, cependant j'aimerais à le voir fonctionner d'une manière satisfaisante. Il faudrait, à mon avis, obliger le fabricant ou le propriétaire des radeaux venant au port de Québec, d'en faire la déclaration et de les soumettre à l'inspection. Même avec de bons règlements il y aura toujours lieu à des injustices si l'administration est défectueuse. Je désire recommander, en outre, qu'il serait bon de décréter que quiconque se croira lésé par l'inspection ou le mesurage, aura le droit de le faire reviser dans le cours de la saison, jusqu'au 1^{er} novembre. Tout mesureur trouvé coupable de quelque tort commis dans l'accomplissement de ses devoirs, devrait être suspendu ou démis, et les noms de tous les mesureurs autorisés pourraient être inscrits sur une liste affichée dans le bureau du surintendant. Je désire aussi ajouter que, selon moi, la charge de surintendant et celle de percepteur des droits de la couronne devraient être remplies par la même personne. Le système actuel nuit considérablement au commerce.

7^e—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois ?

Oui ; et je crois qu'ils devraient être réduits de un tiers au moins.

8°—Savez-vous si le système de scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à ce sujet ?

Je sais qu'il a été adopté mais si tard pendant la saison que je n'ai pas eu occasion d'exiger les services d'un mesureur. Je n'approuve pas le système ; il est contraire aux intérêts des fabricants de bois.

(Signé,)

ROBERT SKEAD.

13 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :—

W. F. POWELL, Secy, Président.

M. GEORGE JACKSON,
M. J. POUPORE,
M. J. PERBAULT,
M. J. W. DUNSFORD,

M. GEORGE IRVINE,
M. ALONZO WRIGHT,
M. CURRIER.

Ordonné, Que le greffier s'adresse au département des terres de la couronne pour en obtenir copie de la pétition des mesureurs de bois présentée dans l'hiver de 1861-1862.

M. Dickson soumet au comité les réponses aux questions suivantes :—

1°—Etes-vous engagé dans le commerce de bois, en qualité de fabricant, et depuis quand ?

Oui, depuis 17 ans.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi dans le bureau du surintendant des mesureurs, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, à quel égard est-il défectueux, et quelles modifications proposeriez-vous d'y apporter ?

Je connais le système jusqu'à un certain point. Je le trouve défectueux en conséquence de la difficulté qu'il y a de se procurer des mesureurs dignes de confiance ; grand nombre d'entre eux sont incapables et indignes de confiance ; néanmoins, en vertu du système de rotation, l'intéressé qui veut faire mesurer son bois doit prendre celui qui se trouve en tête de la liste, bon ou mauvais, ou bien éluder la loi et attendre le tour d'un mesureur en qui il a confiance. Le bureau de révision est défectueux aussi, étant composé comme il l'est de mesureurs qui ont intérêt à se protéger réciproquement, sachant bien que du jour au lendemain l'homme qu'ils jugent peut à son tour être appelé à apprécier la valeur de leurs propres mesurages. Le tarif des honoraires est excessif. Je recommande la nomination de trois hommes compétents comme bureau d'examineurs, chargé de faire subir un examen aux mesureurs et d'agir comme bureau de révision, auquel seraient renvoyés tous les différends. Il devrait avoir le pouvoir d'examiner les candidats à la charge de mesureur, mettre en force les règlements prescrits par la loi, et être responsable de sa mise à exécution dans toute la plénitude de ses dispositions. Le bureau devrait être bien rétribué et entièrement indépendant des mesureurs ou commerçants.

3°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je crois que le bureau des mesureurs devrait être indépendant de ce département. Tant qu'il ne le sera pas, le commissaire des terres de la couronne sera toujours plus ou moins guidé par les influences politiques qui sont trop fréquemment mises en jeu dans la nomination de partisans, sans tenir compte des capacités des aspirants ; d'où il suit que souvent des personnes incapables sont nommées, et qu'en d'autres occasions l'on en fait entrer dont il n'est aucunement besoin, ce qui ajoute aux dépenses, tout en paralysant l'efficacité du service. Je suis convaincu que le chef du département des mesureurs serait la personne la plus propre à choisir les mesureurs requis, ainsi que le meilleur juge des aptitudes des candidats.

4°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Non jamais, bien que j'aie eu de bonnes raisons de faire faire la révision des mesurages de mes radeaux qui ne s'accordaient pas avec ceux faits à Outaouais par des mesureurs compétents ; mais j'ai été fréquemment conseillé par certains amis de ne pas en agir ainsi, vu que les mesureurs, d'après le système actuel, appartenaient tous à la même famille, et étaient en conséquence tenus de veiller mutuellement à leurs intérêts communs.

5°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Il est généralement éludé, vu que les individus qui ont des radeaux à faire mesurer attendent invariablement, pour envoyer leur réquisition, que le tour du mesureur en qui ils ont confiance, soit arrivé. J'ai attendu plusieurs jours dans ce but, et, à une ou deux exceptions, ai réussi à obtenir ce que je voulais.

6°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Le mesurage effectué par un département public responsable offre une plus grande garantie au vendeur et à l'acheteur, et comme il est nécessaire, je pense que les commerçants de bois doivent contribuer également à le maintenir. Autrefois, le mesurage était fait par le mesureur des commerçants et des propriétaires d'anses, et des fraudes manifestes étaient fréquemment commises au détriment du fabricant. Le mesurage effectué par l'intermédiaire du département du surintendant offre en même temps au gouvernement le mode le plus sûr de pouvoir constater la quantité du bois apporté au marché et le montant des droits à percevoir.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; quelle garantie aurait l'acheteur ?

Je ne crois pas que le mesureur aurait un intérêt tel que cela pourrait l'engager à faire des mesurages incorrects ; au contraire, le mesureur dépendant pour être employé de sa bonne réputation d'honnêteté et d'intégrité, il aurait un plus grand soin que jamais d'exécuter son ouvrage d'une manière fidèle et exacte. Le bureau de révision proposé, une fois muni du pouvoir de suspendre ou démettre, et de faire accomplir strictement les dispositions de la loi, offrirait une ample garantie à l'acheteur. S'il survenait quelque doute ou différend, il serait facile au vendeur de convenir avec l'acheteur du choix d'un mesureur possédant leur confiance mutuelle.

8°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Je crois qu'ils sont deux fois plus considérables qu'ils ne devraient être. Par exemple, prenez un radeau de pin rouge contenant cent mille pieds. Pour opérer ce mesurage, un mesureur sera employé pendant deux jours avec deux garçons ; les spécifications occuperont un commis dans le bureau pendant deux jours—faisant en tout quatre journées d'ouvrage pour un homme et quatre journées pour un garçon. Portant les gages de l'homme à dix piastres et ceux du garçon à cinq, cela ferait soixante piastres, indemnité suffisante, personne ne nierait, pour des gens de cette classe, tout en tenant compte du fait qu'ils ne sont pas régulièrement et continuellement employés. Néanmoins, les prix actuellement accordés porteraient cette somme à cent quarante-cinq piastres, c'est-à-dire au double du montant légitime. Les prix exigés pour le mesurage des mâts et espars, sont encore plus exorbitants.

9°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à ce sujet ?

Ce système a été inauguré à la fin de l'été dernier. Pour les raisons que j'ai déjà énumérées dans d'autres réponses, je pense qu'il est très défectueux, vu qu'il a l'effet d'obliger ceux qui ont du bois à faire mesurer, à employer des gens incompetents.

10°—Etes-vous engagé dans la fabrication des billots de sciage ?

Oui.

11°—Avez-vous quelques recommandations à offrir, relativement à la classification et au mesurage de ce bois ?

Il devrait y avoir un étalon de première qualité, pour les billots de sciage de pin blanc, de douze pieds six pouces sur la longueur, et de vingt-et-un pouces de diamètre au plus petit bout, sans trous, gerçures et pourriture, avec trois nœuds sains et n'ayant pas en diamètre une largeur plus grande qu'une pièce de cinquante centins. Un étalon de seconde

qualité, pour les billots de sciage de pin blanc, sans trous et gergures, mais avec une fente droite, et six nœuds ou plus, pas plus grands en diamètre qu'une pièce de cinquante centins, au jugement du mesureur. Et un étalon de troisième qualité pour les billots de sciage de pin blanc, avec des trous, gergures et nœuds, qui les empêcheront de pouvoir être comptés comme billots de première ou seconde qualité, au jugement du mesureur. Les billots creux et recourbés seraient aussi comptés comme appartenant à la première ou seconde qualité, s'ils sont d'ailleurs exempts des autres défauts.

12°—Le système actuel de classification et de mesurage est-il satisfaisant ?

Il est très défectueux. Actuellement, il n'y a ni étalon, ni classification établi par la loi; les moulins ont bien des étalons qui leur sont propres, et tout dépend des arrangements avec les entrepreneurs; or, un étalon reconnu par la loi est nécessaire pour les besoins du commerce et pour la perception des droits de la couronne.

M. Smith compare et répond aux questions suivantes :—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, dans les exportations.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je le connais depuis quinze ans, que je l'ai vu pratiqué dans ce pays. Je le considère très-défectueux. Certains mesureurs ne sont pas aussi capables qu'autres; il n'existe pas de mode d'opérer le règlement des contestations au sujet des mesurages, et les fabricants sont exemptés de l'obligation de faire inspecter leur bois au bureau.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Les mesureurs devraient être tous obligés d'établir leur compétence; il faudrait constituer un bureau indépendant de révision pour le règlement des contestations; et tout le bois devrait subir l'inspection du bureau.

4°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Oui, avec des résultats loin d'être satisfaisants. Dans une occasion, j'objectai au mesurage d'un radeau, et, conformément à l'acte, je demandai une révision, et nommai un mesureur pour me représenter; le surintendant en nomma un également; et celui au mesurage duquel je faisais objection, fut aussi requis par le surintendant de nommer un mesureur pour le représenter; il refusa de le faire; le bureau de révision ne pût siéger, et justice ne me fut pas rendue.

5°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne; sinon, pour quelle raison ?

Je n'y vois pas d'objection.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Il est généralement éludé.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Tel serait généralement le cas.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

J'approuve ce principe en ce sens que, s'il est strictement mis à effet, il fournit à l'acheteur et au vendeur une base à leurs opérations, et que pour le mesurage, il établit un étalon, surtout pour les madriers, qui est reconnu à l'étranger.

9°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois ?

Oui, surtout quant aux mâts et espars; je crois qu'ils devraient être généralement réduits, de manière, tout en couvrant les dépenses de bureau, à ne pas trop peser sur le commerce.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

Si tous les mesureurs du bureau du surintendant étaient également compétents, comme ils devraient l'être, je pense que le système du scrutin, fonctionnant bien, serait supérieur à celui de rotation.

M. Currier met devant le comité la lettre et le compte qui suivent :

(Copie.)

ROCKINGHAM, 8 février 1865.

MON CHER CURRIER,—Relativement à l'acte des mesureurs, en général, je pense que les prix pour le mesurage du bois de toute espèce, sont excessifs. Les prix sont si élevés qu'un certain nombre d'individus qui, d'ailleurs, ne pourraient jamais gagner plus d'une piastre par jour, font aujourd'hui de \$800 à \$1,000 par année, pour lequel montant ils ne travaillent pas plus de 30 à 40 jours par année. Pour mesurer un radeau ordinaire, un mesureur reçoit pour sa part de \$70 à \$80, et pour cela il ne lui faut pas plus de deux jours, ce qui lui permet d'attendre sans rien faire qu'il se présente une autre entreprise. S'il réussit à mesurer 12 ou 14 radeaux dans son été, ce qu'il peut faire dans 30 jours au moins, il aura empoché ses \$800 ou \$1,000. Le fait est que le mesurage est une opération si profitable que chacun recherche cette situation ; la conséquence est qu'il y a aujourd'hui trop de mesureurs, et qu'il leur faut attendre longtemps avant d'avoir la chance de mesurer un radeau. Mais le commerce est si fortement taxé pour les payer, qu'une entreprise dans deux ou trois semaines les rémunère bien.

Je pense que les prix exigés pour mesurer le bois de toute espèce devraient être réduits de moitié au moins, et ceux pour mesurer les espars d'au moins un quart. S'il n'y avait qu'un certain nombre de bons mesureurs, ils seraient constamment employés, travailleraient pour moitié du prix qu'ils ont actuellement, et recevraient encore un salaire équitable.

L'an dernier, j'en ai employé un pour mesurer un radeau d'espars, mouillé au Cap Rouge ; il reçut dans la soirée l'ordre de le mesurer, vers six heures ; se rendit au Cap Rouge le même soir, et fut de retour à Québec entre 9 et 10h. a. m., le lendemain, ayant dans l'intervalle mesuré environ cinq cents espars, pour laquelle opération il reçut, comme sa part, la somme de \$160. Je vous transmets un double du compte, reçu du bureau du surintendant ; vous verrez par là que ce mesureur toucha un montant trois fois plus considérable que celui auquel avait droit le bureau même.

Le mesurage des espars en radeau peut être une exception. L'on me dit que la loi, ou l'ordre en conseil, réglant aujourd'hui le mesurage des espars, était autrefois destiné au mesurage et inspection des espars après avoir été préparés—opération qui obligeait le mesureur à retourner le bois et à l'examiner tout autour—et qu'il n'y a pas d'ordre en conseil réglementant le mesurage des espars en radeau sans en faire l'inspection, et la conséquence en est que les mesureurs *perçoivent pour le mesurage seulement* le montant auquel ils auraient droit pour mesurer et inspecter. Presque tous les espars apportés à Québec sont aujourd'hui mesurés en radeau, sans subir l'inspection ; c'est une forte taxe imposée au commerce que le paiement de ces prix exorbitants. Je crois que les prix, même pour le mesurage et l'inspection, sont trop élevés ; mais pour le mesurage sans l'inspection, ils sont quatre fois trop élevés.

Je pense que si McLean Stewart, écr., était choisi, il réussirait à mettre le bureau du surintendant en position de faire face à ses dépenses, et à réduire de près de moitié les prix actuels.

J'espère que vous ne manquerez pas de faire réduire les prix exigés pour mesurer les espars, quand bien même vous n'obtiendriez rien autre chose. Ils sont excessifs ; je pense qu'il suffirait de soumettre la question au gouvernement pour se faire rendre justice.

Votre dévoué serviteur,

(Signé,)

JAMES McLAREN.

A. J. M. CURRIER, écuier,
M. P. P., Québec.

[Copie.]

Ordre No. 200.
Compte No. 225.

F. DELAIRE, mesureur.

Québec 21 juin, 1864.

MM. J. McLAREN et Cie.

Au surintendant des mesureurs.

Pour avoir mesuré et inspecté 3 mâts de pin blanc,	12 x 19 @ 43½c	\$	1	30
“ “ 7 “ “	19 x 24 “ 65c		4	55
“ “ 1 “ “	24 et audessus @ 76½c		0	77
“ “ 476 espars de pin rouge,	12 x 19 @ 43½c		206	27
“ “ 2 “ “	19 x 24 “ 65c		1	30
“ “ 16 espars de pin blanc,	33 ²⁰ “ 47½c		1	54
“ “ 2 “ de pin rouge	2 ¹²				
“ “ 1 “ épinette rouge	0 ¹⁹				
	2 ³¹	@ 6½c	0	17
					<u>\$215 90</u>

Double.

Payé, 21 juin, 1864.

Pour le Sur. des mesureurs.

(Signé),

T. JOS. WALSH.

14 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

M. GEORGE JACKSON,
M. F. JONES (Leeds Nord),
M. P. G. HUOT,M. PERRAULT,
M. POUPORE.

Ordonné, que le greffier assigne comme témoins les personnes suivantes :—

M. S. Washburn, Hull, C. E.,

M. Wm. Moffett, Pembroke, C. O.

16 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

W. F. POWELL, Ecuier, Président ;

M. GEO. JACKSON,
M. D. F. JONES (Leeds Sud),
M. P. G. HUOT.M. J. PERRAULT,
M. POUPORE.

Ordonné, que le greffier assigne comme témoins les personnes suivantes :—

John O'Sullivan, mesureur.

Narcisse Valin, mesureur.

Ordonné, que le greffier s'adresse au département des terres de la couronne, pour en obtenir copie de la pétition des mesureurs, présentée en mars 1864.

M. M. Stevenson met devant le comité les réponses aux questions suivantes ;

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?
Oui, dans toutes ses branches.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour l'inspection et le mesurage du bois ; et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ? 3° Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je le considère défectueux, et je renvoie pour plus amples détails au rapport du comité de la chambre de commerce que j'ai fourni au comité. (Voir Papier marqué B.)

4°—Croyez-vous qu'il scit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je pense qu'il est absolument nécessaire, pour le bon fonctionnement du bureau du surintendant, qu'il soit tout-à-fait indépendant du département des terres de la couronne, sauf en ce qui concerne la perception du revenu, et dans ce but je recommanderais que le bureau du surintendant et celui du percepteur des droits de la couronne sur les bois, n'en formassent qu'un seul. Tel que c'est aujourd'hui, le surintendant n'exerce pas de contrôle sur les officiers et mesureurs placés sous lui, et se voit souvent obligé d'employer des personnes incompetentes pour les travaux à remplir, pour la simple raison qu'elles lui sont envoyées par le commissaire des terres de la couronne.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

J'ai toujours évité de recourir à la révision, certain que j'étais de ne pas obtenir justice ; j'ai toujours cru qu'un arrangement à l'amiable valait mieux.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Le système de rotation actuellement suivi est nul et peut être facilement éludé tant par les mesureurs que par les commerçants. Je sais que des mesureurs ont refusé d'accepter des entreprises peu lucratives à leur tour de rôle, parce qu'ils avaient une réquisition pour d'autres plus considérables.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Le droit de choisir un mesureur pourrait être laissé au vendeur et à l'acheteur ; le recours, en cas d'erreur ou de fraude, pourrait résider dans un bureau de révision, indépendant des deux.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Pour la perception du revenu, le mesurage du bois devrait se faire par l'intermédiaire du bureau du surintendant (celui destiné à des objets locaux est actuellement exempté), et je suis d'avis que l'inspection devrait être obligatoire pour la raison que les bois canadiens y gagneraient en réputation sur tous les marchés.

9°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Ils pourraient être réduits de beaucoup, sans nuire à l'efficacité du bureau.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'ai entendu dire qu'il l'avait été, mais je n'en vois pas l'avantage. Il serait avantageux si tous les mesureurs étaient également capables, mais il est notoire que tel n'est pas le cas.

M. Kelley, mesureur, comparait et répond aux questions suivantes :—

1°—Quelle est votre occupation ?

Mesureur commissionné.

2°—Depuis combien de temps êtes-vous au département des mesureurs ?

Depuis 19 ans. Depuis 4 ans, j'agis comme mesureur de bois carré sous M. Quinn, le surintendant actuel.

3°—A-t-on fait reviser les inspections ou mesurages opérés par vous ?

Non, pas depuis que je suis dans le bureau, et pas une plainte n'a été portée contre moi que je sache.

4°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux, et quelles modifications recommanderiez-vous d'y apporter ?

Je le connais et le déclare très défectueux. Le système de rotation est nuisible au commerce, à cause de la différence dans la capacité des mesureurs. Le système du scrutin n'est pas seulement nuisible au commerce, mais encore dommageable aux mesureurs de première classe, qui sont, en vertu de ce système pernicieux, placés sur le même pied que des hommes tout à fait inhabiles d'agir comme mesureur, comme peuvent le prouver les révisions qui ont eu lieu. La composition du bureau des examinateurs est défectueuse. Quelques uns de ceux qui pendant des années ont agi comme examinateurs des candidats aux commissions de mesureurs de bois carré, ont vu leurs propres mesurages révisés très fréquemment, pour ne pas avoir rempli leurs devoirs comme inspecteurs et mesureurs de bois.

5°—Les mesureurs actuellement employés au bureau du surintendant sont-ils également compétents, à votre avis, et croyez-vous qu'ils soient capables de bien remplir les devoirs exigés d'eux ?

Il existe une grande différence dans la capacité des mesureurs actuellement employés au bureau, tellement que j'en sais plusieurs qui, s'ils étaient requis de préparer un radeau pour la mise à bord, seraient absolument incapables de s'en acquitter. Il est impossible à qui que ce soit de devenir un mesureur habile avant que d'avoir fait un apprentissage dans les estacades pendant cinq ou sept ans, vu qu'il n'y a que là et là seulement qu'il peut acquérir l'expérience qui lui permettra de subir un examen comme mesureur licencié. Il y en a un grand nombre aujourd'hui au bureau des mesureurs qui n'ont jamais servi une journée dans les estacades, mais seulement comme assistants des mesureurs en qualité de porte-galon et marqueurs de bois, mais qui doivent leur nomination à des influences politiques, et qui se trouvent aujourd'hui inscrits sur la liste de rotation comme mesureurs licenciés. Il est avéré qu'il y a au bureau, des mesureurs qui, à cause de leur âge avancé, de leur incompétence et autrement, depuis des années se font remplacer par leurs enfants, sans tenir compte de l'obligation de remplir ces devoirs personnellement.

6°—Avez-vous des recommandations à offrir au sujet du système actuel de mesurage ?

Je crois que le mode actuel est aussi équitable que possible.

7°—En moyenne, pendant combien de jours un mesureur est-il employé ?

Cinquante jours, plus ou moins, et les dépenses occasionnées pour l'accomplissement de nos devoirs se montent à sept ou huit piastres par jour.

M. Gilchen, mesureur, comparait et répond aux questions suivantes :

1°—Quelle est votre occupation ?

Mesureur commissionné.

2°—Depuis combien de temps êtes-vous au département des mesureurs ?

J'ai été au département du bois carré pendant quinze ans ; depuis quatre ans je suis au bureau du surintendant.

3°—A-t-on fait reviser les inspections ou mesurages opérés par vous ?

Non, et jamais une plainte n'a été portée contre moi.

4°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux, et quelles modifications y proposeriez-vous ?

Je le connais, et le considère satisfaisant quant au mesurage et à l'inspection du bois ; mais le choix des mesureurs est très défectueux. Je considère qu'une liste affichée vaudrait mieux que le système de rotation ou du scrutin. Il existe une grande différence quant à la capacité des mesureurs, tellement qu'il y en a un grand nombre qui, s'ils étaient obligés d'inspecter un radeau ou de le préparer pour la mise à bord, seraient, à mon avis, incapables de le faire. La raison en est que ces mesureurs, dont je parle, n'ont jamais fait

d'apprentissage sur les estacades, et à moins de cela, il leur est impossible de se rendre compétents avec la seule expérience qu'ils acquièrent dans le bureau du surintendant comme assistants. Une autre cause de l'incompétence d'un grand nombre d'autres est attribuable à l'incapacité des examinateurs qui, depuis plusieurs années, composent le bureau; il est arrivé assez fréquemment que leurs propres mesurages ont été révisés. Il est impossible à un individu de devenir un mesureur compétent avant que d'avoir fait un apprentissage sur les estacades pendant au moins cinq ou six ans, vu qu'il n'y a que là, et là seulement, qu'il obtiendra l'expérience nécessaire pour le préparer à subir l'examen comme mesureur commissionné. Il y a aujourd'hui un grand nombre d'employés dans le bureau des mesureurs qui n'ont jamais passé une journée sur les estacades, mais ont simplement agi comme assistants ou porte-galon et marqueurs de bois; ceux là ont été nommés grâce à des influences politiques et, aujourd'hui, leurs noms sont inscrits sur la liste de rotation des mesureurs commissionnés. A mon avis, il vaudrait beaucoup mieux que le bureau des mesureurs fut entièrement indépendant du département des terres la couronnée; car, jusqu'à ce que cela ait lieu, il sera impossible d'avoir des mesureurs compétents. A ma propre connaissance, il y a des mesureurs au bureau qui, en conséquence de leur âge avancé, d'incapacité, ou d'autres raisons, ont permis à leurs enfants d'inspecter et mesurer le bois pour eux, sans être astreints par le serment qui les oblige à remplir honnêtement leurs devoirs. Je suis convaincu que de vingt à vingt-cinq mesureurs seraient plus que suffisants pour mesurer et inspecter tout le bois fabriqué ou acheminé au port pendant l'été; quand même la quantité fabriquée atteindrait le chiffre de quarante-cinq millions de pieds: Je pense qu'il devrait y avoir un bureau indépendant de révision, chargé de juger les accusations portées contre les mesureurs dans l'accomplissement de leurs devoirs; les membres de ce bureau devraient être des hommes de la plus grande compétence et dont les mesurages n'auraient jamais été soumis à la révision.

5^o—En moyenne, pendant combien de jours un mesureur est-il employé ?

Je pense que la moyenne est de 50 à 60 jours, et plusieurs fois mes dépenses se sont élevées à 7 ou 8 piastres par jours.

6^o—Avez-vous quelques recommandations à offrir au sujet du mode actuellement suivi pour le mesurage ?

Non, je le crois parfaitement satisfaisant.

20 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

M. GEORGE JACKSON,

M. J. W. DUNSFORD,

M. F. JONES (Leeds Nord),

M. WRIGHT (comté d'Ottawa),

M. POUPORE.

M. P. Dorval comparait et répond aux questions suivantes :—

1^o—Quelle est votre occupation ?

Mesureur de mâts, espars et bois carré.

2^o—Depuis combien de temps êtes-vous attaché au département des mesureurs ?

Depuis 18 ans au département des mesureurs, et sous le surintendant depuis trois ans.

3^o—A-t-on fait reviser les inspections ou mesurages opérés par vous ?

Non, et il n'a pas été porté de plainte contre moi.

4^o—Connaissez vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ?

Je le connais, et le considère très satisfaisant.

5^o—Considérez-vous le système de rotation ou du scrutin satisfaisant; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je ne considère pas le système de rotation ou du scrutin satisfaisant; vu que grand nombre de mesureurs, à cause de leur âge avancé ou pour d'autres causes, sont incapables de remplir leurs devoirs; pour ces raisons, je préférerais qu'une liste fut affichée sur laquelle serait fait le choix des mesureurs.

6°—Les mesureurs actuellement employés au bureau du surintendant sont-ils, à votre opinion, également compétents, et les croyez-vous capables de pouvoir remplir leurs devoirs avec efficacité?

Je ne les considère pas comme également compétents, pour la raison que plusieurs d'entre eux font faire leur ouvrage par des enfants. La grande cause de l'incompétence des mesureurs est attribuable à l'incapacité des examinateurs qui composent le bureau, et parmi lesquels l'on en compte un bon nombre dont les mesurages ont été révisés; et j'ai été informé par l'un des commis employés par le bureau des examinateurs pour tenir les livres relatifs à l'inspection du bois, qu'un certificat avait été accordé à un individu sur un rapport en blanc, l'autorisant à obtenir une commission de mesureur.

7°—Avez-vous quelques recommandations à offrir au sujet du mode actuellement suivi pour le mesurage?

Non, je le crois très satisfaisant.

8°—En moyenne, pendant combien de jours les mesureurs sont-ils employés?

Les mesureurs de bois carré sont, en moyenne, employés de cinquante à soixante jours, et les dépenses occasionnées par l'accomplissement de leurs devoirs se montent à \$7 par jour.

M. James Gillespie met devant le comité ses réponses aux questions suivantes:—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier?

Non, pas actuellement; mais il y a quelques années, j'avais de grands intérêts dans ce commerce, surtout comme vendeur sur ce marché.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant; sinon, en quoi est-il défectueux?

Je crois que le même système existe actuellement pour mesurer et inspecter le bois, que celui qui existait quand j'avais des intérêts dans le commerce, et je ne le croyais pas alors satisfaisant, comme j'aurai occasion de le démontrer dans mes réponses subséquentes.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système?

Je recommanderais que le surintendant des mesureurs agisse (selon la seule interprétation du mot *surintendant*) de concert avec un ou plusieurs députés comme bureau de révision pour *surveiller personnellement* le mesurage et l'inspection de tout le bois acheminé sur ce marché, afin qu'il n'y ait qu'un seul système; ce bureau pourrait être établi par un comité choisi par les acheteurs, et vendeurs.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne; sinon, pour quelle raison?

Je crois que cela n'est pas désirable, vu qu'à mon avis les devoirs des mesureurs seront toujours mieux remplis par le surintendant et ses députés dont la nomination serait ratifiée par lui, et qui ensuite retomberaient sous son contrôle.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats?

Non, ni sur le bois que j'ai acheté ni sur celui que j'ai vendu.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique; ou est-il généralement éludé, et comment?

Je ne pense pas qu'il ait jamais été mis en pratique. Il a été généralement éludé par le fait que ceux qui avaient besoin des services d'un mesureur gardaient la réquisition par devers eux, jusqu'au tour d'un mesureur favori, *surtout quand le radeau n'était pas vendu*.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt en faveur de celui qui l'emploie; quelle garantie aurait l'acheteur?

Si l'on adoptait ma recommandation contenue dans la troisième réponse, à l'effet que le surintendant et un ou plusieurs députés soient nommés par le bureau des examinateurs, je pense que le choix des mesureurs que feraient les examinateurs, le surintendant et ses députés, sauvegarderaient suffisamment les intérêts de l'acheteur et du vendeur; il faudrait

dans ce cas que les examinateurs, le surintendant et ses députés eussent le pouvoir d'imposer une forte amende à tout mesureur dont les mesurages ne seraient pas par eux trouvés corrects.

8° Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

J'approuve le principe de placer le mesurage et l'inspection du bois, des madriers et des douves sous une même loi ; à cet égard, je pense que tous devraient être sur le même pied.

9°—Considérez-vous comme excessifs les prix demandés pour opérer le mesurage du bois ?

Je suis d'avis que si les recommandations qui précèdent étaient adoptées, ces prix seraient réduits par le fait même.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

Oui, et je pense qu'il vaut mieux que celui de rotation ; mais je pense qu'avec le bureau du surintendant organisé comme il l'est aujourd'hui, il ne saurait mettre un terme aux difficultés entre l'acheteur et le vendeur.

M. A. Valin comparait et met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :—

1°—Quelle est votre occupation ?

Mesureur commissionné.

2°—Depuis combien de temps êtes-vous attaché au département des mesureurs ?

Depuis douze ans.

3°—A-t-on fait reviser les inspections ou mesurages opérés par vous ?

Depuis douze ans que je suis au bureau, mon ouvrage n'a été revisé qu'une seule fois ; la raison en fut que la personne pour qui je mesurais avait refusé de me fournir les hommes nécessaires ; d'accord avec la loi, j'aurais pu éviter cette révision vu que la différence était très-légère, mais je tenais à rendre justice à tous. A l'appui de ce que j'affirme, j'ai en ma possession une lettre du surintendant qui m'exonère de tout blâme ; et je ferai en même temps l'observation que dans les révisions qui ont lieu, le mesureur n'est pas toujours fautif, pour la raison que souvent le bois n'est pas placé à sa satisfaction, ou selon que le veut la loi.

4°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour mesurer et inspecter le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; si non, en quoi est-il défectueux, et quelles modifications recommanderiez-vous d'y apporter ?

Jusqu'à l'adoption du mode actuel, le système suivi dans le choix des mesureurs pour opérer l'inspection et le mesurage du bois, a été la rotation ; mais, pendant les dernières années, il a été l'objet d'attaques si multipliées, que les autorités jugèrent à propos d'y substituer celui du scrutin, en conservant toujours la rotation, et je suis convaincu que c'est le seul qui soit propre à contenter les honnêtes gens qui aiment à rendre justice à tous, sans compter que ce système a l'effet de garantir l'indépendance du mesureur quand il se trouve placé entre l'acheteur et le vendeur, et qu'il empêche ce dernier de faire des propositions déshonnêtes au mesureur.

5°—Les mesureurs actuellement employés au bureau du surintendant, sont-ils également compétents, à votre avis, et croyez-vous qu'ils soient capables de bien remplir les devoirs exigés d'eux ?

Le plus grand nombre des mesureurs employés au bureau sont des personnes compétentes ; il en est qui, à cause de leur âge avancé ou d'infirmités, sont incapables de remplir leurs devoirs ; cependant, le surintendant devrait connaître les capacités de ses subordonnés. Je pense aussi qu'il y a trop de mesureurs d'employés au bureau pour l'ouvrage qu'il y a à faire.

6°—Avez-vous des recommandations à offrir au sujet du système actuel de mesurage ? Je le considère très satisfaisant.

7°—En moyenne, pendant combien de jours un mesureur est-il employé ?

Les mesureurs ne sont pas constamment occupés à leurs travaux, mais ils sont obligés d'attendre leur tour au bureau, et d'être présents au cas où ils seraient requis ; de sorte que l'on peut dire qu'ils sont occupés pendant toute la saison.

M. W. W. Scott met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, depuis vingt ans, surtout dans le commerce du bois carré.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je connais bien le système suivi, et le crois défectueux, pour la raison que l'on impose au surintendant des personnes tout-à-fait incapables de faire l'ouvrage.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je recommanderais que le surintendant eût le seul et entier contrôle de son département, ainsi que le pouvoir de nommer les mesureurs et commis, et qu'il fut tenu responsable du fonctionnement de son département, et qu'un bureau fut nommé pour opérer le règlement de toutes les contestations qui pourraient surgir.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je crois que le bureau du surintendant ne devrait pas être sous le contrôle de ce département, pour la raison qu'au moyen de l'influence politique, l'on impose au surintendant grand nombre de personnes incompetentes, sans tenir aucunement compte de leurs capacités comme mesureurs.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

J'ai eu, à plusieurs reprises, occasion de me plaindre de mesurages défectueux, mais la loi prescrit qu'un mesurage n'est pas sujet à révision si elle n'est pas demandée dans les 48 heures après les spécifications terminées ; or, pendant cet intervalle, le bois n'est pas encore vendu et le propriétaire n'a pas de doute que le mesurage ne soit exact ; ce n'est que lorsque l'acheteur examine la spécification et le mesurage que se présente la question de savoir si le mesurage est correct, mais alors il est trop tard.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Le système actuel de rotation, s'il fonctionnait comme on l'avait d'abord espéré, serait généralement satisfaisant, pourvu que des mesureurs compétents *seulement* fussent attachés au bureau ; mais, comme il y en a un grand nombre d'incapables, les règlements ne sont pas observés, car chaque mesureur sachant exactement la position qu'il occupe sur la liste peut engager le fabricant de bois à garder sa réquisition par devers lui jusqu'à ce que son tour arrive.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt en faveur de celui qui l'emploie ; quelle garantie aurait l'acheteur ?

Je n'aimerais pas qu'il fut permis à qui que ce soit de choisir son propre mesureur, car ce dernier aurait toujours un faible pour celui qui l'emploierait. Le seul moyen de sauvegarder les intérêts de l'acheteur résiderait dans le droit de révision, et dans la suspension ou la démission du mesureur au cas où le mesurage serait incorrect.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

J'approuve ce principe, vu qu'il met le fabricant à l'abri de la fraude en lui fournissant des hommes compétents pour mesurer son bois, qui sont sous le contrôle du surintendant ; la couronne y trouve aussi ses intérêts en ce qui concerne la perception des droits, etc., car par ce moyen elle est sûre de toujours avoir des rapports corrects.

9°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Oui, surtout pour le bois carré.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'ai été informé que le surintendant avait l'intention de l'inaugurer dans son département. Je ne puis rien dire de ses mérites. Je sais de source certaine que le système de rotation est élué parce que le plan fonctionne mal ; je pense, néanmoins, que si le système était pratiqué sous le sceau du secret, comme l'on en avait l'intention, il serait très satisfaisant.

21 février, 1865.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

M. D. F. JONES (Leeds Sud),	M. J. W. DUNSFORD
" J. POUPORE,	" GEO. JACKSON,
" GEO. IRVINE,	" ALONZO WRIGHT (C. d'Ottawa.)

M. James Connolly met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, depuis 24 ans ; pendant 14 ans, j'ai conduit les opérations d'une des maisons d'expédition les plus considérables dans cette ligne ; depuis cette époque, je suis engagé dans la même branche, mais à mon compte.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour mesurer et inspecter le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je connais ce système et ne le crois pas défectueux, sauf dans les détails mentionnés dans mes réponses subséquentes.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je recommanderais que le bois dégrossi (*waney*) ou bois de planches fut mesuré au moyen du cordon ou du compas d'épaisseur, au choix de celui qui demande le mesurage, et non, comme c'est le cas aujourd'hui, exclusivement au compas d'épaisseur. Cette espèce de bois est invariablement vendue d'après le mesurage au cordon, et les marchands anglais refusent de l'acheter autrement. Je recommanderais aussi que les mesureurs actuellement incapables, ou qui le deviendront par la suite, à cause de leur âge avancé, fussent admis à la retraite, et que le bureau du surintendant pût se débarrasser de tous les mesureurs notoirement incompetents, et que l'on exerçât une plus grande prévoyance que par le passé dans l'octroi de commissions aux aspirants. L'on connaît grand nombre de jeunes gens qui n'ayant agi pendant deux ou trois ans que comme porte-galon, ont néanmoins obtenu leurs commissions. Cette pratique a l'effet de conférer des fonctions importantes à des gens incapables de les remplir. Les aspirants devraient faire un apprentissage de trois ou quatre années dans un chantier pour se familiariser avec leurs devoirs.

4°—Croyez-vous qu'il est désirable que le bureau des mesureurs continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je ne crois pas que cela soit désirable, pour la raison qu'ayant ce contrôle le gouvernement du jour peut exercer une certaine influence sur les employés, et que les partisans du gouvernement peuvent l'engager à placer leurs amis dans le bureau, au préjudice d'hommes compétents, honnêtes et pratiques, qui ne s'immiscent pas dans la politique.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

J'ai eu fréquemment occasion de demander la révision de certains mesurages, et à moins d'erreur grossière je n'ai pas cru devoir insister à ce qu'elle eût lieu, pour la raison très claire qu'en pareil cas un mesureur se trouve appelé à juger la conduite d'un de ses confrères lequel peut à son tour le juger le lendemain. Dans d'autres cas, où la révision ne peut avoir lieu ou qu'il n'existe pas de recours légal, les commerçants sont assujétis à de grandes pertes. Moi-même, dans une occasion, j'ai perdu 7 pour cent sur un radeau que j'avais acheté d'après les spécifications ; le mesurage était inexact, et il y avait préméditation. Le surintendant en fut informé, et l'on me répondit que, comme les délais étaient expirés, ma plainte était non-avenue. Le temps fixé pour formuler une

demande de révision, ne devrait pas être aussi limité qu'il l'est aujourd'hui. L'on devrait avoir le droit de faire faire la révision en tout temps avant le démembrement du radeau, ou avant qu'il ne soit transporté d'un lieu ou d'une anse à une autre, et le mesureur honnête et impartial n'y objecterait pas. Je recommande respectueusement qu'un bureau de révision soit établi, et que la chambre de commerce de Québec et celle d'Outaouais nomment chacune une personne compétente comme membres de ce bureau, et que le surintendant agisse comme tiers-arbitre.

6° et 7°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé et comment ? Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt en faveur de celui qui l'emploie ; quelle garantie aurait l'acheteur ?

Le système de rotation, tel que suivi depuis quelques années, a manqué son but, et a généralement été éludé. Je le désapprouve. Les mesureurs se procurent, par des moyens indirects, les noms inscrits sur la liste de rotation, et peuvent en informer leurs amis qui alors peuvent choisir les mesureurs qu'ils préfèrent. Le résultat en est, comme l'on peut le penser, qu'il y a partialité dans grand nombre de cas, et pertes énormes pour l'acheteur. Pour remédier aux inconvénients qui découlent de ce système, je recommanderais que l'on payât aux mesureurs une somme fixe pour la saison, et que leur nombre fut limité aux besoins du commerce ; ceux qui négligeraient leurs devoirs ou montreraient de la partialité au détriment du vendeur ou de l'acheteur, devraient être immédiatement démis et tenus responsables de leur conduite, et dans le cas où un mesureur refuserait ou serait incapable d'acquitter les dommages résultant de sa faute, la partie lésée pourrait avoir le droit de le faire emprisonner.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

J'approuve ce principe, et je voudrais le voir appliqué à toutes les espèces de bois, surtout aux madriers. Grand nombre de nos fabricants de madriers les font inspecter et classer par leurs propres employés, engagés à la saison ; le résultat en est que la classification n'est pas toujours exacte, et que les expéditeurs en éprouvent des pertes considérables, et se voient obligés de faire des réductions dans les factures qu'ils envoient en Angleterre. Cela arrive fréquemment, et ce n'est pas sans raison que les exportateurs s'en plaignent. D'autres ont le privilège de choisir un mesureur en particulier, et le gardent pendant toute la saison, à la condition d'inspecter et mesurer leur bois selon leur goût et leurs intérêts ; le résultat en pareil cas est le même que celui dont je parlais il y a un instant. C'est un abus bien regrettable, en même temps qu'une grande injustice commise au détriment des mesureurs compétents, vu qu'il n'y a que ceux qui mesurent à la guise des individus qui les emploient, qui puissent prétendre à des entreprises lucratives, et que les mesureurs les plus habiles se voient ainsi privés de l'occasion de gagner moitié de ce que gagnent le petit nombre des mieux favorisés.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois ?

Oui, et je crois qu'ils pourraient être réduits de 10 p. 100, ce qui permettrait non seulement au bureau de pouvoir faire face à ses propres dépenses, mais laisserait encore une balance assez considérable en faveur du pays, pourvu que le gouvernement cessât d'en faire un asile ou une maison de refuge pour ses partisans politiques et des individus incompetents et inexpérimentés. Il est indubitable que l'administration intérieure du bureau pourrait être conduite avec plus d'efficacité et de contentement pour le commerce et à beaucoup moins de frais qu'à présent.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

C'est en octobre dernier que l'on m'a informé de l'adoption de ce système ; je ne saurais dire comment il a fonctionné. Je le trouve défectueux en ce sens qu'il est appelé à donner lieu à plus d'abus encore que le système de rotation, et qu'il offrira moins de possibilité de pouvoir les constater.

M. *Benson Bennett* met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :—

1°—Étes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier.

Oui, plus particulièrement dans le commerce des madriers.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant; si non, en quoi est-il défectueux?

Je suis d'opinion que grand nombre des mesureurs remplissent leurs devoirs trop à la hâte pour qu'ils soient exécutés d'une manière satisfaisante. Je suis aussi d'avis que la loi actuelle ne définit pas avec assez de précision les qualités des madriers de pin blanc ou jaune, et que le mesureur a trop de discrétion à exercer. Quand aux madriers d'épinette, c'est différent, vu qu'à cause de la nature particulière du bois, il serait difficile d'en définir les qualités d'une manière plus précise.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système?

Je suis d'opinion que le bureau de révision devrait se composer du surintendant et de deux autres personnes compétentes rétribuées au moyen d'un salaire annuel, et dont les devoirs consisteraient (quand ils ne seraient pas occupés aux travaux de révision) de se rendre dans les ancs, visiter les mesureurs engagés dans des travaux, et de s'efforcer de placer le mesurage et l'inspection sous un système uniforme.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne; si non, pour quelle raison?

Je suis d'avis que cela n'est pas désirable, afin de permettre au surintendant d'exercer un plus grand contrôle sur son bureau et sur les mesureurs.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats?

Oui, et avec des résultats loin d'être satisfaisants. Dans une occasion, la personne de qui j'avais acheté une quantité de madriers n'a pas voulu permettre aux reviseurs de se rendre sur les lieux pour y opérer, et le surintendant refusa d'intervenir avant d'avoir consulté le procureur-général; ceci occasionna tant de délai que je me vis forcé de me soumettre à une injustice criante. La règle suivie jusqu'à ce jour par le surintendant et les reviseurs n'est pas équitable; par exemple, si en revisant le mesurage d'un lot de madriers—disons de seconde qualité—ils constatent qu'une partie est de première qualité et autant de troisième qualité, il ne condamneront pas le mesureur pour avoir opposé les madriers de première qualité à ceux de troisième qualité; c'est à mon avis une injustice. Pareillement, en mesurant le bois de construction, il peut arriver que l'on ait porté le contenu d'une partie du radeau au-dessous du chiffre réel; mais si dans le même radeau l'on a porté à-peu-près la même quantité au-dessus du contenu, ils ne condamneront pas le mesureur pour cela.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment?

Il est souvent éludé par les personnes qui veulent avoir un mesureur en particulier, et qui attendent jusqu'à ce que son tour vienne.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt en faveur de celui qui l'emploie; et quelle garantie aurait l'acheteur?

Je suis d'opinion qu'avec un bureau indépendant de révision, l'on pourrait sans crainte d'injustice permettre aux commerçants de prendre des mesureurs de leur choix.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse?

Je n'approuve pas ce principe. Je ne crois pas qu'il soit juste de contraindre les fabricants de bois à employer les mesureurs du bureau du surintendant, s'ils ne sont pas satisfaits de ces derniers.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois?

Ces prix ne seraient pas excessifs si les mesureurs prenaient le temps suffisant pour faire leur ouvrage d'une manière convenable.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

Je n'approuve pas l'adoption de ce système.

Et le comité se lève.

22 février 1865.

PRÉSENTS :

WM. F. POWELL, Ecuyer, Président.

M. J. POUPORE,

M. D. F. JONES (Leeds Sud),

M. G. IRVINE,

M. F. JONES (Leeds Nord),

M. J. W. DUNSFORD,

M. WRIGHT (Comté d'Ottawa),

M. A. MCKELLAR,

M. J. M. CURRIER.

M. *Wm. Moffatt* met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Je suis engagé dans la fabrication du bois carré depuis 17 ans.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Le système actuel est, à bien des égards, défectueux. D'abord, l'on ne porte pas en ligne de compte les fractions de pied sur la longueur ou de pouce sur la circonférence, en calculant le contenu cube ; ainsi, une pièce de bois mesurant 35 pieds 11 $\frac{1}{2}$ pouces sur la longueur, et 24 \times 24 $\frac{1}{2}$ sur la circonférence, n'est réputée mesurer que 35 24 $\frac{1}{2}$, ce qui occasionne au fabricant une perte de plus de 7 $\frac{1}{2}$ pieds sur une seule pièce, ou environ 5 pour 100, supputant la quantité ordinaire contenue dans un radeau, à cent mille pieds cubes. Je recommanderais que le bois fut classifié comme les autres articles de commerce, en 1re, 2e etc., qualités. La seule objection que l'on ait fait à cette classification, est que dans la saison des affaires, elle occuperait beaucoup de temps. Je pense que si ce système était adopté, l'on ne tarderait pas à constater que cette objection est plus imaginaire que réelle. Le principe adopté serait le même que pour l'inspection du lard, de la farine et de la potasse, sans compter qu'il offrirait une meilleure garantie à l'acheteur et au vendeur et que la réputation de nos bois y gagnerait. Pour éviter l'encombrement au port de Québec, le fabricant pourrait engager un mesureur pendant la saison de ses opérations, lequel pourrait alors et là le marquer, comme c'est le cas pour les billots de sciage.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; si non, pour quelle raison ?

Je crois que ce contrôle est préjudiciable, pour la raison que l'on impose au surintendant un grand nombre d'employés qui n'ont pas d'autre mérite que leur influence politique ; le surintendant est forcé de leur procurer de l'ouvrage, et le contrôle qu'il exerce sur leurs actes et leur conduite équivaut à rien. Il devrait y avoir un bureau de révision, composé de trois membres nommés, l'un par le gouverneur-général, l'autre par la chambre de commerce de Québec et le troisième par celle d'Outaouais ; les devoirs de ce bureau seraient de faire subir un examen aux aspirants à la charge de mesureur, d'inspecter tous les radeaux mesurés par les employés du bureau, et signer les spécifications avant leur livraison. Les aspirants à la charge de mesureur devraient subir le même examen que les instituteurs de première classe des écoles communes du Haut-Canada, et faire un apprentissage d'au moins trois ans sur les estacades, et produire un certificat sous serment de leur patron attestant leur compétence, ainsi que des témoignages propres à faire voir qu'ils jouissent d'un bon caractère. Toutes les contestations pouvant surgir des mesurages seraient décidées par le bureau de révision.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Non, jamais. Je n'ai aucune confiance dans un tribunal composé de juges intéressés qui, au dire de tous, ne manquent jamais de se soutenir mutuellement.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Il est généralement éludé. Les fabricants qui ont des radeaux à faire mesurer ont intérêt à ce que cet ouvrage soit fait correctement, et comme tous les mesureurs ne sont pas également capables, le vendeur constate quand viendra le tour d'un mesureur dans lequel il a confiance, lui donne la réquisition, et ce dernier la transmet quand le temps est venu. La raison de cette manière d'agir de la part du fabricant vient de ce que si un radeau n'est pas correctement mesuré, il est assujéti à des retards pour opérer le réglément avec l'acheteur ; et la croyance générale est que la révision des mesurages ne produit rien autre chose que des retards.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt en faveur de celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Le bureau de révision offrirait une garantie suffisante.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Oui, je suis d'avis que tout le bois devrait être mesuré au bureau du surintendant ; l'inspection et la préparation du bois pour la mise à bord pourraient être laissés au choix des parties. Le commerce, dans toutes ses branches, devrait contribuer aux frais du bureau.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois ?

Oui, ils sont de moitié trop élevés ; s'il était possible d'obtenir un aperçu du nombre de jours pendant lesquels chaque mesureur est employé, et des sommes qui leur sont payées, ce serait la preuve la plus complète de ce que j'avance.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'ai entendu dire que ce système avait été adopté, mais j'ignore comment il fonctionne.

M. *Walton Smith* met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Je suis, depuis quinze ans, engagé dans la fabrication du bois carré, des espars et billots de sciage, à mon propre compte.

2° et 3°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ? Quelles modifications recommanderiez-vous d'y apporter ?

Je ne considère pas ce système satisfaisant, pour les raisons suivantes : les mesureurs, bien qu'engagés par serment à constater le contenu cube de chaque billot carré, ne tiennent pas compte des fractions ni du pied en longueur ni du pouce en circonférence ; ainsi, par exemple, un billot carré de 40 pieds 11 pouces de longueur sur 15 $\frac{1}{2}$ pouces de circonférence, n'aurait que 40 pieds 15 pouces, de sorte que dans un radeau considérable le fabricant perdrait beaucoup. Je recommanderais que lorsque les fractions excèdent six pouces du pied sur la longueur, et un demi-pouce sur la circonférence, le mesureur devrait allouer le pied et le pouce entiers au vendeur, et quand elles seraient moindres, à l'acheteur. Je pense que le crochet de la mesure des mesureurs devrait avoir un pouce de long, au lieu d'un quart de pouce, tel qu'à présent. Je considère le système actuellement suivi pour mesurer les espars, comme défectueux et injuste pour le fabricant, vu qu'il lui faut payer autant pour faire mesurer des espars de petites dimensions, évalués sur le marché à cinq piastres pièce, que pour des grands, valant cinquante piastres pièce. Je recommanderais qu'il fut permis au fabricant de faire mesurer comme bois rond les espars de pin rouge, de douze pouces et au-dessous, et les espars d'épinette, de quatorze pouces et au-dessous. Je suis d'avis que les assistants des mesureurs, savoir, les deux garçons qu'il emploie, l'un pour prendre les longueurs et l'autre pour vérifier, devraient subir un examen sur leurs aptitudes devant le surintendant avant de servir comme tels, vu qu'il est notoire que des mesureurs emploient parfois des garçons comme assistants

qui peuvent à peine lire les chiffres sur le galon, et qui savent si peu écrire qu'il est difficile à ceux employés à dresser les spécifications d'après leurs livres de vérification, de pouvoir comprendre les chiffres qu'ils y ont inscrits. Je crois aussi que chaque assistant devrait prêter serment et signer le livre de vérification avec le mesureur, avant de le remettre au surintendant, et que son nom devrait apparaître avec celui du mesureur sur chaque spécification. Je recommande un système de classification du bois après mesurage, en 1^{re}, 2^e et 3^e qualités. Je suis d'avis que nos bois y gagneraient en réputation, tant sur nos marchés qu'à l'étranger; les madriers, les douves et la potasse, de même que la plupart des autres produits, sont inspectés et divisés selon leurs qualités; alors pourquoi ne pas inspecter et classer le bois de construction? L'acheteur connaîtrait alors l'article qu'il veut se procurer, et le vendeur verrait qu'il est de son intérêt de n'apporter au marché que du bois sain, loyal et marchand, tandis que le bois de qualité inférieure au lieu d'être acheminé sur les marchés et vendu moitié moins que le coût primitif, serait laissé debout dans la forêt et pourrait, avec le temps, devenir utile pour les besoins domestiques.

4^o—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne; sinon, pour quelle raison?

Je crois qu'il devrait être indépendant de ce département. Je pense que le contrôle de ce dernier a été préjudiciable au commerce, pour la raison que ce département impose au surintendant des mesureurs qui sont souvent des hommes d'un caractère douteux, incompetents sous tous rapports, et dont la nomination est souvent due au fait seul qu'ils sont des partisans politiques. Je pense que le surintendant devrait exercer un contrôle absolu sur le département et n'être responsable qu'au gouverneur et au conseil, et que le bureau de révision, ressortant de son département, devrait être composé de trois reviseurs compétents, et dont le devoir serait de faire subir un examen à tous les mesureurs ayant qu'ils n'aient droit à leurs commissions, ainsi que de décider des contestations surgissant des mesurages; un pourrait être nommé par le gouvernement, un par la chambre de commerce de Québec et l'autre par celle d'Outaouais.

5^o—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages et quels en ont été les résultats?

Non, pour la raison que je n'ai aucune confiance dans le système actuel. J'ai souvent pensé que mon bois n'était pas correctement mesuré, mais ayant constaté les résultats d'autres révisions, je suis convaincu qu'il arrive fréquemment que les reviseurs ne rendent pas justice, car naturellement ils tiennent à protéger le mesureur contre lequel plainte est portée, parce qu'il peut arriver que le lendemain du prononcé de leur jugement, ce même mesureur sera peut-être nommé pour reviser leurs propres mesurages.

6^o—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment?

Je suis opposé au système de rotation, parce qu'il oblige le fabricant à accepter un mesureur quand même il le saurait incompetent, et parce que le mesureur compétent et l'homme industriel, en vertu de ce système, n'ont pas plus de chance d'avancer qu'un individu incapable et imprévoyant. Je m'oppose au système du scrutin pour les mêmes raisons. Sous le règne du système de rotation, l'on me força, dans une occasion, d'accepter un mesureur malgré moi; il se rendit au radeau avec ses assistants, tous ivres, tellement qu'ils ne pouvaient ni marcher ni voir les chiffres; après avoir attendu deux ou trois jours, je constatai qu'ils persistaient à ne pouvoir accomplir leurs ouvrages, sur quoi le surintendant annula l'ordre et m'envoya un autre mesureur. Or, si le premier mesureur n'eût pas été si ivre, s'il eût pû voir suffisamment les chiffres et eût été en état de marcher, il aurait mesuré mon radeau, et si je n'avais pas été satisfait, j'aurais pû demander une révision. J'ai connu des mesureurs qui, dans un seul jour, inspectaient à la hâte des radeaux contenant plus de deux mille pièces de bois, de manière à pouvoir replacer leurs noms sur la liste de rotation. Je recommande l'abolition du système de rotation, et qu'on ne garde que 20 mesureurs compétent à un salaire fixe. Les mesureurs peuvent toujours éluder le système de rotation, et le font fréquemment. Ils interrogent les fabricants de bois sur les dimensions des radeaux en route vers leur destination, et leur demandent leurs réquisitions qu'ils conservent jusqu'à ce que leur

tour viennoise ; alors, s'ils n'ont pas eu dans l'intervalle une autre réquisition d'un fabricant qui a un radeau plus considérable, ils les transmettent au bureau juste à temps pour être appelés. Je connais encore des mesureurs qui ont refusé de mesurer des radeaux de faibles dimensions, bien qu'ordonnés de le faire par le surintendant.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt en faveur de celui qui l'emploie ; quelle garantie aurait l'acheteur ?

Je pense qu'un mesureur compétent craindrait trop la révision de son ouvrage pour favoriser celui qui l'emploie, et qu'il ferait tout son possible pour mesurer aussi exactement qu'il le pourrait afin de rendre pleine justice à ce dernier.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire inspecter et mesurer le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Je crois que tout le bois devrait être mesuré par le bureau du surintendant, mais que l'inspection ou la préparation du bois pour sa mise à bord, pourraient être réglées entre l'acheteur et le vendeur.

9°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois ?

Je crois que les prix exigés pour mesurer le bois de construction et les espars sont excessifs, et devaient être réduits de moitié au moins. Si le nombre des mesureurs était également réduit, ceux qui resteraient auraient constamment de l'emploi, et leur rémunération serait toujours la même, sauf qu'il leur faudrait chaque jour travailler pour une année de salaire, tandis qu'aujourd'hui ils reçoivent une année de salaire pour 20 ou 30 jours d'ouvrage. Je produis avec ma présente réponse un compte que j'ai moi-même payé au bureau du surintendant dans le cours de la dernière saison ; c'est un exemple des prix exorbitants que l'on exige ; l'employé mesura 294 espars d'épinette ; son ouvrage sur le radeau ne dura pas plus de deux heures, et cependant il m'a fallu payer l'énorme somme de \$127.40. Je fis des représentations au surintendant à cet égard, prétendant qu'il devait les faire mesurer comme bois rond, mais il refusa me disant que l'on ne me demandait que les prix portés au tarif.

10°—Etes-vous engagé dans la fabrication des billots de sciage ?

Je fabrique des billots de pin depuis quinze ans.

11°—Avez-vous des recommandations à offrir au sujet de leur classification et mesurage ?

Je crois que les dimensions de l'étalon du billot devraient être fixées par un statut ; aujourd'hui, elles sont déterminées par la coutume qui prévaut dans les différentes parties du pays. Je sais que, d'après la coutume de la localité, l'on a parfois porté à 12 pieds de longueur, et 20, 21 ou 22 pouces de diamètre au plus petit bout, l'étalon du billot. Mon opinion est que l'étalon du billot de pin blanc devrait être de 12½ pieds de long et 21 pouces de diamètre à l'extrémité ou au plus petit bout, et être parfaitement droit.

(Copie.)

Ordre No. 11.

Compte No. 580.

A. Dorval, mesureur,

Québec, 13 Aout 1864.

M. Walton Smith,

Au Surintendant des mesureurs.

Pour avoir mesuré 294 espars d'épinette, 12 x 19 @ 43½ cts..... \$127.40

Payé, 14 octobre 1864.

pour le Surint. des mesureurs,
T. Jos. WALSH.

Vraie copie de l'original.

Richard Atkins.

M. Bryson comparait et soumet au comité ses réponses aux questions suivantes :

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, dans le commerce de bois carré depuis 30 années, pendant chacune desquelles j'ai apporté au marché de 100,000 à 800,000 pieds.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

L'objet de la loi concernant les mesureurs étant de constater exactement le contenu cube du bois, je pense que les fractions de pouce et de pied sur la longueur, devraient être mesurées et allouées au fabricant. Le demi-pied sur la longueur et le demi-pouce sur la circonférence devraient être mesurés et alloués.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Même réponse qu'à toutes les autres questions.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

S'il n'était pas sous ce contrôle, il y aurait moins d'influence politique d'exercée, et le chef du bureau se verrait revêtu d'une plus grande responsabilité et pourrait beaucoup mieux surveiller les affaires de routine, tout en effectuant une plus grande économie et en donnant plus de satisfaction aux intéressés.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

J'ai eu fréquemment occasion d'être mécontent du mesurage de mon bois, mais je ne pense pas avoir demandé plus de trois ou quatre révisions, qui toutes m'ont été favorables. Dans les cas de révision, les mesureurs font tout leur possible pour s'exonérer mutuellement de tout blâme. Le coût des révisions est considérable, et à moins de mesurages évidemment inexacts, le fabricant n'a guère recours au procédé de la révision, et préfère souvent se soumettre à un mesurage injuste, plutôt que de demander la révision qu'il redoute d'avance.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Il a été généralement mis en pratique, mais il a aussi été fréquemment éludé par certains individus. Je ne le considère cependant pas avantageux. Je pense que le propriétaire devrait pouvoir choisir lui-même le mesureur qui lui convient, s'il n'est pas alors engagé.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Un bureau indépendant de révision devrait être nommé pour examiner le mesurage du bois arrivant et mesuré au port de Québec. Ce bureau devrait être composé de trois personnes compétentes et responsables, nommées l'une par le gouvernement, l'autre par la chambre de commerce de Québec, et la dernière par celle d'Outaouais. Ce serait, je pense, un moyen de protéger également les intérêts du vendeur et de l'acheteur, tout en satisfaisant le public généralement.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Il serait beaucoup mieux que tout le bois acheminé au port de Québec subit le mesurage et l'inspection au bureau du surintendant, et je ne vois pas de raison valide pour laquelle des individus pourraient être exemptés de cette règle générale. Quand même n'y aurait-il pas d'autre raison que l'avantage qu'en retire le département des terres de la couronne pour percevoir les droits, etc., ce serait encore un motif suffisant.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Oui, à l'égard du mesurage du bois carré, et je pense qu'ils devraient être réduits de moitié. Quant aux espars, ils sont également exorbitants et pourraient subir la même réduction. Sous une administration économe et prudente, et en ne retenant que le nombre suffisant de mesureurs, et d'autres officiers qui se trouveraient ainsi constam-

ment employés, l'on pourrait effectuer de grandes épargnes, suffisantes pour justifier la réduction des prix de mesurage, après avoir amplement acquitté les frais du bureau. Vingt mesureurs suffiraient pour mesurer tout le bois dirigé vers ce port.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

Je n'approuve pas ce système. Il ne devrait pas être permis au surintendant ni aux autres officiers d'inaugurer des systèmes que la loi ne prescrit pas. La loi concernant les mesureurs, telle qu'elle est actuellement, ou telle qu'elle sera une fois amendée, ne devrait pas être modifiée par le surintendant.

11°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je recommanderais que chaque fabricant de bois eût la faculté de choisir son propre mesureur, en se conformant toujours aux règlements du bureau.

N. B.—M. Bryson soumet les observations suivantes :—

Si les circonstances le permettaient, je suis d'opinion que le bois devrait être classifié, sous la surveillance du bureau des mesureurs, en 1re, 2e et 3e qualités. Je crains, néanmoins, que la place actuellement réservée aux estacades, n'est pas assez spacieuse pour permettre cette modification. Je pense qu'en amendant la loi concernant les mesureurs, l'on ne devrait pas oublier de définir d'une manière positive l'étalon des billots de sciage, ainsi que les 1re, 2e et 3e qualités.

Le comité se lève.

23 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

M. WRIGHT,
M. D. F. JONES (Leeds Süd),
M. F. JONES, (Leeds Nord),

M. J. W. DUNSFORD,
M. J. M. CURRIER,
M. J. POUPORE.

Ordonné,—Que le greffier assigne M. Quirek, comme témoin.

M. Storey met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Je suis l'agent de la maison Calvin et Breck, expéditeurs et fabricants de bois de construction et douves, et, en cette capacité, j'ai plus de relations avec le bureau du surintendant qu'aucune autre des maisons qui achèment du bois à ce marché.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Mon expérience en fait de mesurage ne s'étend pas au-delà du mesurage et inspection du bois de construction et des douves. Quant au bois de construction, je pense que le propriétaire devrait avoir le droit de décider comment le bois dégrossi (*waney*) doit être mesuré, soit au compas d'épaisseur ou au cordon. Je suis aussi d'opinion que la loi est trop sévère quant au mesurage et à l'inspection des douves.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je pense que six au lieu de trois trous de vers devrait être le chiffre spécifié dans la loi, relativement à l'inspection des douves,—aussi, qu'en mesurant les douves, elles devraient l'être à la partie la plus courte, la plus étroite et la plus mince, *seulement quand elle n'exède pas l'étalon de longueur, de largeur et d'épaisseur.*

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je ne suis pas prêt à dire quels seraient les résultats d'une modification en ce sens.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Non.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Le système de rotation a été généralement éludé, par le fait que chaque mesureur tient un registre et qu'il peut ainsi toujours dire quel est le premier sur la liste, de sorte qu'en toute occasion un fabricant muni de ces renseignements peut éviter d'employer le mesureur qu'il n'aime pas et s'assurer les services d'un préféré.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Oui, décidément ; la garantie qu'aurait l'acheteur serait de demander une révision.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Oui, car il est incontestable qu'il surgirait des contestations sans fin entre le vendeur et l'acheteur, s'il n'y avait pas un tiers chargé de constater le contenu d'un radeau ou d'un lot de bois.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Oui.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

Oui, et je suis convaincu qu'il satisferait tout ami de la justice, si ce n'était qu'il y a sur la liste des mesureurs, des hommes tout à fait incompétents, auxquels un propriétaire de radeau n'aime guère à confier le mesurage de son bois.

M. *Charlton* comparait et répond aux questions suivantes :—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, dans toutes les branches.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je ne le crois pas satisfaisant, pour la raison qu'il y a un trop grand nombre de mesureurs incompétents sur la liste.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

J'aimerais à voir le bureau sous le contrôle absolu du surintendant, et à donner à ce dernier plein pouvoir de choisir ses mesureurs et son personnel, avec la faculté de les suspendre ou démettre.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Non ; je pense que le bureau devrait être entièrement sous le contrôle du surintendant, pour la raison que l'influence politique a trop à faire avec la nomination des mesureurs, d'où il résulte fréquemment que des hommes incompétents sont nommés à cette charge.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

J'ai eu raison d'en faire faire, mais n'ai jamais persisté, sachant que c'était peine perdue, sous le système actuel.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Non il ne l'est pas, car chaque mesureur connaît quand son tour arrive et il peut en conséquence garder sa réquisition jusqu'à ce que son tour vienne.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Cette garantie, il la trouverait dans un bureau compétent de révision, et dans le désir qu'aurait le mesureur de conserver sa réputation.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

J'approuve ce principe, pour la raison que si la loi était sagement mise à effet, l'acheteur et le vendeur y trouveraient justice égale.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Oui, tant en ce qui concerne le bois carré que les mâts et espars ; ils pourraient être réduits d'un quart.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'ignore si ce système a été adopté ; par conséquent, je ne saurais offrir d'opinion.

M. *Poitras* met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :—

1°—Etes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, depuis 37 ans. Les cinq premières années furent consacrées à mon apprentissage comme mesureur dans toutes les branches de ce commerce ; les autres, à la fabrication, au mesurage, inspection, assemblage, préparation pour la mise à bord, l'examen, le comptage et la classification du bois.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Oui, et je le considère très défectueux. Premièrement, il y a absence d'organisation parfaite dans le département des mesureurs et commis. La corruption y a pris de telles racines depuis quelque temps que le système de la rotation n'y existe qu'à l'état de théorie, n'y étant pas mis en pratique comme il devait l'être ; de plus, le système actuel de révision, placé comme il l'est entre les mains des mesureurs, est une parfaite absurdité ; secondement, il y a un grand nombre de mesureurs attachés au bureau, qui sont tout-à-fait incompetents sous le rapport du jugement et de la discipline, au grand préjudice de l'accomplissement régulier de leurs devoirs, qui consistent à mesurer, inspecter et assortir les différentes espèces de bois. Je recommanderais la formation d'un bureau d'examineurs qui jugerait des aptitudes des aspirants pour l'exécution des devoirs et obligations auxquels ils sont tenus envers l'acheteur et le vendeur. Ce bureau pourrait être composé du bureau des reviseurs (dont je parle dans le troisième paragraphe de ma troisième réponse), de deux mesureurs du département auquel l'aspirant se destine, d'un fabricant de bois, d'un commerçant et du surintendant.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Premièrement, il devrait y avoir un surintendant des mesureurs, qui serait responsable au gouvernement de l'exécution régulière de ses importantes fonctions, et qui fournirait, à cet effet, des cautionnements pour un fort montant. Secondement, il faudrait opérer une diminution d'un tiers dans le nombre actuel des mesureurs, qui serait alors suffisant pour les besoins du commerce. Troisièmement, il serait nécessaire de créer un bureau indépendant de reviseurs, composé de trois hommes spéciaux, compétents dans toutes les branches du commerce de bois, l'un nommé par la chambre de commerce de Québec, l'un par celle d'Outaouais, et le troisième par le gouvernement. Ce bureau, à part les travaux de révision, pourrait décider des contestations surgissant entre acheteurs et vendeurs. Quatrièmement ; s'il advenait, en aucun temps, que les travaux d'un mesureur eussent subi trois révisions pendant une saison, son nom devrait être pour toujours biffé de la liste du surintendant, comme étant tout-à-fait incompetent ; et si en aucun temps un mesureur était trouvé à l'ouvrage sous l'influence de liqueurs, pour la première fois il perdrait son entreprise, pour la seconde fois son nom serait rayé de la liste pendant trois semaines, et pour la troisième fois, il en serait biffé entièrement. Cinquièmement, une grande salle pourrait être employée dans l'édifice où se trouve le département du surintendant pour y installer une bibliothèque, contenant des livres spéciaux sur le mesurage, etc., ainsi que tous les instruments les plus modernes servant au mesurage, et quelques échan-

tilions de chaque espèce de bois dans le but de constater les aptitudes des aspirants à l'examen ; l'on pourrait aussi prescrire aux mesureurs les plus expérimentés de donner des problèmes et faire subir de temps à autre, trois fois par semaine par exemple, des examens aux apprentis du bureau, dans le but de les encourager à se perfectionner, et d'arriver en définitive à relever le niveau des capacités de tous les employés de cette administration. Sixièmement, le surintendant devrait adopter une ligpe pour mesurer faite de métal, dans le genre de la chaîne dont se servent les arpenteurs, vu qu'avec le mode actuel la ligne de galon est propre à causer des inexactitudes et des contestations entre vendeurs et acheteurs, qui n'auraient pas lieu si ces mesures perfectionnées étaient mises en usage. Septièmement, il serait aussi très désirable que l'on prit un soin très minutieux en marquant le bois, vu qu'il est de la plus haute importance que les mesureurs lorsqu'ils opèrent marquent le bois de la manière la plus lisible.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je suis d'opinion que le bureau des mesureurs devrait être parfaitement indépendant du contrôle du département des terres de la couronne ; aujourd'hui, le surintendant est grandement empêché de remplir ses devoirs avec efficacité, vu qu'il lui faut employer des mesureurs et commis tels qu'ils lui sont envoyés, tandis que s'il avait le contrôle du personnel de son bureau, et s'il en était responsable au gouvernement, il pourrait mettre le bureau sur un meilleur pied d'organisation, et comme son prédécesseur l'avait fait dès l'organisation du département, donner plus de satisfaction au commerce en général, et faire en sorte qu'il produisit un revenu, au lieu de payer à peine ses dépenses.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

N'étant pas directement un fabricant de bois, je n'ai jamais eu occasion de demander de révisions, bien que j'aie été témoin de plusieurs ; je trouve, cependant, que le système qui régit cette matière est absurde et loin d'être satisfaisant, pour la raison que les mesureurs étant choisis comme juges, ne peuvent être en même temps parties désintéressées, sachant bien que l'individu dont ils revisent les mesurages, peut à son tour (le lendemain peut-être) agir comme reviseur de leur propre ouvrage.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Le système actuel est une absurdité, à mon avis ; aussi est-il peu satisfaisant. Pour que la rotation eût lieu d'une manière honnête et fidèle, l'administration du système devrait être placée entièrement entre les mains du surintendant tenu par un serment solennel de rendre justice à tous, des mesures étant prises pour qu'aucun de ses subordonnés n'eût accès à la liste. Le système de rotation fonctionnait bien sous le premier surintendant, et je ne vois pas pourquoi, sous le système proposé plus haut, le surintendant actuel ne pourrait pas rendre justice égale au fabricant et au commerçant, aussi bien qu'aux mesureurs de son bureau, dont les émoluments seraient alors plus équitablement répartis qu'ils ne le sont aujourd'hui.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Indubitablement que la nature a ses côtés faibles, mais un bureau indépendant de reviseurs, agissant sous l'autorité du système de rotation ci-dessus mentionné, constituerait, à mon avis, une garantie suffisante pour l'acheteur et le vendeur. Le système qui permettrait d'employer des mesureurs, indépendants de tout contrôle, serait, selon moi, loin d'être satisfaisant ; il ouvrirait un trop vaste champ à la corruption.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Selon moi, le fabricant de bois devrait avoir le privilège d'exporter ses produits sans être obligé de les faire inspecter par les mesureurs du surintendant, mais ils devraient être mesurés, et non pas comptés seulement, et des états y relatifs devraient être enregistrés.

par les officiers du surintendant. Tout le bois vendu sur ce marché ou ailleurs pour être exporté ou non, devrait être mesuré par le surintendant.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Les deux-tiers du personnel actuel du bureau des mesureurs suffiraient pour remplir tous les devoirs, et cette réduction dans le nombre des employés produirait naturellement une diminution analogue dans les prix actuels.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'en ai été informé qu'il avait été mis en opération dans le cours de l'automne dernier et qu'il avait causé beaucoup de mécontentement parmi les mesureurs. Je suis loin d'être un admirateur du scrutin. Je pense que le système de rotation, fidèlement mis en pratique tel que je l'ai expliqué dans ma réponse à la sixième question, est le moyen le plus sûr d'obtenir justice. Le scrutin pourrait être conduit sur une base plus équitable qu'à présent pour tous les intéressés, en limitant la quantité de bois de construction que chaque mesureur serait tenu d'inspecter à son tour, disons, pas plus de 100,000 pieds, et ainsi de suite dans la même proportion pour les autres espèces de bois ; mais le fonctionnement de ce système occasionnerait tant de difficultés que je dois avouer que je préfère celui de la rotation que j'ai proposé plus haut.

M. Quirk est appelé et interrogé.

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Je suis le gérant de la maison D. D. Young et Cie., pour le bois de toute espèce acheminé pour elle au port de Québec, et je suis engagé dans cette ligne depuis plus de vingt ans.

2° et 3°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ? Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

À ce sujet, la seule modification que je recommanderais serait de donner au vendeur et à l'acheteur du bois dégrossi (*waney*) le droit de le faire mesurer au cordon ou au compas d'épaisseur.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je crois que le surintendant devrait être indépendant du département des terres de la couronne jusqu'à un certain degré. Mais en ce qui concerne l'administration de son bureau, il devrait en avoir le contrôle absolu. Je sais par expérience qu'autrefois, quand le bureau était ainsi administré, il fonctionnait à la satisfaction générale ; aujourd'hui, je considère que le surintendant n'a pas assez de contrôle sur le département pour le rendre parfaitement efficace, vu qu'on lui impose un grand nombre d'hommes incompetents sur lesquels il n'exerce aucune autorité.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

J'ai eu occasion de demander deux révisions ; dans les deux cas, les acheteurs se plaignaient de ce que les mesureurs avaient outrepassé le chiffre réel du mesurage. Quant aux révisions, je désire recommander qu'un délai de quatre jours soit accordé pour formuler la demande, vu que le délai actuel est trop court.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Le système actuel de rotation n'est que nominal, et a, plus que toute autre cause, contribué à discréditer le bureau du surintendant. Je recommanderais d'employer des mesureurs plus compétents que ceux actuellement attachés au bureau ; chaque mesureur devrait aussi avoir sa juste part des profits du département, mais à la condition d'être capable de remplir les devoirs qui lui sont assignés. Je recommanderais également que plusieurs des mesureurs actuels fussent mis à la retraite.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Cette garantie il la trouverait dans un bureau indépendant de révision ; ce bureau pourrait être composé de membres nommés par les chambres de commerce de Québec et d'Outaouais, et d'un tiers-arbitre nommé par le gouvernement ; les membres de ce bureau devraient être des hommes parfaitement au fait de tous les détails du commerce, et avoir exercé la charge de mesureur, ou être suffisamment versés dans le commerce pour connaître les devoirs d'un mesureur. Ils devraient aussi former partie du bureau d'examineurs devant lequel se présenteraient les aspirants pour obtenir leurs commissions de mesureur. A cet égard, je désire aussi recommander que les aspirants devraient faire un apprentissage de trois ou quatre années sur les estacades, et obtenir des recommandations à cet effet de ceux qui les emploient, ainsi que des certificats établissant leurs aptitudes et leur caractère moral.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Je pense que tout le bois de construction, ainsi que les mâts et espars, devraient être mesurés au bureau du surintendant, et que le système actuel de compter les madriers pourrait bien être aboli.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Je considère que les prix exigés pour les espars d'épinette et de pin rouge, de 15 pouces et au-dessous, sont de moitié trop élevés ; et que ceux exigés pour les mâts et espars, de quinze pouces et au-dessus, pour le pin rouge, et de 22 pouces et au-dessus, pour le pin blanc, sont d'un quart trop élevés. Les prix pour les madriers d'épinette, d'après leur valeur intrinsèque, sont trop élevés aussi.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

Je considère que le système du scrutin ou de la rotation, ou tout autre, est le plus judicieux et le plus impartial pour le fonctionnement efficace du bureau, à la condition que tous les employés soient également compétents.

Le comité se lève.

24 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRESENTS :

M. CURRIER,
M. F. JONES (Leeds Nord),
M. POUPORE,

M. WRIGHT,
M. DUNSFORD.

M. *Stubs* est appelé et répond aux questions suivantes :—

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Je suis engagé dans la fabrication et l'acheminement au marché du pin carré, rouge et blanc, depuis trente ans.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le considérez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

L'objet de la loi concernant les mesureurs étant évidemment de constater le contenu cube entier du bois, je pense que les fractions de pouce sur la circonférence et les fractions de pied sur la longueur, devraient être mesurées et allouées au fabricant. Le demi-pouce et le demi-pied devraient au moins être mesurés et portés en ligne de compte. En ne tenant pas compte de ces fractions, l'on expose le fabricant à une perte d'environ 7 p. 100, et l'on donne au commerçant le bénéfice du même pourcentage sur les marchés de la Grande-Bretagne, où l'on prend les moyens convenables de faire constater le contenu cube entier.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Mes autres réponses contiennent celle que je pourrais faire à cette question.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

A mon avis, le bureau du surintendant devrait être entièrement en dehors du contrôle du département des terres de la couronne, qui ne devrait jamais intervenir si ce n'est en ce qu'il s'agit de la perception des droits payables au gouvernement. L'on ne saurait raisonnablement supposer qu'un officier du département des terres puisse être en état de prescrire les devoirs que le surintendant doit remplir. En outre, si le surintendant sentait que toute la responsabilité de son bureau repose sur lui, je suis convaincu que le système serait administré d'une manière beaucoup plus efficace, et avec une plus grande économie, sans compter que le commerce en général y gagnerait considérablement.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Non, ce qui n'empêche pas que j'ai eu occasion d'être fort mécontent du mesurage de plusieurs terres radeaux. Voyant que ceux qui avaient demandé des révisions, s'en étaient déclarés très peu satisfaits, sans avoir pu obtenir justice, je me suis vu forcé de recourir à l'expédient d'éluder la rotation des mesureurs, et d'attendre le tour de ceux en lesquels j'avais confiance. Les frais de la révision sont considérables, et à moins de mesurages évidemment inexacts, je pense que l'on aurait tort de la demander.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Il n'est pas généralement mis en pratique. Il est facilement éludé au moyen d'arrangements particuliers entre le fabricant et le mesureur qu'il préfère. Les mesureurs semblent connaître parfaitement quand doit arriver leur tour ; ils communiquent ce renseignement au fabricant qui ajourne la présentation de sa réquisition jusqu'à ce que le tour du mesureur qu'il tient à se procurer soit arrivé. Ce système se pratique surtout depuis quelques années. Sous l'ancien surintendant, il n'était pas aussi facile d'éluder la rotation.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Je ne pense pas que cela engagerait le mesureur à favoriser celui qui l'emploie. La classe de mesureurs qui, à mon avis, devrait être employée, serait si honnête et si compétente à remplir ses devoirs, qu'il n'y aurait pas à redouter qu'elle ne rendit pas justice égale au vendeur et à l'acheteur, par la simple raison qu'elle serait employée par le premier. Cependant, au lieu de perpétuer le système actuellement suivi de faire des révisions sur des radeaux dont le mesurage est incorrect, il devrait exister un bureau distinct de révision, composé de trois personnes compétentes, respectables et intègres, auquel seraient renvoyées toutes les contestations surgissant du mesurage. Le bureau devrait aussi être tenu de faire subir un examen à tous les aspirants à la charge de mesureurs. Pour donner plus d'efficacité à ce bureau, il serait bon que l'acheteur et le vendeur, aussi bien que le gouvernement, eussent chacun le choix d'un des membres qui doivent le composer, ce qui, naturellement, pourrait se faire par l'intermédiaire des chambres de commerce de Québec et Outaouais, de la part de l'acheteur et du vendeur.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Oui je l'approuve. Avant la passation de la loi concernant les mesureurs, quand les commerçants de Québec engageaient leurs propres mesureurs à l'année, il se commettait les fraudes les plus éhontées au détriment du fabricant de bois, privé de tout moyen de se faire rendre justice. Le système actuel, placé comme il l'est sous la surveillance du gouvernement, a fermé la porte à toutes ces fraudes. D'ailleurs, quand même n'y aurait-il pas d'autre raison que celle de permettre au gouvernement de pouvoir facilement percevoir les droits de la couronne, pour que le bois dût être mesuré et inspecté au bureau, c'en serait encore une suffisante.

8°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Oui. Si le bureau du surintendant était administré avec prudence et économie, les prix pourraient être diminués de 25 ou 30 pour 100. Quant aux frais des mesurages, il est évident qu'ils sont susceptibles d'une grande réduction, si l'on songe que chaque mesureur gagne son salaire de l'année, disons, de \$1,200 à \$1,600, pendant l'espace d'un mois euvron. Ceci est indubitablement dû au fait qu'il y a trop de mesureurs employés au bureau et à la mise en pratique du système de rotation qui permet à chacun individuellement de réaliser un salaire assez considérable par année pour environ 25 ou 26 jours d'ouvrage. Les autres dépenses du bureau, occasionnées par les comptables, commis de spécifications, messagers, sont également exorbitants ; là aussi il faut émonder. Je pense que la préparation des spécifications pourrait avec avantage être donnée à l'entreprise, ce qui produirait une économie. Ou bien, si ce principe n'était pas adopté, les commis chargés de cette besogne pourraient recevoir tant par 1,000 pieds, au lieu de tant par saison ou par jour.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

L'on m'a dit que ce système avait été inauguré dans le cours de l'été dernier, mais j'ignore comment il a fonctionné. Je pense, cependant, qu'il ne devrait pas être permis au surintendant de modifier la loi en implantant dans cette administration des innovations de son propre crû. Il doit s'étudier à remplir ses devoirs du mieux possible, conformément à la loi, mais ne pas chercher à faire de nouvelles expériences.

28 février 1865.

Le comité s'assemble.

PRÉSENTS :

W. F. POWELL, Ecuyer, Président.

L'hon. CHAS. ALLEYN,
M. ALONZO WRIGHT,

M. J. W. DUNSFORD,
M. F. JONES (Leeds Nord),

M. Spence comparait, et répond aux questions suivantes :

1°—Avez-vous de l'expérience dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, surtout dans le mesurage du bois carré et la préparation des spécifications pour cet objet, ayant été occupé dans cette ligne depuis plusieurs années par les principales maisons de commerce.

2°—Considérez-vous le système actuel de mesurage comme satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Il ne satisfait pas le vendeur, en ce sens qu'on ne lui alloue pas le contenu entier de son bois. Selon moi, pour atteindre ce but, et en même temps pour éviter l'embarras des fractions, le moyen serait d'allouer, quand la fraction est de neuf-douzièmes et au-dessus, un pouce entier sur la circonférence, ou un pied sur la longueur et lorsqu'elle est au-dessous de neuf-douzièmes, de ne pas l'allouer ; par exemple, une pièce de bois, disons, de 75 pieds 11 pouces de long, $17\frac{11}{12} \times 18\frac{11}{12}$ est aujourd'hui mesurée comme contenant 75 pieds, 17×18 , ce qui occasionne une perte de près de 22 pieds sur le contenu entier. La proposition que je fais égaliserait, je pense, les fractions et éviterait beaucoup de temps.

3°—Croyez-vous qu'il soit important que les mesureurs possèdent une certaine éducation, et quelle est votre opinion au sujet du système de rotation ?

A mon avis, les mesureurs devraient posséder une somme plus qu'ordinaire d'intelligence et de jugement, savoir bien lire et écrire, et en général être suffisamment instruits. Le système actuel de rotation cause beaucoup de mécontentement, je pense, et est généralement élué.

4°—Quelles modifications proposeriez-vous d'apporter au système ?

Je pense que si des mesureurs plus compétents étaient employés à un salaire fixe, il s'en suivrait une grande économie dans les dépenses du bureau; car ils pourraient aussi faire les devoirs du bureau, lorsqu'ils ne seraient pas occupés à mesurer.

5°—Quel temps croyez-vous qu'il faut pour mesurer, avec deux assistants, un radeau de pin blanc et rouge, contenant 100,000 pieds?

J'ai fréquemment mesuré des radeaux de pin rouge et blanc, contenant environ 100,000 pieds, et fourni la spécification correcte, dans deux jours.

6°—Dans quel but fournissiez-vous ces spécifications?

Fréquemment pour les expédier à Québec avant l'arrivée du bois, aussi pour contrôler les mesurages officiels.

7°—Considérez-vous comme excessifs les prix exigés pour le mesurage du bois?

Oui, et je suis d'opinion qu'une réduction de 25 pour 100 pourrait être opérée en n'employant que le nombre suffisant de mesureurs et d'officiers capables, à un bon salaire, ce qui laisserait un surplus pour acquitter les dépenses occasionnées par la création d'un bureau indépendant de reviseurs. Dans ce calcul, j'ai alloué une large marge pour toutes les dépenses incidentes.

8°—Quel nombre de mesureurs considéreriez-vous suffisant, s'ils étaient constamment employés, et à quel chiffre raisonnable fixeriez-vous leurs salaires?

Je pense que 20 pour le bois carré, les mâts et les espars, 10 pour les madriers etc., et 8 pour les douves, suffiraient, et qu'ils pourraient en outre consacrer une grande partie de leurs temps à préparer des spécifications dans le bureau. Le nombre total serait ainsi porté à 38 mesureurs, qui, à un salaire de \$800, ne se trouveraient à recevoir que \$30,400, tandis que le montant payé aux mesureurs seuls, l'an dernier, s'est élevé à \$62,163. Je pense qu'un nombre restreint de commis plus compétents ferait l'ouvrage d'une manière bien plus satisfaisante pour le public, tout en étant rémunérés aussi libéralement que les employés de 1re ou 2e classe dans le service civil.

9° Croyez-vous que la classification du bois à ce port tournerait à l'avantage du commerce?

Je crois que si le bois était légalement partagé par 1re, 2e et 3e qualités, cette classification aurait l'effet d'inspirer une plus grande confiance dans l'esprit des acheteurs des marchés européens. Elle serait aussi d'un grand secours aux acheteurs forains qui visitent ce marché, et ne manqueraient pas d'établir et relever la réputation du pin du Canada.

10°—Croyez-vous que les bureaux actuellement occupés par le surintendant soient convenables?

Non, ces bureaux devraient être plus convenablement installés; ils sont trop retrécis, mal aérés et éclairés, et il n'y a ni coffres ni voûtes pour y conserver les archives. Si l'on songe de quelle importance est ce département au commerce le plus étendu de la province, l'on devra être convaincu qu'il ne doit céder le pas qu'à la douane. Je recommanderais que l'on établisse des bureaux plus spacieux; qu'une chambre fut affectée spécialement aux commerçants, et que des salles d'attente fussent mises à la disposition des mesureurs, vu que l'apparence générale du bureau actuel pendant la saison des affaires n'inspire pas la dignité que devrait présenter une branche aussi importante du service public.

11°—Quelle est votre opinion à l'égard du système du scrutin, comparé à celui de la rotation?

A mon avis, le système du scrutin est beaucoup plus défectueux que celui de la rotation mis sur un bon pied, sans compter qu'il est illégal, et qu'il cause beaucoup de mécontentement parmi les mesureurs de bois et les commerçants; par exemple, en vertu du système du scrutin, les mesureurs les plus imbéciles et les plus incompetents peuvent être, par le tirage au sort, choisis pour mesurer les radeaux les plus considérables, et ceux dont l'intelligence et les capacités sont reconnues, peuvent également être choisis pour le mesurage de plus petits. Je suis d'avis que les deux systèmes sont vicieux, et qu'ils le seront tant qu'il y aura d'inscrits sur la liste un aussi grand nombre d'individus incompetents; le seul remède possible serait de n'employer, comme officiers salariés, que des mesureurs choisis pour leurs capacités; il en résulterait, comme je l'ai dit dans ma réponse à la question 8, une économie d'environ \$30,000.

M. O' Connor comparait et répond aux questions suivantes :—

1°—Étes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, depuis 27 ans.

2°—Considérez-vous le système actuel de mesurage comme satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je connais le système suivi pour mesurer le bois. Le bois de construction est rarement inspecté par les inspecteurs ou mesureurs publics, et je suis d'avis qu'il arrive peu souvent que cette inspection satisfasse l'acheteur ou le vendeur. Le temps consacré au mesurage ne suffit pas pour en assurer l'exactitude, l'objet que le mesureur a en vue étant plutôt de retourner aussi promptement que possible au bureau du surintendant, de manière à pouvoir faire replacer son nom sur la liste pour obtenir une autre réquisition, que de constater avec précision les dimensions du bois. Les acheteurs se plaignent que le système de mesurage actuel les expose à payer pour les fentes, gerçures et bouts pourris, que le mesureur ne peut manquer de découvrir, et qu'il sait être une perte certaine pour l'acheteur. Le mode suivi pour le mesurage du bois dégrossi (*waney*) est absurde, vu qu'il est impossible de le vendre avant qu'il n'ait subi un autre mesurage au cordon.

3°—Quelles modifications proposeriez-vous d'apporter au système ?

Les mesureurs de bois—si le bureau du surintendant et des mesureurs publics doit être maintenu—devraient subir un examen et obtenir leurs licences devant un bureau composé de personnes non engagés dans la fabrication, l'achat ou la mise à bord du bois ; la moitié des membres de ce bureau pourraient être nommés par la chambre de commerce d'Outaouais, et l'autre moitié par celle de Québec. Tous les mesureurs et inspecteurs, avant que de subir l'examen et d'obtenir leurs licences devant le bureau, devraient avoir fait un apprentissage dans un chantier pendant au moins cinq ans.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Il est très à désirer que le bureau du surintendant soit entièrement indépendant du contrôle du département des terres de la couronne. C'est à ce contrôle qu'est due la nomination à ce bureau d'un aussi grand nombre de partisans politiques (tant dans la branche des mesureurs que dans celle des commis des spécifications) généralement incapables de remplir les postes qu'ils occupent, et qui pourraient à peine trouver de l'emploi dans les chantiers particuliers du port de Québec. C'est encore à ce contrôle qu'est dû le fait que le surintendant, de la position d'arbitre qu'il occupait entre l'acheteur et le vendeur, (dans les cas de contestations surgissant des mesurages) est descendu à celle de surbordonné dans le département du commissaire des terres de la couronne. L'on m'a informé que des questions qui auraient dû être décidées sommairement par le surintendant, en sa capacité judiciaire, ont été fréquemment renvoyées à ce département, d'où il en est résulté des délais inutiles et souvent vexatoires. C'est ainsi que le bureau du surintendant a peu à peu perdu le respect auquel il aurait eu certainement droit sans cela.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

En général le commerce n'a guère de confiance dans les révisions, non parce que l'occasion d'en demander ne se présente pas, mais pour la raison que les reviseurs étant invariablement des inspecteurs et mesureurs employés par le surintendant, ils ne manquent jamais de se ranger du côté de celui contre le mesurage duquel plainte est portée ; d'ailleurs, les délais alloués pour formuler des objections, sont ridicules. Je pense que la loi actuelle n'accorde que quarante-huit heures pour ce faire ; or, tout homme au fait des opérations du commerce, sait fort bien qu'il peut s'écouler des semaines et même des mois avant que ne se présente une occasion favorable de vendre un radeau, et c'est généralement à cette époque là que le mesurage peut être contesté. Afin de démontrer le peu de confiance que l'on doit placer dans les révisions opérées récemment, je prendrai la liberté de raconter un fait qui s'est passé à ma connaissance personnelle l'été dernier :—un radeau avait été mesuré par un des employés du surintendant ; les propriétaires se déclarèrent mécontents du mesurage, et demandèrent une révision ; les reviseurs constatèrent que la moitié des mesurages était inexacte ; néanmoins, la majorité des reviseurs (deux) décida " que les parties plaignantes n'avaient pas de motifs suffisants," l'autre reviseur différa d'opinion " pour la raison qu'il

était constaté que dix ou douze pièces de bois, dans chaque *crib* inspecté, avaient été mesurées inexactement, et qu'en conséquence ils avaient été obligés de modifier les dimensions qui y avait été inscrites." Je dois dire, en passant, qu'un *crib* de pin se compose ordinairement de 16 à 18 pièces. Les propriétaires furent en conséquence informés par le surintendant d'avoir à payer les frais de la révision, \$42, en sus du coût du mesurage. Pour démontrer davantage les déficiences du système, je dois ajouter que dans le cas que je viens de citer, le beau-frère de l'individu contre le mesurage duquel plainte était portée, fut l'un des reviseurs nommés; inutile de dire qu'il a dû prendre grand soin de pallier les bévues de son parent. Dans un autre cas, la maison que je représente se vit obligée de payer une indemnité de \$200 à un acheteur, parce que le mesureur avait dans son rapport inséré les mots "pin rouge" au lieu de "pin blanc;" il fut impossible d'exercer de recours, vu que l'erreur n'avait pas été découverte dans les 48 heures après le mesurage. Il arrive fréquemment que l'on soit obligé d'allouer de 1,500 à 2,000 pieds et plus sur un radeau, pour la raison que les acheteurs n'ont pas confiance dans les mesurages opérés par certains employés. Le seul moyen d'obtenir des révisions correctes, serait de nommer un bureau d'experts, composé de mesureurs et inspecteurs expérimentés, entièrement indépendant du bureau du surintendant; je pense que trois ou quatre personnes suffiraient pour remplir les devoirs et fonctions de ce bureau.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment?

Les mesureurs eux-mêmes ont éludé le système de rotation des centaines de fois, car ils connaissent le jour auquel leurs noms se trouveront les premiers sur la liste, et après avoir obtenu une réquisition du propriétaire d'un radeau, ils la transmettent juste au bon moment, obtiennent le mesurage du radeau désiré, et violent la loi. Je pense que, tard l'automne dernier, un autre système a été inauguré par le surintendant, ressemblant quelque peu au scrutin; je ne saurais dire comment il a fonctionné. Mais il est incontestable que, sous le système actuel, il est très rare que l'acheteur puisse réussir à choisir un inspecteur ou mesureur.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie; et quelle garantie aurait l'acheteur?

Je pense que dans ce cas le mesureur aurait intérêt à favoriser celui qui l'emploie, car ceci a déjà lieu sur une grande échelle, comme le démontre ma réponse à la question 6; d'ailleurs, l'acheteur n'aurait aucune garantie. Il est vrai que dans les saisons où le port de Québec est encombré de bois, l'acheteur prendra bien soin d'éviter tous les radeaux mesurés par des employés dans lesquels il n'a aucune confiance; mais lorsque la quantité du bois est limitée, il aura à souffrir des pertes.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse?

S'il était possible de se procurer des mesureurs et inspecteurs d'après le mode indiqué dans ma réponse à la question 3, et si le surintendant était indépendant du contrôle du département des terres de la couronne, et si les mesureurs pouvaient être tenus responsables de leurs actes en toute occasion,—je pense qu'il serait désirable que le bois fut mesuré ou inspecté par autorité; autrement, il vaudrait mieux laisser le champ libre à l'acheteur et au vendeur.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois?

Oui, surtout si l'on songe que le mesurage n'est pas toujours fait à la satisfaction générale. Le nombre des mesureurs est trop considérable; ils ne travaillent pas un sixième du temps: ce qui démontre que l'ouvrage pourrait être fait par un bien moindre nombre à des prix moins élevés.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard?

J'ai entendu dire qu'il avait été adopté, au grand mécontentement des mesureurs. Si ces derniers étaient également capables de remplir leurs devoirs, nul doute que le scrutin serait un système très utile; mais comme il est généralement connu qu'il y en a un grand

nombre d'incompétents, ni ce système là ni non plus celui de la rotation ne guériront le mal dont on se plaint.

M. *John Thompson* met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :

1°—Etes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, dans le commerce de madriers, depuis plusieurs années.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je ne saurais parler de ce système, d'après mon expérience personnelle, mais je pense qu'il est défectueux surtout à l'égard des révisions.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

La nomination d'un bureau de reviseurs salariés, composé d'hommes respectables et compétents.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Ce bureau ne devrait pas être sous le contrôle du département des terres de la couronne, du moins je ne vois pas de raison suffisante pour cela.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Non.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Je pense qu'il est généralement éludé par le mesureur et celui qui a besoin de ses services.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Il pourrait avoir cet effet, mais la garantie serait de n'avoir que des mesureurs capables et honnêtes contrôlés par un bureau de reviseurs.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Je suis opposé au principe de la loi qui rend obligatoire l'inspection du bois ou de tout autre article de commerce.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

N'étant pas engagé dans le commerce de bois carré, je ne puis répondre à cette question.

M. *R. Hamilton* met devant le comité ses réponses aux questions suivantes :

1°—Etes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, dans le commerce de madriers.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je ne saurais parler de ce système, d'après mon expérience personnelle, mais je pense qu'il est défectueux surtout à l'égard des révisions.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je recommanderais la nomination d'un bureau salarié de reviseurs, composé d'hommes de la plus haute capacité. Je suis d'avis qu'il est mauvais en principe qu'un mesureur de bois ait la faculté de pouvoir agir comme juge de l'ouvrage fait par ses confrères.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Je suis d'opinion que ce bureau ne devrait pas être sous le contrôle du département des terres de la couronne. J'ignore les raisons qui justifieraient le contraire.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Non.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Je crois qu'il n'est pas mis en pratique, mais qu'il est généralement éludé au moyen de l'entente qui règne entre le mesureur et celui qui a besoin de ses services, ce dernier attendant que le tour du premier vienne pour l'employer.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Il pourrait avoir l'effet que l'on redoute, tant il est difficile de prévenir la fraude. La meilleure sauvegarde serait de n'avoir que des mesureurs honnêtes et compétents contrôlés par un bureau de reviseurs.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Je suis fortement opposé à toute loi qui rend obligatoire l'inspection du bois ou de tout autre article de commerce ; moins, à mon avis, il y aura d'entraves entre le vendeur et l'acheteur, le mieux, ce sera pour l'avantage des deux ; d'ailleurs, le commerce ne devrait pas être gêné par des dispositions dont la nécessité n'est pas évidente. Si les produits d'un fabricant ont acquis de la réputation, grâce aux soins qu'il a pris de bien les assortir pendant de longues années, serait-il opportun ou juste de lui enlever cette réputation dont il jouit, en l'obligeant à faire inspecter les articles de sa fabrication par un certain nombre d'individus nommés à cette fin, ou, en d'autres termes, de les soustraire à son contrôle pendant qu'ils subissent le procédé de l'inspection et de la classification ?

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

N'étant pas engagé dans le commerce du bois carré, je ne saurais répondre à cette question.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'ai entendu dire qu'il avait été adopté ; mais je suis d'avis qu'à moins d'avoir des mesureurs tous également honnêtes et compétents (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ne semble pas devoir l'être), le système du scrutin ne convient pas plus à cette classe d'hommes qu'aux médecins.

1er mars 1865.

PRÉSENTS :

WM. F. POWELL, Ecuyer, Président,

L'HON. C. ALLEYN,

M. G. IRVINE.

M. GEO. JACKSON,

M. Quinn, surintendant, comparait et répond aux questions suivantes :

1°—Depuis combien de temps exercez-vous les fonctions de surintendant des mesureurs, et avez-vous une connaissance pratique de l'inspection et du mesurage des bois sur ce marché et les marchés européens ?

Depuis près de 10 ans. J'ai une connaissance pratique de l'inspection et du mesurage de bois sur ce marché, ayant été activement et sans relâche engagé dans le commerce de bois dans le cours des 39 dernières années. Je connais aussi le système suivi pour l'inspection et le mesurage du bois sur les marchés européens, ayant visité officiellement les principales places d'exportation et d'importation dans le royaume-uni et sur le continent.

2°—A votre avis, quelles sont les connaissances que devrait posséder un mesureur licencié ?

Je suis d'avis qu'il devrait savoir lire et écrire, connaître parfaitement l'arithmétique, y compris les fractions vulgaires et décimales et l'extraction de la racine carrée, et être assez bien versé dans le commerce de bois de cette province pour pouvoir inspecter et mesurer le bois carré, rond, dégrossi (*waney*) et plat, les mâts, espars, rames, beauprés, aspects, madriers, planches, lattes et douves.

3°—Devons-nous alors comprendre que la licence ne devrait être accordée qu'à ceux capables d'agir dans les quatre branches en lesquelles les mesureurs sont divisés ?

Oui, quant à tous les nouveaux aspirants.

4°—Pourquoi pas quant à ceux déjà licenciés ?

Je pense que quant à ces derniers, qui ont des licences, il serait injuste de les en priver.

5°—Devons-nous alors comprendre que bien que vous considérez qu'un mesureur licencié devrait connaître toutes les branches du mesurage, et que nulle licence ne devrait à l'avenir être accordée qu'à cette dernière classe, vous seriez néanmoins disposé à continuer d'employer dans le bureau tous les mesureurs actuels, quand même ils ne seraient pas licenciés pour les quatre branches ?

Je ne puis répondre à cette question au sujet de l'emploi des mesureurs ; voici ce que j'ai voulu dire : je n'aimerais pas à les priver de leurs licences, qu'ils soient ou non employés dans le bureau ; mon but en disant cela, est que j'ai fréquemment entendu les commerçants se plaindre de ce que le niveau des connaissances requises n'était pas assez élevé, et comme il y a aujourd'hui un nombre suffisant de mesureurs pour faire l'ouvrage, c'est le temps de parler de la question des connaissances requises ; s'ils étaient plus compétents dans toutes les branches, il en faudrait un bien plus petit nombre pour les travaux à exécuter, vu qu'ils pourraient alors être employés dans toutes les branches.

6°—Vous dites que les commerçants se plaignent de ce que les mesureurs ne possèdent pas plus de connaissances, et qu'en conséquence tous les mesureurs licenciés devraient se rendre capables de pouvoir être employés dans les quatre branches. Veuillez dire comment la connaissance du mesurage des rames, madriers et douves pourrait rendre un homme plus capable de mesurer un mât ou du bois carré ?

Je considère que c'est l'ouvrage spécial d'un seul homme, et qu'un apprentissage raisonnable le rendra capable de l'accomplir.

7°—Un mesureur pourrait-il être bien capable de mesurer des mâts ou du bois carré, et ne pas pouvoir mesurer des madriers, rames ou douves ?

Oui, il le pourrait.

8°—Des mesureurs, actuellement employés dans votre bureau, n'ont-ils pas demandé des licences pour plus d'une seule branche, au bureau des examinateurs dont vous êtes membre, et n'ont-ils pas essuyé un refus ?

Je ne me le rappelle pas, il se peut que cela soit arrivé.

9°—Lorsque les mesureurs licenciés sont évidemment incompetents, par leur manque d'éducation, leur intempérance ou d'autres causes, croyez-vous qu'on devrait continuer à les employer comme mesureurs ?

Non.

10°—N'est-il pas à votre connaissance qu'il y a des mesureurs qui ont été licenciés dans le cours de l'été dernier, malgré une pareille incompetence ?

Je sais qu'il y en a qui ont été très intempérants, mais, comme corps, je crois que les mesureurs forment une classe d'hommes aussi respectable que toute autre. Il s'en trouve qui n'ont qu'une très maigre instruction ; mais à l'époque à laquelle ils ont obtenu leurs licences, l'instruction n'était pas considérée comme indispensable.

11°—Dans le cas d'un remaniement du département du surintendant, croyez-vous qu'il serait désirable que tous les mesureurs, employés à l'avenir, possédassent toutes les connaissances que vous avez énumérées ?

Non ; mais qu'elles fussent exigées de tous les nouveaux aspirants.

12°—Pouvez-vous recommander des modifications au mode actuel de mesurer le bois, qui permettraient de pouvoir constater plus exactement la quantité ; si oui, veuillez les indiquer ?

Le système actuellement suivi au bureau du surintendant pour mesurer le bois est suffisamment correct pour tous les besoins pratiques, sauf les douves-étalons, qui devraient être mesurées comme le sont celles des Indes Occidentales. L'on devrait aussi établir des dispositions, relativement au mesurage des douves de la couronne, et aux spécifications qui doivent en être faites; quant aux bois dégrossi (*waney*), l'ordre en conseil devrait être légalisé et l'inspection de ce bois devrait être rendue obligatoire.

13°—Est-ce que les fractions sont omises dans le mesurage du bois, et considérez-vous que ce soit un principe juste pour le vendeur?

Oui, tant qu'il pèsera également sur toutes les parties.

14°—Croyez-vous que si l'on appliquait également au commerce le principe d'enlever deux ou trois pouces carrés, cela ne ferait pas de différence?

Aucunement, vu que cela finirait par revenir au même.

15°—Croyez-vous qu'il soit équitable pour le vendeur que les fractions ne soient pas comprises dans le mesurage du bois carré?

Ce système a toujours été suivi depuis le jour où j'ai été engagé dans le commerce, et je suis d'opinion que mesurer le bois en radeau est une opération très difficile à conduire, même en ne comptant par les fractions.

16°—La loi prescrit qu'en mesurant le bois en radeau ou autrement, le contenu cube entier doit être énoncé; est-ce que cette disposition est mise à effet, ou bien est-ce que les fractions sont calculées?

Les fractions de pied sur la longueur ou de pouce sur la circonférence ne sont pas portées en ligne de compte.

17°—Savez-vous que dans la Grande-Bretagne le contenu entier est mis en ligne de compte, ce qui constitue pour l'acheteur un bénéfice de 7 à 10 par 100?

Dans certains ports de la Grande-Bretagne, ce système n'est pas uniformément suivi; il l'est dans quelques uns: ainsi, par exemple, le bois canadien exporté à Liverpool, dans le cours d'une année, ne justifierait guère le mesurage opéré à Québec; s'il survenait quelque variation entre ce port et Liverpool, on en tient compte.

18°—Croyez-vous qu'il serait désirable que tout le bois exporté des ports de cette province, fut ou inspecté, compté ou mesuré; si oui, dites pourquoi?

Oui; la clause d'exemptions de l'acte actuel produit beaucoup d'abus; son abrogation rendrait les statistiques commerciales plus exactes, empêcherait l'exportation illicite de bois acheté des petits fabricants, et aurait l'effet de répartir plus généralement les fardeaux dont est grevé le commerce. Dans les quatre premières pages de mon rapport déjà cité, se trouve plus amplement traitée cette question.

19°—Vous savez que d'immenses quantités de bois ont été expédiées à Québec, par les fabricants, sans avoir subi l'inspection au bureau du surintendant; voudriez-vous dire comment ont été perçus les droits de la couronne sur ces bois?

Je pense qu'ils ont été acquittés sur les mesurages fournis sous serment par les expéditeurs.

20°—Croyez-vous que les prix exigés pour mesurer le bois soient excessifs; et si oui, quel remaniement recommanderiez-vous de faire subir au tarif?

Je ne les considère pas excessifs, sauf ceux exigés pour le mesurage des mâts et espars. Je prends la liberté de vous renvoyer aux tableaux C et D de mon rapport au commissaire des terres de la couronne, en date du 23 décembre 1864.

21°—Quelle est la moyenne du nombre de jours pendant lesquels un mesureur est employé dans le cours de la saison, et quelles ont été les sommes les plus élevées et les plus basses respectivement payées aux mesureurs pendant la même époque?

Pendant la saison de 1864, la moyenne du nombre de jours d'ouvrage dans chaque branche a été, à peu près, comme suit:—

Bois carré et mât.....	32 jours, chaque mesureur.
Madriers, planches etc.....	120 " "
Douves.....	160 " "

La plus forte somme payée a été de \$1727, la plus basse \$527. Dans cet aperçu, je ne compte pas les surnuméraires, et les mesureurs suspendus dans le cours de l'année.

22°—Combien de temps faut-il, selon vous, pour mesurer un radeau de, disons, 120,000 pieds de pin blanc, ou 1,500 pièces, de 80 pieds en moyenne; et combien pour préparer la spécification, et quels seraient, d'après le tarif actuel, les prix exigés pour le service du mesurage et celui de la spécification?

Pour mesurer, il faudrait environ une journée et demie, un mesureur et deux assistants. Pour la spécification, il faudrait deux jours; le mesurage coûterait \$93.75, et la spécification \$13.75. Prix total: \$137.50.

23°—Quand commence la saison des travaux pour les mesureurs; nominale et de fait?

Le premier de mai nous leur faisons ordinairement signer dans un livre, l'engagement de travailler pendant toute la saison, c'est-à-dire, jusqu'à la clôture de la navigation. Il n'y a guère d'ouvrage, cependant, avant le premier de juin. La saison la plus occupée est du 1er juin au 1er octobre, la masse de l'ouvrage étant faite en juin, juillet et août.

24°—Croyez-vous que les mesureurs ont été suffisamment rétribués de leurs services dans le cours de la saison dernière?

Si la rémunération était également répartie, je serais prêt à répondre dans l'affirmative; mais il en est qui ont reçu trop, et d'autres trop peu. Chaque mesureur de bois carré est obligé de faire des dépenses se montant à \$200 en moyenne.

25°—Combien de mesureurs de bois carré et de mâts ont été employés dans le cours de la saison dernière; quel a été, en moyenne, le montant payé à chacun; et quelles ont été les sommes les plus élevées et les plus basses respectivement payées à chaque mesureur de bois carré?

Quarante-six mesureurs de bois carré, sur lesquels trois sont mesureurs de mâts. La somme moyenne payée à chacun a été de \$791.80. La somme la plus élevée, a été de \$1727.20, et la plus basse de \$529.

26°—A votre avis, n'y a-t-il pas un plus grand nombre de mesureurs que n'en nécessitent les besoins du commerce?

Je pense que le nombre de ceux actuellement inscrits sur la liste comme mesureurs de bois carré, est d'environ 45; à mon avis, 20 suffiraient.

27°—N'avez-vous pas dit dans votre rapport que le nombre de mesureurs de bois carré pourrait être réduit de 45 à 20; or, si les honoraires provenant des travaux accomplis sont suffisants pour payer 45 employés, ne seraient-ils pas trop considérables répartis entre 20?

Vingt mesureurs, je pense, suffiraient à l'ouvrage. L'intention de la loi était de n'employer que des hommes de première classe; mais elle a été frustrée par le fait que l'on a adopté le plan de toujours placer dans le bureau un plus grand nombre de mesureurs qu'il n'en faut, ce qui réduit les profits de chacun d'eux respectivement. Les hommes de première classe peuvent gagner de meilleurs salaires chez les commerçants; voilà pourquoi le bureau est discrédité et que les mesureurs qui y sont employés ne sont que des hommes de troisième classe. Il y a naturellement des exceptions, car je ne parle que des mesureurs en général. Je ne crois pas que les honoraires seraient excessifs, s'ils étaient partagés entre vingt hommes de première classe.

28°—L'an dernier, il y eût 46 mesureurs de bois carré et de mâts qui reçurent \$791, en moyenne, pour 32 jours d'ouvrage; ceci donnerait à chacun, s'il n'y en avait que 20, \$1781. Croyez-vous que cette somme serait excessive ou non?

Je ne pense pas qu'elle serait excessive, si l'on tient compte que leurs dépenses s'accroîtraient dans la même proportion.

29°—De quoi se composerait cet accroissement de dépenses?

Du fait qu'ils seraient constamment employés et qu'il leur faudrait payer un plus fort montant de gages à leurs assistants.

30°—Combien d'assistants emploie un mesureur, et les emploient-ils au fur et à mesure qu'il a de l'ouvrage?

Généralement deux, quelquefois un seul, mais, dans ce dernier cas, il mesure lui-même la longueur du bois. Il n'y a que les mesureurs de bois carré qui soient obligés d'employer des assistants.

31°—Qu'est-ce qui constitue la profession d'un mesureur ; ceux qui s'engagent, font-ils pendant des années un apprentissage sans être payés, ou bien la profession est-elle composée d'hommes qui ont acquis leur expérience à travailler à gages dans les estacades ?

Je n'ai jamais connus d'apprentis non salariés. Presque tous les mesureurs appartiennent à la classe de ceux qui ont acquis leur expérience dans les estacades.

32°—Les honoraires des mesureurs n'ont-ils pas été augmentés de 25 p. 100 en 1854, en vertu d'un ordre en conseil, et est-ce que les mesurages n'étaient pas aussi satisfaisants avant cette augmentation qu'ils l'ont été depuis ?

Je pense qu'ils l'étaient également.

33°—Dans votre rapport au commissaire des terres de la couronne, ne recommandez-vous pas que 15 p. 100 des honoraires payés aux mesureurs soient réservés dans le but de pensionner ceux que vous considérez comme incompetents pour diverses causes ?

Je ne cois pas avoir dit qu'il y en avait d'incompétents, mais j'ai recommandé que le gouverneur en conseil pensionnât un certain nombre de mesureurs, et que 15 p. 100 des honoraires des mesureurs fussent réservés pour la création d'un fonds à cet effet.

34°—Croyez-vous que la somme de \$800 par année serait un salaire suffisant pour la saison pendant laquelle les mesureurs sont employés ?

Je crois, qu'en moyenne, ce serait une rémunération équitable ; mais il vaudrait mieux classer les mesureurs, donnant plus aux uns, moins aux autres.

35°—Savez-vous qu'un grand nombre de mesureurs se livrent à d'autres occupations, et trouvent de l'emploi pendant l'hiver ?

Je sais que quelques uns d'entre eux trouvent, pendant l'hiver, de l'emploi dans les chantiers à la campagne. Quelques uns ont des fermes, 15 ou 20. Le mesureur a l'hiver à lui-même ; plusieurs réussissent à réaliser d'assez jolis bénéfices pendant cette saison.

36°—Comment se fait-il que le nombre de ceux employés excède d'autant le nombre requis ?

Cela est principalement attribuable au fait que le bureau se trouve placé sous le contrôle du département des terres de la couronne, qui, en certains cas, nomme des mesureurs quand il n'en est pas besoin.

37°—Est-ce que le département des terres de la couronne a l'habitude de nommer de nouveaux mesureurs sans, au préalable, vous demander s'il en est besoin ou non ?

Oui.

38°—Dites combien de fois il est arrivé que des mesureurs ont été nommés en l'absence de recommandation de votre part ?

Je ne me rappelle pas chaque cas en particulier, car pour arriver à ce résultat, il faudrait feuilleter la correspondance de mon bureau depuis les dix dernières années ; mais quelques uns des plus saillants sont ceux de Robert Russel, Jean Bornais, George Donaghue, et S. Philbert, John Miller, George Miller et Michael Kelly ; les quatre derniers ont été nommés pendant mon voyage en Europe.

39°—Croyez-vous qu'il serait avantageux de permettre aux parties de choisir leurs propres mesureurs, pourvu que ces derniers fussent dûment licenciés et tenus d'adresser leurs rapports à votre bureau, d'où émaneraient les spécifications ; sinon, dites quelles sont vos objections à cette proposition ?

Actuellement, tous les mesureurs sont licenciés. Je ne crois pas qu'il serait convenable de laisser à l'acheteur ou au vendeur le choix du mesureur. Ce système existait autrefois, et produisit tant d'abus et de fraudes entre le mesureur et celui qui l'employait, que les spécifications basées sur les mesurages opérés par des mesureurs dûment licenciés, finirent par tomber dans le discrédit. Le système fut aboli à la demande et après des plaintes fréquentes de la part des fabricants. Le mesureur devrait être maintenu dans une grande indépendance vis-à-vis de l'acheteur et du vendeur. Si le mesureur vient à constater que pour obtenir de l'emploi il s'agit simplement pour lui de capter les faveurs des individus qui font les réquisitions, ou qui ont besoin de ses services, il y aura lieu de redouter la survenance des anciens abus et des accusations de partialité.

40°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau du surintendant continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, dites pourquoi ?

Je pense que l'opinion généralement partagée par le commerce est que le bureau cesse d'être sous le contrôle de ce département ; je suis aussi du même avis, pourvu que la modification s'opère dans le sens des amendements recommandés dans mon rapport au département des terres de la couronne.

41°—Avez-vous opéré des changements dans le choix des mesureurs, en substituant le scrutin à la rotation ; si oui, quand ?

Dans le cours de septembre dernier le système du scrutin fut inauguré afin de régler la rotation des mesureurs attachés au bureau.

42°—Quelles étaient vos raisons d'en agir ainsi ?

C'était pour régler la rotation des mesureurs, afin de répartir leurs profits entre eux sur une base plus équitable.

43°—De quelle autorité avez-vous fait cette modification ?

Sous l'autorité du commissaire des terres de la couronne.

44°—Si cette autorité est rédigée par écrit, veuillez la produire ?

Je produis copie de mon rapport officiel, en date du 9 août 1864, sur lequel se trouvent des instructions de la part du commissaire des terres de la couronne, datées le 14 septembre de la même année, ainsi que des mémorandums y relatifs, portant la signature de M. A. Russell, sous-commissaire, et de M. P. M. Partridge, en date du 15 août.

45°—Produisez tous les papiers et tout rapport que vous avez pu faire à ce sujet ?

Les papiers relatifs à ce sujet sont le rapport que je viens de produire, et mon rapport général au département, en date du 23 décembre 1864, dont le comité est déjà saisi.

46°—Le système de rotation a-t-il réellement eu l'effet pratique d'empêcher les individus ayant besoin des services des mesureurs, de choisir ceux qu'ils préféreraient ?

Non, pas avant le mois de septembre dernier, époque à laquelle, en vertu d'instructions du département des terres de la couronne, fut inauguré un nouveau mode pour régler la rotation des mesureurs, ce qui eut l'effet de mettre un terme aux violations de la loi qui avaient eu lieu habituellement jusque là.

47°—Depuis combien de temps, avant le mois de septembre dernier, la loi était-elle violée, sous le système de rotation, à votre connaissance ?

Je n'en ai pas eu la preuve, mais dès le début, je soupçonnai qu'elle était violée.

48°—Quand en avez-vous eu la preuve pour la première fois, et dans combien de cas ?

Je ne saurais le dire positivement.

49°—Pouvez-vous mentionner un cas en particulier ?

Oui, dans le cours de la saison dernière, avant le mois de septembre, un commerçant se plaignit à moi que les mesureurs l'incommodaient grandement au sujet de ses radeaux.

50°—Avez-vous entendu formuler des plaintes au sujet du système de rotation, et quelle en était la nature ?

J'ai entendu formuler des plaintes générales, fondées sur différentes raisons ; quelques uns se plaignaient de ne pouvoir se procurer un mesureur favori ; d'autres de ce qu'il y avait entente entre les mesureurs et ceux qui avaient besoin de leurs services ; des plaintes furent aussi formulées par des mesureurs, qui n'avaient pas l'habitude de cabaler pour obtenir des radeaux à mesurer.

51°—A votre avis, le système du scrutin est-il propre à remédier au mécontentement de ceux qui se plaignent de ce qu'ils se voient forcés d'accepter les services de mesureurs incompetents, ou, au contraire, à l'augmenter ?

Selon moi, si de telles personnes existent, le système du scrutin n'est pas propre à remédier au mal.

52°—L'état marqué F, annexé à votre rapport au commissaire des terres de la couronne, en date du 23 décembre 1864, comprend-t-il bien tout le personnel attaché à votre bureau ?

C'est bien là le personnel complet de ceux engagés pour la saison ou pour l'année. Nous employons aussi des surnuméraires dans la presse des affaires, pour dresser les spécifications, et leur allouons de 25s. à 27s. 6d. par mille ; nous avons constaté que c'était le moyen le plus économique de faire faire l'ouvrage.

53°—Les devoirs qu'ont à remplir vos employés sont-ils continus ?

Non, pas absolument. Pendant le mois de mai les affaires languissent, et générale-

ment en octobre et novembre, il n'y a que le sous-surintendant, le teneur de livres et le caissier d'employés, et un surnuméraire pendant l'hiver, depuis la nomination de M. Carey.

54°—A votre avis, ne serait-il pas plus économique pour faire l'ouvrage, d'adopter le système suivi pour les spécifications ?

Nous avons besoin d'un certain nombre d'employés pour tenir les choses en ordre.

55°—Croyez-vous que le nombre actuel des employés pourrait être diminué ?

Je ne serais certainement pas porté à l'accroître.

56°—Dans votre témoignage, vous avez dit qu'il avait été placé dans votre département un plus grand nombre de mesureurs qu'il n'en était besoin, et que cela était dû à des influences politiques et autres ; est-ce que cela ne s'applique pas également aux employés permanents du bureau, ou bien ne vous a-t-on donné des assistants que lorsque vous avez manifesté le désir d'en avoir ?

Je ne pense pas qu'il y en ait eu plus d'un de placé dans mon bureau sans ma recommandation. Depuis, j'en ai demandé un autre.

57°—La dernière nomination, celle de Daniel Carey, est en date du 1er octobre 1864 ; l'avez-vous recommandée ; quels sont ses devoirs ; et cette nomination était-elle nécessaire, à la clôture de la navigation, lorsque toutes les affaires de l'année étaient terminées ?

Je recommandais la nomination d'un commis possédant plus d'aptitudes qu'un commis ordinaire des spécifications, pour servir comme commis général pour aider à conduire la correspondance et rédiger des états, en un mot, pour s'occuper des affaires générales du bureau : tels sont ses devoirs. C'est en août, je pense, que je le recommandai.

58°—Vous aviez alors un personnel de onze commis permanents ; est-il possible qu'aucun de ces employés ne pouvait remplir les devoirs que vous venez d'énumérer ?

Je pense qu'on aurait pu en trouver. Les employés permanents ont tous des devoirs spéciaux qui leur sont assignés, et je trouvais qu'un pareil commis était nécessaire.

59°—Avant la nomination de M. Carey, qui conduisait la correspondance et préparait les états ?

M. Fraser m'aidait à conduire la correspondance ; mais il m'a semblé qu'il paraissait croire que ses propres devoirs de teneur de livres étaient suffisants.

60°—N'y a-t-il pas plusieurs mois de l'année pendant lesquels M. Fraser n'a que peu de chose à faire, et avait-il, à votre avis, un surcroît d'ouvrage lorsqu'il vous assista, ou s'est-il plaint d'avoir trop de besogne à faire ?

Il a plusieurs mois de l'année pendant lesquels il n'est guère occupé. J'ai cru que parfois il avait un surcroît d'ouvrage. Il s'est souvent plaint de ce qu'il avait plus que sa quote-part d'ouvrage à faire.

61°—Avez-vous jamais entendu dire que M. Fraser a offert au commissaire, si son salaire était augmenté, de remplir les devoirs de teneur de livres, sous-surintendant et caissier, et n'êtes-vous pas d'avis qu'un homme d'affaires parfaitement compétent pourrait entreprendre cette tâche ?

Je ne l'ai jamais entendu dire avant ce matin. Je pense que ce serait une trop forte tâche pour un seul homme ; je ne pense pas non plus qu'il serait convenable de le faire. L'on pourrait peut-être se dispenser des services d'un employé, mais pas de deux.

62°—Vous avez recommandé une nouvelle augmentation des salaires de vos employés ?

Oui.

63°—Les dépenses contingentes des deux dernières années sont portées à \$10,000 ; de quoi se composent-elles ?

Du loyer, combustible, papeterie, et autres articles, dont je fournirai la liste si on l'exige.

64°—D'après votre rapport, les dépenses de votre bureau, y compris le personnel et les dépenses contingentes et la succursale de Montréal depuis les deux dernières années, excèdent, en moyenne, la somme de \$200,000 ; est-ce que ce montant ne pourrait pas, à votre avis, être grandement diminué ?

Je ne le pense pas.

65°—Examinez le compte de F. Dalairé pour mesurage du radeau de MM. McLaren et Cie., se montant à \$215 90, et la note au bas dans laquelle il est dit qu'il a obtenu la réquisition à 6 heures P. M., et qu'il était de retour du Cap Rouge à 9 heures le matin suivant, après avoir achevé le mesurage,—et dites ce que vous pensez du prix demandé, nous informant en même temps si M. Dalairé sait lire et écrire ?

Je pense qu'il y a eu erreur dans l'acte, et que les prix fixés pour les mâts et les espars étaient destinés à leur inspection. Je pense que s'il sait écrire, ce doit être d'une manière très imparfaite.

66°—Examinez le compte de M. A. Dorval, pour avoir mesuré le radeau de M. Walton Smith, se montant à \$127.40, et le témoignage de ce dernier établissant que le mesureur n'a été employé que pendant deux heures, et dites ce que vous pensez du prix demandé ?

Je considère trop élevé le tarif pour le mesurage des mâts et espars.

3 mars 1865.

Le comité s'assemble.

PRESENTS :

WM. F. POWELL, Ecuyer, Président,

M. WRIGHT (comté d'Ottawa.)

L'hon. M. C. ALLEYN,

M. D. F. JONES (Leeds Sud.)

M. G. IRVINE.

M. J. W. DUNSFORD,

M. Fraser comparait et subit l'interrogatoire suivant :—

1°—Depuis quand êtes-vous employé au bureau du surintendant des mesureurs, et en quelle capacité ?

Depuis 1844, sauf 1848 et 1849, le surintendant du jour, M. Sharples, ayant eu cette occasion restreint les cadres du personnel, avec entente que je reprendrais le service, quand la besogne serait plus considérable. J'étais alors commis des spécifications. En 1852, je fus nommé teneur de livres.

2°—Combien d'employés ont été ajoutés au personnel permanent de l'établissement l'été dernier ?

Trois; deux commis des spécifications, Eugène Blondeau et Neil Stewart, et un assistant-général, Daniel Carey.

3°—Ces nominations étaient-elles nécessaires, ou lesquelles l'étaient ?

A mon avis, l'ouvrage aurait pu être fait à meilleur marché en employant des surnuméraires plutôt que des commis des spécifications. Il n'y avait certainement aucune cause pour nécessiter la nomination de l'assistant-général, s'il est vrai qu'il n'a rien autre chose à faire que ce qu'il a fait depuis qu'il est employé, à moins que l'on ne puisse démontrer que je n'étais pas à la hauteur de la tâche que j'avais jusque là remplie.

4°—Auriez-vous consenti et pouviez-vous continuer à faire son ouvrage, ou étiez-vous d'opinion que vous aviez déjà un surcroît d'ouvrage ?

J'étais prêt à le faire, et n'y ai jamais objecté.

5°—Dans une occasion, n'avez-vous pas offert de remplir les devoirs de sous-surintendant et sous-percepteur des droits de la couronne sur les bois, pourvu que l'on vous donnât un salaire proportionné à l'ouvrage ?

L'on me demanda si j'étais en état de remplir ces devoirs, et je répondis que je les entreprendrais avec un salaire proportionné à l'ouvrage.

6°—A votre avis, quel serait le mode le plus économique de faire faire l'ouvrage du bureau ?

Il faudrait d'abord qu'il y eût un surintendant des surnuméraires, et, à l'exception de huit commis permanents, je n'emploierais que des surnuméraires pour faire les spécifications. Je crois qu'il en résulterait une grande économie. Nous avons toujours constaté que c'était le moyen le plus économique de faire faire l'ouvrage.

7°—Croyez-vous qu'il serait possible de réduire les cadres du personnel permanent de l'établissement sans compromettre l'efficacité du service ?

Je pense que trois commis permanents pourraient faire tout l'ouvrage du bureau d'une manière efficace, sauf comme de raison les commis des spécifications. Il est de fait que, durant la saison des affaires, j'ai fréquemment accompli moi-même tout l'ouvrage du bureau. Pendant plusieurs années il a été d'usage de ne pas remplir les vacances, mais récemment de nouveaux employés ont été nommés.

7 mars 1865.

Le comité s'assemble.

PRESENTS :

W. F. POWELL, Ecuyer, Président,

M. A. WRIGHT (comté d'Ottawa,)	M. F. JONES (Leeds Nord,)
M. J. M. CURRIER,	M. P. G. HUOT,
M. D. F. JONES, (Leeds Sud,)	M. A. McKELLAR,
L'hon. M. C. ALLEYN,	M. G. JACKSON.
M. J. W. DUNSFORD,	

M. John Gilmour met devant le comité ses réponses aux questions par écrit qui lui ont été soumises :

1°—Êtes-vous engagé dans le commerce de bois, et dans quelle branche en particulier ?

Oui, comme fabricant, expéditeur et commerçant à Québec.

2°—Connaissez-vous le système actuellement suivi pour inspecter et mesurer le bois, et le croyez-vous satisfaisant ; sinon, en quoi est-il défectueux ?

Je connais le système et le considère défectueux à certains égards, surtout en ce qui concerne la révision des mesurages et inspections inexacts, et le mode de régler les contestations qui en surgissent. L'objection au système actuel est que ce sont les mesureurs eux-mêmes qui sont les juges de l'exactitude ou de l'inexactitude des opérations de leurs confrères.

3°—Quelles modifications recommanderiez-vous d'apporter au système ?

Je recommanderais que l'on nommât trois personnes compétentes, auxquelles il serait défendu d'avoir des intérêts dans l'achat ou la vente du bois, pour agir comme reviseurs chaque fois qu'il y aurait contestation au sujet du mesurage et de l'inspection du bois carré, des madriers ou autres bois, et qui en même temps constitueraient le bureau des examinateurs, et accorderaient des certificats à ceux qui se montreraient capables de remplir la charge de mesureur. Ces personnes pourraient être nommées, l'une par le gouvernement, et les deux autres par les chambres de commerce de Québec et Outaouais respectivement ; un salaire annuel leur serait accordé, et elles ne s'immisceraient dans le mesurage et l'inspection du bois que pour régler les contestations ; et pour éviter autant de frais que possible, le surintendant des mesureurs pourrait, d'office, agir comme le reviseur nommé par le gouvernement.

4°—Croyez-vous qu'il soit désirable que le bureau des mesureurs de bois continue à rester sous le contrôle du département des terres de la couronne ; sinon, pour quelle raison ?

Non ; je pense, au contraire, que le bureau devrait être sous le contrôle du surintendant, de la même manière que, par la loi, l'inspection de la potasse, de la farine, du bœuf et du lard, ou de toutes autres denrées, est placée sous le contrôle des chambres de commerce. À l'égard du bois, quand les droits imposés par le gouvernement doivent être acquittés d'après les mesurages, il est incontestable qu'il est nécessaire d'adopter un système propre à mettre le gouvernement à l'abri des mesurages frauduleux, mais une fois ce résultat obtenu, il n'existe plus de raison pour laquelle le bureau des mesureurs soit placé sous le contrôle d'aucun département, vu que toutes les autres considérations se réduisent à fournir au commerce les facilités nécessaires et possibles, avec toute l'économie que peut justifier l'efficacité du service. Or, si l'on songe que le surintendant est nommé par le gouvernement, après avoir prêté serment d'office et donné caution pour l'accomplissement fidèle de ses devoirs, et que les mesureurs, à leur tour, sont commissionnés par le gouvernement, qu'ils prêtent le même serment et fournissent le même cautionnement, l'on ne tarde pas à se convaincre que toutes les précautions nécessaires ont été prises pour la protection du revenu. L'on dira, peut-être, qu'il peut y avoir collusion entre le mesureur, l'acheteur et le vendeur, à l'effet de frauder le gouvernement, mais cela est très difficile, sinon impossible, pour la raison qu'à cette fin, il faudrait qu'ils fussent tous trois parties à l'acte, sans compter qu'il ne serait guère facile à l'acheteur et au vendeur de conclure leur

marché sur des spécifications évidemment erronées. La fraude est donc presque, sinon, tout à fait impossible, autant qu'il s'agit du mesurage. Une autre raison pour laquelle le bureau ne devrait pas être placé sous le contrôle d'un département du gouvernement est que les influences politiques peuvent être mises en jeu dans la nomination des employés, et qu'ainsi l'on pourrait maintenir sur pied un personnel beaucoup plus considérable qu'il n'en faut pour l'efficacité du service, tout en faisant peser sur le commerce une taxe inutile sous forme de prix beaucoup plus élevés qu'on en devrait exiger pour le mesurage et l'inspection du bois.

5°—Avez-vous eu occasion, dans le cours de votre expérience, de faire faire la révision de certains mesurages, et quels en ont été les résultats ?

Oui, fréquemment, et généralement, bien que pas dans tous les cas, j'ai réussi à faire rectifier les mesurages inexacts. Je désire observer à ce sujet, que lorsque dans le mesurage ou l'inspection d'un employé il se trouve des inexactitudes que rien ne peut justifier, il devrait être suspendu pendant un mois ou deux, ou plus longtemps, à la discrétion du bureau des reviseurs.

6°—Le système actuel de rotation est-il mis en pratique, ou est-il généralement éludé, et comment ?

Je pense que le système de rotation tel que prescrit par la loi relativement à l'emploi des mesureurs, n'a pas été mis en pratique durant l'été dernier, mais je n'en saurais parler d'après ma connaissance personnelle.

7°—Si le droit de choisir un mesureur était laissé à la personne qui a besoin de ses services, est-ce que cela ne donnerait pas au mesureur un intérêt à favoriser celui qui l'emploie ; et quelle garantie aurait l'acheteur ?

Je pense que le droit de choisir un mesureur porterait naturellement ce dernier à favoriser celui qui l'emploie, et je suis d'opinion que la rotation est le système qui offre le plus de garantie s'il est strictement mis en pratique. Dans les cas où l'acheteur et le vendeur conviendraient mutuellement du choix d'un mesureur, ce principe pourrait être toléré avec avantage, vu que la plupart du temps il aurait l'effet de prévenir toute contestation au sujet de l'exactitude des mesurages ou de l'inspection.

8°—Approuvez-vous le principe de la loi qui oblige de faire mesurer et inspecter le bois par le bureau du surintendant, et donnez des raisons à l'appui de votre réponse ?

Je suis d'avis que, sauf en ce qui concerne le fabricant et l'expéditeur de bonne foi, le mesurage de tout le bois devrait se faire au bureau du surintendant, mais non l'inspection, excepté si elle est demandée par le propriétaire avant la vente, ou par l'acheteur et le vendeur lors de la vente, vu que le public n'est pas intéressé à ce que l'inspection soit obligatoire quand le commerce ne l'exige pas.

9°—Considérez-vous excessifs les prix exigés pour mesurer le bois ?

Je suis d'opinion qu'ils sont beaucoup plus élevés qu'ils ne devraient l'être, et que ce fait est principalement attribuable à ce qu'il y a un plus grand nombre de mesureurs qu'il n'en faut pour l'ouvrage à faire ; il est bien connu que la moitié ou au plus les deux tiers des mesureurs actuels suffiraient amplement ; il serait donc facile de réduire d'un tiers les prix exigés aujourd'hui pour le mesurage et l'inspection, si l'on n'employait pas plus de mesureurs qu'il n'en faut, tandis que l'excédant du nombre suffisant constitue une taxe inutile et injuste imposée au commerce, dont ont bien raison de se plaindre ceux qui y ont des intérêts.

10°—Savez-vous si le système du scrutin a été adopté par le surintendant, et quelle est votre opinion à cet égard ?

J'ai entendu dire que le système du scrutin avait été inauguré dans la répartition de l'ouvrage entre les mesureurs, mais je ne l'approuve pas, croyant, comme je l'ai déjà dit, que celui de la rotation est préférable, sauf les cas où l'acheteur et le vendeur conviennent du choix d'un mesureur.

JOHN GILMOUR.

Québec, 7 mars 1865.

Le président soumet son rapport au comité, et lecture faite il est résolu, sur motion de M. McKellar, secondé par M. Currier, qu'il soit adopté et présenté à la chambre. Agréé.

Le comité, chargé de l'examen du projet de loi relatif au mesurage et à l'inspection du bois, soumet au conseil de la chambre de commerce de Québec les modifications et amendements suivants au bill de M. Powell, et au ch. 46 des statuts refondus du Canada :—

Sections 6 et 7 abrogées.

Section 8 abrogée et remplacée par la suivante :

“ Le conseil de la chambre de commerce de Québec et la chambre des fabricants de bois d'Outaouais, lorsqu'ils en seront requis par le surintendant, choisiront respectivement trois personnes versées dans la connaissance pratique du commerce de bois, et le surintendant nommera en vertu d'un instrument sous son seing et sceau trois inspecteurs de bois licenciés, lesquelles personnes ainsi choisies par la chambre de commerce de Québec et la chambre des fabricants de bois d'Outaouais, de concert avec les trois inspecteurs de bois nommés par le surintendant, constitueront un bureau d'examineurs dont le surintendant sera d'office membre et président; et chaque fois qu'il y aura des vacances dans le dit bureau par décès ou autrement, il sera suppléé à ces vacances par voie d'élection, s'il s'agit des personnes nommées par la chambre de commerce de Québec ou la chambre des fabricants de bois d'Outaouais, et par une nouvelle nomination s'il s'agit des inspecteurs de bois formant partie du bureau d'examineurs.”

Section 12, après “équarrissage,” insérez “rond, dégrossi, (*waney*) et plat.”

Section 14, amendée comme suit : “ Avant d'obtenir une licence, tel aspirant, ensemble avec deux cautions suffisantes, donnera un cautionnement pénal en faveur de Sa Majesté, de quatre cents piastres chaque, portant qu'il remplira fidèlement ses devoirs; et le dit cautionnement profitera au surintendant des mesureurs, lequel indemnifiera toute partie lésée par les faits, actes ou omissions du dit inspecteur, jusqu'à concurrence des dommages, pourvu qu'ils n'excèdent pas le montant du cautionnement.”

Section 17, 1er paragraphe. Effacez tous les mots après “heures de bureau ordinaires.” 2e paragraphe de la même section, abrogé.

Section 18, abrogée et remplacée par la suivante :—

“ Quiconque aura besoin d'un mesureur, aura le droit de choisir le mesureur licencié qu'il croira à propos pour mesurer son bois, et à cette fin adressera une réquisition au surintendant, et ce dernier pourra prescrire le nombre d'hommes qui seront employés sous les ordres du mesureur ainsi choisi, pour que le mesurage du bois carré, des mâts, espars, madriers, douves, ou autre espèce de bois, ne soit exposé à aucun retard inutile; et si l'on refuse de fournir ces assistants, le surintendant ou le mesureur pourra employer le nombre requis aux frais des parties intéressées. Le surintendant enregistrera dans son bureau les différentes réquisitions pour le mesurage ou l'inspection de chaque espèce de bois et placera dans un endroit apparent de son bureau une liste fidèle et correcte de tous les mesureurs au service de son département, faisant une distinction entre ceux qui sont et ceux qui ne sont pas employés; et le surintendant, quand il en sera requis, enverra le mesureur désigné dans chaque réquisition pour faire le mesurage, inspection ou calcul, ainsi demandé, en aucun lieu dans le havre de Québec, dans les douze heures d'affaires après que tel mesureur aura été inscrit sur la liste des non-employés, et s'il y avait plus d'une réquisition demandant le même mesureur, alors ce dernier sera envoyé en premier lieu à la personne qui aura fait la première demande; pourvu toujours, que le surintendant pourra en tout temps rappeler tel mesureur, s'il le juge à propos.”

Section 20.—Biffez les mots “Et refuser telles spécifications aux intéressés.”

Section 22.—1er paragraphe; après “entier,” insérez “lorsque le bois carré est brisé ou fendu aux bouts où des trous ont été pratiqués, la longueur sera supputée de l'endroit où il sera possible d'équarrir l'extrémité, selon le cas, après avoir enlevé la partie brisée, fendue ou percée.”

Section 24.—Ajoutez : “ Tout bois carré sera mesuré avec la perche ci-dessus mentionnée, et tout bois dégrossi (*waney*) ou rond avec une corde autour de la circonférence, un quart de laquelle sera supputée comme le côté du carré.”

Section 26, 5e paragraphe; après “pin rouge,” insérez “épinette rouge.”

Section 26, 6e paragraphe; après “noyer tendre,” insérez “noyer noir.”

Section 26, 22e paragraphe; au lieu de “*head-staves*,” lisez “*hart-staves*.”

Section 26, 24^e paragraphe ; après le mot " des " ligne 9, effacez tout le paragraphe et insérez ce qui suit : " douves, à leur partie la plus courte, la plus étroite et la plus mince, où elle n'exécède pas l'étalon de longueur, largeur et épaisseur ci-dessus prescrit."

Section 26, 27^e paragraphe.—" L'orme et le pin rouge seront réputés marchands s'ils ont neuf pouces carrés au lieu de dix."

Section 26, 31^e paragraphe ; après " merisier," ajoutez " et le noyer noir."

Section 28—Après le mot " surintendant ", ligne 14, insérez " et ces trois personnes seront indépendantes du surintendant et ne seront pas employées par lui ni sous son contrôle."

2^e paragraphe—Au lieu de " deux jours " insérez " quatre jours ", et après le mot " le " dans la quatrième ligne, insérez " et après le 20^e jour novembre pour les opérations de l'année courante, mais nul examen n'aura lieu au sujet de l'inspection ou mesurage d'aucun bois inspecté ou mesuré entre le 20 novembre et le 1^{er} mai."

Section 31 abrogée et remplacée par la suivante : " Le tarif des honoraires sera réglé par la chambre de commerce de Québec et la chambre des fabricants de bois d'Outaouais."

Section 38—Après " bois " dans la première ligne, insérez " attaché au Bureau du Surintendant."

Au sujet de la section 46, le comité n'est pas tombé d'accord, et recommande qu'elle soit prise en considération par le conseil.

(Signé,)

T. H. DUNN,
Président.

Proposé par M. Grant, secondé par M. Garneau,—Que la partie du rapport qui a été lue, soit adoptée.—Agréé.

La recommandation à l'effet de prendre en considération la section 46, est ensuite mise en délibération.

Proposé par M. Dean, secondé par M. Garneau,—Que, vu que l'assemblée générale trimestrielle de la chambre est très prochaine, et que la 46^e section de l'acte relatif au mesurage du bois est d'une vaste importance pour le commerce, les délibérations à cet égard soient ajournées à mercredi, date de la réunion trimestrielle.

Proposé en amendement par M. Tomson, secondé par M. Scott,—Que le conseil est d'opinion que nulle modification ne devrait être apportée à la 46^e section de l'acte—Rejeté.

RAPPORT

Du comité spécial nommé pour s'enquérir des moyens à prendre pour promouvoir l'instruction agricole, commerciale, navale et militaire, dans le Bas-Canada.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport ci-dessus n'est pas imprimé.]

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL SUR L'ALIMENTATION

DU

CANAL RIDEAU.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de la possibilité de régler l'alimentation d'eau du canal Rideau, et des moulins qui le bordent, au moyen d'une digue d'arrêt sur différents lacs qui forment les sources de la rivière Rideau, et aussi de considérer la possibilité et les avantages qui résulteraient de l'ouverture de la navigation entre ces lacs et le canal Rideau, a l'honneur de soumettre le rapport et les témoignages suivants :—

Le comité trouve qu'il est établi que l'on a éprouvé des inconvénients graves sur la route de la rivière Rideau, depuis quelque temps déjà, à cause des grandes inondations du printemps et des basses eaux de l'été ; et il est porté à attribuer cela aux défrichements du pays, qui font fondre la glace et la neige de l'intérieur plus tôt qu'autrefois, et aussi au meilleur égouttement des terres, qui permet aussi à l'eau de s'écouler plus rapidement qu'auparavant.

Pour remédier à ces inconvénients, le comité est convaincu que tous ce qui est nécessaire, comme le dit un des témoins, est "de faire par des moyens artificiels ce que les marais et les bois faisaient avant qu'ils ne fussent défrichés, c'est-à-dire, de réunir et retenir le surplus d'eau et d'en alimenter le canal à mesure qu'on en aurait besoin." Le moyen de parvenir à ce but serait, dans l'opinion du comité, de construire quelques digues et portes de décharge sur les lacs des deux côtés du canal,—ce qui pourrait se faire à peu de frais.

Le comité a constaté que le sommet du Rideau est alimenté par une chaîne de lacs situés sur le côté ouest du canal, qui se déchargent dans le lac supérieur à West Port, et que l'on pourrait, à peu de frais, obtenir un grand approvisionnement d'eau de ces lacs. Une autre grande chaîne de lacs, situés aussi sur le côté ouest du canal, commence au lac de Myers, dans Sherbrooke Sud, et se décharge par la rivière et le canal Tay dans le Rideau à Port Elmsley, au-dessous du niveau d'été, sur le côté de l'Outaouais du canal. La construction de digues peu coûteuses sur cette chaîne de lacs ajouterait, sans faire beaucoup de dommages aux terres, sur des berges élevées et rocheuses de ces lacs, de 50 à 75 milles carrés d'eau de surface à l'approvisionnement actuel, et accroîtrait la profondeur d'eau de ces lacs de six à huit pieds, en moyenne, au-dessus de leur niveau actuel.

Le comité a aussi appris qu'il existe une troisième chaîne de lacs, dont les eaux se jettent dans le canal Rideau, au-dessous du niveau du sommet, sur le côté du St. Laurent, aux moulins de Bedford et au ruisseau de Massasagua. Ces lacs couvrent une superficie de 19 milles carrés d'eau, et égouttent environ 87 milles carrés de territoire. Au moyen de la construction de quelques digues peu dispendieuses, l'on pourrait élever ces lacs de quatre pieds en moyenne, et obtenir par là une abondante alimentation.

Quant à la question d'établir une ligne de navigation intérieure par la chaîne de lacs mentionnée en second lieu, sur le côté occidental du Rideau, le comité est porté à croire qu'elle serait possible, et que les frais en seraient modérés. Les témoignages établissent

qu'en faisant une tranchée d'un demi-mille, principalement à travers un marécage qui relie le lac Otty aux lacs Long et d'Adam, l'on pourrait se rendre du canal Rideau à deux milles de la ville de Perth, et que l'on s'assurerait par là un commerce de transit considérable en bois de service et minéraux, tandis que plus tard l'on pourrait établir un système de navigation avec les lacs qui se relient aux lacs Otty et Myers, à travers les cantons de Sherbrooke Sud, Po, Hinchinbrooke et Olden,—ce qui ouvrirait un territoire considérable aux défrichements, et donnerait aussi, paraît-il, de grandes facilités au développement de ressources minérales de cette partie du pays.

A l'égard de la question plus importante du maintien d'une alimentation d'eau suffisante dans le canal Rideau, le comité en apprécie toute l'importance au point de vue des intérêts de la province en général, ainsi que de ceux de la section du pays qu'il trouve, et il est parfaitement convaincu que l'on peut obtenir une alimentation abondante à peu de frais. Le canal est indispensable aux villes et villages, et aux grands établissements commerciaux et aux moulins auxquels il a donné naissance, est de la plus grande valeur pour Outaouais et Kingston, ses points extrêmes. De plus, il est de la plus haute importance que la province possède une voie de navigation intérieure, située loin de la frontière, et par conséquent moins exposée, et que cette voie soit en état de servir dans le cas où la navigation des canaux du St. Laurent serait interrompue, par quelque cause que ce soit.

Le comité recommande donc qu'il soit fait un examen complet de ces lacs dès le commencement du printemps, sous la direction du département des travaux publics, afin que le but dont le comité a été chargé de s'occuper, et qu'il considère important et de réalisation facile, soit atteint d'une manière efficace et cependant peu dispendieuse.

Le tout respectueusement soumis.

J. M. CURRIER,
Président.

Salle de comité, 14 mars 1865.

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ,
Vendredi, 22 février 1865.

Le comité s'assemble.

Membres présents :

M. Morris,
M. Bell,
M. Robitaille,

M. Shanly,
M. Currier, et
M. Wright (d'Ottawa).

Lu l'ordre de renvoi.

M. Currier est élu président.

M. le président donne lecture d'une série de questions qu'il propose d'expédier par la poste, afin d'économiser les frais de faire venir les personnes à Québec. Les questions sont lues et approuvées.

M. Morris donne aussi lecture d'une série de questions, qu'il propose d'envoyer de la même manière, et elles sont aussi approuvées.

Voir, pour ces questions, les documents annexés sous les Nos. 1 et 2.

Ajourné jusqu'à convocation par le président.

SAMEDI, 11 mars 1865.

Le comité s'assemble.

Membres présents :
M. Currier, président ;

L'hon. M. Carling,
M. Robitaille,
M. Bell,

M. Morris, et
M. Shanly.

Le président soumet une réponse reçue de Robert Kermahan, écuyer, marchand de bois, du village de Kemptville, qui est lue et déposée sous le No. 3. Aussi, une réponse de Thomas C. Keefer, écuyer, ingénieur civil, d'Outaouais, qui est lue et déposée sous le No. 4.

M. Morris soumet une réponse de John Manion, écuyer, meunier du canton de Bathurst, qui est lue et déposée sous le No. 5. Aussi, une réponse de Francis Poole, écuyer, ingénieur de mines, etc., de Perth, qui est lue et déposée sous le No. 6. Aussi, une réponse de George Oliver, écuyer, surintendant de mines, d'Elmsley Nord, qui est lue et déposée sous le No. 7.

Résolu, Que James H. Rowan, écuyer, du département des travaux publics, soit invité à comparaître devant le comité et à rendre témoignage.

Ajourné.

MARDI, 14 mars 1865.

Le comité s'assemble.

Membres présents :

M. Currier, président ;
 M. Morris, M. Ferguson (de Frontenac), et
 M. Bell, M. Shanly.
 M. Wright (d'Ottawa),

M. Rowan comparait devant le comité et donne son témoignage par écrit, lequel est déposé sous le No. 8.

Le président soumet une réponse de J. Chaffey, écuyer, propriétaire de moulins et engagé dans l'exploitation des mines de fer, sur le canal Rideau, qui est lue et déposée sous le No. 9.

Il est préparé un projet de rapport, lequel est lu et adopté, et il est résolu que le président présente le dit rapport à la chambre à sa prochaine séance.

Il est aussi *Résolu*, Que le procès-verbal des délibérations, du comité, ainsi que les questions et réponses reçues, soient soumis à la chambre en même temps que le dit rapport.

Et le comité se dissout.

JOHN NOTMAN,
 Greffier du comité.

(No. 1.)

Questions posées par le comité spécial chargé de s'enquérir de la possibilité de régler l'alimentation de l'eau dans le canal et la rivière Rideau, et des moulins qui y sont construits.

Par M. Currier, M. P.P. :—

1. Quelle est votre profession ou occupation, et où demeurez-vous ?
2. Depuis combien de temps connaissez-vous l'état général de la route du canal Rideau ?
3. Quelle est votre opinion sur l'importance de cette route, au point de vue commercial ?
4. Pouvez-vous dire quelle est la nature et l'étendue des établissements manufacturiers qui sont maintenant en opération sur la route du Rideau proprement dite, la somme probable du capital qui y est placé, le nom des propriétaires, etc. ? Dans ce cas, veuillez nous donner les plus amples renseignements possibles sur ces différents points ?
5. Pouvez-vous donner de semblables renseignements relativement aux usines et fabriques actuelles sur quelques uns ou tous les tributaires de la rivière Rideau ? Dans ce cas, veuillez les donner aussi complets qu'il vous sera possible.
6. Pouvez-vous dire quels sont les intérêts de transport et de navigation qui existent sur cette route, c'est-à-dire, le nombre de bateaux à vapeur et autres vaisseaux, comment ils sont employés, etc, et le montant de capital qui y est placé ?
7. Connaissez-vous l'état général de la navigation et de la route lorsqu'elle était sous le contrôle du gouvernement impérial ? Dans ce cas, croyez-vous que l'efficacité générale de la route, relativement à tous les intérêts qui y sont concernés, depuis qu'elle a été cédée au gouvernement provincial, soit plus grande ou moindre que lorsqu'elle était sous l'administration du département de l'artillerie ?
8. Avez-vous eu connaissance des fréquentes interruptions survenues dans la navigation de cette route depuis quelques années, et quelles en sont les plus grandes causes, suivant vous ?

9. Les intérêts de la navigation et des propriétaires de moulins de cette route ont-ils souffert, et souffrent-ils actuellement en conséquence de l'extrême hauteur des eaux le printemps, et des basses eaux durant l'été ?

10. Si, à votre avis, les difficultés et les dommages éprouvés par les différents intérêts sur cette route, provenant des extrêmes basses et hautes eaux, peuvent être évités, veuillez nous dire comment vous pensez que l'on pourrait obtenir une alimentation d'eau plus uniforme durant toute l'année ?

11. Veuillez-nous dire où que vous pensez de l'importance de la route au point de vue de la défense militaire du pays ?

12. Supposant que vous êtes au fait que ces années dernières, depuis que le pays a été défriché, les inondations du printemps ont été proportionnellement plus fortes, ce qui causait de fréquents dommages aux ouvrages du canal, et mettait aussi en danger les moulins et ponts de la rivière, et que la navigation a été arrêtée pendant plusieurs mois consécutifs ; aussi, que pour la même cause, l'eau est beaucoup plus basse qu'autrefois durant la saison de sécheresse, ce qui cause de grandes pertes aux propriétaires de moulins, — pensez-vous que l'on puisse remédier à ces inconvénients en construisant des digues sur quelques-uns des lacs qui forment la source de la rivière Rideau ? Dans ce cas, veuillez nous dire, aussi approximativement que possible, quel serait le coût de ces digues, et sur quels lacs elles devraient être construites.

(No. 2.)

Questions posées par M. Morris, M. P. P. :—

1. Connaissez-vous la chaîne de lacs qui commence au lac de Myers, dans Sherbrooke & d, dans le comté de Lanark, et qui remontent jusqu'à ce qu'ils se déchargent par la rivière Tay dans le canal Rideau ? Dans ce cas, dites le nombre de ces lacs, leur superficie, leur caractère, la valeur de leurs berges, et la manière dont ils se relient entre eux, en spécifiant aussi dans quels cantons ils sont situés.

2. Quel effet produirait sur le canal Rideau, à votre avis, pour entretenir un approvisionnement d'eau durant l'été, la construction de la décharge de quelques-uns de ces lacs, et desquels, et où suggériez-vous la construction de ces barrages ?

3. La construction de ces barrages serait-elle avantageuse aux moulins érigés sur les cours d'eau qui relient ces lacs au canal Rideau, et pouvez-vous nous donner quelque idée de l'importance du commerce de bois qui se fait sur ces cours d'eau ?

4. La construction de ces barrages causerait-elle quelque dommage, et jusqu'à quel point, par l'inondation des terres, et quel serait le coût probable de ces barrages ?

5. Pourrait-on établir une navigation intérieure au moyen de la construction de deux écluses aux débouchés des lacs de Myers et de Bob, et dans ce cas, quelle serait l'étendue de cette navigation, et quel serait le coût de ces écluses ?

6. La construction de ces écluses et des autres ouvrages nécessaires s'y rattachant, servirait-elle le même objet que les barrages proposés ?

7. L'ouverture d'une pareille navigation serait-elle avantageuse au pays, en activant les défrichements et développant ses ressources ; quels intérêts servirait-elle et sous quels rapports serait-elle avantageuse ?

8. Savez-vous qu'il existe une autre chaîne de lacs, commençant au lac Otty, dans le canton d'Elmsley Nord, et s'étendant de là dans le comté de Burgess Nord, communique aussi avec le canal Rideau par la rivière Tay ? Dans ce cas, dites quels sont ces lacs, leur étendue et leur caractère, et mentionnez tout sujet d'intérêt spécial qui a dernièrement donné une plus grande importance à la partie du pays dans laquelle ils sont situés.

9. Résulterait-il quelques avantages, et lesquels, de leur liaison avec le canal Rideau, et de quelle manière et à quel prix probable pourrait-on les relier ainsi ?

10. Quels intérêts commerciaux une telle voie de communication servirait-elle ?

11. Ces lacs ont-ils quelque communication, et laquelle, avec l'autre chaîne de lacs qui commence aux lacs de Myers et de Bob, ou est-il possible d'en établir une, et, dans ce cas, de quelle manière proposeriez-vous de le faire, et quel serait le coût probable d'une telle liaison ?

12. Donnez tous les renseignements en votre pouvoir à l'égard du sujet dont il est question, et relativement auquel vous n'avez pas été spécialement questionné.

(No. 3.)

Réponses de Robert Kernaham.

1. Je suis marchand de bois, et réside au village de Kemptville.
2. Je connais le canal Rideau depuis trente ans.
3. Il est très-important pour les intérêts du pays que le canal Rideau soit tenu en bon ordre, puisqu'il offre une communication intérieure entre Outaouais et Kingston, sur le lac Ontario.
4. Je ne puis répondre maintenant à la quatrième question.
5. Il y a deux moulins à farine et un moulin à scie à Kemptville, sur le bras sud de la Rideau, au-dessus, et il y a un moulin appartenant à M. Perkins, à un mille environ au-dessus de Kemptville. A peu près quatre milles plus haut se trouvent les moulins à farine et à scie de M. Waugh, et à quinze ou vingt milles plus haut encore se trouvent les moulins d'Augusta Nord—à farine et à scie. Sur ce qu'on appelle le Bras du Milieu sont les moulins à farine et à scie de Bishop. Plus haut, il y a encore un moulin à scie, dont le nom du propriétaire m'échappe. Ensuite, sur la rivière Tay, il y a un moulin à farine et deux moulins à scie à la chute au Brochet, et un moulin à farine et un à scie à Perth. Il y a un moulin à farine et un à scie chez Adams, à trois milles au-dessus de Perth, et le moulin d'Allan, deux milles plus loin. A la tête du lac Christie, il y a les moulins à scie de Dacken ; et environ quatre milles plus haut encore, vous rencontrez les moulins à farine et à scie de Curry. Ensuite, sur le ruisseau au Poisson, se trouvent les moulins à farine et à scie d'Edmond, les moulins de Draften, et ceux qu'on appelle les moulins de Smith—à scie,—tous sur la rivière Tay. Il y a des moulins sur d'autres décharges, que je ne connais pas, cependant.
6. Je ne puis rien dire à propos de la sixième question.
7. Les facilités de transit sur le canal Rideau sont aussi grandes que lorsqu'il était sous le contrôle du département de l'artillerie, mais les ouvrages ne sont pas aussi bien entretenus.
8. Au printemps les inondations sont plus fortes et viennent plus à bonne heure que lorsque le pays était en forêt, et, à la fin de l'été, les eaux sont plus basses.
9. La route souffre des hautes eaux du printemps et des basses eaux de l'été.
10. Si les déversoirs de chaque digue étaient plus larges, de manière à laisser écouler plus promptement le surplus des eaux du printemps, et si l'on faisait des réservoirs à la tête de la rivière Tay, pour alimenter le canal durant les sécheresses, l'on aurait une profondeur d'eau plus régulière durant toute l'année ; ou, en d'autres mots, en augmentant la capacité des moyens de décharge, et aussi en construisant des barrages aux sources de la Tay, je pense que l'on atteindrait le but désiré.
11. Mon opinion est que cette route est de la plus haute importance au point de vue de la défense militaire du pays, et qu'elle offre l'unique moyen de communication par eau à l'intérieur. Elle permettrait d'entretenir les communications entre Montréal et le lac Ontario, par l'intérieur, si celles de la frontière devenaient impossibles en cas de guerre.
12. Je sais que durant ces dernières années, depuis que le pays est défriché, les inondations du printemps ont été proportionnellement plus fortes, parce que le pays est défriché ; et, à mesure que les défrichements et l'égouttement des terres se font, l'eau se décharge plus rapidement dans les ruisseaux au commencement du printemps, et il en résulte des crues subites dans les rivières. Les fortes crues mettent toujours de pareils ouvrages en danger, ainsi que les moulins et les ponts. La navigation a été interrompue pendant plusieurs mois consécutifs, par suite de la destruction des ouvrages ; elle a quelquefois été interrompue pendant tout une saison. Je sais aussi que, pour la même cause, l'eau tombe beaucoup plus bas qu'autrefois durant l'été, ce qui cause de grands dommages aux moulins et à la navigation. Ces incon vénients peuvent être évités par la construction de digues aux endroits suivants : premièrement, à la décharge du lac au Corbeau ; secondement, à la décharge du lac à l'Aigle ; troisièmement, au lac Long ; quatrième ment, au lac au Coude ; et cinquièmement, au lac au Chevreuil (*Buck lake*). En retenant l'eau au moyen de barrages à ces endroits, ces lacs conserveraient assez d'eau pour alimenter le canal pendant les sécheresses. Des barrages construits aux endroits sus-nommés produiraient une superficie d'eau de réserve de plus de 20 milles carrés. Je pense que l'on pourrait élever l'eau de six pieds au-dessus du niveau actuel, et que la quantité totale d'eau mise en réserve suffirait,

en ayant soin de ne pas la gaspiller, pour fournir l'alimentation durant l'été. Suivant moi, le coût de ces ouvrages ne devrait pas dépasser \$7,000. Je serais prêt à les construire pour cette somme.

(No. 4.)

Réponses de Thomas C. Keefer.

1. Je suis ingénieur civil et demeure près d'Outaouais.
2. Je connais la route du Rideau depuis 1849.
3. Elle est indispensable aux villes, villages et établissements manufacturiers et commerciaux qu'elle a créés, et au pays qui les entoure entre Outaouais et Kingston, et de la plus grande valeur pour ces deux villes en rendant leurs approvisionnements à meilleur marché. Elle est importante pour la province en ce qu'elle peut être employée dans le cas où celle du St. Laurent ne pourrait pas servir.
4. Je connais très bien les moulins et fabriques de Merrickville et d'Outaouais, et je sais qu'il a été construit des établissements importants presque à chaque pouvoir d'eau sur la route. A Outaouais, la valeur de ces constructions est de \$100,000, et de la moitié de cette somme, je crois, à Merrickville.
- 5, 6 et 7. Je ne puis répondre à ces questions.
8. Oui. J'attribue ces interruptions, causées par les inondations, dont la gravité croissante est due aux défrichements, qui font précipiter rapidement de grands volumes d'eau sur une surface défrichée et durcie par la gelée, exposée aux rayons du soleil du printemps,—et à la culture, qui égoutte rapidement les terres dans la rivière: eau qui était autrefois absorbée et lentement écoulee sur une surface protégée contre le froid par les matières végétales en décomposition, et contre les rayons du soleil par les arbres des forêts. Ainsi, des ruisseaux qui, autrefois, suffisaient pour alimenter des canaux et des moulins pendant l'été, et dont les crues étaient modérées, sont maintenant bientôt vidés, et sont presque à sec au milieu de l'été. Les dommages causés par les crues sont aussi plus grands à cause des ponts et autres obstructions inhérentes aux défrichements, qui forment des amoncellements et font inonder les terres au-dessus. Il n'y a non plus aucun doute que l'absence de canaux de décharge convenables, aux écluses et aux digues, a augmenté les dangers des inondations.

10. Nous n'avons qu'à faire, par des moyens artificiels, ce que les marais et les bois faisaient autrefois, avant qu'ils ne fussent défrichés,—c'est-à-dire, recueillir et conserver le surplus des eaux du printemps, et le lâcher à mesure qu'on en a besoin. Dans la Grande-Bretagne, on a créé des lacs et réservoirs artificiels dans des gorges de montagnes, pour l'alimentation des pouvoirs d'eau et des villes comme, par exemple, les réservoirs de Bawn en Irlande, et ceux qui alimentent la ville de Manchester, en Angleterre. Les lacs naturels de la rivière Rideau et de ses tributaires offrent des moyens faciles et économiques de conserver et régler l'écoulement des eaux. Je n'ai aucun moyen d'en évaluer le coût, qui ne serait que celui de quelques digues et vannes peu dispendieuses, et l'achat de quelques acres de terre qui, même si elle était toute cultivée et de la plus grande valeur, ne devrait pas, suivant moi, militer contre les avantages de pareilles constructions, ou être regardée sous aucun point de vue comme une forte dépense. Je me forme cette opinion d'après ce que j'ai vu dans des cas semblables en ce pays, et sans aucune connaissance spéciale des lacs qui serviraient à cette fin, excepté ceux qui se trouvent sur la ligne principale de la navigation du Rideau.

11. La route du St. Laurent serait fermée par une guerre avec les Etats-Unis, à moins que nous possédions la frontière américaine vis-à-vis; la route du Rideau, si elle était défendue, serait alors la seule praticable.

12. La réponse se trouve dans le No. 10.

(No. 5.)

Réponses de John Manion aux questions de M. Norris, M. P. P. :—

1. John Manion. Je demeure dans le canton de Bathurst, dans le comté de Lanark. Je suis propriétaire de moulins à farine sur la rivière Tay, et je connais parfaitement la chaîne de lacs qui commence au lac à Myers, dans Sherbrooke Sud, et dont les eaux s'écoulent par la rivière Tay. Le principal de ces lacs est celui de Myers, dans les cantons de Sherbrooke Sud et de Bathurst. Le lac d'Argent, dans le canton de Sherbrooke Sud, tombe dans le lac à Myers par un ruisseau. Le lac Davern entre dans la Tay par un ruis-

seau, entre les lacs de Myers et à Bob. Le lac à Bob se relie à celui de Myers par la Tay. Il y a deux digues de moulins sur la rivière entre ces lacs. Le lac à Bob a environ seize milles de longueur, et il s'ouvre ensuite dans la Baie Verte, qui s'étend à trois ou quatre milles plus loin vers le sud-ouest. Le lac au Cerf (*Deer Lake*) dans Sherbrooke Sud, le lac aux Roches (*Rock Lake*) dans Oso, le lac à la Vase (*Mud Lake*), dans Bedford, le lac à la Barbotte (*Sucker Lake*) dans Oso, le lac au Corbeau (*Crow Lake*) dans Bedford et Oso, le lac à l'Aigle (*Eagle Lake*) dans Hinchinbrooke et Olden, le lac Long dans Olden, le lac à Watson dans Olden, le lac Kirnahan dans Olden, le lac Legatt dans Olden, déchargent tous le surplus de leurs eaux dans le lac à Bob, et sont tous sur le côté nord. Sur le côté sud sont le lac à Farren, les lacs O'Brien et Grant, dans Sherbrooke Sud, ainsi que plusieurs autres petits lacs, situés principalement dans Sherbrooke Sud et Crosby Nord. La grandeur moyenne de tous ces lacs peut être de trois à quatre milles de longueur par un mille de largeur.

2. Je suis convaincu que si l'on construisait des digues aux endroits que je vais mentionner, l'on pourrait conserver assez d'eau pour alimenter le Rideau et les manufactures qui s'y trouvent ainsi que sur les cours d'eau entre ces lacs et le Rideau, pendant toute l'année. Je suggérerais donc : 1°.—Qu'une digue fut construite sur le lac d'Argent, où l'eau pourrait être élevée de dix pieds sans causer aucun dommage. 2°.—Une digue sur le ruisseau au Poisson, sur le 7e lot de la 5e concession de Sherbrooke Sud, élèverait l'eau des lacs aux Roches et au Cerf de huit pieds sans causer aucun dommage. 3°.—Une digue sur le lac à la Barbotte élèverait l'eau de dix pieds sans causer de dommages. 4°.—Une digue à la chute du lac au Corbeau élèverait l'eau de quinze pieds sans dommages ; ce lac se jette dans le lac à Bob par une chute de trente pieds. 5°.—Sur le lac à l'Aigle, on pourrait éléver l'eau de six pieds, mais une partie des terrains bas seraient inondés. 6°.—Sur le lac Long, une digue élèverait l'eau de huit pieds, mais inonderait trois ou quatre cents acres de terres de la couronne. Je considère que ce sont là les seuls endroits où il serait nécessaire de faire des barrages, et qu'ils suffiraient pour obtenir une alimentation suffisante et constante toute l'année.

3. Ce serait un grand avantage pour les moulins situés sur les cours d'eau qui relient ces lacs au Rideau. La quantité de bois scié sur ces cours d'eau l'année dernière a été d'environ huit millions de pieds, et cette quantité serait double si l'on augmentait les moyens de transport. Il y a aussi des moulins à farine importants sur ces cours d'eau.

4. Le coût de la construction des digues serait insignifiant, parce que le bois est abondant, et les cours d'eau étroits et encaissés entre des rochers. Elles causeraient bien peu de dommages.

6. En ce qui a rapport au lac à Bob,—et c'est de beaucoup le plus important de tous—des écluses serviraient aussi bien que des digues.

7. Oui. Cela seconderait les défrichements et serait certainement avantageux au commerce de bois, en aidant à son expédition ; cela réduirait aussi le prix des approvisionnements, en y introduisant des colons, parcequ'il y a des dépôts de fer et autres minéraux qui sont aujourd'hui inaccessibles, à cause de la difficulté des transports, qui seraient alors exploités.

8. Le lac d'Adam se jette dans le Rideau par un chenal navigable, et se dirige ensuite à l'ouest pendant deux milles, où se trouve la décharge du lac Long. Il y a ici une digue de moulin, et s'il y avait deux écluses pour racheter le rapide, il serait navigable jusqu'au lac Otty, qui est à environ un demi-mille du lac Long, et en est séparé par un marais et une savane. Des dépôts considérables d'apatite ou phosphate de chaux existent dans les lacs d'Adam, Long et Otty. Ils sont exploités sur le premier, mais ils ne le sont pas sur les deux derniers, à cause de l'absence de moyens de transport, bien que l'on pense que ces dépôts soient plus riches que celui qui est exploité. Je considère qu'il serait très-important pour le canal Rideau de le relier aux lacs Long et Otty par le lac d'Adam, parce qu'on peut le faire à peu de frais, et que cela créerait un commerce de transit pour le Rideau qu'il n'a pas maintenant. 1°.—L'apatite serait immédiatement exploitée et emploierait un grand nombre de bras. 2°.—Les bateaux à vapeur et les barges pourraient parvenir à moins de deux milles de la ville de Perth, par le lac Otty, et tout le gros fret des marchands suivrait cette route. Le lac Otty deviendrait aussi le dépôt du commerce de bois, et une moyenne de quinze à vingt millions de pieds serait probablement expédiée chaque année par cette route, tandis qu'aujourd'hui il est envoyé par chemins de fer à Brockville à des prix élevés, à cause d'une plus grande manutention.

9 et 10. Je pense que j'ai suffisamment répondu à cette question dans ma réponse No. 8.

11. Ces lacs n'ont aucune communication avec ceux de Myers et de Bob, mais il serait possible d'en établir une en passant par le lac Otty dans celui de Murdy, qui s'y jette. Il faudrait alors faire un canal d'environ quatre milles et demi de long, jusqu'au No. 9 de la 1ère concession de Bathurst, lequel passerait principalement à travers des marais, et je ne pense pas que l'on rencontrerait de roc. L'on pourrait facilement construire une digue à la décharge du lac Otty, presque sans causer de dommages, car les bords sont élevés et rocheux, excepté dans les terrains marécageux qui sont situés entre lui et le lac Long, et l'eau peut en être élevée de six pieds ou plus, s'il était nécessaire, presque sans causer de dommages.

12. Au printemps de 1863, un chemin militaire fut tracé par un officier du service de Sa Majesté, depuis Outaouais jusqu'à Madoc, en passant par Perth; et si ces lacs étaient rendus navigables en les reliant, à partir du Rideau, par les lacs d'Adam, Long, Otty, Bob et à l'Aigle, et le lac du Portage à la tête du lac Long, dans le canton d'Olden, ils suivraient la route déjà tracée pour les fins militaires, et en même temps raccourciraient la distance d'une quinzaine de milles; et dans le cas où des approvisionnements militaires seraient transportés à l'ouest, en cas de guerre, cette route serait beaucoup plus expéditive, en même temps que sûre,—plus expéditive parce que le pays est excessivement difficile pour une route de terre,—en sus de quoi elle serait, comme je l'ai dit, d'un avantage incalculable pour le pays, par le développement de son commerce de bois, et de ses ressources minières, et elle seconderait aussi sa colonisation, que l'on ne peut guère s'attendre à voir marcher rapidement jusqu'à ce que l'on ait adopté ce projet, parce que, à cause des nombreux lacs qui s'y trouvent, les chemins font de grands détours, ce qui accroît considérablement les distances. En somme, l'on ajouterait, par la construction de ces digues, de 50 à 75 milles carrés de superficie à l'approvisionnement d'eau actuel sans causer de dommages. Ces digues augmenteraient la profondeur d'eau des lacs en question de six à huit pieds, en moyenne, en sus du niveau actuel.

À une assemblée des propriétaires de moulins à scies intéressés dans la question de l'approvisionnement d'eau, tenue à Perth, le septième jour de mars, il a été unanimement résolu,—Que les opinions exprimées dans les réponses ci-dessus sont, croyons-nous, exactes, et, en conséquence, le secrétaire fut prié de les confirmer au nom de l'assemblée.

(No. 6.)

Réponses de Francis Poole aux questions d'Alex. Morris, Ecr., M. P. P. :—

1. Oui. 14 lacs; longueur totale, 38½ milles; largeur moyenne, 1½ mille; généralement profonds, fond peu rocheux; chaque lac peut être relié à l'autre par des ruisseaux d'approfondissement facile; les berges, dans la proportion d'un tiers, sont élevées et rocheuses; le reste est en talus, à un angle de 20° à 45° en moyenne. Ces lacs sont situés comme suit: 3 dans le canton de Sherbrooke Sud, 5 dans Bedford, et 6 dans Hinchinbrooke et Olden. Il y a dans le voisinage de ces lacs de grands dépôts de galène, de cuivre, de plombagine, de minerai de fer magnétique, de phosphate de chaux et de mica; mais, à moins de rendre ces lacs navigables jusqu'au canal Rideau, ces minéraux ne seront jamais d'aucune valeur économique. Les lisières de bonnes terres arables sont considérables et contiennent du bois de première qualité.

2. L'effet sur le canal Rideau serait d'augmenter l'approvisionnement de l'eau à un point considérable durant l'été. Je suggérerais de faire des écluses entre chaque lac au lieu de digues, afin de faciliter l'exploitation des dépôts de minerais. Cela ne coûterait pas beaucoup plus que la construction de digues.

3. La construction d'écluses serait avantageuse aux moulins, et donnerait un nouvel élan au commerce déjà considérable qui s'y fait. L'on envoie chaque année environ 14 millions de pieds de bois scié, fabriqué sur la Tay et ses tributaires, outre une grande quantité de bois carré et autres.

4. La construction d'écluses ou de digues en haut du lac Myers n'inonderait pas de terres, car plusieurs des décharges passent dans d'étroites vallées, et les frais en seraient très légers, tandis qu'à partir du lac Myers jusqu'au Rideau, le coût serait un peu plus élevé, bien que peu considérable, et quelques terres de peu de valeur seraient noyées. Mais pour rendre cette partie navigable (depuis le lac Myers jusqu'à la Tay), les frais seraient plus grands, parce que la rivière Tay est peu profonde et les berges sont basses.

5. Une écluse un peu au-dessous du moulin de Deacon (entre les lacs à Bob et Myers) rendrait tous ces lacs navigables. Cette écluse pourrait être construite à très bon marché.

6. Oui.

7. Cela ouvrirait une grande étendue de pays, qui n'est que partiellement défrichée; servirait les intérêts des fabricants de bois, des propriétaires de moulins et des cultivateurs.

8. Le principal est le lac Otty. Ce lac égoutte une petite partie de territoire, et est trop près du Rideau pour être de quelque avantage en construisant des digues, à moins qu'on ne le relie à la rivière Tay, située à une distance de deux milles, à travers les marais, à environ deux milles de la ville de Perth. Si on le faisait, ce serait le moyen d'aider à l'exploitation du plus grand dépôt de phosphate de chaux qui ait jamais été découvert, et qui est situé sur les bords sud-ouest du lac Otty.

9. Les avantages qui résulteraient de la liaison de tous les lacs ci-dessus mentionnés, par le lac Otty, au Rideau, seraient très grands; cela ferait établir personnellement le pays et développer les ressources minérales, et les frais en seraient remboursés en moins de trois ans.

10. Indépendamment du commerce de bois, qui serait porté à plus de vingt millions de pieds, l'exploitation des dépôts de fer et autres minéraux augmenterait, dans le cours de deux ou trois ans, le transit de mille tonneaux par semaine, et créerait une concurrence à la compagnie de chemin de fer, ce qui ferait diminuer le principal obstacle que rencontrent les colons, et développerait les vastes ressources minérales, déjà "reconnues" et clairement "marquées" dans cette section du pays.

11. L'on peut établir une communication entre la Tay et le lac Otty, et de là au Rideau; et je pense que si l'on construisait un canal, ce serait le meilleur moyen et le moins dispendieux, car tous ceux qui pourraient en profiter seraient établis à l'endroit où il joindrait la Tay ou plus haut.

12. Il y a trois petits lacs dans Crosby Nord, appelés le Premier, le Second et le Troisième lac. Ils contiennent un bon volume d'eau, et se déchargent dans le lac au Brochet, dans Burgess Nord, et de là par le ruisseau de Grant dans la rivière Tay. Pour rendre ces cinq lacs navigables, il suffirait d'une dépense de \$500, et les avantages qui en résulteraient seraient comme suit:—Plus d'eau pour alimenter le Rideau, par la rivière Tay; une petite partie de territoire à bois ouverte à l'exploitation; de plus grandes facilités pour l'exploitation des grands dépôts de mica noir et blanc situés sur les bords du lac au Brochet, qui sont maintenant exploités, mais dont il faut charroyer le produit jusqu'à la station du chemin de fer, éloignée de sept milles; et enfin, ce serait le seul moyen de faire exploiter des lits très considérables de minéral de fer magnétique, rendant en moyenne de 70 à 80 pour cent, et qui sont situés à la tête de ces lacs (rive sud-ouest du Troisième lac). Je me suis occupé depuis cinq ans à rechercher et développer les ressources minérales de cette partie du pays. Je puis donc dire qu'à moins que l'on ne fasse cela, cette section ne sera jamais permanemment établie (même aujour'hui, des centaines de colons sont partis pour les Etats-Unis depuis neuf mois, à cause des difficultés de transport), et les minéraux ne seront d'aucune valeur économique, bien que leurs dépôts soient sans égaux dans la province sous le rapport de l'étendue et de la richesse.

(No. 7.)

Réponses de George Oliver, Surintendant de Mines, etc. :—

4. La nature du pays, entrecoupé de petits lacs et de ruisseaux, est telle que la construction de barrages causerait bien peu de dommages, les berges étant généralement élevées; et le coût de ces barrages sur les ruisseaux qui forment la décharge des lacs, serait insignifiant.

8 à 12. Il y a un grand nombre de lacs dans le voisinage du lac Otty, dont six déchargent leurs eaux dans ce dernier,—ce sont les lacs de Riddle, Tom, Andrew, Murdy, Rond et Mill. Le lac Otty lui-même a environ cinq milles de long sur un mille de large ; il peut être élevé de dix à douze pieds sans causer beaucoup de dommages, et il peut être relié au lac Rideau par la voie du lac Long, à sa tête, au moyen d'une tranchée à travers un marais d'un demi-mille de longueur, et environ 300 verges de terre ferme. Le lac Long se relie au Rideau par un ruisseau et le lac d'Adam. Il y a un autre lac, à l'ouest du lac Long, appelé le lac Profond (*Deep Lake*), qui, au moyen d'une petite tranchée, pourrait être relié au lac Long, et ce dernier pourrait être relié au lac Noir (*Black Lake*) à la tête, et le lac Crosby au lac Noir, et ainsi de suite jusqu'aux lacs à Myers et à Bob. Les lacs Otty et Rideau pourraient aussi être reliés ensemble au moyen d'un canal, en suivant le cours d'un ruisseau qui coule à travers une savane depuis le bord du lac Otty jusqu'au Rideau directement, distance d'un mille environ.

10. L'importance du commerce et les avantages qu'en retirerait le pays seraient en proportion de l'étendue de la navigation intérieure que l'on créerait. Plusieurs branches d'industrie sont retardées à cause du manque de navigation—principalement les exploitations de bois et de mine. Toute cette partie du pays sur laquelle s'étend cette chaîne de lacs est une région à bois et à mines.

11. Le moyen d'établir la communication en question, et les frais qu'elle occasionnerait, peuvent être mieux constatés par un ingénieur pratique, après examen.

(No. 8.)

Témoignage de James H. Rowan :—

Mon nom est James H. Rowan, de la ville de Québec, ingénieur civil, et je suis employé comme tel par le département des travaux publics.

J'ai été chargé par le département, au printemps de 1864, de faire un examen de la chaîne de lacs dont les eaux se jettent dans le canal Rideau, sur le niveau au-dessous du sommet du côté du St. Laurent, aux moulins de Bedford et au ruisseau de Massasagua.

Je trouvais une superficie de pays, égale à 87 milles carrés, égouttée par ces deux décharges, et que, sur cette superficie, il y avait environ 19 milles carrés couverts par l'eau—quelques uns des lacs qui forment ce volume étant très considérables, et ayant une étendue d'environ 3000 acres. Les principaux de ces lacs sont ceux du Diable, à la Vase, au Bouleau, au Désert, au Canot, Knowlton et Long, qui s'écoulent dans le canal des moulins de Bedford ; et les lacs Buck, Draper, Slide, Bell, Clair et Polliwog, s'écoulent par le ruisseau Massasagua. Le nombre total des lacs est de 50 environ ; et l'eau des principaux pourrait être élevée de quatre pieds, en moyenne, sans causer de dommages considérables aux terres qui les entourent, à cause de la nature des berges, qui sont élevées et rocheuses.

En sus des deux digues qui existent aujourd'hui, l'une aux moulins de Bedford et l'autre à la décharge du ruisseau de Massasagua, il en faudrait huit autres (dont aucune ne serait considérable, ni très dispendieuse,) pour retenir toutes les eaux qui s'écoulent dans le canal par les décharges ci-dessus mentionnées.

Afin de s'assurer si toutes ces digues seraient réellement nécessaires, il faudrait d'abord savoir quelle quantité d'eau serait nécessaire pour maintenir l'eau du canal à une hauteur convenable, à partir du mois d'août jusqu'à la clôture de la navigation, en donnant une marge suffisante, non seulement pour les besoins de la navigation et des moulins, mais aussi pour l'évaporation, qui doit être considérable, à cause de la construction particulière du canal.

Il est presque inutile d'ajouter que, comme la construction d'ouvrages de cette nature aurait l'effet de maintenir une alimentation pour l'usage du canal à l'automne, de même aiderait-elle à empêcher les crues subites du printemps, qui mettent souvent les travaux du canal en danger.

Pendant que je faisais l'examen des eaux de ces lacs, j'ai été informé qu'il y avait une autre chaîne de lacs considérable qui s'écoulent dans le canal au sommet d'épanchement à Westport, sur lesquels il y a quelques moulins, je crois.

(No. 9.)

Réponses de J. Chaffey :—

1. Propriétaire et locataire de moulins et de mines de fer ; je fais les affaires qui s'y rattachent sur le canal Rideau.

2. Quinze ans.

3. Un commerce considérable, et qui s'accroît constamment. L'efficacité du canal est indispensable à la localité. C'est la seule route de transport praticable en cas de guerre avec les États-Unis.

4. Je ne puis répondre entièrement à cette question, bien que je sache qu'il y a beaucoup de fabriques et usines sur toute la ligne.

5. Sur le Rideau, à l'endroit où s'y jettent les tributaires, il y a un moulin à farine ; trois paires de meules aux moulins de Kingston ; à celui de Brewers d'En-Bas, un moulin semblable ; à ceux de Brewers d'En-Haut, un moulin à scie, qui fait environ quatre millions de pieds de bois par année ; chez Morton, un moulin à scie et à farine ; sur un ruisseau qui sort de la Rideau, à la tête du lac Opimcon, un moulin à scie ; au pied du lac au Chevreuil (*Buck Lake*), les moulins de Massasagua (m'appartenant), fabriquant environ quatre millions de pieds de bois par année. Les moulins de Bedford, au pied du lac du Diable, appartenant à M. Fell, et loués par moi fabriquant de quatre à six millions de pieds de bois par année ; moulin à farine au même endroit. A Wesport, deux moulins à scie, fabriquant environ deux millions de pieds de bois par année ; un moulin à farine, à carde, et autres, à la décharge de la rivière Tay, deux moulins à scie—faisant à peu près un million de pieds de bois—et un moulin à farine. Je ne connais pas très bien les travaux depuis la chute à Smith jusqu'à Outaouais. Des mines de fer sur le lac à la Vase (*Mud Lake*), près de Newboro' (G. Chaffey Frères), qui expédient chaque année environ 4000 tonneaux de minerai. Les propriétaires se proposent d'augmenter considérablement l'exploitation. Ces mines sont inépuisables.

6. Un certain nombre de remorqueurs, ainsi que des bateaux à aubes et des barges, transportent les produits mentionnés, ainsi que les provisions et marchandises. Il est livré environ 30,000 cordes de bois de chauffage à Kingston, chaque année.

7. L'accomplissement des devoirs, l'attention à enlever les obstructions, etc., contribueront généralement beaucoup à l'efficacité de la navigation. Je ne vois pas qu'il y ait beaucoup de différence entre l'administration du département de l'artillerie et celle du gouvernement canadien.

8. Principale difficulté—le manque d'eau durant la seconde moitié de la saison ; quelques remorqueurs ne peuvent pas marcher, et aucun bateau ne peut charger convenablement. On laisse perdre l'eau au printemps.

9. Les principales difficultés proviennent des causes mentionnées dans cette question, tant pour les moulins que pour la navigation.

10. L'on pourrait sans aucun doute obtenir un cours d'eau uniforme des tributaires du canal, en retenant les eaux du printemps, et en les laissant sortir graduellement pendant les sécheresses.

11. C'est la seule route par laquelle les approvisionnements militaires, etc., pourraient être transportés avec sûreté.

12. Je crois qu'il faudrait construire des digues pour les eaux de la rivière Tay, aux décharges des lacs à Christie, à Rob—le principal,—à l'Aigle, au lac Long, et peut-être à celui du Corbeau ; pour les moulins de Bedford et les eaux de la Massasagua, à la tête du lac du Diable, au pied des lacs au Canot et à Christie, aux décharges des lacs au Chevreuil, Clair, Bell et Slide. Je crois que \$5,000, ou moins, suffiraient amplement pour construire de bonnes digues pour les eaux de la Tay, et que \$1,000 seraient suffisantes pour les eaux des moulins de Bedford et de Massasagua. Les premières alimentent l'extrémité d'Outaouais du canal, et les dernières celle de Kingston.

R A P P O R T

SUR LES

TERRAINS AURIFÈRES DU CANADA,

ET LES

MEILLEURS MOYENS D'EN DÉVELOPPER L'EXPLOITATION.

.....
IMPRIME PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.
.....



Q U E B E C :

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.

1865.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

MARDI, 26 janvier 1865.

Résolu.—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé d'obtenir des renseignements sur l'étendue et à la richesse des terrains aurifères du Canada, et les meilleurs moyens à prendre pour les exploiter; de s'enquérir du fonctionnement de l'acte de la dernière session, intitulé: "Acté concernant les Mines d'Or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des capitaux dans l'exploitation de ces mines d'or; aussi, chargé de faire enquête au sujet des octrois de lots de terre et de *claims* dans la région aurifère de la Chaudière jusqu'à ce jour, et généralement de toutes questions se rattachant aux terrains aurifères; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport; le dit comité devant se composer de—

M. Bell,
L'hon. M. Galt,
L'hon. M. McDougall,
L'hon. M. Macdonald, (Cornwall),
L'hon. M. Langevin,
M. Wright, (Ottawa),
M. Irvine,

M. Stirton,
M. Pope,
M. Ferguson, (Frontenac),
M. Taschereau,
M. Robitaille,
M. Dorion, (Drum. et Arth.) et
M. Shanly.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

MERCREDI, 1er février 1865.

Ordonné.—Qu'il soit permis au dit comité de faire rapport de temps à autre.

JEUDI, 2 février 1865.

Ordonné.—Que la réponse à une adresse en date du 26 janvier 1865, demandant copie des rapports de C. L. De Bellefeuille, inspecteur des mines d'or, et de J. K. Gilman, aussi inspecteur des mines d'or, soient renvoyés au dit comité.

VENDREDI, 3 février 1865.

Ordonné.—Que le quorum du dit comité soit réduit à cinq membres.

RAPPORT

(1865.)

Le comité spécial nommé pour obtenir des renseignements sur l'étendue et la richesse des **TERRAINS AURIFÈRES DU CANADA**, et les meilleurs moyens à prendre pour les exploiter; de s'enquérir du fonctionnement de l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte concernant les Mines d'Or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des capitaux dans l'exploitation de ces mines d'or; aussi, chargé de faire enquête au sujet des octrois de lots de terre et de *claims* dans les régions aurifères de la Chandière et St. François jusqu'à ce jour, et généralement de toutes questions se rattachant aux terrains aurifères, et de faire rapport, etc., a considéré les questions qui lui ont été soumises, et adopté le rapport suivant:—

VOTRE COMITÉ s'est occupé d'obtenir sans délai les renseignements demandés, et d'examiner les différents sujets mentionnés dans l'ordre de renvoi. Comme ce sujet est encore nouveau, et est soumis pour la première fois à un comité, il a éprouvé beaucoup d'embarras et d'hésitation, et il a dû chercher à obtenir des renseignements de différentes sources, parce que jusqu'à présent l'on n'en avait recueilli que peu sous une forme pratique. Il a donc été nécessaire d'examiner un grand nombre de témoins, de consulter des rapports faits par des hommes de l'art sur la matière, et de recueillir les faits dans un vaste champ de recherches. Quarante témoins ont été examinés; mais, comme il s'est trouvé qu'en plusieurs circonstances les témoignages ne faisaient que se répéter, ou que certains témoins ne parlaient que par oui-dire, et non pas d'après leur expérience personnelle ou professionnelle,—ces témoignages ont été complètement éliminés de l'appendice.

VOTRE COMITÉ s'est particulièrement occupé des sujets suivants, compris dans l'ordre de renvoi.

- 1° L'étendue, la nature et les ressources des terrains aurifères.
- 2° L'octroi de terres et de permis aux personnes qui veulent entreprendre l'exploitation des mines.
- 3° Le fonctionnement de "l'Acte concernant les Mines d'Or" de 1864, et la manière dont il pourrait être amendé.
- 4° Les meilleurs moyens de développer les ressources des terrains aurifères; et
- 5° Enfin, une revue générale du sujet.

D'après les rapports de l'exploration géologique et les témoignages reçus par votre comité, il paraît que la région aurifère embrasse l'étendue du pays occupée par la continuation en Canada des chaînes de montagnes connues, dans le Vermont, sous le nom de Montagnes Vertes. La limite nord-ouest de ces montagnes, formées par la chaîne connue sous le nom de Montagnes de Notre-Dame, borde immédiatement la vallée du St. Laurent, et il semble qu'elle forme aussi, dans la même direction, la limite de la région aurifère.

puisqu'on n'a pas découvert d'or, jusqu'à présent, plus loin vers le nord-ouest, ni même sur leur versant nord-ouest, tandis que sur leurs pentes sud et sud-est, et dans la région montagneuse et accidentée qui gît entre ces montagnes et la frontière internationale, l'on a trouvé le précieux métal assez généralement, dans différentes parties du pays.

L'étendue de terrain qui, en Canada, est entièrement ou partiellement aurifère, peut donc être décrite comme se terminant, à l'ouest, à l'intersection des chaînes de montagnes dont il vient d'être parlé, en-deçà des frontières; tandis qu'au nord-est elle s'étend à une distance encore indéterminée, et peut-être jusqu'à la péninsule de Gaspé: dans tous les cas, il paraît, d'après les témoignages, que l'on a trouvé de l'or aux sources de la Rivière-du-Loup (en bas); et en prenant ce point comme étant l'extrémité orientale des terres aurifères, la région aurifère aurait une superficie d'environ dix mille milles carrés, formant une lisière comparativement étroite de 250 milles de longueur et de largeur irrégulière sur les frontières de la province.

Le comité n'a aucune preuve sur laquelle il puisse baser l'assertion que l'or se trouve en quantité exploitable, ailleurs que dans les localités qui ont déjà si bien rétribué les mineurs; mais il a reçu assez de témoignages et de renseignements pour faire voir que l'on trouve d'excellentes indications, à certains intervalles, dans toute cette région, et la similitude de la formation rocheuse, partout, permet de croire que de plus amples exploitations produiraient de très-importants résultats dans la voie des nouvelles découvertes.

Quant à la nature et à l'apparence générale du pays, les témoignages reçus s'appliquent principalement à la division aurifère de la Chaudière, et elle est décrite comme étant une région montagneuse en beaucoup d'endroits, mieux adoptée aux exploitations minières qu'aux exploitations agricoles. Il y existe, cependant, comme le prouvent les témoignages, des étendues considérables de terres fertiles, et l'on dit que le sol des vallées et des plateaux qui bordent les rivières est remarquablement riche.

Les deux principales rivières qui arrosent la région aurifère sont la Chaudière et la St. François. Les tributaires occidentaux de l'une, et les affluents orientaux de l'autre, s'entrelacent dans le pays montagneux qui borde la frontière, mais leurs eaux s'éloignent considérablement dans leur course vers le St. Laurent, dans lequel elles tombent à plus de cent milles de distance, l'une dans le lac St. Pierre, l'autre à quelque distance au-dessus de Québec. Entre ces deux rivières, et complètement enclavées entre elles, deux autres cours d'eau assez considérables, — les rivières de Nicolet et Bécancour — étendent leurs tributaires, par de nombreuses ramifications, dans la région aurifère. À l'est de la Chaudière, la rivière des Etchemins — cours d'eau rapide d'un volume considérable — arrose une étendue de pays importante dans la région aurifère, dans laquelle sont compris les cantons de Buckland et Standon, et des parties de Frampton, Cranbourne, Ware et Langevin. La Daquam, rivière qui se jette dans celle de St. Jean, prend sa source dans ce dernier canton, et l'on dit que l'on a souvent trouvé de l'or sur son cours. Votre comité n'a reçu que peu de renseignements sur les rivières situées plus à l'est.

Les rivières déjà mentionnées et leurs tributaires sont, dans les limites du district aurifère, ainsi que le prouvent les témoignages reçus par le comité, excessivement rapides. Bien qu'elles offrent un ample approvisionnement d'eau pour l'exploitation hydraulique des mines, ou toute autre exploitation à laquelle on peut appliquer l'eau comme force motrice, elles ne sont cependant ni navigables, dans le sens ordinaire du mot, ni susceptibles de le devenir. L'on peut, paraît-il, y faire descendre des billots de sciage dans quelques cas pendant les crues du printemps, mais ce serait extrêmement étendre la signification des mots que de les appeler soit navigables, soit propres au flottage, puisqu'elles ne paraissent pas l'être, à la hauteur ordinaire des eaux, même pour les billots. Comme ceci se rapporte à un point dont il va être question dans un instant, votre comité se contentera, pour le moment, d'attirer l'attention sur les faits contenus dans les témoignages et consignés ci-dessous.

Quant aux ressources et à la nature du pays au point de vue de l'agriculture, les témoignages paraissent être contradictoires au premier abord. Mais cela vient de ce que les témoins décrivaient des parties différentes du pays, et en prenant l'ensemble des

témoignages, le comité croit pouvoir dire que les parties déjà établies sont, en général, très fertiles tandis qu'une étendue de pays considérable, et encore couverte par la forêt, est susceptible d'être mise en culture. Afin, cependant, de développer rapidement les ressources du pays, tant sous le rapport agricole que sous celui de l'industrie minière, votre comité croit que l'ouverture de grandes routes est essentiellement nécessaire.

Le chemin qui ouvrirait la plus grande étendue de pays, tant agricole que minéral, et au moindre coût comparatif, serait un chemin qui partirait du confluent des rivières du Loup et de la Chaudière, et qui aboutirait au lac Mégantic en suivant les rives de cette dernière. Ce chemin ouvrirait une partie très importante du pays dans la vallée immédiate de la Chaudière, où la terre est, d'après les témoignages, d'une bonne qualité et propre à la culture. Votre comité n'hésiterait donc nullement à recommander un ouvrage de cette importance à votre bienveillante considération.

De pareils travaux sont bientôt payés par l'émulation qu'ils donnent aux établissements, et les facilités qu'ils offrent aux exploitations minières et autres.

A l'égard de la quantité d'or qui a été tirée de la terre ou découverte, votre comité a reçu des renseignements précieux et exacts. L'inspecteur des mines d'or, le major De Bellefeuille, dit que la quantité totale de l'or produit durant la dernière saison, dans la division aurifère de la Chaudière, est de \$116,000, et l'on doit regarder ce rendement comme très satisfaisant, si l'on considère le petit nombre de bras qui y ont été employés, puisqu'il donne une moyenne de pas moins de \$4 par jour par homme. Cependant, le rapport de l'inspecteur des mines ne peut être regardé comme donnant exactement la somme de l'or extrait, puisqu'il s'arrête au 30 novembre, et que depuis cette époque l'exploitation s'est constamment poursuivie, et avec d'excellents résultats, sur la rivière Gilbert. La plus grande partie de l'or obtenu jusqu'ici a été tirée d'une petite superficie de terrain sur la Gilbert, à quelques milles de son embouchure, dans le district de St. François. Il paraît, de plus, qu'il a été extrait de grandes quantités d'or dans différentes parties du territoire aurifère, dont il n'a reçu aucun rapport. Ainsi, par exemple, les témoignages font voir qu'il a été tiré \$2,000 d'or dans le ruisseau de Stafford, et son rapport n'en indique que \$300. De même, sur la Metgermette, il paraît que l'on y a fait, pendant un certain temps, de \$4 à \$12 par jour et par homme, et il ne paraît pas que cela soit compris dans le montant total mentionné comme ayant été tiré de ce district.

A l'égard des exploitations faites pendant l'hiver sur la rivière Gilbert, les témoignages des mineurs sont très-importants, puisqu'il était jusqu'à un certain point contre leur intérêt de les donner. Ils ont trouvé que les fouilles faites sous la neige en hiver étaient aussi profitables que le lavage des terres alluviales en été. Le témoignage de William Abbott est très-précis sur ce point, et il est appuyé par celui de John McCrea, John Brack, Joseph Rigg et Andrew Dale.

Quant à la richesse générale des placers de la rivière Gilbert, les témoignages de ces individus sont concluants. William Abbott a tiré d'un terrain de 60 pieds de front seulement, \$1,250 durant la première partie de l'été, et dans le cours du mois d'août, il a tiré d'un terrain de 200 pieds de front, \$595. Il avait vu ou trouvé des pépites d'or valant de \$79 à \$300.

John McCrea a exhibé une pépité d'or natif pesant 12oz. et 14 pennyweights (12oz. 210 grammes), outre une quantité d'or en pépites brutes s'élevant à un poids de plusieurs onces. D'après son témoignage, il a trouvé les fouilles d'hiver dans les sous-terrains aussi profitables que l'exploitation d'été.

Andrew Dale dit à peu près la même chose à propos des fouilles d'hiver. Il parle aussi de quartz qui a donné, à l'essai, \$95 au tonneau.

Relativement aux opérations de l'été dernier en général, il n'a rien été fait, excepté dans une section particulière du pays, sur quelques cours d'eau dont nous allons parler maintenant, que l'on puisse proprement appeler de l'exploitation minière. On a, cependant, fait des recherches (*prospected*) sur une vaste étendue, et elles ont amené la découverte d'or d'alluvion sur tous les principaux tributaires des rivières Du Loup et de la Chaudière, entre St. François et la frontière.

On ne l'a pas trouvé partout en quantité rémunérative; mais les apparences étaient propres à faire croire, presque partout, qu'une exploitation sur une plus grande échelle produirait de très-importants résultats.

Entre autres rivières sur lesquelles on a trouvé de l'or d'alluvion en quantité rémunérative, l'on peut citer la rivière Gilbert, maintenant si bien connue, les rivières de la Famine, Du Loup, le ruisseau de Stafford et la Metgermette; tandis que l'on a trouvé de bonnes indications sur les affluents de la rivière des Etchemins dans Buckland, Standon, Ware et Cranbourne.

Les recherches ont révélé la présence de l'or d'alluvion sur les rivières de la Chaudière, Du Loup, du Portage et Oliva, ainsi que sur la rivière Du Loup, (en haut). On a examiné les rivières Simpson et Nibnellis,—la première traversant Risborough et la partie supérieure de Marlow, et la seconde arrosant la plus grande partie du canton de Spalding,—et on les a trouvées aurifères. Les ruisseaux à Drolet et Eugénie, dans le canton de Gayhurst, d'après le témoignage de MM. Lindsay et Patry, ont aussi donné de l'or, tandis que beaucoup de témoins parlent favorablement de la Grande Coulée dans Dorset, et du ruisseau à la Truite dans le canton de Jersey.

Ce n'est pas seulement à la découverte de l'or d'alluvion sur une aussi vaste superficie de terrain que les explorations de l'été doivent leur importance, mais c'est aussi parce qu'elles ont démontré que les veines de quartz sont aurifères dans toute cette région. Des essais ont été faits sur des échantillons tirés de veines situées dans différentes parties du pays, et bien que le rendement ne paraisse pas avoir été considérable, ils sont cependant importants en ce qu'ils prouvent que l'or existe généralement dans le quartz.

Les échantillons, ainsi qu'on le verra par les témoignages, et surtout par les essais classés en forme de tableau par M. Dawson, ont été pris à la surface ou à une très petite profondeur. Des hommes de l'art ont exprimé l'opinion,—et la chose est très clairement exposée par M. Greacen,—qu'il faut atteindre à une certaine profondeur avant d'espérer trouver de l'or en quantité considérable dans le quartz.

Votre comité, désirant obtenir des témoignages qui lui permettent de faire une comparaison entre nos terrains aurifères et ceux de la Californie et de l'Australie, a examiné plusieurs témoins qui avaient longtemps exploité les mines de ces pays; et le résultat lui permet d'exprimer l'opinion que nos terrains aurifères offrent au moins d'aussi bonnes indications que celles qui furent observées en premier lieu en Californie ou en Australie, tandis que dans certains cas la quantité réelle de l'or obtenu, en moyenne, par homme et par jour, excepté, comme de raison, dans les cas de veines extrêmement riches, est égale à celle qu'on a obtenue dans les deux pays.

Les principaux témoins examinés sur ce sujet sont MM. Sinjohn, Anderson, Smith, John Kelly et O. A. Russell.

L'exploitation des mines d'or en Canada n'est cependant encore qu'à son enfance, et ses terrains aurifères ne sont pas encore en état de subir une comparaison équitable avec ceux des autres régions, où tous les appareils que l'art et l'expérience ont pu suggérer, ont été appliqués depuis longtemps; et, cependant, ainsi qu'il appert par les rapports de Sir William Logan (voir son ouvrage de 1863, pages 789 à 795, édition française), que les dépôts aurifères de la Chaudière sont beaucoup plus riches que ceux qui, en Californie, rapportent de grands profits à l'exploitation hydraulique. C'est là une branche d'industrie, à laquelle les terrains aurifères du Canada offrent des avantages particuliers, à cause des pouvoirs d'eau que l'on rencontre partout. Sir William Logan, après avoir décrit la méthode de lavage hydraulique adoptée en Californie, fait les observations suivantes :—

“ Pour juger de la possibilité d'appliquer cette méthode de lavage à nos dépôts aurifères, nous allons nous servir d'un simple calcul basé sur les expériences faites sur la Rivière-du-Loup. Nous avons montré que le lavage du terrain sur un arpent, à une profondeur moyenne de deux pieds, équivalent à 87,120 pieds cubes, a donné, en nombre de grains ronds, près de 7772.50 grammes d'or, ou un peu plus de un et trente-huit centièmes de grain par pied cube; ce qui équivaut à un peu plus de un grain trois quarts d'or par

“boisseau. Maintenant, selon M. Blake, une terre contenant un quarante-quatrième de cette quantité, ou un vingt-cinquième de grain d'or, peut être lavée avec profit par la méthode hydraulique, tandis que le travail de deux hommes, avec un jet d'eau convenable, suffit pour laver mille boisseaux par jour, qui, dans un dépôt comme celui de la Rivière du Loup, contiendraient environ 113.47 grammes d'or. Il est probable, cependant, qu'une certaine portion de la poudre aurifère la plus fine, qui est recueillie par le procédé ordinaire, se perd dans une exploitation sur une plus grande échelle. Nous avons déjà montré que l'or en Canada n'est pas limité aux graviers des lits des rivières et des bancs alluviaux, mais on le trouve sur les rivières Metgermette et St. François, à une hauteur de cinquante à cent cinquante pieds au-dessus de leurs lits; et bien que sa proportion fût bien moindre que dans le gravier de la Rivière du Loup, ces dépôts épais qui s'étendent sur de grandes superficies pourraient être exploités avantageusement par la méthode hydraulique. La pente de la plupart des tributaires de la Chaudière et du St. François, dans toute la région aurifère, est telle qu'il ne serait pas difficile de trouver assez d'eau, à une hauteur convenable; sans dépenser beaucoup pour la construction de canaux; et on peut raisonnablement s'attendre qu'avant longtemps les dépôts de terrains aurifères, qui sont si étendus sur le Canada oriental, seront exploités.”

Jusqu'à une époque récente, les ventes de terre dans les régions aurifères étaient très limitées. Bien que cette partie du pays soit située à peu de distance de la plus ancienne partie du Canada, et jusqu'à ce que l'existence de l'or y ait été connue pendant plusieurs années, elle n'attira pas l'attention du public et resta presque tout entière sur la liste des terres de la couronne non concédées. Depuis deux ans, il est devenu évident que le gouvernement devait s'en occuper. Il paraît que la première chose que l'on ait faite à l'égard de l'exploitation des mines et de l'octroi des terres, a été la publication des règlements du 22 avril 1864. Ces règlements, établis par un ordre du gouverneur en conseil, avaient trait à la concession des terrains aurifères, à l'octroi des permis d'exploitation, à l'administration générale et au contrôle de tout ce qui se rattachait aux terrains aurifères. La région aurifère fut divisée en deux sections, dont l'une fut nommée la division de la Chaudière, et l'autre la division de St. François, embrassant environ quatre-vingt-neuf cantons placés sous l'administration de douze agents locaux et d'un inspecteur pour chaque division. Ces règlements furent suspendus en mai, et l'acte concernant les mines d'or, 27 et 28 Victoria, chapitre 9, fut mis en force le 30 juin 1864. Deux permis seulement furent accordés en vertu des règlements du mois d'avril, dans la division de St. François; il n'avait été accordé aucun permis lors de la sanction de l'acte. Les résultats furent si minimes, en fait de ventes, tant qu'on suivit les règlements d'avril 1864, qu'il est inutile de s'en occuper. Les permis de terre dans les deux divisions de la Chaudière et de St. François furent considérables, et s'élevèrent à 289,488 acres. Depuis la sanction de l'acte, il paraît d'après le témoignage de M. Judah, que soixante-un permis ont été accordés pour l'exploitation des mines de la division de la Chaudière, dont dix-huit étaient des permis d'exploitation sur les terres de la couronne, et quarante-trois pour l'exploitation sur les terres des particuliers. Sur les dix-huit premiers, quatorze s'appliquaient à des *claims* dans le lit de la rivière Famine. Dans la division de St. François, il paraît qu'il n'avait été donné que deux permis jusqu'à la date des derniers rapports.

Il paraît qu'en septembre dernier, l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne écrivit une lettre autorisant les inspecteurs des mines à donner des permis d'exploitation des *claims* dans le lit des rivières flottables ou navigables, et, comme il est dit plus haut, sur les dix-huit permis accordés pour l'exploitation sur les terres de la couronne, quatorze étaient pour des *claims* situés dans le lit d'une petite rivière appelée la Famine, tributaire de la Chaudière. On verra par les témoignages reçus à ce sujet, qu'il y a différentes opinions relativement à ce qui est ou n'est pas une rivière flottable, et que de là dépend, pour plusieurs cours d'eau, même s'il n'y existait aucune autre objection, la sagesse d'accorder des permis d'exploitation de *claims* dans leur lit. La lettre du mois de septembre causa une grande agitation dans le district des mines, et dans plusieurs cas on y opposa une énergique résistance. Il est évident que les propriétaires riverains ne s'y soumettront pas volontiers lorsqu'ils verront le moyen d'y résister avec succès et que les instructions données aux inspecteurs devraient être bien

pesées avant que d'être émises. M. Judah dit, dans son témoignage, que lorsque l'inspecteur écrit pour avoir des explications plus amples sur ce sujet, on lui répondit de manière à le laisser agir suivant son propre jugement. La construction de digues et de canaux dans le lit d'une rivière, pour la faire servir aux besoins de l'exploitation minière par le public, doit causer plus ou moins de mécontentement à ceux dont les terres bordent cette rivière. Lorsque les terres d'un même propriétaire sont situées sur les deux côtés du cours d'eau, cela est encore plus vexatoire, et surtout lorsque le cours d'eau est compris dans les terres accordées par lettres patentes de la couronne. Comme c'est là une question légale, votre comité ne croit de son devoir que d'exposer les faits tels qu'ils existent, et de faire voir la nécessité d'apporter plus de prudence dans ces matières afin de mieux servir les intérêts publics et de maintenir la paix et le bon ordre. Ce sujet devrait occuper immédiatement l'attention des autorités. Les cours d'eau de la partie du pays dans laquelle l'ordre de septembre a été mis en pratique paraissent être de ceux qui sont très-bas durant l'été, et qui ne peuvent recevoir l'appellation de "flottables," pendant un moment, que lors de la crue des eaux du printemps. Il faut aussi remarquer qu'en même temps que cet ordre de "rivière flottable," l'on a parlé de la "marque des hautes eaux," qui, d'après M. Judah, a été et paraît encore être interprétée comme étant le point le plus élevé qu'atteignent les eaux dans les crues du printemps. La rivière Chaudière et la plupart de ses tributaires coulent dans des vallées dont les rives sont débordées chaque année, et qui sont couvertes d'eau à une très grande distance du lit de ces cours d'eau. Dans beaucoup d'endroits, de magnifiques terres en culture sont ainsi inondées, et d'après l'ordre de septembre et l'interprétation que l'on donne à l'expression "marque des hautes eaux," la meilleure partie de ces terres serait sujette à l'octroi de "permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne" dans le lit des rivières.

Votre comité prend la liberté de recommander que les instructions de septembre dernier, relatives à l'octroi de permis d'exploitation des *claims* dans le lit des rivières, et toutes autres de même nature, s'il en existe, soient rescindées, car il croit qu'elles nuisent aux intérêts publics.

Il existe beaucoup de mécontentement à cause des nombreux et fréquents changements apportés dans les règlements faits pour la vente des terres et l'octroi des permis. Il paraît, d'après les témoignages, que non-seulement ces changements ont été fréquents, mais qu'ils ont été d'une nature telle, et si irréguliers qu'ils ont causé quelque surprise. Dans tous les cas de cette nature, la stabilité est de la dernière importance, non-seulement pour créer la confiance chez les capitalistes qui pourraient s'embarquer dans des entreprises comme l'exploitation des mines d'or, mais aussi chez les mineurs qui sont personnellement intéressés aux résultats de leurs travaux. Ils doivent beaucoup souffrir de changements de cette nature si souvent répétés. En même temps, il faut se rappeler que ce sujet est encore nouveau en ce pays, et que ceux auxquels a été confié le soin de dresser des règlements et de les appliquer, se trouvaient placés dans une position également nouvelle. A mesure que l'on acquerra de l'expérience, il faut espérer que les difficultés de cette nature disparaîtront.

Il n'est pas surprenant que les ventes de terres dans cette région aient été, depuis deux ans, très-considérables. Avant cette époque, le pays était presque inconnu en dehors du voisinage. La découverte de l'or, en quantité suffisante pour rendre lucrative l'exploitation des mines, en changera promptement la condition, et offrira un encouragement aux acheteurs. Dans d'autres pays, de grands changements ont été opérés par les mêmes causes, et il n'est pas déraisonnable de supposer que le résultat sera ici à peu près ce qu'il a été ailleurs relativement aux concessions de terres et à l'accroissement de la population et le développement du commerce.

Quant au fonctionnement de l'acte concernant les mines d'or, de 1864, il a été fait si peu de chose en vertu de ses dispositions que l'on peut presque dire que l'application n'en a pas encore été faite. Votre Comité se permettra cependant de faire respectueusement observer que les prix exigés—conformément à l'acte—pour l'octroi des licences d'exploitation, ont besoin d'être soigneusement révisés. Les témoignages à ce sujet démontrent que, dans d'autres pays, des changements ont souvent eu lieu de prix élevés à des prix beaucoup

plus bas, et ont produit les meilleurs résultats. L'impôt d'une piastre par mois pour un " permis d'exploitation de l'or sur les terres des particuliers," et de deux piastres par mois pour un " permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne," est, dans chaque cas, plus élevé que ce que les mineurs peuvent convenablement payer. En conséquence, l'on croit qu'il sera affermé moins de *claims*, tellement moins que le revenu provenant de cette source ne sera pas aussi grand que celui que l'on retirerait d'un impôt moins élevé, à cause du plus grand nombre de permis qui seraient accordés et de *claims* qui seraient exploités avec un impôt plus bas. Les recettes réelles actuelles sont importantes, mais le résultat d'une exploitation heureuse l'est encore davantage et mérite considération. L'on ne devrait pas imposer un tarif assez élevé pour empêcher d'importants résultats ultérieurs. On ne peut nier que si le nombre des permis et des *claims* exploités était seulement le double de ce qu'il est aujourd'hui, le pays en retirerait beaucoup plus de profit qu'il n'en retire du prix des permis; et bien que l'on puisse croire que la simple réduction du prix des permis, de quelques piastres par année, ne pourrait accroître considérablement le nombre des permis demandés, ainsi que le nombre de ceux qui se dévoueraient à l'exploitation des mines, cependant l'expérience prouve que tel est le cas, et que les taux élevés des permis ont l'effet de nuire au développement de l'industrie minière. On peut affirmer que nos terrains aurifères du Canada ont une grande valeur et sont assez importants pour que nous adoptions un système libéral à leur égard, afin d'en retirer les plus grands profits. On se plaint de ce que les mineurs sont obligés de quitter leurs travaux une fois par mois, comme on l'exige aujourd'hui, pour aller trouver l'inspecteur afin de renouveler leurs permis; cela leur occasionne des pertes et des inconvénients.

Votre Comité recommande respectueusement que les taux mentionnés dans l'acte des mines d'or soient réduits,—que les permis soient accordés pour la saison d'exploitation, et pour un endroit fixe et déterminé. Et il recommande de plus que les inspecteurs se procurent des rapports mensuels exacts du rendement des mines.

Quant à la grandeur des *claims*, tant alluviaux que quartzeux, il y a une grande variété d'opinions parmi les hommes pratiques qui ont acquis de l'expérience dans l'exploitation des mines d'or; mais tous préfèrent une plus grande étendue que celle qui est décrite dans l'acte des mines d'or. Il est digne de remarque que, parmi les témoins, ceux qui avaient eu le plus d'expérience de la vie des mines, attachaient le plus d'importance à l'organisation d'une surveillance efficace. D'après les résultats de l'expérience de l'hiver dernier, il faut espérer qu'à l'avenir l'exploitation se continuera toute l'année. Tous les témoins s'accordent à dire qu'il est nécessaire que l'inspecteur soit aux mines durant toute l'année. Comme l'acte des mines d'or pourvoit aux changements recommandés ci-dessus, Votre Comité n'est pas prêt à recommander aucun changement ou amendement à cet acte.

À l'égard des meilleurs moyens de développer les ressources des immenses régions comprises sous la désignation générale de " terrains aurifères," il doit être évident que le premier point qui réclame l'attention est le système d'administration territoriale adopté par le gouvernement. Nécessairement, presque tout dépend du commencement sur ce point. Lorsqu'il se sera écoulé un certain nombre d'années, et que les terres auront presque toutes été aliénées, cette influence se fera moins sentir; mais d'ici à beaucoup d'années encore, l'action du gouvernement devra grandement affecter le progrès des divisions de la Chaudière et St. François, et suivant que cette action sera libérale ou illibérale, bien ou mal mûrie, son influence sera heureuse ou nuisible.

Rien ne pourrait être plus inconsideré ou plus préjudiciable aux intérêts du pays, que l'habitude de faire une distinction entre le prix des terres minières et des terres agricoles. Dans le cas de ces dernières, l'acquéreur, en faisant un examen minutieux de la surface, peut arriver à une conclusion positive et infaillible sur la nature du bois et la qualité du sol; il sait parfaitement bien, en achetant son lot, qu'il obtient pleine et entière valeur pour son argent, et que chaque jour de travail qu'il y consacrera lui rapportera quelque chose. D'un autre côté, l'acquéreur d'un lot de mine est obligé, la plupart du temps, de faire des déboursés considérables avant qu'il en retire quoique ce soit, et il court le risque de tout perdre s'il ne trouve pas de minerai. Sa seule exploration excède de beaucoup le prix de tout un lot agricole, et en outre il lui faut, dans la plupart des cas, dépenser encore

avantage avant qu'il puisse arriver à une conclusion positive sur la valeur de son lot de mine, et même plus qu'il ne faudrait pour défricher et clôturer un lot agricole. L'industrie minière est proverbialement précaire. Dans beaucoup de cas, le propriétaire d'un lot de mine, après avoir payé son terrain et y avoir dépensé plusieurs fois le coût de ce lot, trouve qu'il a fait un mauvais placement et qu'il possède une propriété dont la valeur est nulle; mais s'il arrive qu'il a fait un choix heureux et qu'il possède une mine précieuse, il peut trouver plus d'ouvrage et de plus grands bénéfices sur son simple lot que sur cinquante lots agricoles. En même temps, l'ouvrage créé par là attire l'immigration, donne lieu à de plus fortes importations et à la consommation des produits indigènes, et le pays en retire, de toutes manières, plus d'avantages qu'il ne retirerait d'un lot de ferme. On peut donc dire, en se plaçant à ce point de vue, que si l'on doit faire quelque distinction, elle devrait être en faveur du mineur; mais nous n'avons aucun témoignage ou aucune expérience pour justifier une différence de prix entre les deux espèces de lots. Mais comme, dans la plupart des cas, ce serait un avantage pour le colon de pouvoir payer sa terre par des versements annuels peu élevés, il serait, au contraire, avantageux au mineur de pouvoir payer son lot d'un coup lors de l'achat et de recevoir ses lettres-patentes immédiatement. Il semblerait donc préférable que, dans tous les cas d'achat de terres pour l'exploitation des mines, le paiement total se fit au moment de l'achat, et que les lettres-patentes fussent émises de suite; que les terres prises pour l'exploitation agricole fussent vendues à des conditions faciles, de crédit et que dans tous les cas le prix fût le même pour les deux catégories.

Il faudra employer un très-fort capital avant que les produits de nos terres minérales ne rapportent de grands profits, et ce capital n' sera jamais placé sur des propriétés foncières à moins que l'on ne donne un titre absolu et parfait sous tous les rapports. Le mineur devrait donc avoir le titre de sa propriété avant qu'il ne commence ses travaux de mines.

Votre Comité attire cependant l'attention sur la nécessité d'adopter quelques moyens efficaces pour empêcher les particuliers d'obtenir de grandes étendues de terres qu'ils pourraient tenir improductives, en les conservant pour la spéculation, et nuire par là gravement aux intérêts publics.

Les opinions sont très-partagées sur la question de savoir si la formation de compagnies a plus de chances de succès que l'exploitation des mines par le travail individuel. Jusqu'à présent, le poids des témoignages reçus est en faveur du travail des compagnies; mais, nécessairement, cela doit dépendre en grande partie des circonstances. Lorsqu'il y a de grands risques à courir et que de grandes dépenses sont inévitables, il est incontestable que le système des compagnies est le seul que l'on puisse employer avec quelque espérance de succès. Là où un seul individu ne pourrait rien faire, plusieurs individus réunis pourraient marcher sans difficulté. Lorsque l'exploitation des mines peut se faire avantageusement par quelques mineurs réunis ensemble, ils devraient avoir la faculté de suivre ce système librement et sans conteste; et lorsque d'autres pensent que l'exploitation ne peut se faire avantageusement qu'au moyen de l'organisation d'une compagnie, ils devraient aussi pouvoir travailler de cette manière à la réalisation de leurs espérances.

L'attention de Votre Comité a été attirée sur les lettres-patentes DeLéry, qui accordent à la famille DeLéry le droit exclusif d'exploiter les métaux précieux dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil. Ces lettres patentes furent accordées en 1846. (Voir l'appendice.) La seigneurie sur laquelle elle donne ce droit a une étendue de neuf milles sur les bords de la rivière Chaudière, et de six milles de chaque côté. Entre autres conditions, elles exigent qu'il soit payé à la couronne un droit régalien de dix pour cent sur l'or extrait. Les MM. De Léry ont affermé, de temps à autre, leur droit à d'autres individus, qui l'ont exploité jusqu'à un certain point. Les fouilles faites sur la rivière Gilbert et dans différents autres endroits où la plus grande partie des travaux de mine ont été faits, ont eu lieu sur cette propriété. Il est survenu des difficultés dans l'exécution des conditions des lettres-patentes, et quelque effet qu'elles puissent avoir eu jusqu'ici, leur existence au moment actuel est extrêmement nuisible aux progrès de l'industrie minière dans cette partie du pays. Ces difficultés devront augmenter avec les travaux d'exploitation, et ne peuvent manquer de nuire aux intérêts publics. Tous les mineurs pratiques s'accordent à dire que les placers

ne peuvent être exploités avec un droit régalien de dix pour cent. Il existe différentes opinions relativement à la validité des lettres-patentes, et sur la question de savoir si leurs conditions peuvent être mises en force. Il y a déjà eu litige à ce sujet, mais sans résultats décisifs jusqu'ici. En consultant la lettre de l'hon. commissaire des terres de la couronne du 24 octobre dernier, l'on verra que la question a été officiellement soumise aux officiers en loi de la couronne, et il appert, d'après le témoignage de M. DeLéry, que lui aussi attend impatiemment une décision par la même autorité. Elle est maintenant sous considération. Comme c'est là une question légale, Votre Comité ne peut rien faire autre chose que d'exposer les faits et leurs déplorables effets sur les intérêts publics, en y ajoutant la recommandation que l'on prenne immédiatement des mesures pour arriver à un règlement équitable avec les intéressés, et faire disparaître cette difficulté pour toujours.

Ainsi qu'il l'a déjà indiqué, Votre Comité est d'opinion que l'ouverture de chemins traversant certaines parties des terrains aurifères, contribuerait beaucoup à leur développement. Tant pour l'établissement des terres propres à la culture que pour faciliter l'accès des terrains miniers, des chemins sont très-nécessaires.

Votre Comité attirera aussi l'attention sur la nécessité de nommer un essayeur de minéraux comme employé permanent, et de le stationner à quelque endroit convenable dans la région des mines. Les témoins sont unanimes sur ce point. Votre comité recommande donc qu'il soit nommé un tel officier. Un léger salaire annuel avec un honoraire pour faire les essais feraient face aux dépenses, tandis que l'avantage que l'on en retirerait serait très-considérable.

En jetant un coup-d'œil général sur ce sujet, le fait le plus important qui se présente est l'immense étendue de pays comprise sous la désignation de terrains aurifères. On le comprendra peut-être mieux lorsque l'on saura qu'elle excède celle de l'Etat du Vermont. Les explorations faites jusqu'ici sur les terrains aurifères du Canada sont encore très-imparfaites; mais l'on en sait assez pour justifier les plus grandes espérances. Bien que l'existence de l'or dans cette section soit connue depuis 20 ans ou plus, ce n'est que, récemment, qu'elle a attiré l'attention publique.

L'un des premiers explorateurs, M. Cunningham, qui fut employé par les messieurs DeLéry, en fit un examen en 1846, et écrivit en mars 1847, son rapport qui fut publié le même mois. Un nouveau rapport fut fait par M. Cunningham en 1850. Ces rapports lui font certainement honneur sous le rapport de l'habileté; ils constatent des résultats favorables et expriment l'opinion que l'or existe en quantité suffisante pour en rendre l'extraction profitable,—ce que l'événement a prouvé depuis.

En août 1853, lord Elgin, dans une dépêche au secrétaire d'Etat pour les colonies, disait :—

“ Avant de terminer ce rapport, je prendrai la liberté, avec la permission de Votre Grâce, de faire quelques observations sur deux districts de la province que j'ai visités depuis la clôture de la dernière session, et qui, bien qu'éloignés de la voie ordinaire des voyages, possèdent des qualités d'un grand intérêt.

“ De ces districts, le premier que j'ai visité se trouve situé au sud du St. Laurent, à une distance d'environ 60 milles de Québec. Les découvertes d'or faites en différents endroits de cette partie du pays, et plus particulièrement dans le lit et sur les bords de quelques-unes des petites rivières qui viennent se jeter dans la Chaudière, y a attiré l'attention publique depuis quelques années. La formation géologique dans laquelle ces découvertes ont été faites est, dit-on, une continuation des Montages Vertes du Vermont, et sa stratification ressemble beaucoup à celles qui traversent la Virginie, les Carolines et autres Etats du Sud dans lesquels on a trouvé de l'or dans des veines de quartz ou des dépôts d'alluvion. Les fouilles faites dans ce district pour l'exploitation de l'or n'ont été conduites, jusqu'ici, que sur une très petite échelle par des compagnies qui employaient un travail mercenaire, et, pour des raisons évidentes, il est difficile, dans ces circonstances, de constater quel a pu être le rendement réel des mines.

“ L'encouragement qu'y ont trouvé les compagnies est cependant suffisant pour les induire, après une expérience de deux ou trois ans, à continuer leurs travaux. Il m'a été impossible de visiter les mines les plus productives, mais il a été extrait une quantité d'or considérable, en ma présence, du gravier recueilli sur les bords d'une petite rivière appelée Des Plantes, qui se jette dans la Chaudière.”

Il reste à considérer jusqu'à quel point les lettres-patentes accordées à la famille DeLéry, en 1846, ont pu nuire aux exploitations minières et au développement des ressources de la région aurifère, et il est difficile de dire si le rapide développement et les étonnants produits des terrains aurifères de la Californie et de l'Australie, durant cette période, ont eu l'effet de tellement absorber l'attention publique que cette région en a été nécessairement négligée. Il faudra du temps et beaucoup de travail pour prouver la valeur des mines de la Chaudière ; mais le témoignage des hommes pratiques et les produits déjà obtenus prouvent que l'on a tout lieu de croire qu'elles seront rémunératives.

Le principal but de votre comité a été d'exposer, aussi exactement qu'il a été possible, l'état des choses telles qu'elles existent, afin de fournir des renseignements qui pourront être utiles aux intérêts publics. Il regarde cela comme un devoir tant pour prévenir des dépenses inutiles que pour guider autant que possible le judicieux emploi du capital et du travail. Il sait, d'après les témoignages qu'il a reçus, que certains individus, dans le but de servir leurs propres intérêts, ont présenté au public des tableaux exagérés qui sont de nature à induire en erreur sur la valeur et les riches produits de nos terrains aurifères canadiens. Ces tableaux, qui ne sont pas basés sur la vérité, doivent nuire à ceux qui entrent de bonne foi dans de pareilles entreprises et qui cherchent à réussir par le travail et la persévérance. De pareilles exagérations sont peut-être inhérentes à toute espèce d'entreprise aventureuse, et, si les terrains aurifères du Canada en ont souffert, il faut espérer que les efforts faits par votre comité pour se procurer le grand nombre de témoignages qu'il a reçus sur ce sujet,—et dont une partie accompagne ce rapport,—tendront au moins à en prévenir la répétition à l'avenir.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT BELL,

Président.

16 mars 1865.

TÉMOIGNAGES.

(Plusieurs témoins ont comparu devant le comité à différentes reprises; mais la date donnée est celle à laquelle chaque témoin a terminé son témoignage.)

Décision de la Cour du Banc de la Reine, le tribunal le plus élevé du Canada, à propos des rivières flottables.

COUR DU BANC DE LA REINE, }
EN APPEL.

DISTRICT DE QUEBEC.

Par devant Sir L. H. Lafontaine, Baronnet, Juge-en-Chef, et les juges Aylwin, Duval, Meredith et Mondelet.

BOSWELL,
et
DENIS,

Appelant,
Intimé.

Jugé :—1. Que les rivières non-navigables et non-flottables sont la propriété privée des propriétaires riverains, qui en ont conséquemment le contrôle exclusif.

2. Que la rivière Jacques Cartier est une rivière non-navigable et non-flottable, et les propriétaires riverains ont conséquemment le droit d'y faire la pêche.

(10 *Décisions des Tribunaux du Bas-Canada*, p. 294.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

7 février 1865.

Témoignage du capitaine HERBERT WILLIAMS, de Leeds, comté de Mégantic.

N'êtes-vous pas le capitaine des mines de cuivre d'Harvey Hill, Leeds ?

Je suis surintendant des mines de cuivre d'Harvey Hill, et je le suis depuis sept ans.

Vous êtes sans doute un mineur pratique ?

Ma profession est celle d'ingénieur aux mines, et j'ai travaillé aux mines toute ma vie.

Avez-vous jamais eu quelque expérience dans l'exploitation des mines d'or, et dans ce cas, voulez-vous nous dire où et quand ?

Je n'ai jamais travaillé aux mines d'or.

Avez-vous jamais visité les mines d'or de cette province, et dans ce cas, voulez-vous nous dire ce que vous en pensez comparativement à d'autres régions aurifères ?

J'ai visité les terrains aurifères de la Chaudière en 1859 et 1862, et, de nouveau, en 1864. Lorsque je les visitai en 1859, les exploitations se faisaient activement à l'embouchure de la Rivière du Loup, par la compagnie de Napanee. Il me sembla alors que le système d'exploitation était très-défectueux, parce que l'on ne faisait rien pour recueillir la poudre d'or fine. Lors de ma seconde visite, en 1862, j'y allai expressément pour examiner quelques veines de quartz aux rapides du Diable, sur la rivière Chaudière, dans la paroisse St. François. Je trouvai que la veine que l'on explorait contenait une quantité d'or notable, mais les explorations étaient faites sur une si petite échelle qu'il me fut impossible de me former une idée générale de son étendue ou de sa richesse. Je visitai, en 1864, la

HERBERT WILLIAMS—(Suite.)

rivière Gilbert où il y avait un grand nombre d'hommes à l'ouvrage, mais il me fut impossible d'obtenir aucun renseignement exact sur le résultat de leurs opérations, et il n'avaient, que je sache, aucun moyen de recueillir la poussière d'or. Je visitai aussi la rivière Guillaume et le Ruisseau des Plantes, dans le canton de Cranbourne, en 1864. J'ai chez moi le rapport que j'en fis, et je puis en fournir un exemplaire au comité s'il le désire.

Avez-vous lu l'acte relatif aux mines d'or en cette province, et dans ce cas, d'après vos connaissances pratiques comme mineur, voulez-vous dire au comité si vous auriez à y suggérer quelques amendements, tendant au plus grand développement des richesses des terrains aurifères ?

J'ai parcouru cet acte hier pour la première fois. Je considère que l'étendue des *claims* de mines de quartz est si petite que je ne pourrais, comme mineur, y recommander l'érection de machines dispendieuses, à moins que la veine ne fût extraordinairement riche.

D'après ce que vous connaissez des terrains aurifères de la Chaudière, quelle est votre opinion sur la quantité d'or qui s'y trouve, et est-il probable que leur exploitation deviendra profitable ?

Il y a évidemment de grandes quantités d'or dans cette région ; en dirigeant convenablement les explorations et employant des appareils convenables, tant pour l'enlèvement économique de la terre que pour recueillir la poussière d'or, je crois que les mines peuvent être exploitées avec profit.

Jusqu'où êtes-vous allé sur la Chaudière, et avez-vous remonté la Rivière-du-Loup et quelques-uns de ses tributaires ?

J'ai remonté la Chaudière jusqu'à la Rivière-du-Loup, et j'ai suivi son cours jusqu'au plateau d'épanchement. J'ai trouvé des traces d'or sur plusieurs petits tributaires de la Rivière-du-Loup.

Pouvez-vous donner au comité une idée de l'étendue des terrains aurifères et de la nature du pays ?

Je ne puis donner aucune idée de leur étendue. Je connais le pays depuis Harvey Hill jusqu'à la frontière, à la tête de la Rivière-du-Loup, de 60 à 70 milles en ligne droite. Le pays est montagneux et d'un caractère qui indique la présence de l'or ; il est aussi bien arrosé ; mais je n'ai vu qu'un seul lac.

11 février 1865.

Témoignage de JOHN McCREA, de Glengarry.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai toujours travaillé aux mines de la rivière Gilbert, c'est-à-dire pendant six mois. Quant aux résultats, ils ont été nuls une partie du temps ; je ne puis nier qu'on pourrait y trouver l'or en quantité suffisante, si l'on avait le temps de mettre les *claims* en état d'être exploités avantageusement.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

Sans permis et sur des propriétés particulières dans la seigneurie de Rigaud et Vaudreuil, principalement sur celle de M. Rankin.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je travaille encore aux mines, et je pense réellement que dans les fouilles faites dans les côtes, j'aurais autant de chance en hiver qu'en été.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

JOHN McGRAE—(Suite.)

Je n'ai été nulle part ailleurs que sur la rivière Gilbert, et j'ai raison de croire qu'elle offre d'assez bonnes indications ; j'ai trouvé depuis, avec mes associés, les indices d'or jusqu'à une pépite de douze onces et quatorze *pennyweights* (12 oz. et 21.76 grammes). Quant à l'exploitation des *claims*, elle n'est soumise comme leur occupation à aucun système.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

Mes associés et moi avons trouvé une pépite qui pesait 12 onces et quatorze *pennyweights* (12 oz. 21.76 gr.), que voici, et pendant que j'étais sur la rivière Gilbert, j'ai vu un grand nombre de pépites de différentes grosseurs, mais les deux plus grosses que j'aie vues après celle-ci pesaient environ huit onces et demie. J'ai trouvé cette grosse pépite sur la terre de M. Rankin, le 17 janvier dernier, sur la rivière Gilbert. Et ce que j'ai montré au comité, dans un sac,—près de 11 onces d'or,—a été aussi trouvé sur la terre de M. Rankin, depuis le 3 janvier dernier, sur la rivière Gilbert.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu différentes veines de quartz ; mais je ne puis vous donner aucune opinion sur leur valeur ou leur étendue.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger ?

J'étais en société avec deux autres mineurs, et, durant notre association, nous avons trouvé trente-trois onces d'or, depuis le 1er d'octobre jusqu'au 1er de février.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes DeLéry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

Quant aux lettres-patentes DeLéry, elles ne m'ont jamais nui, et je ne m'en suis jamais occupé.

Avez-vous jamais fait l'exploitation des mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

Je n'ai jamais travaillé aux mines ailleurs qu'ici.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Je n'en ai jamais eu connaissance.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai entendu dire que l'on avait trouvé des rubis et des perles, mais je n'ai jamais eu le plaisir d'en trouver.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère ?

Je n'ai jamais travaillé sur les terres de la couronne, et je n'ai jamais vu un mineur qui avait eu de ces terres pour y travailler.

Témoignage d'ANDREW DALE, rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines dans la région aurifère de la Chaudière depuis le mois de juin 1864 jusqu'à présent. Je n'ai pas réussi durant l'été, ayant eu à payer \$25 pour explorer un *claim* pendant quatorze jours, et \$50 en cas d'achat. Les *claims* étaient de 25 pieds de front sur 100 pieds de profondeur. J'ai obtenu de meilleurs résultats durant l'hiver, et j'ai fait, en somme, plus que la moyenne des gages ordinaires.

ANDREW DALE—(Suite.)

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

Non. J'ai travaillé principalement dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, où l'on n'exigeait pas de permis.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je continue encore à exploiter les mines. Les fouilles des côtes ou de tunnel sont aussi profitables en hiver qu'en été, l'excès de l'eau qui filtre à travers la terre en été causant, dans beaucoup de cas, le tiers du travail. Les fouilles de surface ne peuvent être faites avantageusement en hiver, à moins que les mineurs n'aient plus de temps pour exploiter leurs *claims*, et qu'ils puissent mettre leur terre aurifère de côté pour la laver durant l'été.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère : pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur plusieurs cours d'eau de la division de la Chaudière, et en certains endroits j'ai fait des dépenses considérables. Mon opinion est que jusqu'à ce qu'il soit formé de petites compagnies avec un capital suffisant pour ériger un moulin à broyer le quartz et autres appareils nécessaires, l'on perdra une grande partie des riches métaux de notre pays, puisque les fouilles alluviales n'en forment qu'une partie.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

La plus grosse pépité que j'aie trouvée a été vendue à M. Robb au prix de \$200 ; elle pesait de huit à neuf onces. La plus grosse que j'aie jamais vu trouver l'a été par McCrea et sa compagnie ; elle pesait plus de 12 onces. Il a été trouvé plusieurs autres gros morceaux durant la saison, pesant 11 onces et moins.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu de nombreuses veines de quartz dans la division de la Chaudière, variant de quelques pouces de largeur à 4 ou 5 pieds ; une partie d'une veine ouverte par M. Ooman mesurait plus de 10 pieds. J'ai fourni à M. Hood, agent de la compagnie des mines d'or de Réciprocité, et au professeur Worts, de New-York, des échantillons de quartz provenant d'un puits creusé par moi sur la rivière Gilbert, lesquels, étant essayés à New-York, donnèrent, me dit-on, \$95 au tonneau. Il n'existe aucun endroit en Canada, que je sache, où les mineurs peuvent faire essayer les minéraux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger ?

J'ai commencé à travailler aux mines en compagnie de six autres personnes, dont quatre étaient d'anciens mineurs. Comme la saison avançait, quelques-uns d'entre eux retournèrent chez eux, parce qu'ils ne gagnaient pas assez pour vivre. A l'automne, me trouvant seul, je m'associé à M. Smith. Depuis lors nous avons assez bien réussi, ayant recueilli, autant que je puis le calculer, trente onces d'or.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes DeLéry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

La principale partie des terrains exploités dans le district de la Chaudière est située sur la rivière Gilbert, comprise, je crois, dans les lettres-patentes DeLéry ; mais ces terrains sont affermés aux mineurs par le col. Rankin, le Dr. Reed et autres, au prix d'environ \$10 par pied de front, outre le paiement des *claims*. Les mineurs ont craint les autres intéressés, car des personnes ont été activement occupées, au commencement de la saison, à constater la quantité d'or extraite, dans le but, croyait-on, de faire payer le droit de dix pour cent,—mais cela n'a jamais été tenté.

ANDREW DALE—(Suite.)

Avez-vous jamais travaillé aux mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

Je n'ai jamais exploité de mines d'or ailleurs que dans le district aurifère de la Chaudière.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Pas de mercure. Je crois qu'il y a des indices d'argent et de cuivre, en ayant vu des échantillons entre les mains des mineurs ; mais je n'ai jamais visité les endroits où ils ont été trouvés.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu des rubis trouvés dans les rivières Famine et Du Loup. On trouve des perles dans de nombreux cours d'eau de ce district, les bonnes valent une piastre et plus. J'ai entendu dire que l'on avait payé jusqu'à \$30 pour une perle.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère ?

Je n'ai éprouvé aucune difficulté à obtenir des *claims* sur la rivière Gilbert, lorsque j'ai consenti à payer les prix demandés par les agents de MM. Rankin et Reed. Mais quant aux terres de la couronne, j'ai fait des recherches sur les rivières Chaudière, du Loup, Famine, Gilbert et autres, sans trouver de *claims*, tous étant pris ou réclamés par les uns ou les autres, et, dans quelques endroits, gardés pour empêcher les mineurs d'y faire des recherches. Comme propriétaire moi-même, et sachant que le gouvernement s'est réservé les minéraux du pays, je crois qu'il est très-important que le gouvernement maintienne ce droit et fasse passer un acte spécial pour le faire respecter.

Témoignage de WILLIAM ABBOTT, de la Rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui. J'ai travaillé aux mines d'or pendant plus de quatre ans, dans ce pays et en Californie ;—trois ans en Californie et un an à la Chaudière.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines de la Chaudière en 1863, 1864 et 1865. En juin 1864, j'ai acheté, du Dr. J. Reed, un *claim* de 60 pieds de front sur la rivière Gilbert, et de 100 pieds de profondeur. J'ai recueilli sur ce *claim*, avec d'autres, une valeur de \$1,750 d'or. En août, j'ai acheté d'A. Rankin, écuyer, un *claim* de 25 pieds par 100, et j'en ai retiré \$595 d'or.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

J'ai travaillé sur des terres appartenant à A. Rankin, éc., et au Dr. Reed. Je n'ai pas pris de permis, parce que leurs terrains se trouvent dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil comprise dans les lettres-patentes DeLéry.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je continue à travailler aux mines. L'exploitation n'est pas aussi profitable qu'en été, parce qu'il me faut travailler sous terre à la lumière de la chandelle. Cependant j'en retire de bons profits.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

WILLIAM ABBOTT—(Suite.)

En 1863, j'ai fait des recherches dans différentes parties du district de la Chaudière, et en premier lieu sur la rivière Famine. J'y ai trouvé de bonnes indications, et j'ai remarqué beaucoup de terrain qui, je crois, produirait beaucoup s'il était convenablement exploité. Il y a de grands plateaux d'alluvion sur cette rivière. J'ai aussi fait des recherches sur les rivières du Loup et Stafford; les indices étaient aussi excellents. J'ai remarqué sur ces rivières de nombreuses veines de quartz, et je suis d'opinion que ces veines contiennent de l'or. Je pense que l'exploitation des mines d'or sera profitable si elle est bien conduite, et qu'elle produirait immensément si elle était faite sur une grande échelle par la méthode hydraulique, comme en Californie, ou au moyen de rigoles.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière?

Sur le *claim* acheté du Dr. Reed, il a été trouvé trois grosses pépites valant respectivement \$300, \$82 et \$79. Sur le *claim* voisin, exploité par MM. Steele et Cie., j'ai vu plusieurs grosses pépites valant \$100 et \$104, et d'autres valant de \$50 à \$60 respectivement.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et dans ce cas, où, et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux; sinon, où peut-il être essayé?

J'ai vu beaucoup de veines de quartz, particulièrement sur les rivières Gilbert, Chaudière, Stafford et Du Loup. J'ai trouvé de l'or mélangé au quartz, en lavant. C'est ce qui me fait croire que l'or provenait du quartz, mais comme il n'y avait pas d'essayeur sur les lieux, je n'ai pas pu constater la quantité d'or qui peut se trouver dans aucune de ces veines. Je recommanderais fortement au gouvernement de nommer un essayeur d'or pour le district de la Chaudière.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée autant que vous pouvez en juger?

J'ai travaillé aux mines en société avec deux autres personnes. Nous avons recueilli, durant l'été de 1864, 60 onces d'or.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères?

Les lettres patentes De Léry ont créé beaucoup de confusion, et il ne sera entrepris aucune exploitation considérable par des compagnies particulières ni érigé de moulins à broyer le quartz ou de travaux hydrauliques, tant que la difficulté entre les propriétaires des terres et les porteurs de lettres-patentes ne sera pas réglée. De plus, aucune compagnie ni aucun particulier ne peut payer un droit de régle de dix pour cent. Aucun mineur d'or ne peut payer autant que cela.

Avez-vous jamais travaillé aux mines en Australie, en Californie ou ailleurs? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats?

J'ai travaillé aux mines de la Californie dans le Comté de Bate, en 1855, 56 et 57, avec succès.

Trouvez-vous quelque ressemblance entre les terrains aurifères de la Californie et ceux de la Chaudière? Dans ce cas, veuillez dire sous quel rapport, et si, d'après ce que vous avez vu, ils sont aussi riches ici que là?

Les terrains aurifères de la Chaudière ressemblent à ceux de la Californie. Les montagnes ne sont pas aussi élevées. Je suis d'avis que les terrains aurifères du Canada sont aussi riches que ceux de la Californie.

D'après l'expérience que vous avez acquise pendant trois ans en Californie, pouvez-vous suggérer au Comité quelques améliorations dans l'exploitation, les règlements de surveillance, et l'administration générale de la région aurifère de la Chaudière?

Pour l'exploitation des mines d'or, je conseillerais, d'après mon expérience en Californie :

Premièrement.—Que les *claims* fussent plus grands, afin de permettre aux mineurs d'y construire des canaux ou dalles, et obtenir une chute d'eau suffisante. Les *claims* devraient avoir au moins 50 pieds de front sur la rivière.

WILLIAM ABBOTT—(Suite.)

Secondement.—Un conseil de mineurs, composé de trois mineurs pratiques, choisis tous les six mois par les mineurs établis sur chaque rivière, et présidé par le commissaire du gouvernement, devrait avoir plein pouvoir de régler tous les différends qui surviendraient entre les mineurs, et de régulariser la distribution équitable de l'eau et la construction des digues. Le pays est si paisible que je crois que trois agents de police et le commissaire du gouvernement suffiraient pour faire respecter la loi et prévenir les émeutes, parce que les mineurs sont déterminés à aider le gouvernement à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les placers.

L'eau qu'on peut utiliser dans l'exploitation des mines est-elle aussi abondante à la Chaudière qu'en Californie ?

Elle est aussi abondante qu'en Californie.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Je n'ai pas eu connaissance que l'on ait trouvé de mercure sur la Chaudière. On a trouvé de l'argent et du cuivre en différents endroits.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu des pierres précieuses qui ont été trouvées dans le district de la Chaudière, comme des rubis et des perles. Quelques-unes des perles valaient de \$15 à \$16.

Témoignage d'ANDREW SMITH, de la Rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui. J'ai travaillé aux mines d'or pendant trois ans à Pike's Peak, et partie de deux ans en ce pays dans la région aurifère de la Chaudière.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines de la Chaudière en 1864 et 1865, partie du temps avec peu de succès, et partie très-heureusement.

Travaillez-vous en vertu d'un permis et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

J'ai travaillé sur des terres appartenant à A. Rankin, écuier, et au Dr. Reed. Je n'ai pas pris de permis, parce que ces terres sont situées dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil comprise dans les lettres-patentes De Léry.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je poursuis encore mes exploitations. Elles ne sont pas aussi profitables qu'en été, parce qu'il nous faut lavor sous terre à la chandelle. Cependant elles paient la main-d'œuvre dans la plupart des cas, et quelquefois plus.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur une grande partie du district aurifère de la Chaudière pendant près de trois mois, en commençant par la rivière Famine, où je crois qu'il existe des terrains qui produiraient beaucoup s'ils étaient convenablement exploités. J'ai aussi trouvé de l'or sur la Rivière-du-Loup et ses tributaires, mais pour des raisons que je vais exposer tout-à-l'heure, je n'ai pas eu la chance d'en bien constater la valeur. Sur la rivière des Plantes, j'ai rencontré de très-bons indices. J'ai aussi fait des recherches dans le canton de Cranbourne, et j'y ai trouvé de bonnes apparences d'or. Je suis d'opinion que le district de la Chaudière est égal et, dans quelques cas, meilleur que Pike's Peak, et je suis aussi d'avis que les mines pourraient être exploitées sur une bien plus grande échelle et avec de bons résultats.

ANDREW SMITH—(Suite.)

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

La plus grosse pépité que j'ai trouvée valait \$200, et j'en ai trouvé plusieurs autres valant de \$50 à \$25; j'en ai vu beaucoup, trouvées par d'autres, valant de \$300 à \$10.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et dans ce cas, où, et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu beaucoup de veines de quartz dans le district de la Chaudière, sur les rivières Gilbert, Famine, Du Loup, dans Cranbourne, sur la Chaudière et sur la rivière des Plantes. Les veines de quartz s'étendent sur tout le district de la Chaudière. Le quartz a bonne apparence, et le peu qui a été fait pour l'essayer a prouvé qu'il était bon, en autant que je puis en juger d'après mon expérience à Pike's Peak ; d'après ce qui en a été essayé ici, je serais porté à dire qu'il donnerait un excellent rendement. Quant aux moyens d'essayer le quartz aux mines, nous n'en avons pas. Je recommanderais à ce comité de s'occuper de cette question :—de quel avantage il serait pour les intérêts des mines d'avoir un homme pratique dans le voisinage des mines pour essayer les minéraux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvé autant que vous pouvez en juger ?

J'ai travaillé en société avec un autre mineur presque tout le temps, et la quantité d'or que nous avons recueilli, autant que je puis en juger, s'élèvera à près de 30 onces.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

Les lettres-patentes De Léry ont créé beaucoup de confusion, et il ne sera entrepris aucune exploitation sur une grande échelle, ni érigé de moulins à broyer le quartz ou de travaux hydrauliques, tant que la difficulté entre les propriétaires des terres et les porteurs des lettres-patentes ne sera pas réglée. De plus, aucun mineur ne peut payer dix pour cent. Cela serait pire qu'aujourd'hui au prix élevé qu'il nous faut payer pour la terre. Pour développer les ressources du pays, mon plan serait, si je pouvais faire comme je l'entends, de donner un permis à chaque mineur et de le laisser creuser partout où il trouverait de l'or, soit sur les propriétés particulières, soit sur celles de la couronne, en l'obligeant à payer les dommages faits, à un taux équitable, suivant la valeur des terres. Alors, suivant moi, vous verriez sortir l'or ; mais tant que l'état des choses actuel existera, je crains que le pays ne retire pas beaucoup de profits de ses terrains aurifères.

Avez-vous jamais travaillé aux mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines de Pike's Peak pendant trois ans et au Mexique pendant environ six mois, avec assez de succès.

Trouvez-vous quelque ressemblance entre les terrains aurifères de Pike's Peak et ceux de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire sous quel rapport, et si, d'après ce que vous avez vu, ils sont aussi riches ici que là ?

Il existe quelque ressemblance entre les terrains aurifères de la Chaudière et ceux de Pike's Peak, mais les côtes ne sont pas aussi élevées. Je suis d'opinion que certaines parties du district de la Chaudière sont aussi riches, sinon plus riches qu'aucune de celles de Pike's Peak.

D'après l'expérience que vous avez acquise en trois ans à Pike's Peak, pouvez-vous suggérer au Comité quelques améliorations dans l'exploitation, les règlements de surveillance et l'administration générale de la région aurifère de la Chaudière ?

Pour l'exploitation des mines d'or, je conseillerais d'après mon expérience à Pike's Peak :—

Premièrement.—Que les *claims* fussent plus grands, afin de permettre aux mineurs d'y construire des canaux ou dalles, et obtenir une chute d'eau suffisante. Les *claims* devraient avoir au moins 50 pieds de front sur la rivière.

Secondement.—Un conseil de mineurs, composé de trois mineurs pratiques choisis tous les six mois par les mineurs établis sur chaque rivière, et présidé par le commis-

ANDREW SMITH—(Suite.)

saire du gouvernement, devrait avoir plein pouvoir de régler tous les différends qui surviendraient entre les mineurs, et de régulariser la distribution équitable de l'eau et la construction des digues. Le pays est si paisible que je crois que trois agents de police et le commissaire du gouvernement suffiraient pour faire respecter la loi et prévenir les émeutes, parce que les mineurs sont déterminés à aider le gouvernement à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les placers.

L'eau qu'on peut utiliser dans l'exploitation des mines est-elle aussi abondante à la Chaudière qu'à Pike's Peak ?

L'eau est aussi abondante, et en certains endroits plus abondante qu'à Pike's Peak.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Je n'ai pas eu connaissance que l'on ait encore trouvé de mercure sur la Chaudière. On a trouvé de l'argent et du cuivre en différents endroits. J'ai vu des échantillons de cuivre dans le quartz, pris à la surface, que j'ai trouvés très-bons.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu des pierres précieuses que j'ai cru être des diamants, mais elles étaient très-petites. J'ai aussi vu des rubis, mais ils étaient aussi très-petits. Je n'ai pas vu de perles, mais on n'en trouve dans la région de la Chaudière, dans les rivières et les lacs, et quelques-unes ont une grande valeur.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère ?

Oui, j'ai éprouvé de la difficulté à trouver des terres de la couronne propres aux exploitations minières. Sur la Rivière-du-Loup et ses tributaires, toutes les terres étaient prises par des spéculateurs ; c'était à peu près la même chose sur la Famine ; sur la Gilbert, la même chose existait jusqu'à un certain point. Suivant moi, cela est très nuisible au mineur pratique. En premier lieu, cela empêche les recherches ; en second lieu, cela nuit à cause des prix élevés qu'on demande pour leurs terres. Certains terrains ont été vendus jusqu'à seize-cents piastres par acre, et parfois davantage. A mon avis, cela nuit au développement des ressources de la région aurifère, sous le rapport des mineurs pratiques.

Témoignage de JOHN BRACK, de St. George.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines d'or de la Chaudière pendant quatorze ans, et je suis parfaitement satisfait des résultats.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

J'ai travaillé en dernier lieu en vertu d'un permis dans le lit de la rivière Famine, dans le canton de Waterford, et j'ai aussi travaillé sur des propriétés particulières.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je ne trouve pas l'exploitation des mines d'or aussi rémunérative en hiver qu'en été. Cependant, je suis d'opinion que l'exploitation peut se faire avec profit en hiver.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur différentes parties de la région de la Chaudière ; sur la rivière du Loup, dans les cantons de Jersey et de Linière ; sur la grande Chaudière, dans

JOHN BRACK—(Suite.)

les cantons de Shenley et de Jersey, près des grandes et des petites chutes de la Chaudière; sur la rivière Stafford, dans le canton de Jersey; sur la rivière Famine, dans le canton de Watford; sur la rivière Gilbert, dans le canton de Cranbourne; et dans la paroisse de St. François. Je suis d'opinion qu'il existe de riches placers sur toutes ces rivières, et que les mines pourraient être exploitées sur une bien plus grande échelle et avec des résultats plus profitables.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière?

En 1852 ou 1853, nous avons trouvé une pépité, qui pesait une demi-livre, sur la rivière Du Loup, et plusieurs autres qui pesaient quatre et deux onces.

En 1863, 1864 et 1865, j'ai vu un grand nombre de grosses pépites, recueillies sur la Famine et la Gilbert, pesant depuis une once jusqu'à plus d'une livre.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et que pensez-vous de la qualité du quartz? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux; sinon, où peut-il être essayé?

J'ai vu beaucoup de veines de quartz dans différentes parties de la région de la Chaudière, aux Rapides du Diable et sur la rivière Gilbert, dans la paroisse de St. François; dans le canton de Cranbourne, à la tête de la Gilbert; sur la Chaudière, dans Stafford; sur la Rivière-du-Loup, dans les cantons de Jersey, Linière et Shenley; sur la rivière Famine, dans Watford. Je suis certain que plusieurs de ces veines de quartz contiennent de l'or, parce que j'en ai recueilli moi-même en différents endroits. Il n'y a aucun moyen de faire essayer le quartz sur les lieux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger?

J'ai travaillé seul et j'ai été employé par le Dr. J. Reed durant l'été dernier. J'ai recueilli environ 20 onces d'or.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères?

Les lettres-patentes De Léry ont empêché que l'on ne fit de grandes exploitations minières dans la région aurifère. Personne ne voudrait travailler en vertu de ces lettres-patentes si on était obligé de payer un droit de régle de 10 pour cent à part les dommages-intérêts.

N'est-il pas vrai que les plus grandes exploitations minières qui ont eu lieu ont été faites dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil durant l'été dernier?

Oui, tel est le cas; les plus grandes exploitations ont eu lieu dans cette seigneurie, mais si les porteurs des lettres-patentes De Léry avaient à payer un droit de régle de 10 pour cent outre les dommages-intérêts, ils ne pourraient certainement pas continuer.

Avez-vous jamais miné en Australie, en Californie ou ailleurs? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats?

Je n'ai jamais miné ailleurs qu'en Canada.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère?

Je n'ai pas vu de mercure; j'ai trouvé du cuivre et de l'argent dans différentes parties de la région de la Chaudière, et surtout dans Cranbourne et Watford.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et, dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point?

J'ai vu des perles provenant de la Chaudière, mais je ne puis dire quelle en était la valeur.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère?

Je n'ai jamais éprouvé de difficulté à me procurer des *claims*. Ceux qui possédaient des terres sur la rivière Famine ont cherché à m'empêcher de travailler dans le lit de cette

JOHN BRACK—(Suite.)

rivière, après que j'eus obtenu du commissaire des mines un permis m'autorisant à le faire, et l'on m'a même menacé de tirer sur moi si je ne cessais pas de travailler jusqu'à la marque des hautes eaux ; il ont aussi cherché à m'empêcher de traverser leurs terres pour me rendre au lit de la rivière.

17 février 1865.

Témoignage de THOMAS SINJOHN, chemin St. Louis, Québec.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui. J'ai travaillé à la Chaudière et en Australie.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé avec six autres personnes sur la rivière Gilbert, et nous avons recueilli environ deux onces d'or en quatre jours.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

Je n'ai pas de permis. J'ai travaillé sur les terres appartenant au Dr. Reed, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je ne travaille pas actuellement, mais les exploitations peuvent être faites en hiver, aussi bien qu'en été, dans certaines parties, c'est-à-dire dans les terres élevées.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

Oui, en juin dernier, j'ai fait des recherches pour M. Glover sur la rivière Du Loup, à douze milles de son embouchure, et aussi sur la Metgermette, et j'ai trouvé de l'or en différents endroits, de même que sur la rivière des Plantes. J'ai raison de croire que c'est une région aurifère assez riche, et qu'elle serait rémunérative si elle était exploitée à des conditions raisonnables et sous de bons règlements de police.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

Je n'en ai pas trouvée de plus grosse qu'un *pennyweight* (1.5545 gramme.) J'ai vu des pépites d'un quart d'once à une once ; je ne puis dire où elles ont été trouvées, mais je n'ai aucun doute qu'elles l'ont été sur la rivière Gilbert.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

Je n'ai vu qu'une seule veine de quartz sur la terre de M. Glover, sur la côte Est de la rivière Du Loup ; je crois que c'est du quartz aurifère. Il ne peut être essayé sur les lieux, parce qu'il n'y a pas d'essayeur pour le faire. Un essayeur serait très-utile sur les lieux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger ?

J'ai travaillé avec six autres personnes sur la terre du Dr. Reed. Nous avons trouvé deux onces d'or en quatre jours à peu près.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

Elles n'ont pas affecté les terrains aurifères, parce que la terre a changé de propriétaires trop souvent.

Avez-vous jamais fait l'exploitation des mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

THOMAS SINJOHN—(Suite.)

J'ai travaillé en Australie pendant huit ans environ, et j'ai fais de six à sept mille louis. Je n'ai jamais été en Californie.

Trouvez-vous quelque ressemblance entre les terrains aurifères de l'Australie et ceux de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez nous dire sous quel rapport, et si, d'après ce que vous avez vu, ils sont aussi riches ici que là.

Je ne pense pas que les terrains aurifères de la Chaudière soient jamais aussi riches que ceux de l'Australie ; l'or n'est pas aussi bon. L'or de l'Australie est de 24 carats (Ballaratt.) Le quartz a produit jusqu'à 101 onces d'or au tonneau à New Engewood, dans le récif Colombien.

D'après l'expérience que vous avez acquise en huit ans en Australie, pouvez-vous suggérer au comité quelques améliorations dans l'exploitation, les règlements de police et l'administration générale de la région aurifère de la Chaudière ?

Les règlements de police sont différents à la Chaudière. En Australie, les choses se faisaient autrement : pour deux hommes, je payais 30s par mois chaque pour le privilège de creuser dans 36 pieds carrés ; ensuite, le prix fut réduit à 40s pour trois mois ; ensuite, après l'émeute de Ballaratt, il fut réduit à 20s pour l'année pour 40 pieds carrés. Cela a eu lieu de 1852 à 1855, et jusqu'à 1860. Le gouvernement fournit dans les mines une bonne protection, pour laquelle les mineurs n'ont rien de plus à payer. Les mines de quartz étaient au même prix que celles d'alluvion, mais les *claims* étaient plus petits, soit 4 hommes pour 80 pieds par 300 à travers la veine.

L'eau qu'on peut utiliser dans l'exploitation des mines est-elle aussi abondante à la Chaudière qu'en Australie ?

La Chaudière est beaucoup plus favorable, sous le rapport de l'eau, que l'Australie. Dans beaucoup de cas il nous fallait transporter notre terre à laver jusqu'à dix milles pour avoir de l'eau. Nous avions coutume de faire les fouilles pendant les temps secs, et il nous fallait attendre la saison des pluies pour faire les lavages ; cela se faisait dans beaucoup d'endroits. On trouvait généralement le plus d'or dans les côtes, à 1 pied ou 1½ pied de la surface.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Non ; ni ici, ni en Australie.

 Témoignage de PIERRE PATRY, d'Arthabaska.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai fait l'exploitation dans le district aurifère de la Chaudière durant l'été dernier, avec des résultat satisfaisants.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur différentes parties de la région de la Chaudière, sur la rivière Gilbert, dans la paroisse de St. François, sur les terres du Dr. Reed et de M. Rankin ; sur la rivière Lamine, dans le canton de Watford ; sur la rivière Stafford, dans le canton de Jersey ; sur les rivières Chaudière et de la Grande Coulée, dans le canton de Shenley ; sur la Nibnellis, dans le canton de Spalding ; et sur la rivière Daquam, dans le canton de Panet. J'ai trouvé de l'or sur toutes ces rivières, et je suis d'opinion que les exploitations seraient profitables si elles étaient bien dirigées. Je crois aussi que les mines seraient rémunératives si elles étaient exploitées sur une plus grande échelle.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

PIERRE PATRY—(Suite.)

Je n'ai pas trouvé de grosses pépites moi-même ; la plus grosse que j'aie trouvée valait quatorze piastres. J'ai vu d'autres personnes trouver de grosses pépites pesant depuis une once jusqu'à une livre.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux, sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu des veines de quartz sur la rivière Gilbert où je travaillais sur la terre du Dr. Reed, et j'ai aussi vu beaucoup de veines de quartz sur les rivières Famine, Chaudière, Stafford, Grande Coulée et autres. Je suis d'avis que le quartz des rivières Gilbert et Stafford est excellent et contient de l'or. Il est exactement semblable à du quartz de la Californie que j'ai vu. Le seul moyen par lequel je pouvais m'assurer qu'il contenait de l'or était de le broyer aussi finement que possible avec un marteau, sur une pierre douce, et de le laver. Je l'ai fait plusieurs fois et j'en ai trouvé des indices. Il n'existe aucun moyen d'en faire une analyse dans le district de la Chaudière.

Avez-vous jamais fait l'exploitation des mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

Je n'ai jamais exploité des mines ailleurs qu'en Canada.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

J'ai trouvé du cuivre jaune dans Jersey et du plomb argentifère dans Shenley et Jersey.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu beaucoup de perles. Il s'en est vendu depuis une piastre jusqu'à vingt piastres la pièce.

Savez-vous quel a été l'effet des lettres-patentes De Léry sur l'exploitation des mines d'or dans la paroisse de St. François ? L'exploitation peut-elle être faite avec profit sous ces lettres patentes ?

Les lettres-patentes De Léry ont empêché de faire des exploitations sur une grande échelle. L'exploitation des mines d'or ne peut être faite avantageusement avec ces lettres-patentes, car je crois qu'aucun mineur ne peut payer un droit de régle de dix pour cent.

Extraits du témoignage de Pierre Patry, donné devant un Comité du Conseil Législatif, février 1865.

“ Dans le cours du mois d'août dernier, je suis allé avec deux autres personnes dans le canton de Panet, sur la rivière Daaquam. Nous fîmes des explorations sur différents points le long de cette rivière, et aussi le long de plusieurs ruisseaux qui s'y jettent. Nous trouvâmes beaucoup de quartz le long de la rivière Daaquam et de la rivière Stafford. Je n'ai pas broyé le quartz, mais, d'après les apparences, je n'ai aucun doute qu'il contienne de l'or.

“ J'ai rencontré du cuivre et du plomb argentifère sur la rivière Stafford ; j'ai aussi trouvé de l'or à la décharge du lac Drolet ; j'ai lavé de la terre à la rivière Daaquam dans laquelle j'ai trouvé de l'or. La rivière Daaquam prend sa source dans la même montagne que la rivière Famine : la première coule à l'est et la dernière à l'ouest.

“ La valeur du sol et de la roche, c'est-à-dire de l'ardoise et du quartz, est la même sur les deux rivières.

“ Les apparences sont aussi bonnes sur la rivière Daaquam que sur la rivière Famine. Il y a, sur la rivière Daaquam et ses tributaires, plusieurs rapides qui sont très favorables au lavage des terres.

“ J'ai vu beaucoup de perles, valant de \$1 à \$20 chacune, recueillies le long de la rivière Chaudière et de ses tributaires. Quelques perles ont été trouvées dans la Daaquam et dans ses tributaires. Si les exploitations des mines de la rivière Gilbert étaient faites sur une plus grande échelle, le produit des mines serait plus considérable.”

18 Février 1865.

Témoignage de M. A. A. ADAMS, de Coaticoke, Bas-Canada.

Avez-vous visité les divisions aurifères de la Chaudière et de St. François ?

Je n'ai visité que celle de St. François.

Avez-vous eu des intérêts personnels dans l'exploitation des mines de la division de St. François ?

Oui.

Voulez-vous dire au comité quelle partie de la division de St. François vous avez explorée, et quel a été le succès ou le résultat de vos explorations ?

Mes explorations se sont bornées aux comtés de Stanstead et Compton, sur les bords du lac et de la rivière Massawippi et de leurs tributaires, dans le canton d'Hatley, comté de Stanstead, et sur la rivière Coaticoke et ses tributaires, dans les cantons de Barnstown, Barford et Compton, comtés de Stanstead et Compton. Le résultat a été la découverte de l'or sur tous les petits cours d'eau explorés.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver ?

La plus grosse pépité que j'ai trouvée valait \$7.

Avez-vous vu du quartz contenant de l'or dans la division St. François, et dans ce cas, dans quelle partie de la division, et connaissez-vous la richesse du quartz ? A-t-il été essayé et avec quel résultat ?

On trouve de grandes quantités de quartz dans différentes parties de la division, et plus ou moins sur tous les cours d'eau dans les comtés de Stanstead et de Compton. On a dit qu'il avait été essayé et qu'il contenait de l'or. Le professeur Tuck m'a dit, lors de ma visite aux mines, que le quartz et l'ardoise qu'il avait essayés contenaient de \$18 à \$40 par tonneau de roche, et que l'ardoise et le quartz étaient d'une égale richesse.

Êtes-vous d'opinion, d'après votre propre expérience et ce que vous avez appris d'autres personnes expérimentées, que l'on peut trouver assez d'or dans la division aurifère de St. François pour justifier l'exploitation des mines sur une plus vaste échelle qu'elles ne l'ont été jusqu'ici ?

Je suis d'opinion que l'on peut trouver de l'or en quantité rémunérative dans la division St. François.

Avez-vous visité les travaux de la compagnie des mines de Golconde ? Voulez-vous nous dire quand, et quelles sont les chances de cette compagnie ?

J'ai visité les travaux de la compagnie des mines de Golconde en novembre dernier, et je crois que ses chances de succès sont excellentes.

Quel est l'approvisionnement d'eau disponible dans la division St. François pour les besoins des mines ?

L'approvisionnement d'eau est abondant.

Février 1865.

ALEXANDRE DE LÉRY, écuyer, de la Beauce, est examiné.

PAR LE PRÉSIDENT—

Êtes-vous seigneur de Rigaud-Vaudreuil, seigneurie de cette province ?

Oui.

Aviez-vous quelque intérêt dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil le 18 septembre 1846, lorsque la famille De Léry obtint du gouvernement, dit-on, par lettres-patentes, le privilège exclusif et perpétuel d'exploiter les mines de cette seigneurie, sous certaines conditions, dont l'une était le paiement d'un droit de régalie de 10 pour cent sur le produit brut ; et dans ce cas, possédez-vous encore ces lettres-patentes, et voulez-vous les exhiber au comité ?

L'original est produit. | J'avais un intérêt dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil à la date du 10 septembre 1846. Je possède encore ces lettres-patentes, et j'en sou mets copie au comité.

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

Savez-vous si l'on a trouvé de l'or dans la dite seigneurie? Dans ce cas, pouvez-vous donner au comité une idée du montant qui a été trouvé, ou dire s'il a été considérable?

Je sais qu'il a été trouvé de l'or à différentes époques dans cette seigneurie; mais, comme je n'ai jamais exploité ou fait exploiter pour moi les mines d'or de la dite seigneurie, je ne puis donner d'aperçu approximatif du montant qui en a été tiré, mais j'o crois qu'il est considérable.

Savez-vous s'il a jamais été payé de droit de régalé au gouvernement, conformément aux conditions des lettres-patentes, et dans ce cas, quel montant a été payé et par qui?

Je ne sache pas qu'il ait jamais été payé de droit de régalé au gouvernement, ni qu'il en soit dû.

Possédez-vous encore le droit d'exploitation des mines en vertu des lettres-patentes de la couronne dont il est question, ou l'avez-vous transporté à d'autres, et dans ce cas, quand, à qui, pour quelle considération, et quelles étaient les conditions du transport?

J'ai affermé pour 30 ans les droits que je possède en vertu des lettres-patentes. Je soumetts au comité une copie du bail.

Ne possédez-vous pas, dans la région de la Chaudière, d'autres terrains que ceux compris dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil?

Oui, j'en possède.

Avez-vous affermé quelques parties de ces terrains à d'autres personnes, et à quelles conditions à l'égard de l'or ou des métaux précieux que l'on y pourrait trouver? Et voulez-vous dire à qui vous les avez affermés, quand et pour quelle période?

Nou, pas à présent. J'avais affermé au Dr. Douglas, mais le bail est expiré et j'ai maintenant possession de ces terrains.

Savez-vous si des personnes qui ont acheté des terres dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, les ont affermées à d'autres qui y ont fait des travaux de mine pour en extraire de l'or? Dans ce cas, voulez-vous nous dire quels sont les acheteurs et le site de ces terres, et si vous savez combien ils ont payé pour ces terres?

Je sais que certaines personnes ont acheté des terres dans la seigneurie; mais je n'ai aucune connaissance personnelle suffisante pour me permettre de répondre aux autres parties de la question.

Savez-vous si ces personnes ont trouvé de l'or, et quelle quantité?

Je n'en sais rien personnellement, mais j'ai souvent vu de l'or que l'on me disait avoir été extrait de ces terres.

D'après votre interprétation de la nature des lettres-patentes De Léry, de 1846, à qui croyez-vous que l'or ainsi trouvé appartienne légitimement? Et qui est tenu de payer à la couronne le droit de régalé de dix pour cent?

Je réclame comme mon droit exclusif le privilège d'exploiter l'or et la propriété de l'or dans la seigneurie de Vaudreuil, et je ne me considère pas comme tenu de payer le droit de régalé de dix pour cent.

Etes-vous, ou quelqu'un de votre famille a-t-il été directement intéressé dans l'exploitation des mines d'or de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et avec quel résultat?

Non.

Croyez-vous que le résultat de ces exploitations minières justifierait, dans votre idée, l'opinion qu'elles pourraient être poursuivies dans la seigneurie avec profit pour quelques-unes des parties intéressées, sujettes à un droit de régalé de 10 pour cent en faveur de la couronne sur le produit brut?

Comme je n'ai jamais travaillé, ni fait travailler dans ces mines, je ne puis répondre à cette question.

PAR L'HON. M. McDUGALL—

Le gouvernement vous a-t-il jamais demandé des rapports, ou le paiement d'un droit de régalé; ou avez-vous jamais reçu avis que le gouvernement avait adopté quelque mesure, ou qu'il avait été passé quelque ordre en conseil qui pût vous affecter? Le gouvernement vous a-t-il jamais demandé quelque rapport, ou a-t-il jamais protesté, ou

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

vous a-t-il jamais intimé, de quelque manière, que vous ne remplissiez pas les conditions de vos lettres-patentes ?

Je n'ai jamais reçu aucun avis, excepté deux lettres du département des terres de la couronne, en date du 4 août et du 12 septembre 1864, auxquelles mes avocats ont répondu, et auxquelles je renvoie en les soumettant au comité.

Je vois par les lettres-patentes De Léry que l'une des conditions qui vous étaient imposées par le gouvernement, était de donner une description ou rapport indiquant la situation des mines et minéraux de vos terres. Voulez-vous nous dire si cela a été fait, et si vous avez reçu une réponse du gouvernement ?

Cela a été fait, et je sou mets les réponses. J'ai connaissance d'une lettre de l'hon. D. Daly, en date du 20 juillet 1847, accusant réception d'une lettre de moi en date du 16 juillet 1847, transmettant un exemplaire imprimé d'un rapport ou d'observations sur le caractère minéralogique de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, dans le comté de Dorchester, par J. P. Cunningham, écr., et contenant un exposé de la nature, de la situation et de l'étendue des minerais, minéraux et mines que l'on supposait exister, contenant de l'or et autres métaux précieux dans les limites de la dite seigneurie, conformément aux termes et conditions des lettres-patentes, portant la date du 18 septembre 1846, pour l'exploitation des dits minerais, minéraux et mines.

PAR LE PRÉSIDENT—

Un M. Cunningham n'a-t-il pas exploré, pour la famille De Léry, la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, pour en constater les richesses minérales ? Dans ce cas, voulez-vous informer le comité quand cela a eu lieu, et voulez-vous fournir au comité un exemplaire du rapport de M. Cunningham ?

Je l'ai employé en 1847 et je l'ai gardé à mon service jusqu'en 1850. Il fit des rapports qui furent communiqués au gouvernement dans le temps.

Est-il vrai qu'en 1851, ou vers cette époque, le Dr. James Douglas, de Québec, soit devenu fermier de tous les droits conférés par les lettres-patentes De Léry, et dans ce cas, à quelles conditions et pour combien de temps ?

Je ne saurais vraiment le dire. Il y a eu deux ou trois fermages, et je ne puis dire exactement quelles en étaient les conditions. Je n'ai pas les baux. Ces baux sont maintenant tous expirés.

Savez-vous si le Dr. Douglas a exploité les mines d'or en vertu de ce fermage, et avec quel succès ?

Je ne puis le dire exactement.

PAR L'HON. M. McDUGALL—

En savez-vous quelque chose par oui-dire ? Ne pouvez-vous le dire comme renseignement ?

Je crois qu'il en a tiré bien peu de profits.

PAR M. TASCHEREAU—

Le Dr. Douglas n'a-t-il pas fait un rapport au gouvernement l'automne dernier ? Oui, il en a fait un.

PAR LE PRÉSIDENT—

Connaissez-vous les résultats des explorations du Dr. Douglas, et de son exploitation des mines lorsqu'il y a travaillé ?

Je crois qu'il y a perdu ; mais je ne puis le dire exactement.

Vous dites en réponse à la quatrième question qui vous a été posée, qu'il n'est pas à votre connaissance qu'il ait jamais été payé de droit de régale au gouvernement, ni qu'il en soit dû. Comme l'une des conditions des lettres-patentes du gouvernement était le paiement d'un droit de régale de 10 pour cent à la couronne sur tout l'or extrait, voulez-vous expliquer

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

au comité sur quoi vous fondez votre réponse No. 4, qu'il n'est pas à votre connaissance qu'il ait été payé de droit de régle, ni qu'il en soit dû ?

Je suis tenu de payer un droit de régle de dix pour cent lorsque les hauts fournaux sont employés, et ils n'ont jamais été employés jusqu'ici.

PAR L'HON. M. McDOUGALL—

Et c'est là la raison qui vous fait dire qu'il n'est rien dû ?
Oui.

Par le PRÉSIDENT—

En réponse à la dixième question, vous dites que vous réclamez comme votre droit exclusif le privilège d'exploiter l'or, et la propriété de l'or dans la seigneurie de Vaudreuil. Sachant que de l'or, jusqu'à un certain montant, a été extrait des terres de la seigneurie par d'autres personnes sans votre consentement, avez-vous adopté ou vous proposez-vous d'adopter des mesures pour recouvrer cet or ou sa valeur ?

Il m'est très difficile de répondre à cette question.

Avez-vous l'intention d'adopter des mesures pour le recouvrer ?

Ayant transféré mon droit à d'autres, je le considère comme n'étant plus entre mes mains.

Par l'hon. M. McDOUGALL—

Mais vous pourriez nous dire, si, pendant que vous le possédiez, vous avez adopté des mesures pour faire rendre compte aux individus qui ont pu en extraire de l'or.

Depuis l'époque où j'ai affermé mes droits au Dr. Douglas jusqu'à celle où je les ai affermés à M. Coman, je ne les ai possédés que cinq semaines.

Par le PRÉSIDENT—

Peu votre frère, M. Charles De Léry, a-t-il fait des exploitations de mines dans cette seigneurie et a-t-il dépensé beaucoup d'argent à cet effet, et, dans ce cas, avec quels résultats ?

Il a dépensé beaucoup d'argent en faisant faire des explorations par M. Cunningham, mais je crois que le résultat a été très-mince. Il n'a jamais été fait de travaux, mais il a été dépensé beaucoup d'argent en explorations.

Par l'hon. M. McDOUGALL—

Voulez-vous dire que ceux qui allaient sur la terre n'auraient pas ramassé l'or s'ils l'eussent vu ? (Rires)

Ce que je veux dire, c'est qu'ils n'ont jamais exploité les mines, dans le sens ordinaire du mot.

Je désire encore vous faire une question : Vous dites que la propriété n'était plus en votre possession, mais qu'elle a été possédée par d'autres personnes pendant tout le temps, moins quinze jours d'intervalle seulement : croyez-vous que les personnes à qui vous avez affermé ne sont pas responsables de ce que vous n'avez pas rempli vos obligations envers le gouvernement ?

C'est là une question légale.

Je ne vous force pas de répondre, mais vous pouvez le faire si vous le désirez.

Alors je vous renvoie à mon avocat. Je puis dire que nous sommes allés trouver le procureur-général, M. Taschereau et moi, à propos de ce droit de régle de 10 pour cent

Et quel a été le résultat de cette entrevue ?

M. Langevin, le solliciteur-général, écrit au Dr. Douglas, et j'ai appris de M. Taschereau qu'il avait eu les livres du Dr. Douglas pour les examiner.

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU—

Le fermage de vos droits, en vertu des lettres-patentes, aux personnes dont il a été parlé, était-il sujet à ce droit de 10 pour cent et à toutes les autres conditions des lettres-patentes ?

Oui.

Par l'hon. M. McDougall—

Vous pouvez répondre ou ne pas répondre à la question que je vais vous poser, comme vous voudrez ; mais une chose qui m'a beaucoup occupé l'esprit c'est de savoir si vous avez le droit d'entrer sur les terres des *habitants* dans votre seigneurie, depuis l'adoption de l'acte seigneurial ?

Je n'ai pas du tout demandé les lettres-patentes comme seigneur ; l'acte seigneurial n'avait rien à faire avec les lettres-patentes.

Croyez-vous que vous ayez le droit, en vertu de ces lettres-patentes, d'aller dans les mines ?

Sans doute, je le crois.

Quelqu'un a-t-il essayé par vos ordres, ou avez-vous essayé vous-même d'exercer ce droit contre les habitants ?

Pas à ma connaissance.

Il n'a jamais été soulevé de question devant les magistrats sur ce point ?

Pas sur ce point.

EDWARD LYON, Ecuier, A. P.

Quelles occasions avez-vous eues d'acquérir une certaine connaissance des ressources aurifères du Bas-Canada ?

Pendant les deux dernières années, j'ai beaucoup voyagé dans la division aurifère de la Chaudière où j'ai beaucoup prospecté et exploré.

Avez-vous des intérêts personnels dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui.

Vous plairait-il d'informer le comité si vous occupez des terres publiques ou des propriétés particulières ?

Des propriétés particulières.

Connaissez-vous le système en usage, avant l'acte de la dernière session, pour obtenir, du gouvernement, des terres dans le but d'y faire l'exploitation des mines ?

Les régloments du mois d'avril dernier et l'acte de la dernière session contiennent les seules règles que je connaisse.

Pouvez-vous expliquer le système actuellement suivi pour obtenir des permis et s'assurer des droits ou des *claims* quand on se propose d'entreprendre l'exploitation des mines ?

Actuellement il n'y a aucun commissaire des mines d'or et, en autant qu'il est à ma connaissance, je ne connais aucun moyen d'obtenir des permis. Lorsque le gouvernement maintenait un commissaire, conformément à la loi, il accordait des permis sur demande, et un permis des terres de la couronne, donnait au porteur le pouvoir de clôturer un placer là où il le choisissait. Le permis doit, je crois, spécifier le terrain pour lequel il est accordé, autrement si de riches veines venaient à être découvertes, sur des terres de la couronne, il s'éleverait inévitablement de la confusion. Je prendrai la liberté de faire observer que le commissaire des mines devrait être un officier permanent, comme le veut la loi. Le ci-devant commissaire, le major de Bellefeuille, a donné satisfaction générale durant la dernière saison ; il a fait tout ce qu'un homme pouvait faire dans les circonstances, et sa réinstallation dans cet emploi donnerait, j'en suis convaincu, entière satisfaction aux mineurs. Il serait impossible de trouver un homme de sa valeur pour le remplacer, s'il devait être renvoyé, comme un journalier ordinaire, à la fin de chaque saison.

EDWARD LYON—(Suite.)

Pouvez-vous donner au comité une idée de l'étendue des terres aurifères et du caractère du pays ?

D'après ce que je sais par mes explorations, j'ai trouvé de l'or en quantités plus ou moins considérables depuis St. François jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine, et depuis Etchemin jusqu'à l'embouchure de la Rivière-du-Loup et de ses tributaires ; on en trouve plus loin, à l'est et à l'ouest, mais je ne puis en parler d'après mon observation personnelle ; quant au caractère du pays, il est généralement montagneux. Il y a des établissements considérables dans les vallées de la Chaudière, de l'Etchemin et de la Rivière-du-Loup, aussi bien que le long du chemin de Kennebec. Mais les cantons voisins de la frontière, à l'exception des établissements sur le chemin de Kennebec, sont encore à l'état vierge ; il y a dans quelques localités de vastes étendues de bonnes terres.

Savez-vous sur quelle étendue des terrains aurifères de la Chaudière on a travaillé, et quels ont été les résultats de ces travaux ?

Les travaux sur ces terrains aurifères ne font que commencer, et les résultats ont été des plus extraordinaires comparés à la somme de travail et au capital dépensé. D'après les calculs les plus concis que je puis faire, un nombre moyen d'à peu près 250 mineurs a recueilli sur les rivières Gilbert, Famine, Du Loup et Metgermette, plus de deux-cent mille piastres en or. Je sais que l'évaluation du commissaire des mines d'or est moindre que celle-ci, mais, à ma connaissance, il y a eu de bonnes quantités d'or qu'on ne lui a pas montrées. Pour en citer un exemple, on a extrait plus de deux mille piastres du ruisseau de Stafford, dans le canton de Jersey, et je crois qu'on a fait au commissaire un relevé pour quelque chose comme trois-cents piastres seulement.

Avez-vous vu du quartz aurifère *in situ* sur la Chaudière ou sur aucun de ses tributaires, et voulez-vous dire dans quel canton ou dans quelle seigneurie ?

Oui, sur les rivières Du Loup, Olivia et Kent, qui sont des tributaires de la Chaudière.

Sous quelle forme trouve-t-on l'or dans ces localités, et quels sont les divers moyens mis en usage pour l'extraire ?

L'or se trouve dans les dépôts d'alluvion, sur le bord des cours d'eau et sur le versant des coteaux. Les moyens pris pour l'extraire sont des plus primitifs, et consistent en un berceau, un plat ou en une digue à empellement grossièrement faite ; on ne se sert que très-peu du mercure. Je n'ai vu personne essayer de recueillir l'or fin, si ce n'est ceux qui employaient le mercure, et encore n'est-ce qu'en très peu de cas ; d'où il suit que presque tout l'or fin se trouve perdu.

Avez-vous entendu dire qu'on ait découvert du mercure ou des indices d'argent ou de cuivre dans ces terrains aurifères ?

On dit avoir trouvé du mercure dans Jersey ; l'argent est plus ou moins allié à l'or et la galène argentifère est très-commune dans les veines de quartz.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses telles que diamants, rubis, perles etc., et dans ce cas, pouvez-vous dire si elles étaient de quelque valeur, et si la quantité a été considérable ?

J'ai beaucoup entendu parler des perles qu'on trouvait et j'en ai vu de très-belles. J'ai aussi vu des rubis et ai entendu parler de diamants, mais je ne saurais rien dire de leur valeur.

Pouvez-vous nous donner votre opinion sur l'administration de la division des domaines de la couronne qui comprend les mines d'or et sur l'effet du système des permis d'exploitation, d'après l'acte de la dernière session et avant ?

L'administration est entièrement sous le contrôle de la division du domaine de la couronne du département des terres, et il serait à désirer qu'on y mît plus de prudence et de prévision. En moins de 12 mois, on a eu cinq à six changements dans les règlements touchant la vente des terres publiques, ce qui fait que dans cet espace de temps elles ont varié depuis de près de sept cent pour cent.

On a passé des lois qu'on a abrogées presque aussitôt, et l'acte de la dernière session a été modifié par deux dispositions des plus importantes, d'abord par un ordre en date du 1er septembre dernier donnant le pouvoir à l'inspecteur de s'emparer des propriétés particulières, puisqu'il avait le droit d'octroyer des permis d'exploitation sur les cours d'eau

EDWARD LYON—(Suite.)

qui traversent ces propriétés, jetant par là un brandon de discorde entre les habitants et les mineurs. En second lieu, on a aboli la charge d'inspecteur des mines d'or instituée par une loi de la dernière session et un ordre en conseil.

Le système des permis est assez bon en lui-même s'il était mis en pratique conformément à la loi. Je ne sache pas qu'antérieurement à la loi de la dernière session et aux règlements d'avril, on ait adopté aucun système.

Vous êtes-vous formé une idée des moyens les plus propres à développer les ressources de cette région aurifère, et dans ce cas, voudriez-vous en faire part au comité ?

Le meilleur moyen d'activer l'exploitation des ressources de cette partie du pays est d'accorder de l'encouragement à ceux qui sacrifient du temps et de l'argent à cet effet. La loi devra être changée le moins possible afin qu'on sache à quoi s'en tenir, et on devra nommer un commissaire des mines d'or qui devra dépendre du secrétariat provincial afin d'élever le niveau de sa position. C'est ainsi que fonctionne le système de la Nouvelle-Ecosse, et il fonctionne bien.

Que pensez-vous de l'effet des lettres-patentes De Lévy dans la région des mines, et dans quel sens ont elles nui aux intérêts ou au développement des ressources minières de cet endroit ?

Ignorant le fond de la question, je ne saurais rien avancer à ce sujet.

Savez-vous qu'il ait été émané un ordre en date du 15 septembre dernier, autocrisant le commissaire à octroyer des primes sur toutes les rivières flottables, en dedans de la marque des plus hautes eaux ?

Je le sais, et je crois que c'est un des ordres les plus extraordinaires qu'aucun gouvernement ait jamais publié de ce côté-ci de l'Atlantique. Pour peu qu'on y persiste, on ne pourra manquer d'arriver à jeter tout le district dans la confusion la plus complète.

Savez-vous ce qu'il faut entendre par rivières flottables ?

Je ne sais ce que veut dire le gouvernement par ce terme, mais ce que je sais, c'est qu'aucune des rivières de la division aurifère de la Chaudière n'est flottable dans le sens que tout homme raisonnable attache à ce mot. Des billots sciés, de même que des perches peuvent y flotter à l'époque des hautes eaux du printemps; mais l'été, on ne peut même y naviguer avec les plus petits canots d'écorce. En juillet dernier, je pris deux canots d'écorce de 2½ brasses que je fis transporter à la rivière Du Loup dans le but de m'en servir; mais après les avoir portés 15 milles sur notre dos le long de la rivière, dans l'espoir d'atteindre enfin un endroit où nous pourrions nous en servir, nous dûmes les abandonner.

La rivière Famine est aussi désavantageuse, et quant à la Chaudière elle peut être flottable en aval de St. François, mais elle rentre dans la catégorie de ses tributaires au-dessus de cette localité.

Mais alors les basses terres de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires ne tomberaient-elles pas sous le coup de la loi ?

Sans doute elles y sont sujettes; et c'est la marque des hautes eaux qu'on a dit à l'inspecteur d'adopter, ainsi que lui-même me l'a communiqué.

Est-ce qu'une telle conduite n'est pas de nature à faire prendre aux habitants une attitude hostile vis-à-vis des mineurs ?

Sans doute, car il est difficile de concevoir comment un propriétaire peut regarder de sang froid des gens qui, sans permission, fouillent ses terrains ou construisent des digues et des canaux dans les ruisseaux qui coulent devant sa porte.

Quelle est votre opinion quant à l'opportunité de cet ordre ?

Je pense que cet ordre a été tout-à-fait inopportun, et émané sans réflexion.

RAPPORTS SUR LES RIVIÈRES FAMINE ET OLIVA.

Je prends la liberté de déposer sur la table deux rapports, l'un de M. Sheppard, sur la géologie de la rivière Famine, et l'autre écrit par moi, au sujet de mes explorations sur la rivière Oliva.

EDWARD LYON—(Suite.)

D'après les instructions des propriétaires de placers sur la rivière Oliva, je commençai à prospecter le long de cette rivière qui traverse dans une direction Est les blocs No. 14 jusqu'à No. 1. Je trouvai de nombreux indices sur les blocs Nos. 7, 6, 5, 4 et 3, où je cessai de prospecter avec le plat et le berceau, après quoi je retournai au bloc No. 7. Nous nous mîmes alors à scier à la main les planches nécessaires pour construire notre canal, besogne qui est loin d'être agréable. Nous allâmes poser ce canal au bloc No. 6, ayant beaucoup à souffrir de l'abondance de l'eau. Après nous être servi de notre canal trois ou quatre jours sur le bloc No. 6, nous descendîmes au bloc No. 5, où les indices nous parurent aussi favorables qu'au bloc No. 6. Cependant, nous dûmes abandonner le chenal du cours d'eau par suite de l'abondance de l'eau. Nous continuâmes de descendre la rivière jusqu'au bloc No. 3, où les indices nous parurent encore plus favorables que partout ailleurs. Je ne doute pas que nous n'ayions perdu beaucoup d'or par suite de la grossièreté de construction de notre canal et de la mauvaise qualité du bois employé qui était vert; mais je reste convaincu que si nous eussions été favorisés par le temps, nous aurions pu faire nos frais. A l'exception de trois jours, la pluie dura tant que nous fûmes dans les bois, de sorte que nous eûmes à lutter contre beaucoup de difficultés, et qu'il nous fut impossible de suivre le lit du cours d'eau. Nos exploitations se bornèrent donc aux bords de la rivière, où il nous aurait fallu beaucoup de travail pour arriver au roc.

Le résultat de nos explorations montre jusqu'ici que l'or alluvial existe en plus ou moins grande abondance sur tous les blocs que j'ai examinés. J'ai rencontré aussi, surtout sur le bloc No. 14, quelques veines de quartz, qui ont tous les signes d'être aurifères. Je vous en adresse un échantillon avec des spécimens pris sur d'autres lots plus bas. Je vous envoie aussi des échantillons d'or et de sable noir trouvés sur chaque lot; chaque paquet porte une étiquette indiquant le lot d'où il vient.

Le mineur californien John Kelly, que vous m'avez adjoint, est un homme d'une grande expérience; il m'a dit que persister à explorer par un temps pareil c'était perdre ses peines. Il s'est montré très-satisfait de l'aspect général des choses, ajoutant que, même en Californie, il avait rarement vu des indices aussi étendus. Il a dit qu'il y avait assez d'or fin sur le lot No. 3 pour rémunérer un mineur, et a exprimé l'opinion que si le cours d'eau eût pu être fouillé ou détourné de son lit, et le roc atteint, nous aurions trouvé de l'or brut en assez grande quantité.

(Signé,)

EDWARD LYON,
Ingénieur civil et des mines.

Québec, Novembre 1864.

D. D. FOOTE, écuier,

CHER MONSIEUR.—J'ai visité et examiné, à votre requête, le terrain aurifère indiqué en lots coloriés sur la carte, à savoir: les Nos. 6 et 20, situés dans les 3e et 4e rangs du canton de Watford, dans le comté de Dorchester, Bas-Canada, à environ soixante milles à l'est de Québec. Ce terrain a été choisi avec un bon sens rare; il a 400 acres, plus ou moins, divisés en deux lots éloignés d'environ deux milles l'un de l'autre et très bien situés sur la rivière de la Famine, l'un des principaux tributaires de la Chaudière, et l'un des plus riches ruisseaux aurifères qui aient été découverts dans ce nouveau et intéressant district aurifère qui promet de n'être pas inférieur à la Californie ou à l'Australie.

Les lots choisis ne sont pas seulement riches en or, mais ils contiennent tous ou presque tous les pouvoirs d'eau de cette rivière importante. La première chute, en remontant, a environ 40 pieds de hauteur perpendiculaire; toute la rivière vient s'y précipiter à travers une gorge étroite creusée dans le roc massif, de sorte qu'à peu de frais on peut l'utiliser pour faire mouvoir n'importe quelle usine. A une petite distance plus haut, on rencontre une autre chute de 20 pieds qui offre un emplacement de moulin des mieux conditionnés. Il devra nécessairement se bâtir un village ou une ville manufacturière en cet endroit, et les plateaux élevés qui bordent la rivière sont ou ne peut plus propres à être convertis en lots à bâtir.

EDWARD LYON—(Suite.)

Ces deux chutes se trouvent sur le terrain d'en bas ou du sud ; on rencontre sur l'autre lot, une chute de 10 ou 12 pieds, et située de telle sorte qu'on y pourra creuser un déversoir à travers une pointe étroite et qui mettra le terrain à l'abri des inondations et de la glace.

Il n'y a pas le moindre doute qu'on ne trouve beaucoup d'or en creusant ce déversoir, car, mon compagnon et moi, dans l'espace de quelques minutes, trouvâmes une assez grande quantité d'or que nous séparâmes par le lavage du sable et du gravier que nous prîmes tout près de là, au bord de l'eau. Ce lavage donna autant que les endroits les plus célèbres de la Californie ; un échantillon de cet or accompagne le présent rapport.

On a déjà recueilli, dans les environs et dans le voisinage immédiat de ces chutes, quelques livres d'or en morceaux et en pépites mêlés à du gros sable, et on croit qu'on pourrait en recueillir encore une très-grande quantité au pied des grandes chutes.

GÉOLOGIE.

La couche de roc, en cet endroit et à la rivière Famine, se compose de schiste argileux se rapprochant d'un talc très-ressemblant à ceux des régions aurifères de la Nouvelle-Ecosse ; des veines de quartz traversent ce schiste ; de même qu'en Californie et plus particulièrement à la Nevada, l'on trouve au-dessus de ce schiste des couches épaisses de terrain d'alluvion contenant beaucoup d'or, ainsi qu'il a déjà été dit. Je n'ai pas le moindre doute qu'en se servant des appareils californiens dans l'exploitation de cette localité et avec une bonne direction, on n'arrive à des résultats extrêmement heureux.

Sir William Logan, dans son dernier rapport général de 1863, (page 749—7 et 5), dit qu'il se trouve sur la rivière Famine un dépôt très-considérable d'argile recouvert partout de sable et de gravier, que près du sommet de ce gravier on aperçoit une couche d'oxyde de fer et de magnésie d'environ huit pouces d'épaisseur, qui en remplit les interstices : on trouve aussi des cailloux et on recueille de l'or dans ce gravier de même que dans l'argile qui se trouve au-dessous. J'ai pu m'assurer par moi-même de l'exactitude de cette assertion qui se recommande à l'attention de tous les chercheurs d'or. J'ai trouvé la même disposition géologique dans les mines d'or si riches de la Nevada, en Californie, où l'on a fait de si grands frais pour amener l'eau sur les lieux pour les opérations de lavage.

Sir William ajoute que la quantité d'or qui se trouve dans la vallée de la rivière Chaudière est assez grande pour rémunérer le travail intelligent et organisé, y attirer les capitaux, et il insiste pour qu'on y adopte la méthode de lavage hydraulique pratiquée en Californie, sur la rivière Zohoola, et la rivière Cane, en Géorgie, où, dit M. Blake, l'on peut remuer plusieurs centaines de tonneaux de terre et de gravier et en extraire tout l'or qui s'y trouve contenu, sans avoir besoin de la pioche, ni de la pelle, et cela en beaucoup moins de temps qu'on ne mettait à creuser et laver dix tonneaux d'après l'ancien système.

On a trouvé avec ce procédé qu'un sol qui renfermait un vingt-cinquième (1/25) de grain d'or au minot, égal en valeur à un cinquième de centin, (1/5) pouvait être exploité avec profit, et que tout terrain ou gravier qui payait seulement les frais d'après l'ancien système rendait, avec celui-ci, d'énormes profits.

Pendant que je m'occupais avec mes associés à constater en cet endroit l'existence de l'or, nous fouillâmes le lit de la rivière. Je trouvai que moins d'un demi-minot d'argile et de gravier que nous lavâmes en la manière ordinaire produisit quatorze (14) grains d'or, ou plus de la moitié d'un *pennyweight* composé d'une foule de parcelles d'or brute, c'est-à-dire plus d'un once au minot. Je vous envoie l'or que j'ai extrait de cette faible quantité de gravier et d'argile. Ce rendement parle de lui-même.

Nous avons trouvé l'or sur les deux rives :—le terrain aurifère s'étend probablement d'un mille à un mille et demi, offrant tous les avantages possibles pour aider le mineur à en extraire abondamment l'or. On peut encore s'attendre à trouver l'or dans les veines de quartz qui traversent le schiste de la même manière que les riches veines de quartz de la Nouvelle-Ecosse.

Un excellent chemin de diligence conduit de Québec à l'embouchure de la rivière Famine ; on se rend de cet endroit, ou depuis St. François, à la localité dont il est ici question, par un bon chemin ordinaire.

EDWARD LYON—(Suite.)

La vallée de la Chaudière est une des plus belles de l'Amérique et est couverte de riches fermes où il est facile de s'approvisionner de tout ce qui est nécessaire à la vie. La main-d'œuvre est comparativement peu coûteuse puisqu'on peut se procurer des ouvriers à raison de soixante centins par jour, pension non-comprise. Il y a un moulin à scie et un moulin à farine près de notre propriété, sur la Famine, et l'on trouve du bon sapin blanc dans le haut de ce dernier cours d'eau.

Soumis avec respect par

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

FORREST SHEPPARD,

Géologue.

Août 1864.

22 février 1865.

Témoignage de JOHN GREACEN, Ecr., de New-York.

Etes-vous versé dans la géologie, la minéralogie ou dans l'exploitation pratique des mines, ou avez-vous eu l'occasion d'acquérir quelques connaissances sur les ressources minérales du Bas-Canada ?

J'ai visité les mines de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil et fait des recherches et des études sur la valeur de la seigneurie comme région aurifère. J'ai étudié la géologie et la minéralogie dans mon cours d'étude collégial.

Etes-vous intéressé personnellement dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui, je le suis.

Auriez-vous la complaisance d'informer le comité si vous occupez des terres publiques ou des propriétés particulières, c'est-à-dire, si vos terres viennent directement du gouvernement ou de particuliers, ainsi que de le renseigner sur l'espèce de terres que vous avez achetées comme agent pour les autres, et sur la date de votre achat ?

Je n'ai pas d'autre intérêt que celui que me donne ma qualité de locataire des lettres patentes De Léry seulement.

Savez-vous jusqu'à quel point on a exploité les terrains aurifères de la vallée de la Chaudière et connaissez-vous les résultats de cette exploitation ?

Je n'ai pas d'autres connaissances que celles que j'ai acquises dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ; je crois que les terrains aurifères dont vous parlez ont été très-peu exploités, et qu'en tenant compte du travail fait et du système suivi, les résultats auxquels on est arrivé sont de nature à me convaincre de la grande richesse de cette région.

Avez-vous vu du quartz aurifère sur la Chaudière ou sur aucun de ses tributaires et dans ce cas, voulez-vous dire dans quel canton ou dans quelle seigneurie et quelle en était l'importance ?

J'ai vu du quartz aurifère et argentifère en deux endroits de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ; ce que je dis ici est d'autant plus certain que j'ai moi-même recueilli le quartz et l'ai analysé. J'ai rencontré dans la seigneurie, des veines de quartz, qui m'ont paru renfermer de l'or et de l'argent, ainsi qu'aux experts à qui avaient été soumis des échantillons.

Sous quelle forme trouve-t-on l'or dans les mines que vous connaissez et quelles sont les diverses manières dont on s'y prend pour le recueillir ?

L'or se trouve en pépites grosses et petites, en grains, en écailles ou en poussière. Les procédés que j'ai vu employer se résument à extraire l'or du terrain au moyen de plats et de berceaux.

Pouvez-vous vous former une opinion sur l'administration de cette division du domaine de la couronne, et sur l'effet du système des permis d'exploitation des mines d'or tel qu'établi par l'acte de la dernière session et le précédent ?

Je ne me crois pas apte à exprimer une opinion à cet égard.

Avez-vous songé à un meilleur mode à suivre pour développer les ressources de ces terrains aurifères, et si tel est le cas voudriez-vous faire part de vos réflexions au comité ?

Je ne me crois pas apte à exprimer une opinion à cet égard.

JOHN GREACEN—(Suite.)

Pouvez-vous signaler certaines parties de l'acte de la dernière session qui devraient être amendées suivant vous, et dans quel sens ?

Je crois que l'officier chargé d'une division aurifère devait avoir le pouvoir de décider le montant des dommages qui peuvent résulter de l'occupation du terrain, de l'ouverture des chemins et d'autres causes, suites de l'exploitation des mines d'or dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Je crois, en outre, que le rapport mensuel exigé par la loi est trop fréquent.

Croyez-vous la grandeur actuelle des *claims* de mines de quartz suffisante pour engager les particuliers à faire les constructions nécessaires à l'exploitation de ce genre de mine ?

Je crois que cette grandeur ne suffit pas.

Considérez-vous une largeur de 20 pieds sur une rivière ou un cours d'eau assez considérable pour être divisé en mines alluviales, et qu'appellez-vous un front suffisant ?

Suivant moi, 20 pieds ne suffisent pas ; chaque mineur devrait avoir 30 pieds.

Approuvez-vous le système suivi en ce moment de ne pas vendre les terres publiques sur lesquelles existent des mines, ou croyez-vous qu'il serait plus avantageux de faire arpenter les terres publiques pour les vendre, comme on fait de celles des mines de cuivre des Lacs Huron et Supérieur ?

Je crois qu'il serait plus avantageux de faire arpenter les terres de la couronne et de les mettre ensuite en vente.

Etes-vous au fait du mode suivi en Australie, en Californie ou en tout autre pays aurifère, quant à la vente ou à la cession des terrains miniers, ainsi que de la façon dont l'exploitation s'y fait ?

Je n'en sais rien, si ce n'est qu'on m'a dit que les terres en Californie étaient cédées gratuitement et que les mineurs eux-mêmes faisaient leurs propres règlements quant à la grandeur des *claims* et à la division de l'eau. Le mineur qui découvre un filon de quartz dans la Nevada, la Californie ou l'Idaho a droit, je crois, à 400 pieds de ce filon : c'est ce l'on appelle *claim* de découverte. L'espoir de découvrir de bons filons fait qu'un grand nombre de personnes emploient leur temps et leur travail à explorer. Ces explorateurs s'organisent par bandes ou en société ; une fois une nouvelle mine découverte ils s'arrêtent, élisent un régistrateur et déclarent qu'ils organisent un district de mines, lui donnent un nom, le délimitent, etc. Ils donnent ensuite à chacun un *claim* sur le filon, suivant les lois des mines et les coutumes suivies dans l'endroit ; le régistrateur en fait l'entrée sur un registre, et c'est cette entrée qui constitue le titre de la propriété.

Connaissez-vous l'effet pratique des lettres-patentes De Léry dans la région des mines de la Chaudière, et voulez-vous nous dire de quelle façon elles en ont influencé l'exploitation ?

Je crois que l'effet pratique des lettres-patentes De Léry a été de faire connaître les terrains aurifères de cette région, et que leur influence sur l'exploitation des mines a été favorable.

Savez-vous ce qu'on doit entendre par rivières flottables ?

Je crois que le terme flottable s'applique aux rivières sur lesquelles on peut diriger des radeaux de bois, et des bateaux plats sous la conduite d'hommes placés sur ces radeaux, à la hauteur ordinaire de l'eau.

Est-ce que les terres basses de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires ne pourraient pas tomber sous le règlement qui autorise les commissaires des terrains aurifères à octroyer des permis d'exploiter les mines sur toutes les rivières flottables jusqu'à la marque des hautes eaux ?

D'après le sens que je donne au mot flottable, je ne crois pas que la Chaudière et ses tributaires soient flottables.

Est-ce que ce ne serait pas s'exposer à faire prendre aux cultivateurs une attitude hostile à l'égard des mineurs.

Je le crois.

Croyez-vous que les mineurs aient conduit jusqu'ici leurs opérations de façon à perdre tout le sable aurifère ?

Je crois que le mode suivi par les mineurs a été de nature à faire perdre beaucoup

JOHN GREACEN—(Suite.)

d'or, car à peine, suivant moi, les mineurs ont-ils recueilli la moitié de l'or que contenait la terre qu'ils ont lavée. A mon avis qu'on ne s'occupe pas du tout du sable.

Croyez-vous à l'existence de mines de quartz aurifère, et dans ce cas, quelle importance leur donnez-vous ?

Je sais qu'il en existe dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et que quelques-unes sont très-précieuses. Mais l'exploitation des mines de quartz exige du temps, du travail et des capitaux. Des mineurs intelligents qui ont travaillé et travaillent encore en Californie, dans le Colorado, dans la Nevada, me disent qu'il faut creuser des puits de 80 pieds au moins pour se faire une idée exacte de la valeur d'une veine ou d'un filon. Les mineurs ne s'attendent pas à trouver l'or ou l'argent dans le quartz de surface ; ils forment leur jugement sur la valeur d'un filon par l'apparence du quartz sans s'occuper de l'or visible ; une fois satisfaits de ce premier examen, ils creusent des puits dans la veine, s'attendant, en général, à percer jusqu'à 80 pieds avant d'obtenir un rendement profitable. D'ordinaire, la richesse du minerai augmente avec la profondeur atteinte. La moyenne de rendement des mines les plus riches de Washoe est d'environ \$80 par tonneau de 2,000 livres.

Pouvez-vous vous former une idée de la quantité d'or qui peut se recueillir dans une saison ?

Oui, je crois que la quantité d'or qui peut se recueillir dans une saison, sous un bon système d'exploitation, s'élèvera à quelques millions de piastres ; cette quantité sera toujours en raison des capitaux et du travail qu'on mettra dans cette exploitation. D'après ce qui a été fait ailleurs, je crois que les terrains aurifères du Bas-Canada devraient donner durant cinq ans au moins dix millions de piastres par année. En donnant aux mines du Canada les mêmes facilités et avantages qu'elles offrent dans les autres pays, elle ne le céderont à aucun autre en richesse.

Que pensez-vous des terrains aurifères du Canada, comparés à ceux de Californie et d'Australie, à l'égard de leur valeur relative ?

Mon opinion est que ceux du Canada seront égaux en valeur à ceux de ces deux derniers pays, acre pour acre.

Pouvez-vous dire ce que vaut le lavage du sable noir ?

Je sais qu'il a été fait un essai d'un morceau de sable noir et que le rendement a été de \$573 par tonneau de 2,000 ; on n'apercevait par d'or dans le sable.

Quelle est votre opinion sur les opérations qui ont été faites jusqu'ici dans le district de la Chaudière, envisagées au point de vue des résultats les plus profitables ou autrement ?

Je ne crois pas qu'elles aient été conduites de façon à produire les résultats les plus favorables.

Etes-vous président de la compagnie des mines d'or De Lévy ?

Oui.

Quel est le montant du capital de cette compagnie, c'est-à-dire en combien d'actions est-il divisé et quel est le montant des actions ?

30,000 actions de \$100 chacune.

Combien a-t-il été demandé de versements, et jusqu'à quel point le capital est-il payé ?

Il est entièrement payé.

En or, ou au cours des Etats-Unis ?

Au cours des Etats-Unis.

Que se propose la compagnie au sujet de la construction de moulins à quartz et de l'exploitation des mines ?

La compagnie a le dessein de construire des moulins à quartz et d'exploiter ses mines.

Quelle conduite tiendra-t-elle envers les habitants sur la propriété desquels elle voudra miner en vertu des lettres-patentes De Lévy ?

Elle tiendra la conduite requise par les conditions des lettres-patentes, et cela d'une façon juste et libérale.

Par l'hon. M. McDougall :—

Vous dites dans votre réponse à la 14e question que les lettres-patentes De Lévy ont eu pour effet de faire connaître les mines d'or et ont influé d'une manière favorable sur l'exploitation qui en a été faite ; voulez-vous expliquer comment ces deux résultats se sont produits ?

JOHN GREACEN—(Suite.)

D'après les renseignements généraux que j'ai pu avoir, M. De Léry aurait dépensé des sommes assez fortes pour faire explorer ces terrains aurifères. Des études ont été faites et on en a publié les résultats. D'un autre côté, ces mines ont été rendues d'un accès facile par le fait que les seigneurs n'ont pas trop tenu à leurs droits lorsqu'il s'est agi d'ouvrir ce district au public.

Connaissez-vous la date des lettres-patentes De Léry ?

1846, je crois.

D'après ce que vous en savez, quand ces mines d'or ont-elles été signalées à l'attention ?

A cette même époque.

Voulez-vous dire qu'elles ont été signalées à l'attention du jour même que les lettres-patentes furent accordées ?

Oui, et depuis.

Je ne vous comprend pas lorsque vous dites que les lettres-patentes ont eu un effet favorable, car c'est là le sens de vos paroles ?

Je veux dire que des mineurs sont allés travailler aux mines et ont ainsi fait connaître la chose. Mes renseignements, on le conçoit, se basent sur ce que j'ai pu entendre dire ; mais je crois que les mineurs en travaillant sur ces terrains ont fait connaître la chose au public.

Avez-vous entendu parler de quelque mineur de profession, par exemple des Poulin ?

Oui.

On dit qu'ils y ont trouvé, je crois, beaucoup d'or ?

Oui.

En plus grande quantité qu'à l'époque où les lettres-patentes De Léry étaient mises en opération ?

Je n'en sais rien.

Mais quels sont vos renseignements à ce sujet ?

Ils sont de nature à me faire croire qu'ils ont trouvé beaucoup d'or.

Savez-vous s'ils ont travaillé sur les terres soumises à la patente De Léry ?

Oui, ils ont travaillé dans les limites de la seigneurie.

Etes-vous d'opinion que les mines d'or qu'on y trouve peuvent s'exploiter avantageusement en payant 10 pour cent sur les produits au gouvernement ?

Je crois que ce droit de régie de 10 pour cent est trop élevé, généralement, et surtout pour l'exploitation des mines de quartz ?

Vous êtes-vous mis au fait des règlements que le gouvernement vient de promulguer ainsi que du système de frais de permis ?

Je ne les connais pas parfaitement, mais je les ai lus.

Mais avez-vous songé à établir une comparaison entre les droits imposés par le gouvernement au mineur et la réserve de 10 pour cent de la patente De Léry ?

Dix pour cent serait le plus onéreux des droits.

Alors, vous voulez dire que ce droit de dix pour cent serait plus lourd que celui qu'exigent les règlements ministériels ?

Je le pense.

Par M. SHANLY :—

Savez-vous si les lettres-patentes De Léry comportent quelques honoraires de permis ou d'exploration ?

Je n'en sais rien.

Par le PRÉSIDENT :—

Connaissez-vous bien ces lettres-patentes ?

Pas beaucoup. Je ne les ai vues que depuis assez peu de temps.

Par M. TASCHEREAU :—

Savez-vous que les Poulin ont payé un fort montant de droits au Dr. Douglas, alors propriétaire de la seigneurie ?

Je l'ai entendu dire, mais n'en ai aucune connaissance personnelle.

JOHN GREACEN—(Suite.)

Par l'hon. M. McDOUGALL :—

Dans votre réponse à la 20e question vous dites en parlant de la quantité d'or qu'on y peut recueillir—“ en donnant aux mines du Canada les mêmes facilités et avantages que les mines offrent dans les autres pays, ”—voulez-vous préciser ces expressions ?

Je parlais des terres publiques.

De quelle espèce de facilités voulez-vous parler ?

Que celui qui découvre le premier une mine y ait un droit exclusif pour un certain temps.

C'est là tout ce que vous voulez dire ?

Oui.

Prenons la Californie ou l'Australie, par exemple : quelle est la grandeur des *claims* ?

Cette grandeur est réglée par les mineurs eux-mêmes ; elle peut-être faible nominativement, mais les mineurs en se réunissant les uns aux autres et combinant leurs efforts donnent une grandeur considérable à ces *claims*.

Je crois qu'ils ne peuvent acheter que des *claims* d'une certaine étendue, n'est-ce pas ?

Ils prennent des *claims* de diverses grandeurs, suivant les districts. Les *claims* varient.

En parlant de combinaison, vous voulez dire, je suppose, que chaque personne a droit à un *claim* d'une certaine grandeur, mais qu'on augmente ces *claims* en y ajoutant d'autres ?

Oui, mais votre système ne permet pas de telles associations.

Est-ce que vous interprétez notre système de façon à croire qu'une douzaine de mineurs ne peuvent s'associer ensemble pour exploiter leurs lots ?

C'est ce que j'ai cru à la lecture de la loi. Cependant, je dirai que la question est nouvelle pour moi, et que n'ayant pas eu le temps de faire aucune recherche à ce sujet, on devra recevoir mes réponses avec assez d'indulgence.

Vous ne désirez rien ajouter à votre réponse sur ce que vous entendiez par l'égalité des avantages des terrains aurifères ?

Non.

Maintenant, quant à votre position de cessionnaire des lettres-patentes De Léry, quelles qu'elles soient, y avez-vous fait quelque allusion en parlant de chances et avantages égaux ?

Non : ma réponse était faite à une question générale, et ce que je voulais dire tendait à convaincre tout le monde que le but principal que nous avions en vue était de rechercher si les terrains aurifères du Canada avaient de l'importance. Les renseignements que j'ai donnés sont basés sur l'opinion que j'ai de la valeur de ces mines comparées à celles des autres pays, et je suis loin d'avoir le moindre désir de critiquer les règlements du gouvernement au sujet de l'administration de ces terrains.

Je désirerais savoir de M. Greacen si, par le transport qui lui a été fait, il a acquis un droit sur les terres non concédées de la seigneurie De Léry de même que sur celle qui le sont ?

Oui ; c'est du moins ainsi que je l'entends.

23 février.

Par l'hon. M. McDOUGALL.

J'aimerais à savoir de M. Greacen, si, comme locataire des lettres-patentes De Léry, il se considère obligé de payer au gouvernement dix pour cent sur tout l'or qu'il trouvera soit dans l'alluvion, soit dans le quartz ?

J'ai les mêmes obligations que M. De Léry.

Si celui-ci n'est pas obligé, vous ne vous considérez pas comme l'étant ?

Non, sans doute.

24 février 1863.

Témoignage de TRUMAN COMAN, de la Rivière Gilbert.

Etes-vous versé dans la géologie, la minéralogie ou l'exploitation des mines, ou quelles occasions avez-vous eues d'acquérir des connaissances sur les ressources minérales du Bas-Canada ?

Je ne suis versé ni dans l'une ni dans l'autre des deux premières sciences. Je suis arrivé dans le district aurifère de la Chaudière au mois d'août 1863, et je suis souvent allé aux mines de la rivière Gilbert. J'ai passé quelque temps à chercher des veines de quartz aurifère et j'ai été mineur pendant 15 ans.

Etes-vous personnellement intéressé dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui.

Voudriez-vous informer le comité si les terres que vous possédez sont publiques ou particulières, c'est-à-dire si ces terres ont été achetées du gouvernement ou des particuliers, et si vous les avez eues par l'entremise d'un agent, et où elles sont situées ?

Je n'ai pas acheté de terres ni publiques, ni de terres particulières; mes intérêts se bornent aux lettres-patentes De Léry.

Savez-vous jusqu'à quel point les terrains aurifères de la rivière Chaudière ont été exploités et quel en a été le résultat ?

L'exploitation a été limitée et peu importante; les recherches faites par les mineurs d'expérience ont donné, je crois, dans la plupart des cas les résultats les plus favorables.

Avez-vous jamais vu du quartz aurifère *in situ* sur la rivière Chaudière ou aucun de ses tributaires, et dans ce cas voulez-vous nous indiquer la seigneurie ou le canton, et la quantité que vous avez vue ?

J'ai rencontré des veines de quartz aurifère et argentifère dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Soumis à l'analyse, ce quartz a donné de l'or et de l'argent. J'ai ouvert d'autres veines que je n'ai pas analysées, mais qui m'ont paru également bonnes. J'ai trouvé un filon de quartz de six pouces à dix pieds de largeur, et ayant plusieurs milles de long.

Sous quelle forme se trouve l'or dans les endroits que vous connaissez, et de quels procédés se sert-on pour l'extraire ?

En pépites et en poussière brute. L'or fin ne se recueille pas, par suite du mode imparfait employé par les mineurs dont tout l'outillage se borne à un plat, un berceau, une longue table (*Long tom*) (*) et quelques canaux à dalles grossièrement construits.

Pouvez-vous donner une opinion sur l'administration de cette division du domaine de la couronne et de l'effet du système des mines d'or tel qu'établi par l'acte passé à la dernière session et par des dispositions antérieures à cet acte ?

N'ayant intérêt que dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, je ne me suis pas assez occupé de la loi de la dernière session pour pouvoir me former une opinion.

N'avez-vous pas songé à quelque moyen plus efficace de développer les ressources de cette région aurifère, et dans ce cas, voulez-vous en faire part au comité ?

Je ne saurais dire que j'y ai songé.

Pouvez-vous indiquer quelque clause de l'acte de la dernière session qui devrait être amendée suivant vous, et dans quel sens ?

Je ne le puis pas.

Regardez-vous 20 pieds de front sur aucune rivière ou sur aucun cours d'eau considérable assez large pour les *claims* d'alluvion, et qu'appellez-vous une largeur suffisante ?

Vingt pieds ne donnent pas une largeur suffisante; 100 pieds ne sont pas trop.

Regardez-vous la grandeur actuelle des *claims* de mines de quartz suffisante pour engager les propriétaires à faire les travaux nécessaires pour exploiter une mine de quartz ?

Non, cette grandeur ne suffit pas.

Approuvez-vous le système actuel de ne pas vendre les terres de la couronne aux mineurs, ou ne pensez-vous pas qu'il serait plus avantageux pour le pays de faire arpenter les terres publiques et de les vendre comme on fait des mines de cuivre des lacs Huron et Supérieur ?

NOTA.—(*) Le *Long tom* est un appareil analogue aux *Tables à secousse* et aux *Tables dormantes* employées dans l'exploitation des mines en Europe.

TRUMAN COMAN—(Suite.)

Je crois qu'il vaudrait mieux pour le pays de faire arpenter ces terres et de les vendre. Connaissez-vous le système suivi en Australie, en Californie ou dans tout autre pays aurifère, à l'égard de la vente des terres aux mineurs, ainsi que le mode employé pour extraire l'or ?

Non ; je n'en connais rien.

Etes-vous au fait des conséquences qu'ont eues les lettres-patentes De Léry dans la région des mines de la Chaudière, et vous plairait-il de nous communiquer de quelle manière s'est fait sentir leur influence ?

Je crois que les lettres-patentes De Léry ont attiré plus l'attention des capitalistes sur la vallée de la Chaudière qu'aucune autre chose. Les intérêts du pays, au point de vue des mines de quartz, consistent dans le développement et l'exploitation des veines de quartz aurifères et argentifères comme dans toutes les localités où l'on trouve l'or, et les mines d'alluvion devant s'épuiser en peu d'années et ayant par conséquent moins de valeur, les veines de quartz deviendront d'autant plus précieuses qu'elles seront exploitées davantage. Il n'y a que des compagnies commanditaires qui puissent faire les frais des établissements nécessaires à l'extraction de l'or du quartz, et les lettres-patentes De Léry offrent des avantages à de tels placements.

Savez-vous ce qu'on entend par rivières flottables ?

Une rivière flottable est celle sur laquelle peuvent flotter des barges, des petites embarcations, des trains de bois et des billots, et sur laquelle on peut naviguer en sûreté à la hauteur ordinaire des eaux.

Est-ce que les basses terres de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires ne tombent pas sous l'action de la règle ?

Je crois que non.

Est-il probable qu'un tel état de choses soit de nature à indisposer les habitants contre les mineurs ?

Probablement.

Croyez-vous que les mineurs ont fait jusqu'ici leur exploitation de façon à ne tirer aucun parti du sable aurifère.

Oui, c'est mon opinion.

Croyez-vous à l'existence, dans le district, de veines de quartz aurifères, et, s'il en existe, ont-elles de la valeur ?

Je suis convaincu que de telles veines existent dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et pour peu qu'on y consacre des capitaux suffisants, on verra qu'elles sont riches et donneront de bons rendements.

Pouvez-vous vous faire une idée de la quantité d'or qu'on peut retirer de ce district en une année ?

Avec l'outillage convenable et des encouragements de la part des autorités, les mineurs de la Chaudière peuvent réaliser de forts bénéfices, même des millions de piastres par an.

Que pensez-vous de la valeur relative des terrains aurifères du Canada, comparés à ceux de Californie et Australie ?

N'ayant jamais vu ces deux pays, je ne saurais rien répondre.

Pouvez-vous déterminer la valeur du lavage du sable noir ?

J'emportai un échantillon du sable noir de la rivière des Plantes, le lavai, le fis analyser par le prof. Kent, de New-York et on trouva qu'il rendait \$513.83 par tonneau de 2000 lbs.

Quelle est votre opinion sur la façon dont l'exploitation des mines s'est faite jusqu'ici à la Chaudière, et a-t-elle été conduite de manière à produire les résultats les plus profitables ?

Ainsi que je l'ai déjà dit, le travail fait jusqu'ici à la Chaudière se borne à des exploitations ; il sera nécessaire par conséquent de dépenser de fortes sommes et de prendre les arrangements convenables pour rendre ce travail profitable et économique. Je ne crois pas qu'il ait été fait jusqu'ici de manière à produire les résultats les plus profitables.

23 février 1865.

Témoignage de M. CHARLES DEBELLEFEUILLE, de St. Eustache.

Connaissez-vous la région des mines d'or de la Chaudière, et comment avez-vous acquis cette connaissance ?

Je vins à la connaître en qualité d'inspecteur des mines d'or, charge à laquelle je fus nommé conformément aux règlements du 22 avril dernier.

Quelles étaient vos fonctions comme tel, et combien de temps les avez-vous exercées ? Ces fonctions sont définies dans les règlements du 22 avril dernier, et dans l'acte concernant les mines d'or du 30 juin 1864. J'ai rempli ces fonctions officielles du 22 avril au 1er décembre dernier.

Tous les permis d'exploitation des mines dans cette vallée ont-ils été accordés par vous ou par d'autres et par qui, et quel moyen prend-on pour obtenir une licence ou permis de miner ?

Ces permis ont été accordés par mon bureau suivant la forme prescrite par les règlements et la loi dont je viens de parler.

Combien de permis ont été accordés par vous et par d'autres ?

Comme la saison était avancée lorsque l'acte concernant les mines d'or vint en opération, les mineurs avaient déjà fait leurs arrangements pour l'été, sans compter qu'il fallut prendre le temps de leur faire connaître la loi ; c'est ce qui fit qu'il n'y eut que peu de permis d'accordés. Il y en eut deux d'accordés conformément aux règlements du 22 avril dernier, et 43 pour terrains particuliers, et 18 pour terrains de la couronne sous l'acte concernant les mines d'or.

Vous mandez dans votre lettre du 24 mai 1864, au département des terres de la couronne, que vous appréhendez de voir naître des difficultés entre les mineurs par suite de désaccords avec les propriétaires fonciers ; quelle raison excitait cette appréhension de votre part, et y eut-il des troubles ?

Comme les demandes Nos. 5, 6, et 7 se rapportent plus ou moins au même sujet, j'y ferai une réponse collective. Au 24 mai, date à laquelle j'écrivais la lettre en question, on croyait qu'il y aurait une foule qui se jetterait sur les terrains aurifères, sans compter qu'il y avait certains indices faisant présager des troubles entre les propriétaires fonciers et les mineurs. Ces derniers avaient même tenu des assemblées dans lesquelles ils avaient passé des résolutions, dans lesquelles ils exprimaient leur détermination de garder possession des terrains qu'ils occupaient, et de n'accorder aux propriétaires fonciers qu'une certaine somme qu'eux-mêmes avaient fixée. Sous la juste impression qu'il pourrait surgir des troubles graves si le nombre des mineurs continuait de s'accroître, je crus devoir recommander au gouvernement la formation d'un vigoureux corps de police, afin d'étouffer à son berceau toute démonstration qui se ferait au mépris des lois. Que les juges de paix, dans un district rural comme celui de la Chaudière, ne fussent pas prêts à agir avec toute la diligence nécessitée par les circonstances, et parce qu'ils n'avaient sous la main aucun moyen de se faire obéir, c'est là une opinion que l'expérience universelle me permettait d'avoir. Cependant, le bon sens des mineurs les amena à prendre une attitude moins menaçante ; puis, les propriétaires fonciers s'étant montrés plus faciles, les deux partis finirent par s'entendre, et c'est avec plaisir que je puis rendre témoignage de la bonne conduite et du bon ordre qu'ont observés en général les mineurs pendant le reste de la saison. D'un autre côté, le nombre des mineurs ne s'élève pas au chiffre auquel on avait cru d'abord, de sorte qu'il ne fut pas nécessaire d'organiser la police que j'avais recommandé de lever.

Vous dites dans votre lettre du 24 mai 1864, au département des terres de la couronne, que les magistrats n'agiraient pas en cas de troubles ; pourquoi en eût-il été ainsi ?

Voir réponse N^o. 4.

Dans cette même lettre, vous demandiez l'organisation d'une police montée de 60 à 100 hommes ; — ce corps fut-il organisé, et fut-il jugé nécessaire par la suite ?

Voir réponse No. 4^o.

Vous dites également que les mineurs souffraient d'arrangements défectueux au sujet de l'approvisionnement d'eau ; y a-t-on porté remède ?

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

Au bout de quelque temps, les travaux prirent une allure plus systématique, et les arrangements ainsi que l'organisation dont j'avais parlé dans ma lettre, au sujet de l'eau, furent en partie modifiés dans le cours de la saison.

Vous demandez aussi un adjoint pour vous aider dans l'exécution de vos devoirs ; en avez-vous eu un, ou avez-vous souffert du manque d'aide ?

Si l'on prend en considération la vaste étendue de pays compris dans le district des mines d'or de la rivière Chaudière, le fait que chaque mineur doit en vertu de la loi renouveler son permis tous les mois, qu'il faut recueillir des renseignements exacts et surveiller de près les travaux des mineurs, on se convaincra facilement que, pour peu qu'il y eût affluence de mineurs, ainsi qu'on s'y attendait en ce moment, les services d'un adjoint m'eussent été indispensables. Mais les choses ayant pris une autre tournure j'ai pu souffrir du manque d'un aide.

Avez-vous raison de croire que plusieurs mineurs ont continué de travailler sans renouveler leur permis ou que quelques-uns aient même travaillé sans permis ?

Quelques-uns négligèrent de renouveler leur permis, d'autres travaillèrent sans aucun permis. L'acte ayant, comme je l'ai déjà dit, été passé tard et différant quelque peu des règlements du 22 avril sous l'action desquels les mineurs avaient ouvert leurs travaux, il fut difficile de leur faire comprendre de suite toutes les clauses de la loi. Cependant, ils manifestèrent en général la disposition de s'y conformer.

A quelle décision en est-on venu au sujet des mineurs travaillant dans le lit des rivières flottables ; quelle conduite a-t-on suivie à cet égard et quels en ont été les résultats ?

La décision à laquelle on en arriva me fut communiquée dans une lettre datée du 15 septembre 1864, laquelle me donnait instruction d'émaner des permis d'exploitation dans le lit de toutes les rivières flottables ou navigables, faisant la première offre aux propriétaires fonciers riverains, puis, sur leur refus, les octroyant à n'importe qui. La saison était si avancée quand je reçus cet ordre, que je ne pus que donner un certain nombre de ces permis ; et encore furent-ils l'occasion de maintes difficultés, car les propriétaires riverains, quoique non établis sur leur propriété, forcèrent les mineurs d'abandonner leurs travaux. Cet ordre ayant soulevé bien des mécontentements, j'en recommandai la reconsidération au département des terres de la couronne. Les personnes déjà examinées devant le comité sont entrées si bien dans tous les détails à ce sujet que je me bornerai à lui recommander la question comme méritant sa considération la plus sérieuse.

Regardez-vous les *claims* actuels comme suffisants pour y exploiter le quartz aurifère et engager les mineurs à faire les travaux et moulins nécessaires à cette fin, etc., ou même comme suffisants pour les mines d'alluvion ?

L'opinion la plus répandue parmi les mineurs est qu'ils ne sont pas assez grands ; cependant, comme il n'a pas été trouvé de riches dépôts sur les terres demeurant entre les mains du gouvernement, et qu'on ne s'est pas encore occupé d'extraire le quartz, cette insuffisance des *claims* n'a encore entraîné aucun inconvénient.

Vous recommandez la construction de chemins : croyez-vous que la facilité des moyens d'atteindre et de quitter les mines soit avantageuse ?

Sans aucun doute ; cependant, touchant ce que je puis avoir dit à ce sujet, on peut consulter mon rapport pour plus amples détails. Tout en reconnaissant les avantages qu'il y a d'un accès facile aux mines, j'ajouterai que si ces terrains aurifères avaient été découverts dans quelques coin reculé du globe où les mineurs, après avoir surmonté toute espèce d'obstacles pour y arriver, se seraient trouvés sans moyen d'en sortir, je ne doute pas qu'ils n'eussent été exploités avec plus de rapidité, car alors le mineur aurait eu à choisir entre travailler ou mourir de faim. Voilà ce que je veux dire dans le passage de mon rapport auquel semble se rapporter votre question.

Avez-vous raison de croire qu'un grand nombre de ceux qui se sont éloignés des mines, parce qu'ils s'y étaient rendus trop tôt, n'y sont point retournés ?

Plusieurs, en effet ne sont point revenus.

Vous dites qu'on ne trouve pas la même poudre d'or à la Chaudière qu'en Colombie ; croyez-vous qu'il faille l'attribuer en grande partie aux défauts de la méthode suivie maintenant par les mineurs ?

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

Oui, en grande partie. Ainsi que je le dis dans mon rapport du 30 novembre, une personne a fait \$1.30 par heure rien qu'à laver les déchets des mineurs de la Gilbert. Dans le cours de l'été, un parti de mineurs ont recueilli une grande quantité de poudre d'or sur la rivière Du Loup, et je suis certain que l'adoption de méthodes perfectionnées de lavage conduirait encore à de meilleurs résultats. Mais, à cet égard, on doit ne pas perdre de vue que les mines d'or sont choses nouvelles en Canada, et par conséquent il faut s'attendre à ce que les méthodes adoptées d'abord soient grossières et imparfaites.

Votre expérience de l'année dernière vous permet-elle de suggérer au comité des amendements à l'acte de la dernière session, aux règlements de police et autres qu'il établit ?

L'acte de la dernière session n'a pas encore subi son épreuve, et lorsqu'il sera mis en opération il pourra à peine se présenter un seul cas qui ne soit point prévu. Ainsi que je l'ai déjà dit, les *claims* sont regardés généralement comme trop petits ; mais comme il n'y a encore eu rien de fait sur les terres du gouvernement, il n'est résulté à cet égard aucun inconvénient. Quant aux règlements de la surveillance, il devrait y avoir sur les lieux une force de police de quelques hommes à la disposition de l'Inspecteur des mines d'or.

D'après vos observations personnelles sur les lieux, êtes-vous d'opinion qu'il s'y trouve des dépôts aurifères suffisants pour rendre profitable une exploitation sur une plus grande échelle ?

Je suis pleinement convaincu qu'avant peu ces mines d'or donneront de grands profits à ceux qui en feront l'exploitation. A mesure que cette branche d'industrie prendra du développement, elle attirera les colons vers ces régions encore incultes, qui s'étendent jusqu'à la frontière, et sera une source de richesse et de revenu pour le pays. Mais, je recommanderai au gouvernement d'user d'un système généreux et libéral. Les mines d'or viennent de commencer et, à l'instar de toute autre branche d'industrie, demandent qu'on les favorise à leur début. Ce serait donc s'abuser que d'en attendre de suite un fort revenu ; les revenus suivront le développement des mines et la colonisation du pays :—déjà même le gouvernement a retiré des sommes considérables par le produit des ventes de terres restées jusque là sans acheteurs. Quant au caractère du pays, et à mes opinions sur l'étendue des dépôts aurifères, je prends la liberté de vous communiquer mon rapport du 30 novembre dernier, adressé à l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

Par le PRÉSIDENT—

Vous avez parlé de la probabilité de difficultés. Combien comptiez-vous de mineurs à cette époque ?

Environ cent cinquante, je crois.

Combien de temps dura cette attitude hostile ?

Environ une semaine.

Les mineurs chômèrent-ils durant cette semaine ?

Quelques-uns seulement.

Y eut-il quelque chose comme une tentative d'émeute, ou quelque chose de plus que l'expression d'une opinion ?

Il se tint des assemblées et on passa des résolutions.

Par M. SHANLY—

Demeurez-vous à Québec ?

Non, Monsieur.

Par le PRÉSIDENT—

Lorsque vous agissiez officiellement, considérez-vous quelques-unes des rivières de ces endroits comme flottables ?

La rivière de la Famine seulement.

Était-ce votre opinion à l'époque que ce n'était pas à proprement parler une rivière flottable ?

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

Je ne puis dire qu'elle l'était.

Qu'est-ce qui vous porta à en agir ainsi, fut-ce un ordre de M. Judah?

Oui.

Par M. TASCHEREAU—

Êtes-vous allé à la rivière Gilbert cet hiver?

Non, Monsieur.

Par le PRÉSIDENT—

Quand avez-vous quitté le terrain?

Vers le milieu de décembre.

“RAPPORT ANNUEL DE C. L. DEBELLEFEUILLE, INSPECTEUR DES MINES
D'OR DE LA CHAUDIÈRE, DIVISION DE LA CHAUDIÈRE.

“ ST. FRANÇOIS DE LA BEUCE, 30 nov. 1864.

“ A l'honorable A. Campbell,

“ Commissaire des Terres de la Couronne,

“ Québec.

“ MONSIEUR,—Si nous tenons compte du mauvais temps que les mineurs ont eu à souffrir durant les mois de septembre et octobre, cette saison devra être regardée comme exceptionnelle. On devrait conseiller aux chercheurs d'or de partir pour ces mines à la fin de mai, où ils arriveront vers le 1er juin, c'est-à-dire dans le bon moment. Avant cette date, les eaux sont trop hautes pour pouvoir exploiter les mines avec succès.

“ Le printemps dernier, beaucoup de mineurs se sont ainsi trompés en venant au commencement de mai; ne pouvant pas miner avec succès, ils se sont bientôt découragés; et une fois de retour chez eux, ils ont fait de tels rapports sur l'apparence du pays et le désappointement qu'ils avaient éprouvé que des milliers de personnes se sont ensuite abstenues de visiter les mines. Il est bien connu que beaucoup de jeunes gens qui n'ont jamais visité la région aurifère, mais qui se sont arrêtés à trois milles qu'ils avaient encore à faire pour y arriver, sont retournés sans avoir donné un seul coup de pic, découragés qu'ils étaient par l'aspect du pays, tandis que d'autres, après être restés un ou deux jours aux mines, n'ont pas tardé à en partir, vu la fatigue qu'ils éprouvaient au travail qu'il leur fallait faire.

“ Le grand désavantage de nos terrains aurifères, c'est qu'au contraire de ceux de la Californie et de l'Australie, ils sont à proximité de la ville et des grands établissements de cette partie du pays, d'où il suit que les mineurs peuvent facilement y vivre et renoncer de même à leurs exploitations.

“ S'ils se trouvaient dans la position de ceux des pays que je viens de nommer, à des cents milles de distances de tout établissement et dans l'alternative de travailler ou de mourir de faim, l'aspect des choses ne les effraierait pas, et d'immenses richesses eussent été tirées de ces mines, qui peuvent être avantageusement comparées à celles de la Californie ou de l'Australie, si même elles ne les surpassent pas. Il ne faut pas oublier qu'elles ne sont exploitées que depuis un an. En Californie et en Australie, il s'est bien écoulé trois ans avant que les mines fussent complètement développées,—les mines d'alluvion, s'entend,—et ce n'est que dix ans après que les mines de quartz de la Californie ont pu l'être. Attendons que le même temps s'écoule pour les nôtres, et je suis persuadé que la moyenne de leur rendement surpassera celles des localités ci-dessus nommées.

“ Il est à remarquer aussi que l'on a encore fait l'exploitation que dans les terrains d'alluvion, et cela d'une manière très-impairfaite. L'an dernier, quelqu'un me fit remarquer combien il était étonné de voir que les exploitations se poursuivaient d'une manière aussi peu systématique et aussi peu satisfaisante. Les choses n'ont pas changé depuis,

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

et il doit s'en suivre au moins la perte d'un tiers de l'or qu'on recueille. Comme preuve de ce que j'avance, je cite le fait qu'aux mines de la rivière Gilbert, un homme a pu réaliser jusqu'à \$1.30 par heure, rien qu'en lavant le limon de ce cours d'eau.

" Environ cinq mille personnes ont visité les mines durant la dernière saison, c'est-à-dire depuis mai jusqu'à cette date. Sur ce nombre, je ne crois pas que plus de trois cents y soient restées. Depuis le 1er juin, 250 personnes, en moyenne, ont travaillé sur la rivière Gilbert, et environ 50 autres ont prospecté les rivières Famine, Chaudière, Du Loup, Metgermette, Oliva, Kempt, Taschereau, Du Monument, etc. Jusqu'à cette date, j'ai compté 116 jours de travail sur la rivière Gilbert, partagés comme suit :

24	jours pour le	mois de	Jun
24	"	"	Juillet
24	"	"	Août
10	"	"	Septembre
10	"	"	Octobre
24	"	"	Novembre

Total.....116 jours

En estimant à \$4 par jour le gain de chaque homme, nous arrivons au chiffre de \$116,000.

" Comme je l'ai fait observer plus haut en prenant en considération le mauvais temps des mois de septembre et octobre, ainsi que le petit espace exploité, environ 4 arpents carrés, ces résultats ne font que prouver l'immense richesse de nos terrains aurifères. Le succès du petit nombre de mineurs qui s'y trouvent encore est une autre preuve de la présence de l'or dans cette partie de la province. Il y a quelques jours à peine un homme a recueilli neuf onces d'or dans une journée, et la veille il avait trouvé une pépite pesant 5 onces. Cette somme a été tirée d'un *claim* que l'on supposait avoir été bien exploité. Cela corrobore ce que je disais tout à l'heure sur la manière imparfaite dont les mines sont travaillées.

" On ne doit pas non plus oublier que ce sont là des produits des mines d'alluvion et que la plus petite parcelle n'a pas encore été extraite du quartz. En apprenant que sur les 5,000 hommes qui ont visité ces mines il n'en est pas resté plus de 300, on s'étonnera peut-être, mais voici les raisons de ce fait :—

" 1. Un grand nombre est venu trop de bonne heure au printemps : les eaux étant trop hautes en mai pour permettre de travailler aux mines avec succès.

" 2. Les hauts prix demandés par les propriétaires ont empêché un grand nombre d'acheter des lots.

" 3. Le retard apporté à la promulgation de l'acte concernant les mines et l'incertitude à l'égard de ses dispositions ont empêché les exploitations minières sur les terres du gouvernement. Jointes aux facilités de transport à la disposition de chacun, ces trois causes ont chaque jour contribué à la diminution du nombre des mineurs.

" On trouve de l'or partout, de St. François à la frontière sur un parcours de 43½ milles ; et si l'exploitation était générale comme sur la rivière Gilbert, on trouverait partout l'or en abondance. L'or natif est brut, on ne trouve pas la belle poudre d'or comme en Californie, du moins ne la trouve-t-on qu'en très petites quantités.

" Sur la rivière Famine, l'or est également brut ; on le trouve en plaque au pied des chutes. Des hommes d'expérience et des géologues ont une haute opinion de cette rivière d'après la formation de ces rochers et l'aspect général des terrains avoisinants ; je parlerai plus loin de la production de cette rivière, à l'égard de laquelle je crois qu'on s'est trompé. Une exploitation en grand sera entreprise l'an prochain par une compagnie américaine, dont l'agent doit passer tout l'hiver sur les lieux. Comme je l'ai fait observer dans des rapports précédents, il faudrait une route des chutes au lac Etchemin. L'étendue des fouilles faites sur la rivière Famine est de 700 pieds.

" On trouve de l'or tout le long de la rivière Du Loup. On rencontre aussi une grande quantité de sable noir rendant un 22 pennyweights d'or par tonneau de 2,000 livres.

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

“ On a trouvé de l'or à l'embouchure de la rivière, et plusieurs personnes croient à la présence du mercure, parce que cet or était recouvert d'une couche d'argent qui disparaissait à une certaine température. Des explorations heureuses ont aussi été faites aux chutes de la Chaudière, à quatre milles du confluent de la rivière Du Loup et de la rivière Chaudière. L'agent d'exploration m'a déclaré qu'il était parfaitement satisfait des résultats obtenus.

“ Les mineurs qui travaillent sur les rivières Oliva, Metgermette, du Monument et plusieurs autres cours-d'eau, ont tout lieu d'être satisfaits des explorations de cette année. Sur la Rivière-du-Loup et jusqu'à la frontière, différents partis de mineurs ont creusé des puits çà et là, et recherché les bons endroits (où ils ont invariablement trouvé de l'or), afin de pouvoir au printemps prochain faire une exploitation en rapport avec les apparences de cette année. On trouve des veines de quartz depuis le village de St. François jusqu'à la ligne frontière. Presque toutes les veines contiennent de l'or. Il y en a une en particulier dans la partie supérieure de la 1ère concession, non loin de la mine de Gilbert, et qui a produit à l'essai 22 piastres d'argent et 15 piastres d'or par tonneau, le tout pris à la surface : la largeur de la veine était de six pieds, et on l'avait mise à nu sur une largeur de quarante pieds ; on suppose qu'elle traverse la rivière et se prolonge sur la rive ouest de la rivière Chaudière.

“ Dans le voisinage de la rivière Famine, on a aussi trouvé du quartz. L'embouchure de la Rivière-du-Loup présente aussi une quantité innombrable de petites veines, parallèles entre elles, et où on trouve de l'or. Sur la rivière du Moulin et à la Grande Coulée, deux affluents de la Rivière-du-Loup, on a essayé le quartz et trouvé qu'il contenait de l'or. J'oubliais de mentionner qu'aux Rapides du Diable, un peu au-dessus de St. François, de nombreux filons, dont quelques-uns très considérables, semblent contenir de l'or ; ils existent aussi des deux côtés de la Chaudière. On rencontre aussi de beau quartz aux environs des rivières Metgermette et Oliva. Non loin de ces rivières on a aussi trouvé, sur la Rivière-du-Loup, du quartz, pris à la surface, qui, à l'essai, donne 8 *pennyweights* par tonneau. Entre les rivières du Portage et de Kempt, affluents de la Rivière-du-Loup, on a remarqué deux veines considérables qui contiennent de l'or. A peu de distance de la Rivière du Monument, on a trouvé une belle veine de quartz dont on a extrait de l'or en brisant la surface avec un marteau ; je crois que le professeur Hinds avait obtenu le même résultat, aux environs de la Metgermette, en employant simplement une pierre.

“ Au printemps prochain, on ouvrira, pour les exploiter, des veines de quartz dans le village de St. François ; on doit construire un moulin à quartz aux Rapides du Diable et un autre sur l'Oliva ou la Metgermette. Sur les hauts-fonds de la Rivière-du-Loup, et sur la Kempt, on exploitera, aussi avec avantage un certain nombre de veines. D'après l'opinion des professeurs de géologie qui ont visité les mines pendant cette saison, et particulièrement les filons de quartz, je crois pouvoir prédire que l'ouverture de ces filons, et le développement de l'exploitation des mines cachées dans toute cette vaste région offrent le plus riche avenir au pays. Nul doute que l'on y trouvera de l'or et en grande quantité.

“ En outre de l'or, on a trouvé des rubis, grenats, émeraudes, perles et même des diamants. On fait un commerce considérable de perles dont quelques-unes ont été cotées très-haut sur les marchés de New-York et Philadelphie. En tous cas je constate, comme résultats importants, l'introduction d'un trafic considérable dans cette partie du pays, l'éveil donné aux populations agricoles, et les sommes d'argent énormes dépensées dans le district. De plus, les étrangers ont appris à connaître les ressources et la richesse que les habitants de cette région si peuplée ne soupçonnaient même pas.

“ Les mineurs ne devraient pas se charger d'outils, ils peuvent les acheter ici à aussi bon marché et aussi bons que partout ailleurs. On peut aussi se procurer des habillements ; et pour \$2.50 ou \$3 par semaine on a une très-bonne pension. 30 ou 40 hommes se proposent d'hiverner sur la rivière Gilbert ; ils se proposent d'ouvrir des tunnels. Le mois de novembre a été très-productif pour les mineurs qui sont restés ici. Pendant ce mois on a trouvé une pépite valant \$300, et une autre évaluée à \$240.

“ Aux Rapides du Diable, on a percé un large tunnel d'environ 200 pieds de long depuis le bord de l'eau en traversant la montagne dans la direction Est. Je ne sais pas

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

quelle quantité d'or on a trouvé par ce moyen. On m'a dit qu'on avait souvent trouvé des indices. Depuis deux mois et demi, par suite de la hausse des eaux de la Chaudière, les travaux ont été abandonnés mais doivent se continuer durant la saison prochaine.

“ Je crois que les *claims* situés sur les rivières devraient être plus larges et avoir 50 pieds de front, afin de permettre au mineur de se construire des canaux à dalles qu'il ne peut faire lorsque les *claims* n'ont que de 20 pieds de front.

“ Les lits des rivières étant regardés comme appartenant à la couronne, je désirerais savoir qu'elles sont les rivières navigables, car toutes celles que je connais en cet endroit cessent de l'être en été. D'un autre côté, les propriétaires riverains ont-ils droit exclusivement au lit de ces rivières? Ce sont là des questions que je voudrais voir résoudre avant la belle saison prochaine.

“ Les 28^e et 29^e clauses, dont j'ai déjà parlé dans un rapport précédent, méritent toute l'attention du gouvernement. Je crois qu'il serait bon d'accorder des permis réguliers à tous ceux qui *prospectent* ou explorent des *claims*, lesquels permis s'accorderaient gratuitement, seraient valables durant quinze jours et sujet à renouvellement du moment que le mineur établirait que ses recherches sont restées infructueuses. Mais il faudrait obliger tout le monde à se pourvoir d'un tel permis d'exploitation, afin que l'inspecteur pût savoir où prendre n'importe quel parti de mineurs.

“ Je ne saurais trop recommander l'ouverture des chemins dont je parle dans mon rapport précédent.

“ Du 1^{er} septembre à cette date, j'ai accordé dix-huit permis d'exploitation de mines d'or sur les terres de la couronne situées sur la rivière Famine, dont les honoraires ont donné \$500, y compris deux permis dont les porteurs ont quitté le pays sans me les remettre.

“ J'ai accordé, depuis le 1^{er} août jusqu'à cette date, 43 permis d'exploitation sur des propriétés particulières situées dans les localités suivantes, savoir: 22 pour la Famine ou Watford, 18 pour la Rivière-du-Loup et 3 pour la Chaudière, dont les chutes ont produit environ \$78. Il m'est impossible de donner un état de ce qu'a produit la Rivière-du-Loup, attendu qu'il me manque encore 10 permis sans en tenir compte, il me reste encore une somme de \$70:—total, \$638.

“ Les personnes qui ont travaillé sur la Rivière-du-Loup et aux chutes de la Chaudière n'ont pas prétendu faire l'exploitation des mines, mais simplement *prospecter*; ce qui ne m'empêche pas, ainsi que je l'ai dit, de croire qu'elles ne disent pas la vérité, car elles ont trouvé beaucoup d'or.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ C. L. DEBELLEFEUILLE,

“ *Insp. M. d'or., div. de la C., Beauce*

RAPPORT DE J. K. GILMAN.

“ STANSTEAD, 9 août 1864.

“ MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un reçu en double que je vous adresse pour mon mois d'appointements expiré le 31 juillet. J'accuse en même temps réception de trois cahiers de permis d'exploitation de mines d'or sur les terres de la couronne, trois de permis sur propriétés particulières, un de permis, de découverte, un de licences d'auberge, un d'enregistrement de *claims*, une carte des cantons de l'Est, deux cahiers contenant une liste des terres de la couronne non concédées de mon district, et les plans des cantons d'Aukland, Clinton, Chesham, Ditton, Dichfield, Hampden, Spaulding, Woburn et Whitton, trois cents exemplaires de l'acte touchant les mines d'or, trente lithographies des cantons de l'Est, des avis aux mineurs, un livre de correspondance et une *Gazette du Canada*.

“ J'ai passé la semaine dernière et une partie de celle-ci à visiter les endroits où l'on dit que s'exploitent les mines d'or, et je regrette d'avoir à confirmer au département ce que

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

j'ai déjà mandé, à savoir qu'il n'y a aucune mine d'or importante dans mon district ou du moins dans la partie que je viens de parcourir et qui embrasse les cantons d'Ascot, Hatley, Orford et Magog. Une compagnie de New-York a fait d'assez grands travaux préparatoires à l'érection de canaux à dalles, sur les lots Nos. 1 et 3, dans le 13e rang du canton d'Ascot, pour l'époque où elle aura accompli les conditions de l'achat, qui portent que l'acheteur ne se servira de ses canaux à dalles, que pour convaincre ceux qui voudront acheter qu'il s'y trouve de l'or. Le surintendant que j'y rencontrai me dit qu'il n'avait pas lavé depuis le milieu de juin et qu'avant cela les lavages partiels et interrompus lui avaient donné néanmoins d'excellents résultats, pouvant équivaloir en moyenne à une demi-once par jour pour chaque homme. Il ajouta qu'il avait aussi recueilli 3 livres d'or. Les travaux que je vis ailleurs se bornaient à des essais de mines faits de bonne heure au commencement de la saison; ceux qui les avaient faits disent que le lavage au plat leur a donné de très bons résultats. J'ai pu me convaincre par moi-même, en deux endroits, que ce procédé donnait de cinq à dix centins par plat de terre. Les personnes intéressées dans les diverses mines que je visitai m'ont parlé avec espoir de ce qu'elles en entendaient dire, et m'assurent qu'aussitôt que les eaux s'élèveront un peu elle reprendront leurs travaux.

"Diverses raisons ont empêché les mines d'or de ce district de prendre de l'importance; c'est d'abord la sécheresse qui a commencé de très-bonne heure cette année, qui se continue encore et qui empêchent tout travail de quelque importance; c'est ensuite et, surtout, le taux élevé du change sur l'argent américain. Les terrains aurifères de ce district appartenant en outre à des particuliers, furent loués à différentes personnes des cantons dans la dernière partie de 1864 et au commencement de 1865; ces personnes cherchèrent à s'adjoindre des associés à New-York, Boston et Providence, et formèrent à cet effet des compagnies pour l'exploitation de ces mines. Mais, comme les actions de ces compagnies se trouvèrent en baisse de bonne heure cette été, il fut impossible de trouver des actionnaires dans les villes ci-dessus; de sorte que cette cause, unie à la sécheresse et au taux élevé du change, empêcha presque tout à fait les travaux d'exploitation. J'ai reçu depuis mon retour une demande de permis d'exploitation sur propriété particulière dans le canton de Ditton.

"Je me prépare à visiter incontinent cette partie de mon district, et j'espère pouvoir vous faire part des résultats plus satisfaisants.

J'aimerais à savoir si celui qui découvre une mine sur une propriété particulière a droit à un permis gratuit.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

"Votre très-obéissant serviteur,

JAMES K. GILMAN,

"Inspecteur des Mines d'Or.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec."

Examen de GEORGE A. BROCK.

Par le PRÉSIDENT :—

Quelle est votre profession et votre domicile ?

Je suis cultivateur et demeure à Kingsey, canton de Drummond, Bas-Canada.

Avez-vous eu quelque intérêt dans les mines de la rivière Chaudière ?

J'y suis allé à plusieurs reprises et ai fait beaucoup d'ouvrage.

Combien de temps y avez-vous travaillé ?

J'y allai en 1861; c'était la troisième fois. En 1861, j'y passai une partie de l'été.

Y êtes-vous allé dans le dessein de faire l'exploitation des mines ?

J'y allais plutôt en explorateur et pour voir quelles chances offrait le terrain.

Comment vous y prîtes-vous pour explorer ?

Je lavai le terrain de plusieurs petits ruisseaux et trouvai de l'or presque à chaque fois.

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Étiez-vous alors mineur de profession ?

Non, mais je le suis devenu. En 1861, j'étais accompagné d'un mineur de profession.

Vous êtes vous occupé de mines de quartz aurifère ?

En 1862, je louai la propriété de James Douglas, sur la Chaudière, afin d'y essayer une veine de quartz aurifère.

Quel fut le résultat ?

Nous en retirâmes assez d'or, \$50 ou \$60.

Quelle quantité de roc prîtes-vous à cet effet ?

Environ trois ou quatre cents livres.

Sous quelle forme y trouvâtes-vous l'or ?

Pour la plupart en morceaux, depuis la grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à une once pesant.

Avez-vous essayé de le faire analyser ?

Non ; l'or fut vendu au Dr. Hall, de Québec, qui se trouvait alors sur les lieux. Ce dernier le porta à New-York, je crois, et je ne sais ce qu'il en fit par la suite.

Combien de fois êtes-vous retourné aux mines depuis ?

J'y retournai en 1863 aux gages d'une compagnie qui avait loué des terrains de De Léry et de Douglas, sur la rivière Gilbert.

Combien de temps y êtes-vous resté ?

Du 1er août au 19 septembre.

Y faisiez-vous des travaux de creusage et de mine ?

Je lavais. J'avais avec moi un mineur de profession : nous fîmes les premiers à construire des canaux à dalles.

Combien employiez-vous d'hommes ?

Une moyenne d'environ cinq.

Quel fut le résultat de toute la saison.

Nous lavâmes pendant vingt jours et travaillâmes d'abord pour Parker et Hagens. En 17 jours nous fîmes environ \$500. La moyenne des hommes à l'ouvrage n'était pas plus de cinq. Nos jours de travail s'élevèrent ensemble à environ 80 ou 90. L'or valait \$18 l'once.

Avez-vous examiné la loi intitulée : " Acte concernant les mines d'or," passé en juin dernier, et connaissez-vous ses dispositions au sujet des lots de mine ?

Si j'ai bonne mémoire, les *claims* sont trop petits. Ils n'ont que vingt pieds ou environ.

M. TASCHEREAU :—Ils ont 20 pieds sur 50.

L'examen se continuant par le PRÉSIDENT :—

Quelle étendue de roc faudrait-il assigner au mineur de quartz pour l'engager à faire les frais d'une usine ?

Je ne saurais dire, n'ayant jamais vu de mines de quartz. Mais je crois que la grandeur devrait surpasser celle qu'indique la loi.

Quelle est votre expérience au sujet du système des permis ? avez-vous eu un permis ?

Je n'avais pas besoin de permis ; nous avions loué du Dr. Douglas.

Qui avait soin de l'or recueilli : était-ce vous ?

Oui et M. Harkley, surintendant, le recevait de moi.

Savez-vous que les lettres-patentes De Léry exigent un droit de régle de 10 pour cent ?

Je crois qu'en effet elles l'exige.

Avez-vous exploré aucune autre rivière que la Gilbert ?

J'ai travaillé quelque temps sur les rivières de la Plante, de la Famine, Du Loup et sur divers ruisseaux qui se dirigent vers les lignes. J'ai été à la rivière Arnold.

Êtes-vous allé sur la rivière Drolet ?

Oui.

Pour y chercher de l'or ?

Oui.

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Avez-vous eu, pendant votre séjour en divers endroits, quelques difficultés au sujet des rivières flottables ?

Je n'en ai pas entendu parler alors.

Qu'entendez-vous par rivière flottable ?

Une rivière sur laquelle peuvent naviguer en tout temps de l'été des billots, des trains de bois et de légers bateaux.

Vous dites avoir visité la plupart des cours d'eau : croyez-vous que les tributaires de la Chaudière soient flottables ; en avez-vous vu quelques-uns ?

Il est difficile de dire qu'ils le sont. La rivière de la Famine était tout-à-fait à sec en été, et même la Chaudière, en avant des rapides, ne permet pas de naviguer même avec une petite embarcation.

Mais c'est là la rivière principale ?

Oui.

Si on prenait la marque des eaux du printemps jusqu'au lit de la rivière et qu'on divisât ces terrains en *claims*, quel serait le résultat ?

Mauvais, suivant moi.

De nature à causer des troubles. ?

Oui, assurément.

Savez-vous quelle impression a faite parmi les mineurs une lettre du département datée de septembre ?

Je n'étais pas là alors.

Où avez-vous travaillé en dernier lieu ?

Sur la Gilbert.

Y avez-vous acheté quelque mine ?

Nous travaillions en vertu des lettres-patentes De Léry et avions pris des arrangements avec les propriétaires fonciers. Nous ne laissons les travaux qu'au 19 septembre. Je fus arrêté une fois pour être allé travailler sur les terrains du Dr. Reed.

Quel en fut le résultat ?

Je fus amené devant le magistrat et condamné à payer \$6 d'amende et \$6.29 de frais.

Ce fut là le terme de vos opérations ?

Je ne jugeai pas à propos d'y rester plus longtemps. J'étais agent, mais n'avais point de pouvoirs à exhiber. La défense que je présentai ne me servit à rien et je fus condamné à payer l'amende ci-dessus ou à 20 jours de prison.

Avez-vous payé l'amende ?

Pas tout entière.

Vous a-t-on mis en prison ?

Non. La personne devant qui je fus amené se nommait Foley. On fit venir de Québec un avocat pour celui qui m'avait fait arrêter, et je crois alors que le même avocat remplissait en même temps les fonctions de magistrat, ou tout au moins de greffier de la cour du magistrat.

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus avantageux pour le gouvernement de faire arpenter des terrains en 30, 40 et 50, acres et les vendre, que de continuer le système actuel ?

Oui.

Qui vous porte à le croire ?

La réduction de frais et d'embarras pour le gouvernement.

Pensez-vous que cette mesure tendrait à encourager l'ouverture de nouvelles mines et à donner plus de facilité aux classes ouvrières ?

Oui.

Quelle grandeur regardez-vous comme suffisante ?

200 ou 300 pieds suivant moi. Plus le ruisseau est petit plus le *claim* doit être grand.

Dix acres feraient-ils un assez bon *claim* ?

Oui.

Croyez-vous qu'on peut trouver l'or dans la Chaudière ?

Je pense qu'on le peut.

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Avez-vous vu du cuivre ou de l'argent ?

J'ai trouvé du cuivre sur la Chaudière, près de la rivière La Plante.

Était-ce un bon échantillon ?

Oui, d'une excellente apparence.

Était-il *in situ* ?

Oui, il était fixé à un cailloux roulé.

Avez-vous trouvé du mercure ?

On me dit qu'on en a trouvé au pied de la rivière Gilbert.

En quelle quantité ?

En petite quantité.

Avez-vous trouvé des perles ?

Non, mais j'ai vu d'autres personnes en trouver.

Avez-vous trouvé du quartz lors de votre dernière exploration ?

J'en ai trouvé, en 1862, dans le lit de la rivière Chaudière.

A quel endroit ?

A la tête des Rapides du Diable.

Avez-vous une bonne opinion du quartz ?

Était-ce une veine de quartz ?

Oui, elle avait huit pouces d'épais seur et environ dix ou douze pieds de long.

Nous n'avons pu continuer nos travaux, nous n'en avons pas les moyens.

Par M. TASCHEREAU :—

Lorsqu'en 1863 vous étiez sur la Gilbert, avez-vous trouvé durant 17 jours de travail \$500 en or ?

Oui.

Croyez-vous que le procédé était assez bon pour ne pas laisser perdre d'or ?

Nous ne faisons que laver, n'ayant pas de mercure ; et nous considérâmes que nous perdions beaucoup d'or fin en conséquence.

Croyez-vous que le gouvernement ait encore beaucoup de terres dans ces endroits ?

Je n'en sais rien. Il en a dans le canton de Watford.

Lorsque vous fûtes arrêté, travailliez-vous en vertu des lettres-patentes ?

Je fus employé par Parker et Kerr, qui avaient le bail.

Par M. POPE.

Quant vous avez extrait \$50 ou \$60 d'or de 300 ou 400 lbs. de quartz, voulez-vous dire que vous avez extrait tout l'or qui s'y trouvait ?

Non ; il restait de l'or en petites parcelles que nous ne pouvions avoir parce que nous n'avions pas les instruments nécessaires. Un mineur Californien, qui m'accompagnait l'été dernier, me disait qu'ayant brisé du quartz de la Nouvelle-Ecosse avec un marteau, il n'en avait rien retiré, et que le même morceau produisit de l'or lorsqu'il fut soumis à l'action des machines. Ce serait probablement le cas pour la Chaudière.

Croyez-vous qu'il s'en suivrait des troubles de la division en *claims* des terrains compris entre la marque des hautes eaux et le lit de la rivière ?

La rivière de la Chaudière déborde au printemps sur une étendue de terres considérable, et il est probable que si l'on-fesait le lit de la rivière s'étendre jusqu'à la marque des hautes eaux il en pourrait résulter du mal.

Par M. TASCHEREAU :—

C'est là votre opinion ?

Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

De quelle façon travailliez-vous lorsque vous recueillez les \$500 dont vous avez parlé ?

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Je travaillais avec M. Parker, et nous construisimes une dalle à laver le minéral d'après un nouveau principe. Nous travaillâmes 17 jours en poussant droit devant nous. Puis, alors, M. Parker me quitta et un autre mineur, ancien Californien, s'arrangea avec moi pour travailler la même veine. Nous payions la moitié de ce que nous trouvions à M. Parker. En 9 jours, c'est-à-dire jusqu'au 19 septembre, nous recueillîmes \$209 à trois hommes.

JOHN LINDSAY, A. P., est examiné.

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

A Québec Sud.

Quel est votre profession ?

Arpenteur-provincial.

Avez-vous arpenté ou exploré quelque partie de la région aurifère de la Chaudière ?

J'ai relevé la rivière Du Loup dans sa partie supérieure jusqu'à la frontière du Maine ?

Dans quel canton ?

Dans celui de Risborough, qui n'est pas un canton arpenté.

Avez-vous arpenté quelque autre partie de la région de la Chaudière ?

Il y a 4, 5 ou 6 ans, j'ai arpenté dans le canton de Gayhurst un chemin qui le traversait et allait aboutir à la Chaudière en passant par la vallée du ruisseau Drolet.

Connaissez-vous l'existence de quartz aurifère dans les parties d'alluvion que bordent la rivière Du Loup ?

J'ai trouvé de l'or en particules dans le quartz du bras occidental de la rivière Du Loup, aux chutes qui ont environ 60 pieds de haut.

Loin de l'embouchure ?

Oui très-loin, près de la source des eaux, dans le même canton de Risborough.

Vous êtes-vous jamais occupé de chercher l'or ou de faire l'exploitation des mines ?

Pas précisément : j'ai essayé une ou deux fois de laver du gravier.

Y avait-il des mineurs sur le terrain ?

Pas à cet endroit et pas aussi haut. Les mineurs se trouvaient sur la rivière Gilbert et les autres rivières.

Plus bas que l'endroit où vous étiez ?

Oui.

Avez-vous relevé la rivière Drolet ?

Je n'ai fait qu'arpenter le chemin qui suit la vallée de ce cours d'eau.

Y travaillait-on aux mines à cette époque ?

Non, pas alors. Ceci avait lieu avant la fièvre de l'or.

Trouvâtes-vous des indices de la présence de l'or dans ce cours d'eau ?

Oui, je trouvais de l'or en petites particules.

A quelle conclusion en êtes-vous venu au sujet du quartz des terrains aurifères ?

Que le quartz contenait assez d'or pour en rendre l'exploitation profitable.

Qu'entendez-vous par "rivière flottable" ?

J'entends par là un cours d'eau navigable aux billots au niveau ordinaire des eaux.

Pas durant les crues du printemps ?

Non, car alors la moitié des terres de la vallée de la Chaudière se trouvant inondées, il est impossible de définir la marque des hautes eaux.

Quel est le caractère des diverses vallées de cette région ?

C'est d'être inondées au printemps.

Est-ce là aussi celui de la vallée de la Chaudière ?

Oui.

Est-elle inondée tous les printemps ?

Oui.

JOHN LINDSAY—(Suite.)

Les terres des environs sont-elles bien boisées ?

Oui, assez bien.

Savez-vous s'il s'est élevé quelque trouble ou dispute dans la localité ?

Oui, mais je ne saurais dire de quel genre, j'en ai seulement entendu parler.

Vous n'en avez rien vu ?

Non.

Quels sont les affluents de la Chaudière que vous considérez comme flottables ?

Je ne crois pas qu'il y en ait un seul.

Pouvez-vous nommer quelques-uns de ces tributaires ?

Oui, les rivières Du Loup, d'Oliva, le ruisseau Taschereau, la Metgermette, le ruisseau Lindsay, celui du Monument, le Portage, et le Repos des Voyageurs.

En autant que vous savez, ces tributaires ne sont pas flottables ?

Je ne les considère pas comme tels.

Par M. TASCHEREAU :—

Regardez-vous la rivière Du Loup comme flottable ?

Non, monsieur. Je l'ai vue presque à sec. On peut en suivre le lit en été dans quelques endroits sans même mouiller sa chaussure. Je ne regarde pas le ruisseau Drolet comme flottable.

Supposez le cas d'une personne possédant cent acres de terres de chaque côté de la rivière, en vertu de lettres-patentes qui mentionnent toute cette étendue sans interruption, à qui, suivant vous, appartiendra la rivière qui coupe cette propriété ?

Exclusivement au propriétaire du terrain.

Croyez-vous qu'en un tel cas le gouvernement n'a pas le droit de louer aucune partie du lit de cette rivière à des chercheurs d'or ?

Assurément non, sur les tributaires que j'ai mentionnés.

Croyez-vous qu'il serait raisonnable de considérer comme le lit de la rivière la terre inondée par celle-ci dans les crues du printemps ?

Je ne le pense pas.

Si vous arpentiez de chaque côté d'une rivière grossie par les pluies du printemps qu'est-ce que vous considéreriez comme étant le lit de la rivière ?

Si j'arpentais dans les hautes eaux, je tâcherais, après avoir défini la marque de celle-ci, de rechercher la marque des eaux ordinaires.

Pourriez-vous nous dire l'étendue des terrains aurifères de la Chaudière, la moyenne ou le chiffre des milles carrés ?

Je n'ai pas fait de calculs à cet effet ; mais nul doute que ces terrains couvrent une immense étendue de pays à partir de la source de tous les tributaires de la Chaudière et de la rivière Du Loup. Je n'ai jamais songé à faire ce calcul, quoique je puisse le faire en bien peu de temps vu que je suis occupé à préparer une carte de cette partie du pays.

Par M. TASCHEREAU :—

Quel est le caractère du pays et des terres ?

Le pays est montagneux ; le bois est mêlé en quelques endroits le long du chemin de Lambton. On y trouve de beaux bois francs à la source des rivières près de la frontière. Le bois consiste en épinette et en bouleau, et est très serré.

Par le PRÉSIDENT :—

Trouve-t-on beaucoup de lacs dans cette région ?

Oui, un grand nombre dans la direction de Lambton, à l'ouest, à partir du chemin de Kennebec.

La formation est-elle granitique ?

Non, elle est de schiste avec des veines de quartz par endroits.

Dans quelle proportion le pays est-il propre à la colonisation ?

JOHN LINDSAY—(Suite.)

Environ la moitié, en y comprenant toutes les terres à partir du lac Mégantic. Le sol est stérile en quelques endroits et excellent dans d'autres.

La bonne terre se trouve-t-elle surtout dans les vallées ?

Oui, principalement. On trouve beaucoup de bonnes terres en plusieurs endroits du chemin de Lambton lequel est d'ailleurs assez bien établi.

GEO. H. RYLAND, est examiné.

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

A Montréal.

Votre état ?

Régistrateur.

Vous êtes-vous occupé de la question des mines d'or de la Chaudière ?

Je suis le propriétaire de vastes terrains situés dans le voisinage du canton de Buckland et prends beaucoup d'intérêt à la question. J'ai visité la Chaudière et ai recueilli le plus de renseignements que j'ai pu sur les procédés de trouver l'or.

Autant que vous avez pu en juger, croyez-vous qu'à l'époque de votre visite l'exploitation donnait des profits ?

Oui, assurément. J'ai visité la Gilbert et, ai vu les mineurs recueillir l'or en quantité rémunératives. Trois hommes en 24 heures trouvèrent environ \$100 sur l'un des petits ruisseaux.

Quel était le nombre des mineurs ?

Il pouvait y avoir 120 hommes sur la Gilbert, peut-être davantage. Mon voyage se faisait en juin de l'année dernière.

Paraissaient-ils satisfaits du résultat ?

Oui, assurément. Un parti de mineurs avait construit des dalles de lavage et ils étaient contents.

Vous êtes-vous convaincu par ce que vous avez vu et entendu que les mineurs faisaient de bons profits ?

Oui.

Vous êtes-vous occupé de la question des rivières flottables ?

Oui et je sais ce que c'est qu'une rivière flottable. Celles d'Etchemin et de la Chaudière ne sont pas, suivant moi, des rivières flottables dans le vrai sens de ce mot ; car une rivière flottable est celle sur laquelle vous pouvez faire flotter de légères embarcations d'une forme ou d'une autre, et descendre des trains de bois. D'ailleurs, ce sont tous là des tributaires du St. Laurent. Ayant été assistant-greffier du conseil exécutif pendant 21 ans, tous les octrois de terres de la couronne m'ont passé par les mains : dans les octrois, jamais la couronne ne tenta de se réserver les cours d'eau en tout ou en partie. Lorsqu'une rivière traversait la propriété d'une personne, celle-ci avait droit aux deux rives ; lorsqu'elle formait la ligne d'un rang ou d'une concession les propriétaires des deux côtés avaient droit jusqu'à mi-courant. Il n'y a jamais eu, avant ces derniers temps, de tentative de la part de la couronne de réclamer ces cours d'eau ou rivières non navigables.

Vous possédez de vastes terrains ?

Moi-même et six autres possédons 1500 acres dans Auckland.

Vous avez beaucoup d'expérience dans l'octroi des terres ?

Pendant 21 ans tous les octrois de terre m'ont passé par les mains.

Avez-vous jamais eu connaissance qu'on ait regardé des ruisseaux comme ceux-ci flottables ?

Non, certainement.

GEO. H. RYLAND—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU :—

Avez-vous observé une digue faite sur la rivière Du Loup ?

Oui.

Une digue de moulin ?

Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Le mot "flottable" peut-ils appliquer aux tributaires d'en haut de la Chaudière ?

On ne peut l'appliquer à aucun, pas même à la Chaudière. Je crois déraisonnable et injuste d'essayer, aujourd'hui, de réclamer de propriétaires qui ont possédé sans trouble depuis 25 ans ces ruisseaux comme flottables.

Regarderiez-vous comme peu raisonnable la prétention de considérer comme le lit d'une rivière, les terres sur lesquelles elle déborde dans le temps des crues ?

Je ne crois pas que le gouvernement puisse le faire sans un acte du parlement.

Par M. POPE :—

Quant à vous-même, croiriez-vous que le gouvernement a le droit de déclarer que certaines parties des bords de la rivière ne vous appartient pas ?

Non, et je repousserais cette réclamation comme illégale et dénuée de raison.

Par le PRÉSIDENT :—

Qu'entendez-vous par le lit d'une rivière ?

Le centre du cours d'eau, les parties les plus profonde en juillet et août.

Par M. TASCHEREAU :—

Croyez-vous que le gouvernement ait le droit de considérer une rivière comme flottable sur une partie de son cours et comme non-flottable sur une autre partie, à moins qu'elle ne soit navigable en certains endroits, l'Outaouais par exemple, pour des vapeurs et autres navires, ce qui n'est pas le cas pour la Chaudière ?

Non, je ne le pense pas.

Par le PRÉSIDENT.

Je désirerais savoir si vous avez trouvé de l'or dans Buckland ?

Oui, de même que dans Standon. J'ai trouvé un morceau de quartz aurifère sur la ligne de Standon et Buckland.

Et dans les cours d'eau ?

Oui, ainsi que dans les hautes terres.

Connaissez-vous le rang ?

Je crois que ces terres sont la continuation du 3e rang de Buckland au point où il s'approche de Standon. Nous avons trouvé beaucoup de sable noir dans le roc et M. Shanly, lui-même, en a trouvé dans le schiste.

A une grande profondeur ?

Non ; le schiste s'étend entre les veines de quartz. Nous avons trouvé cet or par le lavage ; nous avons trouvé aussi une quantité extraordinaire de pyrites de fer.

Avez-vous trouvé autre chose ?

Nous trouvâmes en outre une magnifique veine de cuivre. On m'avait dit qu'il y avait du mercure, mais je ne sais plus où ; je crois que c'est à l'endroit où le 3e rang tombe dans Standon.

Quand avez-vous fait ces découvertes ?

En juin dernier, M. Shanly découvrit de l'or plus tard, en août et septembre.

Voyez-vous d'autres sujets sur lesquels vous puissiez nous donner des renseignements ?

GEO. H. RYLAND—(Suite.)

Pas d'autres que les emplacements de mine lesquels, d'après ce que j'ai vu et entendu dire, sont beaucoup trop petits. Les *claims* ne devraient pas avoir moins de 100 pieds, et je crois que le gouvernement se trompe en demandant plus pour ses mines que pour ses terres arables, car il vaut mieux vendre 100 acres que de les avoir sur les bras. Sans doute, on devra se borner là car le monopole pourrait en profiter. Le droit de régale ne devrait pas non plus dépasser 5 pour cent sur les profits nets : en élevant ce droit, vous jetez des obstacles sur la voie du développement des ressources minérales du pays.

Regardez-vous comme injuste d'obliger un mineur, même malheureux, à payer un droit élevé de régale ?

Un individu peut travailler des mois sans rien gagner ; puis arrive un moment où à 20 pieds plus loin il voit son travail amplement récompensé.

Avez-vous jamais trouvé des pierres précieuses ?

Les seules choses que j'aie trouvées en ce genre sont une infinité de petits rubis, trop petits même pour valoir quelque chose. Après les avoir examinés, Sir William Logan ne leur attribua que peu de valeur.

JOHN KELLY, est examiné.—(23-24 fév. 1865.)

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

Ma famille est domiciliée à Arthabaska.

Quel est votre état ?

Je travaille dans les mines d'or.

Depuis combien de temps exercez-vous cette profession ?

Au delà de 14 ans.

Dans quels pays l'avez-vous exercée ?

En Californie, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande.

Avez-vous fait l'exploitation des mines sur la Chaudière ?

J'ai travaillé environ cinq mois et demi l'été dernier au service de la compagnie des mines d'or de la rivière de la Chaudière.

De quelle compagnie et en quel endroit ?

D'une compagnie de Boston et sur la rivière Metgermette.

Vous étiez engagé comme mineur ?

Oui, par A. A. Russell.

Étiez-vous seul ?

J'avais quelquefois 8, 7 ou 5 hommes environ.

Avez-vous travaillé à l'alluvion ou au quartz ?

Aux mines d'alluvion.

Avec quel résultat ?

Après avoir endigué la rivière, nous avons construit des dalles pour nous mettre à laver, lorsque les crues nous obligèrent de suspendre nos travaux. Nous avons fait une moyenne de cinq piastres par jour par chaque homme, c'est-à-dire à 3 hommes par parti de mineurs : —quelquefois nous fâmes davantage. Je ne conduisais pas le lavage, mais je mettais en opération les dalles à laver ; je devais montrer aux hommes ce qu'ils avaient à faire. Cette moyenne de cinq piastres par jour fut produite par les mines d'alluvion de la Metgermette.

Avez-vous examiné d'autres cours d'eau ?

Oui, l'Oliva.

Y avez-vous trouvé de l'or ?

Oui.

Alluvial ou du quartz ?

Alluvial.

Y avez-vous vu du quartz ?

Oui.

JOHN KELLY—(Suite.)

L'avez-vous examiné et pouvez-vous nous en dire la nature ?

Je ne vis pas d'or dans ce quartz, mais son apparence était excellente.

Comment trouvâtes-vous les mines alluviales où vous vous êtes arrêtés ?

Nous y arrivâmes dans la saison des pluies et les eaux du ruisseau étaient hautes. L'occasion n'était rien moins que propice aux travaux. Nous essayâmes en deux endroits sur l'Oliva et chaque fois avec succès.

Avez-vous raison de croire ce ruisseau aussi bon que l'autre ?

Oui.

Y avez-vous travaillé dans l'alluvion ?

Oui.

Avez-vous travaillé sur la rivière Du Loup ?

Oui, 10 jours.

Avec succès ?

Oui, avec beaucoup de succès.

Dans l'alluvion ?

Oui.

Avez-vous trouvé du quartz ?

Oui.

Quelle apparence avait-il ?

Excellente comme quartz aurifère quoique le précieux fût invisible à l'œil nu.

Quelle couleur avait-il ?

Certaines parties étaient jaunes.

Quelles sont les autres rivières que vous avez explorées ?

Celles du Monument, de la Famine, des Veilleux, de Flamand et des Abénaquis.

Pouvez-vous nous faire part du résultat ?

Nous nous y rendîmes en novembre ; il plut beaucoup et il y avait trop d'eau pour nous permettre de faire quoique ce soit. D'après ce que je puis voir, la rivière de la Famine a bonne apparence ; il en est de même de l'Abénaquis, aux fourches et surtout sur la fourche du Sud.

Avez-vous trouvé de l'or partout ?

Les eaux étaient trop hautes pour prospecter ; nous ne pouvions descendre.

D'après votre expérience de la Californie, d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, que pensez-vous de la région de la Chaudière ?

Je pense que si ces mines étaient bien exploitées elles donneraient beaucoup et pourraient peut-être rivaliser avec celles des autres pays.

Pensez-vous qu'on puisse les exploiter avec profit ?

Oui, c'est-là mon opinion.

Est-ce qu'il s'éleva quelque trouble à l'époque où vous travailliez, au sujet des rivières flottables ?

J'entendis dire qu'il y avait eu quelque chose à la rivière Gilbert, mais, comme j'étais plus haut, je ne sus rien du résultat.

Vous trouviez-vous à avoir quelque chose à démêler avec les lettres-patentes De L'ary ?

Je ne pense pas.

Dans les pays que vous avez parcourus, quelle est la coutume au sujet du lit des rivières ; donne-t-on des permis pour le seul lit des cours d'eau, savez-vous si cela a été fait ?

On fait l'exploitation dans le lit des rivières comme tout autre terrain.

PAR LE PRÉSIDENT—

Quelle était la grandeur des lots de mine en Australie, soit d'alluvion soit de quartz ?

Je ne saurais rien dire de ces derniers, ayant été malheureux dans mes voyages et n'ayant jamais beaucoup exploité ce genre de mines. Les *claims* à dalles ont 100 et 150 pieds par la largeur de la petite rivière.

Que voulez-vous dire ?

D'une rive à l'autre du cours d'eau.

180 pieds le long de la rive ?

JOHN KELLY—(Suite.)

Oui, pour quatre mineurs.

Combien d'honoraires exigeait-on ?

Une livre par an.

Qui incluait toutes les dépenses du mineur telles que protection et droit de travailler ?

Oui : cependant, tout mineur laissant le pays avait à payer un droit d'une demi-couronne par once d'or qu'il emportait avec lui.

C'est-là un droit sur l'or ?

Oui, d'exportation.

Quelle était l'habitude des mineurs à ce sujet ; emportaient-ils l'or qu'ils trouvaient ou le gardaient-ils ?

On le vendait en général dans le pays ; ceux qui partaient l'emportaient à Londres où ils le vendaient.

A Londres, en Angleterre ?

Oui.

Par M. SHANLY—

Avez-vous vu des essayeurs aux mines ?

Non, aucun.

Par le PRÉSIDENT—

Combien de fois fallait-il renouveler les permis ?

A cette époque, il fallait les renouveler tous les trois mois.

Était-ce en 1856. Combien de temps avez-vous passé en Australie ?

Environ sept ans et demi.

Vers quelle année ?

Je débarquai en août 1853 et j'en partis, je crois, en 1859.

Faisait-t-on beaucoup de changements à cette époque dans les règlements ?

Oh ! oui, et en grand nombre.

Quels étaient les règlements mis en force à l'ouverture des travaux en 1853 quant aux permis et aux honoraires ?

Nous commençâmes avec un permis de deux livres par trimestre.

Était-ce pour l'étendue de terrain que vous avez indiquée ?

Oui, et il en fut ainsi pendant 12 ou 18 mois, après quoi les mineurs refusèrent de payer autant et il y eut une émeute à Ballarat. A la suite de cette émeute, on mit un droit sur l'or et on exigea une livre par année pour le droit de faire l'exploitation des mines.

Ce droit n'était payé que sur l'or qui s'exportait ?

Oui.

Quel système suivait-on en Californie pendant votre séjour dans ce pays ?

Pendant mon séjour en Californie, les mineurs n'avaient rien à payer qu'un droit d'enregistrement de \$3 pour ceux qui allaient eux-mêmes porter cette somme au bureau du percepteur, ou de \$5 si ce dernier venait lui-même le percevoir.

Pour quelle étendue de terrain donnait-on cette somme ?

Ce droit était annuel et ne regardait en rien le terrain.

Expliquez le système, s'il vous plaît ?

Le droit à payer variait suivant la richesse du *claim*, et plus le *claim* augmentait en richesse, plus l'espace de terrain était diminué. J'ai connu des *claims* si riches qu'on n'accordait que 8 pieds de terrain à un mineur.

Les mineurs avaient-ils l'habitude de s'associer ensemble, ou travaillaient-ils séparément d'ordinaire ?

La règle était de travailler à part.

Quelle expérience avez-vous acquise au sujet des compagnies ?

J'ai connu des compagnies qui ont changé le cours des rivières ; quelques-unes ont bien réussi, d'autres ont mal réussi dans leurs opérations.

JOHN KELLY—(Suite.)

Avait-on l'habitude de former des sociétés commanditaires ou des associations pour faire de tels travaux ?

Oui.

Quel était le succès de ces sociétés comparé à celui des individus ? Regardez-vous ces sociétés comme avantageuses ?

En certains cas.

Seraient-elles moins avantageuses dans les mines d'alluvion que dans celle de quartz ?

Oui.

Quels étaient les règlements de la Nouvelle-Zélande au sujet des permis ?

Je ne m'arrêtai pas aux mines de ce pays ; je n'ai fait que les visiter. A cette époque, les indigènes étaient une source de difficultés et c'est ce qui fit que je revins. Ceux qui travaillèrent trouvèrent de bons *claims*. Les naturels, cependant, se montrèrent si hostiles que force fut aux mineurs de déguerpir.

Vous ne vous y êtes donc pas arrêté ?

Non, je retournai m'embarquer à Buckland.

Vous avez dit que les lots de mine en Australie étaient dans le lit des rivières ?

Il y en avait quelques-uns ; d'autres se trouvaient sur le bord des cours d'eau, d'autres dans des bois et sur les hautes terres.

Comprenez-vous la question assez discutée ici au sujet des rivières flottables ? Que comprenez-vous par ce terme ?

D'après ce que je comprends, une rivière flottable est un cours d'eau sur lequel vous pouvez faire flotter un bateau, des trains de bois et de légères embarcations à toutes les époques de l'année.

Dans les endroits d'Australie dont vous avez parlé et où les lits des rivières étaient divisés en *claims*, quelle était la qualité du sol de chaque côté ? Était-ce colonisé ?

Non, pas du moins ceux que j'ai vus.

Était-ce la propriété du gouvernement ?

Oui.

Est-ce que ces mines empiétaient sur des droits particuliers ?

Non.

Où avez-vous travaillé à la rivière Du Loup ?

Au ruisseau du Monument et aux autres le printemps dernier. J'ai travaillé sur la rivière Du Loup à six ou dix milles et demi en amont de la Pointe Jersey.

Quel a été votre résultat ; où avez-vous travaillé ; était-ce sur des lots de mine ?

Nous avons construit des dalles sur la rivière Du Loup et avons eu une jolie perspective de succès.

Par M. TASCHEREAU :—

Mais, à quel endroit de la rivière Du Loup ?

En haut, près du ruisseau du Monument, près de la tête de la rivière Du Loup.

Par le PRESIDENT :—

Était-ce près ou en bas du confluent des rivières du Monument et Du Loup ?

Au-dessus.

A quelle distance ?

A une distance considérable.

Combien de milles ? Dix ou plus ? A quel endroit avez-vous travaillé sur la rivière Oliva ?

A six et demi ou sept milles de la grande route, en montant la rivière.

A quelle distance est-ce de l'embouchure ? Est-ce à six, huit ou neuf milles ?

C'est à l'embouchure même.

O. A. RUSSELL, interrogé :

Par le PRÉSIDENT :—

Où résidez-vous ?

À Québec.

Avez-vous jamais fait l'exploitation de mines d'or ?

Oui.

Où ?

En Californie, dans l'Orégon et dans la région de la Chaudière.

Avez-vous travaillé longtemps dans ces lieux ?

De 1849 à 1857 en Californie, et une partie de 1857 dans l'Orégon, sur la frontière même.

Combien de temps à la Chaudière ?

Je pense que c'est en mai 1864 que j'allai à la Chaudière pour la première fois.

Voulez-vous indiquer au comité, en termes généraux, le résultat de vos travaux et explorations sur la Chaudière, à quels endroits vous avez travaillé ?

C'est en mai que je fis pour la première fois des recherches sur la Chaudière. Je n'étais pas muni d'outils, et je parcourus la contrée seulement à l'effet de m'assurer si les eaux étaient assez basses pour prospecter les rivières, cours d'eau et tributaires. Je trouvai les eaux hautes et je m'en revins sans faire de recherches. Environ trois semaines plus tard, j'y retournai avec des outils et je fis des recherches sur les rivières Du Loup et Metgermette. Je fis le lavage de quelques plates de terre sur la rivière Gilbert.

Quel en fut le résultat ?

Je n'ai fait que prospecter sur la rivière Metgermette. J'y ai trouvé assez d'or pour croire qu'un bon mineur pourrait faire là de huit à douze piastres par jour. Sur la rivière Gilbert, j'ai seulement fait le lavage de quelques plates de terre à l'ouverture d'un puits; chaque plate donna environ 50 centins. Si ce devait être là la moyenne du rendement, on pourrait y faire de 40 à 50 piastres par jour. A la rivière Du Loup, c'est sur un endroit choisi que j'ai prospecté. Je pus atteindre le roc facilement. J'employai plus tard Kelly pour examiner cet endroit, ce qu'il fit à l'aide d'un plat et d'un berceau. La compagnie l'a employé l'année dernière, seulement pour prospecter. Les travaux nécessaires à l'exploitation n'étaient que temporaires.

À proprement parler vous n'avez fait que prospecter ?

On ne pourrait guère désigner autrement ce que j'ai fait.

D'après ce que vous avez dit, le résultat de vos recherches a été avantageux ?

Oui; sur les rivières Du Loup, Metgermette et Gilbert, le résultat de nos recherches a été avantageux.

Avez-vous examiné la rivière Famine et l'avez-vous trouvée aussi riche en minerais d'or que les autres ?

Oui.

Pensez-vous que l'exploitation minière serait avantageuse ?

Je le crois.

Ces mines d'or pourraient-elles être comparées à celles de la Californie Septentrionale et de l'Orégon ?

Je travaillais sur le Plateau de Carson, c'est-à-dire à environ cinq milles de là, lorsque la mine y fut découverte, et je fus un des premiers qui allèrent à cet endroit. A cette époque; des Mexicains s'y trouvaient mais on n'en était encore qu'aux recherches. Avant la découverte de la mine, j'avais prospecté en cet endroit, mais le résultat de mes recherches n'avait pas été aussi avantageux qu'il l'a été dans mon examen de la rivière Gilbert. Plus tard, cependant, on fit de précieuses découvertes sur le Plateau de Carson.

Connaissez-vous les mines de quartz ?

J'ai exploité de ces mines en Californie.

Avez-vous vu du quartz aurifère sur la rivière Chaudière ?

Oui, et il était très-riche.

Savez-vous si on en a essayé l'exploitation et quel en a été le résultat ?

J'étais présent lorsque le professeur Hind examina le quartz trouvé à la rivière Du Loup. Nous en avons pris sur le sol, et nous avons broyé et nettoyé. Je n'y ai pas vu

O. A. RUSSELL—(Suite.)

d'or; mais en Californie, j'ai travaillé du quartz dans lequel on ne pouvait voir une seule parcelle d'or, et cependant il en donnait assez pour mériter qu'on le pratiquât.

Croyez-vous que les permis actuels comprennent des étendues convenables?

Sur un petit cours d'eau les *claims* devraient être plus grands que sur une rivière.

Quelle était l'étendue des *claims* en Californie?

Sur un plateau, j'ai eu un *claim* de dix pieds carrés, plus un espace de deux pieds sur deux faces, ce qui lui donnait une étendue de 14 pieds. J'ai aussi travaillé sur des ruisseaux où les *claims* avaient 300 pieds; mais en Californie, un terrain minier sur un cours d'eau, comme la rivière Gilbert avait, dans les commencements, de 50 à 100 pieds, selon la richesse du sol.

Que pensez-vous du prix ou honoraire exigé des mineurs pour les permis? Est-il assez modique ou devrait-il être plus élevé?

Je ne pense pas que l'on puisse s'en plaindre. En Californie, on a une fois essayé d'imposer aux mineurs une taxe de six piastres par mois. Les mineurs pourraient bien payer une taxe pour les chemins, pour les écoles, etc., mais ils trouveraient à redire si on leur en imposait une comme mineurs. En Californie, jamais la taxe de six piastres par mois, ni aucune autre taxe analogue, n'ont pu être mises en force. On n'a essayé qu'une fois, je pense, de taxer tous les mineurs à six piastres par mois, et c'était en 1863. Il n'y a eu que le mineur craintif, le mineur Chinois, qui a consenti à la payer.

On a soulevé ici la question des rivières flottables à l'égard de la Chaudière, et, à votre avis, qu'est-ce qu'une rivière flottable?

Je ne crois pas que la Chaudière soit flottable plus haut que St. François.

Avez-vous examiné ses tributaires?

J'ai été sur les rivières Famine, Gilbert et autres tributaires.

Prendriez-vous ces cours d'eau pour des rivières flottables?

Non. Dans les plus hautes eaux on ne pourrait y flotter une seule pièce de bois.

Pendant vos explorations jusque là, vous est-il arrivé de trouver de l'argent ou du cuivre?

J'ai vu des pyrites de cuivre.

En grande quantité?

Non. On en rencontrait communément bien qu'en petites parcelles. J'ai essayé du quartz, dans le canton de Ham Sud, sur le lot 26, deuxième rang, dans lequel j'ai trouvé une once et demie d'or par tonneau. Il y avait du cuivre dans ce quartz; à première vue, on aurait dit de l'or et on aurait pu le prendre pour ce précieux métal. J'ai envoyé le quartz au professeur Hind, lequel a fait rapport qu'il donnait une once et demie par tonneau. J'ai fait faire plus tard d'autres essais.

Par M. SHANLY:—

Était-ce du quartz contenant du cuivre?

Oui; j'ai essayé environ 50 lbs. de quartz. Un essai donna neuf piastres par tonneau, et l'autre la valeur de 15 piastres en or.

Par LE PRÉSIDENT:

Sur quelle rivière?

Dans le canton de Ham Sud. C'est le seul essai que j'aie fait là pour l'or.

Par M. POPE:—

Vous dites avoir travaillé sur le Plateau de Carson; comment les fouilles qui se faisaient là peuvent-elles être comparées à celles que vous avez vues sur la rivière Gilbert?

La première fois que j'allai sur le Plateau de Carson, on n'avait encore presque rien trouvé. Les mines riches furent découvertes plus tard. Lors de ma première visite, le district avait l'aspect qu'a aujourd'hui la rivière Gilbert, mais il ne paraissait pas aussi riche. Ce n'est que plus tard que l'on découvrit des mines un peu riches.

O. A. RUSSELL.—(Suite.)

Par M. SHANLY :—

A quelle profondeur atteint-on le roc ?

Au ruisseau de Carson, il fallait donner aux puits environ trente pieds de profondeur, et de là les filons s'étendaient à un demi-mille en arrière, où ils commençaient à monter. La veine-mère de quartz se trouvait sur la côte de Carson. Sa largeur variait de 50 à 100 pieds.

Par M. POPE :—

Jusqu'ou allait-elle ?

A des centaines de milles, sans doute.

Par M. SHANLY :—

L'eau était-elle abondante dans ces ruisseaux ?

En toute saison, pas trop pluvieuse, on pouvait se servir des ruisseaux.

Le sable est-il noir sur le plateau de Carson ?

Comme ici ; le sol est semblable à celui de la rivière Gilbert.

Par M. POPE :—

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de quartz ?

Il n'y en avait pas dans les ruisseaux. Sur la montagne se trouvait une veine de quartz.

Navez-vous pas dit que la première fois que vous êtes allé là (en Californie) les recherches n'avaient pas produit d'aussi bons résultats que votre premier essai sur la rivière Gilbert ?

Oui ; Je ne vis rien qui m'engageât à rester sur le Plateau de Carson.

Lorsque vous y êtes retourné, l'endroit était plus avantageux ?

On avait fait alors une découverte et trouvé une masse d'or pesant neuf livres. Cela suffisait pour y attirer les mineurs.

Je voudrais savoir si notre pays peut être comparé à la Californie sous ce rapport. M. Wolfe nous a dit que les fouilles du Plateau de Carson étaient plus riches quand il y est allé que lorsque vous y étiez. Pensez-vous que plus tard, sur la rivière Gilbert et dans cette partie du pays, les fouilles finiront par être plus riches ?

Quelques mois après que j'eus été revenu au plateau, j'y trouvai 10,000 mineurs, et je pense qu'avec autant de bras sur la rivière Gilbert, les fouilles y seraient aussi riches que sur le Plateau de Carson.

Et quant aux autres parties de la région ?

Je crois pouvoir en dire autant.

D'après votre expérience, avez-vous quelque raison de croire que nos mines ne sont pas aussi riches que celles de la Californie ?

Non.

Par M. TASCHEREAU :—

Pensez-vous qu'il soit mal d'exiger que les mineurs soient tenus de renouveler leurs permis tous les mois. Croyez-vous qu'il serait mieux de les accorder pour une saison entière. N'est-ce pas, pour le mineur, un inconvénient que de quitter chaque mois son *claim* pour aller renouveler son permis ?

Une fois par trois mois devrait suffire ; mais je crois qu'il serait mieux qu'elles fussent accordées pour une saison entière.

4 Février 1865.

Témoignage D'EDMOND B. HOOD.

Faites-vous l'exploitation de quelque mine d'or dans la région de la Chaudière ?

Je suis agent de la compagnie des mines d'or dite *Reciprocity*.

Depuis quand êtes-vous occupé dans cette région ?

Je viens d'être chargé de cet emploi.

N'avez-vous pas exploité des mines dans d'autre pays ?

Oui, en Californie, de 1850 à 1853.

Dans quelle partie de cette contrée ?

Dans le comté de Nevada.

Étaient-ce des mines d'alluvion ou de quartz ?

Des deux espèces.

Avez-vous exploré la région aurifère de la Chaudière ?

Oui, jusqu'à un certain point.

Avez-vous travaillé aux mines sur la Chaudière ?

Non ; pas encore.

D'après l'expérience que vous avez acquise en Californie et vos examens sur la Chaudière, que pensez-vous des mines de cette dernière région ?

Je penso que les mines de cette région seront avantageuses.

Quelle partie de la contrée de la Chaudière avez-vous explorée ?

Les rivières Gilbert, Kemp, Spring, Oliva, Du Loup et Victoria. Les eaux étant hautes, je n'ai prospecté qu'imparfaitement et à la hâte.

Quand ?

En octobre et novembre, l'an dernier.

Vous n'avez vu ces cours d'eau qu'en automne, dans le temps des crues ?

Oui.

Quelle est votre opinion quant à l'étendue des *claims* ? Croyez-vous qu'ils devraient être plus grands ou plus petits ?

J'opterais pour de plus grands.

Pensez-vous que s'ils étaient plus grands cela attirerait ici les mineurs ?

Je le pense.

En quoi cela leur serait-il avantageux ?

Pour faire l'exploitation des mines avec avantage, il faut que plusieurs hommes se mettent en société, et si vous ne donnez au mineur qu'un petit terrain, ce dernier sera bientôt épuisé.

Ainsi, sur de plus grands *claims*, les fouilles seraient plus profitables ?

Oui.

Il s'agit ici des *claims* d'alluvion, quelle devrait être l'étendue des *claims* de quartz ?

Je n'en ai jamais vu qui eût moins de 100 pieds sur 25. Sur cette étendue, on a l'espace nécessaire pour une cabane, pour y faire toutes les améliorations nécessaires et pour mettre de côté la terre enlevée au commencement des opérations.

Quelques personnes pensent qu'on trouve rarement du quartz riche près de la surface du sol ; comment se trouvait celui que vous avez trouvé ?

Cela varie. J'ai vu du quartz de cette espèce pris à la surface même et qui valait \$8,000 le tonneau. En Californie, un filon a été exploité sur une distance de 1,000 à 1,200 pieds et à une profondeur de 50, mais là l'action de l'atmosphère avait en partie décomposé le roc.

Cent pieds sur le sens du filon et 25 de chaque côté forment une étendue suffisante pour rendre l'exploitation facile ?

Oui.

Avez-vous trouvé du quartz dans la région de la Chaudière ?

Oui.

L'avez-vous essayé ?

Oui.

Quel a été le résultat de votre essai.

Le plus riche pouvait donner \$89.14 par tonneau.

EDMUND B. HOOD—(Suite.)

Où fut-il trouvé ?

Je ne puis le dire ; la personne qui était avec moi l'automne dernier était chargée de tout et elle a fait une liste des localités d'où l'or a été tiré.

Par l'hon. M. McDougall :—

Son rapport est-il publié ?

Oui.

Par M. Shanly :—

Quelle espèce de quartz avez-vous ici et combien rapporterait-il ?

Environ \$20 par tonneau.

Par le PRÉSIDENT :—

Y a-t-il une grande étendue de ce quartz aurifère que le professeur Wurtz a trouvé au lieu où on l'a pris ?

Je ne sais où il l'a trouvé.

Le quartz abonde-t-il dans la région de la Chaudière ?

Je le crois, sur une distance de 1000 pieds il y en a dix veines entre les rivières du Portage et Kemp.

Les avez-vous examinées pour voir combien le quartz rapporterait ?

Non, car je n'avais pas les outils nécessaires.

Par l'hon. M. McDougall :—

Le professeur Wurtz a exploré la région de la Chaudière, sur laquelle il vous a donné des renseignements pratiques ; mais dans vos explorations vous avez dû rencontrer du quartz qui contenait de l'or ; quel est votre avis à l'égard des veines contenant de l'or dans la partie du pays que vous avez traversée. En trouve-t-on beaucoup ?

Oui, en grand nombre. Le quartz se trouve en couches de plusieurs milles de surface dans la direction de l'embouchure de la rivière Gilbert ; il y a ensuite interruption jusqu'à l'église St. George, où le quartz se trouve encore à l'affleurement ; au ruisseau du Moulin, il se montre de nouveau ainsi qu'en arrière du Repos des Voyageurs.

Savez-vous si ces rocs à fleur de terre contiennent de l'or ou s'ils ne se composent que de quartz ordinaire ?

Tout indique qu'ils sont aurifères ; ils ont des cavités qui démontrent qu'une oxidation de substances métalliques a eu lieu.

Quant à l'étendue de ces veines de quartz, quelle différence y a-t-il entre elles et celles que vous avez vues ailleurs ?

Elles peuvent leur être avantageusement comparées.

Par M. Pope :—

Vous avez parlé de cavités dans le quartz : sont-elles toujours un indice certain qu'il contient de l'or ?

Pas toujours.

Dans neuf cas sur dix, lorsque vous voyez de ces cavités, quelle est la moyenne du quartz renfermant de l'or ?

Vous pourriez en examiner dix morceaux sans en trouver, tandis que le onzième sera un bel échantillon de quartz aurifère.

On donne ici un grand nombre de permis pour l'exploitation des lits de rivière : Savez-vous si cela s'est fait en d'autres pays ?

Les lits de rivière sont exploités comme le reste.

EDMUND B. HOOD—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU :—

Dans les endroits par vous mentionnés, toutes les terres appartiennent-elles au gouvernement ?

Il y en a qui sont propriétés particulières.

27 février 1865.

Témoignage de S. J. DAWSON, Ecuier, des Trois-Rivières.

Quelles occasions avez-vous eues de connaître les ressources minérales du Bas-Canada ?

Pendant l'été et l'automne de 1863, et depuis cette période, j'ai beaucoup voyagé dans la division aurifère de la Chaudière. Depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la navigation en 1864, et même jusqu'à présent, j'ai eu constamment des hommes qui exploraient et prospectaient différentes parties de la contrée, et en deux occasions j'ai tenté l'expérience de caualiser dans les endroits bien éloignés de ceux où l'on avait déjà fait de semblables travaux, c'est-à-dire beaucoup plus au sud.

Avez-vous des intérêts personnels dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui.

Voulez-vous dire au comité si les terres que vous occupez là sont des propriétés publiques ou particulières ?

Si par terres publiques vous entendez celles qui sont achetées directement de la couronne, je possède de ces terres. J'en ai aussi qui viennent de particuliers, mais je ne suis occupant d'aucune terre publique en vertu d'un permis.

Savez-vous quelles mesures existaient à l'égard des terrains miniers du gouvernement avant la loi de la dernière session ?

Ce n'est que durant la saison qui précéda la passation de l'acte, dont vous parlez, que les terrains aurifères attirèrent sérieusement l'attention du gouvernement. Antérieurement et à l'exception des règlements temporaires du 22 avril dernier, on n'avait, que je sache, établi aucuns règlements relatifs aux mines ; et, d'ailleurs, les circonstances n'exigeaient du gouvernement aucune action particulière à cet égard. On savait généralement que, sur de grandes étendues, ou parvenait à trouver de l'or en petites quantités ; les rapports géologiques nous l'avaient appris. On savait aussi que des exploitations sur une assez grande échelle avait été poursuivies avec des succès divers, bien que profitables en somme sur les rivières Du Loup et de la Famine ; mais ce n'est qu'en 1863, une fois que la richesse remarquable des dépôts d'alluvion de quelques localités a été reconnue, que l'on a senti la nécessité d'une loi concernant les mines d'or, laquelle a été précédée par les règlements du mois d'avril dernier. Avant cette époque, la colonisation n'avancait que lentement, surtout dans les cantons voisins de la ligne frontière. Dans quelques-uns de ces cantons, les terres étaient arpentées et à vendre depuis plus de trente ans ; bien des lots accordés aux pensionnaires de l'état et autres pour service militaire avaient été abandonnés, et, dans quelques cas, il m'a été difficile et parfois impossible de trouver leurs propriétaires malgré les recherches que j'avais faites dans l'intention d'acheter leurs terres. Depuis peu, les terres non accordées ont été prises rapidement, et la découverte de l'or n'aura pas été sans avantage, quand elle n'aurait que celui de favoriser l'établissement de ces cantons, sur les frontières de la province.

Pouvez-vous expliquer la manière de procéder pour obtenir des permis ou des *claims* ?

Elle est assez simple, ou du moins elle l'était avant que fût abolie la charge d'inspecteur de mines aurifères, emploi que créaient les règlements du mois d'avril dernier ainsi que la loi de la dernière session. Lorsque cette charge existait, on n'avait qu'à s'adresser à l'inspecteur pour avoir un permis d'exploitation, soit sur des terres publiques ou des propriétés particulières. Le permis d'exploitation sur les terres de la couronne autorisait le possesseur à marquer son *claim* où cela lui convenait sur les terres publiques. A ce système, je pense qu'on peut trouver à redire pour les raisons que je donnerai en répon-

S. J. DAWSON—(Suite.)

dant à la 12ème question. A mon avis, cependant, je ferai observer que le permis devrait spécifier exactement le terrain dont il autorise l'exploitation.

Pouvez-vous donner au comité une idée de l'étendue des terrains aurifères et du caractère de la contrée ?

Voici ce qu'on lit, (p. 739) dans le rapport général de Sir Wm. Logan, chef de l'exploration géologique du Canada, publié en 1863 :—“ L'alluvion aurifère du Canada oriental s'étend sur une grande superficie au sud du St. Laurent, comprenant la contrée montagneuse appartenant à la chaîne de Notre-Dame et s'étendant de là au sud et à l'est jusqu'aux frontières de la province. On pose ces grandes limites parce qu'on trouve les mêmes caractères minéralogiques dans toute cette étendue, bien qu'on n'ait pas trouvé de l'or partout ; et dans sa continuation vers le sud à Plymouth, et ailleurs dans le Vermont, on a obtenu des quantités considérables d'or des dépôts d'alluvion. En Canada, on a trouvé de l'or sur le St. François depuis le voisinage de Melbourne jusqu'à Sherbrooke, dans les cantons de Westbury, Weedou et Dudswell, et sur le lac St. François. On l'a aussi trouvé sur l'Etchemin, et sur la Chaudière, et sur presque tous ses tributaires, depuis la seigneurie de Ste. Marie jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine, y compris le Bras, le Guillaume, la Rivière-des-Plantes, la Famine, la Rivière-du-Loup, et la Metgermette.”

Voici ce qu'il dit dans un autre rapport :—“ On peut affirmer que l'alluvion aurifère existe sur plus de 10,000 milles carrés au sud du St. Laurent, y compris le prolongement des Montagnes Vertes en Canada et le pays situé à leur sud-est. En suivant cette alluvion dans la direction nord-est, les recherches de l'exploration n'ont pas été poursuivies plus loin que le lac Etchemin ; mais, au-delà, la ressemblance du roc porte à croire que le changement doit être peu sensible sur une grande distance, et même peut être jusqu'à l'extrémité de Gaspé.”

Dans un rapport précédent, il fait observer que : “ Tout le long de la ligne le banc d'alluvion paraît être uni à des rocs ou dans le voisinage de rocs fortement caractérisés par la magnésie, car il s'y trouve des ardoises dolomitiques, de talc et de chlorite et du fer chromique, titanifère et du rutile. On le trouve ainsi dans d'autres pays, et par la description des Montagnes Ural, que nous devons à Sir R. J. Murchison et à ses compagnons, on voit que ces traits caractéristiques sont visibles dans cette région aurifère de la Russie où l'or est uni au platine.”

De récentes découvertes ont donné raison à l'hypothèse de Sir William quant à l'existence de l'or au nord-est bien au-delà de toute les localités où en a trouvé à l'époque où il écrivait. Je tiens de bonne source que, durant la dernière saison, on en a trouvé sur la rivière St. Jean et sur la Daaquam, qui est un de ses tributaires, et qui a sa source dans le canton de Langevin. On en a aussi trouvé dans les cantons de Standon et Buckland, sur la Rivière-du-Sud, dans le canton de Mailloux, et plus loin, et gagnant le nord-est, sur divers ruisseaux entre la Rivière-du-Loup (en bas) et le lac Témiscouata.

Quant à la seconde partie de votre question, qui a trait au caractère du pays, je crois qu'il serait difficile de trouver une contrée plus attrayante sous certains rapports. Au point de vue agricole on pourra généralement la trouver trop accidentée, mais il s'y trouve néanmoins de vastes étendues de terre arable, et, sur les plateaux, on dit le sol fertile bien que rocheux. En général, les rivières ne sont pas ni ne pourront jamais être rendues navigables,—et la surface du pays offrirait des difficultés, mais non pas insurmontables, à la construction de routes. En bien des endroits les hautes terres se terminent en plateaux d'une moyenne étendue, mais le sol y est parfois marécageux. Ailleurs le sol est abrupte, on peut même dire montagneux ; cependant, il n'offre pas cette inaccessibilité si commune dans la région gneissique au nord du St. Laurent. Dans cette dernière, le roc est cristallin ; de sa nature, il se décompose lentement et ne forme qu'une terre très-pauvre. Dans cette région on ne voit que hautes collines, précipices et rochers. Dans celle de la Chaudière, les roches que le temps a émietées se sont transformées en un sol passablement fertile, les collines y ont une forme arrondie, et, sur leurs versants comme à leur sommet, elles sont propres à la culture.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Par endroits, les vallées sont excessivement étroites et bordées des deux côtés par de hautes terres ; mais, ailleurs, elles s'élargissent et offrent de grandes étendues de terre d'alluvion.

Excepté le long des cours d'eau et grandes routes déjà ouvertes où il y a des établissements, toute la région est densément boisée. Dans bien des endroits le bois de sapin blanc est de haute venue, l'érable et le bouleau noir indiquent un sol d'une moyenne fertilité. Dans d'autres, le sapin, l'épinette et le bouleau blanc laissent voir leurs racines que l'ardoise et le quartz empêchent de pousser à une profondeur suffisante pour qu'ils tiennent fortement au sol.

Sauf quelques endroits réparés par de longs intervalles, les cours d'eau sont excessivement rapides, et bien qu'ils ne roulent pas exactement sur des sables aurifères, je crois que dans toute la région il n'est pas un seul ruisseau où il ne soit facile de trouver des parcelles d'or.

Vu la nature du roc, qui cède facilement à l'action continue de l'eau, il n'y a que peu de chutes perpendiculaires. Leur pente est néanmoins considérable, et il est rare que la pente du cours ne soit pas assez prononcée pour pouvoir miner par le procédé hydraulique ou pour y trouver un pouvoir d'eau à toute autre fin.

Il y a de nombreux lacs, et les mieux connus d'entre eux sont le lac Etchemin, près de l'extrémité est de la division, et le lac Mégantic, situé un peu au-delà de l'extrémité ouest de la division ; mais il en est beaucoup d'autres qui peuvent rivaliser avec ceux-là, tant sous le rapport de la dimension que de la magnificence des sites qui les avoisinent.

Dans ces lacs comme dans les rivières, le poisson fourmille. Dans les premiers, il y a de la longe, de la truite moustachée et du meunier, mais dans les rivières il n'y a, à proprement parler, que de la truite moustachée.

La colonisation avance lentement mais elle n'en augmente pas moins, et il se pourrait que la découverte de l'or eût l'effet de lui donner une très-forte impulsion.

Grâce aux efforts et à l'influence de deux personnes distinguées : les députés de Beauce et de Dorchester, diverses routes ont été construites ou projetées ; celle qui conduit jusqu'au lac Etchemin a été améliorée jusque là et continuée à travers le canton de Warc jusqu'aux sources de la rivière Daquam, dans le canton de Langevin, où les Trappistes ont érigé une église et fait le défrichement d'une vaste propriété. Bien qu'isolé, mais au centre d'une très belle étendue de terre, leur établissement ne tardera guère à attirer là le colon, qui aura l'avantage de l'exemple de ces hommes instruits qui, par leur industrie et leur persévérance, et sans plus de moyens à leur disposition que n'en peuvent avoir les colons les plus pauvres, ont réussi à s'établir au centre même d'un désert.

Plusieurs autres routes partent du lac Etchemin et traversent Cranbourne. L'une d'elles doit être continuée à travers Watford et Metgermette de manière à déboucher sur le chemin de Kennebec, dans Linière. C'est là une route importante quant à l'ouverture et à la colonisation de ces grands cantons.

À l'Ouest de la Chaudière et par le chemin Lambton, la communication est facile jusqu'au lac St. François et Sherbrooke. De cette ligne à Winslow, un très-bon chemin mène au lac Mégantic, et, sur cette route, il y a une colonie de montagnards écossais venus récemment des Hybrides. Le pays semble leur plaire beaucoup, et cela sans doute parce qu'il leur rappelle le sol natal par ses lacs, ses montagnes et ses rivières torrentueuses. Je ne dois pas oublier de dire qu'un chemin a été projeté et est en partie construit depuis Lambton, le long du lac et de la rivière Drolet, jusqu'à la Chaudière, dans le canton de Gayhurst.

Cependant, le chemin qui contribuerait le plus au développement de la contrée et au progrès de la colonisation, et sans lequel toutes les autres routes projetées ou en voie de construction seront incomplètes, c'est celui que l'on pourrait ouvrir depuis la route de Kennebec, à la Pointe de Jersey et en suivant les bords de la Chaudière, jusqu'au lac Mégantic. Cette ligne est déjà tracée et, grâce aux efforts de M. Taschereau, 14 milles en sont achevés. C'est là un bon commencement, mais si elle était rendue praticable sur toute sa longueur, elle aiderait à la colonisation et aux développements des mines d'or, et cela avec une rapidité que ne pourrait produire nulle autre amélioration analogue dans

S. J. DAWSON—(Suite.)

cette section du pays. Vu l'avantage que donnerait cette route, je pense que le comité ferait on ne peut mieux en recommandant qu'un crédit soit affecté à sa construction. La Chaudière est le principal cours d'eau de cette contrée, et dans cette partie de son cours, c'est-à-dire entre la Pointe de Jersey et le lac Mégantic, elle devient si torrentueuse, elle est parsemée de tant d'obstacles, que jamais il ne sera possible de la rendre navigable; or, un chemin est nécessaire pour que les colons et les mineurs pénètrent dans cette région, et je crois que le moment serait bien choisi de demander les moyens de le construire, attendu que, durant la dernière saison, le gouvernement a retiré un fort revenu de la vente de terrains dans le district de la Chaudière.

Savez-vous jusqu'à quel point les mines d'or de la Chaudière ont été exploitées et avec quels résultats?

On pourrait mieux obtenir ce renseignement, en partie du moins, du commissaire, surtout quant à la quantité d'or que les exploitations ont réellement donnée. Je dirai, cependant qu'à part de ce que les exploitations ont produit, il a été beaucoup fait l'année dernière pour le développement futur de la région qui a été explorée et en bien des endroits soigneusement examinée par des hommes de science expérimentés. De riches dépôts d'alluvion renfermant de l'or ont été trouvés en divers endroits, plus particulièrement sur les rivières Gilbert, Famine, Du Loup, et Metgermette, et, durant l'été dernier, sur toutes ces rivières on a fait des fouilles qui ont beaucoup rapporté. Sur les rivières du Portage, du Repos des Voyageurs, Oliva et Du Loup, on a fait des recherches systématiques, qui ont coûté beaucoup, mais qui ont démontré qu'une nouvelle exploration constaterait que les exploitations seront à coup sûr profitables. Sur la rivière Oliva, le défunt et regretté M. Murney a fait travailler un parti d'hommes, pendant la plus grande partie de l'été, sous la direction de M. Dunbar Moodie, qui a travaillé pendant longtemps aux mines californiennes, et qui, j'en suis sûr, témoignera volontiers du résultat de ses opérations. M. Lyon, qui surveille les opérations sur une autre partie des rivières Oliva et Du Loup, fera aussi connaître au comité le résultat de ses travaux, commencés dans des circonstances difficiles, c'est-à-dire, dans la saison des pluies. J'ai à ajouter que de l'alluvion contenant de l'or a été trouvée sur les rivières Samson et Nibnellis qui viennent du sud et se jettent dans la Chaudière en bas du lac Mégantic. Cependant, les recherches sur ces cours d'eau n'ont pas été faites soigneusement; on s'est borné à constater l'existence de l'or que l'on trouve en assez grande abondance. On a aussi trouvé de l'alluvion aurifère sur le cours d'eau venant de Woburn au lac Mégantic, et l'on m'a montré quelques belles pépites qui avaient été trouvées sur ce cours d'eau. On m'a aussi montré de l'or brut qui avait été trouvé sur les tributaires supérieures de la rivière Famine, dans le canton de Ware, et je tiens de bonne source que dans les cantons de Buckland et Standon on a fait des recherches très-fructueuses. Par la découverte de l'alluvion aurifère sur une si grande étendue de pays, et par le fait que dans cette région le quartz est généralement aurifère, on ne peut faire autrement que d'admettre que les opérations de l'été dernier ont eu des résultats au moins assez bons pour faire connaître le pays et pour engager à tenter des exploitations sur une plus grande échelle.

Avez-vous vu vous-même du quartz aurifère sur le sol de la Chaudière ou d'aucun de ces tributaires? Si vous en avez vu, veuillez dire dans quel canton ou seigneurie?

J'ai vu du quartz pris sur le roc solide, et qui a été essayé avec succès, mais pour donner au comité une juste idée du quartz aurifère pris sur le roc, je vais, entre autres, citer les faits authentiques qui suivent:

ST. FRANÇOIS.

Du quartz tiré de la veine, essayé par le prof. Kent, a donné \$22 en argent et \$15, en or, par tonneau de 2,000 lbs., en tout, \$35.—*Autorité, M. Greacen.*

Du sable noir de la même localité a donné \$573 le tonneau.—*Autorité, M. Coman.*

RAPIDES DU DIABLE.

Un échantillon de minerai de plomb argentifère a donné 32 onces d'argent au onneau; un autre, 37 onces, et un troisième, 256 onces; des pyrites ont donné 6 onces

S. J. DAWSON—(Suite.)

d'alliage d'or et d'argent, et du sulfure de zinc, 9 onces d'or d'un jaune pâle au tonneau. Pour ces expériences, le tonneau était de 2240 lbs. *Autorité, Exploration Géologique du Canada, citée par le professeur Wurtz.*

RAPIDES DU DIABLE.

Des pyrites arsenicales ont donné.....	\$89 14	d'or par tonneau de 2,000 lbs.
Et en argent.....	1 21	
En tout.....	\$ 90 35	
Du sable noir aurifère, a donné.....	\$2869 40	d'or.
Et en argent.....	29 50	
En tout.....	\$2889 90	

par tonneau de 2000 lbs.—*Essayé par le Dr. Torry de New-York. Autorité, prof. Wurtz.*

POINTE DE JERSEY.

L'été dernier, de l'or visible a été trouvé dans une veine de quartz, par M. Terrill. Avant lui, M. Cahill en avait trouvé dans une masse de quartz détachée, de laquelle il enleva des morceaux, au montant de seize piastres. *Voir le témoignage de M. Cahill.*

RUISSEAU DE STAFFORD.

Du quartz pris à la surface de la veine a donné \$19.38 d'or et \$2.18 d'argent; en tout, \$21.56 le tonneau. *Essayé par le prof. Kent. Autorité, le Dr. Reed.*

RIVIÈRE DU LOUP.

Près de l'embouchure de la rivière Metgermette, du quartz tiré de la veine a donné \$21 d'or au tonneau. *Autorité, M. French.*

Voici ce qu'on lit dans le rapport de M. Hinds, qui a examiné du quartz de cette section :—

“ 6 juin, No. 4. Broyé du quartz pris de la veine sur la rivière Du Loup et trouvé qu'il contenait quelques petites parcelles d'or; cinq d'entre elles étaient légèrement arrondies à leur bord, et les autres étaient des masses filiformes non usées, ébréchées.

“ No. 5. Broyé du quartz que j'ai pris de la veine sur la rivière Du Loup, vis-à-vis la demeure de Roy. Je l'ai lavé avant de le broyer, afin d'en enlever l'argile. Cette masse de quartz a donné trois pépites pointues, ébréchées mais non usées. Les deux fois, le quartz a été cassé avec un marteau sur une pierre plate, et la quantité essayée était d'environ 15 livres, plutôt moins que plus.”

METGERMETTE.

Du sable noir, dans lequel l'or n'était pas visible, a donné \$480 de ce métal précieux, et \$26 en argent. En tout, \$506 le tonneau de 2,000 lbs. *Essayé par le professeur Seymour.—Autorité, M. French.*

Un autre spécimen de sable noir tiré de la Metgermette et essayé par le Dr. Hayes, de Boston, a donné plus de \$400 au tonneau. *Autorité, M. French, qui ne se rappelle pas l'exacte quantité.*

RIVIÈRE DU LOUP.

Une masse d'or ébréchée, filiforme à ses extrémités, et à laquelle adhérait encore du quartz, comme l'a vu le comité, a été arrachée d'une masse de quartz détachée, et paraissait avoir été détachée de la veine un peu plus haut. *Autorité, Col. Rankin.*

S. J. DAWSON—(Suite.)

RIVIÈRE OLIVA.

Du quartz de la veine, essayé à New-York, a donné \$37 d'or par tonneau de 2,000 lbs.
Autorité, M. Breakey.

RUISSEAU KEMPT.

De l'or visible a été extrait du quartz par le professeur Wurtz. *Voir son Rapport.*

RIVIÈRE DU LOUP (partie supérieure).

A trois milles de la frontière, un échantillon de quartz pris à la surface de la veine, sur le terrain minier No. 13, a donné, le tonneau, 8 *pennyweights* d'or mêlé à un peu d'argent. Du sable noir du terrain minier No. 4 a donné 22 *pennyweights* d'or au tonneau. Le quartz et le sable furent essayés par le professeur Hayes, de Boston, qui reçut les échantillons de M. Dawson.

Je pourrais citer des expériences dont les résultats furent encore plus avantageux.

Dans les cas ci-dessous, tous les échantillons furent pris à la surface ou seulement à un ou deux pieds de profondeur, et bien que la quantité d'or tiré du quartz soit petite—exception faite pour celui des Rapides du Diable—elle suffit, néanmoins, à prouver l'existence de ce métal dans le quartz de la région aurifère. Tels qu'ils sont, les échantillons ont été pris à différentes époques par différentes personnes sur des veines éloignées les unes des autres, sur une distance de 40 milles et dans une direction presque perpendiculaire au roc.

C'est là un fait sur lequel je désire particulièrement attirer l'attention du comité, car, à venir jusqu'à ces derniers temps, l'opinion générale était que l'or provenait du schiste cristallin de la rangée Notre-Dame, lequel, à la suite de sa décomposition, avait dû se répandre sur l'étendue située plus au sud.

Les opérations de l'année dernière ont démontré qu'il ne fallait pas s'en tenir qu'à l'hypothèse de l'alluvion pour justifier de la présence de l'or dans les dépôts superficiels d'aucune partie de la contrée, d'autant qu'il peut être apporté, comme c'est sans doute le cas, par la dégradation du roc de la localité.

Dans ses explorations de la rivière Metgermette, le professeur Hind semble en être arrivé à la conclusion que l'or vient en partie de la décomposition des veines de quartz de la localité et de fragments de quartz apportés avec l'alluvion au nord des rochers situés au nord des couches supérieures d'ardoises diluviennes, en bas des rapides de la rivière St. François.

Le professeur Wurtz, du bureau des essayeurs, de New-York, a étudié cette question avec soin, et ses conclusions, surtout à l'égard des filons de quartz de la région de la Chaudière, méritent d'être mentionnées. Avant de faire des citations de son rapport à l'aide de l'exemplaire que je dois à l'obligeance de M. Hood, de la compagnie des mines dite *Reciprocity*, il conviendra peut-être de dire ici un mot de la réputation que s'est faite ce professeur parmi les hommes de science des Etats-Unis, et, à cet effet, je citerai l'opinion qui va suivre du professeur J. D. Dunn, du collège de Yale, homme d'une réputation universelle comme chimiste et géologue : " Sous ce double rapport il est très habile, et " sur ces questions, je le crois incapable d'émettre une opinion erronée."

" Le professeur Torrey, qui a la direction du bureau général des essayeurs, New-York, " s'exprime ainsi à son sujet : Vous me demandez le nom d'une personne capable de faire " des recherches géologiques et métallurgiques, je suis heureux de pouvoir sans crainte vous " indiquer le professeur H. Wurtz. Je le connais depuis bien des années, il a beaucoup " travaillé avec moi au laboratoire ; j'ai une entière confiance dans son intégrité."

Par ce que je viens de citer, le comité peut voir que le professeur Wurtz n'est pas un géologue qui débute mais bien un homme pratique, qui a été grandement recommandé comme capable de remplir l'emploi dont il peut être chargé ; ses opinions peuvent donc inspirer quelque confiance, même dans le cas où elles pourraient différer de celles de quelques géologues marquants, il est vrai, mais qui, plutôt que de voir leurs théories favorites

S. J. DAWSON—(Suite.)

renversées, aimeraient mieux que la rangée de montagnes Notre-Dame fut encore une fois au fond d'un océan.

Je cite ce qui suit de son rapport :—

“ La rangée des montagnes Notre-Dame, qui paraît avoir anciennement formé un plateau d'épanchement du continent, est décrite dans les rapports géologiques canadiens comme représentant en Canada la crête de ces grandes lignes de soulèvement de la côte Est de l'Amérique du Nord, et que nous connaissons, nous, sous le nom de chaîne de montagnes Alleghany ou Appalachienne. Ces rapports désignent cette ligne de soulèvement comme passant les montagnes du Vermont en Canada le long d'une ligne de pics élevés commençant à environ 50 milles de Montréal, suivant une direction généralement Nord-Est et traversant Sutton, Orford, Ham, Coleraine et Buckland, de sorte que cette crête de soulèvement se trouverait traverser la région de la Chaudière quelque-part vers Ste. Marie.

“ C'est sur le flanc Sud-Est de cette crête de soulèvement que se trouve le grand système de filons minéraux contenant de l'or, de l'argent, du plomb, du cuivre et autres métaux, lequel traverse la Géorgie, la Caroline du Nord et du Sud, la Virginie et le Maryland. Dans la Pensylvanie, le Nouveau-Jersey et New-York, on trouve la même grande zone métallifère, mais, dans ces États, elle ne contient, à proprement parler, que des minerais de fer, tel que le fer magnétique, des pyrites de fer et des pyrites magnétiques, comme dans les hautes terres du Nouveau-Jersey et de l'Hudson ou à West Point Highlands, mais presque toujours elle se trouve sur les flancs Sud-Est de la crête. Dans le Massachusetts, le Vermont et le New-Hampshire, et toujours sur le flanc Est des Montagnes-Vertes, se trouvent encore de nombreux filons de quartz métallifère, composés en grande partie, de sulfure de fer, de cuivre, de plomb et de zinc, mais parmi lesquels, dans le Vermont et le New-Hampshire, on a trouvé, en différents endroits, de l'or et de l'argent, mais toujours, je le crois, ces filons se trouvent sur le côté Est des Montagnes-Vertes.

“ Il s'en suit, par conséquent, que nous avons ici la preuve que la grande Zone Appalachienne des filons suit toujours le côté Est de la crête, et que la région aurifère du Canada est située sur le côté Est de la ligne ci-dessus indiquée, laquelle traverse la vallée de la Chaudière quelque part à Ste. Marie ou au-dessous de Ste. Marie.

“ Le premier grand problème auquel donne lieu cette région aurifère, connue depuis si longtemps, mais de peu de personnes, c'est de savoir si le métal précieux, comme cela se voit dans toutes les régions connues, est sorti des débris de veines ou filons décomposés traversant le roc de la contrée, ou, comme quelques uns l'ont supposé, s'il est sorti des débris d'autres formations situées plus au nord, car on sait que de grandes quantités de fragments de ces formations ont été apportés et répandus sur le sol de cette contrée par les glaces venant du nord avant son immersion par l'Océan. Quelque singulière que puisse paraître cette supposition, on y a beaucoup ajouté foi puisqu'elle a été adoptée et figure dans les premiers rapports de l'exploration géologique du Canada, et ce fait peut avoir contribué à retarder le développement des mines d'or de cette section.”

Après avoir fait la description de la contrée et des filons de quartz fortement imprégnés de sulfures métalliques qui suivent la ligne de soulèvement, après avoir fait remarquer que la direction des filons aux Rapides du Diable gagne un peu plus haut que l'endroit où les fouilles étaient si riches à l'époque à laquelle écrivait (20 septembre 1864), qu'il est officiellement rapporté que 300 hommes ont fait \$1,200 par jour, il poursuit, ainsi :—

“ A l'œil, les lavages faits sur la rivière Gilbert n'indiquaient pas que l'or eût été transporté, car examiné à la lentille, il affectait des formes angulaires irrégulières, sa surface était irrégulière et sans égratignures. On a pu voir que certains échantillons contenaient encore des fragments de quartz de la veine d'où ils étaient sortis.

“ Les grains d'or lavés par nous en d'autres endroits avaient la même forme, examinés à l'aide du verre grossissant. On ne pouvait voir aucune de ces traces d'usure qui eussent naturellement été visibles si cet or fut trouvé à une grande distance de la veine-mère d'où il était sorti.

S. J. DAWSON—(Suite.)

“ D'après ce qui précède, je suis convaincu qu'il n'y a nullement lieu de supposer que l'or trouvé dans cette section vienne d'ailleurs que des filons de quartz qui traversent la contrée même. Ce qui peut servir d'appui à cette assertion, c'est qu'à ma connaissance on n'a pas encore trouvé de ce précieux métal dans les rochers au nord de cette région ; celui qu'on a trouvé l'a été dans les filons de quartz de la région même, soit à l'état visible, soit par les procédés chimiques.

“ On ne saurait, d'ailleurs, appeler alluvion la terre renfermant des pépites et de l'or brut en assez grande abondance pour que les fouilles soient profitables. L'or renfermé dans cette alluvion serait uniformément répandu dans tout le banc et, pour reconnaître cette qualité au sol où se font les fouilles sur la rivière Gilbert, il faudrait croire que la petite vallée de ce cours d'eau fût mystérieusement devenue le récipient d'une partie de cette alluvion, qui, par extraordinaire, contient d'énormes quantités de pierres provenant de filons de quartz aurifères existant dans la contrée éloignée d'où elles sont venues.

“ On pourra demander, cependant, comment il se fait que ces filons de quartz du Canada indiquent si peu, à leur affleurement, qu'ils contiennent de l'or, tandis que dans une région aurifère voisine, comme la Nouvelle-Ecosse, par exemple, où le roc et les filons ressemblent beaucoup à ceux-ci, l'or se voit en abondance aux affleurements ; mais, à cela, je répondrai, que sous ce rapport, la région de la Nouvelle-Ecosse fait exception à la règle générale, et la cause de cette particularité est à mon avis bien expliquée par ces mots du rapport sur la Nouvelle-Ecosse, du prof. Silliman : ‘ La compacité des couches de roc est si grande qu'elle suffit presque à empêcher l'infiltration de l'eau de surface. En Canada, le roc est loin d'être de cette nature, et la dégradation de l'or par l'action de l'eau aux affleurements et à une certaine profondeur, est naturellement beaucoup plus facile.

“ Je maintiens donc que, dans le cas de cette région aurifère, il n'existe pas plus de raison de regarder les filons de quartz comme ne méritant pas d'être exploités, comme cela a eu lieu jusqu'ici, qu'il n'en existait pour la Californie, l'Australie ou le Colorado, où la même incrédulité s'est manifestée avant que les exploitations minières du quartz eussent confondu les incrédules.”

Après avoir parlé en termes élogieux des rapports de l'exploration géologique du Canada et fait connaître le résultat des essais faits par M. Hunt, il termine comme suit ses observations sur ce sujet :—

“ Je trouve ces résultats amplement suffisants pour justifier la croyance que l'or trouvé dans les terrains de la rivière Gilbert, — lesquels situés aux endroits ci-dessus désignés, près du lieu où ce filon et les autres doivent traverser le lit de la rivière — vient de ces filons. Pour moi, l'hypothèse de l'alluvion apportée par les glaces du Nord n'a aucune valeur.

Dans un deuxième rapport, il s'exprime ainsi à l'égard de la vallée de la rivière de la Famine :—

“ L'or de la vallée de la rivière de la Famine, une partie du moins, paraît être venu, entraîné par les eaux, d'une haute montagne renfermant une immense succession de filons de quartz occupant la position indiquée par les lignes de points sur la carte du canton de Ware ci-annexée. Cette grande suite de filons a été trouvée sur la ligne du chemin de colonisation, et examinée aussi sur le côté Sud du lac Etchemin. A l'extrémité inférieure des terres de Watford, à un quart de mille environ, de la rivière de la Famine, on a trouvé du quartz à fleur de terre. On pourrait difficilement douter que les filons des Rapides du Diable et de la rivière Gilbert soient la continuation de celui-ci. Toute la vallée de la rivière de la Famine, avec ses graviers et ses argiles, au moins en haut des Grandes Chutes, sur le lot No. 5, de Watford, et plus spécialement au-dessus des Petites Chutes, sur le lot No. 20, porte une couche très-épaisse de petits cailloux de jaspe rouge et d'épidote verte dont l'origine m'a été indiquée par les divers lits de schiste interstratifiés avec les filons de quartz. Cette découverte, que je considère, au point de vue pratique, comme la plus importante que j'aie faite dans le cours de mes explorations au Canada, m'a fait reconnaître que la prétendue “alluvion” de la localité est qu'il venait des hautes terres qui bordent cette vallée. J'ai apporté des échantillons

S. J. DAWSON—(Suite.)

“ de ces cailloux de jaspe, d'épidote, et aussi de roches prises sur le côté Sud du lac Etchemin, et ils sont maintenant en votre possession.”

“ Ces tributaires de la rivière de la Famine qui traversent les hautes terres où passe les flons, méritent un examen spécial, surtout à l'embouchure du lac Raquette, dont il est parlé plus haut. On peut voir, sur la carte, que la rivière Gilbert traverse ces hautes terres sous le sol.”

Quant à savoir si les sulfures qui abondent dans le quartz sont aurifères, et en quels lieux on peut s'attendre à les trouver ainsi, voici ce qu'il en pense :—

“ On ne peut s'assurer si ces sulfures sont aurifères qu'en ouvrant les filons jusqu'à la profondeur où ils ne sont pas décomposés. L'expérience a démontré que les matériaux décomposés trouvés dans les filons au-dessus de leur niveau d'eau n'indiquent rien de certain quant à leur nature aurifère. Un fait qui devrait certainement engager à creuser, au moins sur ces filons, des puits d'essai, c'est que beaucoup de ces veines, en sus de l'or qu'elles peuvent contenir, renferment d'assez grandes quantités de minerai de cuivre et de plomb argentifère, et après que ces minerais auraient été pratiqués pour en extraire l'or, le plomb, le cuivre et l'argent pourraient ensuite être extraits à leur tour avec profit.”

Pour terminer ma réponse à votre question relative au quartz aurifère trouvé *in situ*, je puis dire que je tiens de bonne source que de l'or visible à la surface du sol n'a été maintes fois trouvé dans le quartz à Harvey Hill, sur le lot No. 14, du 16^e rang de Leeds, et à St. Sylvestre, sur la propriété de la compagnie des mines de la Chaudière. M. Ryland m'a autorisé à dire qu'on a aussi trouvé de l'or visible dans Buokland, sur les confins de Standon. D'après le témoignage de M. Brook, le comité est au fait qu'à l'aide d'un marteau on a extrait pour \$60 d'or d'environ 400 livres de quartz près de la veine de St. François. Je crois devoir ajouter qu'il serait très-avantageux d'avoir un essayeur à la Chaudière, et je pense qu'il serait raisonnable que le gouvernement contribuât pour une partie des frais nécessaires à cette fin.

Quelle est la forme de l'or trouvé dans les localités par vous connues, et quelles sont les différentes manières de le pratiquer ?

Comme je l'ai dit déjà, l'or se trouve dans le quartz et dans les bancs d'alluvion. Dans les derniers, il est parfois très-usé par l'eau, en parcelles et quelquefois en pépites d'une grosseur considérable, mais brutes, de forme angulaire et auxquelles adhère encore du quartz, tout comme si elles n'avaient pas été transportées loin de l'endroit d'où elles se sont détachées. J'ai vu, l'été dernier, des pépites de toute grosseur, depuis celle d'une tête d'épingle jusqu'à celle du poids de plus d'une livre. La manière d'exploiter les mines est primitive, mais il n'y a rien d'étonnant dans ce fait si l'on considère que les découvertes de l'or en grandes quantités sont toutes récentes et qu'il n'y avait ici que très-peu de mineurs pratiques. Les fouilles qui se font aujourd'hui sous la neige sur la rivière Gilbert sont, je crois, une nouvelle manière de faire l'exploitation, et je suis heureux de pouvoir dire, d'après le témoignage des mineurs de l'endroit, qu'elle réussit profitablement.

Avez-vous entendu dire que l'on ait trouvé du mercure ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

L'existence du mercure a été constatée à la Pointe de Jersey et sur la rivière Gilbert ; mais j'ignore sous quelle forme et en quelle quantité il a été trouvé. L'argent se trouve toujours réuni à l'or dans la proportion de 10 à 15 pour cent. Il y a de la galène argentifère dans les filons de quartz, et des échantillons de quartz essayés ont donné \$30 et même \$256 d'argent au tonneau. Elle se trouve aussi dans le sable noir, ainsi qu'on peut le voir en consultant ma réponse à la question 8. Le cuivre se trouve généralement sous la forme de pyrites de ce métal et, dans la partie supérieure de la division aurifère, on le trouve en plus grande abondance dans les quartzites que dans les filons de quartz aurifère. Une veine de cuivre, qui promettait beaucoup, a été ouverte cet été à Ste. Marie ; et, si j'en puis juger par les échantillons que j'ai vus et par ceux que je produis maintenant, je suis pleinement convaincu qu'à Ste. Claire, sur la rivière Etchemin, l'exploitation des mines de cuivre serait très-profitable. Le minerai de cuivre abonde, dit-on, dans d'autres parties de la division, mais je ne saurais l'affirmer personnellement.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Savez-vous si on a trouvé des pierres précieuses, des diamants, rubis, perles etc., et dans ce cas, étaient-ils de quelque valeur ?

J'ai vu de très-belles perles et j'ai su qu'on en avait vendu une \$700. J'en ai vu une évaluée à \$30, mais qui, je pense, devait valoir beaucoup plus, car elle était très-claire et d'un demi pouce de diamètre. Je ne crois pas, cependant, que les perles abondent sur la Chaudière. Quant à des pierres précieuses, je ne sache pas qu'il en ait été trouvé. J'ai bien entendu dire qu'on avait trouvé des diamants, mais je suppose qu'ils étaient de la nature de ceux qui abondent dans le voisinage de Québec, c'est-à-dire de beaux cristaux de quartz transparent.

Il y a cependant des pierres d'autres sortes qui deviendront précieuses avec le temps. Le jaspe de haute couleur et susceptible d'un grand poli est abondant dans Cranbourne et Standon. On peut se procurer l'ardoise à couvrir en quantité illimitée à la tête des rivières du Portage et Oliva, et l'on peut trouver sur les mêmes cours d'eau des dalles à pavés de dimensions extraordinaires.

Cette division du domaine de la couronne est-elle convenablement administrée et quel est selon vous, l'effet du système d'exploitation des mines d'or tel que réglé par l'acte de la dernière session et aussi tel que pratiqué antérieurement à cet acte ?

L'exploitation des mines d'or est, pour ainsi dire, à son début, et l'expérience acquise est presque nulle, on ne saurait donc espérer une administration parfaite. Cependant, il y a loin de la perfection aux erreurs qui ont été commises, au moins dans un cas ; et si j'attire l'attention du comité sur ce point important ce n'est pas dans le but de critiquer, ni parce que je crains qu'on persiste dans cette erreur, je désire seulement signaler un système qui devient trop général : c'est celui par lequel les divisions secondaires des départements s'arrogent des pouvoirs que l'exécutif lui-même hésiterait à prendre sans la sanction du parlement. Je veux parler de l'ordre ou plutôt de l'édit—car on ne peut l'appeler autrement—du 15 septembre dernier, adressé à l'inspecteur des mines d'or. La lettre qui contient cet ordre, bien qu'elle porte la signature du chef du département des terres publiques, (dans une correspondance aussi vaste bien des lettres ne sont qu'affaires de routine,) était l'œuvre de l'employé de cette division du domaine de la couronne chargé de l'administration des terrains aurifères, et c'est sur lui que retombe la lourde responsabilité de l'avoir écrite. La regardant donc comme émanant de lui, dans l'exercice de ce qu'il considérait sans doute comme étant son privilège et son devoir, je cite le paragraphe suivant :—

“ Les personnes qui travaillent dans le lit des rivières navigables ou flottables, dans votre division, et qui n'ont pas eu part aux concessions primitives de la couronne, doivent payer des permis d'exploitation. En même temps, dans le cas des petits ruisseaux, il est bon de marquer les *claims* conformément à la 11e section de l'acte concernant les mines d'or, de manière à donner la préférence aux propriétaires riverains.”

Ceci a l'air très-raisonnable à première vue, et l'égard que l'on semble avoir pour les propriétaires riverains, en leur assurant le premier offre du privilège de payer pour l'usage des cours d'eau sur leurs propres terres, a un air de considération et d'équité, très-propre à induire le public en erreur. Mais en l'examinant un peu, on en découvre bientôt le vrai sens.

Le plus pauvre colon établi sur le bord d'une rivière, ou, pour employer une expression plus élégante, le plus pauvre propriétaire riverain a généralement une terre d'au moins deux arpents et demi de front sur la rivière, et quelquefois davantage si le cours d'eau traverse diagonalement sa terre ou s'il en a plus d'un lot, mais, au minimum, il a deux arpents et demi, ou 520 pieds. Les permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne, tels que ceux qu'il doit se procurer, ne peuvent s'appliquer, d'après la loi, qu'à des étendues de 20 pieds de front ou plus, sur une rivière ou un grand ruisseau. Il lui faudrait donc prendre tous les mois 26 permis dont chacun lui coûterait \$2, soit \$52 par mois, ce qui fait un total de \$312 pour les six mois durant lesquels les mines peuvent être exploitées. Et si son lot était traversé par la rivière, il aurait à payer le double de cette somme.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Mais poursuivons cet examen. Il y a, sur la rivière des Etchemins et ses nombreux tributaires, une étendue de plus de 200 milles de lit de rivière, et les terres de chaque côté sont possédées par des particuliers; sur la Chaudière et les affluents, il y en a environ 400 milles dans la même position, ce qui fait, à part les autres rivières de la division, 600 milles. Doublons ce chiffre, car il faut compter le front de chaque côté, et nous avons 1200 milles, égal à 6,336,000 pieds de front sur la rivière, qui, à 20 pieds par *claim*, donneraient 316,800 *claims*, pour lesquels il y aurait à payer \$633,500 par mois, ou \$3,801,600 pour les six mois d'exploitation.

Or le comité sait maintenant que ce magnifique projet financier a eu pour résultat d'ajouter exactement \$4 au revenu.

Deux permis ont été accordés conformément à cet ordre, et le porteur de l'un de ces permis a dû prendre la fuite pour sauver sa vie, car le "propriétaire riverain," exaspéré,—ainsi que le prouvent les témoignages reçus par le comité,—l'a menacé de tirer sur lui s'il osait travailler dans le lit de la rivière, sur sa terre, sans son consentement.

Tout cela peut paraître trop absurde pour être discuté. C'est, néanmoins, une chose très-sérieuse, car l'ordre fut envoyé à l'officier chargé de la division aurifère de la Chaudière comme document portant tout le poids de l'autorité du gouvernement.

J'infère des faits suivants qu'aucun gouvernement ne savait qu'un ordre de cette importance avait été envoyé à la division aurifère :—

1° Que l'appropriation des lits de rivières de la manière projetée aurait été contraire à la loi. J'en suis arrivé à cette conclusion après avoir consulté plusieurs messieurs connaissant parfaitement les lois françaises, et entre autres un ex-commissaire des terres de la couronne. Parmi ces messieurs, il paraissait y avoir quelque différence d'opinion sur ce qui est ou n'est pas une rivière flottable, mais il n'y en avait aucune sur le fait que les rivières flottables étaient *propriété publique, seulement pour les besoins publics comme grands chemins, ou moyens de communication que personne ne peut interrompre*. L'ordre en question aurait donc été contraire à la loi en autorisant la construction de travaux particuliers, comme digues et canaux, qui, même si les rivières étaient flottables, les auraient bientôt obstrués.

2° Que, même si le gouvernement avait pu légalement approprier les lits des rivières aux fins de l'exploitation des mines, il aurait hésité à le faire, parce qu'il aurait prévu de suite que, dans un endroit où il y a une aussi forte population, par exemple, dans les vallées des rivières Etchemin et de la Chaudière, un pareil procédé aurait donné lieu à des querelles et des animosités entre les mineurs et les colons, et aurait pu causer de graves désordres.

Je puis ajouter qu'une pareille conduite aurait nui à l'industrie ordinaire du pays, car les mineurs, une fois en possession du lit des rivières, se seraient naturellement opposés à la construction de moulins, de digues ou de manufactures, en un mot à toute espèce de travaux hydrauliques qui auraient pu faire inonder leurs *claims* ou les embarrasser dans leurs travaux,—et le gouvernement n'aurait pas manqué de s'apercevoir de cela.

3° Que si l'on eût réellement décidé de s'approprier le lit des rivières flottables ou navigables, il est raisonnable de supposer que le gouvernement aurait d'abord constaté quelles sont les rivières qui tombent sous la désignation de flottables ou navigables, et n'aurait pas rejeté sur de pauvres colons ou propriétaires riverains la responsabilité de décider des points de loi qui pourraient les entraîner dans de longs procès et, en même temps, amener la ruine d'une entreprise naissante qui ne peut être commencée avec succès que par l'action commune et la bonne entente des colons et des mineurs.

Pour ces raisons, et pour d'autres qu'il est inutile de mentionner, je ne puis m'empêcher de conclure que la publication de cet ordre du 15 septembre dernier, était l'acte propre du chef de la division du domaine de la couronne, et je terminerai ma réponse à la première partie de votre question comme je l'ai commencée, en attirant l'attention du comité, et, par son entremise, celle de la législature et du gouvernement, sur le fait tout-à-fait anormal que les divisions secondaires des départements s'arrogent des pouvoirs qui, à moins d'être exercés avec beaucoup plus de discrétion qu'ils ne l'ont été dans ce cas-ci, ont une tendance très-dangereuse.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Quant à la seconde partie de la question, qui a trait au système des permis d'exploitation des mines d'or, je dirai que l'acte de la dernière session n'a encore été qu'incomplètement mis à l'essai. On suppose généralement que la superficie des *claims* est trop petite, car elle est la même que celle qu'on adopta en premier lieu à la Nouvelle-Ecosse; or, feu le professeur Silliman disait à ce sujet que "le système excessivement mauvais des petites superficies, de 20 pieds sur 30, a fait creuser tant de puits de surface peu profonds, que l'eau accumulée a chassé bientôt les aventuriers qui abandonnèrent leurs *claims*, et le terrain a été passablement négligé depuis." Ce système avait cependant été changé à l'époque où il écrivait car, dans une autre partie de son rapport, il disait:—"Une fois que l'on a constaté qu'un district contient de l'or, le commissaire des mines le déclare être un district aurifère dans certaines limites. Il est ensuite arpenté et marqué en "superficies" qui, d'après la loi actuelle, ont trois quarts d'acre chacune, ou 150 pieds sur le cours supposé d'une veine, et 250 pieds dans une autre direction."

Les *claims* devraient être, je crois, de la même grandeur ici qu'à la Nouvelle-Ecosse. A l'égard des mines de quartz, cependant, ce n'est pas d'une grande importance, car jusqu'à ce que la loi soit changée sous d'autres rapports, nul homme pratique n'encourra les frais de l'érection de moulins à broyer et autres appareils coûteux sur la foi d'un permis mensuel qui ne contient même pas la désignation de la superficie qui doit être occupée.

Comme je l'ai déjà dit, en réponse à la cinquième question, je crois que chaque permis devrait préciser le terrain qu'il doit couvrir; autrement, si l'on venait à trouver quelque veine très-riche sur les terres de la couronne, il s'en suivrait nécessairement de la confusion. Pour démontrer ceci, il suffit de réfléchir à l'effet que produirait l'octroi de permis de couper du bois sur les terres de la couronne, sans en définir clairement les limites ou sans en spécifier la localité. Autrefois, avant l'Union, l'on suivait ce système dans le Bas-Canada, et dans la région de l'Outaouais, au moins, il eut pour résultat pendant un temps la suprématie des célèbres *skinners* (*forts-à-bras*)—classe d'hommes que l'on amenait dans le district dans le but unique de les faire se battre pour les meilleurs coupes. Or, s'il arrivait qu'un certain nombre de mineurs désirant tous la même pièce de terre et y ayant également droit en vertu d'un permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne (permis qui laisserait chacun libre de marquer son *claim* où bon lui semblerait) vinssent à se rencontrer, il est plus que probable qu'il s'en suivrait du désordre. La division du domaine de la couronne, dans sa lettre du 15 septembre dont j'ai déjà parlé, déclare que: "*Les permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne ne sont accordés pour aucun lot particulier.*"

Or, je crois qu'il faut prévenir les inconvénients. Toutefois, il n'en surgira probablement pas de difficultés avant qu'on n'ait fait de nouvelles découvertes sur les terres de la couronne.

J'en viens à la dernière partie de votre question sur l'effet du système des permis. Avant la passation de l'acte de la dernière session, les seuls règlements antérieurs à cette époque étaient ceux du 22 avril, connus sous le nom de "règlements de M. Galt." Ils étaient complets et bien rédigés, suivant moi, mais il furent suspendus peu de temps après avoir été promulgués. La clause relative aux lits des rivières était ainsi conçue:

"Dans les cas où un lot suivra le bord d'un cours d'eau qui n'y sera pas inclus, le permis s'étendra jusqu'au milieu du cours d'eau; lorsqu'un cours d'eau traversera un lot, il sera compris dans le permis, les droits du public sur les rivières navigables ou flottables, devant, dans tous les cas, être sauvegardés."

Cette clause est claire et il n'y a pas à se méprendre sur son interprétation, elle prouve que le gouvernement n'avait aucune intention de s'approprier le lit des rivières mais qu'il était prêt à les concéder aux porteurs de permis en réservant seulement au public le droit d'en user comme voies de communication.

Avez-vous quelque idée sur le meilleur moyen de développer les ressources de la région aurifère, et dans ce cas, voulez-vous le communiquer au comité?

Pour développer les ressources de la région aurifère, le meilleur moyen est d'encourager le plus possible ceux qui emploient leurs capitaux à l'ouvrir. Si l'on a eu jusqu'ici à se plaindre de quelque chose, c'a été d'un excès de législation et d'une administration trop minutieuse et toujours changeante.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Un peu d'aide, sous forme de constructions de chemins, tendrait beaucoup au développement du pays, et l'argent provenant des ventes de terres dans la division devrait, je crois, être employé de cette manière, car on ne saurait le mieux placer, puisqu'on attirerait ainsi l'émigration vers la région des mines.

Jusqu'ici le gouvernement n'a contribué en rien au développement des mines; mais, puisque les revenus provenant de la vente des terres sont considérables, on a droit, ce me semble, d'espérer de l'aide. Ainsi que je l'ai déjà dit, l'ouvrage que je considère comme le plus important serait un chemin qui partirait de la Pointe de Jersey et qui suivrait les bords de la Chaudière jusqu'au lac Mégantic,—et j'espère que le comité ne manquera pas d'en faire valoir l'importance auprès de la législature.

Je vais maintenant faire une recommandation relativement à un sujet que je préférerais passer sous silence, si les circonstances le permettaient; mais je crois qu'il n'y a personne, parmi ceux qui ont placé des capitaux un peu considérables dans la division aurifère de la Chaudière, qui puisse voir sans appréhension se perpétuer le système administratif qui existe aujourd'hui. Quelques lettres comme celle du 15 septembre chasseraient les capitaux de la région des mines et en retarderaient indéfiniment le développement. Je recommanderais donc que le commissaire des mines fût, ainsi que le veut la loi, un officier permanent qui ne puisse être atteint par les ordres inconsidérés des employés des départements publics, et, à cette fin, je crois qu'il devrait être autorisé à faire rapport au gouvernement par l'intermédiaire du secrétaire-provincial. C'est là ce qui se fait à la Nouvelle-Ecosse, et feu le professeur Silliman, dans son remarquable rapport sur les terrains aurifères de ce pays, s'exprime ainsi à ce sujet :

“ Le commissaire en chef des mines réside à Halifax, mais il a, dans chaque district aurifère, des adjoints dont le devoir est de veiller à ce que la loi soit exécutée, et qu'il soit fait des états mensuels du produit des mines, en les accompagnant d'un rapport sur l'état de l'industrie dans le district commis à leur surveillance. Le commissaire des mines prépare un tableau trimestriel basé sur ces états et qu'il publie dans la *Gazette Royale*. Le commissaire des mines fait aussi un rapport annuel au secrétaire provincial, rendant compte des opérations minières dans les différents districts aurifères de la province pendant l'année précédente. Ce rapport, pour l'année 1862, est un document précieux dans lequel le commissaire en chef d'alors, Samuel Creelman, écuier, donne de nombreux et intéressants renseignements.”

Si l'on trouvait ce moyen inapplicable ou incommode, il y en a encore un autre par lequel les intérêts mutuels des mineurs et des propriétaires pourraient être protégés. Et, convaincu comme je lo suis qu'un changement est nécessaire, je suggérerais que, si l'administration doit rester au département des terres de la couronne, elle devrait être confiée à un conseil composé de trois de ses officiers, par exemple : le sous-commissaire, le chef de la division du domaine public, et le chef de quelque autre division, comme la division des ventes. Ces trois officiers, présidés par le sous-commissaire, se réuniraient et se consulteraient avant de soumettre aucun ordre important à la décision définitive du commissaire. Cette combinaison serait certainement une grande amélioration au système actuel, car elle assurerait plus de prudence et de prévoyance dans l'administration.

En répondant à votre dernière question, je puis ajouter que je ne considère pas comme excessive la taxe d'une piastre par mois, imposée sur chaque homme employé en vertu d'un permis d'exploitation de l'or sur les propriétés particulières. Je suis d'avis, cependant, que la taxe pour les permis sur les terres de la couronne, qui est de \$2 par mois, devrait être la même que pour les propriétés particulières. Les terres publiques sont à une distance considérable des routes ordinaires des voyageurs, et outre qu'elles sont d'un accès plus difficile, elles exigent l'emploi d'un capital comparativement considérable avant que l'on puisse espérer aucun résultat, et il est toujours bon d'encourager ceux qui font ou cherchent à faire de nouvelles découvertes.

Quant aux réglemens de police, l'acte de la dernière session y pourvoit suffisamment. Néanmoins, dans le cas où il viendrait beaucoup de mineurs et qu'il surgirait des troubles, il est évident que les magistrats de campagne refuseraient d'agir, et, dans ce cas, la présence d'un magistrat stipendaire, comme l'Inspecteur des Mines, deviendrait indis-

S. J. DAWSON—(Suite.)

pensable. Le maintien de l'ordre dépend beaucoup de l'officier du gouvernement ; et, à ce sujet, je ne puis m'empêcher d'attirer l'attention du comité sur la prudence dont le major de Bellefeuille a fait preuve, l'année dernière, en prévenant ce qui aurait pu dégénérer en un conflit sérieux entre les propriétaires de terrains et les mineurs. Ces derniers avaient eu des assemblées nombreuses, et avaient adopté des résolutions exprimant leur détermination de résister à la loi, et si les choses n'ont pas été poussées à l'extrémité, cela est dû à la conduite ferme, mais conciliante, de l'inspecteur, qui, sans avoir le corps de police à sa disposition, parvint à faire retourner les mineurs à leur ouvrage et à amener une réconciliation entre eux et les propriétaires.

Le major de Bellefeuille est un ancien militaire, et son énergie, jointe à une grande prudence, le rend admirablement apte à régler de pareils différends. Propriétaires et mineurs seraient également heureux de le voir continué dans ses fonctions.

En terminant ma réponse à votre question (13), demandant des recommandations sur les meilleurs moyens de développer les ressources des terrains aurifères, je dirai qu'il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle loi pour mettre à exécution les quelques légers mais importants changements que j'ai recommandés, puisque l'acte de la dernière session autorise le Gouverneur en Conseil à faire ces changements dans tous les cas où ils seront jugés nécessaires.

Quel effet ont eu, selon vous, les lettres-patentes De Léry dans le district aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources du district ?

Relativement aux lettres-patentes De Léry, je ne puis donner que peu de renseignements au comité. Il n'est que juste pour les MM. De Léry, cependant, de dire que leurs efforts ont eu pour résultat, dès le commencement, d'attirer l'attention sur les terrains aurifères. Il y a plusieurs années, ils ont dépensé des sommes considérables à faire faire des explorations et des rapports par des hommes de science. Le rapport de M. Cunningham, l'un de ceux qu'ils ont employés, fut généralement lu et servit ainsi à faire entreprendre sur les rivières Famine et Du Loup des opérations importantes qui amenèrent la découverte de l'or dans le district.

Les lettres-patentes sont chargées d'un droit de régate de 10 pour cent sur les produits bruts, et ce droit fut imposé dans un temps où l'on croyait sans doute qu'il était très-modéré. Mais l'idée que l'exploitation des mines d'or est une industrie susceptible de supporter une bien plus forte taxe que les autres branches d'industrie est maintenant complètement anéantie, si l'on veut aujourd'hui maintenir intégralement un privilège que l'on regardait sans doute comme une faveur méritée à l'époque où il fut accordé, le droit de régate devrait être réduit à des proportions raisonnables, disons 3 pour cent sur le produit brut, ce qui, d'après l'expérience acquise à la Nouvelle-Ecosse, est l'impôt le plus élevé que puisse supporter l'exploitation minière.

Est-il à votre connaissance qu'il ait été publié le 15 septembre dernier, un ordre autorisant les commissaires des mines à accorder des permis sur toutes les rivières flottables jusqu'à la marque des hautes eaux ?

Oui, et j'en ai parlé dans ma réponse à la douzième question. Cet ordre était une grave erreur ; mais j'ai déjà suggéré les moyens de prévenir le renouvellement de pareilles bévues.

Savez-vous ce que l'on entend par rivière flottable ?

Dans le but de m'assurer de ce qui, d'après les anciennes coutumes et institutions du pays, était regardé comme rivière flottable ou navigable, j'ai consulté plusieurs personnes versées dans les lois françaises, et je n'en ai pas rencontré une seule qui appliquât ces termes aux cours d'eau qui ne sont pas navigables pour les bateaux ou radeaux, à la hauteur ordinaire des eaux. Aucun des tributaires de la Chaudière et de la rivière Etchemin n'est flottable, non plus que la Chaudière elle-même, excepté sur une petite partie de son cours.

Les basses terres de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires, ne seraient-elles pas soumises à cette règle ?

S. J. DAWSON—(Suite.)

Les basses terres de la vallée de la Chaudière sont périodiquement inondées même là où sont les plus beaux établissements, et, d'après l'ordre publié par la division du domaine le 15 septembre dernier, le porteur d'un permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne pourrait marquer son *claim* où bon lui semblerait, dans les prairies, ou même dans les jardins des *habitants*, là où ils sont inondés, comme c'est généralement le cas le printemps ;—mais cet ordre, comme je l'ai déjà fait voir, a été donné par erreur et est contraire à la loi.

Serait-il de nature à faire prendre aux colons une attitude hostile envers les mineurs ?

Que la première personne venue se mette à leur place et s'imagine voir tout à coup une bande de mineurs prendre possession de ses champs et de ses cours d'eau, lui présentant pour toute réponse, lorsqu'elle leur demandent de quel droit ils s'emparent ainsi de ses biens, un permis d'exploitation sur les terres de la couronne, autorisant les porteurs à marquer leurs *claims* n'importe où, et si elle leur faisait des remontrances à propos du détournement des cours d'eau, de la fouille de ses terres, ou de l'usage de la longue table (*Long tom*), du berceau ou du canal, ne recevrait pour réponse que le mot détesté : "Terres de la Couronne !" Je crois que cette personne ne trouverait pas cela fort satisfaisant, et qu'elle serait très-portée à prendre une attitude hostile envers les mineurs. Heureusement, lorsque cela sera loyalement expliqué au gouvernement, il est probable que ces difficultés disparaîtront.

Quelle est votre opinion sur l'opportunité de cet ordre ?

Tout ordre impraticable est inopportun, et si j'ai parlé un peu vivement de celui dont il est question, ce n'est pas par crainte qu'il puisse être mis à exécution, mais simplement pour prévenir le renouvellement de pareilles bévues. Il y a des cas où un pareil ordre pourrait causer beaucoup de mal en créant une panique parmi ceux qui emploient leurs capitaux au développement de cette partie du pays, et le comité comprendra facilement que rien n'est plus dangereux que de s'immiscer dans les droits acquis ou la tenure des terres. Tout ordre relatif à cette exploitation devrait certainement être plus mûri qu'il ne peut l'être par un seul individu placé dans une position irresponsable, et c'est pour cette raison que j'ai recommandé la nomination d'un conseil d'administration pour les terrains aurifères, ou d'un commissaire des mines placé sous les ordres du secrétaire-provincial.

Quels sont les moyens d'accès aux terrains aurifères ? Quelle est la population, et quelle est la moyenne des gages dans les vallées de la Chaudière et des Etchemins ?

Pendant l'été, des diligences font un service quotidien entre Québec Sud et St. François et la Pointe de Jersey. De ce dernier endroit, le chemin de Kennébec offre un moyen facile d'accès à Scowhegan et au réseau de chemins de fer des Etats-Unis. Le voyage de Québec à la Pointe de Jersey (63 milles) se fait en une journée. L'été dernier, il y avait deux lignes de diligences pourvues de relais d'excellents chevaux. Les hôtels sur la route sont bien tous, la table bonne et les hôteliers remarquablement polis, et il serait difficile d'imaginer une plus belle promenade que celle que l'on fait en remontant la vallée de la Chaudière. Les malles sont quotidiennes jusqu'à la Pointe de Jersey et il y a des bureaux de postes dans les villages qui bordent la route. A Marlow, plus loin encore sur le chemin de Kennébec, et à une dizaine de milles de la frontière, une malle tri-hebdomadaire suffit pour le moment aux colons. Dans la vallée de la rivière des Etchemins, un excellent chemin suit la rivière jusqu'à Standon, et de là un bon chemin vicinal, bien amélioré depuis peu, conduit au lac des Etchemins et à l'établissement des Trappistes, à la tête de la rivière St. Jean. Un autre chemin conduit à travers Franpton jusqu'au milieu de Cranbourne. Il y a donc pour se rendre aux terrains aurifères trois chemins parallèles, dont l'un offre une communication facile avec les Etats-Unis par la frontière du Maine. La population du comté de Beauce, qui embrasse la partie supérieure de la vallée de la Chaudière était, en 1861, d'après le recensement, de 20,416 âmes, elle peut être aujourd'hui de 25,000. Celle du comté de Dorchester, qui comprend la partie supérieure des Etchemins, était, à cette époque, de 16,195 ; elle peut être aujourd'hui de 18,000, tandis que le comté de Lévis, qui couvre les parties inférieures des vallées de la Chaudière et des Etchemins, avait, au dernier recensement, une

S. J. DAWSON—(Suite.)

population de 22,091 âmes. Il y a donc autant de travailleurs qu'il en faut dans une aussi forte population. Les gages des journaliers varient de \$9 à \$15 par mois avec la nourriture; les artisans gagnent \$1 par jour et se nourrissent à leurs frais. Dans le cours de l'année dernière, il s'est établi à St. François, St. George et la Pointe de Jersey, des magasins où l'on peut se procurer presque à aussi bon marché qu'à Québec, tous les outils nécessaires à un mineur.

On se propose, n'est-ce pas, de construire un chemin de fer dans la vallée de la Chaudière ?

Le bill de M. Taschercau, présenté durant la dernière session, pour incorporer la *Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Chaudière*, a été sanctionné le 30 juin dernier, et il pourvoit à la construction d'un chemin de fer depuis la gare du Grand-Tronc à St. Henri, par St. Isidore et le long de la vallée de la Chaudière, jusqu'à la frontière, dans les cantons de Marlow et Metgermette.

Un pareil chemin tendrait beaucoup au développement des terrains aurifères, et il ne peut y avoir aucun doute qu'il produirait plus tard la construction d'un autre chemin de fer depuis son terminus à la frontière, pour le relier avec les chemins de fer des Etats-Unis dans l'Etat du Maine. D'après la richesse, l'influence et l'esprit d'initiative des messieurs qui forment cette compagnie, on peut espérer qu'une entreprise aussi importante et qui promet tant, sera bientôt en voie d'exécution.

S. J. DAWSON.

ARTHUR RANKIN, Ecuyer, M. P. P., est examiné.

Par le PRÉSIDENT—

Connaissez-vous la région aurifère du Canada sur le côté Sud du St. Laurent ?

Oui, je la connais pour y avoir passé.

Voulez-vous communiquer au comité le résultat des observations que vous avez pu faire à cet égard ?

Je ferai aussi bien de dire, depuis le commencement, le peu que je sais. Je me trouvais ici en septembre 1863, je crois; et étant resté à Québec pendant quelque temps j'appris, comme tout le monde ici a dû l'apprendre, par les rapports qui circulaient, que l'on avait trouvé de l'or sur la rivière Gilbert; cela m'engagea à visiter ces localités. J'y allai d'abord par pure curiosité, étant très-incrédule à l'endroit des rapports qui circulaient. Je m'y rendis pendant que M. Judah était dans le district, et nous nous rencontrâmes par hasard. C'était vers le milieu de septembre. Nous nous rencontrâmes à la rivière St. François, il revenait des mines de la rivière Gilbert. Il n'y avait été que quelques heures, et retournait à Québec. Je l'engageai à rester un peu plus longtemps, et il passa la journée du lendemain avec moi. Je lui demandai de m'accompagner dans mes explorations. Nous allâmes voir ce qui se faisait sur la Gilbert, et ce que j'y vis me donna assez de confiance dans la réalité des mines pour me faire songer à en développer l'exploitation dans cette partie du pays. Je revins donc à Québec et fis part de mes impressions à d'autres personnes,—et le résultat fut que plusieurs messieurs s'associèrent et prirent des arrangements en vertu desquels nous fîmes des explorations et examinâmes, d'autres parties du pays. Je traversai une partie des cantons de Watford, Marlow, Metgermette, Linière et autres, je crois, et aussi une partie de Linière et Jersey, et j'examinai la rivière Du Loup ainsi que tous ses tributaires sur un parcours de plusieurs milles. Je n'avais aucune expérience en fait de mines d'or, bien que j'en eusse pour les mines de cuivre. Le moyen que je pris de me renseigner sur les mines d'or fut de passer une couple de jours à la rivière Gilbert, étudiant de près la nature du pays et de la roche qui supporte le sous-sol, ainsi que l'argile et la terre qui la recouvre, jusqu'à ce que je fusse devenu familier avec leur apparence, et convaincu que je pouvais reconnaître les mêmes apparences partout où je les rencontrerais. J'employais trente-deux hommes placés sous la conduite de deux surveillants, et mon fils aîné m'aidait dans mes explorations.

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

J'avais exploré une grande partie du pays, et le résultat de mes examens était, en général, parfaitement satisfaisant. Je puis dire, sans exagération, que sur la rivière Du Loup, en commençant à la Metgermette sur la propriété de Roy, jusqu'à l'endroit où est situé le nouveau canton de Risborough, en suivant le cours de la rivière, j'ai fait faire des lavages en cinquante endroits différents et que j'y ai trouvé de l'or. Je ne veux pas dire que nous ayons trouvé de l'or dans chaque plat de terre que nous avons lavée, mais nous n'avons quitté aucun endroit sans y avoir trouvé des traces de ce métal. La nature du pays, généralement, ainsi que celle du roc, est exactement la même qu'à la rivière Gilbert, dans toute cette région.

• La terre que vous avez examinée était-elle prise à la surface ?

Près de la surface, à environ deux pieds de profondeur, et généralement près du bord des ruisseaux. Je fus convaincu d'après cette exploration que le terrain était réellement aurifère, et qu'il y avait probablement nombre d'endroits qui, étant exploités, donneraient des rendements aussi riches, et peut-être plus riches, que le district de la rivière Gilbert. Je découvris aussi un grand nombre de veines de quartz, dans aucune desquelles, cependant, l'or n'était visible ; mais j'ai vu de l'or, en plusieurs occasions, dans des morceaux de roche détachés que je ramassais sur les lieux. Néanmoins, j'ai vu beaucoup de quartz provenant d'autres pays aurifères, et il serait impossible de reconnaître la moindre différence entre le quartz trouvé à la Chaudière et celui de la Californie. J'ai examiné tous les tributaires qui tombaient dans la rivière Du Loup, depuis son confluent avec la Chaudière, sur un parcours d'au moins 27 ou 28 milles en remontant, et partout j'y ai trouvé les mêmes indices de la présence de l'or. Sur la Metgermette, à quelques milles en amont, j'ai aussi trouvé d'excellents indices. En un mot, j'ai partout constaté la présence de l'or. Il fut fait une singulière découverte au Repos des Voyageurs : un Français qui était avec moi, en arrachant quelques herbes, trouva des particules d'or dans la terre qui adhérait aux racines.

Par le PRÉSIDENT—

A la surface ?

Oui, comme si les herbes avaient été transplantées. Et ensuite, sur les bords du Repos des Voyageurs, à un endroit qui n'est peut-être pas éloigné d'un demi-mille en ligne droite, point où le chemin de Kennebec traverse le ruisseau, nous vîmes les traces d'un éboulis. Les bords étaient très élevés, et il me vint à l'idée d'y faire faire une trouée, à environ trente pieds au-dessus du niveau de l'eau, et de faire laver une certaine quantité de terre. Je trouvai, après un travail d'une couple d'heures, de petites paillettes d'or, qui valaient en tout deux ou trois chelins.

Aviez-vous des mineurs avec vous ?

J'avais des mineurs employés par M. Otey, de la Pointe de Jersey, au confluent de la rivière Du Loup. J'avais aussi un homme de la Gilbert, et deux de l'Oliiva. A environ un mille du chemin, en remontant le ruisseau, je trouvai des formations exactement semblables, et les bancs d'argile étaient aussi exactement de même nature ; nous en retirâmes de l'or de la même manière qu'au Repos des Voyageurs.

Par M. TASCHEREAU—

Aviez-vous vu le Ruisseau du Monument ?

Oui, et j'ai trouvé de l'or ailleurs que sur les bords du ruisseau. La formation rocheuse porte à croire que l'on y ferait des découvertes importantes. Après avoir exploré les ruisseaux du Repos des Voyageurs et du Portage, j'eus l'idée d'acheter les droits des propriétaires du sol dans ces endroits. C'étaient des terres concédées par lettres-patentes. Pour me convaincre de la nature du pays, je fis une seconde visite à ces deux ruisseaux, et le résultat accrut de beaucoup ma confiance dans la richesse de la localité. Cette fois, je remontai le ruisseau du Portage sur un parcours de plusieurs milles, et j'y trouvai le traversant en beaucoup d'endroits, des veines de quartz les plus distinctes que j'eusse jamais vues—veines dans lesquelles je serais presque sûr de trouver de l'or. Dans le

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

voisinage de ces veines, un peu plus bas—(sur les terrains qui appartiennent aujourd'hui à M. Dawson, je crois, et que mes amis et moi avons cherché inutilement à avoir)—je brisai des morceaux de quartz, en les lançant contre des rochers. D'abord, je ne vis rien dedans, mais enfin je trouvai le petit morceau d'or que voici, auquel tient un morceau de quartz. La veine de quartz est magnifiquement définie sur le Portage. Après cela, je demandai, pour et mes associés et moi, la lisière de terrain traversé par ce ruisseau, et qui aurait compris tous les tributaires de la rivière Du Loup, depuis la Metgermette en allant vers la frontière. A la fin, cependant, je découvris que M. Dawson avait obtenu la concession d'une partie considérable de ce terrain. Comme de raison, je ne pus que le féliciter sur sa chance, mais je fus en même temps surpris de voir que le département, ayant notre requête devant lui, eût vendu le terrain à d'autres.

Possédez-vous des terrains miniers dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ?

Oui, j'y possède des parties de différentes terres.

Ces terres sont-elles comprises dans ce que l'on appelle les lettres-patentes De Léry ?

Elles sont situées dans la paroisse de St. François, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Et comprises dans lettres-patentes De Léry, de 1846, cédant l'or de ces terres à la famille DeLéry ?

Oui, j'ai acheté le terrain des paysans, mais non pas des MM. De Léry.

Ces lettres-patentes affectent-elles vos droits ?

Je considère que non. Cette question mérite, à mon avis, l'attention. Je n'ai pas acheté les terrains sans connaître l'existence de ces lettres-patentes. Lors de ma première visite, je trouvai des gens qui cherchaient de l'or. A ma seconde visite, et lorsque je vis qu'un parti de quatre mineurs avait recueilli, en une journée de travail, de l'or pour une valeur d'une cinquantaine de louis,—c'était en septembre 1863,—je supposai que ce terrain n'avait été vendu qu'à un prix très-élevé. Mais j'appris par hasard que ceux qui possédaient ces terres étaient disposés à les vendre à un prix comparativement bas, au point de vue de l'exploitation minière, et la première chose que je fis, en voyant que je pouvais acheter au prix que j'étais disposé à payer, fut de prendre des renseignements sur les lettres-patentes dont je connaissais l'existence. Je me rendis au bureau d'enregistrement de St. François, où je ne pus voir les lettres mêmes, mais j'en vis assez pour faire disparaître de mon esprit toute appréhension à cet égard. Je vis l'acte de transport du propriétaire de la terre à cinq messieurs de Québec, dont l'un est notaire, M. Clapham ; un autre, M. Veasey, gérant de la banque d'épargnes ; le troisième est M. Parker ; le quatrième M. Hans Hagens, constructeur de navires ; et le cinquième M. Glass, marchand de Québec. Je vis, par la nature du transport, que le porteur des lettres-patentes lui-même était convaincu qu'elles n'étaient pas valables, et qu'il n'en pourrait faire exécuter les conditions. C'était quelque chose de moins que ce que l'on appelle, dans le Haut-Canada, " Acte de cession," *quit-claim*. Si je comprends bien, une personne qui possède un pareil titre ne s'engage à céder que son titre tel qu'il est. C'était un acte par lequel le vendeur s'engageait à céder le droit qu'il avait, et prenait la garantie que s'il s'élevait quelque difficulté ou quelque procès à propos du possesseur des lettres-patentes, il (le vendeur) ne devait avoir aucune responsabilité ni encourir aucun risque. Cela me frappa de suite comme étant une preuve que le vendeur considérait que, en ce qui se rapportait aux terres concédées, ses lettres-patentes n'étaient pas valables. Il avait consenti à vendre tous ses droits sur ces terres pendant quinze ans, pour deux mille louis, dont deux mille piastres seulement avaient été payées,—pour des droits qui s'étendaient sur un territoire de cent-huit milles carrés. Si son titre eût été bon, pareil marché aurait été ridicule ; en tous cas, c'eût été beaucoup trop peu, parce que ces droits auraient valu au moins un million de piastres. De plus, le vendeur était avocat lui-même, et il devait connaître la valeur de ses propres droits. Je pensai que ce serait faire injure à son intelligence que de croire qu'il aurait vendu ses droits pour une somme aussi insignifiante, à moins d'avoir été guidé par le motif que je viens de donner. Je trouvai aussi qu'une législation subséquente avait annulé tous les droits conférés par les lettres-patentes, en ce qui avait rapport aux terres concédées. En étant arrivé à cette conclusion, et sans consulter aucun avocat, je sentis que la crainte des lettres-patentes ne devait pas m'empêcher d'acheter, et par conséquent j'achetai ces terres.

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

Dans quelle paroisse sont elles situées ?

Dans la paroisse de St. François, Rigaud-Vaudreuil. Quelque temps après, un autre propriétaire de l'endroit, le Dr. Reed, qui avait acheté deux lots, chassa des individus qui prétendaient travailler en vertu des lettres-patentes. Une tentative fut faite pour les faire revenir, et l'affaire fut portée deux fois devant un magistrat, qui débouta la plainte, chaque fois. Cela me confirma davantage dans l'impression que le possesseur n'avait aucun droit sur les terres concédées. Là-dessus, les possesseurs de Québec cherchèrent à vendre leurs droits en vertu des lettres-patentes, et ils réussirent enfin à s'en défaire. Toutes ces circonstances me persuadèrent de plus en plus que les lettres-patentes De Léry ne devaient pas être un obstacle pour moi.

Quelle exploitation se fait sur ces terrains ?

L'exploitation est assez considérable. Je crois qu'il a été tiré pour \$125,000 d'or dans le cours de l'année sur mes terrains, lots 16, 17, 18 et partie de 19. Je ne dis pas ceci positivement, mais je crois que c'est le cas. J'ai constaté *de visu* que le produit d'une semaine de travail, avait été de six à huit mille piastres. Les lettres-patentes sont certainement très-nuisibles, si elles ont quelque valeur, et elles sont très-préjudiciables aux cultivateurs. Il doit y avoir de deux à trois mille habitants dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil,—à peu près six cents familles. Environ les deux tiers des terres sont concédées et appartiennent aux cultivateurs. M. De Léry conserve plus de 22,000 acres, qui ne peuvent être touchés.

Pensez-vous que l'existence des lettres-patentes affecte actuellement le prix des terres ?

Sans aucun doute. Elle n'affecterait pas le prix de mes terres, parce que je ne vendrais pas un sou de moins à cause de l'existence de ces lettres-patentes ; mais elle l'affectent pour d'autres. Un de mes amis essaya de vendre un morceau de terre, très-favorablement situé, pendant qu'il était à New-York, et il aurait pu en avoir \$50,000 en or, sans l'existence des lettres-patentes, qui empêchent les gens d'acheter. J'ai acheté les terres des habitants pour beaucoup moins que je ne l'aurais pu s'ils n'eussent pas cru les lettres-patentes valables. Elles nuisent au développement des ressources du pays, en empêchant l'établissement, et font vendre les terres à des prix désavantageux. Aucun mineur pratique qui a étudié la chose ne voudrait prendre ces terres et s'engager à remplir les conditions de ces lettres-patentes, qui exigent du mineur dix pour cent, non pas des profits de l'exploitation, mais de tout l'or qu'il tire de la terre,—ce qui ne lui laisserait pas assez pour se nourrir. Aucun mineur pratique ne voudrait s'engager à payer ce montant. La difficulté serait plus grande si le possesseur du terrain était tenu de faire remplir ces conditions.

Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur le fonctionnement de l'acte de 1864, ou nous dire comment il peut être amendé pour le rendre avantageux ?

Mon impression était, lorsque cet acte fut passé, que nous aurions quelque loi pour la protection des droits mutuels des mineurs et des propriétaires particuliers. Loin qu'il soit sage d'imposer des droits à ceux qui vont développer un pareil pays, il aurait beaucoup mieux valu que le gouvernement se fût abstenu d'exiger aucun paiement pour les permis et qu'il eût offert un prix ou bonus à la personne qui la première aurait découvert une pépite d'une certaine grosseur. Je crois que le gouvernement devrait se réjouir de toute cause qui ferait affluer les gens vers une partie non développée du pays, et qu'il devrait les induire, au lieu de les décourager, à s'y rendre pour le développer à leurs frais. En ce qui concerne la loi elle-même, si une loi était nécessaire, je n'y vois pas beaucoup d'inconvénients, si ce n'est qu'elle a divisé les *claims* en parcelles ridiculement petites, et qu'elle fait renouveler les permis trop souvent. Ces permis devrait être accordés pour toute l'année. Et ensuite, quel mal y aurait-il à donner des *claims* de 500 pieds au lieu de 25 ?

Connaissez-vous les termes de la lettre envoyée par le département des terres de la couronne le 15 septembre dernier, relativement aux rivières flottables ?

Non, j'en ai seulement entendu parler, mais je ne l'ai jamais vue. Quelques uns de ces cours d'eau augmentent de largeur en certaines saisons de l'année, et si l'on donne des terres jusqu'à la marque des hautes eaux, cela créera des difficultés. Une grande partie de ce terrain est en excellente culture.

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU :—

L'opinion publique est que M. De Léry a droit à l'or en vertu de ses lettres-patentes ?
Oui ; mais la classe de gens chez qui cette opinion existe ne sait pas lire et ne peut juger par elle-même.

Le droit de propriété foncière réserve-t-il l'or à M. De Léry ?

Je n'en sais absolument rien. J'ai acheté les miennes des habitants, en pleine propriété. En réponse à M. Taschereau, le témoin ajoute :—Il n'y a pas un mot à propos des mines, dans mon titre. Le vendeur me donne un titre et le garantit être bon.

Quand les dix pour cent sont-ils dus au gouvernement ?

Ils sont dus après que M. De Léry aura fondu le minéral. Cette condition me prouve encore que les lettres-patentes ne sont pas valables. Il était inconstitutionnel de faire un pareil octroi, et c'était assujétir les individus à des conditions qui ne pouvaient être mises en force. Elles donnent au privilégié le droit d'extraire l'or sans rien payer à la couronne jusqu'à ce qu'il fonde d'après la méthode suivie en 1601. Suivant moi, c'est absolument une fraude.

Savez-vous si le gouvernement a intenté des poursuites légales pour faire amender les lettres-patentes ?

Je n'en sais rien ; mais j'ai entendu dire que des particuliers avaient intenté des poursuites légales. Je sais qu'il y a un procès en marche, intenté par M. O'Farrell, à propos de la validité des lettres-patentes.

Qui exploite actuellement les terres dont vous êtes propriétaire ?

Moi-même.

Travaillez-vous vous-même en ce moment ?

Non, pas à présent ; mais je me propose de le faire au printemps.

N'est-ce pas le terrain sur lequel la Compagnie dite de *Reciprocity* travaille maintenant ?

Cette compagnie possède de grandes étendues d'autres terres, mais seulement une petite partie de celle-ci, cent acres environ.

Par M. SHANLY :—

Qui a essayé pour vous ?

Nous avons fait faire plusieurs essais qui ont donné d'excellents résultats bien que d'autres n'aient rien produit.

Quelle était la qualité de l'or ?

Je puis produire la lettre officielle du Directeur de la Monnaie à ce sujet, et je la soumettrai au comité demain. Le frère de M. Dawson peut probablement donner plus de renseignements que qui que ce soit à propos de ce quartz, dont plusieurs veines se trouvent sur la propriété de son frère.

Par M. TASCHEREAU :—

Sur le Portage ?

Sur ce ruisseau, particulièrement ; mais il y a des veines de quartz dans Riborough, sur la rivière Du Loup et ailleurs.

10 mars 1865.

Le Col. RANKIN, M. P. P., est examiné de nouveau.

Par M. SHANLY :—

D'après votre connaissance personnelle et pratique des mines de la Chaudière, avez-vous quelque raison de croire que l'existence des lettres-patentes De Léry a eu l'effet de retarder la demande de permis, et si elles n'avaient pas existé, quel nombre de permis pensez-vous qu'il aurait été ou pu être donné pour l'exploitation des mines, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, durant l'année dernière ?

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

L'existence des lettres-patentes n'a pas retardé, mais elle a absolument empêché l'émission des permis de toutes sortes.

Que dites-vous du nombre probable qui aurait pu être pris, si elles n'eussent pas existé dans cette seigneurie ?

Considérant que la rivière Gilbert n'est pas la seule, dans cette seigneurie, que l'on sait, par les travaux et exploitations faits antérieurement, être aurifère,—qu'il y a les rivières du Bras et des Plantes, et plusieurs autres petits ruisseaux, dans le voisinage dans lesquels on a trouvé de l'or, je crois pouvoir dire, sans exagération, que sept ou huit mille permis auraient été accordés l'année dernière. Il y aurait eu des demandes sur la Gilbert seule pour 1200 ou 1500 permis, si l'on avait pu les obtenir ; et comme je crois que chaque permis coûte une piastre par mois, je suis convaincu que le gouvernement aurait pu retirer l'année dernière, un revenu de \$20,000, de la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, ou du territoire compris dans les lettres-patentes.

Quel nombre pensez-vous qu'il en pourrait être pris pour la prochaine saison dans Rigaud-Vaudreuil en supposant que les lettres-patentes n'existassent pas ?

Je m'attendrais à une grande augmentation sur le nombre de l'année dernière, pour les causes suivantes :—l'exploitation des mines l'année dernière a eu pour résultat de disséminer les renseignements à cet égard dans un grand nombre de localités du Haut-Canada. Il y a probablement un millier d'hommes, de différentes parties du Canada, qui ont travaillé sur la Gilbert ou ailleurs dans la seigneurie, l'année dernière, et tous ont été convaincus que c'est un terrain aurifère régulier. Chacun apportera dans sa localité des renseignements qui créeront la confiance dans la valeur de ces terres, à un point inconnu jusqu'ici. De plus, il y a d'autres personnes que moi qui se sont efforcées tout l'été d'attirer l'attention des Américains sur l'existence de l'or dans la région de la Chaudière. Plusieurs compagnies ont été organisées aux Etats-Unis dans quelques-unes sont entrés des hommes très-influents qui auront intérêt à attirer l'attention du public sur cette partie du pays et à y favoriser l'émigration. Je ne crois donc pas exagérer en disant que l'on pourrait retirer, cette année, un revenu double de celui qui aurait été obtenu de cette seigneurie l'année dernière. On pourrait y percevoir \$40,000 cette année, puisque chaque mineur est obligé de payer une piastre par mois pour son permis ; et je crois que le gouvernement peut compter qu'il a perdu, l'année dernière, un revenu de \$20,000, en conséquence de l'existence de ces lettres-patentes, et qu'il pourrait en retirer \$40,000 cette année par la vente des permis. Je serais prêt à prendre mille permis si je pouvais les avoir, et payer \$1000 demain, et cela même si j'étais obligé de renouveler les permis chaque mois durant la saison d'exploitation.

Vous avez dit que vous possédiez des terres dans la division aurifère de la Chaudière ; avez-vous offert des encouragements aux travailleurs pour les engager à y aller travailler, et dans ce cas, quelle était la nature de vos offres et quel en a été le résultat ?

Le seul endroit dans la région aurifère où les propriétaires fonciers aient exigé quelque redevance est dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, sur la rivière Gilbert, où les propriétaires avaient acheté les terres non pas de la couronne, mais des cultivateurs qui y résidaient, et auxquels elle avaient été concédées par la couronne ou par le seigneur, depuis plus de 50 ans, en certains cas. Les propriétaires avaient payé des prix élevés pour ces terres, et ils étaient justifiables de chercher à obtenir quelque rapport des placements qu'ils avaient faits. Mais en tant que cette question s'applique à la conduite des propriétaires qui ont acheté des terres de la couronne depuis deux ou trois ans, je puis dire avec certitude, tant en mon nom qu'en celui de plusieurs autres propriétaires, que les propriétaires de terres incultes situées dans ce que l'on est convenu d'appeler la région aurifère, ont fait de grands efforts pour engager les mineurs pratiques à y travailler ; que, durant toute la saison de 1864, j'ai eu un agent qui résidait constamment à la rivière Gilbert, et que chaque mineur qui arrivait était informé par cet agent que, s'il voulait explorer les différents terrains placés sous mon contrôle, non seulement il pouvait le faire en toute liberté sans avoir rien à payer, mais que je serais prêt à payer le permis de la couronne, et à lui donner un *claim* de 100 pieds carrés, sans exiger de lui aucun paiement pendant un an, en lui permettant de recueillir l'or partout où il voudrait. C'est là la

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

conduite que j'ai suivie, je sais que M. Dawson, qui représente de grandes étendues de terre, a aussi suivi la même conduite, et j'ai raison de croire que le Dr. Reed a fait la même chose. Nous avons invariablement trouvé que les individus qui venaient à la rivière Gilbert n'avaient généralement aucun moyen de vivre, même dans certains cas, pendant une semaine, à moins qu'ils ne fussent certains d'être immédiatement payés de leur travail, c'est pourquoi ils préféraient s'engager à payer le fermage demandé par les propriétaires particuliers sur la Gilbert, pour la permission de travailler durant la saison, comptant sur la certitude d'obtenir par ce travail non seulement un montant suffisant pour leur permettre de payer ce fermage, mais encore de réaliser un joli profit plutôt que d'entreprendre de développer une région dont la valeur n'est pas encore prouvée. Et l'expérience m'a convaincu que le seul moyen d'ouvrir les terres dans la région aurifère, serait d'engager les capitalistes à placer leurs capitaux dans les exploitations minières qui peuvent être faites le plus avantageusement au moyen de l'organisation de compagnies assez puissantes pour payer des travailleurs pendant qu'ils seraient occupés à constater s'il y a ou n'y a pas assez d'or pour établir incontestablement que le pays est réellement une région aurifère des plus riches.

29 février 1866.

M. S. L. FRENCH, de Boston, E.-U., est examiné.

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

A Boston, Mass.

Connaissez-vous d'une manière pratique l'industrie des mines d'or ?

Non ; je ne la connais que bien peu.

Connaissez-vous nos terrains aurifères de la région de la Chaudière, dans le Bas-Canada ?

Oui, monsieur. Je suppose que vous entendez parler aussi de la rivière Du Loup ?

Le Président—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Voulez-vous avoir la complaisance de nous dire ce que vous savez de ces terrains aurifères, de leur nature et de leur exploitation, et, en un mot, nous faire part de tous les renseignements que vous pouvez donner ?

Quant à leur exploitation, j'ai vu des opérations sur la Gilbert ; mais je faisais des recherches, et n'exploitais pas régulièrement. J'y allai en compagnie du professeur Hind, de Toronto, qui fit un rapport sur les terrains aurifères du Canada, et ce que je pourrais dire maintenant serait peut-être une répétition de ce rapport. Nous parcourûmes une distance de plusieurs milles en remontant la rivière Du Loup et la Metgermette ; et, pendant que j'y étais, il ne me rappelle pas avoir "cherché" l'or une seule fois sans en avoir trouvé, tant sur les côtes que dans les vallées. Une placée de terre, prise à 150 pieds au-dessus du niveau de la rivière, a produit plus d'or que toute autre placée prise sur les bords.

Par M. TASCHEREAU :—

C'était sur la rivière Du Loup ?

Oui.

De quel côté de la rivière ?

Sur le côté Ouest, dans le canton de Jersey ?

Par M. SHANLY :—

Le claim ou la propriété Saltonstall est-il sur le côté Ouest ou Est de la rivière ?

S. L. FRENCH.—(Suite.)

Nous remontâmes, au-dessus du Portage, à quelques milles sur la rivière Du Loup, et non-seulement nous trouvâmes de l'or dans l'argile sur les bords de la rivière, mais nous le trouvâmes en gros morceaux sur les côtes, dans les bois, à une centaine de pieds au-dessus du niveau de la rivière et de la vallée.

Avez-vous été plus haut que le Portage ?

Oui. Après avoir traversé le Portage, nous vîmes qu'on construisait de nouvelles maisons et qu'on offrait des terres en vente. Je demandai au professeur Hind s'il pensait qu'il y avait de l'or sortant du sol. Il dit que cela valait la peine d'essayer. Il prit immédiatement un morceau de terre du Portage, le lava et en tira de l'or.

Par le PRÉSIDENT—

Combien de temps avez-vous employé dans vos explorations ?

Environ une semaine sur ces cours d'eau.

Sur le Portage, la rivière Du Loup et la Metgermette ?

Oui.

Aviez-vous des mineurs pratiques avec vous ?

Nous en avions trois : MM. Peller, Tuck et Ward. On me montra des échantillons recueillis par un mineur qui était alors avec le professeur Hind, un nommé Herbert, qui avait été sept ans en Californie, et à Nevada et à Colorado. Il venait d'arriver de ce dernier endroit, et avait découvert le célèbre filon "Bobtail," l'un des plus riches qui aient jamais été trouvés. Pendant que je parlais avec un autre monsieur de Californie, il s'avança pour voir les échantillons d'or que nous avions trouvés. Il possède une grande propriété minière en Californie. Il s'enquit particulièrement de la Metgermette, voulant connaître la nature du ruisseau, de ses bords et du voisinage. Je les lui décrivis aussi bien que je pus, et il me répondit :—"Tout ce que je puis dire, c'est que si le quart de ce que vous me dites est vrai, la chance de trouver de l'or dépasse tout ce que j'ai vu en Californie." Je fus très-surpris de cette observation.

Votre visite était-elle faite dans le but de constater la nature des terrains aurifères ? C'était là notre seul but.

Vous aviez des mineurs pratiques avec vous et aussi le professeur Hind ?

Oui ; nous le rencontrâmes par pur hasard. Il s'en allait à la Nouvelle-Ecosse pour explorer les terrains aurifères de cette province. Il offrit ses services et consentit à nous accompagner et faire un examen de la région de la Chaudière si nous voulions payer ses frais de voyage. Il offrit de nous donner toutes ses notes, après avoir fait des explorations, mais il dit qu'il n'avait jamais fait de rapport particulier et qu'il ne pouvait pas nous en donner. Après avoir fait des explorations pendant cinq ou six jours, j'insistai pour qu'il nous fit un rapport, pensant qu'il nous le devait ; et enfin, après beaucoup de difficultés, il consentit à en faire un et nous le donna.

Pouvez-vous dire à quelle conclusion vous en êtes arrivé, ainsi que ceux qui étaient avec vous, après les explorations que vous avez décrites ?

Notre conclusion sur la richesse des terrains aurifères de la Chaudière a été, après nos explorations sur la rivière Du Loup et la Metgermette, que personne ne pouvait s'en former une idée exacte à moins de voir cette région, et que les rapports qui nous en avaient été faits étaient de moitié en dessous de la réalité. Nous discutâmes la chose en comité, et en vîmes à la conclusion que les mines étaient beaucoup plus riches qu'on ne l'avait dit, et qu'elles n'étaient encore qu'à leur enfance, mais que, avant dix-huit mois, les gens seraient parfaitement étonnés des découvertes qui s'y feraient. Jusqu'ici, notre expérience a dépassé l'espoir que nous avions formé en achetant notre propriété.

Connaissez-vous quelque chose de l'administration de ces terrains aurifères, ou pouvez-vous offrir au comité quelque renseignement ou quelques recommandations qui tendraient à une amélioration ou à un changement avantageux ?

Tout est encore primitif. Je ne crois pas que l'administration des terrains aurifères soit aussi convenable ni aussi scientifique qu'en Californie ou en Australie. En causant avec des Californiens qui avaient exploité les mines pendant huit ou dix ans, et en leur disant comment les mines de la Chaudière étaient régies, nous nous sommes convaincus

S. L. FRENCH—(Suite.)

que si la quantité d'or recueilli est si petite, cela est dû la négligence avec laquelle on travaille.

Cela est dû, sans doute, à l'imperfection des appareils et au manque de facilités pour ouvrir les mines, ainsi qu'à l'absence d'exploitation scientifique?

Oui, mon opinion est qu'il y aura un grand changement dans le mode d'exploitation, durant la prochaine saison, et dans le caractère des compagnies qui y possèdent des terres; que quelle que soit la quantité de terre dont les mineurs auront besoin, ils pourront l'obtenir par achat ou à bail, et qu'ils seront tenus de travailler d'une manière convenable et systématique.

Pensez-vous que le travail sera plus systématique?

Je n'en ai aucun doute.

Vous pensez que la même somme de travail produira des résultats plus avantageux?

Oui.

Savez-vous si le professeur Hind a jamais eu mission de faire rapport sur cette région?

Le rapport qu'il nous a donné a été fait comme je vous l'ai dit. Il refusa d'abord de faire un rapport. Je lui demandai s'il était alors employé par le gouvernement Canadien, et il me dit que non, qu'il s'en allait au Nouveau-Brunswick; et, en apprenant qu'il n'était pas encore au service du Nouveau-Brunswick, je lui dis que je ne voyais pas ce qui l'empêchait d'agir librement à ce sujet. Je lui dis qu'en pareil cas j'insistais à ce qu'il me fît un rapport. Il me répondit qu'il n'avait jamais fait de rapport auparavant, et qu'il pensait que nous ne paierions pas le prix convenable. Je lui dis: "Quand je marchanderai à ce sujet, il sera temps de faire cette observation." Il s'engagea à examiner l'affaire et se mit ensuite à faire un rapport. Lorsqu'il en eut écrit une partie, il la montra à Sir William Logan, qui nous dit qu'il était très-heureux pour nous que nous eussions rencontré un homme aussi capable que le professeur, dont il pouvait vérifier chaque assertion relativement aux terrains aurifères.

Avez-vous constaté la présence de veines de quartz aurifère dans cette région?

Oui. Pendant que nous étions sur les bords de la rivière Du Loup, nous fîmes une découverte. Nous trouvâmes une veine de quartz dans le lit de la rivière. Après avoir engagé des journaliers et fait enlever une certaine quantité de terre, nous ouvrimes une vingtaine de pieds de la veine pour voir si nous y trouverions du minerai. Nous le pulvérisâmes, chez M. Ray, aussi finement que possible, balayâmes la poussière et la lavâmes. Nous trouvâmes neuf morceaux d'or dans le quartz pulvérisé. Ensuite, je pris quinze ou vingt livres de ce quartz, et le fis essayer par le professeur Hays et le professeur Seymour, de New-York. Tous deux dirent que ce quartz rapporterait vingt piastres au tonneau, et cependant il n'y avait aucune particule d'or visible dans le quartz qu'ils essayèrent.

De quelle couleur était le quartz?

Il était un peu foncé.

Était-il de couleur d'ambre?

Il avait une teinte ambrée, produite, je suppose, par la présence du fer.

C'était sur la rivière Du Loup? Était-ce près de l'embouchure?

C'était sur la rivière Du Loup, au-dessus de la Metgermette.

De quel côté?

Du côté Est, en-bas du Portage. Le professeur Hind m'a montré de l'or qu'il avait obtenu à l'aide d'un marteau du quartz provenant d'une veine sur le lot 32 de Jersey. Il y en avait aussi cinq ou six morceaux qu'il avait tirés du quartz provenant d'une veine située à un mille ou trois quarts de mille en bas de cette veine.

Près de la rivière Du Loup?

A environ un mille plus haut, sur les terres élevées.

Par M. TASCHEREAU:

Dans la même concession?

Lot 32, rang No. 9, à l'extrémité Est de la courbe de la rivière.

Y avait-il beaucoup de mineurs à l'œuvre lors de votre visite?

S. L. FRENCH—(Suite.)

Non, pas dans ces environs. Il y en avait qui allaient à la découverte, et beaucoup passaient et repassaient. J'arrêtai, à mon retour, à la Gilbert, où il se faisait une vaste exploitation, et où j'achetai une pépite pour \$300 en or.

D'après les renseignements que vous avez pu obtenir sur les lieux, quels sont les résultats de l'exploitation ?

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir les mineurs réalisaient, en moyenne, cinq piastres par jour.

Dans quel mois était-ce ?

En juillet et en août.

Par M. SHANLY :—

De quelle rivière voulez-vous parler ?

De la rivière Gilbert.

Par le PRÉSIDENT :—

Travaillaient-ils au-dessous de cet endroit ?

C'est possible, mais je ne saurais l'affirmer. Lorsque j'ai vu M. Herbert il était arrivé depuis trois jours d'un voyage en Californie et au Colorado. Il examina les spécimens de quartz, et s'enquit de différentes choses relatives aux mines. Je lui fis quelques observations auxquelles il répondit : " Si ce que vous me dites est exact nous n'avons rien en Californie, au Colorado et à la Nevada qui approche de cette région, et sitôt que la neige sera fondue vous me reverrez ici."

Mercredi, 1er mars 1865.

Témoignage de H. B. WARD.

Par le PRÉSIDENT :—

Où résidez-vous ?

Près de Cambridge, Mass.

Quelle est votre profession ?

J'ai été marchand, mais, actuellement, je suis agent de la compagnie des mines d'or de la rivière Du Loup. Dorénavant je serai, selon toutes probabilités, occupé à la Beauce.

Avez-vous travaillé aux mines d'or ?

Pas depuis quelques années, mais en 1849, 1850 et 1851, j'ai fait cette exploitation en Californie.

Dans quelle partie de la Californie ?

Sur la rivière Uba, à Rock's Bar, Deer Creek, sur la rivière Stockten, ainsi que sur les embranchements Nord de la rivière Américaine.

Étiez-vous directeur de travaux ou simple mineur ?

Presque tout le temps que j'ai résidé en Californie j'avais avec moi un mineur qui m'accompagnait constamment. J'étais ordinairement sur son *claim*, n'en possédant pas moi-même.

Les fouilles avaient-elles lieu dans les terrains d'alluvion ou sur des bancs de quartz ?

Partout sur des terres d'alluvion.

Se trouvait-il là beaucoup de mineurs ?

À Rock's Bar il y en avait de 300 à 500. J'y ai vu à la fois près de 1,000 mineurs ; on peut fixer la moyenne entre 300 et 600.

Étes-vous familier avec le mode d'exploitation ?

Si je retournais en Californie ou si je voulais exploiter d'autres mines, je me trouverais très-bien au fait de tout.

D'après votre propre expérience ?

H. B. WARD—(Suite.)

Je ne suis pas bien au fait de l'exploitation du quartz, mais les fouilles alluviales, la construction des canaux et digues, l'emploi de la longue-table (*Long Tom*) du berceau et du plat me sont parfaitement connus.

Connaissez-vous la région aurifère de la Chaudière en Canada ?

Je connais les rivières Du Loup et Metgermette.

Depuis combien de temps ?

Je quittai ma résidence le 25 mai dernier et arrivai à la Chaudière le 1er juin. J'étais en compagnie du professeur Hind et de M. Russell, qui a fait l'exploitation pendant neuf ans. Je rencontrai ces messieurs à l'hôtel Russell. Nous fûmes rejoint par MM. Saltonstall, H. S. Curtis, M. Fisk, de Philadelphie, M. French et quelques autres. Durant notre séjour, depuis et avant l'arrivée de ces derniers, nous avons continuellement prospecté sur les rivières Du Loup et Metgermette.

Voulez-vous expliquer au comité le résultat de vos explorations en ce qui concerne l'or trouvé et les indications constatées ?

Nous nous rendîmes d'abord à la Metgermette avec nos pioches, nos plats et nos pelles, et nous commençâmes à travailler. Nous faisons quelques recherches dans un endroit, puis nous allions plus loin, après avoir travaillé pendant une couple de jours. Nous trouvâmes de l'or presque partout en quantités égales. Dans certains endroits, chaque platée de terre donnait un rendement de 50 centins et quelquefois d'une piastre ou plus. Chaque platée contenait de l'or de deux ou trois couleurs différentes. Dans une seule platée nous trouvâmes 32 morceaux d'or, très-petits, comme de raison. Nous envoyâmes à Ste. Marie pour avoir un berceau. On nous en rapporta un qui était misérablement construit; néanmoins, nous nous en servîmes et, dans l'espace d'une demi-journée, nous obtînmes de \$4 à \$7 valant d'or, je ne me rappelle pas la quantité exacte. M. Sinjohn travaillait avec nous et c'est lui qui faisait fonctionner le berceau. Deux jours plus tard nous nous rendions à la rivière Du Loup que nous parcourûmes, en amont et en aval, faisant des fouilles à différents endroits, et presque partout nous trouvâmes de l'or en plus ou moins grandes quantités. Il fut alors proposé de monter une côte très-boisée à une distance d'environ 25 perches de la rivière. Nous gagnâmes une éminence que le professeur Hind nous dit être à 150 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Là nous commençâmes les fouilles, enlevant d'abord sept ou huit pouces d'épaisseur d'une couche de feuilles mortes, environ un pied d'épaisseur d'une couche de marne, puis nous rencontrâmes une couche d'argile solide ou d'ardoises qui se présentaient de champ. Nous emportâmes de cet endroit plusieurs platées de terre pour les laver à la rivière et, dans chaque platée, nous trouvâmes de cinq à vingt morceaux d'or. Le jour suivant nous creusâmes dans un autre endroit et nous portâmes à la rivière environ cinq à six minots de terre qui, au lavage, nous donnèrent une quantité considérable d'or: \$4, \$5 ou \$6 environ. A l'arrivée de M. French, nous descendîmes la côte; ce monsieur proposa de creuser à mi-côte, nous suivîmes son avis et partout nous trouvâmes de l'or.

Était-ce sur la Metgermette ?

Non, sur la rivière Du Loup. Nous remontâmes ensuite la rivière sur un parcours de deux milles et fîmes des excavations sur la côte; le terrain était le même et nous donna les mêmes résultats. Un peu plus bas sur le bord de la rivière, John Ray trouva une pièce d'or qui valait environ \$1.25.

Veuillez nous parler de la Metgermette ?

Depuis cette expédition nous ne prospectâmes plus sur la rivière Du Loup, autant que je m'en souviens. Je retournai chez moi et, subséquemment, les propriétaires du terrain sur lequel j'ai des intérêts vinrent au Canada et rachetèrent le droit d'exploitation. A leur retour à Boston, ils me prièrent de me rendre à la Chaudière, pour y faire l'exploitation des mines. Je partis le 15 juillet avec six ou dix hommes et je commençai les travaux sur la Metgermette. Nous construisîmes temporairement une petite digue, un canal à dalles de 260 pieds de long et un canal d'écluse de 90 à 100 pieds. Au-dessus de la digue, je coupai une tranchée d'environ 275 pieds de long afin de donner passage à l'eau de pluie en sorte que si cette eau ne passait pas assez rapidement par le canal, la tranchée la conduirait à la rivière, et je n'étais pas gêné dans mes travaux. Nous

H. B. WARD—(Suite.)

y obtinmes des résultats variables. Parfois nous atteignons la couche argileuse à trois pieds de profondeur. Mais jamais nous ne sommes arrivés au roc. Parfois, à cinq ou six pieds, nous trouvions l'argile bleue qui était excessivement dure et presque inattaquable avec le levier ou la pioche. Nous travaillâmes quelque temps. Le colonel French et son frère nous rejoignirent vers le 20 ou le 27 juillet. Nous préparâmes la digue le samedi soir avec l'intention de commencer nos travaux le lundi suivant. On nous dit que nous ne trouverions point d'or et je me disposais à abandonner mes recherches. Toutefois, le lundi matin je me rendis sur les lieux avec quatre hommes auxquels je dis que nous ne trouverions point d'or parce qu'il n'y en avait pas sur ce banc. J'avais prié le colonel French et son frère de venir nous rejoindre vers cinq heures. À leur arrivée ils nous plaisantèrent sur notre mauvais succès. Nous vidâmes la dalle et nous trouvâmes environ un once de bel or brut. Nous recommençâmes et à la fin du jour nous en avions trouvé encore autant.

Combien d'hommes étiez-vous ?

Environ six. Nous perdîmes beaucoup de temps à enlever les pierres, en quantité énorme, qui nous embarrassaient. Nous continuâmes à travailler pendant quelques jours, l'argile était très-dure et l'eau nous gênait parfois. Ayant affaire à Québec, je congédiai tous mes hommes excepté trois, y compris M. Kelly, qui me remplaçait. En partant, je lui dis : " Avec l'aide de ces deux hommes vous creuserez en dessous du canal entre les deux pieux qui ne sont pas enfoncés de plus de deux pieds dans la terre." Il se mit à l'ouvrage et à mon retour, vers cinq heures, nous commençâmes à laver et nous obtinmes une once et demie de bel or. Les morceaux d'or pesaient, en moyenne, un *pennyweight* chacun. Ce résultat nous donna du courage. Je repartis le lendemain matin en disant à Kelly de continuer les fouilles entre les deux piliers, et plus bas, jusqu'à mon retour. Je fus absent deux jours ouvrables et un dimanche. Kelly exécuta mes ordres et le second jour, avec l'aide d'un arpenteur qui m'avait accompagné, il fit le lavage. Il n'obtint que peu d'or. Le lundi suivant, Kelly fut occupé à enlever le canal à dalles; mardi, nous reprîmes les fouilles et nous trouvâmes ce jour-là une once et demi d'or. Ensuite nous transportâmes le canal à dalles un peu plus haut; à cet endroit nous trouvions un jour un once, le jour suivant une demi-once d'or et ainsi de suite. Ce fut alors que M. French me donna instruction de travailler seulement jusqu'à une époque qu'il me fixa. Un ou deux jours avant l'expiration de cette période, Kelly et moi, dans le but de nous assurer à quelle profondeur se trouvait le roc, creusâmes un puits dont l'ouverture avait environ dix pieds sur quatre. Après deux jours de travail l'eau jaillit en abondance à travers en apportant du gravier, des cailloux et du sable fin. Nous essayâmes, mais sans succès, de vider le puits avec une cuve. Je mentionne cela pour faire voir que si nous avions pu épuiser l'eau nous aurions trouvé beaucoup d'or au fond; tous les mineurs savent, en effet, que lorsqu'on trouve quelque pouces de gravier entre l'argile et le roc, on peut s'attendre à découvrir un dépôt considérable d'or.

Par M. TASCHEREAU :—

Entre l'argile et le roc ?

Oui. Lorsqu'on creuse jusqu'au roc et que l'argile est sans mélange on peut abandonner la place. Mais si l'on trouve seulement deux pouces de gravier entre l'argile et le roc on peut être certain de découvrir de l'or.

Cette expérience a-t-elle été faite à la Metgermette ?

Oui; c'est là que nous avons presque toujours travaillé. J'ai conservé un sac du sable noir que nous avons trouvé, en le remuant on peut voir l'or parmi le sable, mais il n'a jamais été essayé.

Par le PRÉSIDENT :—

Somme toute, pendant combien de temps avez-vous travaillé aux mines de la Chaudière ?

Tout le temps que j'ai été là mon canal à dalles a fonctionné, mais je n'ai pas travaillé la moitié du temps parce que nous avons eu de fortes pluies et les travaux étaient aussi

H. B. WARD—(Suite.)

impossibles qu'au printemps. Y compris le temps durant lequel nous avons travaillé après avoir construit la petite digue dont j'ai parlé, je compte une vingtaine de jours.

Avez-vous passé presque toute la saison à travailler, faire des recherches et obtenir des renseignements sur les terrains aurifères ?

Non ; dans l'expédition avec le professeur Hind et les autres messieurs je fus absent environ treize jours, et, le reste du temps, je ne fis que prospecter. Je revins aux mines le 15 juillet et j'en repartis le 7 septembre. J'ai rendu compte de toutes mes opérations, sauf de certaines recherches faites depuis en compagnie de quelques messieurs de New-York. Au mois de novembre, alors que la terre était déjà couverte de neige, je me trouvais encore aux mines. Je prospectai alors avec les plus belles apparences de succès.

Avez-vous connaissance de bandes de quartz ?

J'en connais plusieurs sur nos lots et je puis les suivre sur un parcours de plusieurs milles.

Ce quartz est-il aurifère ?

Oui.

En avez-vous retiré de l'or ?

Oui ; j'oubliais de mentionner le fait suivant : Le professeur Hind et moi avons, à différentes reprises, brisé des morceaux de ce quartz avec un marteau. Nous mettions ensuite les débris de quartz dans un plat puis nous lavions avec de l'eau de puits ; à différentes reprises nous avons trouvé des morceaux d'or en très-grand nombre.

De quelle couleur était le quartz ?

D'un blanc grisâtre mêlé de veines d'ardoise. J'ai en ma possession des morceaux de ce quartz que j'ai déposés à Boston et New-York et dans lesquels on peut apercevoir l'or à l'œil nu. J'ai écrit mon nom sur trois ou quatre de ces morceaux.

Pouvez-vous indiquer l'épaisseur, la position et l'étendue des veines de quartz ?

La plus grande veine de quartz de la rivière Du Loup traverse notre propriété. Elle commence dans Linière, sur la terre de Ray, et, à sa sortie du sol, elle a trois ou quatre pieds de large. Elle se rétrécit jusqu'à une largeur de 6 ou 8 pouces et elle est très-étroite sur un parcours de plusieurs perches. Elle sort de nouveau près du banc de quartz et va en s'élargissant. Au banc qui se trouve sur la rivière nous avons enlevé plusieurs tonneaux de quartz, la veine est très-large ; elle a sept ou huit pieds, dans certains endroits. De là elle traverse la rivière et je l'ai suivie à travers la rivière Du Loup, sur la rive de Jersey ; en cet endroit, elle sort de nouveau, très-étroite. J'ai également suivi la veine autour de la côte qui se trouve sur la rivière Du Loup jusqu'au détour de la rivière, et à environ un mille plus loin, en montant, je l'ai encore aperçue. Je l'ai suivie plus loin sur les hautes terres ; un homme qui a prospecté m'a dit avoir retrouvé la même veine à une grande distance plus haut sur la rivière. D'après ses indications, je suis convaincu que c'est bien la même veine, la direction l'indique. Je ne l'ai vue que dans les endroits dont j'ai parlé.

Avez-vous trouvé d'autres bandes de quartz ?

A vingt perches au-dessus du portage de la Metgermette nous avons trouvé une veine de quartz de couleur claire. J'ai maintes fois trouvé de l'or en cet endroit, avec le plat. Sur le bord de la rivière le quartz a une couleur bâtarde, c'est une espèce de pierre pourrie. Nous nous rendîmes en cet endroit avec nos truelles et nous travaillâmes ensuite avec le levier. À différentes reprises, j'ai lavé le quartz à la rivière et j'y ai trouvé de l'or. Cette veine se dirige vers la rivière Du Loup et présente la même apparence que celle qui est près de la rivière Du Loup. Nous l'avons suivie à partir du bord de la Metgermette. En revenant vers la rivière Du Loup, à environ vingt perches du courant, elle reparait plus large et, en apparence, plus mince. M. Whitcher, arpenteur, a ramassé en cet endroit un morceau de quartz que, d'après certaines indications, je crois appartenir à la veine que j'ai décrite et qui se trouve sur le bord de la Metgermette.

Quelle est la longueur du parcours total de ces différentes veines ?

Si c'est la même veine qui se continue de la Metgermette à la rivière Du Loup, elle a plus d'un mille de long.

Quelle est la direction générale de la mine d'après la boussole ; est-elle Nord-Est ou Sud-Est ?

H. B. WARD—(Suite.)

Elle court du Nord-Est au Sud-Est.

A-t-on essayé des morceaux de ce quartz ?

Je ne saurais le dire. Le Col. French m'a dit avoir fait un essai, tellement favorable, si je me rappelle bien, que je serais indiscret en mentionnant le résultat.

Vous êtes convaincu, maintenant, qu'on a essayé le roc, que, là où on a trouvé de l'or il existe en quantité rémunérative ?

Oui, et en plus grande quantité qu'aux mines de la Nouvelle-Ecosse. Un monsieur de cette province m'a dit qu'à l'œil nu le quartz ne donnait aucune indication d'or et cependant on l'exploite, tandis qu'ici j'ai souvent ramassé des morceaux de quartz dans lesquels l'or était visible à l'œil nu.

Où est située votre propriété ?

Notre propriété, sur la rivière Du Loup, est située dans les huitième et neuvième rangs de Jersey. Nous avons également quatre lots sur la rivière Du Loup, dans Linière. La Metgermette est située dans le canton de Linière ; toute notre propriété se trouve dans le comté et district de Beauce. Elle est située à vingt-cinq milles de la propriété des De Léry.

D'après votre expérience à la Chaudière et ailleurs, que pensez-vous du système actuel des permis ? Croyez-vous que le prix demandé soit trop élevé, l'étendue du terrain et la durée du permis trop courte, et quel mode indiqueriez-vous pour encourager l'exploitation des mines ?

Mon opinion différerait peut-être beaucoup de celle de la plupart des personnes qui sont allées en cet endroit. Je voudrais être beaucoup plus libéral avec les mineurs. Je voudrais qu'on leur accordât des *claims* beaucoup plus considérables en leur donnant plus de temps pour les exploiter et exigeant d'eux une somme beaucoup moins forte.

Quel prix croyez-vous convenable et, sous les autres rapports, que recommanderiez-vous ?

Je ne sais pas si les personnes qui n'emploient trouveraient bon que je donne ces indications. J'ai reçu ordre de fixer des *claims* à vingt-cinq pieds sur cinquante, sur la rivière Du Loup.

Ces terrains sont-ils d'alluvion ?

Oui ; je n'ai pas beaucoup entendu parler de l'exploitation du quartz. Ces terrains sont très-peu développés. M. Ray m'a dit qu'il y a environ quinze ans, trois ou quatre messieurs y vinrent. Ils travaillèrent sur la Metgermette exactement à l'endroit où nous avons travaillé l'été dernier. Ils trouvèrent de l'or en quantité suffisante pour rémunérer leur travail, sans machine d'aucune espèce. A la fin de la saison, ils préparèrent toutes choses pour revenir l'année suivante ; mais M. Ray ne les a jamais revus. Sir William Logan a parié de la richesse aurifère des terrains situés entre ces cours d'eau. Il doit y avoir une raison pour laquelle ces terres ont cessé d'être exploitées, mais je ne la connais pas. Il me semble que ce serait l'intérêt de la compagnie et de tous les propriétaires de terrains mineurs, voire même de toute la province, d'engager les mineurs à se diriger vers cette région pour en développer les ressources. Pour arriver à cette fin, je dirais aux mineurs : "Rendez-vous en cet endroit et travaillez-y pendant six mois sans rien payer."

Tel n'est pas l'esprit du système actuel.

La région de la Chaudière est-elle comparable à la portion que vous connaissez de la Californie sous le rapport des pouvoirs d'eau disponibles pour le fonctionnement des machines, le lavage et autres fins ?

Je n'ai jamais vu aucun pays aurifère plus avantageux.

Mais est-elle plus avantageuse que la Californie ?

Oui, et plus avantageuse que tous les pays que je connais.

L'existence d'un pouvoir d'eau sur place n'est-il pas très-avantageux dans ce genre d'exploitation ?

Certainement. A la Metgermette la chute d'eau est, pour ainsi dire, parfaite. On peut faire des canaux à dalles partout et diriger l'eau à travers 50 arpents de terrain plat ; on peut même, au moyen de canaux à dalles, détourner le cours de la rivière, sur une égale distance, d'un point à un autre. Je coupai une tranchée sur notre terrain pour

H. B. WARD—(Suite.)

l'eau de décharge ; après mon départ, une forte pluie emporta ma digue. Quelques semaines plus tard il tomba encore de la pluie, mais l'eau ne resta point dans la tranchée. A mon retour je rencontraï, à environ douze milles de cet endroit, un homme, nommé McCarroll, qui me dit : " Vous êtes parti trop vite ; on a trouvé de l'or en abondance depuis votre départ. Des chercheurs d'or sont allés à votre fossé et en ont trouvé par demi-livres. J'en ai acheté d'un homme qui m'a dit qu'en remuant la terre avec un bâton, dans les endroits où le fossé avait été lavé par le canal à dalles, il avait trouvé de l'or."— On m'a dit aussi que des individus avaient ramassé, à la main, de l'or dans cette tranchée. Les 50 arpents sus-mentionnés offrent des apparences tout aussi avantageuses que ce fossé. Dans cet endroit nous coupâmes des tranchées dans le sol. Au mois de novembre, lorsque je me rendis à l'endroit où j'avais coupé une tranchée, il y avait de la neige sur le sol et la rivière roulait de la glace. Dans une demi-journée nous creusâmes plusieurs trous sous la neige et un New-Yorkais, qui jamais n'avait lavé une platée de terre trouva, par ce moyen, pour \$2 ou \$3 d'or. Le voiturier qui nous avait amenés de Québec remua la terre avec un bâton et trouva un morceau d'or dans le gravier. Je n'ai jamais vu de si belles apparences que dans cette localité. Dans le champ même où j'avais coupé une tranchée, le voiturier sus-mentionné lava une platée de terre à la rivière et y trouva deux ou trois morceaux d'or représentant une valeur de deux à trois piastres.

Par M. SHANLY :—

Etes-vous allé à la rivière du Portage ?

Je n'ai jamais travaillé en cet endroit. Je suis allé à la rivière Gilbert et à la rivière des Plantes, mais je n'y ai pas travaillé.

Toutes vos opérations ont eu lieu sur la Metgermette ?

Oui ; mais j'ai prospecté sur d'autres points.

Par le PRÉSIDENT :—

Quelle est la compagnie qui bâtit un hôtel en cet endroit ?

La " Compagnie de la rivière Du Loup."

Vous êtes un de ses agents ?

Oui.

M. Saltonstall est aussi agent de cette compagnie ?

Oui. En ce moment, je réunis des matériaux pour cette construction. J'ai fait scier plus de 1,000 madriers de sapin à cet effet et pour d'autres constructions. Je fais faire des bardeaux pour la couverture, ainsi que d'autres préparatifs. J'expédie en ce moment des voitures chargées de ferrailles, clous, etc., etc.

Par le PRÉSIDENT :—

Vous vous rendez là pendant la saison qui va s'ouvrir ?

Oui. Nous avons l'intention de construire un hôtel durant cette saison. Il n'y a point dans le district de bon pied-à-terre pour les voyageurs et les mineurs ; nous désirons combler ce vide.

Vous a-t-on fait des demandes de placers ?

Quelques-unes, mais pas dernièrement vu que j'étais absent. M. Kelly, depuis son arrivée dans la localité, a pris un *claim* et se propose d'y emmener quatre ou six hommes. Il a fait des arrangements pour travailler en société avec eux.

D'autres demandes ont-elles été faites depuis ?

Oui. La dernière fois que j'ai été aux mines j'en ai reçu en grand nombre ; mais je n'avais pas autorisation de vendre ou de louer et j'ai dû désappointer les mineurs. Cela fait tort aux emplacements. Les mineurs venaient presque tous de la rivière Gilbert et étaient prêts à travailler.

Si vous aviez pu obtenir aux demandes des mineurs, quelle étendue de *claims* auraient-ils pris ?

Durant l'été j'aurais pu faire travailler ainsi de 50 à 100 hommes.

H. B. WARD—(Suite.)

Par M. SHANLY :—

Avez-vous acheté la pleine propriété de ces terres ou simplement le droit d'exploitation des mines ?

La "Compagnie de la rivière Du Loup" a d'abord acheté la propriété de Jersey qui contient plus de 6,000 acres, mais elle acheta seulement le droit d'exploitation. Elle a néanmoins le droit de se procurer un titre de propriété en payant tant par acre.

Avez-vous acheté du gouvernement ?

Non, de M. Ray lui-même, (sur la Metgermette). L'autre propriété a été achetée de M. Glover.

Lundi, 6 février 1865.

Témoignage de F. T. JUDAH, Département des Terres de la Couronne.

N'êtes-vous pas employé du domaine de la couronne, et, comme tel, n'avez-vous pas l'administration des intérêts miniers dans le Bas-Canada ?

Je suis sous la direction du commissaire des terres de la couronne.

Tous les documents et correspondances ayant trait aux régions aurifères vous sont-ils transmis par le chef de votre département, ou, sinon, qui a la charge de ces documents ?

Tous les documents à ce sujet sont transmis au commissaire des terres de la couronne et, après avoir été enregistrés au département, ils me sont transmis.

Avez-vous visité la région aurifère de la Chaudière, quand, dans quel but et combien de fois ?

Je l'ai visité deux fois, d'abord durant l'automne de 1863, à l'effet de vérifier les rapports généraux sur les opérations minières dans cette région, et, la seconde fois, au mois d'avril 1864, pour faire rapport sur les apparences de la saison suivante. Dans les deux cas j'ai fait rapport au commissaire des terres de la couronne, ces rapports ont été soumis au parlement et sont imprimés.

Vos rapports ont-ils été imprimés par ordre du département des terres ?

Le premier rapport fut imprimé par ordre de la législature, le second formait partie du rapport du commissaire des terres.

Est-ce à vous que doivent s'adresser les personnes qui désirent obtenir des *claims*, et quel est le système suivi dans les demandes de terrains et de *claims* ?

En vertu de la loi 27 et 28 Vic., chap. 9, les personnes qui ont l'intention de faire l'exploitation dans la division des mines, ou sur les terres appartenant encore à la couronne, sont tenues de prendre un permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne, en s'adressant à l'inspecteur des mines pour la division. Ce permis les autorise à choisir des *claims*, en prendre possession et les garder conformément à la loi. Les personnes qui désirent faire l'exploitation sur des propriétés particulières, doivent prendre des permis à cet effet en s'adressant à l'inspecteur des mines. Je n'ai pas à m'occuper, dans les divisions minières, de la vente des terrains destinés à la colonisation ; ces terres sont sous le contrôle de MM. Collins et Généreux, respectivement. Ces messieurs avaient contrôle sur la vente des terres d'après les règlements du 22 avril 1864 qui ont été suspendus, puis abolis, par acte du parlement.

Étiez-vous chargé de cette division du département des terres à l'époque où toutes les questions relatives à la région aurifère étaient réglées d'après ces règlements, c'est-à-dire avant la passation de l'acte du 30 juin 1864 ?

Lors de la publication des règlements du 22 avril 1864, j'étais chargé de toutes les affaires relatives aux permis d'exploitation des mines, mais je n'avais pas à m'occuper de la vente des terres.

Pouvez-vous donner au comité un état des permis d'exploitation de l'or demandés et accordés ou refusés devant cette période, ainsi que le nom des pétitionnaires, et la désignation des emplacements par eux demandés ?

F. T. JUDAH—(Suite.)

D'après le rapport du commissaire des terres de la couronne, jusqu'au 30 juin 1864, deux permis furent accordés, dans la division de la Chaudière, d'après les règlements du 22 avril 1864; aucun permis ne fut accordé dans la division de St. François. Le premier des deux permis fut accordé le 18 mai 1864 au Dr. James Reed, pour le lot No. 4 (sans indication de rang) dans le canton de Watford, 206 acres; le second, le même jour, à George Desbarats, représenté par James Reed, son agent, pour le lot No. 5, dans les 3e et 4e concessions de Watford, 197 acres.

Quels moyens a le département des terres de déterminer l'emplacement exact du *claim* ou des terrains demandés, quel a été l'usage suivi à cet égard, tant d'après les règlements du 22 avril 1864 que depuis leur abolition?

En vertu des règlements du 22 avril 1864, les demandes de permis adressées à l'officier du gouvernement devaient être accompagnées des titres du signataire, et la désignation des terrains accompagnait le permis. Pour les terres de la couronne, les particuliers devaient acheter les terrains avant d'obtenir un permis. Aujourd'hui le système est changé; le permis est donné aux particuliers sans désignation de lot; l'étendue des *claims* est fixée par la loi.

A-t-on dressé et répandu des cartes spéciales du district aurifère?

Non, sauf les anciennes cartes de 1861, dont on a fait de nouvelles additions.

Depuis la passation de l'acte du mois de juin 1864, "concernant les mines d'or," les inspecteurs des mines ont-ils reçu leurs instructions par votre intermédiaire, et, dans ce cas, des instructions contraires à l'acte ont-elles été émises et quelle était la nature de ces instructions?

Les inspecteurs des mines ont reçu leurs instructions de ma division. Celles qui leur furent adressées avant le mois de juin 1864 ont été soumises à la chambre pendant la dernière session; les instructions émises depuis avaient pour but d'appliquer les dispositions de "l'Acte concernant les Mines d'Or," et de faire observer par les officiers du gouvernement la routine départementale à ce sujet. Ci-joint un exemplaire des instructions générales envoyées, après la passation de l'acte, à la date du 18 juillet 1864.

Avez-vous eu connaissance de la vente de terres publiques dans la région aurifère depuis la passation de l'acte du mois de juin 1864, et, dans ce cas, veuillez indiquer, en détail, à qui et à quelle date la demande a été faite, le nombre d'acres vendus à chaque personne, le prix de l'acre, les numéros des lots, le rang et le canton, la date du paiement, et si ces renseignements ne peuvent s'obtenir à votre division des terres de la couronne, veuillez vous les procurer à la division qui doit les avoir?

Comme je n'en suis nullement chargé de la vente des terres, j'ai demandé au sous-commissaire les renseignements relatifs à ces deux questions et il désire savoir: "si le comité veut un état de toutes les terres vendues ou seulement un état des terrains miniers vendus d'après les règlements d'avril 1864." Ci-joint une copie de l'avis publié par le département, le 15 août 1864. N'étant point chargé de la vente des terres, je recommanderais respectueusement au comité de s'adresser, pour ces renseignements, aux chefs de cette division; pour moi, il me serait impossible de donner les détails et explications que la réponse à cette demande peut exiger.

Votre division peut elle fournir au comité un état des demandes d'achat de terres de la couronne dans le district des mines depuis le 1er septembre 1863, jusqu'à la passation de l'acte du mois de juin 1864, et celui des ventes faites durant la même période, en donnant tous les détails contenus dans la question précédente, et si ces renseignements ne peuvent s'obtenir à votre division des terres de la couronne, veuillez vous les procurer à la division qui doit les avoir?

Voir la réponse à la question précédente.

Avez-vous connaissance qu'une lettre ait été adressée le 15 septembre 1864, par le commissaire des terres de la couronne, au major de Bellefeuille, inspecteur des mines d'or, l'autorisant à accorder des permis sur toutes les rivières flottables en dessous de la marque des hautes eaux, et, si tel est le cas, voulez-vous dire si cette lettre fut inspirée par vous et en donner copie au comité?

F. T. JUDAH—(Suite.)

La lettre en question contenant des instructions relatives aux rivières flottables a été inspirée par moi. Ci-jointe une copie. Comme on le verra, elle assure certains privilèges aux propriétaires dont les lots avoisinent de petits cours d'eau.

Qu'entendez-vous par rivières flottables ?

Les rivières flottables sont celles sur lesquelles on peut faire flotter le bois.

Les terrains bas dans la vallée de la Chaudière et de ses tributaires compris dans la lettre du 15 septembre 1864, ne sont-ils pas considérés comme faisant partie du lit de ces rivières ?

D'après les termes de la loi, il est vrai que les droits de la couronne et du public sur les rivières navigables et flottables s'étendent à la marque des hautes eaux, mais je doute fort que les basses terres qui sont au-dessus de la ligne des plus hautes eaux puissent être considérées comme faisant partie du lit de la rivière, particulièrement si ces basses terres ne sont submergées qu'au printemps ou à la suite d'inondations extraordinaires.

Une décision dans ce sens ne rendrait-elle pas les propriétaires des terrains bas hostiles aux mineurs ?

La décision indiquée dans la question No. 15, serait, je crois, une source de désagréments.

9 mars 1865.

Par le PRÉSIDENT :—

Dans votre réponse à la 14^{ème} question vous dites que les rivières flottables sont celles sur lesquelles on peut faire flotter le bois. Dans la lettre du 15 septembre, il est parlé des rivières flottables dans la division du major de Bellefeuille, c'est-à-dire la division de la Chaudière ;—or, quelles sont, d'après vous, les rivières navigables ou flottables dans cette division ?

Je ne connais pas très-bien les rivières de cette division. Je ne les ai vues qu'en passant, à leurs embouchures, à l'exception de la rivière Gilbert. Je ne me crois pas apte à donner une réponse précise sur ce point. La Metgermette, par exemple, me semble être une rivière flottable. Il est impossible de dire si une rivière est flottable ou non à moins de l'avoir visitée.

Par M. SHANLY :—

Combien de ces rivières ont été désignées comme flottables dans les permis ?

L'Acte n'indique que des permis généraux. Je n'ai pas eu connaissance que l'inspecteur ait déterminé des *claims* sur aucune des rivières en vertu de ces lettres d'instructions. Il n'en parle pas dans son rapport, mais j'examinerai son registre des permis et j'y trouverai peut-être ce renseignement.

Mais il affirme avoir accordé des permis ?

Je n'en sais rien.

Avait-il l'habitude de faire rapport sur les permis et autres sujets, et à qui adressait-il ces rapports ?

À ma division.

Vous preniez connaissance de ces rapports ?

Oui.

Pouvez-vous donner la profondeur de l'eau dans ces rivières, en été et au printemps ?

Dans mon rapport du mois de septembre 1863, j'ai mentionné la profondeur de l'eau de la Gilbert ; je ne connais pas les autres cours d'eau.

Est-il dit, dans quelque règlement ou ordre du département, si les lits des rivières flottables sont indiqués par la marque des hautes ou des basses eaux ; et, dans ce cas, qu'entend-on par marque des hautes eaux ?

F. T. JUDAH—(Suite.)

Je ne connais aucun règlement ni ordre spécial à ce sujet. A l'époque des hautes eaux la rivière Gilbert a une largeur de 15 à 20 pieds. Mais à l'eau basse sa largeur est très-faible.

A-t-on songé à établir la règle que le lit de la rivière est indiqué par la marque des hautes ou des basses eaux ?

Je crois que la loi le fixe à la marque ordinaire des hautes eaux.

Sans aucun règlement spécial, vous croyez que la loi indique la marque des hautes eaux ?

Oui ; à la rivière-Gilbert, au mois de septembre 1863, la profondeur de l'eau dans le canal à dalles était d'environ deux pouces. MM. Hagen et compagnie ont détourné presque toute l'eau de cette rivière dans le canal, pour l'exploitation des mines. Ce canal avait, environ 18 pouces de large sur une profondeur égale. L'eau de la rivière n'avait que quelques pouces de profondeur.

Par le PRÉSIDENT :—

Toute l'eau de la rivière se déchargeait-elle par le canal en cet endroit ?

Presque toute.

L'eau ne passait pas par-dessus la digue ?

Je n'ai pas visité la digue ; mais on pouvait juger de la quantité d'eau dans le canal ? La profondeur de l'eau dans le canal était d'environ deux pouces et le coulage de la digue était presque imperceptible. J'en juge par la quantité d'eau qui coulait au-dessous du canal à dalles. La sécheresse de la saison,—c'était au mois de septembre 1863,—avait presque complètement épuisé la rivière.

Savez-vous si des madriers ont été flottés sur cette rivière pour le marché au bois ou les moulins ?

Jamais.

Pourrait-on y flotter du bois ?

J'en doute fort, à moins que ce ne fût à l'époque des hautes eaux du printemps.

Savez-vous si ces cours d'eau sont généralement coupés par des chutes d'eau ou de forts rapides ?

Je n'en sais rien ; je n'ai jamais exploré ces rivières à partir de l'embouchure, si ce n'est le rivière Gilbert.

Connaissez-vous la rivière de la Chaudière ?

Oui, pour l'avoir parcourue en amont et en aval.

Par M. TASCHEREAU :—

Pas la partie supérieure ?

Je l'ai visitée jusqu'aux chutes d'en haut, au-dessus de la Pointe de Jersey.

Par le PRÉSIDENT—

A quelle distance de son embouchure ?

Près de soixante-dix milles. Je compte soixante-six milles jusqu'à la Pointe de Jersey et, en tout, soixante-dix milles jusqu'aux chutes.

Vous avez dit que la sécheresse avait été grande en 1863. Dans d'autres parties du Canada elle a été encore plus considérable en 1864, et l'eau des rivières était beaucoup plus basse. Savez-vous quel était le niveau des eaux en 1864 sur la rivière Gilbert ?

Non ; en 1864 je n'ai remonté cette rivière qu'au mois d'avril.

Elle était à sec au mois de septembre 1863 ?

Oui.

Dans quelle partie de la région de la Chaudière avez-vous trouvé des rapides ?

Il y a les rapides du Diable à St. François.

En existe-t-il d'autres ?

Je n'en connais pas d'autres jusqu'à la grande chute à l'embouchure. Il peut y en avoir de petits, mais je ne les ai pas remarqués.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Les radeaux et madriers peuvent-ils traverser ces rapides.

On flotte des madriers sur la Chaudière, mais pas de radeaux, à ma connaissance.

A l'époque des inondations ?

Au printemps. J'ai vu, au mois de septembre 1863, des madriers à sec au-dessous des chutes.

Par M. SHANLY—

Était-ce là leur destination ?

Non, ils avaient été arrêtés par des obstacles.

Lorsque vous les avez vus étaient-ils dans le lit de la rivière ?

Non, ils étaient sur les brisants. Je suppose que le flux les avait portés en cet endroit et qu'on n'avait pas jugé à propos de les enlever.

Étaient-ils sur les hauts-fonds ou dans le lit de la rivière ?

Je ne saurais dire.

Étaient-ils dans le chenal ?

Non, ils étaient sur des brisants où le flux les avait probablement portés.

A quel endroit ?

A la seconde des deux chutes d'en haut.

Savez-vous si on a jamais fait descendre des radeaux sur cette rivière ?

Non.

Serait-il possible de faire descendre des cages sur ce cours d'eau, et de les faire sauter les chutes ?

Je crois que ce n'est pas l'usage de faire passer des radeaux sur des chutes, mais je donne mon opinion à cet égard sous toute réserve, vu que je ne suis pas fabricant de bois. D'après ce que j'ai entendu dire on fait descendre le bois, sur cette rivière, en madriers isolés.

Sont-ce des madriers de sciage ?

Oui.

Quelle est la largeur ordinaire de la Chaudière ?

Elle varie. Dans certains endroits elle est d'un quart de mille ; dans d'autres, elle n'est que de quelques centaines de verges.

Pouvez-vous indiquer la profondeur de l'eau entre les rapides et les chutes ?

Non. Je n'ai examiné cette rivière qu'en passant et sans objet spécial.

Avez-vous consulté des hommes de loi ou les officiers en loi de la couronne avant d'émettre la circulaire du 15 septembre 1864.

Je n'ai point consulté les officiers en loi de la couronne, j'ai basé mon opinion sur la décision des juges de la cour seigneuriale.

Quelle est la date de cette décision ?

Je veux parler de l'acte seigneurial de 1854. Je me rappelle avoir consulté à cet égard le juge-en-chef pour m'assurer s'il plaçait les rivières flottables dans la même catégorie que les rivières navigables. Je n'ai certainement point consulté le procureur-général ; mais j'ai peut-être parlé à M. Futvoye, greffier en loi de la couronne.

Donnez-nous les noms des personnes qui ont pris des permis avec la date de ces permis ?

En 1864, et conformément à l'acte des mines d'or, on a accordé 18 permis pour les terres de la couronne, et 43 pour les propriétés particulières. De 2 à 16 des permis pour les terres de la couronne, portant la date du 1er septembre, semblent, d'après le registre des permis, avoir été employés pour des exploitations dans le lit de la rivière de la Faminc.

A qui avaient été accordés ces derniers permis ?

A James Parke.

Par M. TASCHEREAU :—

Les autres permis ont-ils été accordés pour cette rivière ou pour des rivières flottables ?

Les états des autres permis pour les terres de la couronne n'indiquent pas la distinction de ces permis.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Dans votre registre des permis, les Nos. de 3 à 16 sont marqués : " Permis à accorder," mais la désignation du porteur manque. Comment expliquez-vous cela ?

J'en conclus que ces permis ont été accordés à la même personne que le No. 2.

Comment pouvez-vous vérifier cette opinion ?

M. de Bellefeuille a fourni un état dans lequel du No. 2 au No. 16 c'est le même nom.

Le premier de ces permis ne semble-t-il pas avoir été accordé le 1er septembre ?

Oui, d'où je conclus que les autres ont été accordés le même jour.

Voulez-vous dire que vous n'avez pas d'état des permis accordés depuis le 1er septembre ou, autrement, du No. 3 au No. 16 ?

M. de Bellefeuille a fourni un état dans lequel étaient entrés les deniers reçus pour ces permis, et qui ont été versés au département.

Ces 14 permis ont-ils été émis du 1er au 15 septembre, et n'avez-vous aucun moyen de faire voir pour quels *claims* ils ont été accordés et à quelle époque ?

J'ai l'état sus-mentionné, en outre du registre.

Etes-vous dans l'habitude d'accorder des permis sans en donner un état ?

Ce n'est pas moi qui tiens le registre.

Croyez-vous que ces 14 permis aient été accordés depuis le 1er septembre et à la même personne, M. Parke ?

Oui.

Étaient-ce des permis d'exploitation de l'or dans le lit de la rivière de la Famine ?

Je crois que oui.

Lorsque l'inspecteur des mines d'or vous écrit au sujet de l'émission de permis pour la rivière de la Famine, avez-vous décidé si cette rivière était flottable ou non ?

Certainement non. Je laissais ce soin à l'inspecteur qui restait sur les lieux, lui rappelant seulement que, conformément à l'acte des mines, les particuliers faisant l'exploitation de l'or sur les rivières flottables étaient tenus d'avoir des permis des terres de la couronne.

On a laissé, sur ce point, chacun à son opinion, sans consulter des hommes de loi ou autres personnes compétentes ?

Je n'ai pas entendu dire positivement cela. Mais les instructions de l'inspecteur sont générales et s'appliquent à tous les cas.

L'inspecteur des mines est-il sous vos ordres et ne reçoit-il pas ses instructions de vous ?

Il reçoit ses instructions du chef ou du sous-chef du département par l'entremise de ma division. Je conduis la correspondance d'après les instructions de ce chef ou sous-chef.

Avez-vous jamais donné aux inspecteurs des mines des instructions relatives aux conditions que doit présenter une rivière pour être flottable ou non flottable ?

Jamais.

Par M. SHANLY :—

Comment certains permis ont-ils été accordés dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ?

On n'a accordé aucun permis pour cette seigneurie qui est sous l'effet de lettres-patentes spéciales.

Quelles mesures ont été prises par votre département pour décider, entre le département et la seigneurie, la question du droit de régle ?

Dans une lettre écrite en 1864 notre département soumettait la question au procureur-général du Bas-Canada, cette lettre était accompagnée de la correspondance entre M. De Léry et le département. Le département demandait l'opinion du procureur-général et, plus tard, il lui écrivait encore pour appeler son attention sur ce point.

Ainsi, deux lettres (*) ont été soumises au procureur-général.

Oui.

Il n'a pas donné son opinion ?

(*) Ces lettres se trouvent à l'appendice du rapport.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Non.

Quelles sont les dates de ces lettres ?

J'en ne saurais le dire exactement ; mais, au besoin, j'en fournirais des copies avec le consentement de mon chef.

Ces lettres ont-elles été envoyées par votre département ?

Oui, pour la division dont je suis le chef.

Par le PRESIDENT :—

Les inspecteurs des mines ont-ils reçu, depuis le mois de juin dernier, de vous ou du sous-commissaire des terres, d'autres instructions que celles que contenait la lettre du 15 septembre ?

Les inspecteurs des mines d'or ont reçu des instructions sur certains détails, depuis les instructions générales données au commencement de la saison. Par exemple, à la fin de la saison, on les a invités à faire rapport, à envoyer leurs registres, etc., etc., au département.

L'administration des *claims*, la position des *claims*, et les droits des particuliers sur les *claims* ont-ils fait l'objet de quelque correspondance ?

Je pourrais, en faisant des recherches, fournir des renseignements à cet égard.

Ci-jointe une copie des instructions adressées à M. de Bellefeuille, en date du 10 octobre 1864, et en réponse à une lettre envoyée par lui au département au sujet de certaines difficultés qu'il prévoyait dans la détermination du droit de propriété.

“ DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

“ DIVISION DES BIENS DES JÉSUITES ET DU DOMAINE DE LA COURONNE,

“ Québec, le 10 octobre 1864.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 courant, et je vous adresse ci-jointe une liste des terres classées et vendues dans Watford.

“ Comme les permis d'exploitation des mines ne sont point accordés pour des lots particuliers, mais à tout individu qui en demande, la difficulté que vous appréhendez, et dont vous faites mention à la fin de votre lettre, ne pourra se présenter qu'au cas où deux ou plusieurs porteurs de permis prétendraient à une exploitation en vertu de titres de propriété séparés et distincts. Si pareille question vous était soumise, en votre qualité de préposé aux mines, et si vous jugiez ne pouvoir déterminer le droit de propriété d'après les documents qui vous seraient soumis, vous voudrez bien prendre l'avis du département à cet égard.”

“ J'ai l'honneur, etc.

(Signé,)

“ ANDREW RUSSELL,

“ Sous-Commissaire.”

“ C. L. DE BELLEFEUILLE, Ecuyer,

“ Inspecteur des mines d'or,

“ St. François de la Beauce.”

Depuis l'acte de juin 1864 le gouvernement a-t-il vendu des terrains dans la région minière ?

Je ne suis nullement chargé de la vente des terres et ne saurais vous répondre. Je présume qu'il y a eu des ventes de terre en vertu de l'ordre en conseil du 15 août.

La vente des terres est faite par une autre division du département ?

Oui, je crois qu'il y a eu certainement des ventes, parce qu'on s'en est occupé.

Pouvez-vous nous dire quelque chose des demandes de terrains ?

Non, ces demandes sont adressées à M. Généreux.

Pouvez-vous nous donner le nombre de permis accordés et en opération dans le moment ?

Aucun permis n'est en opération dans ce moment ; ils sont tous expirés.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Pouvez-vous indiquer le nombre des permis accordés depuis la passation de l'acte ?
Il a été accordé 18 permis pour des terres de la couronne, et 43 pour des propriétés particulières, depuis la passation de l'acte de 1864. (Voir la réponse à la question précédente.)

A quelles localités s'appliquaient ces permis ?

Tous les permis pour des terres de la couronne, à l'exception de deux, semblent avoir été accordés pour le canton de Watford. Quant aux deux permis exceptés, je ne saurais dire pour quelle localité ils ont été accordés vu qu'il n'y a point, dans le registre, d'état des exploitations faites.

Les seize permis pour le lit de la rivière de la Famine sont-ils compris dans cette liste ?

Oui.

Combien cela fait-il en tout ?

Dix-huit.

Seize pour le lit de la rivière et deux autres ?

Il y en a trois autres. Je ne saurais dire si l'un d'eux s'appliquait au lit de la rivière. Quant aux Nos. 17 et 18, comme il n'y a point eu rapport, je ne saurais dire où les porteurs de ces permis ont travaillé. Le permis est général et autorise le porteur à travailler là où bon lui semble. Les rapports ou états peuvent seul nous guider dans ces questions.

Par M. TASCHEREAU :—

Supposé qu'un certain nombre de mineurs désirent des permis, à qui doivent-ils s'adresser ?

Au département, je suppose.

Le département suit-il une règle uniforme à cet égard ?

Nous ne sommes préparés à aucune éventualité, vu que toutes les exploitations se font dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

A qui faut-il adresser une demande de permis d'exploitation sur les terres de la couronne ?

S'il y avait urgence en pareil cas, il me semble que le gouvernement aurait à envoyer immédiatement dans la localité un préposé aux mines.

Et on lui adresserait les demandes sur les lieux ?

Oui, au printemps il faudra envoyer un préposé aux mines. C'est parce qu'on ne s'attendait point à voir continuer les exploitations sur les terres de la couronne pendant l'hiver qu'on n'a point maintenu le préposé aux mines dans ses fonctions durant cette saison.

11 février, 1865.

Etraits du témoignage de JOSEPH RIGG, Rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous fait cette exploitation dans la région de la Chaudière et, dans ce cas, durant combien de temps et avec quels résultats ?

Oui, durant l'année, 1864, avec peu de succès.

Etes-vous porteur d'un permis s'appliquant aux terres publiques ou à des propriétés particulières ?

Non ; sur la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil on n'exige pas de permis.

Continuez-vous vos opérations et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été, sinon, pourquoi ?

Non ; mais étant au courant de ce qui a été fait sur la rivière Gilbert, je pense que les fouilles sur les côtes sont les seules qui aient été faites en hiver, et peuvent être aussi avantageuses dans cette saison que pendant l'été, en voici la raison : Pendant l'été

JOSEPH RIGG—(Suite.)

plusieurs *claims* voisins de ceux qu'on exploite en ce moment ont été occupés ; pendant l'été les travaux sont beaucoup retardés par les eaux dormantes et il faut passer une partie du jour, quelquefois une demi-journée, à pomper l'eau avant de commencer à travailler. Dans l'hiver on ne rencontre pas cet inconvénient et il y a de l'eau en quantité suffisante pour faire le lavage.

Avez-vous prospecté dans différentes parties de la région de la Chaudière, et, dans ce cas, veuillez nous dire où, et nous faire part de votre opinion sur la région aurifère ; pensez-vous, par exemple, que les mines pourraient être exploitées, avec avantage, sur une plus grande échelle ?

Je n'ai prospecté que sur la rivière Gilbert et un de ses tributaires, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Je pense que, dans cette partie de la région aurifère, il y a de riches dépôts d'or, et que, si les explorations étaient bien dirigées, on obtiendrait les meilleurs résultats.

De quelle grosseur étaient les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres sur la Chaudière ?

Deux pépites d'une valeur de \$300 chacune ; une de \$200 ; deux de \$120 chacune et plusieurs de \$100, \$75 et \$50. J'ai vu trouver ces pépites par d'autres personnes.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines et, dans ce cas, en quel endroit et sur quel parcours croyez-vous qu'elles s'étendent ? Quelle est votre opinion sur la qualité du quartz, a-t-on des moyens de l'essayer sur les lieux, ou bien où peut-on le faire essayer ?

J'ai vu différentes veines de quartz, deux entr'autres dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et plusieurs sur la rivière Du Loup. J'ai tout lieu de croire que les deux veines situées dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil s'étendent de la rivière de la Chaudière à la rivière Gilbert, c'est-à-dire sur une distance d'au moins deux milles. Il n'y a, dans la localité, aucun moyen d'essayer les métaux, et la ville la plus proche où l'on puisse faire les essais est New-York. D'après le grand nombre de veines de quartz qui intersectent presque partout la région des mines d'or, guidé aussi par les rapports de plusieurs géologues, je crois que l'or existe réellement dans le quartz et en grande quantité dans quelques veines. Je pense aussi que l'exploitation du quartz deviendra une des plus riches industries de la province. D'après des renseignements que j'ai obtenus de personnes de la Nouvelle-Ecosse et d'autres pays, je me suis assuré qu'on peut acheter et mettre en état de faire fonctionner un moulin à quartz, pouvant brayer de quinze à vingt tonneaux de quartz en vingt-quatre heures, pour la modique somme de cinq mille piastres. Cette industrie serait à la portée d'une foule de petits capitalistes. Plusieurs mineurs, au nombre desquels je me trouvais, ont discuté cette question, et nous avons l'intention, si nous trouvons l'encouragement nécessaire, de former, au printemps, une compagnie pour l'exploitation d'un grand nombre de veines de quartz. La grande difficulté qui se présente d'abord est que nous n'avons point ici de bureau d'essayers ; il faut aller à New-York et cela occasionne des dépenses et une grande perte de temps. Je recommanderais humblement au gouvernement de nommer un homme de science chargé d'essayer le quartz. On pourrait commencer par lui donner un traitement fixe pendant six mois ; à part de ce traitement il pourrait faire de bons profits. On pourrait ainsi faire essayer la base de nos veines de quartz, et, si cet essai donnait un bon résultat, nul doute qu'il s'éleverait rapidement un grand nombre de moulins à quartz qui contribueraient énormément à augmenter le revenu de la province.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses telles que diamants, rubis, perles, etc., et, dans ce cas, quelle valeur ont ces découvertes ?

J'ai vu un rubis trouvé sur la rivière Gilbert par la compagnie Stephenson. J'ai également vu des centaines de perles trouvées à la rivière de la Famine et dans les petits cours d'eau de cette région ; la plupart n'avaient point de valeur mais quelques-unes étaient fort belles et de la grosseur d'un pois. Je ne sache pas qu'on ait payé aucune de ces perles plus de vingt-cinq piastres. Plusieurs ont été vendues d'une à cinq piastres.

Extraits du témoignage du Dr. REED.

Pouvez-vous expliquer le système actuellement suivi pour obtenir des permis, des titres d'occupation ou des *claims* pour l'exploitation des mines ?

Ce système est clairement expliqué dans l'acte de 1864, concernant les mines d'or.

Veuillez donner au comité une idée de l'étendue de la région aurifère et de la nature du pays ?

J'ai trouvé moi-même de l'or dans les terres d'alluvion de tous les tributaires de la Chaudière, depuis le lac Mégantic jusqu'à la paroisse St. Joseph, en descendant. J'ai également trouvé de l'or sur la rivière des Etchemins et plusieurs de ses tributaires ainsi que sur plusieurs bras de la rivière St. Jean. A l'Ouest, j'ai trouvé de l'or sur la rivière St. François, dans les cantons de Lambton, Stratford, Weedon, Garthby, et South-Ham. Dans le canton de Garthby j'ai vu, en immenses quantités, des pyrites de fer contenant de l'or. Ce pyrite de fer est semblable à celui que l'on trouve à la Nevada et qui, débarrassé du soufre, présente l'or en quantités considérables. En ce qui regarde la description de la région aurifère et la nature du pays, je vous inviterais à consulter le précieux ouvrage de Sir W. Logan sur la géologie du Canada, publié en 1863.

Savez-vous dans quelles proportions la région aurifère de la Chaudière a été exploitée et quels ont été les résultats ?

Cette exploration a été jusqu'ici très-imparfaite, l'exploration n'a même jamais été complétée. Les premières opérations furent tentées il y a environ seize ans par le Dr. J. Douglas dans la paroisse de St. François. Les résultats furent satisfaisants, mais le docteur, vexé de la manière indigne dont il avait été volé, abandonna l'exploitation. Il prétendait avoir le droit exclusif de l'exploitation des mines dans la paroisse de St. François, et empêcha ainsi, pendant plusieurs années, toute exploitation un peu étendue. Néanmoins quelques habitants et d'anciens mineurs revenus d'Australie et de Californie firent secrètement et avec profit l'exploitation des mines. Il y a environ deux ans, le Dr. Douglas vendit une partie de ses droits dans les lettres-patentes De Léry à une compagnie qui tenta l'exploration du quartz aux Rapides du Diable et trouva de magnifiques spécimens de quartz aurifère. John O'Farrell, écuyer, avocat et propriétaire du terrain sur lequel le quartz avait été trouvé, fit suspendre toute opération minière sur sa propriété, prétendant que les lettres-patentes De Léry étaient contraires à la loi. En 1851 et 1852, la compagnie des mines d'or du Canada fit, à la jonction des rivières de la Chaudière et Du Loup, une expérience importante qui donna les meilleurs résultats. Les détails de cette expérience se trouvent dans l'ouvrage de Sir William Logan, 1863, pages 739 à 745. Dès ce jour il fut clairement prouvé que l'exploitation des mines d'or pouvait se faire avantageusement en Canada. En 1863, de riches terrains aurifères furent trouvés sur les lots 19, 20 et 21 de la concession De Léry, dans St. François. Une foule de gens se rendirent en cet endroit et, malgré les lettres-patentes De Léry et d'autres obstacles, emportèrent une quantité considérable d'or. Bientôt des mineurs expérimentés déclarèrent que les terrains étaient aussi riches que ceux de l'Australie ou de la Californie. Plusieurs personnes gagnèrent des sommes considérables et on trouva des pépites de grosseurs prodigieuses. Quatre ou cinq acres de terre furent fouillés et ces opérations se continuèrent, avec avantage, jusqu'au milieu de décembre.

Durant les étés de 1862 et 1863 on découvrit de riches terrains aurifères sur la rivière de la Famine, dans le canton de Watford. Hommes, femmes et enfants se rendirent à cet endroit et furent amplement récompensés de leurs peines. On trouva des pépites pesant plus d'une demi-livre. Les terrains du comté de Watford ayant été mis en vente par le gouvernement furent immédiatement achetés,—la plus grande partie par une compagnie de Boston, qui prit le nom de "Compagnie des Mines d'Or de la Chaudière." Durant la même saison de 1863, le cours d'eau de Stafford et cette portion de la rivière de la Chaudière qui comprend la grande et la petite chute, dans les cantons de Jersey et Shanly, furent explorées et on y trouva de riches terrains aurifères. Les terres de la localité furent achetées, à hauts prix, des cultivateurs, et il se forma sur ces terres une compagnie appelée : "Compagnie des Mines d'Or de la rivière Stafford et de la Chaudière." On trouva du quartz aurifère en cet endroit. Durant l'été de 1864, cette compagnie fit faire de vastes explorations par des

DR. REED—(Suite.)

mineurs américains et obtint les meilleurs résultats. Plusieurs personnes firent, avec succès, des explorations sur la rivière Du Loup et des tributaires.

La plus grande partie de l'or extrait pendant les années 1864 et 1865, a été découverte sur les lots 17, 18, 19, 20 et 21 de la rivière Gilbert, dans la concession De Léry, paroisse de St. François, seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Des centaines de mineurs ont exploité ces lots pendant l'été de 1864 et jusqu'à une époque avancée de l'automne. Quarante mineurs y travaillent encore, et, bien qu'exploitent sans système, leur travail est rétribué. Si les lettres-patentes De Léry n'existaient pas pour entraver l'exploitation, on aurait extrait aujourd'hui deux fois plus d'or qu'on en a trouvé.

Avez-vous jamais vu du quartz *in situ* à la Chaudière ou sur quelqu'un de ses tributaires, et, dans ce cas, veuillez nous dire dans quel canton ou seigneurie était situé ce quartz et quelle étendue avaient les veines ?

J'ai vu du quartz aurifère *in situ* sur la paroisse de St. François et dans les cantons de Cranbourne, Watford, Jersey et Shanly. J'ai également vu du quartz aurifère *in situ* dans la paroisse de St. Sylvestre, canton de Leeds.

Sous quelle forme se trouve l'or dans les localités que vous connaissez et quels sont les différents modes de l'extraire ?

On trouve l'or en poussière, à l'état brut et en pépites dont quelques-unes pèsent plus d'une livre ; il est mêlé au quartz, à l'ardoise et aux pyrites de fer. On a aussi trouvé de l'or dans les mines de quartz ; pour l'extraire on emploie le plat, le berceau, le canal à dalles, et les digues dans le lit des rivières. Jusqu'à présent l'exploitation des mines de quartz ne s'est pas faite à la Chaudière.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses telles que diamants, rubis, perles etc, et, dans ce cas, de quelle valeur étaient ces pierres précieuses, en quelle quantité les a-t-on trouvées et dans quel endroit ?

On a trouvé des diamants, rubis et perles en différents endroits du district de la Chaudière. Une de ces perles a été vendue pour \$700.

En réponse à la 12e question :

L'inspecteur des mines d'or devrait constamment résider dans le district aurifère afin de maintenir le bon ordre et de mettre le gouvernement au courant de toutes les opérations. Les mineurs ont tous été satisfaits, sans exception, de la conduite de l'inspecteur actuel des mines d'or, C. L. De Bellefeuille écuyer.

Avez-vous une idée du système le plus propre à développer les ressources de la région aurifère, et, dans ce cas, voulez-vous en faire part au comité ?

L'exploitation permanente des mines d'or dépendra de la richesse du quartz aurifère, de l'érection de moulins à broyer le quartz, etc., etc., et des moyens qu'on aura de laver le soufre dans les pyrites de fer et autres substances avec lesquelles l'or est combiné. Je recommanderais donc au gouvernement de nommer un essayeur habile qui résiderait dans le district et qui, moyennant un faible traitement et certains honoraires, examinerait tous les échantillons de quartz ou d'autres substances aurifères, ainsi que d'autres minéraux. L'essayeur devrait tenir un registre de ses essais,—dans lequel le gouvernement, et le public en général, trouveraient de précieux renseignements. Le lavage des terres d'alluvion donnerait d'immenses produits s'il était fait en grand par des compagnies, à plusieurs millions de piastres de capital, qui construiraient des appareils hydrauliques sur une vaste échelle. La législature devrait donner à ces compagnies toutes sortes de facilités, comme, par exemple, l'autorisation de faire passer des canaux à dalles et des tranchées sur les propriétés particulières en payant aux propriétaires des indemnités qui seraient fixées par arbitres, et aussi le droit d'élever des digues, etc. Ces compagnies devraient avoir les mêmes privilèges que les compagnies de chemins de fer.

Pouvez-vous signaler quelques détails de l'acte de la dernière session qui devraient être amendés et dans quel sens ?

La question la plus importante à régler est celle des lettres-patentes De Léry. Il est impossible que l'exploitation des mines d'or se fasse aux conditions de ces lettres-patentes. Aucune compagnie, ni aucun mineur particulier, ne pourra payer à la couronne un droit de régle de 10 pour cent et, en outre, un autre droit aux propriétaires de ces lettres-patentes.

DR. REED—(Suite.)

Ces lettres-patentes ont été la source d'une foule de procès et de parjures sans nombre ; de plus, elles ont fait perdre à la province une immense portion de son revenu. On devrait décider, par acte public, que les lits des rivières et des cours d'eau flottables appartiendront, en ce qui regarde l'exploitation de mines d'or, aux propriétaires de terrains sur les deux rives de tout cours d'eau, le milieu de la rivière devant être le front de chaque lot. Le commissaire des mines d'or devrait être un officier permanent chargé de faire mettre à exécution l'acte concernant les mines d'or et indépendant des instructions particulières que des employés des terres de la couronne prennent sur eux de lui envoyer à l'insu du public. Cette branche du service public devrait être sous le contrôle de l'honorable secrétaire provincial.

Pensez-vous que l'étendue actuelle des *claims* de quartz soit suffisante pour engager des particuliers à élever de vastes constructions pour l'exploitation des mines de quartz ?

La grandeur actuelle des *claims* de quartz n'est pas assez considérable pour engager les particuliers à faire de vastes constructions. Les *claims* devraient être quatre fois plus étendus. Si le gouvernement veut engager les capitalistes à placer des montants considérables dans l'exploitation des mines il devra adopter un système plus libéral. Le gouvernement ne doit pas s'attendre, d'ici à quelques années, à retirer un revenu direct considérable des mines d'or non plus que de toute autre mine. Mais en permettant aux capitalistes de travailler au développement des ressources minérales de cette région, d'ouvrir des chemins et d'amener dans la localité une population active et industrieuse, il se ferait une consommation considérable de produits sujets aux droits et dont le gouvernement retirerait un revenu important.

Approuvez-vous le système actuellement suivi de ne point vendre les terres pour l'exploitation des mines, ou pensez-vous qu'il serait plus avantageux pour le pays de faire arpenter ces terres puis de les vendre, comme on fait pour les mines de cuivre des lacs Huron et Supérieur ?

Le meilleur plan à suivre pour le gouvernement serait de faire arpenter et diviser les terres de la couronne en lots réguliers et non en lots de mines comprenant seulement un acre ou environ des deux côtés des rivières ou cours d'eau, comme on a fait en vertu des règlements du 22 avril 1864. Le système actuel ne tend rien moins qu'à arrêter non seulement l'exploitation des mines mais encore la colonisation du pays. Il sera impossible par la suite de diviser les terres en lots réguliers, et les fermiers ou mineurs ayant des lots en arrière ne pourront jamais avoir accès aux cours d'eau. La terre divisée en lots réguliers devrait être vendue à des prix raisonnables mais payables comptant, par exemple, de 30 à 60 centins l'acre. Les particuliers qui achèteraient des terres d'après ce système ne négligeraient rien pour travailler à leur développement. Le gouvernement pourra toujours établir des droits sur les minéraux exportés du pays ou extraits des mines. Le bon système de taxer les terres et d'obliger les propriétaires à ouvrir des chemins ne permettra pas aux spéculateurs de garder des terrains sans y travailler. Il faut se rappeler que les meilleures mines d'or, de cuivre et de plomb ont été découvertes par des colons du pays. L'ouverture de chemins de colonisation dans le district de la Chaudière est de la plus haute importance. Le chemin du roi qui doit traverser les cantons de Jersey, Marlow, Risborough et Spalding jusqu'au lac Mégantic, et celui qui doit couper les cantons de Lambton, Adstock, Thetford et d'Irlande, devraient être construits immédiatement. Les terres qui bordent ces deux chemins sont prises par des colons qui ont l'intention de s'y établir et qui, je n'en doute pas, y découvriront des mines importantes.

Le système des rivières flottables ferait-il prendre probablement aux colons une attitude hostile à l'égard des mineurs ?

Sans doute ; qui pourrait souffrir de voir ses champs et jardins, inondés au printemps, fouillés par les mineurs qui ne se gênent même pas pour y faire des chemins jusqu'à la rivière. Les mineurs qui ont pris des permis l'automne dernier, d'après ce système, ont été menacés de violence par les propriétaires des terrains. On les a aussi menacés de poursuites légales pour avoir fait des chemins sur des propriétés particulières.

Que pensez-vous de l'opportunité de cet ordre ?

DR. REED—(Suite.)

Je pense qu'on n'aurait pas dû l'émaner; il ne pourra que causer des troubles et occasionner l'effusion du sang, en retardant de beaucoup le développement de la région aurifère.

Extrait du témoignage de MICHAEL CAHILL, maître de poste, Pointe de Jersey.

En réponse à différentes questions :—

“ Je demeure dans ce district depuis treize ans, et j'ai vu trouver de l'or aux rivières de la Chaudière, Du Loup, de la Famine Metgermette, Repos des Voyageurs, Portage, aux cours d'eau de Kempt, Oliva, Lindsay, et au ruisseau de Stafford. Aussi, au Ruisseau à la Truite, qui se jette dans la Chaudière, en haut de Jersey, et dans plusieurs autres cours d'eau. L'exploitation des mines peut être avantageuse, si j'en juge par l'expérience qu'en ont faite les habitants de Jersey. Pour ma part, depuis dix ans j'ai acheté de ces habitants, de l'or au montant de deux cents à mille piastres.

“ J'ai vu de grosses pépites trouvées aux chutes de la Chaudière et sur la rivière Du Loup. J'ai vu une pépite de 11 onces, une autre de 19 *pennyweights* (*), 17 grains, et une autre de 16 *pennyweights*.

“ J'ai brisé, avec un marteau, un morceau de quartz qui m'a donné pour seize piastres d'or, et j'ai vu plusieurs autres morceaux de quartz aurifère trouvés à la rivière Du Loup et à la Chaudière. L'été dernier, j'ai vu deux beaux morceaux de quartz aurifère qui avaient été trouvés à la rivière Du Loup, non loin de la Pointe de Jersey.”

Extraits du témoignage de THOMAS GLOVER, écuyer.

En réponse à la 6e question :—

J'ai trouvé de l'or dans les cantons de St. Joseph, St. George, Vaudreuil, Aubert Gallion, Aubin de l'Isle, Jersey, Linière, comté de la Beauce; dans la rivière Beaurivage, St. Sylvestre, comté de Lotbinière, et dans les montagnes du canton de Colraine.

En réponse à la 7e question :—

À deux reprises, l'an dernier, je traversai le district de la Chaudière, et je vis plusieurs mineurs à l'ouvrage, ainsi que des chercheurs d'or. Tous ces gens paraissent contents des résultats de leurs travaux, mais se plaignaient toutefois du manque de machines pour extraire l'or fin. Depuis dix-huit mois j'ai acheté beaucoup d'or des mineurs.

En réponse à la 8e question :—

J'ai vu l'or dans le quartz et dans des quartzites, *in situ*, dans les cantons de Linière, St. Joseph, St. Sylvestre et Colraine.

En réponse à la 9e question :—

On trouve l'or dans le gravier, le sable, l'argile, le schiste et dans les veines de quartz. Il se présente également à l'état de poussière et de pépites disséminées dans le quartz. On trouve, dans notre région aurifère, beaucoup de sable noir d'une grande valeur et dont on n'a encore tiré aucun parti. Ce sable, parmi lequel on peut voir l'or à l'œil nu, est estimé à la valeur de £40 à £200 sterling le tonneau; celui dans lequel l'or n'est pas visible vaut de £15 à £20 le tonneau.

Dans quelques parties de notre région aurifère on trouve des pyrites de fer contenant beaucoup d'or, mais l'extraction de ce métal est difficile en pareil cas. Nos mineurs abandonnent les pyrites de fer comme le sable noir. L'exploitation se fait tout entière avec le plat, la longue table (*Long tom*), le berceau et le canal à dalles, mais on n'a aucun moyen d'extraire l'or fin, il s'en suit qu'on perd plus d'or qu'on n'en retire.

(*) Le *pennyweight* ou *denier du poids*, est la 20^e partie d'une once, et équivalent, par conséquent, à 24 grains, ou, en mesure française, à 1 gramme $\frac{555}{1000}$.

THOMAS GLOVER—(Suite.)

En réponse à la 12e question :—

Le système actuel des permis est tout à fait mauvais. Au lieu de \$2 par mois, on ne devrait exiger que \$2 ou \$3 par année, et le produit de ces deniers devrait être appliqué à l'entretien d'un corps de police à cheval et de commissaires des mines ayant pouvoirs de juges pour régler, sur les lieux, les différends et réclamations des mineurs. En Australie, le prix des permis est de \$20 par année.

En réponse à la 13e question :—

En vue de l'importance que notre région aurifère a prise, et de l'étendue ainsi que de la valeur qu'ont nos ressources minérales depuis Gaspé jusqu'au lac Supérieur, je recommanderais fortement au comité de demander dans son rapport la nomination d'un ministre des mines ayant siège dans le cabinet.

Ce serait, selon moi, une grande erreur de songer à retirer un revenu de cette nouvelle branche d'industrie avant qu'elle soit entièrement développée. Je crois, au contraire, que le gouvernement devrait tout faire pour encourager les nouvelles entreprises.

En réponse à la 19e question :—

Je n'ai aucun intérêt dépendant des lettres-patentes De Léry. Mon opinion est que l'effet pratique de ces lettres-patentes a été d'inaugurer les exploitations dans nos districts miniers, de développer le commerce et d'attirer l'immigration et les capitaux étrangers dans cette région. Elles ont eu aussi pour effet de favoriser l'établissement d'associations et de compagnies minières, peu importantes d'abord, mais qui ont aujourd'hui pris un grand développement.

Elles ont eu aussi l'effet d'élever considérablement la valeur des propriétés foncières.

C'est l'existence de ces lettres-patentes qui a attiré mon attention sur la région de la Chaudière. Je recommanderais au comité de mettre fin aux difficultés soulevées par certaines personnes afin que la famille De Léry et ses représentants puissent exploiter les mines d'or en vertu des lettres-patentes De Léry.

En réponse à la 24e question relative aux rivières flottables :—

Si cet ordre existe, je crois qu'en justice pour les propriétaires riverains, il devrait être immédiatement révoqué.

Extrait du témoignage de THOMAS ANDERSON, de Pointe-Lévis.

Durant le cours de mes explorations les meilleures indications, et les explorations les mieux dirigées que j'ai vues se trouvaient sur la Metgermette. Les indices sont généraux, et je puis dire la même chose du Ruisseau à la Truite qui se trouve, je le crois, dans le canton de Jersey. Il y a une chute à quelque distance en montant.

Vous avez obtenu, en cet endroit, les meilleurs résultats ?

Oui, et les indices sont généraux. En revenant du bois je passai à la tête de la rivière Gilbert, dans Cranbourne, où je trouvai le Dr. Douglas et ses associés faisant l'exploitation. Il avait pour surintendant un nommé Cunningham, qui dirigeait l'exploitation à trois milles plus haut que l'endroit où l'on travaille maintenant. La dernière fois que je suis allé à la rivière Gilbert, au mois de septembre 1863, j'enlevai un morceau de quartz qui contenait de l'or visible à l'œil nu; je l'ai donné à M. Parker.

Les explorations et recherches dont vous parlez avaient surtout pour objet la découverte de l'or ?

Oui.

En avez-vous trouvé dans toute cette section ?

Oui, non seulement sur les cours d'eau mais sur les terrains environnants, aussi bien dans les vallées que sur les collines, mais, naturellement, l'or qu'on trouve sur les hautes terres est le plus beau.

Avez-vous trouvé des filons ou des veines de quartz ?

J'ai trouvé deux filons de quartz sur la rivière La Plante, dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, sur la propriété des Do Léry, l'un immédiatement au haut de la première chute

THOMAS ANDERSON—(Suite.)

de la rivière, l'autre de quartz aurifère sur la rivière de la Famine, immédiatement au-dessus de la grande chute. J'ai également trouvé des filons sur la rivière du Portage, et le lit de la rivière Du Loup; on trouve aussi des veines de quartz en cet endroit. L'exploitation des mines de quartz n'a pas encore été faite, mais je crois qu'elle donnerait de meilleurs résultats que celle des terrains d'alluvion.

Avez-vous eu occasion de constater le résultat des exploitations faites jusqu'à présent?

Non, excepté pour mon propre compte; dans mes explorations, j'ai souvent rencontré des terrains dont l'exploitation serait avantageuse.

Extraits du témoignage de JAMES BAILY, de Québec.

D'après votre expérience en Australie que pensez-vous, comparativement, de la richesse des terrains aurifères de la Beauce?

Je connais plusieurs localités en Australie, et j'ai travaillé dans 60 ou 80 ravins où l'on n'obtenait pas d'aussi bons résultats que dans la région décrite par la personne qui m'a précédé. Cette région produit, en moyenne, beaucoup plus que certains districts de l'Australie.

Pensez-vous que les mineurs qui ont travaillé durant la dernière saison à la rivière Gilbert, ont recueilli autant d'or qu'un nombre égal de mineurs en auraient trouvé en Australie?

Je crois qu'ils en ont trouvé davantage.

Que pensez-vous de la formation géologique de ce district comparée à celle de l'Australie?

Je ne connais pas la géologie, mais la direction des bancs et des autres indices sont à peu près les mêmes dans les deux pays.

Lequel des deux pays a les meilleurs pouvoirs d'eau?

Le Canada.

De beaucoup?

Certainement; il n'y a même pas de comparaison, car, dans certaines parties de l'Australie où j'ai travaillé, si j'avais eu un pouvoir d'eau à ma disposition, j'aurais fait une fortune en quelques mois.

Extraits du témoignage de LOUIS BARBEAU, de St. François, B. C.

L'exploitation des mines se fait aussi bien l'hiver que l'été; l'hiver est même préférable, et l'inspecteur du gouvernement devrait résider dans le district pendant toute cette saison. Quelques mineurs travaillent cet hiver à la rivière Gilbert et leur nombre augmentera forcément, car les résultats seront sans aucun doute très-favorables. Il est bien plus facile de faire l'exploitation en hiver qu'en été; le mineur n'est pas dérangé par les eaux de pluie, et peut, pour ainsi dire, travailler nuit et jour. Dans les deux cas il doit se servir de la chandelle, et l'heure du travail lui est indifférente. J'ai pris un lot de cent pieds carrés sur la rivière Gilbert, en société avec les trois frères Poulin; mes frais personnels s'élevèrent à vingt-cinq piastres et j'ai obtenu, comme résultat, quatre cents piastres pour ma part. L'or se vend bien dans la localité et j'ai toujours vendu le mien dix-huit piastres l'once. Je demeure près des Rapides du Diable, dans la paroisse de St. François, et je connais la veine de quartz trouvée en cet endroit et mentionnée par les témoins qui m'ont précédé. J'ai vu un morceau de quartz dans lequel l'or était en quantité égale au quartz. Un autre morceau de quartz trouvé au même endroit a donné, à l'essai, quinze piastres en or et trente-deux piastres en argent. Dans le morceau de quartz l'or n'était pas visible à l'œil nu.

En réponse à M. TASCHEREAU—

Les lettres-patentes De Léry ont eu pour effet d'attirer l'attention sur la région de la Chaudière et de favoriser l'exploitation de l'or au grand avantage de la province.

Extraits du témoignage de JOHN O'FARRELL, écuyer, avocat, Québec.

Qu'entendez-vous par rivière flottable ?

Les auteurs français entendent par *rivière flottable* celle sur laquelle peuvent *flotter*, en toutes saisons, d'un point donné à l'embouchure, des embarcations du genre des bateaux ou chalands employés anciennement sur la Seine, (France).

Les droits des propriétaires riverains ont-ils été réglés, dans le Bas-Canada, par quelque décision légale ?

Il y a eu plusieurs décisions à ce sujet. La cour seigneuriale a déclaré que les propriétaires riverains sont aussi propriétaires des rivières non-navigables et non-flottables, et du lit de ces rivières en avant de leurs propriétés. On trouve aussi dans les Rapports des décisions légales du Bas-Canada, vol. 10, page 294, un jugement par lequel la rivière Jacques-Cartier, qui est considérable, est déclarée rivière *non-flottable*.

APPENDICE.

MÉMOIRE.

Le document désigné sous le titre de "LETTRES-PATENTES DE LÉRY," ayant été l'objet d'une longue discussion, le comité a cru devoir, en justice pour les parties intéressées, annexer aux témoignages entendus copie de ces lettres-patentes et de la correspondance faisant voir la part que le gouvernement a prise dans les différends occasionnés par l'existence de ces lettres-patentes, en autant que le comité a pu se procurer des renseignements à cet égard.

"CATHCART."

PROVINCE DU CANADA.

"VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni
"d'Angleterre et d'Irlande, Défenseur de la Foi."

"A tous ceux qui ces présentes lettres verront,"—SALUT :

Lettres-Patentes en faveur de Dame Marie Josephte Fraser et autres, pour l'exploration des mines dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Enregistré au bureau du registraire, à Montréal, le 1^{er} jour de sep. 1846, dans le dix-neuvième registre des commissions et lettres-patentes, folio 253.

(Signé,) R. A. TUCKER,
Registraire.

Attendu que nos bien-aimés sujets, Dame Marie Josephte Fraser, de notre Cité de Québec, en notre Province du Canada, veuve de feu l'honorable Charles Etienne Chaussegros De Léry, en son vivant, aussi du même lieu, Ecuier, Charles Joseph Chaussegros De Léry, aussi du même lieu, Ecuier, et Alexandre René Chaussegros De Léry, aussi du même lieu, Ecuier, nous ont humblement représenté par leur Pétition, à cet effet, qu'ils sont seigneurs et propriétaires du Fief, dans la Seigneurie de Rigaud-Vaudreuil située dans notre District de Québec, dans notre dite Province, et désigné comme s'étendant et étant comme suit, savoir : "Une étendue de trois lieues de terres de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière en remontant, ensemble les Lacs, Isles, Islets qui s'y trouvent", (*) et qu'on suppose l'existence, dans les dits Fief et Seigneurie, de certains *minerais, minéraux et mines* contenant de l'or et autres métaux précieux, lesquelles mines supposées ils ont découvertes et désirent maintenant fouiller et exploiter, à leur profit et avantage, s'ils obtiennent notre Royale Permission à cet effet, et de plus que, conformément aux conditions de l'acte original de concessions des dits Fief et Seigneurie au Sieur Pierre Rigaud de Vaudreuil, daté de Québec, le vingt-troisième jour de septembre mil sept cent trente-six, et signé *Beauharnois et Hocquart* et confirmé à *Versailles* le trentième jour d'avril suivant par Sa Majesté très-chrétienne Louis XV, ils nous ont dénoncé et déclaré, pour obtenir l'expression de notre volonté et bon plaisir Royaux, l'existence des dites mines, dans les limites des dits Fief et Seigneurie, en divers endroits dont ils nous donneront ultérieurement plus ample connaissance après recherches faites en vertu de notre Royale Permission, qu'ils nous prient humblement de leur accorder, conformément aux lois et usages ayant force à cet égard, en sorte qu'ils puissent faire des recherches, fouiller et exploiter les dites mines eux-mêmes ou par l'intermédiaire de personnes compétentes, offrant de nous payer la *dixième-partie* du produit total des dites mines, et demandant aussi qu'il leur soit fait remise du susdit dixième pendant une période limitée, après que la fonte des dits *minerais* aura été commencée, comme compensation des premiers frais nécessaires. En conséquence, sachez qu'en considération des prémisses, de notre Grâce spéciale, connaissance certaine et propre mouvement, nous avons donné et accordé, et, par les présentes, donnons et accordons aux dits Dame Marie Josephte Fraser, Charles Joseph Chaussegros De Léry, Alexandre René

(*) Voir les "Pièces et Documents relatifs à la Tenure Seigneuriale," page 180.

Chaussegros De Léry, leurs hoirs et ayant-cause pour toujours, notre Royale Permission et autorisation de faire les dites recherches, afin de déterminer ultérieurement la position et l'étendue des dites mines, et de fouiller et exploiter les dites mines eux-mêmes ou par l'intermédiaire de personnes compétentes, à tout et chaque endroit dans les limites des dits Fief et Seigneurie, et, à cet effet, d'ériger des bâtisses, constructions et autres appareils qui pourront être requis pour fondre et rendre disponibles à leur profit et avantage, et à ceux de leurs hoirs et ayant-cause, tous les minéraux qu'ils auront pu trouver, le tout en la manière nécessaire pour donner ample effet aux présentes lettres, à la condition que nos dits donataires, leurs hoirs et ayant-cause pour toujours, se conformeront strictement aux lois et usages ayant force à cet égard, et qu'ils paieront bien et fidèlement à nos autres bien-aimés sujets tous dommages et compensations qui pourront, de temps à autre se présenter en conséquence de l'occupation du terrain, de l'ouverture de chemins, et d'autres conséquences analogues résultant de l'exploitation des dites mines.

“ Et à la condition aussi, qu'avant d'exploiter les dites mines, ils déposeront entre les mains de notre Secrétaire de la dite Province, un état fidèle et exact de la nature, de la position et de l'étendue des dits minerais, minéraux et mines. Et, de plus, à la condition qu'ils transmettront chaque année à notre Receveur-Général, pour la dite Province, un compte fidèle et exact du produit net des dites mines en la manière que nous, nos hoirs et successeurs, pourront ultérieurement, selon notre bon plaisir, indiquer, et à la condition aussi qu'ils paieront bien et fidèlement, et remettront chaque année, à partir de l'époque à laquelle la fonte des dits minerais se fera pour la première fois dans l'exploitation des dites mines, à notre Receveur-Général ou à toute autre personne autorisée par nous, nos hoirs et successeurs, un dixième net du produit total des dits minerais, minéraux et substances y appartenant, le dit dixième étant fondu et préparé de la même manière que pour nos dits donataires, et raffiné conformément aux lois de France telles que confirmées par l'Edit de feu Sa Majesté très-chrétienne en date du mois de juin mil six cent-un. Et, de plus, c'est notre volonté et bon plaisir que nos dits donataires aient remise du dit dixième pendant cinq ans à partir de la date de ces présentes.

“ En foi de quoi nous avons fait dresser ces Lettres-Patentes et y avons fait apposer le Grand Sceau de Notre Province: témoin, notre Très-Fidèle et Très-Aimé Cousin et Lieutenant-Général, le Très-Honorable Charles Murray, Comte de Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général en Chef, dans et pour Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et Vice-Amiral des dites Provinces, et Commandant de nos Forces dans l'Amérique Britannique du Nord. A Montréal, dans notre dite Province du Canada, le dix-huitième jour de septembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et dans la dixième de notre règne.

“ Par ordre,

“ (Signé),

D. DALY, Secrétaire.

“ BUREAU DU REGISTRATEUR PROVINCIAL.

“ Québec, le 4 mai 1864.

“ Je soussigné certifie que le document ci-dessus est une copie *fidèle* et conforme du mémorial des lettres-patentes originales.

“ (Signé),

Wm. KENT.

“ Sous-régistrateur de la province.”

SECRETARIAT,

Montréal, le 20 juillet, 1847.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre au gouverneur-général votre lettre du 16 courant, me transmettant un rapport ou observations sur le caractère minéralogique de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, dans le comté de Dorchester, par J. P

Cunningham, écuyer, et contenant un état de la nature de la position et de l'étendue des minerais, minéraux et mines, contenant de l'or ou autres métaux précieux, dans les limites de la dite seigneurie, le tout à moi expédié conformément aux termes et conditions des lettres-patentes portant la date du 18 septembre 1846, pour l'exploration des dits minerais, minéraux et mines.

J'ai l'honneur, etc.,

D. DALY,
Secrétaire.

CHS. DE LÉRY, écuyer,
etc., etc., etc.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne.

Québec, 4 août 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les 33^{me} et 34^{me} sections de l'acte 27 et 28 Victoria, chap. 9, intitulé : "Acte concernant les Mines d'Or." Je vous rappelle, en même temps, que les lettres-patentes relatives aux mines d'or ont été accordées le 18 septembre, 1846, aux propriétaires de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil dont vous êtes aujourd'hui le seul représentant.

J'ai l'honneur, etc,
(Signé),

A. CAMPBELL,
Commissaire.

ALEXANDRE CHAUSSEGROS DE LÉRY,
etc., etc., etc.,
Ste. Marie ou St. François,
Beauce.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,

Québec, le 12 septembre 1864.

MONSIEUR,—Comme vous n'avez pas fourni les états ni fait les paiements requis par l'acte dont copie accompagnait ma lettre du 4 *ultimo*, pour les terrains compris dans les lettres-patentes que je vous mentionne, je suis obligé d'appeler de nouveau votre attention sur ce sujet, dans l'espoir qu'en vous conformant immédiatement aux termes de la loi vous éviterez les poursuites et les frais auxquels vous pourriez ainsi vous exposer.

J'ai l'honneur, etc,

A. CAMPBELL,
Commissaire.

ALEX. CHAUSSEGROS DE LÉRY, écuyer.
Ste Marie ou St. François,
Beauce,

Québec, le 5 octobre, 1864.

MONSIEUR,—En réponse aux lettres par lesquelles vous demandez à M. De Léry un état de la quantité d'or trouvée par lui dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, avant la passation de l'acte 27 et 28 Victoria, chap. 9, en vertu de la 33^{me} clause du dit acte, nous sommes autorisés par M. De Léry à vous informer qu'il n'a jamais exploité ni fait exploiter aucune mine d'or dans la dite seigneurie en vertu des lettres-patentes qu'il tient de la couronne, et que, par suite, il lui est impossible d'obtempérer à votre demande. Depuis quelques années le Dr. Douglas, de Beauport, a acquis le droit d'exploiter ces mines d'or par un bail passé entre lui et M. De Léry. Immédiatement après la passation du dit acte, M. De Léry donna avis, par acte notarié, au Dr. Douglas, de se conformer à la 33^{me} section du dit acte en ce qui regarde le gouvernement. M. De Léry ignore si le Dr. Douglas a rempli cette condition.

M. De Léry nous charge aussi de vous informer que, dans tous les cas, il ne se croit point obligé de se conformer à la 33ème section du dit acte, en rendant au gouvernement les comptes prescrits par la dite section, puisque l'esprit de la loi est d'aider le gouvernement à percevoir ce qui lui est dû en vertu de certaines lettres-patentes, et que M. De Léry n'a jamais exploité lui-même ou fait exploiter par d'autres les mines d'or dans les limites prescrites par les dites lettres-patentes, en sorte qu'il ne doit absolument rien au gouvernement.

Nous avons l'honneur, etc.,

(Signé)

TASCHEREAU ET BLANCHET,

Avocats.

A l'Honorable A. CAMPBELL,
Commissaires des Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,

Québec, le 24 octobre, 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous demander votre opinion sur le cas suivant :

Le 14 septembre 1846, les titulaires de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil dressèrent une pétition dans laquelle ils prétendaient que, d'après les lois françaises, ils avaient un droit de préférence à l'exploitation de certaines mines d'or et d'autres métaux précieux, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, en vertu de lettres-patentes (dont copie ci-jointe) accordées à eux, leurs hoirs et ayant-cause pour toujours, à certaines conditions exprimées dans les dites lettres-patentes, et, entr'autres, le paiement d'un droit de régale de 10 pour cent sur le produit total de ces mines, à partir de l'époque où la fonte des minerais serait faite pour la première fois au moyen de fournaies.

Par les 33ème et 34ème sections de l'acte du Parlement Provincial, 27 et 28 Vic., chapitre 9, intitulé: "Acte concernant les Mines d'Or", les personnes qui ont fait l'exploitation des mines d'or en vertu de lettres-patentes sont tenues de rendre des comptes et de payer les montants dus à la couronne, sous peine d'amende.

Des opérations minières considérables ont eu lieu dans la seigneurie sus-mentionnée depuis l'émission de ces lettres-patentes, particulièrement cette année et l'année dernière, et des sommes considérables ont été retirées des terrains d'alluvion.

Le département ayant été informé que M. Alexandre Chaussegros De Léry est actuellement le seul propriétaire de la dite seigneurie, appela son attention sur certaines clauses de l'acte mentionné par des lettres en date du 4 août et du 12 septembre, l'invitant aussi à soumettre ses comptes et à payer le droit de régale à la couronne. M. De Léry nous fait répondre par son avocat :

1° Que le 9 septembre dernier il a loué pour trente ans, à un M. Trueman Coman, ses droits en vertu des lettres-patentes.

2° Qu'il n'a jamais exploité ou fait exploiter les mines d'or dans la dite seigneurie et ne peut, par conséquent, obtempérer à la demande du gouvernement. Que le Dr. Douglas possède, depuis quelques années, tous droits sur les dites mines, en vertu d'un bail passé entre lui et M. De Léry, (ce bail se trouve, sans doute, dans la liasse ci-jointe 41753,) et qu'il a donné avis au Dr. Douglas de se conformer à la loi.

Enfin que, dans aucun cas, il ne se considère obligé de fournir les états requis par la 33ème section de l'acte, vu qu'il n'a jamais exploité ni fait exploiter les dites mines dans les limites prescrites par les lettres-patentes, en sorte qu'il ne doit absolument rien au gouvernement, faisant allusion, sans doute, à l'opération de la fonte des métaux mentionnée dans les lettres-patentes De Léry.

Jusqu'à l'an dernier exclusivement, les quelques opérations minières qui ont eu lieu semblent avoir été conduites par le Dr. Douglas, et, durant les deux dernières saisons, par les propriétaires du sol ou des personnes tenant de ces derniers le droit d'exploiter, à l'exception de quelques individus qui avaient sous-loué du Dr. Douglas.

Les fournaies à fondre les métaux dont il est parlé dans les lettres-patentes et qu'on considérait alors comme la meilleure méthode d'extraire le métal, n'ont jamais été et ne

seront probablement jamais construites vu que cette opération se fait aujourd'hui en brisant le quartz et en l'amalgamant avec du mercure.

Si M. De Léry, ou ses ayant-cause peuvent se soustraire au paiement du droit de régle pour les deux raisons qui précèdent ou pour l'une d'elles, la couronne se trouvera privée de tout revenu provenant de ces mines dans tous les endroits de la seigneurie où d'autres personnes que les MM. De Léry pourront faire l'exploitation des mines vu que l'existence des lettres-patentes empêche qu'on puisse exiger des droits de permis en vertu de l' "Acte concernant les mines," et, dans ce cas, il serait opportun que le gouvernement prit des mesures légales pour annuler ces lettres-patentes, soit en plaidant l'imprévoyance, si vous êtes d'opinion qu'ils n'avaient aucun droit d'obtenir ces lettres-patentes de préférence à d'autres personnes, soit pour toute autre raison que vous pourriez juger bonne.

Je vous serai donc obligé si vous voulez bien me faire part de votre opinion, d'abord en ce qui regarde la responsabilité des donataires des lettres-patentes et de leurs ayant-cause ; en second lieu sur le point de savoir si le gouvernement est forcé de reconnaître ces derniers, et troisièmement si la responsabilité des uns ou des autres n'existent pas dans l'état actuel des choses et si la couronne n'a aucun moyen de faire valoir sa juste et équitable réclamation, ou bien si le gouvernement devrait prendre des mesures pour faire annuler ces lettres-patentes.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

A. CAMPBELL,

Commissaire des T. de la C.

A l'Hon. Procureur-Général
pour le Bas-Canada.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Division des Biens des Jésuites et du domaine de la Couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'appeler de nouveau votre attention sur ma lettre du 24 *ultimo* relative aux lettres-patentes De Léry.

Presque toutes les opérations minières de la saison dernière et de la saison actuelle se sont faites exclusivement dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil. La couronne a reçu environ \$66 pour des permis. Les rapports indiquent qu'on a trouvé, dans la seigneurie, durant la dernière saison pour près de \$50,000 d'or et déjà près de \$100,000 durant la saison actuelle. Or sur ces deux sommes le droit de régle s'élèverait à \$15,000 et il n'a pas été perçu un centime.

Comme le revenu public souffre considérablement de cet état de choses, il est à désirer que les droits du gouvernement soient réglés d'une manière précise aussi bien pour le passé que pour l'avenir. J'ai donc l'honneur de vous prier encore d'examiner la question, aussitôt que vous le pourrez faire, en vue de suggérer quelque moyen d'arriver au résultat que voudrait obtenir le département, savoir : la perception de tous arrérages et le paiement régulier, à l'avenir, du droit de régle.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

A. CAMPBELL,

Commissaire des T. de la C.

A l'Hon. Procureur-Général
du Bas-Canada, etc., etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Rapport,.....	3
Etrairs de Décisions Légales,.....	13
Témoignages de—	
MM. Herbert Williams,.....	13
John Macrae,.....	14
Andrew Dale,.....	15
William Abbott,.....	17
Andrew Smith,.....	19
John Brack,..	21
Thomas Sinjohn,.....	23
Pierre Patry,.....	24
A. A. Adams,.....	26
Alexandre De Léry,.....	26
Edward Lyon,.....	30
John Greacen,.....	35
Trueman Coman,.....	40
Charles L. DeBellefeuille,.....	42
George A. Brock,.....	49
John Lindsay,.....	53
Geo. H. Kyland,.....	55
John Kelly,	57
O. A. Russell,.....	61
Edmund B. Hood,.....	64
S. J. Dawson,.....	66
Arthur Rankin,.....	81
S. L. French,.....	87
H. B. Ward,.....	90
F. T. Judah,.....	96
Joseph Rigg,.....	103
Dr. Reed,.....	105
Michael Cahill,.....	108
Thomas Glover,.....	108
Thomas Anderson,.....	109
James Baily,.....	110
Louis Barbeau,.....	110
John O'Farrell,.....	111
Appendice—Lettres-Patentes De Léry, etc.....	112

INDEX

DU

VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

28 VICTORIA, 1865.

ABEILLES :—Bill pour fixer la propriété des essaims d'abeilles, et pour les exempter de la saisie en certains cas ; Présenté, 48. Renvoyé à un comité spécial, 115. Rapporté avec des amendements, 158. Examiné en comité général ; Rapporté ; Passé, 242. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 8.)

ABSENCE, PERMIS D' :—Voir *Membres*, 6.

ADMINISTRATION PROVINCIALE :—Préséance des mesures du Gouvernement à chaque séance, pour le reste de la session, 210.

ADRESSES :

A SA MAJESTÉ :

1. *Union des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord* :—Motion pour une Adresse priant Sa Majesté de vouloir bien ordonner qu'il soit soumis au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, et de l'Île du Prince-Edouard en un seul Gouvernement, basée la dite Adresse sur des Résolutions adoptées à une Conférence de Délégués tenue à Québec le 10 Oct. 1864 ; Ordonné, 74 à 191. (Voir *Confédération*, 1). Motion pour la nomination d'un comité à l'effet de préparer un projet d'adresse ; Amendements à cette motion, rejetés ; Motion principale adoptée, 198. Adresse rapportée, 202. Adoptée ; Grossoisement ordonné ; Adresse priant Son Excellence de la transmettre ; Jour fixé pour la recevoir, 209. La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse, 211.

A SON EXCELLENCE :

2. *Canal de Beauharnois* :—Pour copie du Rapport de M. Baillargé (dommages causés par le Canal de Beauharnois), et pour copie de son Rapport au sujet des dommages causés dans le comté de Glengary, 162.

ADRESSES—*Suite.**Provinces de l'Amérique du N. B. :*

3. Pour copie de toute correspondance avec le Gouvernement Impérial, ou avec les Gouvernements des différentes Provinces (y comprises la Colombie et l'Île Vancouver), au sujet de la Confédération projetée des dites Provinces, 33.
4. Relative aux importations, exportations, revenus et dépenses des Provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, et de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année 1863, ainsi qu'à leur population, leurs dettes actives et passives, 82. Voir *Documents*, 6.
5. Pour la correspondance avec le Nouveau-Brunswick, en 1857, 1858 et 1859, au sujet d'une Union politique ou commerciale des Provinces de l'Amérique du N. B., 104. Voir *Documents*, 5.
6. *Chemin de Fer de Brockville et Ottawa* :—Pour la correspondance au sujet des prêts faits à la compagnie par les corporations de Brockville ou Elizabethtown, et des sommes dues par ces corporations au Fonds d'Emprunt Municipal, etc., 44.
7. *Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron* :—Pour un état des deniers prêtés pour la construction de ce chemin, etc., 92.
8. *Dépenses Contingentes* :—Pour une avance de \$8,000 pour le rapport des débats sur la question de la Confédération, 197.
9. *Juges de Comté* :—Pour un état indiquant les salaires qui leur ont été payés ainsi qu'à leurs députés ou aux Recorders présidant des cours de Divison, à même le Fonds d'Honoraires, le nombre de ces cours tenues pour chaque comté, le montant du Fonds d'Honoraires, etc., 80.
10. *Officiers de Douane* :—Pour une liste de ces officiers qui ont été démis depuis le 2 juin 1864, dans les districts de Montmagny, Kamouraska, Rimouski, et Saguenay, et de ceux qui sont encore employés, avec indication des places où ils sont employés et de leurs salaires, 146. Voir *Documents*, 11.
11. *Défense de la Province* :—Pour la correspondance avec le gouvernement impérial y relative, depuis le 1er janvier 1864, 113.
12. *Delaware* :—Pour un état des terres achetées pour les sauvages d'Onéida, 80. Voir *Documents*, 12.
13. *Rivières des Prairies* :—Pour la correspondance relative aux réclamations des propriétaires de ponts sur cette rivière, 45. Voir *Documents*, 13.
14. *Diocèses et Paroisses* :—Pour une liste des Diocèses, Districts, Comtés, Paroisses, Townships, ou Missions dans le Bas-Canada, indiquant leur population et la date de l'érection canonique et civile des dites Paroisses, Townships, ou Missions, 113. Voir *Documents*, 14.

Pêcheries :

15. Pour un état des rets de pêche confisqués dans le bas du fleuve St. Laurent, en 1863 et 1864, etc., 105. Voir *Documents*, 18.
16. Pour copie du rapport du capitaine Fortin sur les pêcheries, pour 1864, 156.
17. *Navigation des Rivières Gananoque et Wiltsia* :—Pour les papiers et la correspondance y relatifs, 54.

ADRESSES—*Suite.*

18. *Mines d'Or* :—Pour copies des rapports de MM. De Bellefeuille et Gilman, 33. Voir *Documents*, 19.
19. *Grand Tronc de Chemin de Fer* :—Pour les rapports faits par la compagnie sur les accidents arrivés sur cette ligne de chemin de fer depuis le 1er janvier 1864, et pour les rapports des inspecteurs des chemins de fer, et pour les tarifs de fret soumis au gouvernement, 156. Voir *Documents*, 22.
20. *Chemin d'Hamilton et Port Dover* :—Pour la correspondance, etc., relative à la vente de ce chemin, et pour un état du montant perçu et dépensé sur icelui depuis que le gouvernement en est en possession, 59. Voir *Documents*, 24.
21. *Chemin de Fer Intercolonial* :—Pour la correspondance avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et les instructions et rapports d'exploration de M. Fleming, 113.—Motion pour une autre adresse pour la même chose ; Débats ajournés, 142.
22. *Cour et Prison de Kamouraska* :—Pour le rapport des inspecteurs, 86. Réponse, 138.
- Terres :*
23. Pour un état des arrérages dus sur les ventes de terres de la couronne, 113. Voir *Documents*, 30.
24. Pour un état du montant payé par chaque comté et cité dans le Haut-Canada à la *Gazette du Canada*, etc., pour annonces de ventes de terres pour taxes en 1862, 1863 et 1864, 79. Voir *Documents*, 31.
25. *Honoraires de Cour* :—Pour une liste des députés-greffiers de la couronne, maîtres et registrateurs en chancellerie et procureurs de comté qui n'avaient pas rendu compte des honoraires sur procédures judiciaires qu'ils avaient reçus avant la mise en opération de l'acte pour la perception de ces honoraires au moyen de timbres, 254.
26. *Chemins de Metapedia et Témiscouata* :—Pour la correspondance, etc., depuis le mois de juin 1864, au sujet de l'ouvrage fait sur ces chemins, et des appropriations pour 1863 et 1864, 146.
27. *Edifices Publics à Ottawa* :—Pour la correspondance avec les entrepreneurs touchant les comptes pour les premières entreprises, et pour les instructions données à l'abitre, 103. Voir *Documents*, 42.
28. *Système de Passeports* :—Pour la correspondance avec les États-Unis y relative, 54. Voir *Documents*, 44.
29. *Employés Publics* :—Pour une liste de ces employés, indiquant leurs salaires, et ceux nommés depuis le 20 Mars 1865, 44. Voir *Documents*, 47.

Chemins de Fer :

30. Pour copies des règlements de toute compagnie de Chemin de Fer, relatifs aux péages, etc., soumis à l'approbation du Gouverneur en Conseil,—de tous ordres en conseil les approuvant ou révisant,—et de la correspondance y relative, 30. Voir *Documents*, 50.
31. Pour copies de toutes requêtes, rapports, instructions, correspondances, etc., touchant le service postal par chemin de fer, etc., 34.

ADRESSES—*Suite.*

32. *Traité de Réciprocité* :—Pour copies des ordres en conseil, et de la correspondance avec les autorités impériales et des Etats-Unis au sujet de ce Traité, 112. Voir *Documents*, 51.
33. *Régistrateurs* :—Pour un état des honoraires des registrateurs dans certains comtés et cités du Haut-Canada, pour 1863 et 1864, 86. Voir *Documents*, 53.
34. *Revenu et Dépense* :—Pour un état du revenu et de la dépense pour le semestre expirant le 31 décembre 1864, 113. Voir *Documents*, 54.
35. *Vol des Banques de St. Albans* :—Pour copies de toutes les demandes d'extradition des personnes accusées de ce vol,—de la correspondance avec le Gouvernement Impérial au sujet de l'arrestation de ces personnes,—de toute plainte contre M. le Juge Coursol,—et de la Commission d'enquête sur sa conduite, 80.
36. *Navires* :—Pour un état des navires de mer enregistrées comme étant possédés en Canada en 1864, et des navires construits en Canada en 1864, 254.
37. *Discours* :—En réponse au discours d'ouverture ; Motion pour une adresse ; Question mise aux voix sur chaque paragraphe, 15. Amendement au 12^e paragraphe, rejeté, 17. Le 12^e paragraphe et tous les autres adoptés, 18. Comité nommé pour préparer une adresse ; Adresse rapportée ; Grssoyée ; Présentée, 19, 21, 23.
38. *Chemin et Havre de Whitby* :— Pour copie des comptes de recettes et dépenses sur ce chemin lorsqu'il était sous le contrôle du Gouvernement, entre le mois d'Avril 1863 et le mois d'Avril 1864, et de tout rapport et correspondance au sujet des dits Chemin et Havre, 104. Voir *Documents*, 62.
39. Motion pour une adresse, retirée, 59.
40. Motions pour des adresses rejetées, 145, 180.

AGRICULTURE :

1. Bill y relatif (de M. Cowan), 29. Renvoyé à un comité, 115. Autres Bills (*infra*, 2, 3, 4,) renvoyés au même comité, 115, 119, 122. Quorum du comité réduit, 119. Rapport recommandant que le comité soit nommé de nouveau à la prochaine session, 225.
2. Bill pour amender le chap. 32 des Stat. Ref. du Canada (de M. Dickson), 38. Renvoyé au comité chargé d'examiner le Bill précédent, 122.
3. Bill pour amender le chap. 32 des Stat. Ref. du Canada (de M. Pope), 44. Renvoyé au comité chargé d'examiner le premier Bill précédent, 119. Voir *supra*, 1.
4. Bill pour encourager l'agriculture, les arts et manufactures dans le B.-C. (de M. Perrault), 48. Renvoyé au comité chargé d'examiner le premier Bill précédent, 115. Voir *supra*, 1.
5. Pétition contre ce dernier Bill :—Ste. Anne de Lapocatière, 175.
6. Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture (de M. Fortier), 78. Renvoyé au dit comité, 122.
7. Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture (de M. Bourassa), 82.
8. Bill relatif aux sociétés d'agriculture, à la chambre d'agriculture et à l'association agricole du B.-C. (de M. Huot), 91.

AGRICULTURE—*Suite.*

9. Comité nommé pour s'enquérir des moyens d'encourager l'instruction agricole, commerciale, navale et militaire dans le Bas-Canada, 44. Autorisé à faire rapport de temps à autre, 142. PREMIER RAPPORT, 211. (Appendice No. 5.) Pas à imprimer, 250.

10. Comité nommé pour s'enquérir des moyens d'encourager l'agriculture; Message au Conseil, le priant de contribuer à la nomination d'un comité conjoint, 83. Membres nommés de la part du Conseil, 98.

11. Pétition demandant des amendements à la 60e section du chap. 32 des Statuts Refondus du Canada, concernant les octrois aux sociétés d'agriculture de township;—Du Conseil Municipal de Lambton, 35.

12. Pétition du Conseil Municipal de Huron et Bruce, demandant que l'acte relatif aux sociétés d'agriculture soit amendé de manière à mettre le dit comté sur le même pied que d'autres comtés quant aux octrois publics, 63. Pétition de la société d'agriculture de Renfrew, 77.

13. Pétition (expositions du Bas-Canada alternativement à Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke:)—De la société d'agriculture de Québec, 154.

14. Pétition demandant de l'aide pour l'établissement d'un meilleur système d'agriculture:—Du Conseil Municipal d'York et Peel, 161.

15. Pétitions demandant un amendement à la loi d'agriculture, conforme aux termes d'un Bill de la dernière session, pourvoyant à l'élection de la chambre d'agriculture par les Districts:—Des sociétés d'agriculture d'Hastings Nord, 64;—de Hope, 64;—de Kent, 57;—de Lanark Nord, 76;—de Lanark Sud, 129;—de Middlesex Est, 64;—de Middlesex Ouest, 41;—de Moore, 124;—de Northumberland Est, 51;—d'Oxford Sud, 51;—de Simcoe Nord, 41;—de Victoria, 57;—de Waterloo Nord, 76;—de Waterloo Sud, 41;—de Warwick, 124;—de Wellington Nord, 111;—de Wellington Sud, 51;—de Wentworth Nord, 51;—de Wentworth Sud, 41;—d'York Ouest, 119.—Voir *Documents*, 1.

AJOURNEMENTS:—Voir *Assemblée Législative*.

ALIÉNÉS:—Pétition y relative:—Du Conseil Municipal de Huron et Bruce, 63.

AMENDEMENTS:—Voir *Questions*.

AMHERST, ISLE:

1. Pétition demandant que ce township soit séparé de Lennox et Addington et annexé à Frontenac, 25. Avis, 107. Bill, 108. Renvoyé à un comité spécial, 151.

2. Pétitions contre, 51, 129.

ANDERDON:—Pétition de la municipalité de ce township, relative à certains griefs, et en demandant le redressement, 196.

ARBITRES:

1. Bill pour pourvoir à la taxation et au recouvrement des honoraires d'arbitres (M. T. C. Wallbridge), 29. Renvoyé au comité chargé d'examiner le Bill suivant, 98.

2. Bill pour régler les frais d'arbitrage (M. le Pro-Gén. Macdonald), 49. Renvoyé à un comité spécial, 97.

ARBRES :—Bill relatif aux arbres fruitiers et d'ornement le long des grandes routes, 29. Renvoyé à un comité spécial, 54. Rapporté, 81. En comité général; Rapporté, 87. Passé, 92.

ARPEMENTS :—Bill y relatif (concernant le Haut Canada), 58, 122.

ARRIMEURS :—Bill relatif aux arrimeurs au Havre de Montréal, 91. Renvoyé à un comité, 123. Rapporté, 135. Passé, 242. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 14.)

ARTS ET MANUFACTURES :

1. Pétition de la Chambre des arts et manufactures pour le Bas-Canada, demandant un octroi plus considérable, 89.

2. Pétition de do, demandant des amendements au chap. 32, des Statuts Refondus du Canada, 89.

Voir *Agriculture*, 1.

ASHLEY, L. W. :—Demande de naturalisation, 63. Avis, 94. Bill, 95. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 141. Renvoyé à un autre comité, 150. (Voir *Naturalisation*.) Bill renvoyé à un comité général, 222. Ordre pour l'examiner déchargé; Honoraire remis, 243.

ASSURANCE DE L'ÆTNA :—Voir *Documents*, 26.

ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE :—Voir *Documents*, 26.

ASSURANCE MUTUELLE ET PAR ACTIONS DES CULTIVATEURS DU CANADA OUEST :—Pétition demandant la passation d'un acte pour conférer de plus amples pouvoirs à la compagnie, 89. Avis, 124. Bill, 125. Renvoyé à un comité; 62^e règle suspendue, 220. Rapporté, 225. En comité général, 234. Passé, 236. Par le Conseil; Honoraire remis, 246.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DITE DU CASTOR :—Voir *Documents*, 26.

ASSURANCE SUR LA VIE ET DE PLACEMENTS, COMP. D' :—Voir *Documents*, 26.

ASSURANCE DE LA REINE, COMP. D' :—Voir *Documents*, 26.

ASSURANCE DITE DU SOLEIL :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 89. Avis, 95. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté, 189. Passé, 218. Par le Conseil, 252. Statuts Refondus, 256. (28 Vic., ch. 43.)

ASSURANCES :—Bill pour assurer aux femmes mariées le bénéfice des assurances effectuées sur la vie de leurs maris, 29. Renvoyé à un comité, 55. Membre ajouté au comité, 95. Rapporté; Réimprimé, 102. En comité général, 232.

ASSURANCES MUTUELLES :

1. Bill y relatif, 36. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 135. Passé, 243. Par le conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 13)

2. Autre Bill (du Conseil Législatif), 146.

ASSURANCES, COMPAGNIES D' :—Bill pour l'obtention de rapports statistiques des compagnies d'assurances; Du Conseil, 183. Lu, 184.

Voir *Documents*, 26.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE :

1. La Chambre se rend auprès de Son Excellence :—A la barre du Conseil Législatif—A l'ouverture de la Session, 1. Pour sanctionner un Bill, 77.—A la clôture de la session, 256.—A l'Hôtel du Gouvernement, avec des Adresses, 23, 211.

2. Les Vates et Délibérations de la Chambre devant être imprimés tous les jours, 9.

3. Les Débats sur le projet de confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, devant être rapportés et imprimés, 83, 90, 102, 142, 170. Voir *Impressions*.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

4. S'ajourne à un jour ultérieur plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, 251.

5. S'ajourne pour quelques minutes, pour permettre à un comité d'élection de s'assembler, 23.

6. Devant avoir deux séances par jour pour le reste de la session, les mesures du gouvernement devant avoir la préséance sur les autres, 210.

7. Continue de siéger après minuit, 49, 180, 184, 187, etc.

AUBERGISTES :—Voir *Liqueurs*.

BAGOTVILLE :—Demande d'aide pour un quai, 140.

BAIE GEORGIENNE, CANAL DE LA :

1. Pétition pour des amendements à l'acte de la compagnie du Canal de Toronto et de la Baie Georgienne, 111. Avis, 124. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 241.

2. Pétition des directeurs provisoires de la compagnie du dit canal, demandant à se retirer de leurs fonctions, 111.

3. Pétitions pour un octroi des terres publiques pour aider à la construction du dit canal :—Simcoe, 111. Toronto, 84, 111. York et Peel, 111.

4. Pétitions pour l'exploration d'une route pour un canal devant relier les eaux des lacs Huron et Ontario, 144, 189.

BAIE ST. PAUL :—Pétition pour l'érection de quais à la Baie St. Paul, à St. Irénée, et à St. François, dans Charlevoix, 101.

BANQUE DES ARTISANS :—Demande de charte, 57. Avis, 134. Bill, 135. Renvoyé à un comité, 220. Rapporté, 225. Examiné en comité général, 234. Passé, 236. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 32.)

BANQUE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE COMMERCIALE DU CANADA :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE DE GORE :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE JACQUES-CARTIER :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE DE MOLSON :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE NATIONALE :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE DU DISTRICT DE NIAGARA :—Voir *Niagara*.

BANQUE D'ÉPARGNES DE NORTHUMBERLAND ET DURHAM :—Voir *Documents*, 59.

BANQUE D'ONTARIO :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE DU PEUPLE :—Voir *Documents*, 2.

BANQUE DU HAUT-CANADA :—Voir *Documents*, 2.

BANQUES D'ÉPARGNES :—Voir *Documents*, 59.

BAPTISTES LIBRES DU HAUT-CANADA :—Pétition, 51. Avis, 65. Bill, 66. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 112. En comité général, 132. Passé, 137. Par le Conseil avec des amendements, 171. Examinés, 173. Adoptés, 219. S. R. 256. (28 Vic., ch. 56.)

BARREAU DU BAS-CANADA :—Bill pour amender le chap. 72 des Stat. Ref. du Bas-Canada relatif au Barreau du B.-C., 42.

BARRIE :—Pétition demandant un acte pour annexer ce township à Lennox et Addington, 144. Avis, 169.

BAYHAM :

1. Pétition demandant la légalisation du règlement No. 116 de la corporation de Bayham, accordant un prêt à la compagnie du chemin de Bayham, Richmond et Port Burwell, 51. Avis, 64. Bill, 65. Renvoyé à un comité, 98. Pétitions contre renvoyées au même comité, 149. Rapport que le préambule n'est pas prouvé, 162.

2. Pétitions contre ce bill, 144, 154.

BEAUHARNOIS, CANAL DE :—Voir *Adresses*, 2.

BENNING, JAS :—Proclamation annonçant la sanction royale du bill réservé pour permettre à James Benning de divorcer avec sa femme, p. vii.

BERLIN :

1. Pétitions demandant que les limites de ce village soient changées, 144. Avis, 148. bill, 176. Renvoyé à un comité, 221.

2. Pétitions contre de tels changements, 119, 144.

BESTIAUX :—Pétition relative aux bestiaux qui sont en liberté près des chemins de fer :—Du Conseil Municipal de Lambton, 35.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Nomination du comité-conjoint, 32, 36. Pétitions renvoyées à ce comité :—De G. H. Macaulay, 226. De W. F. Griffin, 227. PREMIER RAPPORT recommandant que les salaires du Bibliothécaire et du Bibliothécaire-Adjoint soient augmentés, 189. Motion à l'effet de faire adopter le rapport; Débats ajournés, 253.

Voir *Documents*, 32.

BILLS :

1. Résolutions pour suspendre, jusqu'à la prochaine session, les procédures sur les Bills qui resteront à la prorogation, et dont il n'aura pas encore été définitivement disposé, 226. (Ces Bills devant être réimprimés durant la vacance, 197.) Résolutions communiquées au Conseil, 246. Message du Conseil, communiquant à la Chambre de semblables résolutions, 246.

BILLS—*Suite.*

2. Bill accordant des honoraires présenté, et Résolutions autorisant la perception de tels honoraires adoptées subséquemment, et renvoyées au comité général chargé d'examiner le Bill, 125.
3. Ordre pour la seconde lecture de Bills déchargé, et Bills retirés, 31, 88, 241, 242.
4. Question pour la seconde lecture rejetée, 88, 93.
5. Seconde lecture remise à 6 mois, 120.
6. Première et seconde lectures le même jour, et suspension de la règle, 197, 231.
7. La Chambre examine en comité plusieurs Bills à la fois, 234.
8. Amendés en Comité, et rapportés le même jour, 168, 233, etc.
9. Amendé en comité, de manière à étendre le Bill, 167.
10. Examinés en comité général, rapportés, lus la troisième fois et passés le même jour, 215, 232.
11. Renvoyés de nouveau à un comité général, 155, 156.
12. Renvoyés à un comité chargé d'examiner un autre Bill, 93, 116, 121, etc.
13. Ordre renvoyant un Bill à un comité spécial déchargé, et le Bill est renvoyé à un comité général, 167, 222.
14. Les dispositions de plusieurs Bills refondues en un seul, 210, 225.
15. Le comité spécial chargé d'examiner un Bill présente un rapport recommandant que le comité soit nommé de nouveau à la prochaine session, 225.
16. Réimprimés, tels qu'amendés, par des comités spéciaux, 87, 102, 134, 226.—Par un comité général, 105.
17. Amendés après la troisième lecture, 63, 114, 247.
18. Passés sans avoir été renvoyés à un comité, 238, 242, 245.
19. Passés avec la plus grande rapidité, 238, 245.
20. Amendés par le Conseil Législatif, 171, 255, etc.
21. Amendements du Conseil examinés, et adoptés de suite, 180, 225.—Examinés et fixés pour leur seconde lecture à un jour ultérieur, 172.
22. Du Conseil Législatif, 79, 114, 121, 132, 146, 177, 183, 186, 190, 193, 231, 234, 237.
23. Amendés, 186, 214, 215, 218, 243, 247, 251.
24. Sanctionnés, 77, 256.—Par Proclamation, p. vii.

BILLS PRIVÉS:

1. COMITÉ DES BILLS PRIVÉS nommé, 31, 37, 43. PREMIER RAPPORT (réduction du quorum), 52. Bills renvoyés à ce comité, 78, 98, 103, 136, 151, 156, 214, 220, 231. Rapports, 112, 130, 141, 155, 161, 175, 224, 250.
2. Rapport spécial sur certains Bills, que le préambule n'en est pas prouvé, 162.—Qu'un certain Bill n'a pas été présenté comme Bill privé, et qu'il ne devrait pas en être disposé comme tel, 224.

BILLS PRIVÉS—*Suite.*

3. Objection (faite à la troisième lecture d'un Bill privé qui avait été considérablement amendé en comité général,) que le Bill devrait être renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents, afin qu'il fasse rapport si oui ou non les amendements ne vont pas au-delà de l'avis donné du Bill; Objection maintenue par M. l'Orateur, 240.

4. Bill présenté irrégulièrement (avant le rapport quant à l'avis), retiré, et un nouveau Bill est présenté, 171.

5. Pétition des auteurs d'un Bill, demandant des amendements au même Bill, 175. Permission accordée de l'amender, 178.

6. Un Bill rapporté avec des amendements par le comité des Bills Privés, renvoyé au comité des banques et du commerce, 150.—A un comité spécial, *ib.*

7. Délai pour recevoir des pétitions, des bills privés, et des rapports sur Bills privés, prolongé, 85, 148.

8. 53^e règle (relative aux avis quant aux Bills privés) suspendue en certains cas, 78, 149, 159.

9. 62^e règle (avis de la prise en considération des bills par les comités) suspendue, 197, 214, 220, etc.

10. Honoraires sur certains bills remis, 197, 243, 246.

BOIS :

1. Bill pour la conservation du bois (M. Joly), 32. Renvoyé à un comité, 55. Rapporté, 66. Examiné en comité général; Réimprimé, 87. Amendé; Rapporté; Réimprimé de nouveau, 105.

2. Bill pour la protection du bois (M. Geoffrion), 43. Renvoyé au comité chargé d'examiner le Bill Municipal du Bas-Canada, 115.

3. Pétition demandant des amendements à l'acte relatif au mesurage et à l'inspection du bois de construction, etc. :—De la chambre de commerce d'Ottawa, 161.

Voir *Arbres.*

BOWMANVILLE :—Voir *Darlington.*

BRANTORD :—Pétition pour autoriser le conseil de la ville à s'approprier un certain morceau de terre pour y ériger une salle d'exercice militaire, 167. Avis, 169.

BROCKVILLE ET OTTAWA, COMP. DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition, 84. Avis; Bill, 85. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté avec des amendements, 175.

Voir *Adresses*, 6.

BROOKS, JACOB :—Sa pétition demandant une pension pour ses services comme courrier, 101.

BRUCE :

1. Pétition (chef-lieu), 64. Avis, 134.

2. Pétition en faveur de Paisley comme chef-lieu, 118. Avis, 134.

3. Pétition demandant que Walkertown soit déclaré être le chef-lieu, 166. Avis, 179.

BUFFALO ET DU LAC HURON, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition demandant un acte pour confirmer un arrangement entre la dite compagnie et celle du Grand Tronc, 26. Pétitions en faveur, 26, 41, 124, 144. Avis, 64. Bill, 65. Motion pour la seconde lecture ; Débats ajournés, 78. Placés sur les ordres du jour d'un jour ultérieur, 91. Débats repris et ajournés de nouveau, 133, 139. Motion pour la seconde lecture, adoptée ; Bill renvoyé à un comité, 150. Voir *Documents*, 8.

2. Pétitions contre le Bill, 64, 110, 118, 124, 129, 154, 169, 182, 195, 224.

3. Pétitions en faveur du Bill, et de l'insertion d'une clause pour protéger les droits de la ville de Brantford, 111, 140, 161.

Voir *Documents*, 7, 8. *Adresses*, 7.

BULSTRODE :—Pétition (arpentage de la partie de ce township qui est située entre les lots 16 et 28 inclusivement, 130. Avis, 178.

CANADA, CHEMIN DE FER CENTRAL DU :—Pétition demandant la passation d'un acte pour définir les droits et pouvoirs des diverses compagnies mentionnées dans l'acte d'incorporation de la Compagnie du dit Chemin de Fer, 129. Avis, 134. Bill, 170.

CANAUX :—Voir *Chemins de Fer*, 7.

CAUTIONS DES OFFICIERS PUBLICS :—Bill, 170.

CHANCELLERIE, COUR DE :—Bill, 112. En comité général, 136. Passé, 213. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 17.)

CHARDONS :—Bill, 29. Renvoyé à un Comité, 55. Rapporté, 134. En comité général ; Rapporté, 232. Passé, 239.

CHARTES D'INCORPORATION :—Bill pour amender le 7e paragraphe de la 1ère section de l'acte relatif à l'octroi de chartes d'incorporation aux compagnies manufacturières, minières et autres, 91.

CHASSE :

1. Bill pour amender l'acte de la chasse du B.-C. (de M. Irvine), 32. Renvoyé à un comité, 87.

2. Bill relatif aux rats-musqués (de M. Paquet), 43, 121.

3. Bill relatif au H.-C. (de M. Walsh), 186.

CHEMINS :

1. Bill pour faciliter le macadamisage des routes postales dans le Bas-Canada, 78.

2. Pétition demandant que les chemins entre les townships et les comtés soient placés sous le contrôle des municipalités locales :—Du Conseil Municipal d'York et Peel, 140.

3. Pétitions demandant de l'aide pour des Chemins :—Bégon, 64. St. Denis ; Stoke, 76. Marie-Grâce, Malbaie, 101. St. François-Xavier de la Petite-Rivière ; Frampton Est ; Kildare ; Inverness, 110. Tadousac aux Escoumins, 111. Charlevoix, 140. Ste. Victoire, 154. Wexford ; Tadousac et Albert, 161. Détour du Lac ; Témiscouata, 188. Callière, 186. Wotton ; St. Edouard de Frampton ; Dorchester, 189. Maddington ; Hébertville ; Kinogami ; 195. Taché, 228. De Sales ; Buckland et Frampton ; Durham Sud, 250.

4. Pétition demandant de l'aide pour un Chemin de Colonisation dans Dégely, Témiscouata, 154.

Voir *Adresses*, 26. *St. Jean, Lac*.

CHEMINS, RÉSERVES POUR DE :—Pétition de P. Burr, demandant que les conseils de township, dans le Haut-Canada, soient autorisés à couper et enlever le bois de construction sur les réserves pour des chemins, aux frais des propriétaires des terres adjacentes, 57.

CHEMINS, COMPAGNIES DE :

1. Bill (compagnies à fonds social), 77. Renvoyé à un comité, 93.

2. Autre Bill (même objet) ; Du Conseil, 114. Renvoyé à un comité, 222. Rapporté, 244. Passé, 247, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 23.)

CHEMINS DE FER :

1. Bill (subside postal), 28. Renvoyé à un comité, 46.

2. Bill pour abroger les sections 147 et 148 du Chap. 66 des Statuts Refondus du Canada, relatif aux chemins de fer (de M. Mackenzie), 36. Renvoyé à un comité, 56.

3. Bill pour expliquer l'acte des chemins de fer (de M. Carling), 53.

4. Pétition de W. L. Smart, demandant des amendements au Bill précédent, 129.

5. Bill pour amender l'acte des chemins de fer ; Du Conseil, 79. Renvoyé à un comité, 122.

6. Pétitions contre le Bill précédent :—St. Armand Ouest et Philipsburg, 100. Stanbridge, 169.

7. COMITÉ DES CHEMINS DE FER, etc., nommé, 31, 37, 43. Bills renvoyés à ce comité, 46, 56, 79, 98, 122, 151, 197, 219, 221, 241.—Rapports, 135, 167, 175, 178, 210, 237.

8. Pétition de MM. J. Dougall et fils (vente de journaux aux stations de chemins de fer et dans les chars), 89.

Voir *Documents*, 50. *Adresses*, 30, 31.

CHIENS ET MOUTONS :

1. Bill pour imposer une taxe sur les chiens, et pour protéger les moutons dans le Haut-Canada, 38.

2. La Chambre se forme en comité pour examiner la question d'imposer une taxe annuelle sur les chiens, dans les townships du H.-C., 108.

CIMETIÈRES :—Bill pour permettre qu'il en soit possédé par d'autres que des congrégations religieuses, 32.

CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE :—Petition demandant un acte d'incorporation, 31. Avis, 47. Bill, 53. Renvoyé à un comité, 78. Rapporté, 112. En comité général ; Rapporté, 131. Passé, 136. Par le Conseil, 171, 173, 219. S. R., 256. (28 Vic., chap. 51.)

CLARKE, RÉV. JAS :—Pétition du fils de feu le Rév. J. Clarke, 228.

CLERGÉ, MEMBRES DE :—Bill pour établir la validité des actes accomplis en Canada par des membres de clergé ordonnés en pays étrangers, 29. Renvoyé à un comité, 46. Rapporté, 52. En comité général, 81. Passé, 86. Par le Conseil, 171, 172, 239. S. R., 256. (28 Vic., ch. 7.)

CLÔTURES :—Bill pour amender le ch. 57 des Stat. Ref. du H.-C., relatif aux clôtures de ligne et aux cours-d'eau, 29. Renvoyé à un comité, 55. Rapporté, avec des amendements, 77. Examinés; Bill réimprimé, 87.

CODE CIVIL DU BAS-CANADA :

1. Bill y relatif, 49. Renvoyé à un comité, 75. Quorum du comité, 82. Rapport, 196.

2. Pétition de la Chambre de commerce de Québec y relative, 129.

Voir *Gouverneur-Général*, 8.

COFFIN, W. F. :—Sa pétition, 119. Renvoyée au comité de la Bibliothèque, 227.

COLONISATION :—Voir *Emigration*.

COLONISATION, CHEMINS DE :—Voir *Chemins*, 4. *Lac St. Jean*.

COLONS :—Bill, 24. Renvoyé à un comité, 45. Rapporté, 52. En comité général, 86. Passé, 92.

COMITÉS :

1. Résolution pour la nomination de dix comités permanents, 9. Comité nommé pour préparer des listes des membres devant composer ces comités, 31. Rapport, 36. Adopté, 43. Voir *Commerce de Banque*. *Bills Privés*, 1. *Dépenses Contingentes*. *Emigration*. *Lois Expirantes*, 1. *Ordres Permanents*. *Impressions*, 1. *Privilèges*, 1. *Comptes Publics*. *Chemins de fer*, 7. Voir aussi, *Elections Contestées*, 1. *Bibliothèque*.

2. Instruction au comité des dépenses contingentes de préparer un état des dépenses encourues par les comités durant les trois dernières sessions, particulièrement le montant payé aux témoins, 113. Rapport, 145. (App. No. 2.) Imprimé, 170.

3. Comités généraux, 34, 39, 44, 67, 86, 104, 112, 135.

4. Instruction à un comité général, 117.—A un comité spécial, 113.

5. Rapportent progrès, et obtiennent la permission de siéger de nouveau un jour ultérieur, 87, 110, etc.—Le même jour, 212.

6. Procédures en comité général entrées dans les journaux, 96, 109, 119.

7. Se lèvent sans faire rapport, 118.

8. Comités conjoints :—Voir *Agriculture*, 10. *Bibliothèque*. *Impressions*, 1.

9. Membre ajouté à un comité conjoint, 48.

10. Comités spéciaux nommés, 30, 33, 44, 83, 130, etc. Voir *Agriculture* 9, 10. *Décès*, etc., 2. *Mines d'or*. *Journaux*, 2. *Municipalités*, H. C., 9. *Naturalisation*. *Canal Rideau*. *St. Jean*, *Lac*. *Grain de semence*, 1. *Sorel*. *Surintendant des Inspecteurs des Bois*.

11. 79^e règle suspendue, 96.

12. Membres ajoutés, 48, 55, 58, etc.

13. Quorum de comités permanents réduit, 48, 52, 222.—D'un comité conjoint, 57.—De comités spéciaux, 35, 64, 65, 82, 113, 119.

14. Chargés de faire rapport par Bill ou autrement, 45.

15. Chargés de faire rapport de temps à autre, 53, 58, 142.

COMITÉS—*Suite.*

16. Chargés d'examiner des rapports, cartes et plans, etc., antérieurs, ayant trait au sujet renvoyé au comité, 80.

17. Rapports imprimés, 141, 144.

18. Un comité présente un état demandé par la chambre, 145.

19. Rapports adoptés, 90, 102, 107, 141, 142, 176.

20. Rapport renvoyé à un comité général, 86. A un autre comité spécial, 150.— Devant être pris en considération par la chambre, 144.

21. Rapports renvoyés de nouveau à des comités spéciaux, 149, 237.

COMMERCE ET DE LA NAVIGATION, TABLEAUX DU :—Voir *Documents*, 61.

COMMERCE DE BANQUE :

1. Comité des Banques et du Commerce nommé, 31, 37, 43. Quorum, 222. Bills renvoyés à ce comité, 79, 88, 103, 122, 123, 150, 151, 220, 242. Rapports, 135, 170, 186, 189, 193, 210, 225.

2. Pétition pour l'établissement d'une Banque Nationale :—Ridgetown, 119.

3. Pétitions relative au cours des billets de banque :—Dresden,, 144. Hastings, 129,

Voir *Documents*, 2.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :

1. Bill y relatif (de M. Mackenzie), 42. Renvoyé à un comité, 92. Bills relatifs à des compagnies de chemins renvoyés à des comités, 93, 222. L'un des derniers Bills rapportés, 244.

2. Bill pour amender la loi relative aux municipalités qui possèdent des actions dans des compagnies à fonds social (de M. Wilson), 53.

COMPTES PUBLICS :—Comité nommé, 31, 37, 43. Comptes Publics renvoyés à ce comité, 65

Voir *Documents*, 46.

COMTÉS :—Bill (limites de certains comtés dans le B. C.), 38. Renvoyé à un comité, 56.

Rapporté avec des amendements, 77. Amendements examinés ; Rapportés, 87. Bill passé, 114. Par le conseil, 164. S. R., 256. (28 Vic., ch. 9.)

Voir *Documents*, 14. *Adresses*, 14.

CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉR. BRIT. DU NORD :

1. Motion pour une adresse à Sa Majesté à cet effet ; Objection à cette motion ; Misc de côté par M. l'Orateur ; Débats sur la motion ajournés, 74. Repris et ajournés de nouveau, 81, 83, 88, 93, 123, 133, 139, 143, 147, 152, 157, 160. Motion à l'effet que la question soit discutée de jour en jour, immédiatement après les affaires de routine ; Débats sur cette motion ajournés, 157. Autre motion semblable ; Objection ; Décision de M. l'Orateur ; Débats sur cette motion ajournés, 160. Débats sur la motion principale repris et de nouveau ajournés ; Ordonné qu'ils soient pris après les affaires de routine, 164, 168, 173, 177. Motion que la Question Préalable soit maintenant posée ; Débats sur cette question ajournés ; Motion à l'effet qu'ils soient repris demain après les affaires de routine ; Amendement ; Autre Amendement ; Décision de M. l'Orateur ; Première motion adoptée, 180. Débats repris, et ajournés de nouveau, 184, 186. Objection que la Question Préalable est

CONFÉDÉRATION—*Suite.*

de sa nature un amendement et qu'elle ne peut être proposée par l'auteur de la motion principale ; Rejetée par M. l'Orateur ; Question préalable adoptée ; Motion principale adoptée, 191. Délibérations ultérieures, 198. Voir *Adresses*, 1.—Le sujet d'imprimer les débats sur la question renvoyé au comité des impressions, 83. Rapports de ce comité sur ce sujet ; Adoptés, 90, 102, 142. Voir aussi *Adresses*, 8.

2. Pétitions demandant que dans le cas où la confédération aurait lieu les dettes des Municipalités du Haut-Canada contractées au fonds d'emprunt municipal soient payées par le gouvernement :—Elgin, 89. Lanark et Renfrew, 100.

3. Pétitions de fabricants de bois et autres intéressés au commerce des bois, demandant que dans le cas d'une confédération l'administration du commerce des bois soit donnée au gouvernement général, 148.

4. Pétitions demandant que dans le même cas les catholiques du Haut-Canada soient mis sur le même pied que la minorité protestante du Bas-Canada quant à l'éducation : Amherstburgh, 182. Carleton, 195. Chatham, 195. Cobourg, 129. Goderich, 224. London, 101. M. McDonald, et autres, 154. Ottawa, 174. Perth, 141. Port Colborne, 101. Russell, 224. Stratford, 124. Toronto, 195.

5. Pétitions contre la confédération :—Beauharnois, 195. Boucherville, 182. Brunet, F., et autres, 26. Chambly, 195. Elgin, 119. Lachenaie, 182. Langevin, L., et autres, 188. Laprairie, 175. L'Assomption, 182, 224. Lavaltrie, 77. L'Isle du Pads, 111. Lougue Pointe, 175. Longueuil, 188. Montcalm, 175. Montréal, 158, 175, Moquin, C., et autres, 228. Napierville, 175, 182. Pointe Claire, 175. Repentigny, 182. St. André d'Acton, 41, 228. St. Antoine, 224. St. Athanase, 167. St. Barthelemi, 188. St. Barnabé et St. Jude, 175. St. Bruno, 175, 182. Ste. Cecile de Milton, 182. St. Charles, 175. St. Clet, 175. St. Cuthbert, 244. St. Denis, 175. St. Dominique, 57. St. Ephrem d'Upton, 195. St. Esprit, 175. St. Félix de Valois, 167. St. Gabriel de Brandon, 140. Ste. Geneviève, 175. St. George de Henryville, 175. St. Grégoire le Grand, 167. St. Henri de Mascouche, 182. St. Hyacinthe, 182. St. Jacques le Mineur, 182. St. Jean, 195. St. Jean de Matha, 167. St. Joseph de Soulanges, 175. St. Lin, 244. St. Louis de l'Isle aux Coudres, 84. St. Marc, 175. Ste. Marie de Monnoir, 188. St. Michel Archange, 182. St. Norbert, 111. St. Ours, 182. St. Paul, 182. St. Paul, l'Hermitte, 188. St. Philippe, 182. St. Roch de Richelieu, 182. St. Roch de l'Achigan, 182. St. Sévère, 175. St. Théodore d'Acton, 41. St. Valérian, 195. Saull au Récollet, 167. Vaudreuil, 224. Yamachiche, 167.

6. Pétitions demandant qu'aucun changement constitutionnel ne soit adopté sans consulter le peuple :—Barnston, 224. Blandford, 94. Bulstrode, 101. Cap de la Magdeleine, 188. Champlain, 167. Compton, 250. Eaton, 250. L'Avenir, 101. Hemmingford, 154. Kingsey, 130. Magog, 224. St. Antoine de la Baie, 144. St. Césaire, 154. St. Charles, 194. St. Christophe d'Arthabaska, 94. St. Germain de Grantham, 175. St. Guillaume, 175. St. Hilarion de Settrington, 144. St. Jean-Baptiste de Rouville, 182. Ste. Marguerite de Blairfindie, 194. St. Maurice, 224. St. Monique, 167. St. Norbert d'Arthabaska, 101. St. Valentin, 194. Stanfold, 94. Todd, S., et autres, 224. Victoriaville, 130. Wickham, 130. Wotton, 130.

7. Pétition de J. McCutcheon, de Chambly, faisant connaître ses vues sur le sujet de la confédération, 148.

8. Pétition de G. H. Macaulay (au sujet de sa traduction de la brochure de l'hon. M. Cauchon sur la confédération), 223. Renvoyée au comité de la Bibliothèque, 226.

9. Motion pour une adresse pour un état des dettes actives et passives qui doivent être assignées au Haut et au Bas-Canada, respectivement, sous la confédération projetée ; Rejetée, 145. Voir *Documents*, 4-6. *Adressées*, 1, 3-5. *Gouverneur-Général*, 9.

CONSEIL LÉGISLATIF :

Messages au Conseil :

1. Relatifs à la formation de comités-conjoints, 49, 83.
2. Communiquant les noms des membres de la Chambre devant faire partie de comités conjoints, 36.
3. Demandant qu'il soit permis à certains membres du Conseil de venir devant des comités de la Chambre, 82, 125.
4. Relatif à la suspension des procédures sur les bills jusqu'à la prochaine session, 246.
5. Messages portés au Conseil par le Greffier, 216, 247, etc. —Par un membre, 49, 83, 125, 246.

Messages du Conseil :

6. Communiquant des Bills du Conseil à la Chambre, 79.
7. Annonçant l'adoption de Bills de la Chambre, 67, etc.
8. Nommant les membres du Conseil devant faire partie de comités-conjoints, 32, 54, 98.
Permettant à des membres du Conseil de venir devant des comités de la Chambre, 86, 132.
10. Relatif à la suspension, jusqu'à la prochaine session, des procédures sur les Bills, 246.

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS DE :—Bill, 149.

CONSTRUCTION :—Bill pour donner un privilège aux ouvriers et aux personnes qui fournissent des matériaux pour la construction, etc., des édifices dans le Haut-Canada, 91.

CONTRIBUTIONS SCOLAIRES :—Voir *Education*, 4.

CONVICTIONS SOMMAIRES :

1. Bill (de M. Wallbridge), 30.
2. Bill (de M. Macfarlane), 198.

CORONERS :—Pétition demandant qu'il n'y ait qu'un coroner pour chaque municipalité de ville ou de township :—Kent, 101.

CORPORATION, DROITS DE :—Bill y relatif, 66.

COTISATIONS :

1. Bill pour refondre et amender les lois de la cotisation du Haut-Canada, 32. Renvoyé à un comité, 222. Rapporté, 225. Réimprimé, 226.
2. Bill intitulé : " Acte d'amendement des lois de cotisation, de 1865 ; " Du Conseil, 132. Lu, 133. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 242.
3. La Chambre en Comité, 34.
4. Pétitions demandant des amendements :—Artemesia, 183. Kingston, 35. Nottawasaga, 124. Perth, 154. Toronto, 223. York et Peel, 140.

Voir *Terres. Municipalités*, H.-C., 9.

COURS ET PRISONS :—Bill, 155. Passé, 242. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., chap. 12.)

Voir *Adresses*, 22.

COURS DE COMTÉ :—Bill ; Du Conseil, 79. Renvoyé à un comité, 122. Rapporté, 225.

COURS DE DIVISION :

1. Bill (de M. Scatcherd), 39. Renvoyé à un comité, 92. Membre ajouté, 130. Rapporté, 225.

2. Bill (de M. M. C. Cameron), 149.

3. Pétition demandant que les greffiers de cour de division soient nommés par les conseils de comté : Huron et Bruce, 64.

COURS MONÉTAIRE :—Voir *Monnaie*.

COURS D'EAU :—Bill, 102.

COURTIERS :—Bill, 58.

CRÉDIT FONCIER :—Bill, 242.

CUIR :—Bill, 190.

CUTTEN, W. H. :—Sa pétition, demandant à pratiquer comme procureur et sollicitateur dans le Haut-Canada, 244. Avis, 250. Bill, 251.

DARLINGTON, RECTORERIE DE :

1. Pétition, 26. Avis, 64. Bill du Conseil, 132. Lu, 133. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 155. En comité général, 215. Passé, 232, 249. S. R., 256. (29 Vic., ch. 57).

2. Pétition contre, 111.

DAVID, P. S. :—Sa pétition (lods et ventes), 196.

DÉBATS, RAPPORT DES :—Voir *Assemblée Législative*, 3.

DÉBITEURS DE LA COURONNE :—Bill, 66.

DÉBITEURS INSOLVABLES :—Bill, 53.

DÉFENSE DE LA PROVINCE :—Voir *Adresses*, 11.

DELAWARE :—Voir *Documents*, 12. *Adresses*, 12.

DELISLE, A. M. :—Sa pétition, 25.

DEPENSES CONTINGENTES :

1. Comité des Dépenses Contingentes nommé, 31, 37, 43. Membres ajoutés au Comité, 104. (Instruction (dépenses par des comités durant les trois dernières sessions), 113. PREMIER RAPPORT (Quorum), 52. SECOND RAPPORT (Comptes pour 1864) ; Adopté, 107. TROISIÈME RAPPORT (Avance aux employés, — Appendice No. 2) ; Imprimé ; Jour fixé pour l'examiner, 144. QUATRIÈME RAPPORT (Officiers et Serviteurs de la Chambre, — App. No. 2) ; Imprimé ; Jour fixé pour l'examiner, 144. Le comité rapporte un état des dépenses de comités, 145. (App. No. 2.) CINQUIÈME RAPPORT (Avance pour le rapport des débats), 196. Adresse ordonnée, 197. Voir *Adresses*, 8.

DEPENSES CONTINGENTES—*Suite.*

2. Rapport du comité recommandant qu'à l'avenir les comptes soient publiés chaque session ; Adopté, 167.

DÉPARTEMENTS PUBLICS :—Voir *Documents*, 47. *Adresses*, 29. *Impressions*. *Cautions des Officiers Publics*.

DIMANCHE, OBSERVATION DU :—Pétition y relative, 194.

DIOCÈSES :—Voir *Documents*, 14. *Adresses*, 14.

DISCOURS DU TRÔNE :—Voir *Adresses*, 37. *Gouverneur-Général*, 1, 2, 3.

DOCUMENTS :

	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS.
MIS DEVANT LA CHAMBRE :		
1. <i>Agriculture</i> :—Rapport du ministre de l'agriculture pour 1864 (<i>Renvoyé à un comité</i> , 66. Voir <i>Emigration</i> .) (<i>Documents de la Session</i> , No. 6.)	Par ordre de Son Ex. }	41
2. <i>Banques</i> :—Liste des actionnaires des diverses banques incorporées, savoir : (<i>Imprimée</i> , 197.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 9.)	146	
Banque de l'Amérique Britannique du Nord.....	160
Banque de Molson.....	173
Banque de la Cité, Montréal.....	173
Banque Commerciale du Canada.....	185
Banque du Haut-Canada.....	185
Banque du District de Niagara.....	185
Banque de Montréal.....	187
Banque du Peuple.....	193
Banque de Gore.....	193
Banque de Québec.....	223
Banque d'Ontario.....	223
Banque Nationale.....	253
Banque Jacques-Cartier.....	255
Banque des Townships de l'Est.....	255
Banque de Toronto.....	255
3. <i>Baptêmes, Mariages et Sépultures</i> :—Etats pour 1864. (<i>Pas à imprimer</i> , 179.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 14.)	Par Acte {	40, 75, 99, etc.
<i>Union de l'Amérique Britannique du Nord :</i>		
4. Copie des résolutions y relatives (<i>Imprimée</i> , 38.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 12.)	Par Message	35
5. Correspondance avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 1857, 1858 et 1859, au sujet d'une union politique et commerciale des provinces. (<i>Imprimée</i> , 38.).....(<i>Documents de la Session</i> , No. 23.)	Par Adresse	122
6. Etat des importations, exportations, revenus, dépenses, dettes et population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-neuve et de l'Île du Prince-Edouard, pour 1863. (<i>Imprimé</i> , 155.).....	Do	132

DOCUMENTS—*Suite.*

	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Chemin de Fer de Buffalo et du Lac Huron :</i>		
7. Etat des recettes pour fret et passagers, pour l'année 1864.....	30	
8. Etat indiquant les noms des porteurs de bons hypothécaires et de bons différés, mentionnés dans la cédula annexée à l'arrangement cité dans le bill relatif à la compagnie (Voir <i>Buffalo et du Lac Huron, Chemin de Fer de</i>) et du montant dû à chacun.....	114	158
9. <i>Code Civil</i> :—Le code civil du Bas-Canada, tel que préparé par les codificateurs, et autres papiers s'y rattachant.....	Par Message	84
10. <i>Comités</i> :—Etat des dépenses encourues durant les trois dernières sessions par des comités. (<i>Imprimé</i> , 170.) (<i>Appendice</i> , No. 2.)	113	145
11. <i>Officiers de Douane</i> :—Démis depuis le 2 juin 1864, dans les districts de Montmagny, Kamouraska, Rimouski et Saguenay. (<i>Pas à imprimer</i> , 179.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 31.)	Par Adresse	176
12. <i>Delaware</i> :—Etat des terres achetées pour les Sauvages d'Oneida. (<i>Imprimé</i> , 179.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 29.)	Do.	149
13. <i>Rivière des Prairies</i> :—Correspondance, etc., relative aux réclamations des propriétaires de ponts sur cette rivière. (<i>Pas à imprimer</i> , 179.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 25.)	Do.	126
14. <i>Diocèses et Paroisses</i> :—Etat relatif à leur érection, population, etc. (<i>Impression dans une seule langue</i> , comme <i>Documents de la Session</i> , 250.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 35.)	Do.	226
15. <i>Education</i> :—Rapport du Surintendant pour le Bas-Canada, pour 1864; <i>Imprimé</i> (<i>Documents de la Session</i> , No. 37.)	Par ordre de Son Exc.	} 251
<i>Estimés :</i>		
16. Estimés des sommes additionnelles requises pour le service de l'année finissant le 30 juin 1865 (milice sur la frontière et affaire de St. Alban.) (<i>Renvoyés à un comité</i> , 96. Voir <i>Subsides</i> , I.).....	Par Message	23
17. Autres estimés à compte de l'année 1865-66, comprenant les travaux pour la défense du pays; <i>Renvoyés à un comité</i> . (Voir <i>Subsides</i> , I.).....	Do.	211
18. <i>Pêcheries</i> :—Etat indiquant le nombre de rets de pêche confisqués dans le bas du fleuve St. Laurent, en 1863 et 1864.....	Par Adresse	126

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS.
19. <i>Mines d'Or</i> :—Rapports de MM. De Bellefeuille et Gilman, inspecteurs de mines d'or; <i>Renvoyés à un comité</i> ,— Voir <i>Mines d'or</i> . (<i>Imprimés</i> , 141.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 17.)	Par Adresse	58
20. <i>Templiers</i> :—Etat par le Grand Temple de l'ordre des Templiers.....	Par Acte.	161
<i>Grand Tronc :</i>		
21. Etat des recettes pour fret et passagers, pour 1864.....	30	
22. Rapports relatifs aux accidents, etc., sur la ligne du Grand Tronc. (<i>Rapports sur les accidents seulement</i> , à imprimer, 251.)...(<i>Documents de la Session</i> , No. 27.)	Par Adresse	198
23. <i>Grand Chemin de Fer Occidental</i> :—Etat des recettes pour fret et passagers, pour 1864. (<i>Documents de la Session</i> , No. 18.)	30	75
24. <i>Chemin d'Hamilton et Port Dover</i> :—Correspondance et papiers relatifs à la vente de ce chemin, et aux sommes perçues et dépensées sur icelui. (<i>Pas à imprimer</i> , 251.).....(<i>Documents de la Session</i> , No. 32.)	Par Adresse	198
25. <i>Ecole d'Industrie des Petits Enfants d'Hamilton</i> :—Etat des biens, recettes et dépenses. (<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Par Acte.	40
26. <i>Compagnies d'Assurance</i> :—Etats de leurs affaires, savoir : (<i>Pas à imprimer</i> , 251.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 9.)	Do.	
Assurance sur la vie du Canada		13
Assurance sur la vie et de placements		13
Assurance mutuelle contre le feu dite du Castor.....		13
Assurance de la Reine, de Liverpool		40
Assurance de l'Ætna, d'Hartford		75
Assurance contre le feu d'Hartford.....		105
<i>Biens des Jésuites :</i>		
27. Etat y relatif, pour 1864 (<i>Documents de la Session</i> , No. 15.)	Do.	40
28. Etat des commutations dans les censives des biens des Jésuites, de la seigneurie de Lauzon et du domaine de la Couronne à Québec et Trois-Rivières.	Do.	40
29. <i>Hôpital de Kingston</i> :—Rapport pour 1864. (<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Do.	40
<i>Terres :</i>		
30. Etat des arrérages dus sur ventes de terres de la Couronne, dans le Haut et le Bas-Canada.	Par Adresse	131
31. Etat des sommes payées par chaque comté et cité dans le Haut-Canada pour annonces de ventes de terres pour		

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ-SENTÉ.
<i>Terres—Suite.</i>		
taxes dans la <i>Gazette du Canada</i> et des journaux locaux, en 1862, 1863 et 1864. (<i>Imprimé en forme condensée</i> , 250.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 34.)	Par Adresse	225
32. <i>Bibliothèque du Parlement</i> :—Rapport annuel.....	111e Règle.	10
33. <i>Bureau des Médecins, H.-C.</i> :—Copies de toutes communications entre le gouvernement et le bureau, depuis le 1er janvier 1860 ; et liste des membres du bureau. (<i>Pas à imprimer</i> , 197.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 21.)	Par Ad. de la der. Sess. }	102
<i>Milice :</i>		
34. Rapport sur l'état de la milice. (<i>Documents de la Session</i> , No. 16.)	Par ordre de Son. Ex. }	44
35. Correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement colonial au sujet de la force des volontaires récemment engagée pour le service de la frontière	Par Message	106
36. <i>Société Canadienne des Charpentiers et Menuisiers de Montréal</i> :—Rapport pour 1864. (<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Par Acte.	99
37. <i>Maison de la Trinité de Montréal</i> :—Comptes pour 1864. (<i>Documents de la Session</i> , No. 7.)	Do.	75
<i>Rapports Municipaux :</i>		
38. Pour le Bas-Canada. (<i>Pas à imprimer</i> , 179.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 19.)	Do.	84
39. Pour le Haut-Canada. (<i>Documents de la Session</i> , No. 19.)	Do.	185
<i>Chemin de Fer du Nord du Canada :</i>		
40. Etat des recettes pour fret et passagers, pour 1864. (<i>Documents de la Session</i> , No. 18.)	30	165
41. Etat des recettes et dépenses pour 1864, et du tonnage et des passagers.....(<i>Documents de la Session</i> , No. 18.)	Par Acte.	178
42. <i>Edifices Publics à Ottawa</i> :—Correspondance avec les entrepreneurs concernant le règlement des comptes pour la première entreprise, et copies des instructions envoyées à l'arbitre. (<i>Imprimées dans une forme condensée</i> , 251.).....(<i>Documents de la Session</i> , No. 33.)	Par Adresse	198
43. <i>Union St. Joseph d'Ottawa</i> :—Etat des affaires. (<i>Documents de la Session</i> , No. 13.)	Par Acte.	128
44. <i>Système de Passeports</i> :—Correspondance y relative. (<i>Imprimée</i> , 141.) (<i>Voir Naturalisation.</i>) (<i>Documents de la Session</i> , No. 20.)	Par Adresse	83

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ- SENTÉS.
45. <i>Bureau de Poste</i> :—Rapport du Maître-Général des Postes pour les 9 mois expirés le 30 juin 1864. (<i>Imprimé, 66.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 3.</i>)	Par Acte...	64
46. <i>Comptes Publics</i> :—Pour le semestre expiré le 30 juin 1864. (<i>Renvoyé à un comité, 65. Voir Comptes Publics.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 1.</i>)	Do.	23
47. <i>Employés Publics</i> :—Liste des nominations depuis le 20 mars 1864. (<i>Pas à imprimer, 179.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 22.</i>)	Par Adresse	114
48. <i>Travaux Publics</i> :—Rapport du Commissaire pour le semestre expiré le 30 juin 1864. (<i>Imprimé, 66.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 5.</i>)	Par Acte...	51
49. <i>Maison de la Trinité de Québec</i> :—Comptes pour l'année expirée le 30 juin 1864. (<i>Documents de la Session, No. 8.</i>)	Do.	13
50. <i>Chemins de Fer</i> :—Règlements fixant les tarifs, etc. (<i>Pas à imprimer, 196.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 27.</i>)	Par Adresse	131,176
51. <i>Traité de Réciprocité</i> :—Ordres en conseil et correspondance avec les autorités impériales et des États-Unis. (<i>Imprimés, 141.</i>)...(<i>Documents de la Session, No. 26.</i>)	Do.	126
<i>Régistrateurs :</i>		
52. Rapports des registrateurs du Haut-Canada, indiquant les émoluments reçus pour l'année 1864. (<i>Documents de la Session, No. 7.</i>)	Par Acte...	{ 13,40 75, etc.
53. Autre état pour certaines cités et certains comtés dans le Haut-Canada en 1863 et 1864. (<i>Imprimé comme Documents de la Session, en forme condensée, 250.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 7.</i>)	Par Adresse	226
54. <i>Revenu et Dépense de la Province</i> :—Etat pour le semestre expiré le 31 décembre 1864. (<i>Imprimé, 179.</i>) (<i>Documents de la Session, No. 30.</i>)	Do.	162
55. <i>Rivière Richelieu</i> :—Pétitions, correspondance, etc., concernant les obstructions dans cette rivière. (<i>Pas à imprimer, 179.</i>).....(<i>Documents de la Session, No. 10.</i>)	Par Adresse de la dern. session.	} 24
56. <i>Compagnie du Richelieu</i> :—Etats des affaires, pour 1863 et 1864.....(<i>Documents de la Session, No. 9.</i>)	Par Acte...	153
57. <i>Election de Russell</i> :—Rapport du commissaire. (<i>Pas à imprimer, 254.</i>)...(<i>Documents de la Session, No. 36.</i>)	Par Adresse	238
58. <i>St. Jean d'Iberville</i> :—Rapport de l'Union St. Joseph, pour 1864... ..(<i>Documents de la Session, No. 13.</i>)	Par Acte...	99

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	REQUIS.	PRÉ-SENTÉS.
59. <i>Banques d'Epargnes</i> :—Etats de leurs affaires. (<i>Pas à imprimer</i> , 251 <i>viz.</i> :) (<i>Documents de la Session</i> , No. 9.)	Par Acte.	
Banque d'Epargnes de la cité et du district de Montréal		40
Banque d'Epargnes de Northumberland et Durham...		75
La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.....		174
60. <i>Statistiques</i> :—Diverses statistiques du Canada pour 1864, Partie Ire (<i>Pas à imprimer</i> , 141.) Renvoyées de nouveau en comité, 149. <i>A imprimer</i> , 155. (<i>Documents de la Session</i> , No. 24.)	Par ordre de Son Exc. }	126
61. <i>Commerce et Navigation</i> :—Tableaux du Commerce et de la Navigation pour le semestre expiré le 30 juin 1864. (<i>Documents de la Session</i> , No. 2.)	Do.	23
62. <i>Chemin et Havre de Whitby</i> :—Comptes des recettes et dépenses entre avril 1863 et avril 1864, et rapports et correspondance. (<i>Pas à imprimer</i> , 179.) (<i>Documents de la Session</i> , No. 32.)	Par Adresse	176
DOON ET GALT, CHEMIN DE FER DE :—Pétition, 124. Avis, 134. Bill du Conseil, 183. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 237. Passé, 243, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 37.)		
DOUAIRE :—Bill, 49. Renvoyé à un comité, 135.		
DOUAINE, DROITS DE :—Pétition demandant des amendements à l'acte pour amender l'acte des droits de douane :—Québec, 110.		
DOUAINE, OFFICIERS DE :—Voir <i>Documents</i> , 11. <i>Adresses</i> , 11.		
DOYLE, MADAME :—Sa pétition, 57. Avis, 64. Bill, 65. Renvoyé à un comité, 102. Rapporté, 155. Passé, 215. Honoraire remis, 251.		
ÉCOLE MILITAIRE :—Voir <i>Montréal</i> , 17.		
ÉCOLES DE GRAMMAIRE :—Voir <i>Education</i> , 5.		
ÉCOLES SÉPARÉES :—Voir <i>Education</i> , 6.		
ÉCORCES DU CANADA, COMPAGNIE DES :—Pétition, 141. Avis, 148. Bill, 149.		
ÉDUCATION :		
1. Bill (de M. Taschereau) y relatif, 38. Renvoyé à un comité, 88. Rapporté, 90. En comité général, 111.		
2. Bill relatif à l'éducation supérieure, aux écoles normales et communes (de M. Dunkin, 42.		
3. Bill relatif à l'éducation supérieure, et aux écoles normales et communes (de M. Pâquet), 43.		

EDUCATION—*Suite.*

4. Bill relatif à la perception des contributions scolaires, 197.
5. Pétitions demandant des amendements à l'acte des écoles de grammaire du H.-C. : R. Burr, 101.
6. Pétitions demandant des amendements à la loi des écoles séparées de manière à assurer de bonnes écoles dans le Haut-Canada :—Alexandrie, 195. Asphodel, 195. Belleville, 195. Brockville, 195. Cornwall, 195. Douro, 195. Dundas, 195. Emily, 195. Gananoque, 195. Kemptville, 228. Kingston, 195. Lindsay, 195. Lochiel et Kenyon, 195. Middlesex et Elgin, 250. Peterboro', 195. Prince-Edouard, 195. St. André, 195. St. Raphaël, 195. Tyendinaga, 195. Westport, 237. Williamstown, 195. Wolfe Island, 195.
7. Pétitions demandant des amendements aux lois des écoles du Bas-Canada :—St. Jean, 144. J. A. Cameron, et autres, 148. St. Hyacinthe, 174.
8. Pétitions demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'éducation protestante dans le Bas-Canada :—Beauharnois, 84. Buckingham, 122. Ile au Calumet, 84. Chambly, 140. De Ramsay, 130. Durham, 119. Farnham Centre, 169. Farnham Ouest, 76. Granby, 223. Iberville, 175. Lachine, 111. Lachute, 148. Lacolle, 140. Laval, 101. Montréal, 89, 111, 140, 144, 154, 169, 175, 195, 249. Napierville, 140. Papineauville, 148. Pointe-aux-Trembles, 228. St. André, 111. St. Anicet, 223. Ste. Brigitte, 84. St. Dunstan, 161. St. Eustache, 101. St. Germain de Grantham, 182. Ste. Julie de Somerset, 175. St. Louis de Gonzague, 84. Ste. Marthe, 84. St. Paul d'Abbottsford, 223. Ste. Scholastique, 84. Stanbridge, 223. Deux-Montagnes, 253. Valleyfield, 101. Wickham, 140.

Voir *Documents*, 15.

EGLISE WESLEYENNE :—Pétition (relative à l'administration et aliénation plus libre des biens de cette église, 100. Avis, 124. Bill du Conseil, 231. Renvoyé à un comité, 231. Rapporté, 250. Passé, 251, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 55.)

EGLISE D'ANGLETERRE :

1. Pétition (registres des baptêmes, etc., honoraires pour licences de mariage, système d'éducation), 34. Partie de cette pétition renvoyée à un comité, 146. Voir *Naissances*, etc., 2.
2. Bill (vente des terres des rectoreries) ; Du Conseil, 132. Lu, 133.
3. Pétition en faveur du bill précédent :—Eglise St. George de Toronto, 166.

EGLISES, etc. :

- (1. Bill relatif à la construction et à la réparation des églises, etc. (de M. Jos-Dufresne), 42. Renvoyé à un comité, 92.
2. Bill relatif à la construction et à la réparation des églises etc. (de M. Denis), 91.

ELECTIONS :

1. Bill relatif à l'élection des membres de la législature, 43.
2. Certificats du greffier de la couronne en chancellerie de l'élection de membres en vertu de nouveaux writs, 3, 18, 22, 143.

ELECTIONS—*Suite.*

3. WRITS EMIS DURANT LA VACANCE.

Collège électoral.	A la place de	Pourquoi.
Oxford (Division Sud).....	L'hon. G. Brown.....	Nommé président du Cons. Exécutif, 1.
Ontario (Division Sud).....	L'hon. O. Mowat.....	" maître-général des postes, 2.
Ontario (Division Nord).....	L'hon. W. McDougall.....	" secrétaire provincial, 2.
Peterborough (Comté).....	Wilson S. Conger, Ecr.....	Décédé, 2.
Jacques Cartier.....	Dr. Tassé.....	Nommé inspecteur des prisons, 2.
Niagara (Ville).....	L'hon. John Simpson.....	" assistant-auditeur, 2.
Chicoutimi et Saguenay.....	David E. Price, Ecr.....	Résigné, 3.
Lanark (Division Nord).....	Robert Bell, Ecr.....	Résigné, 3.
York (Division Ouest).....	L'hon. W. P. Howland.....	Nommé maître-général des postes, 2.

4. WRITS EMIS DURANT LA SESSION

Hamilton (Cité).....	L'hon. Isaac Buchanan.....	Resigné, 20.
----------------------	----------------------------	--------------

Voir *Privilèges*, 1.

ELECTIONS CONTESTEES :

1. Comité général des élections :—Mandat de M. l'Orateur nommant les Membres de ce comité, 47. Membres assermentés, 78, 83.

2. Un comité d'élection ayant fait son rapport final avant de recevoir le rapport du commissaire, le rapport du dit commissaire est communiqué à la Chambre par un message de Son Excellence, 238.

3. Le pétitionnaire dans une affaire d'élection retire sa contestation, 12.

4. La chambre s'ajourne pendant quelques minutes pour permettre à un comité d'élection de se réunir, 23

5. *Brockville* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) Rapport de l'absence de Membres, 14, 22, 27, 32, 35, 42, 48, 52. Procédures en conséquence, 24, 39, 59. Rapport final en faveur du Membre siégeant, 58.

6. *Hamilton* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) M. l'Orateur communique une lettre du pétitionnaire, retirant sa contestation, 12. Renvoyée au comité, 13. Rapport de l'absence de Membres, 14, 23. Rapport final en faveur du Membre siégeant, 26. Le Membre siégeant résigne son siège, *ib.*

7. *Joliette* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) Rapport de l'absence de Membres, 14, 23, 27, 33. Procédures en conséquence, 39. Rapport final en faveur du Membre siégeant, 41. M. l'Orateur fait rapport qu'il a taxé les frais à payer par les pétitionnaires, 178.

8. *Richelieu* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) Rapport de l'absence de Membres, 14. Procédures en conséquence, 24. Rapport final en faveur du Membre siégeant, 27. M. l'Orateur fait rapport qu'il a taxé les frais à payer par le pétitionnaire, 128.

9. *Russell* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) Rapport final en faveur du Membre siégeant, 14. M. l'Orateur fait rapport qu'il a taxé les frais à payer par le pétitionnaire, 128.—Les frais du commissaire à payer par le Membre siégeant, 168. Message de Son Excellence communiquant le rapport du commissaire, 238. (*Doc. de la Session, No. 36.*) Pas à imprimer, 254.

ELECTIONS CONTESTÉES—*Suite.*

10. *St. Hyacinthe* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) Rapport de l'absence de Membres, 14. Procédures en conséquence, 24. Permission d'ajourner, 23, 53, 125, 170. Message envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Guévremont de comparaître et rendre témoignage devant le comité, 125. Permission accordée, 132.

11. *Waterloo (Division Nord)* :—(*Procédures continuées de la dernière session.*) Rapport de l'absence de Membres, 14, 23, 27, 33, 35, 41, 42. Procédures en conséquence, 59. Permission d'ajourner, 57, 159, 184.

EMIGRATION :—Comité d'émigration et de colonisation nommé, 31, 38, 43. Membres ajoutés, 145. Rapport du ministre de l'agriculture renvoyé au susdit comité, 67. Premier rapport, recommandant une réduction du quorum; quorum réduit à sept Membres, 66.

ENGINS ET MACHINES, COMPAGNIE D' :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 119. Avis, 124. Bill, 131. Renvoyé à un comité, 136. Rapporté, 162. Passé, 213. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic. ch. 47.)

ENREGISTREMENT DANS LE H. C. :

1. Bill (de l'hon. M. Cockburn), 48. Renvoyé à un comité, 97. Rapporté; Résolutions relatives aux honoraires des registrateurs (*infra* 2) renvoyées au comité général chargé d'examiner le Bill, 125.

2. La Chambre décide de se former en comité pour prendre en considération les honoraires des registrateurs dans le Haut-Canada, 67. Considérés, 96. Rapport d'une série de résolutions; Adopté, 108. Résolutions renvoyées au comité général chargé d'examiner le Bill précédent, 125.

3. Bill pour amender l'acte relatif à l'enregistrement des titres et instruments créant des dettes envers la Couronne (de M. Macfarlane), 125.

ENRÔLEMENT A L'ÉTRANGER :—Bill, 190. Passé, 238. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 2.)

ENTREPOTS :—Bill relatif aux reçus donnés aux entrepôts et à l'entreposage, 57.

ESCOUMAINS :—Pétition demandant un octroi de terres dans cette municipalité, 111.

ESTIMÉS (SERVICE CIVIL) :—Voir *Gouverneur-Général*, 6, 7, 11.

FEMMES MARIÉES :—Bill pour assurer aux femmes mariées le bénéfice des assurances effectuées sur la vie de leurs maris, 29. Renvoyé à un comité 55. Membre ajouté, 95. Rapporté; Réimprimé, 102. En comité général, 232.

FIDÉICOMMIS :—Voir *Propriété*.

FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL :—Bill, 43.

FRAIS DE JUSTICE :

1. Bill relatif au H. C., 38. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 82.

2. La Chambre décide de se former en comité, 91.

FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON :—Pétition demandant la légalisation de règlements municipaux, 195. Avis, 196. Bill du Conseil, 186. Renvoyé à un comité, 222. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 240, S. R., 256. (28 Vic. ch. 25.)

FRONTIÈRE, VIOLATION DE LA PAIX SUR LA :

1. Bill, 31. En comité général, 69. Rapporté, 54. Lu la troisième fois, 59. Passé, 63. Par le Conseil, 67. S. R., 77. (28 Vic. ch. 1.)

2. Motion (en amendement à une résolution de subside) que l'emploi de volontaires devrait cesser le plus tôt possible; Rejetée, 126.

Voir *Adresses*, 35. *Gouverneur-Général*, 10.

GANANOQUE ET WILTSIE, NAVIGATION DES RIVIÈRES :—Voir *Adresses*, 17.

GASPÉ :—Voir *Rimouski*.

GEORGIENNE, CANAL DE LA BAIE :

1. Pétition relative, 111. Avis, 124. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 241.

2. Pétition des directeurs provisoires demandant à se retirer d'office, 111.

3. Pétition pour un octroi de terres publiques pour aider à la construction du canal :—Simcoe, 111. Toronto, 84, 111. York et Peel, 111.

4. Pétitions pour l'exploration d'une route pour un canal devant unir les eaux des lacs Huron et Ontario, 144, 189.

GLENNIE JAMES :—Sa pétition, 244.

GOUVERNEUR-GENERAL :

1. Son discours d'ouverture, 7. Jour fixé pour le prendre en considération, 9. Motion pour une adresse à l'effet de remercier Son Excellence, etc., 15. Voir *Adresses*, 37.

2. Discours considéré ultérieurement; Résolution à l'effet d'accorder des subsides à Sa Majesté; A être prise en considération par un comité général, 39. Voir *Subsides*, 1.

3. Informe la Chambre par l'entremise d'un Membre, qu'il la recevra avec ses adresses, 21, 209.

4. Informe la Chambre de son intention de proroger la législature, 254.

5. Son discours de clôture, 258.

Messages de Son Excellence :

6. Désirant la présence de la Chambre au Conseil Législatif,—A l'ouverture de la session, 1.—A l'occasion de la sanction d'un Bill, 77.—A la clôture de la session, 255.

7. Transmettant des Estimés (Force sur la Frontière, 23. Renvoyés à un comité général, 96. Voir *Subsides*, 1.

8. Transmettant le "Code civil du Bas-Canada," 34.

9. Communiquant les résolutions au sujet d'une Confédération, 35. (*Doc. de la Sess.*, No. 12). Imprimées, 38. Voir *Confédération*, 1.)

10. Communiquant des dépêches au gouvernement impérial et du gouvernement impérial au sujet de la Force sur la frontière, 106.

GOUVERNEUR GENERAL—*Suite.*

11. Transmettant les Estimés de l'année finissant le 30 juin 1865, et à compte de l'année 1855-6; Renvoyés à un comité général, 211. Voir *Subsides*, 1.

12. Transmettant le rapport du commissaire dans l'affaire de l'élection du comté de Russell, 238. (*Doc. de la Sess.*, No. 36.) Pas à imprimer, 254.

GRAIN DE SEMENCE :

1. Lecture des journaux du 16 avril 1863, relativement au rapport du comité nommé au sujet d'un approvisionnement de grain de semence pour donner du secours aux habitants de certaines localités; Comité nommé (grain de semence à certains habitants du comté d'Hastings), 79. Rapport, 85. Renvoyé à un comité général, 86. Examiné, 119. Rapport de résolutions; Adopté, 137. Voir *infra*, 2.

2. Bill relatif au comté d'Hastings, 137, 138. Renvoyé à un comité, 152. Passé, 167. Par le Conseil, 190. S. R., 256. (28 Vic., ch. 24.)

3. Pétitions à l'effet de faire autoriser des conseils municipaux à prélever de l'argent pour acheter du grain de semence pour les cultivateurs:—Addington, 148. Callière, 228. Hastings, 111. Lennox et Addington, 149. St. Jean de Dieu, Kamouraska, 154. Soulanges et Vaudreuil, -195.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. Chargé de se procurer certains états, 30, 114, 146.

2. Chargé de préparer une liste de tous les Bills à l'égard desquels les procédures ont été suspendues jusqu'à la prochaine session, 226.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE:—Ses certificats d'élection de Membres, 3, 18, 22, 143.

GRAND OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER:—Voir *Documents*, 23.

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER:—Motion pour la nomination d'un comité chargé de s'enquérir des différents chemins de fer possédés par la compagnie, et de l'état et de la perspective des affaires de la compagnie; Débats sur cette motion, 146. Voir *Documents*, 21, 22. *Adresses*, 19.

GREY ET SIMCOE, CHEMIN DE FER DE:—Pétitions (construction d'un chemin de fer depuis le chemin de fer du Nord jusqu'au village de Durham), 101, 154. Avis, 107. Bill, 108. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté, 178. En comité général; Passé, 217. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 38.)

GUELPH ET SOUTHAMPTON, CHEMIN DE FER DE:—Pétition d'Arran, relative à la construction du dit chemin, 194.

GUILL, ALEX.:—Sa pétition relative à sa perte d'une certaine quantité de billots par le mauvais état des estacades du gouvernement.

HAMILTON ET PORT DOVER, CHEMIN DE FER D':—Pétition y relative (délai pour le terminer), 26, 51, 124, 144. Avis, 64. Bill, 65. Renvoyé à un comité, 78. Rapporté, 135. En comité général, 150. Passé, 156. Par le Conseil, 183. S. R., 256. (28 Vic., ch. 36.)

HAMILTON ET PORT DOVER, CHEMIN D' :—Voir *Documents*, 24. *Adresses*, 20.

HAMILTON, ECOLE D'INDUSTRIE DES PETITS ENFANTS D' :—Pétition demandant de l'aide, 183. Voir *Documents*, 25.

HARTFORD, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU D' :—Voir *Documents*, 26.

HASTINGS :—Voir *Grain de Semence*.

HONORAIRES SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES :—Voir *Adresses*, 25.

HURON, COLLÈGE DE :—Pétition demandant de l'aide, 77.

HYPOTHÈQUES :—Bill y relatif (H.-C.), 119.

IMMEUBLES :—Voir *Titres*.

IMPRESSIONS PARLEMENTAIRES :

1. COMITÉ CONJOINT des Impressions nommé, 31, 37, 43, 48, 49, 54. Question d'imprimer les débats sur la Confédération renvoyée au dit comité, 83. Rapports du comité renvoyés de nouveau au comité pour être repris en considération, 149, 237. PREMIER RAPPORT (quorum), 57. SECOND, TROISIÈME, SIXIÈME et HUITIÈME RAPPORTS (relatifs à l'impression des débats sur la Confédération); Adoptés, 90, 102, 142, 170, 176. CINQUIÈME RAPPORT (Impression des comptes pour 1864,—App. No. 1.); Imprimé, 141. DIXIÈME RAPPORT (Impression, durant la session, des Bills à l'égard desquels les procédures ont été suspendues jusqu'à la prochaine session), 197. Adopté, 226. AUTRES RAPPORTS (recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient point), 141, 155, 170, 179, 196, 250, 254.

2. Impression de certains documents ordonnée sans qu'ils aient été renvoyés au comité (et, dans quelques cas, la 93^e règle suspendue), 38, 65, 122, 141, 144, 213, 251.

3. Un rapport devant être imprimé de manière qu'une seule édition suffise pour les deux langues, 250.

4. Certains documents pas à imprimer, 141, 179, 197, 250, 254.—Renvoyés de nouveau au comité pour être repris en considération, 149, 237.—Impression recommandée, 155, 250.

5. Certains Bills amendés par un comité spécial, dont la réimpression est ordonnée pour qu'ils soient distribués parmi les municipalités du H.-C., 226.

IMPRESSIONS POUR LES DÉPARTEMENTS PUBLICS :—Motion pour une adresse à l'effet d'obtenir copies des ordres donnés à A. Côté, pour des impressions, de la papeterie, etc.; Amendement proposé; Débats ajournés, 162.

INDEX DES JOURNAUX :—Voir *Journaux*.

INGERSOLL :—Pétition pour un acte à l'effet de consolider la dette de cette ville, 111. Avis, 158. Bill, 160. Renvoyé à un comité, 214. Rapporté, 224. En comité général, 231. Passé, 232. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 28.)

INSPECTEURS DES BOIS, SURINTENDANT DES :—Comité nommé (informations au sujet du Bureau du Surintendant), 45. Membres ajoutés au comité, 58. PREMIER RAPPORT (quorum), 65. Message au Conseil Législatif, demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Skead de comparaître devant le comité, 82. Permission accordée, 86. SECOND RAPPORT, 184. (App. No. 4.) Impression du rapport sans les témoignages, ordonnée, 196. Ce rapport devant être repris en considération par le comité des impressions, 237. Impression du rapport et des témoignages ordonnée, 250.

INSTRUCTION MILITAIRE :—Voir *Agriculture*, 9.

INSTRUCTION NAVALE ET MILITAIRE :—Voir *Agriculture*, 9.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Voir *Adresses*, 21.

INTÉRÊT DE L'ARGENT :—Voir *Usure*.

INTERLOCUTOIRES :—Bill y relatif (H.-C.), 48. Renvoyé à un comité général, 96. Passé, 232. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 19.)

INVENTION, BREVETS D' :

1. Bill y relatif (de M. Perrault), 38. Question pour la seconde lecture, rejetée, 88.

2. Bill y relatif (de M. Chambers), 42. Question pour la seconde lecture, rejetée, 93.

3. Pétition demandant des amendements aux lois des Brevets d'Invention :—Chambre des Arts, etc., pour le Bas-Canada, 89.

JÉSUITES, BIENS DES :—Voir *Documents*, 27, 28.

JACQUES-CARTIER, BANQUE :—Voir *Documents*, 2.

JOLIETTE, COLLEGE :—Demande d'aide, 84.

JOUQUIÈRE :—Pétition demandant son érection en municipalité, 76. Avis, 179.

JOURNAUX DE LA CHAMBRE :

1. Lecture des journaux d'une Session précédente, 30, 79.

2. Comité nommé au sujet de la continuation de l'Index Général des Journaux, 179. Rapport, 185. Motion pour l'adoption de ce rapport; Amendement proposé; La Chambre s'ajourne, 253.

JOURNAUX OU GAZETTES :—Bill y relatif (de M. Irvine), 43. Renvoyé à un Comité, 115. Rapporté, 130. Passé, 243. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 15.)

Voir *Chemins de Fer*, 8.

JUGES DE COMTÉ :—Voir *Adresses*, 9.

JUGES DE PAIX :

1. Bill (serment d'office), 7. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 31

JUGES DE PAIX—*Suite.*

2. Bill relatif à la nomination de magistrats pour les parties reculées de la Province, 49. Renvoyé à un comité général, 136. Rapporté, 150. Passé, 212. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (29 Vic. ch. 11.)

JURÉS :—Pétitions demandant des amendements aux lois des jurés : Carleton, 161. Kent, 101. Middlesex, 76.

KAMOURASKA, COUR ET PRISON DE :—Voir *Adresses*, 22.

KEELE, W. C. :—Sa pétition, 237.

KENNEBEC :—Pétition (annexion de Kennébec à Lennox et Addington), 144. Avis, 169.

KENT :—Pétition demandant que les criminels confinés dans la prison de ce district soient employés aux travaux forcés dans les villes ou ailleurs, 101. Pétition en faveur, 154.

KINGSEY, CHUTES DE :—

1. Pétition demandant des amendements à l'acte établissant les municipalités des Chutes de Kingsey et de Durham Sud, 35. Avis, 178. Bill, 190.

2. Pétition demandant qu'une partie du township de Kingsey soit annexée aux Chutes de Kingsey, 94. Avis, 178.

3. Pétition relative aux limites de la municipalité des Chutes de Kingsey, 233.

4. Pétition demandant que les Chutes de Kingsey soient séparées du comté de Drummond et annexées à Arthabaska, 250.

KINGSTON :

1. Pétitions pour la vente de la dotation de l'église St. George, Kingston, et pour en répartir le produit parmi les autres églises en rapport avec la paroisse : Eglise St. Paul, Eglise St. James, Kingston, 101. Eglise St. John's, Portsmouth, 111. Avis, 179.

2. Pétition des officiers et membres de l'église cathédrale de St. George contre la pétition précédente, 119.

3. Demande d'aide pour l'observatoire de Kingston, 124.

KINGSTON, HÔPITAL DE :—Voir *Documents*, 29.

LACHINE, RAPIDES DE :—Pétition de Jacques Oteronhiare, demandant une récompense pour avoir découvert un chenal sûr pour les bateaux à vapeur dans ces rapides, 89.

LAFONTAINE, M. LE JUGE :—Pétition demandant une enquête sur sa conduite, 253.

LANARK :—Pétition de la municipalité de ce village (vente d'un terrain pour construire une maison de détention, 76. Avis, 107. Bill, 142. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 176. Passé, 214. Par le Conseil, 252. S. R., 257. (28 Vic., ch. 30.)

LÉVIS :

1. Pétition demandant des amendements à l'acte incorporant cette ville, 57. Avis, 64. Bill, 108. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 176. En comité général, 217. Passé, 232.

2. Pétition demandant l'incorporation de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis, 26. Avis, 47. Bill, 66. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 112. En comité général, 131. Passé, 136. Par le Conseil, 171, 172, 219. S. R., 256. (28 Vic., ch. 70.)

LIBERTÉ DU SUJET :—Bill pour mieux l'assurer, 29. Renvoyé à un comité, 87. Rapporté, 130. Passé, 241.

LIQUEURS, ADULTÉRATION DES :—Voir *Liqueurs Spiritueuses*, 2.

LIQUEURS SPIRITUEUSES :

1. Bill (emprisonnement de celui qui a vendu des liqueurs sans licence, s'il ne paie l'amende), 30. Renvoyé à un comité, 87. Rapporté, 101. En comité général, 120. Passé, 246. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 22.)

LOIS EXPIRANTES :

1. Comité nommé, 31, 37, 43. Rapport, 224. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour continuer, etc., 226. Passé, 238. Par le Conseil, 252. S. R., 257. (28 Vic. ch. 4.)

LONDON :

1. Pétition pour l'établissement d'une prison centrale dans cette cité, 183.

2. Pétition de la Maison de Refuge des dames protestantes, demandant de l'aide, 63.

3. Pétition de la société permanente de construction de London et de la société d'épargnes et de prêts de Huron et Erié, demandant la passation d'un acte pourvoyant à leur union, 130. Avis, 178. Bill du Conseil, 190. Renvoyé à un comité, 222. Rapporté, 225. Passé, 234, 252. S. R., 256. (28 Vic. ch. 41.)

LOTBINIÈRE :—Pétition pour ériger St. Sylvestre, St. Giles et Ste. Agathe en une division d'enregistrement séparée, 76. Avis, 82. Bill, 162. Renvoyé à un comité, 221.

MACAULAY, G. H. —Voir *Confédération*, 8.

MACDONELL, MADAME :—Sa pétition comme veuve de feu le Col. Macdonell, Dép. Adj. Gén. de la milice, 154.

MAODOUGALL, JOHN LORN :—Pétition (règlement des affaires de sa succession), 35. Avis, 64. Bill, 65. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 130. En comité général, 138. Passé, 155.

MCGILL, COLLEGE :

1. Pétitions pour une dotation, 101, 141.

2. Pétition demandant de l'aide pour la faculté médicale, 101.

MCGINN, THOMAS :—Sa pétition relative à sa démission comme géolier, 77.

McKAY, F. S. :—Pétition demandant une enquête sur sa conduite comme greffier de la cour de circuit pour le comté d'Ottawa, 223.

McLAUGHLIN LAWRENCE :—Pétition (vente de ses immeubles), 34. Avis, 47. Bill, 49. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 130. En comité général, 138. Passé, 155. Honoraire remis, 197.

MAGISTRATS :—Voir *Juges de Paix, Magistrats de Police*.

MAGISTRATS DE POLICE :

1. Bill pour étendre leur juridiction dans le Haut-Canada, 30. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 88.

2. Bill relatif à ces magistrats (de M. le Proc.-gén. Macdonald), 49. En comité général, 150. Passé, 213. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 20.)

MAIRES, ELECTION DES :—Voir *Municipalités, H.-C.*, 10.

MAÎTRES ET SERVITEURS :—Bill relatif au H.-C., 36. Renvoyé à un comité, 88.

MALBAIE :—Pétition (quai), 223.

MALLE Océanique :—Bill y relatif, 197. En comité général, 238. Passé, 245. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 5.)

MANDAMUS, WRIT DE :—Voir *Prohibition*.

MARIAGES :—Voir *Documents, 3. Naissances*.

MARLBOROUGH :—Pétition (aide aux incendiés de ce township, 1864), 161.

MARMORA, FORGES DE :

1. Pétition de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough (chemin à rails plats des Forges de Marmora à la Rivière Trent, sur le lac Rice, 228. Avis, 237. Bill, 238.

2. Demande d'un octroi de terres pour aider à la construction d'un chemin de fer de Marmora à Belleville, 244.

MARQUES FRAUDULEUSES :—Bill, 91.

MÉDECINS DU H.-C., BUREAU DES :—Voir *Documents, 33*.

MÉDECINS, PROFESSION DES :

1. Bill relatif à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'étude de l'anatomie (M. Pâquet), 43, seconde lecture renvoyée à six mois, 120.

2. Bill pour régler les qualifications de médecins et chirurgiens pratiquant dans le H.-C., 176.

MEMBRES :

1. Bill relatif à leur indemnité, 53, 116.
2. Résolutions, que lorsqu'il sera question de l'élection d'un membre, il se retirera, que s'il a été élu par corruption, il sera puni, etc., 10.
3. Résignant leur siège, 3, 26.
4. Décès d'un membre, 2.
5. Prêtent serment et prennent leur siège, 7, 22, 48, 153.
6. Ont la permission de s'absenter, 167.
7. Un membre informe la Chambre que M. A. Dufresne (membre) a reçu un soufflet de l'hon. M. Cauchon, et toute la procédure à ce sujet, 162.

MERRITT, L'HON. W. H. :—La Chambre décide de se former en comité (monument à sa mémoire), 112.

MESSAGES :—Voir *Gouverneur. Conseil Législatif.*

METAPEDIA, CHEMIN DE :—Voir *Adresses*, 26.

MILICE :

1. Bill 43.
2. Pétitions demandant des amendements à la loi de la milice : Charlesbourg, 100 St. Hilaire de Settrington, 144. St. Louis de l'Île aux Coudres, 41.
Voir *Documents*, 34, 35.

MINES, ANGLO-AMERICAINE, COMP. DES :—Demande d'une charte, 129. Avis, 134. Bill, 135. Renvoyé à un comité, 220.

MINES D'OR :—Comité chargé d'obtenir des informations quant à l'étendue et à la richesse des mines d'or du Canada, etc., 33. Chargé de faire rapport de temps à autre, 53. Rapport d'inspecteurs de mines d'or, 58. PREMIER RAPPORT du comité (quorum), 64. SECOND RAPPORT, 237. (App. No. 7.) Imprimé, 250.

Voir *Documents*, 19. *Adresses*, 18.

MONNAIE D'ARGENT :—La Chambre décide de se former en comité pour amender l'acte relatif au cours monétaire, de manière à pouvoir faire des offres légales en monnaie d'argent au montant de \$200, et à réduire la valeur des monnaies d'argent des Etats-Unis, 44.

MONTRÉAL :

1. Pétition du maire, etc., (acte pour expliquer et étendre certaines dispositions des actes d'incorporation), 130. Avis, 134. Bill, 149. Renvoyé à un comité, 214.
2. Pétition contre les clauses 1, 2, 3 et 4 du Bill précédent, 196. Renvoyé au comité chargé d'examiner le Bill, 214.
3. *Académie de Musique* :—Demande d'une charte, 101. Avis 107. Bill, 108. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté, 176. Passé, 217. Par le Conseil, 252. S. R. 256. (28 Vic. ch. 52.)
4. *Religieuses du Bon-Pasteur* :—Demande d'aide, 25.

MONTRÉAL—Suite.

5. *Société d'École Anglo-Canadienne* :—Pétition demandant un amendement à sa charte, 189. Avis, 237.

Société Canadienne des Charpentiers et Menuisiers :—Voir Documents, 36.

Banque d'Épargnes de la Cité et du District de Montréal :—Voir Documents, 59.

Banque de la Cité :—Voir Documents, 2.

"*Daily Witness*" :—Voir Chemins de Fer.

6. *Institutions des Sourds-Muets* :—Demande d'aide, 25.

7. *Institution des Sourds-Muets, Côteau St. Louis* :—Demande d'aide, 25.

8. *Hôpital-Général* :—Demande d'aide, 25.

9. *Société Allemande* :—Demande d'un acte d'incorporation, 124. Avis ; Bill, 135. Renvoyé à un comité, 214. Rapporté, 224. Passé, 231. Par le Conseil, 252. S. R., 257. (28 Vic., ch. 60.)

10. *Havre* :—Bill relatif à son amélioration, 190.

11. *Lycée* :—Pétitions pour une dotation permanente, 141.

12. *Association Homœopathique* :—Demande d'une charte, 166. Avis, 178. Bill, 184. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 59.)

13. *Hospice de la Maternité* :—Demande d'aide, 101.

14. *Maison de Refuge* :—Demande d'aide, 35.

15. *Société de Bienfaisance des Irlandais Protestants* :—Demande d'une charte, 129. Avis ; Bill, 135. Renvoyé à un comité, 220. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 253. S. R., 257. (28 Vic., ch. 61.)

16. *Société de Bienfaisance des Dames* :—Demande d'une aide plus considérable, 35.

17. *École Militaire* :—Motion pour une adresse demandant les papiers relatifs à l'établissement d'une succursale de l'école militaire à Montréal ; motion retirée, 59.

18. *Société d'Histoire Naturelle* :—Demande d'aide, 130.

19. *Salle d'Asile Nazareth* :—Demande d'aide, 25.

20. *Asile des Orphelins Protestants* :—Demande d'aide, 57.

21. *Asile des Orphelins Catholiques* :—Demande d'aide, 31.

22. *Collège Presbytérien* :—Demande d'une charte, 169. Avis, *ib.* Bill, 171. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic. ch. 53.)

23. *Asile de la Providence* :—Demande d'aide, 25.

24. *Association St. François-Xavier* :—Pétition (amendement à sa charte), 76. Avis ; Bill, 95. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté, 155. Passé, 215. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic. ch. 72.)

25. *Société St. Ignace* :—Demande d'une charte, 57. Avis, 65. Bill, 77. Renvoyé à un comité, 99. Rapporté, 112. En comité général, 132. Passé, 137. Par le Conseil, 171, 172, 219. S. R., 256. (28 Vic. ch. 71.)

26. *Salle d'Asile St. Joseph* :—Demande d'aide, 25.

MONTREAL—*Suite.*

27. *Hôpital St. Patrice* :—Demande d'aide, 31.

28. *Asile des Orphelins de St. Patrice* :—Demande d'une aide plus considérable, 25.

29. *Salle d'Asile St. Vincent de Paul* :—Demande d'aide, 25.

Maison de la Trinité :—Voir *Documents*, 37.

30. *Union St. Jacques* :—Pétition pour un amendement à son acte d'incorporation, 32. Avis, 95. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 136. Rapporté, 141. En comité général, 150. Passé, 211. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 63.)

31. *Union St. Joseph* :—Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 32. Avis, 95. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 136. Rapporté, 141. En comité général, 150. Passé, 212. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 66.)

32. *Union St. Michel des Saints* :—Demande d'une charte, 25. Avis, 47. Bill, 48. Renvoyé à un comité, 78. Rapporté, 112. En comité général, 131. Passé, 136. Par le Conseil, 171, 172, 219. S. R., 256. (28 Vic., ch. 69.)

33. *Union St. Pierre* :—Demande d'une charte, 100. Avis, 107. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 136. Rapporté, 141. En comité général, 149, Passé, 211. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 67.)

34. *Union St. Roch* :—Demande d'une charte, 32. Avis, 47. Bill, 125. Renvoyé à un comité, 136. Rapporté, 141. En comité général, 150. Passé, 212. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 68.)

35. *Hospice de la Maternité de l'Université* :—Demande d'aide, 130.

MONTREAL, BANQUE DE :—Voir *Documents*, 2.

MONTREAL, ASSOCIATION DE PLACEMENTS DE :—Demande d'une charte, 31. Avis, 47. Bill du Conseil; Lu, 121. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 186. Passé, 218, 249. S. R.; 256. (28 Vic., ch. 42.)

MONTREAL, COMPAGNIE D'EMMAGASINAGE DE :

1. Demande d'une charte, 57. Avis, 65. Bill, 78. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 198. En comité général, 218. Passé, 240. Par le Conseil, 253. S. R., 257. (28 Vic., ch. 48.)

2. Pétitions contre, 141, 175.

MONT-ROYAL, CHEMIN DE FER DU :

1. Demande d'une charte, 41. Avis, 47. Bill, 53. Renvoyé à un comité, 219.

2. Pétition contre le bill, 224. Renvoyé au comité chargé d'examiner le bill, 219.

3. Pétition de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal relative au chemin de fer du Mont-Royal, 167.

MORRIN, COLLÈGE :—Pétition pour un octroi annuel, 161.

MOTIONS :—Voir *Questions*.

MOUTONS :—Voir *Chiens*.

MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA :

1. Bill pour amender l'Acte des municipalités et des chemins du B.-C. (de M. Pâquet), 43. Renvoyé à un comité, 96. Autres Bills renvoyés, 115, 116. Voir *infra*, 2. *Bois*.

2. Bill pour amender le ch. 24 des Stat. Ref. du Bas-Canada (de M. Bellerose), 52. Renvoyé à un comité, 116.

3. Bill pour amender l'Acte municipal du B.-C. (de M. Bourassa), 66.

4. Bill (municipalités situées en partie dans les seigneuries et en partie dans les townships); Du Conseil, 177.

5. Pétitions demandant des amendements à l'acte municipal du B.-C. :—Chicoutimi, 76.

Voir *Documents*, 38.

MUNICIPALITÉS DU HAUT-CANADA :

1. Bill (corvées et appropriations pour des chemins), 32. Renvoyé à un comité, 55. Voir *infra*, 9.

2. Bill pour refondre et amender la loi municipale du H.-C. (de M. McKellar), 33. Renvoyé à un comité, 222. (Voir *infra*, 9.) Rapporté, 225. Imprimé, 226.

3. Bill pour amender, etc. (de M. Ross), 33. Renvoyé à un comité, 55. Voir *infra*, 9.

4. Bill pour amender, etc. (de M. Perrault), 36. Renvoyé à un comité, 55. Voir *infra*, 9.

5. Bill relatif aux townships divisés en quartiers et à l'élection des conseillers (de M. Wright), 36. Renvoyé à un comité, 56. Voir *infra*, 9.

6. Bill pour amender les sections 75 et 97 de l'Acte des Inst. Mun. du H. C. (de M. Jones), 52. Renvoyé à un comité, 116. Voir *infra*, 9.

7. Bill pour autoriser les municipalités de township à acheter des terres inondées de la Couronne, 36. Renvoyé à un comité, 56. Voir *infra*, 9.

8. Bill (règlements créant des dettes); du Conseil, 79. Renvoyé à un comité, 122. Voir *infra*, 9.

9. Lecture de l'entrée dans les journaux de la dernière session relative au rapport du comité sur les lois municipales et de cotisation du H. C. Nouveau comité nommé, 30. Membres ajoutés, 55, 79, 115. Quorum, 35. Divers Bills (*supra*, 1-8; aussi, *Cotisations*, 1. *Terres*, 2, 3. *Maisons de Détenion*. *Reeves*, 1, 2,) renvoyés au même comité, 54, 55, 56, 116, 122, 222. SECOND RAPPORT, 210. (Voir *Reeves*, 2). TROISIÈME RAPPORT, 225. (Voir *Cotisations*, 1.) QUATRIÈME RAPPORT, *ib.* (Voir *supra*. 2.) Ces Bills réimprimés, 226.

10. Pétition (manière d'élire les maires maintenue): Chatham, 166.

11. Pétitions demandant des amendements aux lois municipales du H. C. :—Kingston, 35. Toronto, 223.

Voir *Documents*, 39. *Reeves*.

NAISSANCES, MARRIAGES ET DÉCÈS :

1. Comité (système d'enregistrement des naissances, etc., dans le H. C.), 113
 2. Comité (enregistrement des baptêmes, etc., dans le B. C., parmi les protestants), 130.
- Partie d'une pétition (Voir *Eglise d'Angleterre*, 1) renvoyée à ce comité, 146.
- Voir *Documents*, 3.

NAPANEE :—Pétition (législation de la division de la ville en quartiers), 84. Avis, 95. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 214. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 263. S. R., 257. (28 Vic., ch. 27.)

NATURALISATION :—Comité nommé relativement au système de passeports des Etats-Unis (Voir *Documents*, 44); Quorum, 113. Bill de naturalisation d'Ashley renvoyé au comité, 150.

Voir *Adresses*, 28.

NAVIGATION, TABLEAUX DE LA :—Voir *Documents*, 61.

NAVIRES :—Voir *Adresses*, 36.

NIAGARA, BANQUE DU DISTRICT DE :—Demande d'une charte, 51. Avis, 134. Bill du Conseil, 114. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté avec amendements, 171. En comité général; Passé, 216, 231. S. R., 256. (28 Vic., ch. 33.)

Voir *Documents*, 2.

NORD DU CANADA, CHEMIN DE FER DU :—Voir *Documents*, 41, 42.

NORD-OUEST, COMP. DE LA NAVIGATION ET DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition (commencement des travaux), 155. Avis, 169. Bill, 171. Renvoyé à un comité, 221.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM, BANQUE DE :—Voir *Documents*, 59.

NOTAIRES :

1. Bill y relatif, 171.
2. Pétition de la Chambre des Notaires de Richelieu, 101.

OFFENSES MINEURES :—Voir *Punition*.

ORATEUR :

1. Fait rapport que, durant la vacance, il a émis de nouveaux writs d'élection, 1.
2. Fait rapport qu'il a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie des certificats d'élection de Membres, 3, 18, 22, 143.
3. Rapporte le discours d'ouverture, 7. La réponse de Son Excellence à l'adresse en réponse au discours d'ouverture, 23.
4. Informe de la discontinuation d'une contestation d'élection, 12.

ORATEUR—*Suite.*

5. Communique divers rapports, 13, 158, etc.
6. Communique la lettre d'un Membre résignant son siège, 26.
7. Informe la Chambre que son mandat pour la nomination du comité général des élections est sur la table, 47.
8. Fait rapport qu'il a taxé des frais de contestation d'élection, 128, 168, 178.
9. Se fait remplacer au fauteuil, 59, 81, 83, 88, 93, 123, 133, 139, 147, 153, 159, 164, 168, 173, 177, 180, 184, 187, 191, 199.
10. Met de côté une objection disant que la motion pour une adresse à Sa Majesté en faveur d'une confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord aurait dû être proposée originairement en comité général, 76.
11. Met de côté une objection faite à une motion sur le principe qu'une motion semblable proposée la veille se trouve encore sur les ordres du jour sans qu'il en ait été disposée, et décide que la motion est dans l'ordre, 160.
12. Décide qu'un amendement à une motion pour ajourner les débats sur une question n'est pas dans l'ordre, 181.
13. Décide que la question préalable peut être proposée par l'auteur de la motion principale, et qu'elle n'est pas de sa nature un amendement, 191.
14. Décide qu'une motion (pour une adresse demandant un appel au peuple avant de soumettre la question d'une confédération au Parlement Impérial,) proposée comme amendement à une motion pour la nomination d'un comité chargé de préparer le projet d'une adresse à Sa Majesté au sujet de la question de la dite confédération adoptée par la Chambre, est dans l'ordre, 198.
15. Décide (sur l'objection prise) qu'un bill privé qui avait été considérablement amendé en comité général, devrait être renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents afin qu'il fasse rapport si les amendements vont au-delà de l'avis, 240.
16. Annonce que c'est l'intention de Son Excellence de proroger la législature, 254.
17. Son discours en présentant le Bill des subsides à Son Excellence, 257.

ORDRES SESSIONNELS :

1. Que les Votes et Délibérations soient imprimés jour par jour, 11.
2. Prolongeant le délai pour présenter des Pétitions pour Bills privés, des Bills privés, et des Rapport sur Bills privés, 85, 148.
3. Que le Greffier se procure certains états, 30, 114, 146.
4. Suspendant jusqu'à la prochaine session les procédures sur les Bills dont il n'aura pas été disposé à la prorogation, 226. Voir *Bills*, 1.

ORDRE RESCINDÉ :

5. Renvoyant un Bill à un comité, 222.

ORDRES PERMANENTS :

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS nommé, 31, 37, 43. Membre ajouté, 48. Un Bill amendé en comité général est renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents, 240. (Rapport, 244.) QUORUM, 47. AUTRES RAPPORTS (avis au sujet

ORDRES PERMANENTS—*Suite.*

de diverses pétitions), 47, 64, 82, 94, 107, 124, 134, 148, 158, 169, 178, 196, 237, 244, 250. RAPPORTS SPECIAUX sur certaines pétitions,—Qu'aucun avis n'en a été donné, 134, 169, 179, 237.—Que l'avis est insuffisant, 134, 237.—Que l'avis n'est pas conforme à la pétition, 64 ;—et qu'il soit inséré une clause dans le Bill à l'effet d'obtenir le consentement des parties intéressées, 107.—Que l'avis est suffisant pour des amendements ordinaires seulement, 64 ;—et appelant l'attention de la Chambre sur un certain amendement d'une nature particulière, 169.—Recommandant que certains avis défectueux sous certains rapports soient considérés suffisants, 64, 178.—Que l'on se dispense de l'avis dans un certain cas, 95.—Recommandant la suspension de la règle quant à certaines pétitions, 65, 134, 148, 158, 169.—Que certaines pétitions ne sont pas de nature à exiger la publication d'un avis, 47, 65, 95, 107, 124, 135, 169.

ORDRES DU JOUR :

1. Certains items devant être les *premiers* sur les ordres du jour de jours ultérieurs, 50, 74, 144. Devant être les *seconds*, 145.
2. Un certain ordre devant être placé sur les ordres du jour d'un jour ultérieur dans la position qu'il occupait originairement, 91.
3. Certains ordres déchargés, 82, 241.
4. Ordre renvoyant un Bill à un comité déchargé, et le Bill est replacé sur les ordres du jour pour être examiné en comité général, 222.
5. Motion que la résolution en faveur d'une confédération soit discutée tous les jours, immédiatement après les affaires de routine comme premier ordre du jour ; Débats sur ce ajournés, 157. Une motion semblable est proposée ; Objection est prise sur le principe que la motion n'est pas dans l'ordre ; Décision de M. l'Orateur ; Débats ajournés, 160. Voir *Confédération*, 1.

OTTAWA (Cité) :

1. Collège :—Demande d'aide, 76.

Asile des Orphelins :

2. Pétition demandant un acte d'incorporation, 51. Avis, 65. Bill, 66. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 112. En comité général, 132. Passé, 137. Par le Conseil, 180. S. R., 256. (28 Vic., ch. 62.)

3. Demande d'aide, 89.

Edifices Publics :—Voir *Documents*, 42. *Adresses*, 27.

4. *Sœurs de la Charité* :—Demande d'aide pour l'Hôpital-Général, 41.

5. *Club des Patineurs* :—Demande d'une charte, 51. Avis ; Bill, 82. Renvoyé à un comité, 99. Rapporté, 130. En comité général ; Rapporté, 138. Passé, 156. Par le Conseil, 183. S. R., 256. (28 Vic., ch. 73.)

Union St. Joseph :—Voir *Documents*, 43.

OTTAWA ET PRESCOTT, CHEMIN DE FER D' :

1. Demande d'amendements à la charte, 35. Pétitions en faveur, 51, 100, 141: Avis, 64. Bill, 66. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 167. Motion pour une instruction au comité général chargé d'examiner le Bill, 216. Rejetée ; Bill amendé en comité, 233. Motion pour la troisième lecture ; Autres procédures, 244. Passé, 247. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 35.)

2. Pétitions contre le Bill, 84, 94, 100, 110, 154.

PAPETERIE :—Voir *Impressions*.

PARLEMENT PROVINCIAL :

1. Bill relatif aux dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement (de l'hon. M. Dorion), 43.
2. Bill relatif aux dispositions spéciales concernant les deux Chambres du Parlement ; du Conseil, 114. Renvoyé à un comité général, 123.
3. Prorogation du Parlement, V à X, 254, 259.

PAROISSES :—Voir *Documents*, 11. *Adresses*, 14.

PASSEPORTS :—Voir *Documents*, 44. *Adresses*, 28.

PATENTES POUR DES TERRES :—Voir *Terres*, 1.

PAUVRES :—Pétition du préfet d'Oxford relative aux pauvres, 148.

PÊCHERIES :

1. Bill (destruction du petit poisson), 33.
 2. Pétitions contre :—Eboulements, 154. St. Etienne de la Malbaie, 154. St. George de Kakouna, 94. St. Irénée, 185.
 3. Bill (Pêcheries du Haut-Canada), 39.
 4. Bill (de M. A. Dufresne), 52.
 5. Pétition demandant des amendements aux trois Bills précédents en faveur des pêcheries de la Rivière St. Clair et du Sud du Lac Huron :—Lambton, 169.
 6. Pétitions demandant des amendements à l'acte des pêcheries :—Escoumains, 111. St. George de Clarenceville, 51.—Et pour le Haut-Canada :—Wentworth, 244.
- Voir *Documents*, 18. *Adresses*, 15, 16.

PEEL, MANUFACTURES DE :—Pétition relative aux inventions employées en rapport avec les opérations de la compagnie, 166. Avis, 169. Pétitions en faveur, 185.

PEINE DE MORT :—Bill pour l'abolir dans certains cas, 226.

PETITE NATION, RIVIÈRE DE LA :—Demande d'aide pour en améliorer la navigation, 51.

PÉTITIONS :

1. Reçues et lues de suite, 158, 189.
2. Partie d'une pétition renvoyée à un comité, 146.

PILOTES :

1. Pétition des pilotes pour le havre de Québec et au-dessus, demandant des amendements à leur acte d'incorporation, 26. Avis, 64. Bill, 85. Renvoyé à un comité, 151.
2. Pétitions contre :—Des marchands et autres intéressés dans la navigation du St. Laurent, 166. De pilotes pour le havre de Québec et au-dessus, 175. De la Chambre de commerce de Montréal, 189.

POIDS ET MESURES :

1. Bill relatif à certains poids et mesures, 53.
2. Bill relatif au pesage, mesurage et jaugeage de certains articles, 91. Renvoyé à un comité, 122. Rapporté, 135. Passé, 241. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic, ch. 6.)
3. Pétitions demandant que les poids étalonnés fixés par le chap. 53 des Stat. Ref. du Canada soient déclarés être les seuls poids légaux :—Du Rév. M. L. Paradis et autres, 144. Hemmingford, 154.

PONTS :—Pétitions relatives à certains ponts, savoir :—

1. Cap-des-Rosiers, 223.
2. Chateauguay, 224.
3. Rivière-du-Moulin, 51.
4. Notre-Dame de la Grande-Rivière, 250.
5. Port-Daniel, 94.
6. Saguenay, 228.

PORT HOPE :

1. Pétition (légalisation du règlement No. 128 de la corporation de cette ville, 57. Pétition en faveur, 111. Avis, 94. Bill, 95. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 241.
2. Pétition (légalisation d'un arrangement avec la Banque du Haut-Canada et du règlement No. 200), 148. Avis, 158. Bill, 159. Renvoyé à un comité, 220. Rapporté, 224. En comité général, 233. Passé, 239. Par le Conseil, 252. S. R., 257. (28 Vic. ch. 29.)

PORTLAND :—Pétition (tirage des lignes latérales dans ce township) 57, 253. Avis, 64. Bill, du Conseil, 198. Renvoyé à un comité, 222. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 236. S. R., 256. (28 Vic. ch. 31.)

PORTNEUF (*en bas*) :—Pétition (érection d'un phare), 110.

POSTES :—Voir *Documents*, 45. *Malle Océanique*.

POTASSE ET PERLASSE :—Bill y relatif, 238.

PRISONS.—Voir *Cours et Prisons*.

PRIVILÈGES :

1. Comité des privilèges et élections nommé, 31, 36, 43. Membre ajouté, 48.
2. Résolution déclarant un certain Membre coupable d'infraction des privilèges de la Chambre, 162. Voir *Membres*, 7.

PROCÉDURE DE LOI COMMUNE :—Bill, 66.

PROCLAMATIONS :

1. Prorogeant et convoquant la législature, pp. V à IX.
2. Annonçant la sanction du Bill (réservé) en faveur de Jas. Benning, p. vii.

PROCUREURS :

1. Bill relatif à leur admission dans le Haut-Canada (de M. M. C. Cameron), 149.
2. Bill pour amender, etc., (de M. J. H. Cameron), 170. Passé, 242. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic. ch. 21.)

PROHIBITION ET MANDAMUS :—Bill, 32. Renvoyé à un comité, 55. Rapporté, 124. Passé, 241. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 18.)

PROPRIÉTÉ ET FIDÉICOMMIS :—Bill, 211.

PUNITION DES OFFENSES MINEURES :—Bill; Du Conseil, 177. Lu, 179.

QUÉBEC (CITÉ) :

1. Pétition du maire, etc., demandant un acte pour refondre et amender les actes d'incorporation de la cité, 26. Avis, 47, Bill, 90. Renvoyé à un comité, 220.

2. Pétition contre, 90.—Do., et demandant une commission remplaçant la corporation, 166, 194, 223, 249. Renvoyées au comité chargé d'examiner le Bill, 220.

3. Pétition des charretiers, demandant des amendements au Bill précédent, 175.

Caisse d'Economie Notre-Dame :—Voir *Documents*, 59.

4. *Caisse d'Economie de St. Roch* :—Pétition demandant une enquête, 90. Bill, 91.

5. *Asile des Orphelines Protestantes* :—Demande d'aide, 51.

6. *Asile Finlay* :—Demande d'aide, 101.

7. *Asile du Bon Pasteur* :—Demande d'aide, 25.

Lycée :

8. Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 161. Avis, 169. Bill, 170. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 49.)

9. Pétition demandant une dotation permanente, 154.

10. *Hospice St. Joseph de la Maternité* :—Demande d'aide, 57.

11. *Asile des orphelins* :—Demande d'aide, 51.

Cour du Recorder :

12. Pétition y relative, 25. Bill, 77. Renvoyé à un comité, 220.

13. Pétition contre, 166.

14. *Chemin de fer urbain* :—Demande d'une charte, 189. Avis, 196. Bill du Conseil, 190. Renvoyé à un comité, 197. Rapporté, 210. Passé, 214, 231. S. R., 256. (28 Vic., ch. 39.)

Maison de la Trinité :—Voir *Documents* 49.

Aqueduc :

15. Pétition y relative, 25. Avis, 47. Bill, 90. Renvoyé à un comité, 156.

16. Pétitions demandant que l'administration de l'aqueduc soit confiée à trois commissaires, 130, 166.

QUÉBEC (PAROISSE) :—Pétition (érection en municipalité), 112. Avis, 237.

QUÉBEC (BANQUE DE) :—Voir *Documents*, 2.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE :—Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 111. Avis, 124. Bill du Conseil, 177. Renvoyé à un comité, 215. Rapporté, 224. Passé, 231. S. R., 256. (23 Vic., ch. 50.)

QUÉBEC, ASSURANCE MARITIME DE :

1. Pétition demandant des amendements à la charte de la compagnie, 76. Avis, 82. Bill, 90. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 210. Passé, 218. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., ch. 44.)

2. Pétition de la compagnie demandant un amendement au Bill, 175. Rapport spécial quant à l'avis; Permission d'amender le Bill, 178. Voir *supra*, 1.

QUESTIONS :

1. Chaque paragraphe d'une motion mis aux voix, 16.

2. Débats sur une question ajournés, 78, 216, 253.—Par suite de l'ajournement de la Chambre, 253.—L'Orateur laissant le fauteuil à 6 heures, 59, 142, 146, 162.

3. Amendée, 193.—Mise de côté par un amendement, 117.

4. Motions retirées, 59.—Décidé qu'une motion n'est pas dans l'ordre, 180.

5. Question décidée par M. l'Orateur, 74. Voir *Orateur*, 10.

6. Autre question décidée par M. l'Orateur, 160. Voir *Orateur*, 11.

7. Décidé par M. l'Orateur que certains amendements proposés à une motion pour ajourner les débats sur une adresse ne sont pas dans l'ordre, 180.

8. Autre question décidée par M. l'Orateur relative à la question préalable, 180, 191. Voir *Orateur*, 13.

9. Autre question décidée par M. l'Orateur, 198. Voir *Orateur*, 14.

10. Autre question décidée par M. l'Orateur, 240. Voir *Orateur*, 15.

Voir *Orateur*.

QUESTIONS REJETÉES OU LAISSÉES DE CÔTÉ :

11. Que l'emploi de volontaires sur la frontière devrait cesser, 126.

12. Pour une adresse demandant un état des dettes actives et passives qui seront assignées au Haut et au Bas-Canada respectivement dans le cas d'une Confédération, 145.

13. Pour une adresse demandant les informations soumises aux Délégués au sujet de la Confédération, relatives au chemin de fer intercolonial, etc., 180. Diverses motions se rattachant à la même question, 198.

14. Diverses motions en amendement aux résolutions au sujet des subsides, 126, 227, 228, 229.

15. Pour ajourner la Chambre, 216.

RANKIN, ARTHUR :—Sa pétition (patente pour un nouveau procédé pour faire le sucre, etc., avec du maïs), 144.

RATS MUSQUÉS :—Voir *Chasse*, 2.

RÉCIPROCITÉ, TRAITÉ DE :—Voir *Documents*, 51. *Adresses*, 33.

RÉCIPROCITÉ, COMPAGNIE MINIÈRE DE :—Pétition, 124. Avis, 134. Bill, 159.

REEVES :

1. Bill relatif à leur qualification, 39. Renvoyé à un comité, 56. Voir *Municipalités*, H.-C., 9.

2. Bill (élection des Reeves par le peuple dans le H.-C.), 53. Renvoyé à un comité 116, Rapporté, 210.

3. Pétitions en faveur du second bill ci-dessus :—Aurora, 101. Ontario, 140.

RÉGISTRATEURS :—Voir *Documents*, 52, 53. *Adresses*, 33.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :—Certaines règles suspendues quant à des comités, 75.—Quant à des pétitions, 158, 189.—Quant à l'impression, 122.—Quant à des Bills privés, 159, 197, 214, etc.—Quant à des Avis de Motions, 130.

REMORQUAGE :—Pétition (privilege sur les navires ou les radeaux remorqués), 41.

RENFREW :—Pétition (sa séparation de Lanark), 154. Avis, 169. Pétition en faveur, 223. Bill, 170. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224.

RÉSERVES DU CLERGÉ :—Voir *Fonds d'Emprunt Municipal*.

REVENU ET DÉPENSE :—Voir *Documents*, 54. *Adresses*, 34.

RICHELIEU, COMPAGNIE DU :—Pétition de la compagnie demandant qu'il lui soit permis d'augmenter son capital et d'avoir des bateaux à vapeur pour remorquer dans le fleuve et le golfe St. Laurent, 26. Avis, 82. Bill, 112. Renvoyé à un comité, 220. Rapporté, 225. En comité général, 234. Passé, 236. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 45.)

Voir *Documents*, 56.

RICHELIEU, HÔPITAL :—Demande d'aide, 84.

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Voir *Documents*, 55.

RIDEAU, CANAL :—Motion pour nommer un comité (régularisation de l'approvisionnement d'eau par le moyen de digues); Amendement adopté; Motion telle qu'amendée adoptée, 103. Rapport (App. No. 6); Imprimé, 212.

RIMOUSKI :—Bill relatif à la division du Bas-Canada en comtés, quant aux comtés de Rimouski et Gaspé, 142. Renvoyé à un comité, 220. Rapport qu'il n'a pas été présenté comme Bill privé, 224. Examiné en comité général; Passé, 234.

RIVIÈRE DES PRAIRIES :—Voir *Documents*, 13. *Adresses*, 13.

ROUTES POSTALES :—Voir *Chemins*, 1.

SAGUENAY :—Pétition pour la nomination d'un coroner résidant, 119.

SAINT-ALBANS, VOL DES BANQUES DE :—Voir *Adresses*, 35.

ST. FELIX DE VALOIS :

1. Pétition demandant son annexion à Joliette, 76.
2. Pétition contre, 77.

ST. FRANÇOIS :—Voir *Baie St. Paul*.

ST. HYACINTHE :—Pétition des Sœurs de Charité de l'Hôtel-Dieu demandant un octroi annuel plus considérable, 84.

ST. IRÉNÉE :—Voir *Baie St. Paul*.

ST. JEAN D'IBERVILLE, UNION ST. JOSEPH :—Voir *Documents*, 58.

ST. JEAN DE MATHA :—Pétition (annexion à Joliette), 84. Avis, 179.

ST. JEAN, LAC :—Comité nommé (chemin de Québec au Lac St. Jean), 80. Rapport, 145. (App. No. 3.) Impression du Rapport sans les témoignages, 170.

ST. JOSEPH DE LÉVIS :—Pétition pour l'incorporation de l'Union St. Joseph de cette paroisse, 51. Avis, 65. Bill, 66. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 112. En comité général, 131. Passé, 137. Par le Conseil, 171, 219. S. R., 256. (28 Vic. ch. 65.)

ST. LAURENT, COMP. DES REMORQUEURS DU :—Demande d'amendements à la charte de la compagnie, 51. Avis, 64. Bill, 67. Renvoyé à un comité, 79. Rapporté, 186. Passé, 218. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic. ch. 46.)

ST. LAURENT, COMP. D'ENTREPOT, DE BASSINS ET QUAIS DU :—Pétition demandant des amendements à la charte, 119.

ST. LOUIS, CÔTEAU :—Voir *Montréal*, 7.

ST. ROCH DE QUÉBEC SUD :

1. Pétition (octroi de licences d'auberge et de boutique), 90. Avis, 95. Bill, 112. Renvoyé à un comité, 152. Rapporté, 176. Passé, 217. Par le Conseil, 251. S. R., 257. (28 Vic., ch. 16.)

2. Pétition contre, 237.

Voir *Québec*, 4.

ST. SYLVESTRE :—Voir *Lotbinière*.

ST. THOMAS, CIMETIÈRE DE :—Pétition des syndics et possesseurs de lots demandant des pouvoirs de corporation, 84. Avis, 94. Bill, 102. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté, 176. Passé, 241. Par le Conseil, 255. S. R., 257. (28 Vic., ch. 58.)

ST. VIATEUR :—Pétition de la corporation des Clercs de St. Viateur, demandant de l'aide, 41.

SANBORN, W. E., DE LA PENNSYLVANIE :—Sa pétition (vente d'une terre dans Ennis Killen), 175. Avis, 178.

SAUVAGES :

1. Pétition demandant l'abrogation de certaines clauses de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 42, pour la protection des terres des Sauvages dans le B.-C. :—Sauvages de Caughnawaga, 57.

2. Pétition demandant que l'acte 14 et 15 Vic., ch. 59, relatif au même sujet ne soit pas amendé :—Sauvages du Sault St. Louis, 77.

Voir *Documents*, 12. *Adresses*, 12.

SÉPULTURES :—Voir *Naissances*.

SERVITEURS :—Voir *Maîtres*.

SIMCOE, BANQUE DU COMTÉ DE :—Pétitions demandant un acte d'incorporation, 111, 119, 124, 189, 194. Avis, 196. Bill, 197.

SLACK, JOSEPH P. :—Sa pétition, 26.

SMART, W. L. :—Pétition demandant un acte pour autoriser son admission comme procureur, etc., dans le Haut-Canada, 194. Avis, 237. Bill, 238.

SMITH, JOHN D. :—Pétition des administrateurs (règlement des affaires de la succession), 31. Avis, 47. Bill, 53. Renvoyé à un comité, 98. Rapporté, 130. En comité général, 138. Passé, 215. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 74.)

SOREL :—Comité nommé (administration de la seigneurie de Sorel), 86. Membres ajoutés au comité, 104.

SQUATTERS :—Bill pour leur protection dans certains cas, dans le Bas-Canada, 24. Renvoyé à un comité, 45. Rapporté, 52. En comité général, 86. Passé, 92.

STATISTIQUES :—Voir *Documents*, 60.

SUBSIDES :

1. Discours d'ouverture considéré ; Résolution à l'effet qu'il soit accordé des subsides à Sa Majesté ; Devant être examinée en comité général ; La partie du discours qui y a rapport renvoyée au comité général, 39. Considérée, 74. Rapport d'une résolution à l'effet que des subsides soient accordés à Sa Majesté ; La chambre devant se former en comité pour examiner les subsides à accorder ; Messages avec les estimés des sommes additionnelles requises pour le service de l'année courante renvoyés au comité, 96. La Chambre en comité, 109. Rapporte deux résolutions ; Amendement relatif aux volontaires sur la frontière proposé et rejeté ; résolutions adoptées, 126. Message avec les estimés pour le complètement de l'année 1864-5 et à compte du premier trimestre de 1865-6 comprenant les fortifications renvoyés au comité, 211. La Chambre en comité, 212, 213. Rapport ; Amendement à la 1ère résolution proposé et rejeté ; résolution adoptée, 227. Amendements proposés à la 2e résolution (\$1,000,000 pour les fortifications), rejetés ; Résolution adoptée, 228.

2. La Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens, 135. Considérés ; Rapport d'une résolution ; Adopté *nemine contradicente*, 245.

3. Bill des subsides présenté ; Lu trois fois et passé, 245. Par le Conseil 252. S. R., 258. (23 Vic., ch. 3.)

4. Résolutions se rapportant aux subsides rapportées, et réception du rapport ajournée à un jour ultérieur, 109.—Résolutions fixant des honoraires, 97.

SYLVESTER, BOYD :—Pétition (vente des immeubles de la succession pour payer les dettes du défunt), 77. Avis, 178.

- TABAC** : Pétition (remise du droit payé sur le tabac acheté avant le dernier acte d'accise), 166.
- TADOUSAC, HÔTEL ET BAINS DE** :—Demande d'une charte, 57. Avis, 107. Bill, 112.
- TÉLÉGRAPHES** :—Voir *Chemins de Fer*, 7.
- TÉMISCAMING, CHEMIN DE FER DE** :—Demande d'une charte, 185. Avis, 196. Bill, 210.
- TÉMISCOUATA, CHEMIN DE** : —Voir *Adresses*, 26.
- TEMPLIERS** :—Voir *Documents*, 20.
- TENURE SEIGNEURIALE** :—Bill pour amender l'acte seigneurial refondu, 190.
- TERRES** :
1. Bill (annulation des patentes), 24.
 2. Bill (protection des acquéreurs de terres vendues prématurément pour taxe dans le Haut-Canada par suite d'une fausse interprétation de la loi), 29. Renvoyé à un comité, 54. Voir *Municipalités, Haut-Canada*, 9.
 3. Bill (perception des taxes dues par les non-résidants, etc.), 38. Renvoyé à un comité spécial, 115.
 4. Pétition (vente des terres des non-résidants qui doivent deux années de taxes) : Ontario, 114.
Voir *Documents*, 30, 31. *Adresses*, 23, 24.
- TERRES ANGLO-AMÉRICAINES, COMP. DES** :—Pétition demandant qu'aucun autre nouveau privilège ne soit accordé à la compagnie :—Dudswell, 148.
- TERRES ET D'ÉMIGRATION, COMP. CANADIENNE DES** :—Pétition demandant un acte pour confirmer l'incorporation de la compagnie, et pour faciliter la preuve de l'exécution des titres, etc., par les syndics de la compagnie en cette province, 64. Avis, 82. Bill, 85. Renvoyé à un comité, 103. Rapporté, 141. Renvoyé au comité des banques, etc., 150. Rapporté, 171. En comité général, 216. Passé, 239. Par le Conseil, 253. S. R., 257. (28 Vic., ch. 40.)
- TERRES INONDÉES** :—Voir *Municipalités, H.-C.*, 7.
- THAMES, RIVIÈRE** :—Pétitions pour le dragage de cette rivière, 112, 154.
- TINDALL, THOMAS** :—Pétition (vente des immeubles de sa succession pour payer ses dettes), 41. Avis, 47. Bill, 52. Renvoyé à un comité, 78. Rapporté, 112. En comité général, 131. Passé, 136. Honoraire remis, 197.
- TINGWICK** :—Pétition (annexion d'une partie de ce township à Wotton), 76. Avis, 179.
- TITRES DES IMMEUBLES** :—Bill pour les rendre plus sûrs dans le H.-C., 48. En comité général, 150.

TORONTO (CITÉ) :

1. Pétition du maire, etc., relative à l'Hôtel du Rossin House, 41. Avis, 66.
2. Pétitions contre, 148, 183.
3. Pétition des mêmes, demandant des amendements aux actes municipaux et de cotisation, et à l'acte de la commission du havre, 223.
4. Pétition des mêmes (légalisation de certaines cotisations mal faites en 1857, par erreur), 223. Avis, 237.
5. Pétition des compagnies du grand tronc, du grand occidental et du chemin de fer du nord (esplanade de Toronto), 76. Avis ; Bill, 95. Renvoyé à un comité, 151. Rapporté, 237. Passé, 242. Par le Conseil, 253. S. R., 257. (28 Vic. ch. 34.)
6. Pétition demandant de l'aide pour l'Hôpital-Général, 141.

TORONTO ET DE LA BAIE GEORGIENNE, CANAL DE :—Voir *Baie Georgienne, Canal de la*.

TORONTO, BANQUE DE :—Voir *Documents*, 2.

TORONTO, SOCIÉTÉ D'ÉGLISE DE :—Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 161. Avis ; Bill, 169. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 252. S. R., 256. (28 Vic., chap. 54.)

TOWNSHIPS DU B.-C. :—Voir *Documents*, 14. *Adresses*, 14.

TOWNSHIPS DE L'EST, BANQUE DES :—Voir *Documents*, 2.

TRAVAUX PUBLICS :—Voir *Documents*, 48.

TROIS-RIVIÈRES :

1. Pétition demandant l'incorporation de la société de l'Union St. Joseph, 161. Avis 169. Bill, 167. Retiré ; Nouveau Bill, 171. Renvoyé à un comité, 221. Rapporté, 224. En comité général, 234. Passé, 235. Par le Conseil, 252. S. R., 257. (28 Vic., ch. 64.)
2. Pétition demandant de l'aide pour les Sœurs de la Providence en cette cité, 101.

USURE, LOIS D' :—Bill pour amender l'acte y relatif, 44.

VENDEURS FRAUDULEUX :—Bill pour leur punition, 29.

VENTE, CONTRATS DE :—Voir *Code Civil*.

VERCHÈRES :—Bill pour déclarer que certaines Isles sont dans le comté de Verchères, 159. En comité général, 244. Considéré et amendé ; Rapporté ; Passé, 247. Par le Conseil, 254. S. R., 257. (28 Vic., ch. 10.)

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*, 2.

VOLEURS DE CHEVAUX :—Bill pour faciliter leur arrestation et conviction, 160.

VOLONTAIRES :—Voir *Documents*, 34, 35. *Frontière*.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Ordonné qu'ils soient imprimés chaque jour, 9.

WEBSTER, G. T. :—Sa pétition (admission comme avocat, procureur et solliciteur dans le H.-C.), 51. Pétition en faveur, 35. Avis; Bill, 82. Renvoyé à un comité, 99. Rapporté, 130. En comité général, 138. Passé, 156. Honoraire remis, 197.

WHITBY, CHEMIN ET HAVRE DE :—Voir *Documents*, 62. *Adresses*, 38.

WOODBRIDGE :—Demande d'aide pour reconstruire un moulin dans ce township, qui a été détruit en juin 1864, 223.

WOODSTOCK :—Pétition (consolidation de la dette de cette ville), 51. Avis, 107. Bill, 108. Renvoyé à un comité, 152. En comité général; Passé, 217. Par le Conseil, 249. S. R., 256. (28 Vic., ch. 26.)

WRITS :—Voir *Elections*, 2.

YAMASKA, DISPENSAIRE D' :—Demande d'aide, 63.